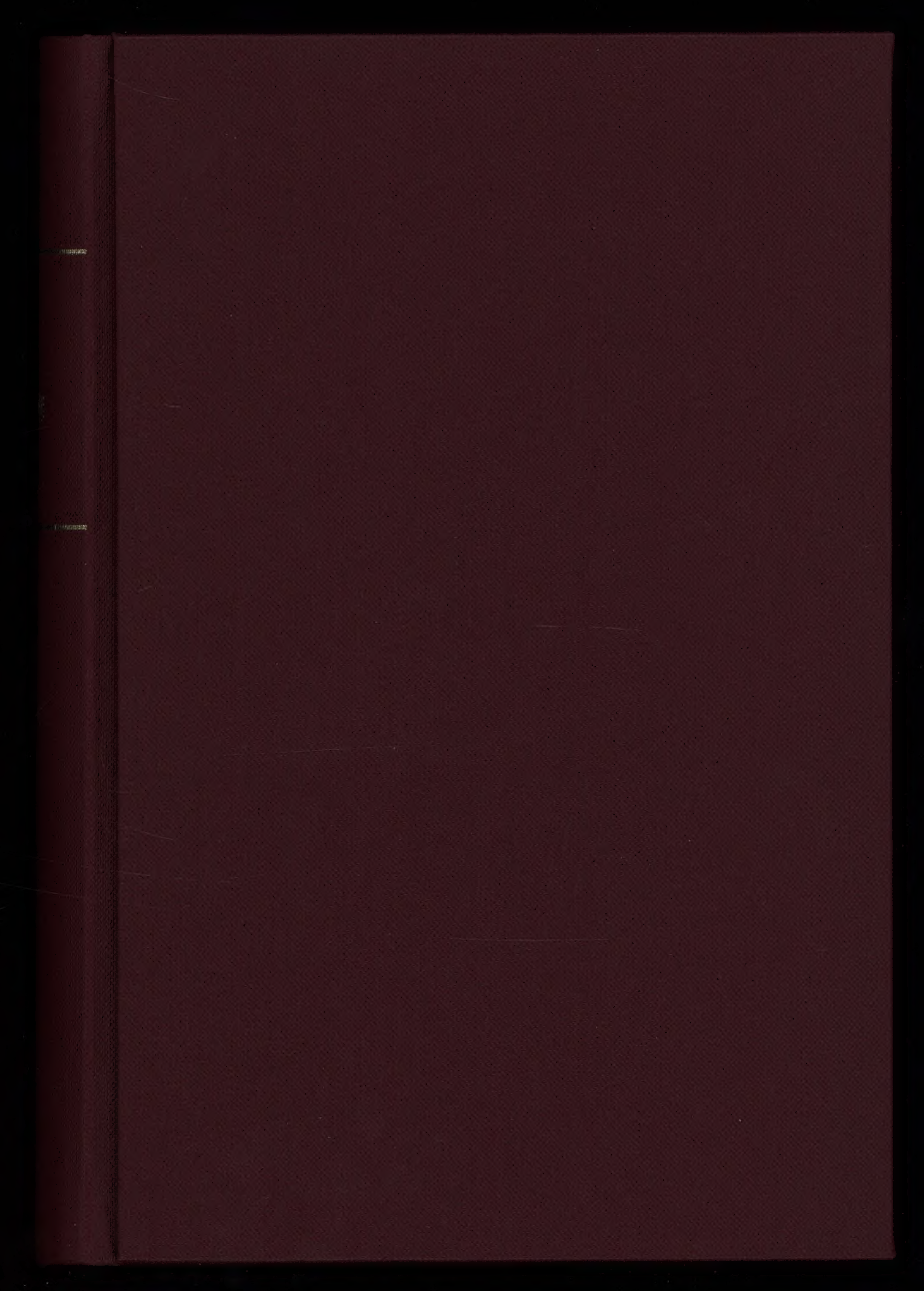
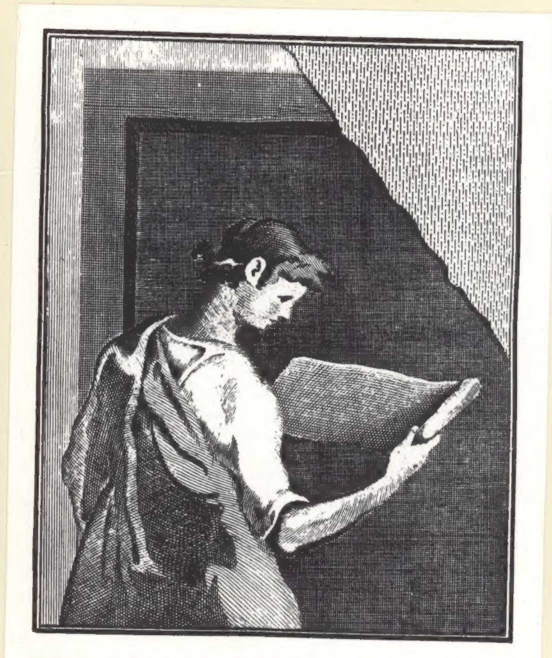




Annales

t. XXI

(1888)

CERCLE ARCHÉOLOGIQUE DE MONS

1887-1888

Le Cercle n'est, en aucune façon, responsable des opinions émises par ses membres.

(Article 25 des statuts.)

ANNALES

DU

CERCLE ARCHÉOLOGIQUE

DE MONS

TOME XXI



MONS

MAISON HECTOR MANCEAUX

IMPRIMERIE. — LIBRAIRIE UNIVERSELLE

—

1888

LISTE

DES

MEMBRES DU CERCLE

AU 15 OCTOBRE 1888

COMITÉ ADMINISTRATIF.

Président :	M. DEVILLERS ;
Vice-Président :	M. DECLÈVE ;
Vice-Président d'honneur à vie :	M. FÉLIX HACHEZ ;
Secrétaire :	M. DE BERT ;
Trésorier :	M. le comte d'AUXY DE LAUNOIS ;
Bibliothécaire-archiviste :	M. ROUSSELLE ;
Conservateur des collections :	M. STIÉVENART ;
Questeurs :	MM. G. DECAMPS et TOINT.

COMMISSION DES PUBLICATIONS.

MM. DEVILLERS, *Président ;* le comte D'AUXY DE LAUNOIS, DE BERT, G. DECAMPS, DOSVELD, ROUSSELLE, ALPHONSE WINS, DECLÈVE, *Secrétaire ;* ÉM. QUINET, *Membre honoraire.*

COMMISSION PERMANENTE DES FOUILLES.

MM. DEVILLERS, *Président ;* BERNIER, CLOQUET, *Aug.* DE BOVE, G. DECAMPS, DE LA ROCHE DE MARCHIENNES, *Émile* DE MUNCK, FRANCART, HOUZEAU DE LEHAIE, *Edmond* et *Nestor* HAUBOURDIN, JENNEPIN, MATTHIEU, VAN BASTELAER.

MEMBRES EFFECTIFS.

Messieurs :

Anseau, *Félicien*, Curé d'*Henripont*.
Auxy de Launois (Comte d'), *Albéric-François-Philippe*, Propriétaire, à *Jurbise*.
Bascour, *Jules*, Professeur à l'École normale de l'État, à *Mons*.
Behault Dornon (de), *Armand*, Attaché au Ministère des Affaires étrangères, Avenue de la porte de Hal, 19, à *Bruxelles*.
Berdal, *François*, Architecte, rue Sondeville, 6, à *Péruwelz*.
Bernard, *Léopold*, Ingénieur civil, Avenue d'Havré, 10, à *Mons*.
Bernier, *Théodore*, Paléographe, à *Angre*.
Bousies (Comte de), *Adhémar*, Propriétaire, à *Harvengt*.
Braconnier, *Emmanuël*, Curé de *Ragnies*.
Bruyenne, *Justin*, Architecte, Membre correspondant de la Commission royale des Monuments, rue des Carmes, 25, à *Tournai*.
Cador, *Auguste*, Architecte de la ville, Membre correspondant de la Commission royale des Monuments, à *Charleroi*.
Chastel de la Howardries Neuvireuil (Comte du), *Paul*, Propriétaire, à *Kain*.
Clessé, *Antoine*, Littérateur, Vice-président de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, rue Sans-Raison, 22, à *Mons*.
Cloquet, *Norbert*, Docteur en médecine, à *Féluy*.
Colmant, *Jules*, Conseiller provincial, à *Wasmes*.
Coquelle, *Alexis*, Avocat, rue de la Grande-Triperie, 26, à *Mons*.
Corbisier, *Eugène*, Lieutenant-colonel commandant de place, à *Bruges*.
Cossée, *Ad.*, Docteur en droit, Bourgmestre de *Jurbise*.
Courtin-Jourdoit, *Adelson*, Imprimeur-éditeur, à *Péruwelz*.
Croy (S. A. le duc de), à *Rœulx*.
Daminet, *Jules*, Curé de *Marcinelle*.
Debert, *Félix*, Bâtonnier de l'ordre des avocats, Juge suppléant, rue du Mont-de-Piété, 19, à *Mons*.
De Bove, *Auguste*, Propriétaire, rue des Éperonniers, 3, à *Bruxelles*.
Decamps, *Alexandre*, Curé d'*Harmignies*.
Decamps, *Gonzalès*, Avocat, rue de Nimy, 81 *bis*, à *Mons*.

DECLÈVE, *Jules*, Candidat-notaire, Bibliothécaire de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, rue des Dominicains, 18, à *Mons*.
DEGAND *(Emm.)*, Secrétaire communal, à *Ellezelles*.
DE HAVAY, *François*, Négociant, à *Gosselies*.
DEJARDIN, *Victor*, Propriétaire, à *Harmignies*.
DE LE COURT, *Jules*, Conseiller à la Cour d'Appel, rue du Trône, 113, à *Bruxelles*.
DELFOSSE, *A.-J.*, Prêtre, Attaché à la paroisse de Sainte-Élisabeth, rue du Parc, 12, à *Mons*.
DELTENRE, *Omer*, Curé de *Buzet*.
DEMEESTER, *Augustin*, Instituteur communal de *Bernissart*.
DEOME, *Gustave*, Inspecteur provincial des Contributions directes, douanes et accises, boulevard de l'Industrie, 30, à *Mons*.
DEQUESNE-MASQUILLIER, *Émile*, Éditeur, Grand'rue, 25, à *Mons*.
DESCLÉE, *Henri*, Industriel, conseiller communal, rue Saint-Jacques, à *Tournai*.
DESGUIN, *Louis*, Éditeur, rue de Bouzanton, 12, à *Mons*.
DESILVE (l'abbé), Curé de *Quarouble*.
DESOIGNIE, *Jules*, Chef de division au Gouvernement provincial, Avenue d'Havré, 40, à *Mons*.
DESPRET, *Félix*, Notaire, à *Ath*.
DESTREBECQ, *Magloire*, prêtre, Directeur de l'hospice d'*Hautrage*.
DEVILLERS, *Léopold*, Conservateur des archives de l'État et de la ville, Membre de la Commission royale d'histoire, de la Commission provinciale de statistique, Correspondant de la Commission royale des Monuments, Secrétaire de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, Parc, 1, à *Mons;* Fondateur.
DOSVELD, *Louis*, Architecte de la ville, rue de la Grosse-Pomme, 14, à *Mons*.
DU BOIS, *Eugène*, Propriétaire, à *Écaussines-d'Enghien*.
DUVIVIER, *Charles*, Avocat à la Cour de Cassation, Place de l'Industrie, à *Bruxelles*.
FILET, *Alexandre*, Vicaire, à *Baudour*.
FOUCART, *Nestor*, Instituteur communal, à *Mignault*.
FRANCART, *Adolphe*, Avocat, Secrétaire général de l'administration des hospices civils, rue de la Grande-Triperie, 34, à *Mons*.
FRIART, *Norbert*, Vicaire de la paroisse de Saint-Quentin, à *Tournai*.
GHELLINCK (Chevalier de) D'ELSEGHEM, bibliophile, rue de l'Industrie, 11, à *Bruxelles*.

GLÉPIN, *Henri*, Professeur à l'École provinciale des Mines, avenue d'Havré, 3, à *Mons*.

GYSELINGS, *Richard*, Négociant, à *Renaix*.

HACHEZ, *Félix*, Docteur en droit, Directeur général honoraire au Ministère de la Justice, rue de Mercelis, 78, à *Bruxelles*.

HAUBOURDIN, *Edmond*, Propriétaire, à *Stambruges*.

HAUBOURDIN, *Nestor*, Brasseur, à *Stambruges*.

HECQUET, *Alfred*, curé d'*Erbisœul*.

HOUZEAU DE LEHAIE, *Auguste*, Membre de la Chambre des Représentants, Secrétaire général de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, à *Hyon*.

HOYAUX, *Émile*, Entrepreneur de travaux publics, rue de la Grosse-Pomme, 1, à *Mons*.

HOYAUX, *Gustave*, Propriétaire, rue de la Poterie, 11, à *Mons*.

HOYAUX, *Léopold*, Propriétaire, rue de la Poterie, 11, à *Mons*.

HUBERT, *Joseph*, Architecte-Ingénieur, Membre correspondant de la Commission royale des Monuments, rue de la Terre-du-Prince, 17, à *Mons*.

JENNEPIN, *A.*, Officier d'Académie de France, Directeur du pensionnat de *Cousolre* (France).

JOLY, *Albert*, Propriétaire, à *Renaix*.

LA BOËSSIÈRE-THIENNES (Marquis de), *Gaëtan*, Bourgmestre de *Lombise*.

LA LOYAUX-DE BLOIS, *Rodolphe*, Propriétaire, à *Buvrinnes*,

LA ROCHE (Chevalier de), *Camille*, Propriétaire, rue de Houdain, 23, à *Mons*.

LA ROCHE DE MARCHIENNES (de), *Émile*, Propriétaire, à *Harvengt*.

LAROCHE, *Hippolyte*, Littérateur, rue de Nimy, 11, à *Mons*.

LAURENT, *Jules*, Curé de *Chapelle-à-Oie*.

LAURENT-CANONNE, *Charles*, Propriétaire, à *Haspres* (France).

LECLERCQ, *Louis*, Directeur du pensionnat de l'Athénée royal de *Tournai*.

LÉONARD-JENNEPIN, *J.*, Industriel, à *Cousolre* (France).

LESNEUCQ, *Théodore*, Secrétaire communal et de l'administration des hospices, à *Lessines*.

LE TELLIER, *Abel*, Avocat, Vice-consul de Turquie, rue de la Grande-Triperie, 30, à *Mons*.

LOISEAU, *M.*, Lieutenant-colonel au 3e régiment de chasseurs à pied, à *Tournai*.

Losset, *Auguste*, Directeur de l'Octroi municipal, enclos du Béguinage, 18, à *Valenciennes*.

Mahieu, *Émile*, Architecte, à *Binche*.

Mahieu, *Auguste*, Curé de *Chapelle-lez-Herlaimont*.

Manceaux, *Hector*, Éditeur, Ancien Échevin de l'instruction publique et Président du Tribunal de commerce, Trésorier de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, rue des Fripiers, 4, à *Mons*.

Matthieu, *Ernest*, Avocat, Docteur en sciences politiques et administratives, à *Enghien*.

Michez, *Emmanuël*, Pharmacien, à *Soignies*.

Mirbach (Comte de), *Ernest*, Propriétaire, à *Ziadlowitz* (Moravie).

Misonne, *Élie*, Régisseur du domaine de la maison d'Arenberg, à *Ath*.

Monnier, *Clément*, Colonel en retraite, à *Ledeberg lez-Gand*.

Munck (de), *Émile*, Artiste peintre, rue de l'Association, 54, à *Bruxelles*.

Munck (de), *Maurice*, Bourgmestre de *Mignault*.

Nicaise, *Jean-Baptiste*, Propriétaire, Avenue d'Havré, 48, à *Mons*.

Noirsent, *Léopold*, Secrétaire et Instituteur communal, à *Wayaux*.

Patoul-Fieuru (de), *Paul*, Propriétaire, chemin d'Obourg, 139, à *Mons*.

Perin, *Charles*, Avocat, Professeur émérite de l'Université de Louvain, à *Ghlin*.

Petit, *Edmond*, Propriétaire, à *Péruwelz*.

Petit, *Émile*, Conseiller à la Cour d'Appel, rue de la Loi, 65, à *Bruxelles*.

Plumat, *Arthur*, Candidat-Notaire, Membre de la Commission directrice du Musée communal, place d'Avesnes, 34, à *Mons*.

Plumat, *César*, Propriétaire, place d'Avesnes, 34, à *Mons*.

Pourbaix, *Eugène*, Horticulteur, rue de Nimy, 81, à *Mons*.

Pourbaix, *Fidèle*, Curé-doyen de *Péruwelz*.

Pourcelet, *J.*, Notaire, à *Écaussines-d'Enghien*.

Prud'homme, *Émile*, Commis aux Archives de l'État, chemin de la Procession, 5, à *Mons*.

Quarré-Reybourbon, *L.*, Membre de la Commission historique du département du Nord, boulevard de la Liberté, 70, à *Lille*.

Quinet, *Émile*, Lithographe, rue des Belneux, 20, à *Mons*; Fondateur.

Robersart (Comte de), *Albert*, Bourgmestre de *Nouvelles*.

ROUSSELLE, *Charles*, Greffier du Tribunal de commerce, Secrétaire de la Société des Bibliophiles belges, rue de Nimy, 99, à *Mons*.

SAINCTELETTE, *Maurice*, Docteur en droit, Secrétaire de légation, rue Berckmans, 28, à *Bruxelles*.

SALIGOT, *Jules*, Propriétaire, à *Wiers*.

SAVOYE (de), *Gustave*, Propriétaire, rue de la Loi, 163, à *Bruxelles*.

SCHMIDT, *Henri*, Intendant du Duc de Croy, à *Rœulx*.

SIRAUT, *Émile*, Docteur en droit, Propriétaire, rue des Étampes, 2, à *Mons*.

SOUPART, *Jules*, Vicaire de la paroisse de Sainte-Waudru, rue de l'Athénée, 1, à *Mons*.

STIÉVENART, *Clément*, Artiste peintre, Professeur à l'Académie des Beaux-Arts, avenue de Nimy, 1, à *Mons*.

STURBAUT, *Léopold*, Notaire, à *Renaix*.

TAHON, *Victor*, Ingénieur-régisseur des laminoirs de la Société anonyme de Marcinelle et Couillet, Secrétaire de la Société archéologique de Charleroi, château de Parentville, à *Couillet*.

TOINT, *Charles*, Chef de bureau au gouvernement provincial, rue des Dominicains, 26, à *Mons*; Fondateur.

VAN BASTELAER, *D.-A.*, Pharmacien-chimiste, Membre de l'Académie royale de médecine, Correspondant de la Commission royale des Monuments, Président de la Société archéologique de Charleroi, rue de l'Abondance, 24, à *Bruxelles*.

VAN DER STRATEN-PONTHOZ (Comte), *François*, Membre du Conseil supérieur d'agriculture, Vice-Président de la Société centrale d'agriculture de Belgique, etc., rue de la Loi, 13, à *Bruxelles*.

VINCHANT DE MILFORT (Comte de), *Charles*, Propriétaire, Vieux-Marché aux bêtes, 6, à *Mons*.

VOS, *Joachim*, Bibliothécaire-Archiviste et Chanoine honoraire de la cathédrale de *Tournai*.

WINS, *Albert*, Candidat-Notaire, rue Verte, 14, à *Mons*.

WINS, *Alphonse*, Avocat, Docteur en sciences politiques et administratives, rue Derrière-la-Halle, 23, à *Mons*.

WOLFF DE CLAIRBOIS (de), *Émile*, Propriétaire, à *Nimy*.

WOUTERS (de), *Jules*, Chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai, à *Braine-le-Comte*.

MEMBRES HONORAIRES.

Behault de Warelles (de), *Arthur*, Propriétaire, à *Quévy-le-Grand.*

Bouillart-Rouvez, *Emmanuël,* Propriétaire, rue d'Havré, à *Mons.*

Buisseret Steenbecque Blarenghien (Comte de), *Gaston*, Sénateur, à *Willebroeck.*

Chalon, *Rénier,* Membre de l'Académie royale, Président honoraire de la Société royale de Numismatique, Président de la Société des Bibliophiles belges, Vice-Président de la Commission royale des Monuments, etc., rue du Trône, 113, à *Bruxelles.*

Dethuin, *Alfred*, Sénateur, Avenue Louise, 92, à *Bruxelles.*

Du Val de Beaulieu (Comte), *Adhémar,* Bourgmestre de *Cambron-Casteau.*

Lalaing (Comte de), *Charles*, Secrétaire de Légation de première classe, Attaché au cabinet de S. M. le Roi des Belges, à *Bruxelles.*

Lichtervelde (Comte de), *Gaïetan*, Chargé d'affaires de Belgique, à *Écaussines.*

Ligne (S. A. le prince de), *Louis*, à *Belœil.*

Siraut (Baron), *Louis*, Propriétaire, à *Nimy.*

Tercelin-Monjot, *Victor*, Sénateur, rue du Haut-Bois, 56, à *Mons.*

Ursel (duc d'), *Marie-Charles-Joseph*, Gouverneur de la province de Hainaut, à *Mons.*

Wéry, *Vincent de Paul,* Président du tribunal de première instance, rue des Telliers, 4, à *Mons.*

MEMBRES D'HONNEUR.

Messieurs :

Chimay (Prince de), *Joseph,* Ministre des affaires étrangères, Membre de la Chambre des Représentants, ancien Gouverneur du Hainaut, à *Bruxelles.*

Kerchove de Denterghem (Comte de), *Oswald*, Membre de la Chambre des Représentants, ancien Gouverneur de la province de Hainaut, à *Gand.*

Toreno (Comte de), Ministre d'État, à *Madrid.*

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MESSIEURS :

ARNOULD, *Gustave*, Directeur général des mines, à *Bruxelles*.
BECH, *Th.*, Lieutenant-colonel commandant du génie, à *Anvers*.
BÉTHUNE-D'YDEWALLE (Baron), *Jean*, Président de la Gilde de Saint-Thomas et Saint-Luc, à *Gand*.
BÉTHUNE (Baron), *F.-A.-L.*, Chanoine de la cathédrale, Secrétaire particulier de Mgr l'évêque de *Bruges*.
BONVARLET, *A.*, Secrétaire du Comité Flamand de France, à *Dunkerque*.
BORMANS, *Stanislas*, Administrateur - inspecteur de l'Université, Membre de l'Académie royale, de la Commission royale d'histoire et de la Commission royale des anciennes lois, Président de l'Institut archéologique, rue Louvrex, 73, à *Liège*.
BOSMANS, *Jules*, Prêtre, à *Limal*.
BRASSART, *F.-M.*, Licencié en droit, Archiviste de la ville, bibliothécaire de la Société d'agriculture, sciences et arts, rue Canteleux, 63, à *Douai*.
BUISSERET (de), *Jean*, ancien Attaché de la division des Ordres et de la Noblesse au Ministère des affaires étrangères, rue Royale Sainte-Marie, 76, à *Schaerbeek*.
COLENS, *Jules*, Conservateur des archives de l'État, à *Bruges*.
CRUTZEN, *G.*, Professeur à l'Athénée royal, à *Louvain*.
DANCOISNE, *L.*, Numismate, à *Hénin-Liétard*.
DAUBY, *Joseph*, Directeur du *Moniteur belge*, rue de Louvain, 30, à *Bruxelles*.
DE BRUYN, *Hyacinthe*, Archéologue, à *Bruxelles*.
DEHAISNES (Mgr), Prélat de la Maison de Sa Sainteté, Chanoine honoraire de la cathédrale de Cambrai, Archiviste honoraire du département du Nord, Président de la Commission historique, boulevard Vauban, 56, *Lille*.
DE KONINCK, *Auguste*, Bibliothécaire-adjoint de la Chambre des Représentants, à *Bruxelles*.
DELESSERT, *Eugène*, Membre de la Société de géographie de Lille, etc., à *Croix* (département du Nord).
DELVAUX, *A.*, Vice-président de la Société géologique de Belgique, à *Bruxelles*.

Delvigne, *Ad.*, Curé de *Saint-Josse-ten-Noode.*

Demarteau, *Joseph-Louis*, Directeur de l'École normale des humanités, à *Liège.*

De Schodt, *Alphonse*, Directeur général de l'Enregistrement et des Domaines, Président de la Société royale de Numismatique belge, rue de Londres, 15, à *Bruxelles.*

Dognée, *Eugène,* Avocat, à *Liège.*

Dugniolle, *Jean*, Directeur au Ministère de la Justice, à *Ixelles.*

Dugniolle, *J.-F.*, Numismate, à *Schaerbeek.*

Duran-Brager, Peintre de la marine française, Officier de la Légion d'honneur, à *Bruxelles.*

Favier, *Alexandre*, Secrétaire général de la Société centrale d'agriculture, sciences et arts du Département du Nord, à *Douai.*

Frédéricq, *Paul*, Professeur à la faculté de philosophie et lettres à l'Université de *Gand.*

Garcia Gutierrez (*don Antonio*), Directeur du Musée archéologique national, à *Madrid.*

Gorostizaga (*Angel de*), Secrétaire du Musée archéologique national, à *Madrid.*

Grégoir, *Ed.-G.-J.*, Compositeur, à *Anvers.*

Habets, *J.-J.*, Président de la Société archéologique du duché de Limbourg, à *Maestricht.*

Hanon, *Alphonse*, Échevin, à *Nivelles.*

Helbig, *Jules*, Artiste peintre, Secrétaire de la Gilde de Saint-Thomas et Saint-Luc, rue de Joie, à *Liège.*

Hennebicq, *André*, Artiste peintre, ancien Directeur de l'Académie des Beaux-Arts de Mons, rue Lausanne, 1, à *Bruxelles.*

Jamart (l'abbé), *Edmond*, Curé de *Bousval,* Secrétaire de la Société archéologique de Nivelles.

Lahaye, *Léon*, Docteur en droit, Conservateur des Archives de l'État, à *Namur.*

Lambert, *Georges,* Capitaine au 2e régiment de guides, à *Bruxelles.*

Lebon, Docteur en médecine, Président de la Société archéologique de l'arrondissement de *Nivelles.*

Lhoest, *Émile*, Avocat, à *Bruxelles.*

Marchal, *Edmond*, Membre effectif et Secrétaire-adjoint de l'Académie royale des Sciences, des Arts et des Lettres, à *Bruxelles.*

Marchand, *Édouard*, Statuaire, à *Schaerbeek.*

Marsy (Comte de), *A.*, Président de la Société française d'archéologie, à *Compiègne.*

MONTÉGUT (*Henri* de), ancien Magistrat, Correspondant du Ministère pour les travaux historiques, à *Périgueux*.

NAMÈCHE, *Alexandre*, Camérier secret de S. S., ancien Recteur magnifique de l'Université de *Louvain*.

PARMENTIER, *Charles*, Avocat, boulevard Anspach, 109, à *Bruxelles*.

PAVOT, *Louis*, Architecte, à *Bruxelles*.

PHILLIPS, *Henry*, Secrétaire de la Société de numismatique et d'antiquités de *Philadelphie*.

PIOT, *Charles*, Archiviste général du royaume, Membre de l'Académie royale, de la Commission royale d'histoire, de la Commission royale des Monuments, etc., rue Berckmans, 104, à *Bruxelles*.

REMBRY-BARTH (le Dr), Archiviste communal de *Menin*.

REUSENS, *Edmond*, Chanoine honoraire de la métropole de Malines, Professeur d'archéologie et Bibliothécaire de l'Université de *Louvain*.

ROTTHIER, *Zacharie*, Chef de division au département de l'Intérieur, à *Bruxelles*.

SCHELER, *Auguste*, Bibliothécaire du Roi et de S. A. R. le comte de Flandre, à *Bruxelles*.

SCHUERMANS, *Henri*, Premier Président de la Cour d'appel, à *Liège*.

TORDEUX, *Émile*, Filateur, Président honoraire de la Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes, à *Avesnelles* (Nord).

TORDEUX, *Eugène*, Secrétaire de la Société archéologique de l'arrondissement d'*Avesnes*.

VANDEN BUSSCHE, *Émile*, Littérateur, à *Angre*.

VANDER MAELEN, *Joseph*, ancien Directeur de l'établissement géographique, à *Bruxelles*.

VANDERSTRAETEN, *Edmond*, Littérateur, à *Bruxelles*.

VANDEWIELE, *Félix*, Architecte, à *Bruxelles*.

VAN EVEN, *Édouard*, Archiviste de la ville de *Louvain*.

VAN MALDERGHEM, *Jean*, Archiviste-adjoint de la ville de Bruxelles, rue Anoul, 26, à *Ixelles*.

VAN RAEMDONCK (le Dr), Archéologue, à *Saint-Nicolas*.

VLAMINCK (de), *Alphonse*, Inspecteur principal de l'Enseignement primaire, place Ragheno, 13, à *Malines*.

VORSTERMAN VAN OIJEN, *A.-A.*, Membre de plusieurs sociétés savantes, à *La Haye*.

WAUTERS, *Alphonse*, Archiviste de la ville, Membre de l'Académie royale et Secrétaire de la Commission royale d'histoire, etc., rue de Spa, 22, à *Bruxelles*.

Witte (de), *Alphonse*, Bibliothécaire de la Société royale de numismatique, à *Bruxelles*.

MEMBRES DÉCÉDÉS.

EFFECTIFS.

Becasseau, *Eugène-Charles-François*, Propriétaire, à *Mons*, décédé à Hyon le 13 mai 1888.

Caille, *L.*, Secrétaire de la mairie, Bibliothécaire-Archiviste de la ville de *Condé*, décédé le 10 septembre 1888.

De Bove, *Charles-Émile*, Propriétaire, à *Élouges*, décédé le 7 octobre 1888.

Deprez, *Maximilien-Herman-François-Joseph*, Juge au tribunal de première instance, Docteur en philosophie et lettres, décoré de l'Ordre de Léopold, à *Mons*, décédé le 9 mai 1888.

Fourdin, *Emmanuël*, Professeur honoraire à l'Athénée royal, Bibliothécaire et Archiviste de la ville, Membre de la Commission des Hospices et du Bureau de bienfaisance, à *Ath*, décédé le 3 juin 1887.

Lheureux, *Victor*, Fonctionnaire pensionné du corps des ponts et chaussées, à *Mons*, décédé le 16 janvier 1888.

Monoyer, *Jules-Alfred*, ancien Conseiller provincial, à *Houdeng-Aimeries*, décédé le 20 juillet 1887.

Nédonchel (Comte de), *Albert-Marie-Léon*, Propriétaire, à *Boussoit*, décédé à Bruxelles le 6 mars 1887.

Sottiau, *Xavier-Jules*, Professeur d'histoire à l'Athénée royal de *Mons*, décédé le 4 novembre 1887.

HONORAIRES.

Latre du Bosqueau (de), *Eugène-François-Joseph*, Propriétaire, à *Mons*, décédé le 22 avril 1887.

Lescarts, *Isidore*, Avocat, ancien Bâtonnier, ancien Conseiller communal, Chevalier de l'Ordre de Léopold, à *Mons*, né en cette ville le 16 janvier 1816, y décédé le 12 septembre 1888.

CORRESPONDANTS.

Brunin, *Charles,* Statuaire, décoré de l'Ordre de Léopold, à *Bruxelles,* décédé le 2 juin 1887.

Juste, *Théodore,* Conservateur du Musée royal d'antiquités et d'armures, Membre de l'Académie royale, à *Bruxelles,* décédé le .. septembre 1888.

Middeleer (de) *J.-B.-F.*, Capitaine commandant de cavalerie, à *Bruges.*

Onghena, *Charles,* Graveur, à *Gand,* décédé le 16 décembre 1886.

Siret, *Adolphe,* Commissaire d'arrondissement, Membre de l'Académie royale, Directeur du Journal des Beaux-Arts, à *Saint-Nicolas,* décédé à Anvers le 6 janvier 1888.

SOCIÉTÉS SAVANTES

AVEC LESQUELLES

LE CERCLE EST EN RELATION.

AMIENS. — *Société des Antiquaires de Picardie.*
ANVERS. — *Académie d'archéologie de Belgique.*
" — *Société des Bibliophiles.*
ARLON. — *Société pour la conservation des monuments historiques et des œuvres d'art de la province de Luxembourg.*
ARRAS. — *Commission départementale des monuments historiques.*
AUXERRE. — *Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.*
BONNE. — *Académie d'Hippone.*
BRUXELLES. — *Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique.*
" — *Commission royale d'histoire.*
" — *Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique.*
" — *Société royale de la numismatique belge.*
" — *Seciété belge de géographie.*
CAMBRAI. — *Société d'Émulation.*
CHARLEROI. — *Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement.*
DOUAI. — *Société d'agriculture, de sciences et d'arts.*
DUNKERQUE. — *Comité flamand de France.*
ENGHIEN. — *Cercle archéologique.*
LIÈGE. — *Institut archéologique.*
" — *Société liégeoise de littérature wallonne.*

LUXEMBOURG.	— *Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques du Grand-Duché de Luxembourg.*
MONS.	— *Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.*
„	— *Société des Bibliophiles belges.*
„	— *Société des anciens élèves de l'école des mines du Hainaut.*
NAMUR.	— *Société archéologique.*
NIVELLES.	— *Société archéologique.*
PHILADELPHIE.	— *Société de numismatique et d'antiquités.*
POITIERS.	— *Société des antiquaires de l'Ouest.*
RIO DE JANEIRO.	— *Comité administratif du Musée national.*
St-NICOLAS.	— *Cercle archéologique du pays de Waes.*
St-PÉTERSBOURG.	— *Commission impériale archéologique.*
STOCKHOLM.	— *Académie d'antiquités.*
TERMONDE.	— *Cercle archéologique.*
TOURNAI.	— *Société historique et littéraire.*
TRÈVES.	— *Société archéologique.*
VALENCIENNES.	— *Société d'Agriculture, Sciences et Arts de l'arrondissement.*
VERVINS.	— *Société archéologique.*
WASHINGTON.	— *Société Smithsonienne.*

JOURNAUX SCIENTIFIQUES

REÇUS PAR LE CERCLE EN ÉCHANGE DE SES PUBLICATIONS.

Bulletin de numismatique et d'archéologie. (Directeur, M. R. Serrure, rue aux Laines, 48, à Bruxelles.)

Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie.

Collection de Précis historiques. (Directeur, le R. P. Baesten, rue des Ursulines, 14, à Bruxelles.)

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. (Sous la direction de M. le Chanoine Reusens, à Louvain.)

Le Cercle adresse un exemplaire de ses publications :

A S. M. le Roi.
A Monsieur le Ministre de l'Intérieur.
A la Bibliothèque du Département de la Justice.
Au Conseil provincial du Hainaut.
Au Conseil provincial de Namur.
Aux Archives départementales du Nord, à Lille.
Aux Archives de l'État, à Mons.
A la Bibliothèque publique et aux Archives communales de Mons.

Nota. — *Les collections du Cercle sont déposées dans deux salles du rez-de-chaussée de la Bibliothèque publique de Mons, où se tiennent les séances ordinaires.*

NÉCROLOGIE.

CHARLES ONGHENA.

Charles-François Onghena, graveur et numismate, né à Gand, en juin 1806, est décédé en cette ville le 16 décembre 1886. Il était un graveur habile et d'un talent reconnu ; dès l'âge de 12 ans, il maniait le burin ; son premier essai date de 1818. Son œuvre est considérable ; il comprend au-delà de mille pièces.

Notre Cercle archéologique qui, depuis le 13 septembre 1857, comptait Charles Onghena parmi ses membres correspondants, a publié, dans ses *Annales :* (tome II) un dessin gravé par lui : *La châsse de Saint Macaire à Gand, faite par Hugues Delavigne, orfèvre montois*, (tome XV) les *Médailles commémoratives de l'inauguration de la statue du roi Léopold Ier à Mons*, et, dans l'une de ses publications extraordinaires[1], une reproduction du plan de l'ancien jubé de l'église de Sainte-Waudru, à Mons.

Charles Onghena était un numismate distingué ; il recherchait les monnaies et les médailles, surtout au point de vue de l'art du graveur. Il s'était formé une collection numismatique d'une certaine importance ; on y remarquait une série des œuvres des trois graveurs du nom de Théodore Van Berckel, de 1705 à 1794.

1. *Le passé artistique de Mons*, par LÉOPOLD DEVILLERS, édition de 1887. Mons, Hector Manceaux, in-8°. — Cette gravure se trouve aussi dans le *Mémoire historique et descriptif sur l'église de Sainte-Waudru* (Mons, 1857), par le même.

Onghena a rendu un service signalé à l'histoire de l'art en réunissant à une époque où l'on dédaignait les œuvres du passé, une collection d'antiquités composée principalement d'objets d'orfévrerie ; il a ainsi sauvé de la destruction beaucoup de pièces curieuses. Ses collections, dont il avait cédé plusieurs objets de grand cachet et de haut prix à un étranger, avaient acquis une grande réputation à Gand ; elles ont été vendues publiquement au mois d'octobre 1885.

ERNEST MATTHIEU.

CHARLES BRUNIN.

La ville de Mons a perdu en la personne de Charles-Eugène Brunin un enfant des plus distingués, et notre Cercle, si éprouvé depuis quelque temps, a eu la profonde douleur de voir disparaître de ses rangs un membre dont il avait le droit d'être fier.

Un brillant avenir était réservé à celui qu'une mort prématurée a ravi à l'art belge, à sa famille et à ses nombreux amis. Quoique courte, sa carrière a été bien remplie, et il a donné des preuves multipliées de son beau talent. Son nom sera inscrit dans les fastes artistiques du pays, à la suite de ceux de ces habiles statuaires qui l'ont précédé dans la tombe et qui, comme lui, ont honoré la Belgique par leurs productions.

Charles-Eugène Brunin naquit à Mons, le 10 mai 1841, d'Eugène-Victor-Joseph Brunin et de Caroline-Claire Dandoy. Après avoir suivi avec le plus grand succès les cours de l'Académie de sa ville natale, il remporta le premier prix en excellence dans la sculpture-statuaire, enseignement supérieur, à l'Académie royale des beaux-arts d'Anvers, en 1868.

A son retour d'Italie, Brunin vint se fixer à Mons et remplit les fonctions de professeur de sculpture à notre Académie des beaux-arts, de 1875 à 1883, époque de son départ pour Bruxelles. Il est mort à Schaerbeek, le 2 juin 1887.

Ses principales œuvres sont : une *Milanaise,* buste en marbre; *Souvenir de Venise* (Pigeons de Saint-Marc); la statue en marbre représentant une femme en prière, qui surmonte le mausolée de Mlle Boulengé de la Hainière, au cimetière de Mons; la statue en bronze du prince Charles de

Ligne, érigée sur la place communale de Belœil; la *Charmeuse de serpents,* statue; *les Arts appliqués à l'Industrie,* bas-relief en marbre décorant la façade du palais des Beaux-Arts, et le Vase monumental de la façade du palais de la Nation du côté de la rue de Louvain, à Bruxelles; le monument élevé au bourgmestre François Dolez, à Mons; les bustes en médaillon de la mère de l'artiste, de dame Sophie Passage et d'Adolphe Rouvez, au cimetière de Mons, les bustes du Roi et de la Reine, à la salle des séances du Conseil provincial du Hainaut, le buste du ministre Bernaert, celui de Mlle Bernaert, etc., etc.

Par arrêté royal du 22 novembre 1884, Charles Brunin avait été nommé chevalier de l'Ordre de Léopold.

Des notabilités politiques, artistiques et littéraires assistaient à ses funérailles, qui ont eu lieu le 6 juin. A l'arrivée du corps à la gare de Mons, vers 5 heures de l'après-midi, une foule d'amis et tout le personnel de l'Académie des Beaux-Arts se sont joints au deuil. Un discours a été prononcé par le soussigné au nom de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut et du Cercle archéologique de Mons.

LÉOP. DEVILLERS.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR LE PRÉSIDENT DU CERCLE ARCHÉOLOGIQUE

AUX FUNÉRAILLES

DE M. MAXIMILIEN DEPREZ,

MEMBRE EFFECTIF[1].

Messieurs,

Je viens remplir ici un douloureux devoir, au nom des associations scientifiques et littéraires de la ville de Mons, dont Maximilien Deprez était un membre assidu.

En rendant hommage à son zèle et à son dévouement, je tiens à déclarer que ses connaissances approfondies et son jugement sûr donnaient beaucoup de prix à sa coopération.

Nommé membre effectif de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, le 25 mars 1858, il n'a cessé de prendre part à toutes les délibérations et en particulier à l'examen des mémoires de concours. Dès 1860, il fit partie du bureau administratif et pendant plusieurs années il remplit les fonctions de secrétaire.

Le 16 juillet 1865, notre Société des Bibliophiles belges lui conféra le siège qu'avait occupé Mgr de Ram. Il fut élu sécrétaire de la Société le 9 septembre 1866 et en devint le vice-président, le 25 avril 1875.

1. Né à Mons le 17 février 1820, y décédé le 9 mai 1888, juge au tribunal de première instance, chevalier de l'Ordre de Léopold.

Son entrée au Cercle archéologique datait du 15 décembre 1878.

Dans ces trois compagnies, il était aimé et estimé de tous ses collègues. S'il collaborait peu aux *Mémoires* imprimés, il se plaisait toutefois à encourager les travailleurs et à leur donner des conseils.

M. Deprez consacrait à l'étude presque tous ses loisirs. Il s'était formé une précieuse bibliothèque dans laquelle l'histoire et les belles-lettres occupent, après le droit, une place importante. Le fruit de ses lectures se trouve consigné dans une foule de notes qu'il se proposait sans doute d'utiliser. A vrai dire, sa trop grande modestie lui faisait presque craindre de livrer ses travaux à l'impression. Il lui eût certes été facile, en publiant, de donner de l'éclat à son nom. Mais il préférait vivre sans bruit, et ce n'était que dans l'intimité que l'on pouvait apprécier tout ce qu'il y avait en lui d'affectueux, de délicat, et connaître la noblesse de ses sentiments, l'étendue de son savoir.

Il y a peu de temps, je lui donnais des renseignements sur les dernières séances de nos sociétés, et il m'exprimait son désir de reprendre bientôt sa place à nos côtés. Hélas! nous ne devions plus l'y revoir !

En vain les soins les plus dévoués lui furent-ils prodigués! Le mal dont il souffrait depuis plusieurs mois, nous l'a ravi pour toujours.

Avant de nous séparer de sa dépouille mortelle, nous formerons avec sa digne épouse des vœux ardents pour que cet homme de bien jouisse là-haut de la récompense éternelle.

Adieu, cher et bon Collègue, adieu !

JULES SOTTIAU.

Le Cercle a éprouvé une perte bien sensible en la personne de l'un de ses membres les plus sympathiques, M. Jules Sottiau, professeur d'histoire et de géographie à l'Athénée royal de Mons.

Né en cette ville le 21 novembre 1838, Sottiau y est décédé le 4 novembre 1887.

Ses funérailles ont été célébrées le lundi 7, en l'église de Sainte-Élisabeth, au milieu d'une grande affluence de monde.

Nous empruntons au *Journal de Mons et du Hainaut,* du mercredi 9 novembre 1887, les détails qui suivent :

« Les élèves de l'Athénée étaient représentés par une nombreuse députation. La bannière de notre premier établissement d'instruction moyenne, voilée de crêpe, marchait en avant. Une douzaine de couronnes, hommage du corps professoral, des anciens élèves, des élèves actuels, du Cercle archéologique dont le défunt était le secrétaire, des amis, etc., étaient portées par des jeunes gens.

« Plusieurs discours ont été prononcés; à la maison mortuaire, M. Waxweiler, préfet des études, a retracé en termes émus la carrière professorale, comptant plus de 28 ans, de M. Jules Sottiau. Il a rappelé les qualités du professeur regretté de tous, son dévouement, sa bonté, son attachement à ses collègues et à ses élèves.

« Puis M. Louis De Mulder, professeur de français, a rendu hommage au défunt, au nom du Cercle archéologique de Mons, M. le président Devillers étant absent. M. De Mulder a montré M. Sottiau comme travailleur infatigable, comme

chercheur émérite et comme savant distingué. Il a aussi loué la piété filiale du défunt, qui pouvait être cité, a-t-il dit, comme un modèle sous ce rapport.

« Enfin M. Georges Leclercq, avocat et conseiller communal, a dit un dernier adieu très touchant au nom des anciens élèves.

« Les coins du poële étaient tenus par MM. Achille Legrand, échevin de la ville de Mons; Damoiseaux, ancien préfet des études de l'Athénée royal de Mons; Waxweiler, préfet actuel, et Mahau, professeur.

« Une sympathique assistance a suivi le corps jusqu'à l'église Sainte-Élisabeth, qui était comble.

« Au rond-point du faubourg d'Havré, deux discours ont encore été prononcés; d'abord par M. Candrix, élève de l'Athénée, et ensuite par M. Léon Descamps, professeur de mathématiques supérieures. Ces deux discours, très touchants, ont encore augmenté l'émotion dont étaient pénétrés tous les assistants de cette triste cérémonie.

« M. Sottiau ne comptait que des amis et tous ceux qui le connaissaient l'aimaient et l'estimaient. Il sera toujours regretté de ses collègues et de ses élèves qu'il instruisait d'une façon toute paternelle. Il fut, en effet, pour toute la jeunesse qu'il a instruite pendant 28 ans, un bon père plutôt qu'un professeur.

« M. Jules Sottiau, dont la simplicité et la modestie étaient bien connues, laisse une vieille mère octogénaire avec laquelle il avait toujours bien vécu et qu'il entourait de la plus vive affection et de la plus grande sollicitude. Par suite de son décès, devient vacante une des chaires les plus importantes de notre Athénée. Il avait su donner à son enseignement un caractère spécial, très pratique, qui assurait aux élèves des connaissances solides et approfondies. »

Voici le discours de M. De Mulder :

« Une voix autorisée vient de vous retracer, dans un langage du cœur, la belle carrière de Sottiau comme professeur à l'Athénée royal de cette ville.

« Je viens, moi, en l'absence forcée de l'honorable président du Cercle archéologique de Mons, dont Sottiau fut un des fondateurs, et au nom de ce Cercle, vous entretenir un instant du travailleur infatigable, du collègue aimé que nous pleurons avec vous.

« C'était en 1856. Quelques-uns de nos compatriotes jetèrent les yeux sur le dévoué professeur et l'engagèrent à entrer dans un Cercle dont le but était de retirer de l'oubli, de préserver des injures du temps, de rechercher et de recueillir un peu partout, dans notre province, les débris de monuments historiques, jetés épars aux quatre vents du Ciel.

« Sottiau, dont le goût des hautes études s'était déjà révélé à cette époque, accepta avec empressement et, en 1857, l'existence du Cercle archéologique de Mons était assurée.

« C'est dans ce Cercle que Sottiau occupa successivement et avec honneur les délicates fonctions de questeur et de bibliothécaire; cette dernière fonction, il l'occupait encore quand une mort inopinée l'a ravi à notre confraternelle affection.

« Les débris précieux, conservés à notre musée communal, attestent de l'activité du Cercle et de celle de son dernier bibliothécaire.

« Dans l'entre-temps, et tandis qu'il se consacrait tout entier à la jeunesse, notre regretté collègue trouvait encore le moyen de rassembler les matériaux nécessaires à la confection d'un manuel de géographie qui fourmille de renseignements utiles et qui donne une haute idée de la valeur de

cet homme, aussi bon, aussi utile, aussi modeste que savant.

« Que de volumes poudreux ont passé entre ses mains dans le silence du cabinet, dans cette retraite même qu'il va quitter et qu'embellissait chaque jour l'affection du meilleur des fils pour la meilleure des mères.

« Voué par tempérament à l'étude autant que par état, Sottiau l'aimait avec sollicitude, et sa prodigieuse mémoire l'aidait à merveille dans les entretiens qu'il se plaisait à ouvrir avec ses collègues du Cercle. Mais la mort impitoyable est venue le frapper au milieu de ses plus chères espérances, à la veille de jouir de cet *otium cum dignitate,* chanté par Horace; de ce repos honorable et mérité qui laisse à l'homme d'étude le plaisir bien doux de jeter un regard sur sa vie passée et de se dire : J'ai fait le bien, j'ai été utile à quelque chose.

« Oui, cher et dévoué confrère, tu as fait le bien et tu l'as fait sans ostentation, avec la seule conscience du devoir accompli ; tu as été utile à tes semblables ; tu as été un modèle de piété filiale ! ! !

« Que Dieu te reçoive dans ce séjour éthéré où toute peine est inconnue; qu'il récompense ta vie de labeur et qu'il donne à ta vieille mère le courage de parcourir sans toi ce qui lui reste du chemin de la vie.

« Au nom de tes amis du Cercle archéologique de ta ville natale, Sottiau, je ne te dis pas adieu, ce mot de désespérance, mais au revoir ! »

EMMANUEL FOURDIN.

Un autre bon collègue nous a été enlevé.

Emmanuel Fourdin a passé sa vie dans l'enseignement. Il était professeur au Collège communal d'Ath, et consacrait ses loisirs aux Archives et à la Bibliothèque publique de cette ville.

On lui doit :

Géographie politique et administrative de la Belgique, ou notions générales sur toutes les institutions et administrations du pays. Ath, 1860; in-8°.

Inventaire analytique des archives de la ville d'Ath (Bruxelles, A. Lefèvre, 1873), en 2 volumes in-8° dont le premier est précédé d'une notice historique sur la ville d'Ath.

Annales du ci-devant collège d'Ath (en collaboration avec M. Demaret). Braine-le-Comte, 1883; in-12.

Il a publié dans les *Annales* de notre Cercle :

Notice sur la reconstruction de l'hôtel de ville d'Ath (tome VI, pp. 149-162*i*).

Notice sur le fief de Buissenal (t. VI, pp. 180-196).

La tour et le carillon de Saint-Julien, à Ath (t. VII, pp. 97-164).

Esquisse historique sur le collège d'Ath (t. VIII, pp. 215-230).

La procession et la foire communales d'Ath (t. IX, pp. 1-69).

Esquisse biographique sur Adrien Thiébault, dit Pickart, musicien athois, maître de chapelle de l'empereur Charles-Quint (t. X, pp. 242-249).

L'ermitage de Wilhours-lez-Ath (t. X, pp. 291-313).

L'hôpital Saint-Jacques, à Ath (t. XII, pp. 209-256).

Notice sur la famille Francqué (t. XIV, pp. 357-373).

Les hommes et les choses de la ville d'Ath. — Éphémérides athoises (t. XV, pp. 616-668).

Documents historiques et biographiques concernant Me Jacques Dubreucq, architecte, ingénieur et sculpteur montois (t. V, pp. 460-463).

Extrait de la confession de Géry Turqueau, 1581 (t. VIII, pp. 258-259).

Anciennes églises d'Ath. Tombes, épitaphes, inscriptions (t. X, pp. 281-288).

Revenus du comte de Hainaut à Ath (t. XI, pp. 465-468).

Découvertes d'objets antiques à Stambruges (t. XII, pp. 527-528).

Obsèques de l'empereur Charles-Quint, à Ath (t. XXI, pp. 300-301).

LOUIS-ALEXANDRE CAILLE.

Notre Cercle archéologique, si vivement éprouvé dans ces derniers temps par la mort de plusieurs de ses plus zélés collaborateurs, vient de faire une nouvelle et grande perte en la personne de M. Caille, le dévoué secrétaire de la mairie de Condé.

Lié d'amitié avec l'honorable défunt, nous venons rendre hommage à son mérite, en lui vouant quelques lignes de biographie, afin de suivre un précédent qui fait le plus grand honneur à notre vaillante compagnie. En rendant à ses membres défunts l'hommage qui leur est dû, le Cercle a surtout pour but de perpétuer le souvenir des services qu'ils ont rendus aux sciences historiques.

Louis-Alexandre Caille naquit à Condé sur l'Escaut, le 3 septembre 1814. Il n'avait que quatorze ans, lorsque les nécessités de la vie l'obligèrent d'abandonner sa ville natale pour se rendre à Paris dans l'intention d'apprendre la typographie. Il ne tarda pas à se distinguer dans la profession qu'il s'était choisie. Doué d'une intelligence d'élite, Caille consacra ses rares moments de loisir à l'étude de l'histoire locale et surtout à la recherche des manuscrits, des gravures et des objets présentant quelque intérêt sur les hommes et les choses de Condé. Il s'appliqua notamment à recueillir des renseignements sur la célèbre tragédienne Clairon dont le véritable nom était Claire-Josèphe Leris, surnommée la reine du Nord, née à Condé le 25 janvier 1723, morte à Paris le 11 janvier 1803. Une amitié filiale l'engagea à rechercher le tombeau de celle qui fut l'une des gloires du théâtre français; il a raconté, dans l'un de ses ouvrages, les démarches qu'il fit pour engager l'administrateur du

théâtre français à faire restaurer le tombeau de sa célèbre compatriote, démarches qui eurent pour résultats la promesse formelle que l'entretien de ce tombeau serait continué par les soins du Comité de la Comédie française.

Après un séjour de trente années à Paris, M. Caille revint dans sa ville natale, pour laquelle il avait toujours conservé la plus vive affection. Il n'avait pas fait fortune dans la grande ville : aussi se vit-il forcé de s'occuper d'industrie ; puis il devint successivement clerc de notaire et commis de banque.

En 1872, la municipalité de Condé l'appela aux fonctions de secrétaire de la mairie. Notre collègue avait enfin trouvé une occupation conforme à ses goûts, lui permettant de satisfaire ce qu'il appelait sa passion favorite ; c'est-à-dire qu'il était à la source des documents concernant sa ville natale, sur laquelle il avait recueilli déjà des renseignements curieux.

Il ne se contenta pas de rassembler des notes ; il les coordonna et en fit un volumineux manuscrit, orné d'une infinité de miniatures, de dessins d'armoiries, de portraits, et dans lequel se trouvent réunis tous les documents anciens et modernes, qui se rattachent aux hommes et aux choses du territoire de Condé.

Indépendamment de ses recherches historiques, M. Caille prit l'initiative de la fondation d'une bibliothèque et d'un musée Condéen ; il travailla particulièrement à la restauration et à l'embellissement de l'hôtel de ville de Condé. C'est grâce à son intervention que le peintre Gustave Houzé, l'une des gloires de Condé, exécuta les portraits des célébrités qui ornent les salons de l'hôtel de ville.

Ce fut aussi M. Caille qui engagea la municipalité à acquérir le vieux manoir des seigneurs de Condé pour servir de local au musée et à la bibliothèque. Ajoutons qu'il fit décré-

ter l'inscription en l'honneur de l'illustre musicien Josquin Desprès, qui se trouve sur le kiosque de la place verte.

M. Caille donna ses soins aux archives de la mairie et, en 1881, il engagea M. Castiau, maire de la ville, à nous confier le soin de dresser la table générale des actes de baptêmes, de 1582 à 1699. Ce travail terminé, il en fit un rapport dans lequel on lit :

« La nécessité de mettre en ordre les tables des registres de l'état-civil de Condé, à l'instar du travail dont M. Clément a doté la ville de Valenciennes, m'avait décidé à sacrifier une partie de mes loisirs et de mes veilles, pour mener à bonne fin une opération de ce genre. Mais la besogne augmentant chaque jour et ne me permettant même plus d'espérer de terminer un travail de recherches historiques que j'ai entrepris, j'ai dû céder et, par bonheur, nous avons trouvé dans M. Théodore Bernier un archéologue distingué et un travailleur ardent, à qui l'administration municipale a pu confier le soin d'un travail aussi important. »

M. Caille avait été élu membre du Cercle archéologique de Mons, le 18 avril 1875 ; il était de plus membre de la Commission historique du département du Nord et avait obtenu les palmes d'officier d'académie en récompense de ses travaux historiques.

Il mourut dans sa ville natale, le 10 septembre 1888. Ses obsèques eurent lieu le jeudi suivant au milieu d'une assistance nombreuse tant de la ville que des différents endroits de la région.

Au cimetière, M. Castiau, maire de Condé, prononça un discours dont nous extrayons ce qui suit :

« Avant que cette tombe se referme pour toujours, j'ai un devoir à remplir envers l'homme qui a tant aimé sa ville natale : celui de la reconnaissance.

« Je viens donc te remercier, mon cher Caille, au nom de tous tes concitoyens, des services que tu leur as rendus.

« Ils n'oublieront pas l'homme intègre qui, pendant plus de quinze ans, a usé sa vie pour leur bien.

« Tu emportes avec toi l'estime de tous les amis qui t'entourent et de tous les honnêtes gens, la plus belle récompense que l'on puisse attendre sur cette terre.

« Que ton exemple serve à celui qui assumera la tâche difficile et délicate de secrétaire de la Mairie, afin que, comme toi, il comprenne que le premier devoir qu'il ait à remplir, c'est d'être utile à ses concitoyens.

« Ta mémoire nous sera chère à tous, à moi surtout qui t'ai connu dans l'intimité; à moi, qui ai reçu tes sages conseils dès le debut de mon administration ; à moi, qui ai pu comprendre tout ce que tu as fait pour tes concitoyens, et qui ai su apprécier chaque jour la loyauté de ton caractère.

« Adieu donc, cher Caille ; adieu ! au nom dela ville tout entière, et que cette terre te soit légère ! »

Voici la liste des manuscrits de notre regretté collègue :

1° *Histoire de Condé par Mgr. le Maréchal de Croy, suivie de documents historiques*, un vol. in-folio, orné de dessins, d'armoiries, etc., 1870-1871.

2° *Histoire ecclésiastique de la ville de Condé*, 1886.

3° *Condé (Nord-Libre), 1789. Cahier des doléances.*

4° *Documents authentiques sur l'histoire de Condé. — Blocus de 1793 (8 avril — 11 juillet).*

5° *Le livre d'or de la ville de Condé. Belles actions, actes de dévouement, récompenses, etc., etc.*

6° *La Flamengrie ou Faubourg de Fresnes. Notice et documents sur ce faubourg de Condé* (1887).

THÉODORE BERNIER.



RESTES DE LA TOUR AUBERON, À MONS.

Vue prise dans le jardin de la maison No. 13 de la rue de N.-D. Débonnaire.

ANNALES

DU

CERCLE ARCHÉOLOGIQUE

DE MONS.

DESCRIPTION ET HISTOIRE DE MONS.

NOTICE PUBLIÉE EN ANGLAIS, A ÉDIMBOURG, EN 1709,

PAR JOHN MACK-GREGORY,

TRADUITE EN FRANÇAIS PAR FÉLIX HACHEZ.

INTRODUCTION.

Le *Bibliophile belge*, tome I, Bruxelles, A. Van Dale, 1845, p. 215, sous la rubrique : « Livres singuliers et rares » par R. Ch. (Renier Chalon), mentionnait un opuscule intitulé : *The Geography and History of Mons : or a description of what is to be seen, and an account of wath passes in and about that Town* (Géographie et histoire de Mons : ou description de tout ce qui est à voir et relation de ce qu'il

y a dans cette ville et aux environs). *First written in French, for the service of an imperial officer, in the army about Mons; and now done, a second time, in English, for the satisfaction of our British Officers* (Écrites d'abord en français pour l'usage d'un officier de l'armée impériale devant Mons, et maintenant rédigées en anglais pour la satisfaction de nos officiers britanniques). *By John Mack-Gregory, LL. L., professor of geography and history* (par John Mack-Gregory, professeur de géographie et d'histoire). *Edinborough : printed by James Watson at the foot of Craig's closs, and to be sold at all the coffee-houses in town.* (Édimbourg, imprimé par James Watson, au pied de *Craig's closs* et en vente dans tous les cafés de la ville). 1709, in-4°, de 44 pages.

D'après cette mention, on savait qu'un auteur, dont le nom n'est pas connu, avait écrit en français le livre précité pour un officier de l'armée du prince Eugène de Savoie, pendant la guerre de la succession d'Espagne, après la bataille de Malplaquet et durant le siège de Mons, en septembre et octobre 1709 ; on savait en outre que le professeur Mack-Gregory l'avait rédigé en anglais pour être agréable aux officiers anglais.

M. Chalon faisait connaître que cette description de Mons présente quelque intérêt à cause des détails qu'elle contient sur les fortifications de cette ville et sur l'époque à laquelle les divers ouvrages de défense avaient été construits.

En 1864, M. Jules De le Court cita cet ouvrage dans sa Bibliographie de l'histoire du Hainaut, section IX, § 37, n° 712. (Annales du Cercle archéologique de Mons, tome V, p. 77.)

Le texte français n'a jamais été publié ; mais, l'année même de la prise de Mons, la rédaction anglaise fut imprimée à Édimbourg. Au surplus, on ne savait où en trouver un exem-

plaire, de sorte que cet ouvrage n'était connu que de nom.

Toutefois, en travaillant en 1883 à notre notice sur *les Descriptions, les plans et les vues de Mons* (mêmes *Annales* tome XVIII, p. 325-432), nous vîmes à la bibliothèque royale de Bruxelles (2e série, n° 38 996) une publication intitulée: *The Harleian Miscellany* (Mélanges harléiens), éditée à Londres au milieu du XVIIIe siècle, par Thomas Osborne. C'est une réimpression de pièces et de brochures rares et intéressantes qui avaient fait partie de la bibliothèque de Robert Harley, comte d'Oxford. Nous y trouvâmes au tome 2, imprimé en 1744, p. 180-198, la réimpression de l'opuscule mentionné par M. Chalon.

Nous eûmes soin de signaler notre découverte (tome XVIII cité, page 352), dans l'espoir qu'un de nos confrères, connaissant l'anglais mieux que nous, en aurait donné une version française. Nos espérances ne se réalisèrent pas ; et pour ne pas laisser cette brochure oubliée dans les volumineux Mélanges harléiens, nous avons essayé de la traduire. Cet écrit, composé surtout au point de vue militaire, sera le complément des descriptions de notre ville par Jacques Lessabée et par Nicolas De Guise, récemment traduites du latin en français.

Ce texte anglais ne peut se traduire trop littéralement, car en général il présente des phrases longues et surchargées de pléonasmes ; et si l'on ne dégageait parfois certaines phrases incidentes, on serait amené à d'obscures périodes et à de singulières amphibologies. Toutefois nous nous sommes tenu à une version exacte et fidèle, même aux dépens de l'élégance. Nous devions reproduire les idées mêmes de notre écrivain, attendu que nous ne plaçons pas notre traduction en regard de son texte, et que nous ne mettons pas ainsi le lecteur à même de contrôler notre interprétation.

La réimpression de 1744 occupe dix-huit pages $^1/_2$ in-4° à

deux colonnes, sans aucune division. Afin de faciliter la lecture et les recherches, notre traduction sera partagée en chapitres et des sommaires indiqueront les divers objets traités sous ces chapitres.

Des notes feront suite à notre traduction. Elles mentionneront aussi bien les sources où notre auteur a puisé, que les ouvrages pouvant élucider ou commenter son œuvre. Nous signalerons les inexactitudes ou les erreurs de plusieurs de ses assertions ; nous rectifierons celles-ci d'après les données historiques les plus satisfaisantes. Au surplus, notre auteur n'a pas cherché à donner une histoire ininterrompue de notre ville ; c'était certainement un militaire ; et en homme du métier, il s'attacha surtout à la description des fortifications. Il a voulu démontrer historiquement que Mons fut une forteresse depuis l'établissement des Francs en Belgique, et que tous nos souverains ont reconnu que cette place leur fut toujours d'un grand secours. Il a parlé assez ingénument de ce qu'on lui avait appris ; il fait la description minutieuse des travaux de défense élevés sous le régime espagnol et pendant l'occupation française.

Son œuvre conserve le mérite d'être une description complète, technique, curieuse et utile de nos anciennes fortifications ; c'est à ce titre que nous le reproduisons aujourd'hui.

DESCRIPTION ET HISTOIRE DE MONS.

CHAPITRE I.

Topographie et hydrographie de Mons.

ÉTAT DU SOL. — LA TROUILLE. — LA HAINE. — LES MARAIS.

Le sol. — Mons, localité étendue, est la ville capitale de tout le Hainaut et la principale résidence du gouverneur et des officiers qui forment les deux cours particulières et les états de la province.

Elle est située sur les bords de la rivière la Trouille, au milieu d'une vaste plaine, qui, sauf une colline où la ville se trouve, s'étend à plusieurs lieues à l'entour sur les deux rives de la Haine.

Les bords de la Trouille présentent d'un côté une élévation, et de l'autre une grande plaine.

En dehors de la ville, le sol n'est qu'un vaste marais, principalement produit par les eaux abondantes provenant tant du confluent de ces deux rivières, que d'une quantité de ruisseaux, de sources et de fossés du voisinage. Ce qui contribue à entretenir ce marais, c'est la surface plane qui s'étend à une demi-lieue des murs, à trois quarts de lieue et même en quelques endroits à une lieue. Ainsi il entoure la ville à une grande distance et il contient une telle quantité

d'eau qu'on ne peut le saigner, excepté à l'est vers Namur où le terrain est très élevé, et à l'ouest vers Valenciennes où existe aussi une certaine élévation.

Donc les eaux qui rendent si marécageux le sol autour de Mons, proviennent des deux rivières: la Trouille et la Haine.

La Trouille. — Cette petite rivière prend sa source près du village de Mairieux en Hainaut, à trois lieues et demie au sud de Mons. Elle coule d'abord du sud au nord ; ensuite près de Mons elle tourne de l'est à l'ouest, et se jette enfin dans la Haine, à l'ouest de Mons à une lieue en amont de la place de Saint-Ghislain.

Là où ce cours d'eau prend sa direction vers l'ouest, se trouve la ville de Mons qui en occupe les deux rives : le côté oriental forme une colline et le côté occidental est un terrain plat. La rivière qui traverse la ville du sud-est au nord-ouest, la sépare en deux parties très inégales. Celle qui est sur l'élévation est la plus grande ; celle qui s'étend dans le bas est beaucoup moindre. Mons est à trois lieues et demie de la source de la Trouille et à trois quarts de lieue environ du confluent de celle-ci dans la Haine. La partie de la rivière qui est au-dessus de Mons est appelée la Haute-Trouille ; et celle au-dessous est nommée la Basse-Trouille.

La Haine. — Cette rivière, un peu plus forte que la Trouille, a sa source près de la ville de Fontaine-l'Évêque en Hainaut, à quatre lieues et demie à l'est de Mons. D'abord elle coule au nord ; elle tourne successivement à l'ouest, au nord-ouest, au sud-ouest et enfin à l'ouest. Ainsi, après un grand nombre de détours à travers la campagne, tout en maintenant son cours de l'est à l'ouest (c'est la direction qu'elle a spécialement près de Mons), elle va se jeter dans l'Escaut, un peu au-dessus de la forteresse de Condé, dans la même province, à quatre lieues et un quart à l'ouest de Mons.

Au sud de cette rivière, là où elle coule du nord-est au

sud-ouest, se trouve la ville de Mons ; celle-ci est située sur une élévation aux bords de la Trouille et au milieu d'une plaine s'étendant vers la Haine, à la distance d'environ un quart de lieue. Mons est à quatre lieues et demie de la source de la Haine, et à quatre lieues et un quart environ du confluent de celle-ci dans l'Escaut près de Condé. La partie de la rivière qui est au-dessus de Mons est appelée la Haute-Haine ; et celle au-dessous la Basse-Haine.

Les marais. — Outre ces deux rivières, d'autres eaux contribuent à rendre marécageux le terrain voisin. Des ruisseaux peu importants, des sources et divers fossés s'écoulant des deux rivières en amont et en aval de Mons, font des sinuosités et des détours dans la campagne. Les uns en deça de la ville fournissent l'eau à des viviers et à des étangs ; d'autres au delà vont dans des fossés et des canaux pour les besoins de la place ; et d'autres au dehors passent dans le lit de la Basse-Trouille et de la Basse-Haine pour permettre la navigation.

Autour de Mons donc le terrain est marécageux : la ville est environnée d'eau et le territoire voisin en est couvert. Cette eau provient de la réunion des rivières, ruisseaux, sources et fossés qui viennent s'y concentrer.

Les facilités et les avantages procurés par ces eaux sont tels que peut-être aucune ville d'Europe, excepté Gand, n'a une situation intérieure pareille à celle de Mons.

Quant aux inconvénients qui résultent de cette surabondance d'eau, les habitants y ont sagement remédié autant que possible par leur industrie et leurs soins. A l'aide de canaux et de fossés proprement entretenus, au moyen d'étangs et de réservoirs et surtout par des écluses nombreuses et bien gouvernées, ils conservent la direction de ces eaux, de sorte qu'ils peuvent ou les laisser dehors, ou les maintenir à l'intérieur, ou en faire ce qu'il leur plaît. Ainsi

en cas de siège, ceux qui occupent Mons peuvent extrêmement gêner l'ennemi à l'extérieur en inondant la campagne contiguë à la ville. L'inondation peut être tendue jusqu'à un quart de lieue de distance, et en certains endroits jusqu'à une demi-lieue ou trois quarts de lieue des murs. Elle couvre le sol à une profondeur qui rend la ville inaccessible, excepté à l'est vers Namur où le terrain s'élève et où l'ennemi peut camper, se retrancher, s'approcher de la place et la battre en brèche malgré l'inondation. La même chose peut se faire à l'ouest vers Valenciennes, où existe aussi un monticule, mais moins facilement, parce que le terrain ne s'élève pas à une semblable hauteur.[1]

CHAPITRE II.

Tour Auberon.

Le prince Auberon. — Sa forteresse. — Sa tour. — Le comte Walbert.

Le prince Auberon. 449-490. — La ville de Mons fut fondée par Auberon, prince franc, fils de Clodion le Chevelu, roi des Francs et petit-fils de leur premier roi Pharamond le Grand. En l'an 449, Auberon étant devenu orphelin par la mort de son père, fut placé sous la tutelle de son parent Mérovée ; mais il fut dépouillé de son héritage par ce tuteur qui usurpa la couronne. Afin de recouvrer ses droits,

1. Voir les notes à la suite de notre traduction.

il alla demander l'assistance des Allemands ; il en fut si puissamment aidé qu'en peu de temps il recouvra toute l'Austrasie inférieure et une partie de la Belgique jusqu'à Tournai et Cambrai, et, qu'en l'an 481, il pénétra dans la contrée où Mons existe actuellement. Ce pays alors boisé et marécageux faisait partie de la Forêt charbonnière, qui confinait à la forêt d'Ardenne.[2]

Auberon y bâtit une tour élevée au sommet d'une colline située au nord de la rive orientale de la Trouille, là où celle-ci venant du sud prend sa direction vers l'ouest, au centre d'une vaste plaine alors couverte de bois et de marais (état primitif dont il ne reste maintenant plus rien), et au sud de la rive gauche de la Haine.

Cette tour lui servit tout à la fois d'habitation et d'observatoire ou de poste de garde d'où il découvrait le pays environnant, ainsi que de forteresse ou place de sûreté au moyen de laquelle il résista malgré les efforts que firent les Mérovingiens, ses ennemis, pour l'en expulser. Il abattit les arbres qui croissaient sur la colline, de façon à en faire une espèce d'esplanade depuis le sommet où était la tour jusqu'au pied de l'éminence. Cette esplanade fut une sorte de place d'armes, où il réunissait habituellement ses soldats et les rangeait en ordre de bataille.

Ce prince Auberon soutint pendant toute sa vie une guerre opiniâtre contre la famille de Mérovée qui avait usurpé ses domaines. Il eut conséquemment de fréquentes occasions de rassembler des troupes près de lui.

Il dressa d'abord des tentes sur l'esplanade devant la tour ; il construisit ensuite des huttes et des maisons. Graduellement et après un certain temps, se forma un village considérable qui fut en sûreté sous la protection de la tour. En outre pour mieux garantir ce village contre les aggressions subites des ennemis, ce prince l'entoura d'une haie et d'une

clôture formée de buissons et de branches, et ainsi le transforma en une ville. Cela eut lieu en l'an 490 et ce fut la première enceinte de Mons. Cette ville fut appelée le poste d'Auberon, nom qu'elle conserva longtemps ; et la tour retint le nom de tour Auberon.

On ne peut dire quelle espèce de ville fut cette localité, car on n'en trouve plus de vestiges. Toutefois j'en ai vu un plan dans un ancien manuscrit latin conservé chez les Dames de Sainte-Waudru et qui se trouve dans leur bibliothèque. D'après ce plan, la ville était de forme ronde ; elle avait la Trouille à l'est et la Haine au nord-ouest. Elle occupait tant la colline où la tour s'élevait, que l'esplanade qui s'étendait depuis le sommet jusqu'au bas où se trouvait uniquement la clôture mentionnée plus haut.

Mais quant à la tour d'Auberon, nous pouvons la décrire, car quoique vieille et engagée dans des constructions moins anciennes, elle subsiste encore en entier. Elle est située sur la colline jadis occupée par le poste militaire d'Auberon, et maintenant au centre de la ville de Mons, à 500 pas environ de la rive orientale de la Trouille et à 2 500 pas de la rive méridionale de la Haine.

C'est une tour ronde, bâtie en pierres de taille, mesurant 120 pieds de hauteur, 60 pieds de diamètre et 5 pieds d'épaisseur de murs. Elle se compose de six étages. La partie inférieure présente un soubassement percé au sud d'une porte voûtée. Des cordons marquent la séparation des étages. On y voit dans toutes les directions des fenêtres cintrées. Le haut est orné d'une corniche ; et au-dessus de celle-ci est un attique terminé par une plate-forme, munie d'une balustrade et surmontée d'un globe en charpente couvert de plomb et soutenant une hampe et une bannière blasonnée aux armes du souverain.

Cette construction gothique, engagée dans d'autres édifices

qu'on y adjoignit, a maintenant un air de vétusté, tant parce qu'elle est ancienne, que parce que, située sur la hauteur, elle a été exposée aux tempêtes et aux injures du temps.[3]

Le comte Walbert. 520. — Mons ainsi fondée par le prince franc Auberon resta dans le même état jusqu'en 520, au temps de Walbert, fils et successeur d'Auberon, premier comte de Hainaut.

Walbert continua la guerre commencée par son père contre les Mérovingiens à cause de l'usurpation de son héritage. Et comme il avait épousé Lucille, sœur de Zénon, empereur d'Orient, il mit de son parti cet empereur, son beau-frère, dans sa lutte contre le roi des Francs, qui était Clovis le Grand. Ce dernier fut forcé de négocier et de restituer à Walbert le comté de Hainaut. Par un traité conclu à Cambrai en 520, Walbert obtint de Clovis un grand territoire que l'empereur Zénon érigea en comté en lui donnant pour armoiries : d'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules ; l'écu sommé d'une couronne de comte d'or ornée de huit fleurons de même.

Depuis ce temps, le comte Walbert et ses successeurs, étant en paix avec leurs voisins et avec les Mérovingiens, ne craignirent plus que de rares attaques et ne durent plus ni se tenir sur leurs gardes, ni entretenir des troupes autour d'eux ; préférant habiter des lieux plus convenables, ils quittèrent cette résidence. Par suite la tour d'Auberon se détériora, et le poste militaire d'Auberon redevint un désert comme il l'avait été jadis.[4]

CHAPITRE III.

Monastère de Sainte-Waudru.

Retraite de sainte Waudru. — Bourgade de Bergen ou du Mont.

Retraite de sainte Waudru. — Cet état d'abandon dura jusqu'au temps de sainte Waudru, comtesse et héritière du Hainaut, fille de Walbert IV et épouse de saint Maldegaire ou Vincent, prince d'Irlande, devenu par son mariage comte de Hainaut. Cette pieuse princesse, disposée à renoncer au monde, cherchait une retraite convenable. D'après les conseils de saint Ghislain et de ses autres directeurs spirituels, elle fit choix du lieu du séjour d'Auberon dans la forêt. Cet endroit était alors entièrement désert et couvert d'un grand nombre d'arbres. Elle bâtit, dans le poste militaire d'Auberon près de la tour, une cellule et une chapelle pour elle-même ; plus tard elle construisit une église et un cloître, où elle créa et organisa une célèbre maison de dames nobles, chanoinesses séculières, n'appartenant à aucun ordre religieux ; cette congrégation est encore florissante aujourd'hui. Sainte Waudru était venue habiter ce lieu vers l'an 603 et c'est en 609 qu'elle créa cette institution.

Ce fut l'occasion pour une quantité d'autres personnes, seigneurs et dames, pauvres et riches, laïques et ecclésiastiques, de se rendre en cet endroit et de se bâtir des maisons dans le poste militaire, sous la protection de la tour d'Auberon et dans le voisinage de l'église de sainte Waudru. Ainsi

graduellement ce poste militaire d'Auberon fut de nouveau habité et devint avec le temps une ville considérable. Celle-ci fut clôturée par une nouvelle haie faite de buissons et de branches, qui enfermait la colline et occupait l'esplanade environnante, depuis la tour du sommet jusqu'à la haie qui était en bas, comme cela avait existé auparavant.

Cette localité prit alors le nom de Mons (BERGEN, en langage teutonique ou vieux haut allemand).

Ce nom lui fut donné parce qu'elle était bâtie sur une éminence, la seule de la contrée ; c'était en quelque sorte le mont par excellence à cause du respect et de la vénération qu'inspirait la résidence de ces personnes pieuses qui y passèrent une vie sainte et dévote.

Nous ne pouvons dire ce qu'était la ville de sainte Waudru, parce qu'il n'y en a plus maintenant de vestiges, et que je n'en ai jamais vu aucun plan. Néanmoins nous pouvons présumer que, étant bâtie sur le même terrain que le poste militaire d'Auberon, elle était de même forme et de même disposition, et qu'elle occupa la colline et l'esplanade depuis le sommet où était la tour d'Auberon jusqu'au bas où la haie la clôturait.

Ainsi était Mons au temps de Sainte Waudru.[5]

CHAPITRE IV.

Château de Mons.

Construction du chateau par Albéric. — Mur d'enceinte de la ville. — Description du chateau. — Les comtes de Mons.

Construction du château par Albéric. 680. — La ville resta dans la même situation jusqu'en l'an 680, au temps d'Albéric, comte de Hainaut, fils du comte Brunulphe, et prince dévoué au bien public et grand amateur de constructions. Il fit de nombreux travaux à Mons et lui donna l'aspect d'une véritable ville.

Il se plut à y demeurer, parce que c'était le lieu où avaient vécu sainte Waudru et d'autres saints pour le nom et la mémoire desquels il avait du respect et de la vénération.

Comme il ne trouvait pas assez de logement dans la tour d'Auberon et que celle-ci menaçait ruine, non seulement il la répara, mais il se bâtit sur le sommet de la colline vers le sud, un château, grand et magnifique édifice, qu'il annexa à la tour d'Auberon. Ce château et cette tour réunis lui firent une résidence si grande et si spacieuse qu'elle lui servit facilement d'habitation, d'observatoire afin de découvrir le pays environnant, et de forteresse à l'effet de s'y maintenir, de défendre la localité et de la dominer à l'occasion. En outre il abattit tout le bois environnant et en dégagea les environs ; il fit ainsi une grande esplanade immédiatement hors de l'enceinte. Cette esplanade qui s'étendait autour de sa rési-

dence, lui servait de grande place d'armes où à l'occasion il réunissait ses troupes et les rangeait en ordre de bataille.[6]

Mur d'enceinte de la ville. — Ensuite afin de défendre extérieurement cette localité qui jusqu'alors n'avait pour clôture que des haies, il conçut l'idée de l'entourer d'un mur. Pour mettre ce projet à exécution, il abattit la clôture qui avait été établie par Auberon et entretenue par ses successeurs; il étendit le *pomœrium* ou esplanade dans la campagne et construisit un mur d'enceinte d'un plus grand périmètre.

Ainsi il embrassa non seulement la colline au sommet de laquelle se trouvaient le château et la tour, mais encore un grand terrain au pied de cette colline, espace qu'il réserva aux habitants pour y construire des maisons.

Cette construction eut lieu en l'an 687 ; à partir de cette époque Mons présenta réellement l'aspect d'une ville. Jusqu'alors en effet ce n'avait été qu'un village. On se rend compte de cette enceinte et des autres travaux du comte Albéric autour de Mons d'après des inscriptions que l'on voit à l'intérieur et à l'extérieur du château. Celui-ci existe encore en entier, tandis qu'on ne trouve plus de vestiges de cette muraille, celle-ci ayant été si complètement détruite et anéantie qu'on ne peut maintenant en retrouver l'emplacement. Mais on peut voir plus en détail l'ancienne histoire de Mons dans un livre intitulé *les Annales de Hainaut*, manuscrit roman écrit en l'an 1360 par Jacques de Guyse, natif de Mons et licencié en théologie, de l'ordre de Saint-François; ce livre est conservé chez les Dames de Sainte-Waudru ; chacun peut le voir dans leur bibliothèque.

On voit l'enceinte d'Albéric dans un tableau à l'huile représentant le vieux Mons. Ce tableau est exposé dans le salon de Mademoiselle Marguerite de Croy, princesse de la famille du Rœulx et l'une des Dames de Sainte-Waudru.

D'après ce tableau, la muraille était construite en pierres de taille, et de style roman ; elle était flanquée par des tours carrées également espacées et plus élevées d'un tiers. Il n'y avait que trois portes et pas de fossé. La ville, de forme oblongue, avait son plus grand diamètre de l'est à l'ouest ; elle occupait la colline et s'étendait vers la Trouille qui coulait du sud au nord.

Description du château. — Nous pouvons décrire le château du comte Albéric, car malgré son aspect de vétusté, il existe encore en entier. Il occupe le sommet de la colline où la tour du prince Auberon est située. La tour est engagée dans le château, au nord ; la colline s'étend de l'est à l'ouest. Le château se compose de quatre pavillons circulaires reliés par quatre bâtiments barlongs entourant une cour carrée : le carré intérieur est de 80 pieds et le carré extérieur de 160.

Le château est bâti en pierres de taille : les bâtiments barlongs ont une largeur de 40 pieds ; les pavillons ont un diamètre de 60 pieds et leur hauteur est en proportion. Les murs ont une épaisseur de 5 pieds et une hauteur qui varie selon les exigences de l'édifice. Les bâtiments barlongs ont deux étages et les pavillons en ont trois ; des cordons règnent aux séparations des étages. La porte voûtée du château se trouve au sud.

Les parties de l'édifice sont de hauteurs différentes. Au-dessus est un attique et une plate-forme, entourée d'une balustrade. Les bâtiments barlongs ont un toit en charpente recouverte de plomb. Le pavillon principal a un dôme supportant une hampe et une bannière. La tour ronde d'Auberon engagée au nord dans le corps de l'édifice, correspond à une autre tour située au sud. Celle-ci, qui est au-dessus de la porte, est carrée et large de 60 pieds. Elle est bâtie comme le reste de l'édifice : haute de 120 pieds et composée de six étages. Dans le bas, elle présente un soubassement et

une entrée voûtée ; des cordons règnent aux séparations des étages, et une corniche au sommet. Au-dessus de celle-ci est un attique et une plate-forme munie d'une balustrade et surmontée d'une flèche en charpente couverte de plomb et supportant une hampe et une bannière blasonnée aux armes du souverain.

Toutes ces constructions de style gothique, ajoutées à la tour d'Auberon, tant par leur ancienneté que par leur situation au sommet d'une élévation où elles ont été exposées aux injures du temps, ont maintenant une apparence fort antique.

Le château, situé sur une colline, la seule hauteur du territoire environnant, est aperçu de loin et de tous les côtés, par ceux qui viennent vers la ville. Ainsi on ne peut avoir une meilleure vue de Mons et du territoire voisin que des plates-formes du château, et spécialement de celles des deux tours et surtout de celle de la tour d'Auberon, qui s'élève au sommet de la colline. Le voyageur curieux doit monter sur la plate-forme de celle-ci, parce que de là il peut découvrir à la fois la ville, sa situation, ses fortifications, le territoire, les monts et les vallées, les eaux, leurs cours, leur importance, les rivières, les fossés, les étangs, les marais et tout ce qui est à la surface du sol.

Mons fut ainsi bâtie par le comte Albéric. Elle resta dans le même état jusque bien longtemps après, sans autre modification ou changement que son accroissement et l'amélioration de sa défense.[7]

Les comtes de Mons. — En l'an 812, vivait Renée, comtesse et héritière du Hainaut, fille du comte Wautier III et épouse d'Albon, un prince de Lorraine, devenu comte de Hainaut par son mariage. A cette époque, Charlemagne, roi de France et empereur d'Occident, porta un grand intérêt à Mons, en partie par considération pour le comte Wautier III,

qui fut tué à son service contre les Saxons en l'an 800, mais surtout par la raison que cette ville a été la résidence de sainte Waudru et d'autres saints pour le nom et la mémoire desquels il avait du respect et de la vénération. Non seulement il la déclara ville noble et lui donna tous les privilèges d'une cité libre, mais en outre il la fit la capitale de tout le Hainaut ; de plus, en faveur de la comtesse Renée et du comte Albon, à qui il l'avait mariée, il érigea la ville de Mons et le territoire voisin en un comté particulier, distinct du comté de Hainaut.[8]

Il donna à cette ville pour armoiries: d'argent au château à trois tours de gueules ; l'écu sommé d'une couronne de comte d'or ornée de huit fleurons de même. Depuis ce temps, les comtes de Hainaut furent aussi comtes de Mons et portèrent ces deux titres avec les armoiries des deux comtés, en formant ainsi leur écusson: écartelé au premier et au quatrième, pour le Hainaut, d'or au lion de sable armé et lampassé de gueules ; au second et au troisième, pour Mons, d'argent au château à trois tours de gueules ; l'écu sommé d'une couronne de comte d'or ornée de huit fleurons de même.[9]

Il en fut ainsi jusqu'au temps du comte Jean d'Avesnes.

En l'an 959, Rainier Ier, comte de Hainaut et de Mons, et cousin du comte Manassé, faisait une guerre acharnée aux deux frères, Othon le Grand, empereur de Germanie, et Brunon, archevêque de Cologne. Il se porta à la rencontre de l'archevêque qui, au nom de l'empereur, marchait contre lui dans le Hainaut, avec une grande armée. Il le rencontra près de Valenciennes où ils combattirent; mais l'archevêque lui étant beaucoup supérieur par la qualité et par le nombre de ses troupes, mit son armée en déroute, le fit prisonnier et le mena chargé de fer à Cologne. Brunon y retint son captif jusqu'à ce que celui-ci mourût. En la même année, il prit

possession, pour l'empereur, des comtés de Hainaut et de Mons et les remit à des gouverneurs qui les détinrent au nom de l'empereur, à l'exclusion tant du comte Rainier qui était prisonnier, que des enfants de ce dernier qui furent bannis du pays.

La ville de Mons et le territoire voisin fut ainsi entre les mains de l'empereur Othon et de ses gouverneurs : ce qui dura pendant dix-neuf ans, soit jusqu'en l'an 978.[10]

Rainier II, fils de Rainier Ier, avait fait pendant le bannissement de son père de nombreux efforts pour venger celui-ci et récupérer son héritage, mais inutilement. Il se réfugia à la cour de France et y épousa une princesse de ce pays, Hedwige, fille de Hugues Capet, comte de Paris. En ladite année 978, une paix fut conclue entre Othon II, empereur de Germanie, et Lothaire, roi de France ; par un article du traité, on pourvut au rétablissement de Rainier. Ainsi à l'aide d'une alliance étrangère, il recouvra enfin son propre pays, dont il avait été banni pendant dix-neuf années.

CHAPITRE V.

Mons sous les comtes de Hainaut.

ENCEINTE DE MONS AU XIIe SIÈCLE. — LE HAINAUT SOUS LES COMTES DE LA MAISON D'AVESNES. — NOUVELLES ARMOIRIES DU HAINAUT.

Enceinte de Mons au XIIe siècle. — En l'an 1113, au temps de Bauduin III, comte de Hainaut et de Mons, fils du comte Bauduin II, un terrible incendie éclata dans Mons et

réduisit en cendres presque toute la ville. Elle resta en ruines jusqu'en 1145, quand Bauduin IV, fils et successeur du précédent, commença à la reconstruire. Il continua son œuvre aussi longtemps qu'il vécut, c'est-à-dire, jusqu'en 1171. Néanmoins, ayant eu à soutenir une guerre cruelle et opiniâtre contre Thierry d'Alsace, comte de Flandre, pour la succession de ce comté, il fut empêché par ses expéditions à l'étranger de continuer ses constructions dans son pays et de les achever durant sa vie. Mais quant aux murs de Mons, il eut soin de les avancer et de les terminer promptement pour la sécurité de sa résidence et de sa famille, ainsi que pour la défense de la ville et des bourgeois.

Nous ne savons quelle espèce de clôture était cette enceinte de Bauduin IV, parce qu'il n'y a plus maintenant à en trouver de vestiges ; et quant aux plans, je n'en ai jamais vu aucun. Toutefois nous pouvons présumer que, étant bâtie sur les mêmes limites et sur les mêmes fondations que la précédente, elle fut semblable à celle-ci pour la façon, la forme et la disposition.

Mons fut ainsi rebâtie par le comte Bauduin IV; mais elle ne resta dans cet état que jusqu'en l'an 1186. Alors Bauduin V, fils et successeur du précédent, prince dévoué au bien public, fit seul pour Mons plus que ses prédécesseurs.

Il acheva les constructions que son père avait commencées et y ajouta une quantité d'autres édifices, qui occupèrent tout le terrain compris dans l'enceinte de la ville. L'insuffisance du terrain l'empêchant de développer ses constructions, il conçut le projet d'une plus large enceinte, projet qu'il mit aussitôt à exécution, en détruisant la muraille bâtie par le comte Albéric et reconstruite récemment par son père, en étendant le pomœrium plus au loin dans la campagne et en construisant un mur en pierre avec un fossé, qui entourait le tout dans un plus vaste circuit. Il y comprit ainsi tant la

ville que des terrains étendus qu'il laissa libres afin que lui, ses successeurs et les futurs habitants pussent y bâtir.

Cela eut lieu en la même année 1186 ; et cette troisième enceinte de Mons donna à la ville une plus grande étendue qu'auparavant. Du temps de ce prince, Mons atteignit à un degré de splendeur et de magnificence auquel elle n'était parvenue jusqu'alors.[11]

De cette enceinte et de toutes les autres constructions du comte Bauduin V, on peut se rendre compte par les inscriptions, qu'on voit aux environs de l'hôtel de ville, et par les autres édifices qu'il y construisit, et qui pour la plupart subsistent encore en entier. On ne trouve toutefois plus le moindre vestige de ce mur ni de ce fossé : celui-ci a été comblé ; le mur a été abattu ; tout a été complètement détruit et le sol a été nivelé, de sorte qu'on ne peut maintenant en rien reconnaître.

Néanmoins on peut lire plus en détail l'histoire de Bauduin V et de ses ouvrages dans un livre intitulé *les Annales de Mons,* manuscrit roman écrit en divers temps par les clercs de la ville et conservé à l'hôtel de ville parmi les archives, livre qui peut être consulté par ceux qui sont suffisamment connus des magistrats.

Nous ne savons en quoi consistait l'enceinte de Bauduin V, parce qu'il n'y a plus maintenant à en trouver de vestiges ; mais j'en ai vu une représentation dans un tableau du vieux Mons peint sur la muraille de la salle du conseil à l'hôtel de ville.

D'après les apparences, elle était construite en pierres de taille, de style roman ; elle était flanquée de tours rondes, également espacées et plus élevées d'un tiers que la muraille. Elle avait cinq portes et un grand fossé ; elle était de forme ovale et s'étendait de l'est à l'ouest jusqu'à la Trouille qui coule du sud au nord.

Mons fut ainsi reconstruite par le comte Bauduin V et elle se maintint dans cet état sans augmentation ni changement soit dans ses édifices, soit dans son régime.

Le Hainaut sous les comtes de la maison d'Avesnes. — En l'an 1252, du temps de Marguerite, comtesse et héritière du Hainaut et de Mons, fille de Bauduin de Constantinople, et veuve de Bouchard d'Avesnes, lequel par son mariage devint régent du Hainaut et de Mons, une guerre intestine éclata en Hainaut entre la comtesse Marguerite et son fils Jean d'Avesnes. Celui-ci, après la mort de son père, ne voulut pas attendre que la succession lui parvînt par le décès de sa mère. Il se déclara contre elle et eut pour allié Guillaume II, comte de Hollande et roi des Romains, qui était le frère d'Alice, épouse de lui, Jean d'Avesnes : Guillaume II fut ainsi un puissant ami pour le fils et un rude ennemi pour la mère. Jean d'Avesnes parvint presque à exécuter son projet par l'assistance du roi Guillaume et d'un fort parti qu'il s'était créé parmi les nobles du Hainaut. Il s'empara bientôt de Mons et de la plupart des villes de la province, voulant même les prendre toutes et en expulser entièrement sa mère. C'est ce qu'il fit enfin et obligea celle-ci à se retirer en France.

Mais en l'an 1254, Marguerite, aidée des troupes de Louis IX (saint Louis), roi de France, revint en Hainaut, recouvra Mons et les autres villes et ramena la province entière sous son obéissance. Ensuite, Jean d'Avesnes, impatient de recueillir la succession de sa mère, mourut de chagrin en 1255. Il s'était montré mauvais fils, en traitant indignement la princesse sa mère, qui était veuve, dont les États devaient incontestablement lui échoir. Marguerite mourut en 1280.[12]

Nouvelles armoiries du Hainaut. — En l'an 1299, Jean II d'Avesnes, comte de Hainaut et de Mons, du chef de sa mère, Alice de Hollande, sœur du comte Guillaume, roi des Romains,

acquit par succession les comtés de Hollande et de Zélande. Ainsi quatre comtés furent réunis en la personne de ce comte. Par suite, il changea l'écu des comtes de Hainaut en enlevant les armes de Mons et en y substituant celles de Hollande ; il écartela ainsi les armes primitives de Hainaut de celles de Hollande pour composer ses armoiries : écartelé au premier et au quatrième, d'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules, qui est Hainaut ; au deuxième et au troisième, d'or au lion de gueules, qui est Hollande ; l'écu sommé d'une couronne de comte d'or ornée de huit fleurons de même, ce qui subsista jusqu'à ce jour. Il cessa aussi de prendre parmi ses titres celui de comte de Mons ; et depuis cette époque, ce titre tomba en désuétude.

En l'an 1339, au temps de Guillaume II, comte de Hainaut et de Hollande, fils de Guillaume le Bon, Édouard III, roi d'Angleterre, que Louis de Bavière, empereur de Germanie, avait établi grand-vicaire du Saint-Empire, eut l'occasion d'aller d'Angleterre en Germanie pour des affaires relatives à ses fonctions. Il passa par Mons et séjourna deux jours dans cette ville, où il fut splendidement et magnifiquement reçu et traité par le comte Guillaume et les nobles de sa cour.

CHAPITRE VI.

Fortifications de l'époque bourguignonne.

Annexion du Hainaut aux États de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. — Enceinte de Philippe le Bon. — La forteresse de Mons au xve siècle. — Portes, écluses, remparts, tours et boulevards. — Fossé et ponts. — Ouvrages extérieurs de Charles le Téméraire.

En l'an 1424, vivait Jacqueline, comtesse et dame de Hainaut et de Hollande, fille du comte Guillaume IV de Bavière, et épouse de Jean, duc de Brabant, et qui, par son mariage, devint régent du Hainaut et de la Hollande. Alors éclata en Hainaut une terrible guerre dont voici la cause : la comtesse Jacqueline était légitimement mariée au duc Jean de Brabant, mais elle s'en sépara ; puis étant d'une ardente nature, elle contracta un mariage adultère avec Humfroid, duc de Glocester, frère de Henri V, roi d'Angleterre ; sur ce, en 1424, le duc Jean, aidé de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, entra en Hainaut. Par la force des armes aussi bien que par des soumissions volontaires, il ramena bientôt sous son pouvoir toutes les villes de la province, à l'exception de Mons.

L'année suivante, en 1425, les deux ducs Jean et Philippe vinrent ensemble devant Mons, l'assiégèrent et en devinrent maîtres par la capitulation des habitants. La ville resta aux Brabançons jusqu'en 1426, aussi longtemps que vécut le duc Jean. Alors Philippe le Bon, à titre de plus proche héritier

de Jacqueline qui était expulsée du pays, prit l'administration du Hainaut, et les Bourguignons occupèrent Mons. Ils la conservèrent jusqu'à ce qu'enfin en 1436, au décès de Jacqueline, le duc Philippe lui succéda comme son héritier universel.[13]

Du temps de ce prince, depuis 1436, des étrangers, Allemands et Bourguignons surtout, affluèrent en grand nombre à Mons, et en augmentèrent tellement la population que l'enceinte de Bauduin V ne suffisait plus. Tout le terrain intérieur était rempli, et on dut bâtir au-delà du fossé, le long des grands chemins établis hors des portes. Ces constructions s'étendirent dans les faubourgs, et ceux-ci prirent le nom de la porte hors de laquelle ils se trouvaient.

Enceinte de Philippe le Bon. 1460-1467. — Le duc Philippe, après avoir occupé Mons comme administrateur, en avait acquis la souveraineté. Il était alors en guerre avec le roi de France, Charles VII, à l'occasion de la mort de Jean-sans-Peur, qui, par ordre du roi de France, avait été tué sur le pont de Montereau. La ville de Mons, dont Philippe apprécia l'importance comme place frontière du côté de la France, n'était que faiblement fortifiée et n'avait pour défense que la muraille et le fossé de Bauduin le Bâtisseur. Depuis l'invention de la poudre et l'usage des canons, les villes devaient être mieux fortifiées qu'auparavant. Il conçut ainsi le projet d'élever un rempart tout autour. Et comme la ville qui avait pris dans les faubourgs une extension considérable, exigeait une nouvelle enceinte, il résolut d'étendre celle-ci jusqu'à l'extrémité de chacun des faubourgs, de manière à les y englober, ainsi que la rivière.

Il commença, en 1460, à exécuter ce projet. Il détruisit donc l'enceinte du comte Bauduin III en abattant la muraille, en comblant le fossé et en nivelant le terrain. Il reporta ainsi le *pomœrium* de la ville sur le terrain situé au delà des

faubourgs et de la rivière, et il y construisit une enceinte consistant en un rempart et en un fossé. Elle fut achevée en 1467, dernière année de la vie du duc Philippe.

Ce fut la quatrième et dernière enceinte de Mons. De toutes celles qui entourèrent la ville, c'est la seule qui subsiste, quoiqu'elle soit vieille de plus de deux cents ans.

Nous pouvons décrire cette enceinte de Philippe le Bon, car elle existe en entier et je l'ai vue et observée très exactement.

Ce n'est pas un simple mur de pierre comme furent les clôtures précédentes ; c'est un épais rempart de terre, construit à la manière ancienne et tout irrégulier. Il est flanqué de tours et de boulevards et non pas de bastions. Ces ouvrages, de style roman et de style gothique, indiquent par leur appareil l'époque de leur construction. Il est difficile d'en indiquer l'étendue par suite de leur irrégularité. Nous n'avons pu mesurer l'enceinte qu'au moyen de nos propres pas ; et à cet effet nous l'avons parcourue à pied tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Nous tâcherons d'en donner la description aussi complète et aussi exacte qu'il est possible.

Description de l'enceinte. — Nous commencerons par le plan. Il présente un polygone dont les côtés réunis constituent presqu'une ellipse. La ville se compose de deux parties de grandeur différente, divisées par la Trouille. Elle a sept portes, deux écluses et un grand nombre de tours et de boulevards élevés à intervalles de différentes longueurs.

Le plus grand demi-diamètre du polygone intérieur est juste de 1000 de nos pas, soit 500 pas géométriques, ou un tiers de mille anglais ; ce qui, étant doublé, donne au plus grand diamètre du polygone 2000 de nos pas, soit 1000 pas géométriques, ou deux tiers de mille anglais.

Le plus grand demi-diamètre du polygone extérieur a 1042 de nos pas, soit 521 pas géométriques, ou un peu plus d'un

tiers de mille anglais ; ce qui, étant doublé, donne au plus grand diamètre de ce polygone, c'est-à-dire à la plus grande longueur de la place, 2084 de nos pas, soit 1042 pas géométriques, ou un peu plus de deux tiers de mille anglais.

Le petit demi-diamètre du polygone intérieur a 750 de nos pas, soit 375 pas géométriques, ou un quart de mille anglais ; ce qui, étant doublé, donne à ce polygone une largeur de 1500 de nos pas, soit 750 pas géométriques, ou un demi-mille anglais.

Le petit demi-diamètre du polygone extérieur a 792 de nos pas, soit 396 pas géométriques, ou un peu plus d'un quart de mille anglais ; ce qui, étant doublé, donne à ce polygone une largeur de 1584 de nos pas, soit 792 pas géométriques, ou un peu plus d'un demi-mille anglais.

Les côtés des deux polygones étant d'inégale longueur, et les tours ainsi que les boulevards étant situés à des distances inégales, nous avons dû prendre les dimensions de chacun de ces côtés séparément ; mais, en additionnant celles-ci, nous avons trouvé que le périmètre du polygone intérieur est de 6000 de nos pas, soit 3000 pas géométriques, ou deux milles anglais, et que le périmètre du polygone extérieur a 6252 de nos pas, soit 3126 pas géométriques, ou un peu plus de deux milles anglais.

Et quant au périmètre mesuré au sommet du rempart, en le prenant le long du chemin de ronde des courtines et autour des plates-formes des tours et des terre-pleins des boulevards, au pied du parapet, si l'on calcule tous les côtés et les angles ou les sinuosités des courtines, des tours et des boulevards, le plus grand périmètre de la place est de 7240 de nos pas, soit 3620 pas géométriques, ou deux milles et un peu plus d'un tiers de mille anglais.[14]

La forteresse de Mons au XVe siècle. Portes, écluses, rempart, tours et boulevards. — Sept portes existent dans ce

rempart : cinq dans la section entourant la majeure partie de la ville, à l'est de la rivière, dite *la grande ville,* laquelle est de beaucoup la plus grande ; et deux dans la section entourant l'autre partie, à l'ouest de la rivière, c'est-à-dire dans *la petite ville.*

Les portes dans le rempart, entourant la grande ville, en commençant à la rivière en aval et en tournant vers le nord et l'est, sont distribuées dans l'ordre suivant : les portes du Rivage, du Château, du Parc, de Nimy et d'Havré.

Les deux portes dans le rempart entourant la petite ville, en commençant à la rivière en amont et en tournant du sud vers l'ouest, sont la porte d'Hyon et celle de Bertaimont.[15]

Sur la rivière, à chaque extrémité de la ville, il n'y eut à l'origine que des ouvertures percées dans un mur pour laisser passer les eaux. Ce mur avait été construit par les Bourguignons à l'effet de réunir les deux côtés du rempart et de compléter l'enceinte. Les Espagnols remplacèrent chacun de ces murs par une écluse, joignant les deux parties du rempart et fermant plus complètement l'enceinte. En outre, les habitants de la ville ont, par ces écluses, la direction des eaux de la rivière ; ils peuvent les laisser au dehors, les retenir au dedans, en faire ce qu'il leur plaît ; ce qu'ils ne pouvaient faire antérieurement.

Dans tout son circuit, l'enceinte est flanquée par des tours rondes et par des boulevards placés à des distances inégales. Les portes et les écluses sont établies entre deux tours : une de chaque côté, et elles sont assez proches l'une de l'autre pour se flanquer réciproquement.

Le rempart, les tours et les boulevards sont de terre et revêtus à l'extérieur et à l'intérieur de pierres de taille. L'épaisseur du rempart est de septante pieds, y compris le revêtement ; la hauteur en est de vingt-huit pieds. Les tours ont trente-cinq pieds de saillant et quarante-deux de hau-

teur, soit un tiers plus élevées que le rempart, selon le mode suivi pour les tours du mur d'Aurélien à Rome. Les boulevards ont une épaisseur et une hauteur égales à celles du rempart.

Au sommet du rempart et des portes existe un large chemin de ronde ou galerie, formant une espèce de terre-plein; les tours et les boulevards ont aussi à leur sommet de grandes plates-formes ou terrasses. Certaines tours sont couvertes et les autres sont à ciel ouvert. Ces terre-pleins et ces plates-formes sont munis, du côté de la campagne, d'un large parapet de terre, revêtu de pierres de taille, large de vingt-un pieds et haut de sept pieds.

Ce parapet est établi au sommet du rempart, des portes, des tours et des boulevards, et il règne le long du terre-plein et des plates-formes tout autour de la ville. De la sorte, quoique le rempart et les portes aient septante pieds d'épaisseur, néanmoins à leur sommet, le terre-plein est réduit à quarante-neuf pieds de large, car le parapet en occupe vingt-un. En outre, comme ce parapet enceint les tours et les boulevards aussi bien que tout le rempart et les portes, la largeur de ces plates-formes est aussi diminuée en proportion.

Fossé et ponts. — Au pied du rempart, en dehors, se trouve un fossé rempli d'eau, de cent-quarante pieds de largeur sur douze de profondeur, et dont l'escarpe et la contrescarpe sont revêtues de pierres de taille. Il est toujours alimenté par les eaux de la rivière et des sources voisines.

Sur ce fossé, il y a sept ponts, un devant chaque porte, qui donnent passage pour entrer et sortir de la ville ; et de là autant de grandes routes, empruntant leur nom à la porte d'où elles partent, conduisent aux campagnes adjacentes.

A l'origine c'étaient des ponts fixes en pierre construits par les Bourguignons ; mais récemment ils ont été reconstruits

par les Espagnols. Devant chaque porte, il existe un pont-levis, ou plutôt une série de ponts-levis, les uns à la suite des autres, appuyés sur des piles établies dans le fossé qu'ils traversent. Ces ponts ont une largeur ordinaire.

La Trouille, en ville comme en dehors, est peu large et peu considérable, néanmoins elle porte bateaux, surtout en aval de Mons. Elle est bordée par un quai ou lieu de débarquement pavé de pierres, et ses berges sont revêtues de même. Elle est traversée par des ponts qui réunissent les deux parties de la ville, dont celle qui s'étend à l'orient est la plus grande : un pont existe dans chaque rue qui aboutit à la rivière, mais comme celle-ci n'est pas large, aucun de ces ponts n'est considérable.

Tous ces ponts fixes en pierre ont été construits à l'origine par les Bourguignons et rebâtis dernièrement par les Espagnols. Ils sont pavés et munis de parapets ou garde-fous en pierres de taille.

La ville de Mons fut ainsi fortifiée par Philippe le Bon, et pendant la vie de ce prince, ses fortifications atteignirent cette importance. Comme elle était garnie d'un rempart et d'un fossé, selon la science militaire des Bourguignons de cette époque, on la considérait comme parfaitement fortifiée.

Ouvrages extérieurs de Charles le Téméraire. — Charles le Téméraire, fils et successeur du duc Philippe, fut aussi en guerre opiniâtre et cruelle avec Louis XI, roi de France, au sujet de la mort de son aïeul. Comme la science de l'architecture militaire était alors plus avancée qu'au temps de son père, il jugea bon de fortifier davantage Mons, sa principale ville frontière du côté de la France, en la renforçant par des ouvrages extérieurs. Il fit d'abord abattre les bois qui couvraient le terrain voisin de la ville, dégagea le pourtour de celle-ci au delà du fossé et en fit une vaste esplanade s'étendant à une grande distance autour de la place. Ensuite

il fit creuser, au delà de l'ancien fossé, un autre fossé plein d'eau qui faisait tout le tour du premier, et dans lequel, à l'aide de canaux, il mena les autres eaux des alentours de la ville. Enfin, pour mieux défendre le rempart au sud et à l'ouest de la ville vers la France et la Flandre, il éleva deux ouvrages en forme de ravelins sur le terrain compris entre les deux fossés, l'un devant la porte d'Hyon (*lisez:* Havré) au sud, et l'autre devant celle de Bertaimont à l'ouest. Il aurait peut-être fait plus pour fortifier Mons, si sa mort, qui arriva à la bataille de Nancy en 1477, ne l'en avait empêché.

Nous ne pouvons préciser la nature de ces ouvrages extérieurs du duc Charles le Téméraire, car, par suite des ouvrages espagnols et français qui ont été élevés depuis lors, les ouvrages antérieurs ont été rasés ou incorporés dans les travaux actuels. Cependant, j'en ai vu le dessin dans la salle du château de Mons. Ils paraissent avoir été construits en terre, revêtus en pierre, de deux fois l'épaisseur du rempart et d'une hauteur égale à la profondeur des fossés entre lesquels ils étaient élevés. Au sommet ils étaient terminés par des plates-formes munies de parapets vers l'extérieur et fortifiés par des tours rondes. Des ponts de pierre traversaient les deux fossés tant en avant qu'en arrière de ces ouvrages.

L'ensemble était en rapport avec le reste des fortifications. Le nouveau fossé était rempli d'eau ; il avait la moitié de la largeur de l'autre et la même profondeur. Il entourait le premier et en était séparé tantôt plus, tantôt moins. En outre les bois étaient rasés autour de la ville.

Les fortifications de Mons furent ainsi augmentées par Charles le Téméraire, et elles acquirent cette importance durant la vie de ce prince. Eu égard à la science de la défense des villes à cette époque, cette place était réellement forte, car elle était à la fois fermée par un rempart flanqué

de tours et de boulevards, et protégée tant par des ouvrages extérieurs que par un double fossé. Le tout la rendait forte pour le temps, mais maintenant cela ne signifierait rien.

Cet état dura sans modification, ni sans changements survenus soit dans ses édifices, soit dans son régime, jusqu'au temps de Philippe II, roi d'Espagne, duc de Bourgogne et comte de Hainaut, fils de l'empereur Charles-Quint.[16]

CHAPITRE VII.

Ouvrages du régime espagnol.

Travaux du roi Philippe II. — Bastion de l'archiduc Albert. — Fortifications de Philippe IV. — Ouvrages extérieurs de Charles II.

Bastions du roi Philippe II. — Ce prince n'était pas en guerre avec la France, mais il soutenait alors une lutte cruelle et sanglante avec la Hollande. Les états généraux des Provinces-Unies, ses sujets naturels, avaient excité contre lui un soulèvement général à cause de sa tyrannie et de son oppression en matière religieuse : eux étaient protestants et lui était catholique. Ils avaient formé une république particulière, dirigée par les deux frères, Guillaume Ier, prince d'Orange, et Louis, comte de Nassau. En 1572, celui-ci, aidé de protestants français, entra dans le Hainaut, s'avança vers Mons pendant la nuit et la prit par stratagème. Mais, la même année, elle fut reprise de force par Don Ferdinand, duc d'Albe, gouverneur des Pays-Bas pour Philippe II, et par Don Frédéric de Tolède, son fils, qui l'assiégèrent

pendant deux mois et l'obligèrent de se rendre après capitulation.[17]

Lorsque le roi d'Espagne Philippe II eut recouvré cette ville, la guerre contre les états généraux devint plus violente. Comme le rempart de Mons était insuffisant, et les fortifications trop faibles, et vu d'ailleurs que la science militaire des Espagnols l'emportait sur celle des Bourguignons, le roi voulut augmenter la sûreté de la ville en corrigeant les défauts de la forteresse. En 1576, pour accroître la force de résistance du rempart, il le fortifia par des bastions comme les Espagnols en construisaient alors. Il commença à l'est à la porte de Nimy où s'élève une colline et où la ville est le plus attaquable ; puis il tourna vers le sud ; mais il n'acheva que deux bastions : l'un A à l'angle saillant à la droite de la porte de Nimy, vers l'est, et l'autre B à l'angle saillant à demi-distance entre le bastion A et la porte d'Havré vers le sud-est.[18]

Nous pouvons décrire ces bastions de Philippe II, car ils subsistent en entier et sont dégagés de toute construction.

Ce n'étaient pas des bastions royaux : ils étaient construits en terre, revêtus en pierre, d'une masse triple de l'épaisseur du rempart et d'une hauteur égale à celle de ce dernier. Leur sommet se terminait en plate-forme ou terre-plein, muni vers l'extérieur d'un parapet et d'une banquette en rapport avec le reste de la fortification.

Les fortifications de Mons, ainsi modifiées par Philippe II, acquirent plus d'importance. Ce roi aurait peut-être fortifié davantage la ville, s'il n'en avait été empêché par la cruelle et sanglante guerre religieuse qui arriva sous son règne.

Bastion de l'archiduc Albert. — Albert, archiduc d'Autriche et gendre du roi Philippe II par son mariage avec Isabelle, fille de ce roi, succéda à celui-ci dans le gouvernement des Pays-Bas. Quoiqu'il eût été en guerre avec la

Hollande et quelques autres voisins, néanmoins il continua l'œuvre commencée par son beau-père tant pour corriger les défauts de la forteresse de Mons que pour fortifier le rempart par des bastions. Il y ajouta donc, en 1603, un bastion C, au sud, près de la porte de Bertaimont où la place est attaquable à cause de l'élévation du terrain. Ce bastion est à l'angle saillant à gauche de la porte de Bertaimont, au sud-ouest. Il est de la même forme, a les mêmes dimensions et est en tout semblable aux deux autres déjà décrits.

Mons fut donc ainsi modifiée par l'archiduc Albert ; et sous le gouvernement de ce prince, ses fortifications accrurent son importance.[19]

Cet état dura sans adjonctions à la forteresse jusqu'au temps de Philippe IV, roi d'Espagne et comte de Hainaut, fils de Philippe III.

Fortifications de Philippe IV. — Le roi Philippe IV était en guerre opiniâtre avec la France durant la minorité du roi Louis XIV. Comme les Espagnols avaient fait des progrès dans l'art militaire, il estima de renforcer la défense de Mons, en complétant ses fortifications par des ouvrages extérieurs. A cet effet, en 1660, il élargit d'abord en certains endroits le fossé de Philippe le Bon pour le rendre susceptible de recevoir les ouvrages qu'il y projetait. Il commença à la porte de Nimy où, par l'élévation du terrain, il croyait que la ville était le plus attaquable. Il établit, du côté de l'est et du sud, les ouvrages extérieurs suivants : un grand ravelin D devant la porte de Nimy, à l'est ; une demi-lune E à demi-distance entre les deux bastions de Philippe II, aussi vers l'est ; une seconde demi-lune F devant la porte d'Hyon, vers le sud ; une troisième demi-lune G à demi-distance entre cette porte et le bastion C de l'archiduc Albert, aussi vers le sud ; une quatrième et grande demi-lune H devant la porte de Bertaimont, vers l'ouest, et un ouvrage à cornes I devant la porte du Rivage, vers le nord-ouest.

Nous pouvons décrire le genre de ces ouvrages extérieurs du roi Philippe IV, car ils existent en entier et sont dégagés de toute construction. Ils sont construits en terre, revêtus en pierre, et sont d'une épaisseur et d'une hauteur en proportion avec le rempart. Ils se terminent par des plates-formes, munies de parapets et de banquettes en rapport avec le reste de la fortification. Ils sont établis dans le fossé et sont éloignés du rempart à la distance ordinaire, ou pour mieux dire, ils s'élèvent au delà du fossé capital qui longe tout le rempart. Ils sont entourés d'eau, c'est-à-dire, de leurs fossés particuliers, qui ont, pour la plupart, la moitié de la largeur du fossé capital. Tous ces fossés sont pris sur celui qui fut creusé par Philippe le Bon et plus tard élargi.

Ces ouvrages sont joints par des ponts-levis à l'escarpe ou talus intérieur, et à la contrescarpe ou talus extérieur.

La ville de Mons fut ainsi complétée par Philippe IV, et sous son règne, les fortifications gagnèrent en importance. Ce souverain aurait peut-être fait davantage, mais il en fut empêché par sa mort qui arriva en 1665.[20]

Ouvrages extérieurs de Charles II. — Charles II, roi d'Espagne, fils de Philippe IV et héritier du comté de Hainaut, fut aussi en guerre opiniâtre et cruelle avec le roi de France Louis XIV. Il continua l'œuvre commencée par son père pour renforcer la défense de Mons, en en complétant les fortifications par des ouvrages extérieurs. Il profita de la science acquise par les Espagnols en architecture militaire et s'aida de l'habileté de quelques aventuriers français pratiquant cet art, qui par hasard et sans intention s'étaient mis à son service. Il fit ainsi pour la ville, presque sans préméditation, plus que tous ses prédécesseurs.

D'abord, en 1670, dans le fossé de Philippe le Bon, il fit travailler vers l'est, à la porte du Parc, où la ville, à cause du terrain élevé, est le plus attaquable, et fit ajouter des

travaux à ceux qui existaient au sud ; à savoir : une demi-lune K devant la porte du Parc au nord-est ; une autre demi-lune L à demi-distance entre celle-ci K et le ravelin de Philippe IV D, devant la porte de Nimy, aussi vers le nord-est ; un ouvrage à cornes irrégulier M précédé d'un petit ravelin M, et couvrant le bastion de Philippe II A, à droite de la porte de Nimy vers l'est; et une troisième demi-lune N à demi-distance entre la porte d'Havré et celle d'Hyon, vers le sud.

Quant au terrain compris entre le fossé de Philippe le Bon et celui de Charles le Téméraire, il le convertit en un grand chemin couvert avec un glacis à l'extérieur. Ce chemin couvert régnait tout autour de la ville et formait des rentrants et des saillants. En certains endroits, on y avait pratiqué des coupures pour laisser entrer les eaux dans les fossés.

En outre, hors du fossé de Charles le Téméraire, il ajouta les ouvrages extérieurs ci-après: une petite queue d'aronde O avec un fossé plein d'eau, situé à quelque distance du dit fossé de Charles le Téméraire, entre la porte du Château et celle du Parc, vers le nord-est ; une petite demi-lune P avec un fossé plein d'eau à certaine distance devant la porte de Nimy, vers l'est ; enfin deux ravelins, Q, Q, l'un à côté de l'autre, et une demi-lune Q, dans un étang très large et très profond.

Cet étang remplace le fossé de Charles le Téméraire, hors du glacis, et celui de Philippe le Bon, depuis la porte de Nimy jusqu'à la porte d'Hyon, en longeant sans interruption les fortifications du nord au sud-est ; la partie du nord et du nord-est s'appelle l'étang des Apôtres, et celle du sud-est, l'étang des Prêtres.

Les deux derniers ravelins Q, Q, et la demi-lune Q sont à quelque distance du glacis devant l'ouvrage à cornes avec ravelin M, qui couvre le bastion A de Philippe II, à la droite de la porte de Nimy, vers l'est.

A la même époque, on ajouta, à l'est, devant la porte d'Havré, un triple ouvrage, R, R, R, composé d'un ouvrage à cornes, d'une tenaille simple et d'une tenaille double, placés l'une devant l'autre, le tout avec fossés pleins d'eau ; — en outre, trois ravelins, S, S, S, dans l'étang, à certaine distance du glacis, à droite de la porte d'Hyon, vers le sud ; — de plus, un étrange ouvrage T T, composé d'un ouvrage à cornes imparfait, d'une contre-queue d'aronde à quelque distance à gauche, de deux petits ravelins et d'une contre-garde, le tout établi hors du glacis, devant la porte de Bertaimont, au sud, dans le fossé élargi de Charles le Téméraire ; — enfin, une grande tenaille simple X, avec un ravelin X à sa droite, dans le fossé de Charles le Téméraire, pour protéger l'ouvrage à cornes I de Philippe IV, devant la porte du Rivage, à l'ouest.

En outre pour couvrir le plus complètement possible ces ouvrages extérieurs, on creusa un troisième fossé W, Z, entourant la ville à l'ouest et au nord, un peu en avant de celui de Charles le Téméraire, car des autres côtés, la ville était déjà entourée et garantie par les deux étangs, celui des Apôtres et celui des Prêtres. Ceux-ci sont séparés par les ouvrages R R R devant la porte d'Havré, et ils sont d'une largeur et d'une profondeur suffisantes pour garantir la ville de ce côté.

On disposa des autres eaux voisines pour les faire couler par des canaux dans les fossés, les étangs et les marais, et pour les lâcher ou les retenir au moyen d'écluses.

Nous ne pouvons préciser quels travaux furent ces ouvrages extérieurs du roi Charles II, car, si quelques-uns existent encore en entier et dégagés de constructions, les autres ont été rasés ou sont enclavés dans les ouvrages exécutés depuis par les Français. Toutefois on peut conjecturer ce qu'ils furent en les comparant à ceux qui subsistent et qui sont

isolés. Ces derniers sont construits en terre et revêtus en pierre ; ils ne sont pas partout proportionnés au rempart. Ils se terminent par des plates-formes, munies de parapets et de banquettes en rapport avec le reste de la fortification. Élevés dans les fossés, ils sont séparés du corps de place suivant les distances ordinaires. Ils sont entourés d'eau par leurs fossés particuliers, et sont réunis par des ponts-levis joignant les escarpes aux contrescarpes.

La ville de Mons fut ainsi complétée par le roi Charles II ; et à l'époque où il la posséda, les fortifications atteignirent cette importance. Après qu'il eût ainsi augmenté ces ouvrages, les ingénieurs espagnols et français employés à son service, lui affirmèrent que cette ville était complètement fortifiée ; mais on vit par la suite combien leur erreur était grande.[21]

CHAPITRE VIII.

Blocus de Mons de 1678 et siège de 1691.

BATAILLE DE SAINT-DENIS. — PRISE DE LA VILLE DE MONS PAR LOUIS XIV.

Blocus. — En 1678, la guerre continua entre le roi d'Espagne, Charles II, et le roi de France, Louis XIV. Le roi Louis fit avancer une armée dans le Hainaut sous le commandement de Jules, feu duc de Luxembourg, qui vint devant Mons et l'assiégea. Toutefois à cause de la situation de la place en terrain aquatique, il préféra convertir le siège en blocus et maintenir celui-ci jusqu'à ce que la population eût été réduite aux plus grandes nécessités.

Mais l'armée d'Angleterre et de Hollande et des autres puissances alliées de Charles II, sous le commandement de Guillaume III, prince d'Orange et plus tard roi d'Angleterre, vint à propos au secours de cette place, attaqua le duc de Luxembourg et l'armée française, engagea un combat et remporta sur eux une victoire complète : ce fut la mémorable bataille de Saint-Denis. Les troupes écossaises et anglaises y firent des prodiges de valeur. Le prince d'Orange s'y était engagé trop loin dans les rangs des ennemis, et il aurait certainement été pris ou tué par un officier français, si Monsieur d'Ouwerkerk n'était venu assez à temps et n'avait frappé cet officier à la tête.

Ainsi par le bon succès de cette journée pour Charles II et ses alliés, la ville de Mons, par une heureuse chance, ne tomba pas entre les mains des Français, et elle continua à rester sous la domination espagnole.

Cette action fut immédiatement suivie d'une paix particulière entre la France et la Hollande, laquelle fut suivie d'une paix générale.[22]

Prise de Mons par Louis XIV. — En 1691, la guerre éclata de nouveau entre Charles II, roi d'Espagne, et Louis XIV, roi de France. Louis XIV vint en personne avec une forte armée dans le Hainaut et s'arrêta devant Mons. Les Français, l'épée à la main, prirent l'étrange ouvrage TT devant la porte de Bertaimont, lequel était composé d'un ouvrage à cornes imparfait, d'une contre-queue d'aronde, de deux petits ravelins et d'une contre-garde ; et, après un siège de vingt-trois jours, la ville fut forcée de se rendre par capitulation.[23]

Le prince d'Orange, devenu roi d'Angleterre, avait réuni une armée pour s'efforcer de la secourir ; mais il ne put arriver à temps. Ainsi les Espagnols perdirent la ville de Mons avec toutes ses belles fortifications au profit de la

France, qui s'y maintint pendant le reste de la guerre et la conserva depuis lors, sauf durant un temps très court.

Louis XIV n'eut pas plutôt Mons en son pouvoir que, appréciant l'importance de la place, il voulut s'y maintenir autant qu'il le pourrait. Il entreprit, dès la même année, de corriger les défauts qu'il reconnut aux fortifications.

La France, une des nations de l'Europe qui comprend le mieux l'architecture militaire, continua à fortifier Mons ; et à l'aide de changements et d'adjonctions aux côtés faibles et aux parties manquantes, elle en fit une forteresse complète et parfaite, selon l'art dans lequel les Français étaient passés maîtres par leur habileté. La direction principale de l'œuvre fut confiée aux soins particuliers du célèbre Monsieur de Vauban, lieutenant général et commissaire général des fortifications de France ; il y mit la dernière main et l'acheva avec une grande perfection.

CHAPITRE IX.

Ouvrages de Vauban.

CONSTRUCTIONS ÉLEVÉES : 1° DANS LE REMPART. — 2° DANS LE FOSSÉ DE PHILIPPE LE BON. — 3° DANS LE CHEMIN COUVERT ET LE GLACIS DE CHARLES II. — 4° DANS LE FOSSÉ DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. — 5° DANS L'ÉTANG DES APOTRES. — 6° DANS L'ÉTANG DES PRÊTRES. — 7° A LA DROITE DE LA PORTE D'HYON. — 8° CHEMIN COUVERT ET GLACIS. — 9° OUVRAGES AVANCÉS. — 10° CITADELLE. — 11° VALEUR DE LA PLACE.

Vauban répara d'abord les brèches faites durant le siège

dans le rempart et dans ceux des ouvrages extérieurs qu'il avait l'intention de conserver.

Commençant où la rivière sort de la ville, à l'ouest, à la porte du Rivage, et tournant vers l'est par le nord, nous trouvons les changements et les additions qui suivent : [24]

I. — *Dans le rempart.*

1° Un petit bastion plat à l'angle saillant où est la porte du Parc ;

2° Un autre bastion irrégulier du même genre, à demi-distance entre les bastions A et B de Philippe II ;

3° Un demi-bastion, également plat, à l'angle saillant, à gauche de la porte du Rivage.

II. — *Dans le fossé du duc Philippe le Bon.*

4° Un petit ravelin, devant l'ouvrage à cornes I de Philippe IV, couvrant la porte du Rivage ;

5° La tenaille du roi Charles II [R, *hors la porte d'Havré*], convertie en une partie du chemin couvert et du glacis [devant l'ouvrage à cornes] ;

6° Un second rempart pris sur l'excédant de la largeur du grand chemin couvert du roi Charles II, commençant près de la porte du Rivage, comprenant deux bastions plats, et terminé par une large demi-lune devant la porte du Château ; lesquels bastions et demi-lune avec les deux demi-lunes K, L, du roi Charles II hors la porte du Parc, et le ravelin D du roi Philippe IV hors la porte de Nimy, sont joints les uns aux autres par un rempart formant courtines ; le tout est séparé du premier rempart par la largeur ordinaire du fossé vers le nord et le nord-ouest ;

7° Une petite tenaille devant la courtine et derrière le ravelin de l'ouvrage à cornes irrégulier M du roi Charles II,

couvrant le bastion A de Philippe II, à la droite de la porte de Nimy, vers le nord-est ;

8° Une demi-lune [8] couvrant l'autre bastion B du roi Philippe II (la demi-lune E du roi Philippe IV étant entre les deux bastions), vers l'est ;

9° Un petit rempart, puis une demi-lune, puis un autre petit rempart [9], dans la direction de la porte d'Havré, à l'est ;

10° On voit ensuite la demi-lune N du roi Charles II ; puis la rivière qui entre en ville, au sud-est, à la gauche de la porte d'Hyon ; puis les deux demi-lunes F et G du roi Philippe IV, le bastion C de l'archiduc Albert, et l'autre demi-lune H du roi Philippe IV devant la porte de Bertaimont ; puis à droite de cette porte, vers l'ouest, un ouvrage coupé *(cut work)* avec une double contre-garde ;

11° Une demi-lune, puis un petit rempart, puis une autre demi-lune, puis un autre petit rempart, le tout, U, joint ensemble et finissant à la rivière, là où celle-ci sort de la ville, à la gauche de la porte du Rivage, vers l'ouest, où nous revenons au point de départ.

III. — *Dans le chemin couvert et le glacis de Charles II.*

12° Le chemin couvert modifié à la largeur ordinaire et le glacis à double tenaille ou à double angle tout autour, sont coupés en certains endroits, savoir : *a)* à la gauche de la porte du Rivage, vers l'ouest ; *b)* à la pointe du second bastion B de Philippe II, vers l'est ; *c)* à la gauche de la porte d'Hyon ; *d)* à la droite du bastion de l'archiduc Albert C ; — (ils sont détruits entièrement en un endroit) ; — et *e)* à la droite et à la gauche de la porte d'Havré. Ces coupures sont pratiquées pour faire passer la rivière à l'entrée et à la sortie de la ville et pour laisser communiquer les eaux entre les fossés et les étangs qui entourent celle-ci.

IV. — *Dans le fossé de Charles le Téméraire.*

13° Trois demi-lunes successivement, entre la porte du Rivage et la porte du Château ;

14° Un très grand ouvrage à cornes avec une tenaille et un ravelin au-devant [14, 14, 14], sur l'emplacement de la queue d'aronde O du roi Charles II, à demi-distance entre la porte du Château et celle du Parc, au nord-ouest, où un canal venant de la direction du nord, pénètre dans le fossé et où le terrain commence à s'élever et rend ainsi la ville plus attaquable de ce côté ;

15° Un ouvrage complexe composé de trois grands ouvrages à cornes [15, 15, 15] avec leurs accessoires, l'un devant l'autre : le 1er ayant une tenaille au devant, le 2e une tenaille, un ravelin, un ouvrage coupé *(cut work)* et un tenaillon *(quarter-moon)*, et le 3e une tenaille et un ravelin ; le tout s'étend dans la campagne entre la porte du Parc et celle de Nimy, là où un canal pénètre dans le fossé et où le terrain s'élève davantage et rend par suite la ville encore plus attaquable de ce côté.

Le fossé de Charles le Téméraire finit après ces ouvrages à cornes, et là commencent les étangs.

V. — *Dans l'étang des Apôtres.*

16° Un ouvrage coupé *(cut work)* et un tenaillon *(quarter-moon)* sur l'emplacement des deux ravelins Q, Q, du roi Charles II et de la demi-lune Q, là où le terrain s'abaisse de nouveau et est moins attaquable ;

17° Une demi-lune sur la gauche de la porte d'Havré, vers l'est. L'ouvrage de Charles le Téméraire et l'ouvrage à cornes R du roi Charles II furent conservés devant la porte

d'Havré : le premier servait de communication à travers l'étang vers l'ouvrage à cornes ;

18° Un petit ravelin en avant de l'ouvrage à cornes R devant la porte d'Havré. La simple tenaille et la double tenaille du roi Charles II furent converties en un chemin couvert tenaillé, avec un glacis précédé d'un fossé plein d'eau.

VI. — *Dans l'étang des Prêtres.*

19° Un ravelin à demi-distance entre la porte d'Havré et celle d'Hyon. L'étang finit à la digue de la rivière qui entre en ville, et le fossé de Charles le Téméraire recommence au-delà ;

20° Un ouvrage complexe, composé d'un grand ouvrage à cornes, d'un ravelin, d'une double tenaille et d'un second ouvrage à cornes, l'un devant l'autre ; le tout s'étend dans la campagne, à la droite de la porte d'Hyon au sud-est, là où le terrain s'élève sur le bord de la rivière et est conséquemment un peu attaquable.

VII. — *A droite de la porte d'Hyon.*

21° Un ravelin vers le sud-est ;

22° Une demi-lune, à la droite du bastion C de l'archiduc Albert ;

23° Un ouvrage à cornes avec un petit ravelin au-devant, sur l'emplacement de l'étrange ouvrage T de Charles II, qui était composé d'un ouvrage à cornes irrégulier, d'une contre-queue d'aronde, de deux petits ravelins, et d'un tenaillon *(quarter-moon)*. C'est par là que les Français ont facilement pris la ville, devant la porte de Bertaimont, là où le terrain s'élève et où la ville est attaquable.

24° Deux ravelins, puis une demi-lune, compris entre la droite de la porte de Bertaimont et la porte du Rivage, où la rivière sort de la ville.

VIII. — *Chemin couvert et glacis.*

25° Un nouveau chemin couvert avec glacis, régulier et tenaillé, régnant de tous côtés autour de la ville, excepté là où sont les étangs, endroits où ce chemin n'est pas nécessaire, vu que ces étangs sont assez larges pour garantir les ouvrages. Il est coupé en plusieurs endroits : *a)* à la gauche de la porte du Rivage ; *b)* devant le grand ouvrage à cornes entre la porte du Château et celle du Parc ; *c)* à la droite des trois ouvrages à cornes entre la porte du Parc et celle de Nimy ; et *d)* à la gauche de l'ouvrage à cornes avancé, à droite de la porte d'Hyon. Il fait entièrement défaut à droite et à gauche de la porte d'Havré, tant pour faire entrer la rivière dans la ville, que pour introduire deux canaux au nord et à l'est dans les fossés et faire communiquer les eaux entre les fossés et les deux étangs autour de la ville.

IX. — *Ouvrages avancés.*

Vauban détruisit le fossé du roi Charles II ; sur l'emplacement de celui-ci, hors du glacis extérieur, et sur le terrain contigu, il établit une esplanade s'étendant à une grande distance autour de la ville, esplanade qu'il fortifia par des redoutes sur les avenues de la place, comme il suit :

26° Hors la porte du Rivage, à droite de la rivière, un ravelin dans un fossé plein d'eau, joint au fossé de Charles le Téméraire par une coupure ; au-delà de celui-ci, une redoute en losange aussi entourée d'un fossé plein d'eau sur le côté de la rivière, plus loin dans la campagne ; et à demi-

distance entre la porte du Rivage et celle du Château, vers le nord, un ravelin entouré d'un fossé plein d'eau, joint au fossé de Charles le Téméraire aussi par une coupure.

27° Hors la porte du Château, à gauche d'un canal, une redoute en losange entourée d'un fossé plein d'eau ; au-delà de cette redoute, dans la campagne, une autre semblable ; de l'autre côté du canal, un ouvrage à cornes qui entoure la ferme d'Épinlieu ; à demi-distance entre la porte du Parc et celle de Nimy, vers le nord, un ravelin avec fossé plein d'eau.

28° Hors la porte d'Hyon, un fort irrégulier entourant le moulin de Saint-Pierre, et formant un polygone sur les deux bords de la rivière, avec un petit ravelin à droite en avant.

29° Dans l'espace compris entre la porte d'Hyon et celle de Bertaimont, deux ravelins avec fossés pleins d'eau.

30° Dans l'intervalle entre la porte de Bertaimont et celle du Rivage, trois ravelins, l'un après l'autre, avec fossés pleins d'eau.

En outre, il disposa des eaux entourant la ville de manière soit à les faire couler par des canaux dans les fossés, soit à les lâcher ou à les retenir par des écluses et à les manœuvrer. Spécialement il fit deux groupes de canaux : l'un près de la ferme d'Épinlieu, l'autre vis-à-vis du moulin de Saint-Pierre, canaux qui contribuent également à saigner le terrain et à défendre la ville de ces côtés.

X. — *Citadelle.*

Enfin, il construisit dans l'intérieur de la place, une citadelle en demi-hexagone, contre le rempart, aux angles saillants à demi-distance entre la porte de Bertaimont et celle du Rivage. Nous nous dispenserons d'en faire une longue description, car, par sa situation basse et par sa faible défense,

elle n'est ni considérable ni importante ; en effet, elle s'étend au niveau de la ville et n'a autour d'elle rien qu'une esplanade avec un petit ravelin devant le milieu de la courtine du côté de la ville.

XI. — *Valeur de la place.*

Nous pouvons décrire les travaux extérieurs de Louis XIV, car ils existent encore en entier. Nous les avons récemment vus et observés avec exactitude.

Ils sont construits tout en terre, revêtus de pierres et de briques entremêlées. Ils sont en proportion avec le rempart ; ils ont des terre-pleins avec parapets et banquettes, le tout en rapport avec le reste de la fortification. Ils sont établis dans des fossés aux distances ordinaires, entourés d'eaux abondantes et réunis de l'escarpe à la contrescarpe par des ponts de charpente , les uns à tablier mobile et les autres fixes.

La place de Mons fut ainsi achevée par le roi de France, Louis XIV ; et dès l'époque où il l'occupa pour la première fois, les fortifications atteignirent ce degré de perfection. Par les ressources dont Louis XIV disposait, par la situation naturelle de la place et par les ouvrages d'art, celle-ci était devenue une des villes du monde les plus fortes et les plus imprenables.

Louis XIV la conserva jusqu'en 1697, lorsque la paix générale fut conclue à Ryswyck entre lui et les princes confédérés contre la France. Par l'article 7 de ce traité, il fut obligé de la restituer au roi Charles II.[25]

CHAPITRE X.

Occupation de Mons par les Français. 1701-1709.

Guerre de la succession d'Espagne. — Résumé.

La ville resta entre les mains des Espagnols jusqu'en 1701. Alors, Charles II étant mort et ayant institué par testament son petit-neveu, Philippe, duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV, comme son héritier et son successeur, Louis XIV, soutenant les droits de ce dernier, s'empara, entre autres, de la ville de Mons.

Mais la guerre éclata bientôt sur la question de la succession d'Espagne, et elle continue entre Charles III, roi d'Espagne, cousin et successeur de Charles II, et Louis XIV soutenant le duc d'Anjou qui prétend aussi être roi d'Espagne. Charles III, pour réclamer et recouvrer ses droits, est assisté par ses alliés, l'empereur, la reine d'Angleterre et les états généraux des Provinces-Unies.

Il est probable qu'après une guerre opiniâtre et victorieuse, les alliés expulseront leurs ennemis Louis XIV et le duc d'Anjou, et que par une paix assurée et durable, ils les obligeront à renoncer à leurs prétentions. L'année dernière, les alliés ont obtenu sur eux des succès à Lille ; cette année, ils ont pris Tournai ; récemment ils ont lutté avec bravoure à la bataille d'Arquennes. Actuellement ils assiègent Mons ; mais jusqu'à présent il est incertain s'ils la prendront.[26]

Résumé. — La ville de Mons, maintenant possédée par Louis XIV, est arrivée par ses constructions et ses fortifications à un développement complet et parfait.

Elle fut fondée d'abord par le prince franc Auberon, et, une seconde fois, par sainte Waudru, comtesse de Hainaut. Son enceinte fut bâtie par Albéric, comte de Hainaut, et reconstruite tant par le comte Bauduin IV que par le comte Bauduin V, son fils. Elle fut fortifiée par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, et renforcée par le duc Charles le Téméraire; améliorée par Philippe II, roi d'Espagne, perfectionnée par Albert, archiduc d'Autriche, augmentée par les rois d'Espagne, Philippe IV et Charles II, et achevée par Louis XIV, roi de France.

La ville est de forme ovale ou plutôt parabolique ; elle est située sur les deux bords de la rivière.

En la prenant depuis la porte de Nimy jusqu'à la porte de Bertaimont, sa longueur est de 2000 de nos pas, soit 1000 pas géométriques, ou les deux tiers d'un mille anglais ; et depuis la porte du Château jusqu'à la porte d'Hyon, sa largeur est de 1500 de nos pas, soit 750 pas géométriques, ou un demi-mille anglais.

Quant au périmètre, le tour intérieur de l'enceinte du rempart est de 6000 de nos pas, soit 3000 pas géométriques ou deux milles anglais; et l'extérieur, pris sur le bord du fossé et des étangs, est de 15000 de nos pas, soit 7500 pas géométriques, ou cinq milles anglais.

NOTES COMPLÉMENTAIRES ET RECTIFICATIVES.

HYDROGRAPHIE DE LA HAINE ET DE LA TROUILLE.

1. [Chapitre I.] La description sommaire du cours de la Trouille et de celui de la Haine, donnée par notre auteur, pourra être complétée par les documents suivants :

Imprimés. — P.-J. Heylen, *Commentarius præcipuos Belgicæ hodiernæ fluvios breviter describens,* 203 pp. Mémoires sur les questions proposées par l'académie de Bruxelles, qui ont remporté les prix en MDCCLXXIV, in-4°. Bruxelles, 1775, page 66.

Le colonel Belidor, Architecture hydraulique, 4 vol. in-4°. Paris, 1737-1753. Tome IV, nos 947-955, et planche XXXIII, Plan de Mons avant sa démolition.

Manuscrits. — *Bibliothèque royale de Bruxelles,* Ms. n° 19611. Atlas de Pierre Le Poivre, carte 16. « Description topographic de la rivière de « Hainne, dou procède ou desrive le nom du Païs de Hainnault et passe par « le milleu de la ville de Mons et perde son nom à Condé et s'en vat rendre « en la rivière de l'Escaut... *Aucthore Petro le Poivre Montanio. A 18 junio* « *1617.* » (Légende de dix renvois.)

Même bibliothèque, Mss. 3517-3525. Journal des campagnes de 1741 à 1748. Itinéraire de la campagne de 1747, tenu par des ingénieurs de l'armée du Rhin. Mémoire sur la rivière de la Haine, 22 pp. ; Mémoire sur la rivière de la Trouille, 12 pp. Manuscrits nos 3521 et 3523.

Archives générales du royaume. Conseil des finances. Cartons nos 1505-1508. Fortifications de Mons. Années 1758 à 1787. = *Dossiers de 1759.* Écluse de la Marmite. Note du contrôleur des fortifications Hayez, du 11 juin 1756, sur la navigation de la Haine. — Rapport du conseiller-avocat fiscal De Zomberghe au conseil des finances, du 18 juin 1758, sur la rivière de la Trouille. = *Dossiers de 1767.* Consulte du conseil des finances, du 29 avril 1767, concernant la Trouille, l'Étang des Apôtres et les moulins domaniaux établis sur la Trouille. — Rapport du général major Delaing, du 7 septembre

1767, sur le cours de la Trouille depuis le moulin d'Harmignies jusqu'à l'écluse de la Marmite, avec deux annexes : 1° Rapport du major ingénieur de Théraillon, du 29 septembre 1766, et 2° Besogné de l'architecte contrôleur Merlin, du 21 décembre suivant, sur le même objet. = *Dossiers de 1776.* Requête de Philippe-Alexis Cordier, commerçant à Mons, du 11 novembre 1776, tendant à obtenir à bail, pour 36 ans, l'étang des Apôtres, qu'il mettrait en culture. = *Dossiers de 1782.* Mémoire de l'auditeur Charvet, sur la stagnation des eaux de Mons, envoyé le 19 juillet 1782 par la chambre des comptes au conseil des finances.

Nous n'augmenterons pas la présente note, en mentionnant les nombreux renseignements sur le même sujet, qu'on rencontre tant dans nos historiens que dans les notices publiées dans les *Annales* de notre cercle. Nos lecteurs les connaissent assez.

RECHERCHES SUR AUBERON.

2. [Chapitre II.] L'aperçu que notre auteur écrit sur Auberon et qu'on croirait être véridique, n'est en réalité que l'épilogue de la légende de ce personnage fabuleux, connu dans les chants de geste et les romans épiques sous les noms d'Albericus, Albrik, Alberich, Aubry, Auberon ou Obéron.

Les épopées primitives, narrations poétiques antérieures aux temps où l'on écrivit l'histoire, conservèrent la notion d'événements historiques ; toutefois des mythes s'y joignaient et la fable domina. Plus tard, les poètes, avec plus d'art et de talent, remplacèrent ces épopées par des chants de geste, en y laissant subsister la légende, mais en y exposant les origines des peuples et des états. Ces chants devinrent les sources de nos chroniques fabuleuses qu'on accueillit longtemps comme véritables.

C'est ainsi qu'Auberon, être fantastique des poètes et des trouvères, fut admis par nos anciens historiens comme un guerrier de la race royale franque et l'un des ancêtres des comtes de Hainaut ; mais la critique historique ne vit dans Auberon qu'un héros imaginaire, et elle le rejeta de la famille de Chlodion le Chevelu. Elle se basa simplement sur le silence des chartes et des écrivains classiques. Comme cet argument négatif est peu solide, nous avons recherché l'origine de la popularité d'Auberon et la raison pour laquelle on a attribué à ce prétendu prince la fondation de notre *Tour Auberon (a).*

(a) Historiens qui admettent l'existence du prince Auberon :

Richard de Wassebourg, Les antiquitez de la Gaule Belgique, royaulme de France, Austrasie et Lorraine. 1549. Livre III, p. 157.

On sait que des noms furent donnés aux tours des châteaux-forts dans l'intérêt du service. « Il était d'usage, dit VIOLLET-LE-DUC (Description et histoire du château de Pierrefonds, 10e édition, Paris, 1881, p. 17), de donner à chaque tour un nom particulier, précaution fort utile lorsque le seigneur avait des ordres à transmettre aux officiers du château. » Il ajoute que chacune des tours de Pierrefonds était décorée de la statue d'un Preux, posée dans une niche ornée richement.

Ces Preux étaient au nombre de neuf : Josué, David et Judas Machabée pour les juifs ; Hector, Alexandre le Grand et Jules César pour les payens ; enfin Artus, Charlemagne et Godefroid de Bouillon pour les chrétiens *(b)*.

FRANÇOIS DE ROSIÈRES, Stemmata Lotharingiæ et Barri ducum.

JACQ. DE GUYSE, Les illustrations de la Gaule Belgique, antiquitez du pays Haynnau et de la grande cité de Belges. Paris, Galliot du Pré. MDXXXI.

JACQUES DE GUYSE, Histoire de Hainaut. Édition de Fortia, 1826, t. VI, p. 338.

HUGUES DE TOUL, Histoire des Lorrains, édition rédigée par le marquis de Fortia. Paris, 1838, p. 135.

NICOLAS DE GUYSE, Mons Hannoniæ metropolis. Cameraci, 1621.

FRANÇOIS VINCHANT, Annales du Hainaut. Appareil, chap. I et III, et Année 467 ; éd. des Bibl. de Mons, 1848, t. II, p. 7.

A. RUTEAU, Annales d'Haynau de Fr. VINCHANT. 1648, p. 70.

G.-J. DE BOUSSU, Histoire de Mons. 1725, p. 15.

Historiens qui rejettent la tradition d'Auberon : HENRI D'OUTREMAN, Histoire de Valentiennes, 1639, pp. 31 et 54. — JACQUES BARON LEROY, Series comitum Hannoniæ, à la suite de la Chronicon Balduini Avennensis. Anvers, 1693, p. 58. — MICHEL DELEWARDE, Histoire générale du Hainau, t. I, Préface, p. 16, et texte, p. 92 ; Conclusion, t. V, p. 2. — L'ABBÉ HOSSART, Histoire ecclés. et prof. du Hainaut, 1792, t. I, p. 36.

(b) LE COMTE FRANÇOIS VAN DER STRAETEN-PONTHOZ, Les neuf Preux (Bulletin de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle. Pau, 1864, in-8o, p. 56). Cet ensemble de guerriers est un parallèle héroïque entre le judaïsme, le paganisme et le christianisme. — Au XVe siècle, on voyait au château féodal de Coucy la salle des neuf Preux, dont la cheminée était ornée des statues en pierre blanche de neuf héros de l'antiquité et du moyen âge. A côté de cette salle se trouvait celle des neuf Preuses. Ces sculptures constatent la coutume de montrer aux contemporains les traits des hommes qui avaient rendu des services à l'humanité.

Toutefois ces héros ne furent pas les seuls à qui l'on réserva l'honneur de désigner des tours : on admit beaucoup d'autres personnages fameux et certains guerriers qui méritaient l'admiration populaire. Le géant Goliath et la fée Mélusine furent de ce nombre. Le nom d'Auberon, dans cet ordre d'idées, fut donné au donjon du château de Mons.

Le donjon du château comtal fut reconstruit à la fin du XIIe siècle ; et dès le XIIIe, Auberon était reconnu comme un Preux du Hainaut.

Ces deux points se justifient aisément.

Gislebert (Chronica Hannoniæ, Édition Du Chasteler, p. 149. Édition Godefroid Menilglaise, II, 309.) rapporte qu'en 1185, le comte Bauduin V fit exhausser le mur du château de Mons et munir ce mur de créneaux ; qu'il renouvela la tour *(turrim renovavit)* et qu'il fit creuser le grand fossé. C'est cette tour, défense principale de la forteresse, qui fut le donjon nommé depuis lors la Tour Auberon. Gislebert ne mentionne pas, à la vérité, une autre tour qui protégeait la place ; et cependant cette tour existait et elle était appelée la Tour César. Jules César était un Preux : son nom devait naturellement être donné à une tour du château ; et quant à Auberon, il était trop populaire au XIIIe siècle pour n'être pas élevé au premier rang des Preux du Hainaut : le donjon de Mons devait porter son nom.

On peut ici se demander de quand date l'emploi du nom de la Tour Auberon ?

La plus ancienne mention que nous ayons rencontrée, se trouve dans un compte de 1425 à 1426, qui renseigne des travaux au château de Mons et à la tour Auberon. (L. Devillers, Notice sur le dépôt des archives de l'État à Mons, p. 36, n°s 11 et 12.) Feu Adolphe Jacques, dans son rapport sur le mémoire du Père Schmitt relatif à la tour Auberon, a cité un compte de 1437, dans lequel la tour Auberon est mentionnée.

Au XIVe siècle, cette tour est appelée « doingnon de ce castel ». Augustin Lacroix, Le sceau primitif de Mons. Annales de notre Cercle, t. VII, p. 381.

Jusqu'au siècle dernier, la rue actuelle « des Gades », à proximité de la Tour Auberon, s'appelait rue Aubron, et la rue qui joint la rue d'Enghien aux rues des Telliers et des Compagnons est nommée rue de la Tour Auberon. (Ch. Rousselle, Les agrandissements successifs de Mons, v^o Aubron.) Les compagnons de la rue d'Aubron sont cités en 1538 et 1549. (Annales du Cercle archéologique de Mons, t. II, p. 429.)

C'est pour n'avoir pas connu cette coutume de désigner les tours sous des noms de guerriers illustres, que nos vieux historiens ont commis la méprise d'attribuer à César et à Auberon la fondation du château de Mons. Lorsque

l'enceinte de notre ville du XIVe siècle fut défendue par de nouvelles tours et que celles-ci notamment avaient pris les noms de Saint-André, de Saint-Roch et de Saint-Nicolas, nul n'osa déduire de ces dénominations que ces saints auraient construit lesdites tours.

Nos premiers chroniqueurs cédèrent dans ce cas à la vanité générale de l'époque : ils firent remonter à de glorieux fondateurs ces antiques défenses. Relativement à César, ils sont excusables. Comme les hagiographes relatent qu'au VIIe siècle, *Castri-locus* conservait encore le souvenir d'un camp romain ; pour nos vieux annalistes, l'idée d'une armée romaine se confondait avec la conquête des Gaules par César et avec la construction de places-fortes par le vainqueur. Et quant à Auberon, leur erreur s'appuyait sur des assertions contenues dans des chants de geste et qui étaient considérées comme incontestables.

Dans les Sagas, Obéron est une divinité scandinave, qui se transporte chaque nuit dans l'Inde pour rentrer le matin dans son séjour de la Scandinavie.

Aubéron est un personnage du poëme des *Niebelungen* (production de la fin du XIIe siècle). Comme dans les Sagas du Nord, on rencontre dans cette épopée beaucoup de merveilleux : des géants, des nains et des armes enchantées. Aubéron ou Alberich est un nain qui garde dans une tour le trésor de son peuple, le chaperon enchanté et le glaive terrible *(c)*.

Dans le chant de geste de Huon de Bordeaux, Obéron, le roi des Fées, est un être bienfaisant qui conduit son protégé et lui fait surmonter tous les obstacles *(d)*.

(c) Les *Niebelungen* ou les Bourguignons chez Attila, roi des Huns. Poëme traduit de l'ancien idiome teuton par Mme Ch(arlotte) Moreau de la Meltière. Paris 1837, 2 vol. in-8°. Huitième aventure. Comment Siegfried s'en alla vers les Niebelungen, t. I, pp. 157 et s. — Légendes et traditions du Rhin de F.-J. Kiefer. Mayence, 1867, vol. in-12. pp. 44-59. Article : Worms. — Quelques légendes romantiques d'entre Meuse et Rhin, par P.-C. Vander Elst. (Annales de l'académie d'archéologie de Belgique. Anvers, 1867, t. XXIII, pp. 566-580. — Épopées et romans chevaleresques, par Léon de Monge. Paris. Bruxelles. 1887, t. I, p. 43.

(d) Huon de Bordeaux et Auberon sont mentionnés par Albéric de Trois Fontaines qui vivait vers 1246 *(Potthast,* Bibliotheca historica medii ævi, 1862, t. I, pp. 69 et 109, et *Chevalier,* Répertoire des sources historiques du moyen âge, t. I, p. 51). En l'an 810, écrit-il, mourut Seguin, duc de Bor-

Enfin, dans un autre chant de geste : Garin le Loherain, Auberon est un

---

deaux. Il laissa deux fils, Gérard et Huon. Celui-ci tua par malheur Charles, fils de Charlemagne, vainquit en duel le traitre Amaury, quitta en exilé son pays par ordre du roi et rencontra Aubéron, personnage merveilleux et fortuné. On ajoute à cela d'autres faits soit fabuleux, soit historiques. (.... *Alberonem virum mirabilem et fortunatum reperit; et cetera sive fabulosa sive historica annexa.)* Chronica Alberici monachi Trium Fontium. *Leibnitsius*, Accessiones historicæ. Lipsiæ, 1698, t. II, p. 154. *G.-H. Pertz*, Monumenta Germaniæ historica. Scriptorum t. XXIII, p. 726.

La « Collection des anciens poëtes de France » contient l'ouvrage intitulé : « Huon de Bordeaux, chanson de geste publiée.... par MM. *F. Guessard* et *C. Grandmaison.* » Paris, 1860, in-8°. Préface et sommaire, CXXV pp. ; Poëme, 312 pp., et notes, pp. 313 à 329.

Les éditeurs présentent les aventures de Huon de Bordeaux, et de son puissant ami Obéron, comme l'œuvre d'un trouvère artésien composée vers les années 1180 à 1200.

Toutefois plusieurs érudits allemands pensent que Obéron (nom dont la forme primitive est Auberon) serait le même que Alberich ou Elberich de l'épopée des Niebelungen, et le même aussi que Walberan de la troisième branche du Heldenbuch (Livre des héros) et du poëme d'Otnit. D'un autre côté, Richard de Wassebourg avait déjà confondu Aubéron avec un Albéric, que Hugues de Toul et Jacques de Guyse disent être un des fils du roi Chlodion, avoir passé pour un enchanteur et avoir vécu dans les bois, le tout comme Aubéron. Wassebourg, donnant à cet Albéric le nom d'Aubéron, introduisit dans ses « Antiquitez » des mentions comme celles-ci : « Mons en Haynau édiffié par Aubéron ; Victoire de Aubéron contre les Méroniens » etc.

Mais, au contraire, M. de la Villemarqué y voit une féerie celtique ; et, d'après des traditions galloises, Aubéron serait le fils de la fée Morgane et de Jules César. Le nom d'Aubéron est la traduction de Gwin-Araun (Gwen-Aron) : Gwyn signifie blanc (*albus*, aube), et Araun : surhumain *(superus)*. On a traduit la première partie ; on a conservé la seconde, et on a fait Albe-Araun, ou Albero.

Les éditeurs français de Huon (Préface, p. xx) partagent cet avis. (Cfr. Pierre Larousse, Dict. univ. du XIXe siècle, t. XI, p. 1191, 3e col., et Émile Littré, Dict. de la langue française, t. III, p. 774, 3e col. Obéron, roi des génies de l'air. V. aussi un article de Gaston Paris, dans la Revue germanique, t. XVI, p. 381.)

vaillant guerrier et brille parmi les ancêtres de Garin : il appartient ainsi

---

Les Gestes subirent dans la suite des changements et des remaniments nombreux. Au XIV[e] siècle, on ajouta au poëme de Huon de Bordeaux un prologue intitulé : Le roman d'Auberon, et, au XVI[e] siècle, on l'augmenta de nouvelles aventures. En 1554, il fut mis *de rime en prose*, et en 1557 on en fit une pièce de théâtre. Dès lors les romans de chevalerie furent résumés et simplifiés ; ils furent popularisés par l'imprimerie et formèrent la *Bibliothèque bleue.* (Voir Léon Gautier. Les épopées françaises, t. I, pp. 181, 268, 531, t. II, pp. 552, 570-588. Charles Nisard, Histoire des livres populaires et de la littérature du colportage, chap. XVI, t. II, pp. 534-537. — La bibliothèque bleue, Paris, 1859 et 1860, 3 vol. in-4°.)

Le roman français de Huon de Bordeaux eut une grande diffusion en Hollande, en Angleterre et en Allemagne.

Au XVI[e] siècle, il fournissait le sujet d'un poëme néerlandais.

Vers 1540, il était traduit en langue anglaise et avait un succès prodigieux. En 1593, on jouait à Londres un drame sous le titre de Huon de Bordeaux ; en 1594, on y publiait une comédie d'après Oberon : *A pleasant comédie présented by Oberon, King of Faeries)* ; en même temps, Ben Johnson éditait Oberon, l'image du prince Henri *(Oberon, the Fairy prince, a masque f prince Henry's)*. Enfin, vers 1595, William Shakespeare y trouvait le sujet d'une de ses plus charmantes comédies : *A midsummer night's dream ;* le Songe d'une nuit d'été, pièce en cinq actes. Entre des Grecs historiques et des fées chimériques, Oberon avec son lutin Puck, reste l'ancien enchanteur et prépare des philtres au moyen de plantes magiques.

En Allemagne aussi, la popularité de Huon de Bordeaux fut considérable. Le vieux roman a inspiré, en 1780, le poëme allemand de Wieland. On a extrait de ce poëme l'œuvre dramatique : Oberon, dont la musique est une des compositions les plus remarquables de Weber. L'opéra d'Oberon, représenté le 12 avril 1826 au Covent Garden de Londres, fut traduit en français et interprêté, le 27 février 1857 au théâtre lyrique de Paris.

De nos jours, ni Oberon, ni Shakespeare ne sont pas oubliés. La scène française, théâtre de l'Odéon, a renouvelé, en avril 1886, le « Songe d'une nuit d'été ». Le maître Mendelssohn a composé un opéra nouveau d'après l'ancienne comédie du grand poëte anglais.

On ne confondra pas la vieille comédie anglaise et l'opéra de Mendelssohn avec un opéra comique, musique d'Ambroise Thomas, représenté à Paris, le 20 avril 1850, aussi intitulé « le Songe d'une nuit d'été ». Celui-ci n'a de

à la généalogie de la maison de Lorraine *(e)*.

C'est dans ce dernier poëme que Hugues de Toul a puisé la légende qui fait d'Auberon un petit-fils du roi des Francs, Chlodion-le-Chevelu ; il a par suite attribué à cette légende l'autorité d'une histoire véritable.

Jacques de Guyse (Histoire du Hainaut, t. VI, pp. 315, 337 et 341) emprunta à Hugues de Toul les détails qui érigent Auberon en personnage surnaturel. Les Francs du parti de Mérovée, dit-il, surnommèrent Auberon l'Enchanteur *(incancinator)*, parce qu'ils ne pouvaient le vaincre et qu'ils avaient été souvent vaincus par lui.

Richard de Wassebourg (Antiquitez de la Gaule belgique, p. 55) écrivit que Albéric (Auberon) « fut un homme de grande prudence et sçavoir, subtil et hardy aux armes, tellement qu'on l'appeloit enchanteur ou fée, et eut plusieurs victoires contre les Méroviens... »

---

commun, avec la comédie de Shakespeare, que le titre et le personnage du poëte. Le sujet est une intrigue de nuit, conduite par la reine d'Angleterre, Élisabeth, dans le but de rappeler aux bonnes mœurs le célèbre écrivain qui, après la mort de sa femme, était tombé dans le désordre.

(e) Chronique rimée de Philippe Mouskes, publiée par le baron DE REIFFENBERG. (Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut, etc. Commission royale d'histoire, in-4. Introduction du t. I. p. CCLVI, et introd. du t. II, p. CCLV à CCLXXIX. La légende de Garin le Lorrain est une des plus anciennes traditions héroïques du moyen âge. C'est un vestige poétique de la lutte des Francs d'Austrasie contre ceux de Neustrie, de Bourgogne et d'Aquitaine. Elle a été publiée par PAULIN PARIS, sous le titre de : Li Romans de Garin le Loherain. Paris, 1833 et 1835, 2 vol. in-8°.

Histoire des Lorrains, par Hugues de Toul, extraite des annales de Hainaut par Jacques de Guyse, rédigée et commentée par M. le marquis DE FORTIA. Paris, 1838, in-8°, pp. 192 et 157. — Le roman de Garin fait partie d'un vaste poëme connu sous le nom de Chanson des Loherens. Ce roman a pour auteur Jean de Flagy. (Histoire littéraire de la France, t. XVIII (1835), pp. 738-748. Jean de Flagy, par Amaury Duval.) — La légende de Garin et de Begon se retrouve dans les compilations historiques du XIII[e] siècle. (Histoire littéraire de la France, t. XXII, p. 622. Les Loherains, par Émile Littré.) Hugues de Toul, Philippe Mouskes, Bauduin d'Avesnes et Jacques de Guyse ont raconté, sans autre autorité que la chanson de geste de Garin, les luttes des descendants de Hervy, duc de Metz, contre la famille de Fromont, comte d'Artois et sire de Bordeaux.

A son tour, François Vinchant (t. II, p. 8, année 458) répéta que Auberon défit l'armée de Childéric en un lieu nommé Mirevault, près de Condé, et que, à cause de cette victoire, il fut qualifié par les Francs du titre de *enchanteur et familier aux dieux des forests.*

Jusqu'ici Auberon a été représenté comme un être merveilleux et surnaturel; dès lors il deviendra un guerrier simplement fabuleux. Nos chroniqueurs l'ont introduit dans la famille royale franque et l'ont placé parmi les fils de Chlodion-le-Chevelu.

Les annales héroïques de plusieurs pays présentent Auberon ou Albéric comme le fondateur de leurs villes ou la souche de leurs familles souveraines. Aussi on peut croire que, loin de morceler l'histoire, ces annales ont accumulé sur sa seule personne les exploits et les entreprises de plusieurs princes. C'est ainsi que l'Hercule de la mythologie grecque est la fusion de certains bienfaiteurs de l'humanité primitive, et que Faramond personnifie tous les chefs Ripuaires ; et de même qu'on a rattaché à Chlodion tous les souvenirs de la conquête des Gaules par les Francs, et qu'on lui a attribué toutes les victoires obtenues par des chefs dont les noms furent oubliés, de même qu'on a réuni en lui les progrès lents et pénibles de leur établissement, de même on a personnifié dans Auberon seul les divers chefs de famille dont descendirent les comtes d'Ardenne, de Lorraine, de Namur et de Hainaut *(a)*.

(a) Outre que nos chroniqueurs furent guidés par cet amour du merveilleux, nos historiens furent parfois inspirés par la politique, et écrivirent leurs ouvrages dans l'intérêt des prétentions de leur parti : ils falsifièrent même soit des traditions, soit des généalogies, soit des documents publics.

C'est ainsi que déjà Frédégaire (mort vers l'an 658, Potthast, t. I, p. 321) déconsidéra les Mérovingiens en altérant la tradition de leur origine. Il était associé aux passions et aux intérêts des leudes d'Austrasie, et il cherchait à faire prévaloir la famille des Pepin sur la race de Mérovée. Une vieille tradition franque portait qu'un être mythique, Méro-vée, *Meer-wig,* le héros de la mer, aurait été le père des Mérovingiens, peuplade nombreuse répandue au milieu des Francs Saliens. C'était une allusion vague à une tribu germanique, qui aurait fait invasion par mer dans le territoire des bouches du Rhin et de la Meuse. Ces *Merovingoi* sont cités par le géographe grec Ptolémée, qui vivait vers l'an 125 de l'ère chrétienne. Cette vieille tradition, enjolivée par quelque poète, fut défigurée par Frédégaire qui la raconta ainsi : « On rapporte que Chlodion se trouvait, sur le bord de la mer, pendant l'été, au milieu du jour, avec sa femme, et que celle-ci alla se baigner dans la mer ;

Nous ne donnerons pas en détail toutes les particularités de la vie, des exploits et des aventures d'Auberon. On trouvera dans l'*Histoire de Hainaut* de Jacques de Guyse (édition de Fortia, t. IV, pp. 317-319) le récit de la dépossession des états de Chlodion au préjudice de ses fils ; — et (pp. 337 et s.)

---

elle fut effrayée par un monstre marin, semblable à un minotaure, qui s'approcha d'elle ; et ayant été, au même moment, possédée soit par le monstre, soit par son mari, elle conçut et enfanta un fils qui fut appelé Mérovée et de qui les rois francs furent ensuite appelés Mérovingiens. » Frédégaire mettait ainsi en doute la légitimité de Mérovée, qui aurait pu provenir d'un compagnon de Neptune. Or, d'après les idées de l'époque, les dieux du paganisme étaient confondus avec les démons, et dès lors on devait considérer Mérovée et ses descendants comme des hommes d'une race impure. En outre, comme Mérovée dépouilla les enfants de Chlodion, ses pupilles, la souveraineté des Mérovingiens n'en était que plus contestable, car les écrits du temps, sacrés comme profanes, rangent parmi les premières vertus la loyauté et le dévouement des serviteurs, et flétrissent comme un grand crime, la spoliation de la veuve et des orphelins. Les descendants de Chlodion et d'Auberon étaient donc des victimes ; et les rois de la première race, des usurpateurs.

Cette fable accréditée par les chroniqueurs, fut même répétée par Albéric de Trois Fontaines (vers 1246, Potthast, t. I, p. 69), *Chronicon ad annum 1241. Monumenta Germaniæ historica* de G.-H. Pertz ; scriptorum tomus XXIII, p. 689, et *Accessiones historicæ* de Leibnitz, t. II, p. 33. Voir aussi De Reiffenberg, *Chronique rimée de Philippe Mouskes,* t. II, Introd. L. Dragons, p. CXLIX.

Plus tard, on trouve des falsifications de généalogies. Les Carlovingiens voulurent sauver le principe de la légitimité par un mensonge. Ils se rattachèrent frauduleusement au vieux tronc de Chlodion. Au VIIIe siècle, après l'avénement de Pepin le Bref, on dressa des descendances de Chlodion par Auberon et Ansbert le sénateur ; et en écartant Mérovée de ces générations, on donna aux Carlovingiens par Pepin de Landen une supériorité de famille sur les Mérovingiens détrônés. Roricon au VIIIe siècle et Aimoin au Xe firent des généalogies imaginaires qui venaient de Priam, prince troyen, et de Faramond, guerrier franc.

Vinrent enfin les falsifications d'actes authentiques. Nous ne parlerons pas de ces faux diplômes, fabriqués pour remplacer des actes véritables qui avaient été anéantis par un incendie ou un pillage, car la forme nouvelle est seule mensongère : ils constatent en réalité des faits vrais. Mais lorsque des trou-

l'ensemble des exploits d'Auberon contre les Mérovingiens, ainsi que les constructions de villes et de châteaux qu'on lui attribue, et entre autres : Strasbourg, Toul, Épinal, Marsal, Plombières; des autels et des temples en Austrasie et en Alsace; dans l'Ardenne, les châteaux de Sampson et de Namur, et d'autres sur des montagnes presque inaccessibles; dans la Forêt charbonnière, des autels, des temples et des châteaux, celui de Castri-locus où il fit

---

vères avaient imaginé une génération héroïque d'où descendait le personnage de leur poème, les chroniqueurs de cette famille cherchaient ensuite à justifier leurs allégations en disant que tel membre avait hérité de tel château ou de telle seigneurie. De là à un faux partage de succession, ou à un faux testament, la distance était facile à franchir. Les hérauts d'armes certifièrent souvent que des actes qu'on leur avait produits, contenaient des faits plus précis que ceux qui y étaient consignés.

C'est dans cette voie que s'avança François de Rosières (*Stemmata Lotharingiæ et Barri Ducum,* Paris, 1580). Il falsifia une série de diplômes à l'effet de rattacher la famille des ducs de Lorraine à la race carlovingienne. Le Carpentier (*Histoire de Cambrai et du Cambrésis,* Leide, 1664) se basa sur des pièces fabriquées à plaisir.

Nous ne continuerons pas à signaler les faussaires coupables, car nous pourrions confondre parmi eux les faussaires ignorants et crédules, qui nous ont trompés de bonne foi. Tels sont ceux qui ont accepté comme véritables les événements racontés dans les chants de geste, et ceux qui se sont laissés égarer par des ressemblances de noms d'hommes ou de lieux.

Le marquis de Fortia (*Histoire de Hainaut de Jacques de Guyse,* t. III, p. 128, note) remarque qu'il était facile à ces auteurs, que suit Jacques de Guyse, de faire une histoire de leur pays; on voit qu'ils s'emparaient sans façon de celle d'un autre peuple, dont ils effaçaient le nom pour y substituer celui des nations et des villes qu'ils voulaient célébrer.

Au surplus, les chants de geste paraissent fréquemment avoir été calqués l'un sur l'autre : ils présentent tous des morceaux convenus. De même que, dans les grands opéras du théâtre actuel, il faut, à côté d'une action dramatique sérieuse et relevée, des accessoires brillants : des chœurs, des ballets, des cortèges; de même, dans les chants de geste, on trouvait toujours une promotion de chevalier, un tournoi, une fête, un grand banquet, une déclaration de guerre et une bataille. Nos chroniqueurs avaient ainsi à leur choix une ample provision de matériaux. Ne nous étonnons donc pas de la quantité de fables qu'ils ont racontées.

bâtir une tour carrée (à laquelle on donna son nom), et creuser un puits au milieu de la montagne; un autel de Minerve sur une montagne appelée depuis lors le Mont-Saint-Aubert, un autre autel sur une autre montagne voisine, depuis nommée la Houppe d'Albermont, enfin un autre dans la forêt de Vicogne. On voit qu'il mourut très âgé et qu'il fut enseveli, selon les usages payens, sur une montagne où l'on planta de grands arbres. Sa sépulture sur le territoire de Niverne *(in territorio Nivernensi),* d'abord appelée autel d'Auberon, reçut des habitants le nom de Chevelure ou Houppe d'Auberon *(coma seu huppa Alberici).* On a placé ce tombeau en divers endroits et notamment sur le Mont de la Trinité au nord de Tournai. Nous lisons dans une généalogie des *Seigneurs et comtes de Haynau* (ms. du XVIe siècle de la bibliothèque royale, n° 10,356, page 521) la mention suivante : « Albéric « ou Aubron frustré de la coronne de France par Merovée, son frère, selon « aucuns, régna en Austrasie, 451 ; fit le chasteau de Namur ; après, fit le « temple de Mercure dit à ce jour chasteau Samson ; et le chasteau qui est « à présent à Mons, dit Tour Aubron, et le puy qui est auprès ; et le temple « Mercure dit Macourt ; mort 462 ; entiéré au Coupet d'Auberon, dit Mont « Trinité près Tournay. » Le généalogiste anonyme a omis d'indiquer la source où il a puisé ses renseignements.

Nous mentionnerons ici, à cause de sa singularité, un passage de la notice de feu P.-C. Vander Elst sur *Les premiers rois mérovingiens* (Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique. Anvers. 1872, t. XXVIII, p. 153) : « Comme son père, Auberon eut des funérailles payennes *(more saracenico)* ; « il est inhumé sous le tertre connu encore sous le nom de Houppe-Auberon, « près de Mons en Hainaut. » Et en note, il ajoute : « Ce tumulus mériterait « d'être fouillé. Cette recherche serait digne du Cercle archéologique de « Mons. » Vander Elst a été mystifié par un mauvais plaisant; cependant comme il n'indique pas l'antiquaire qui lui aurait signalé ce tumulus, on pourrait le considérer comme le mystificateur. Du reste, notre Cercle ne s'est pas préoccupé de l'avis de l'auteur.

P.-C. Vander Elst a été plus heureux dans d'autres études sur la période franque. *(Sources de l'intrusion des fables grecques et romaines dans l'histoire des anciens Belges,* Annales citées, Anvers. 1870, t. XXVI, p. 240). — *Fictions du marquisat de l'empire romain* (Ibidem, 1867, t. XXIII, p. 302). — *Les Franks avant l'année 418* (Messager des sciences historiques, Gand. 1871, p. 478). — *Les Franks après la conquête des Gaules* (Ibidem, 1872, p. 200). — *Les Normands, leurs faits et gestes en Belgique* (Ibidem, 1882, pp. 87 et 216). Ces travaux nous ont été utiles pour les notes diverses que nous publions.

Nous achèverons ce qu'on peut dire sur le guerrier Auberon, en renvoyant aux historiens de la Lorraine, et notamment à Richard de Wassebourg, (*Antiquitez de la Gaule Belgique, royaulme de France, Austrasie et Lorraine,.... extraites soubz les vies des evesques de Verdun....* Paris. 1549, pp. vij, xlviij, lv et lxij, et à François de Rosières (*Stemmata Lotharingie ac Barri ducum.* Paris. 1580. p. 254). M. Jeantin, dans ses *Chroniques de l'Ardenne et des woepvres,* 2 vol. in-8°, 1851 et 1852, et dans ses *Marches de l'Ardenne et des woepvres,* 2 vol. in-8°, 1853 et 1854, a résumé tout ce que les historiens lorrains ont rapporté sur Auberon. Dans ses *Chroniques,* t. I, p. 112, il dit qu'Auberon se tenait dans la Forêt charbonnière, entre Maubeuge, Le Quesnoy, Landrecies, Avesnes et Bavay, et c'est là qu'il faut placer le théâtre de tous les contes merveilleux dont ce proscrit a été le héros. Aux pages 133 et 134, il rapporte les campagnes de celui-ci contre les Saliens et les succès qui lui avaient fait récupérer la presque totalité de l'Ardenne, de l'Alsace et des provinces du Haut et du Bas Rhin, qu'il laissa en mourant à son fils Waubert (488). Au t. II, pp. 197 et s., il revient sur les fondations de châteaux attribuées à ce fils de Chlodion ainsi que sur la victoire remportée par lui sur les Mérovingiens à Mirevault en 461. Auberon avait alors quitté la Forêt charbonnière et se trouvait au fond de l'Ardenne : ce champ de bataille aurait été à Morimont, canton de Damvillers et arrondissement de Montmédi. Dans ses *Marches de l'Ardenne,* t. I, pp. 465 et s., il cite le livre *La Lorraine ancienne et moderne,* par Mussey, 1712, où l'on voit que le roi Auberon l'Enchanteur serait le fondateur de Longwy en Mosellane. Mussey croit même que le château de Longwy serait le Castri-locus d'Auberon, et que c'est à tort que les chroniqueurs ont placé ce manoir à Mons en Hainaut. Le château albéronien s'appelait *Longum castrum,* à cause de sa construction allongée de l'est à l'ouest ; la vieille ville, qui se forma plus de deux cents ans après sur le même coteau, fut nommée *Longus vicus.* C'est la ville austrasienne de Longwy. Ces deux localités se confondirent ; la première appellation s'effaça, et la seconde fut commune aux deux établissements. Le château avait été construit avec les matériaux de démolition d'un camp romain. Il contenait une place d'armes carrée et spacieuse ; à l'un des côtés, un grand puits, à l'autre, une église ; en outre, des maisons pour une trentaine de bourgeois, des manoirs de gentilshommes, et un presbytère pour le curé et ses quatre chapelains. Au nord, le château était défendu par un donjon ; c'était un palais magnifique où l'on trouvait grande salle, chapelle, appartements princiers, vastes écuries ; il était entouré de fossés à fond de cuve ; on y arrivait par un pont-levis flanqué de deux bastions et d'une demi-lune ; l'enceinte était protégée par des remparts en pierre de taille ; ceux-ci

étaient hérissés de fortes tours, dont quelques-unes avaient une épaisseur extraordinaire et qui toutes étaient d'une hauteur prodigieuse.

Si l'on ne savait pas que tous les châteaux féodaux se rassemblaient, on croirait trouver dans la description qui précède, celle du château des comtes de Hainaut à Mons.

Remarquons finalement que si l'on lisait les histoires particulières des villes et des provinces, on constaterait que les temps primitifs sont légendaires et que les chroniqueurs qui tenaient à remonter à la création, au déluge ou au siège de Troye, ont comblé les siècles vides à l'aide de fables ou de suppositions qui leur parurent vraisemblables. (GALLIOT. Histoire de Namur, t. I, p. 49, et t. III, p. 305. — DEWEZ, Histoire particulière des provinces belgiques, t. I, p. 4. — D'OUTREMAN, Histoire de Valentiennes, pp. 31, 32, 54. — DELEWARDE, Histoire du Hainaut, t. I. Introduction, p. 16.

LA TOUR DU CHATEAU.

(3.) [CHAPITRE II.] L'auteur a pour but principal la description des fortifications de Mons : il commence donc par le plus ancien ouvrage : la tour Auberon.

Comme on ne voyait plus rien du *castrum* romain, il ne se préoccupa point du poste militaire établi, pendant la domination impériale, sur le plateau de Mons. Du reste, il ne semble pas avoir fait de profondes recherches historiques : il s'est borné à rappeler les traditions vulgairement connues.

Il mentionne un plan de la ville créée par Auberon, plan qu'il a vu dans un manuscrit de la bibliothèque du chapitre de Sainte-Waudru. C'était sans doute un dessin de fantaisie artistique, analogue aux miniatures qui ornent les copies de nos chroniques, faites par les calligraphes du XV[e] et du XVI[e] siècle : il n'avait pas plus de valeur que la représentation peu sérieuse de " Mons ancien 650 " dessinée par A. Wéry et gravée par Krafft en 1725 qui se trouve dans l'Histoire de Mons par *G.-J. De Boussu,* p. 17.

Il décrit ensuite la Tour Auberon, de forme ronde, à six étages, avec un attique surmonté d'un globe en charpente couronné d'une bannière. Cette description nous étonne, car cette tour n'existait plus en 1709 : une première partie en avait été démolie sous le règne de Phillppe-le-Bon (1436-1467) et le reste avait été détruit en 1618. (*Vinchant-Ruteav,* Annales d'Haynau, p. 69. *De Boussu,* Hist. de Mons, p. 15. *L. Devillers,* Mémoire sur l'église de Sainte-Élisabeth à Mons, pp. 9 et 11).

Il affirme que cette tour est ronde ; au contraire, les historiens rapportent qu'elle était carrée. (Histoire des Lorrains par Hugues de Toul, rédigée par

De Fortia. Paris, 1838, § XXXII, p. 143. *Jacques de Guyse,* Histoire de Hainaut, Livre IX, chap. VI, tome VI, p. 337. *Richard de Wassebourg,* Antiquitez, p. lv., et tous les auteurs qui traitent d'Auberon.)

Nous présumons qu'il aura puisé son assertion d'une tour ronde dans les gravures d'une vue de Mons datant du XVIe ou du XVIIe siècle, telle que celle qui se trouve dans le « Théâtre des principales villes de tout l'univers » de Braun et Hohenberg, laquelle est reproduite dans la traduction du livre de « Mons Hannoniæ metropolis » de *Nicolas de Guyse.* 1871. Ces gravures représentent un beffroi de forme ronde, portant un cadran et terminé par un globe. Cet édifice n'était pas la Tour Aubron : c'était le beffroi construit en 1497, (*Vinchant,* Annales, t. V, p. 151), nommé la Tour à l'horloge, et contenant un carillon et une forte cloche dite Auberon *(a).* Ce beffroi s'écroula en 1661 ; il fut remplacé par la tour actuelle du château.

Notre auteur ajoute que la tour dont il parle, mesure cent-vingt pieds de hauteur. Cette hauteur est égale à 40 mètres. Or, notre tour du château a 86 mètres 79 centimètres, y compris la girouette. En 1709, elle n'était construite que depuis une quarantaine d'années ; elle ne pouvait donc avoir un air de vétusté comme notre auteur l'indique. On ne peut supposer qu'il ait considéré cette tour toute récente comme un édifice datant de plus de douze siècles.

LE COMTE WALBERT ET LES ARMOIRIES DU HAINAUT.

4. [Chapitre II.] Walbert est ici présenté comme le premier comte de Hainaut. Ce prince n'est pas plus certain que son père Auberon.

Notre auteur rapporte qu'en l'an 520 le Hainaut a été érigé en comté par l'empereur d'Orient Zénon, conjointement avec Clovis I[er].

Remarquons d'abord que la date de 520 est inexacte, d'une part, parce que Clovis ne fut roi des Francs que de 481 à 511, et en outre parce que l'empereur Zénon ne régna que de 477 à 491 ; et qu'en 520, c'était Justin 1[er] qui était empereur ; et Clotaire, un des fils de Clovis, qui était roi de Soissons.

Quant au pouvoir que l'empereur aurait eu d'ériger un comté dans le royaume des Francs, il dériverait sans doute de certains droits que les empe-

---

(a) Le cartulaire de la Cour féodale de Hainaut, formé en 1410, mentionne déjà, fol. 3, la *Tour del orloge.* — Archives de l'État à Mons.

reurs d'Orient prétendirent conserver sur les Gaules. C'est ainsi que l'empereur byzantin Anastase donna vers 505 le titre de consul à Clovis, et que, d'après les généalogies austrasiennes, l'empereur Justinien aurait accordé, vers 540, à Ansbert le sénateur le titre de marquis de l'empire romain. (Grégoire de Tours, Histoire des Francs, II, 38. — J.-M. Lehuerou, Histoire des Institutions Mérovingiennes, livre II, ch. XI, p. 220. — Warnkoenig et Gérard, Histoire des Carolingiens, t. I, p. 69. — P.-C. Van der Elst, Sources de l'intrusion des fables grecques et romaines dans l'histoire des anciens Belges. Annales de l'académie d'archéologie de Belgique, Anvers. 1870. XXVI, 254. Le même, Fictions du marquisat de l'empire romain. Mêmes annales. 1867. XXIII, 303.)

Les historiens suivis par notre auteur, indiquent une généalogie héroïque des comtes de Hainaut, qui comprend quatre Walbert, Hidulphe, Brunulphe, Albéric, trois Wautier et Albon, époux de Renée (Régine, Reine). Cette série de princes, dans laquelle on retrouve certains personnages honorés comme saints, est analogue à celle des Forestiers de Flandre, des ducs de la maison de Lorraine et d'Ardennes, ainsi que des princes brabançons depuis Salvius Brabo (vainqueur du géant d'Anvers Druon) jusqu'à Karel Hasban, aïeul de Pepin de Landen; tous personnages créés par les trouvères et admis par nos premiers chroniqueurs.

Ce qui a contribué à accréditer ces ducs et ces comtes fabuleux, c'est que les hagiographes, qui en général écrivirent, après plusieurs siècles, les vies de leurs saints, employèrent le mot *comte* comme synonyme de *noble,* et qu'ils attribuèrent une *race royale (de stirpe regiâ)* à toute personne de *haute naissance.* En réalité ces saints personnages ne furent vraisemblablement que de grands propriétaires fonciers, et leurs biographes auront tenu ces possesseurs territoriaux comme des seigneurs féodaux du moyen-âge. Notre chroniqueur Gislebert tombe dans cette méprise lorsqu'il écrit que sainte Waudru fut duchesse de Lorraine. (Édition Du Chasteler, 1784, p. 14.) Ruteau, p. 86, corrige cette erreur. Nos chroniqueurs ont parfois substitué le mot *Lotharingie* à celui d'*Austrasie.* Warnkoenig et Gérard, Histoire des Carolingiens, t. I, p. 97 et 118.

Nos lecteurs ne désirent certainement pas que nous répétions ce que Jacques de Guyse, Nicolas de Guyse et Ruteau ont écrit sur ces prétendus comtes de Hainaut, du VIe au IXe siècle. Wassebourg, Antiquitez de la Gaule Belgique, livre II, chap. I, p. lxiij, présente les quatre Waubert autant comme seigneurs d'Ardenne, d'Alsace et d'autres pays du Rhin, que comme comtes de Hainaut, pendant le VIe siècle, et ne les rattache au Hainaut ni par leur résidence, ni par aucun fait historique, ni par aucune

fondation ou institution. Toutefois, au milieu du VIIe siècle, lorsque Sigebert, roi d'Austrasie, eût restitué aux enfants de Brunulphe les domaines confisqués sur leur père, les seigneuries d'Ardenne et de Hainaut restèrent divisées.

Au sujet de ce Brunulphe, nous savons qu'il fut mis à mort par ordre de Dagobert, père de Sigebert ; et que cette exécution capitale eut lieu au château d'Ablaton. Tous nos historiens ont cru que cette localité était Blaton, canton de Péruwelz. Aussi avons-nous vu avec étonnement la mention suivante : « Brunulphus fut, par sa tante Sainte Aye, fait et adopté son héritier. Cestuy fut occys à Alblaton, qui s'appelloit chasteau lieu et mestenant Mons en Hainau ». Cette singulière indication se trouve dans le ms. nº 14,108 de la bibliothèque royale : Généalogie des comtes de Hainaut. (Incipit.) *Les enchesseurs dont sont venus les comtes de Hainau.* Ce manuscrit est une copie des généalogies de Corneille Gaillart (né à Bruges vers 1520 et mort en 1563). Nous trouverons *peut-être* plus tard dans quel livre Gaillart a puisé ce renseignement.

Wassebourg, p. ciij, ajoute que l'un des enfants de Brunulphe, nommé Hydulphe, obtint l'Ardenne. On a écrit qu'il eut un fils, Pierre, qui fut comte de Metz, et père de Hervy. C'est ce Hervy, qui serait le père de Garin le Lorrain. Nous arrivons ainsi au chant de geste de Garin le Loherain, qui a été admis comme une histoire véridique par Philippe Mouskes, Jacques de Guyse et autres.

Il dit encore que le second fils de Brunulphe, Albéric l'orphelin, reçut le Hainaut et le Cambrésis. Il mourut en 694, en laissant deux fils, Wautier et Hugues, qui épousèrent deux sœurs : Béatrix et Alix, filles de Hervy de Metz et sœurs de Garin le Loherain. Vient ensuite l'épisode du roman de Garin, rapporté par Hugues de Toul et Jacques de Guyse, comprenant le siège de Metz par les Vandales, la mort de Hervy et l'expulsion d'Ansegis de la Lorraine.

Notre auteur ne dit rien des trois Wautier, et Wassebourg ne rappelle que le dévouement de Wautier III à Charlemagne et sa mort dans une bataille contre les Saxons en l'an 800.

Nous ne pouvons quitter ce chapitre II sans relever l'assertion erronée qu'en 520 Walbert I aurait eu pour armoiries l'écu d'or au lion de sable.

On sait en effet que les nobles n'adoptèrent des blasons fixes que dans le dernier tiers du XIIe siècle. L'écu d'or au lion de sable fut porté par les comtes de Flandre, à dater de Philippe d'Alsace, qui, dit-on, aurait adopté comme armoiries le lion du bouclier d'un roi d'Abilène qu'il aurait vaincu en Orient. On voit pour la première fois le lion de Flandre sur le sceau de

Philippe d'Alsace appendu à une charte de 1170. (VREDIUS, Sigilla comitum Flandriæ, p. 19. — G. DEMAY, Inventaire des sceaux de la Flandre, t. I, p. 24, n° 138 (description et photographie du sceau employé en 1170) et 139, p. 25, n°s 144 et 145. — LE MÊME, Inventaire des sceaux de l'Artois et de la Picardie, p. 9, n°s 50 et 51. — DOUËT D'ARCQ, Collection de sceaux. (Inventaire et documents des archives de l'empire français, publiés sous la direction du comte de Laborde.) § XVI, p. 361, n° 619. — G. DEMAY. Le costume au moyen âge d'après les sceaux, p. 189, figure 233.

Une autre assertion beaucoup plus fausse est rapportée dans l'histoire de Hainaut par JACQUES DE GUYSE (Édition de Fortia, t. I, p. 363) : selon Lucius de Tongres, Brunehulde, roi de la ville et du royaume des Belges, qui régna 1104 ans avant l'ère chrétienne, aurait porté l'écu à sept chevrons, dont quatre d'or et trois de sable ; il aurait choisi ces armoiries par allusion aux sept grandes routes sortant de la ville de Belgis (Bavai). Jacques de Guyse fait remarquer que ce blason subsista jusque vers l'an 1300 de notre ère, époque à laquelle le comte Jean II d'Avesnes adopta l'écu d'or écartelé aux quatre lions; le blason primitif aurait ainsi eu une durée de 2404 ans. Lucius de Tongres ne s'est pas bien rendu compte de l'écu qu'il décrivait : au lieu de voir sept chevrons, il aurait dû détacher les trois chevrons de sable, et il lui serait resté un champ d'or. L'écu d'or aux trois chevrons de sable fut le blason primitif des comtes de Hainaut depuis la fin du XIIe siècle jusqu'au milieu du XIIIe. On le trouve sur les sceaux des comtes de la maison d'Avesnes. Nous reviendrons sur cet objet dans la note n° 9 ci-après.

GÉNÉALOGIE DE SAINTE WAUDRU ET NOTE BIBLIOGRAPHIQUE.

5. [CHAPITRE III.] Notre auteur se base pour sainte Waudru sur la généalogie héroïque des princes de Hainaut, donnée par Lucius de Tongres (qui écrivit vers les années 1170 à 1200) et reproduite par Jacques de Guyse, Nicolas de Guyse, Ruteau et Vinchant.

On constitua souvent pour nos saints gallo-francs des généalogies fabuleuses, puisées soit dans des traditions dénuées de témoignages sérieux, soit dans des récits relatant des événements fort antérieurs à l'époque de leur rédaction, soit même dans des romans de chevalerie. Le peuple crut ainsi que ces saints descendaient des rois et qu'ils avaient parmi leurs parents de nombreux fondateurs d'églises. La noblesse exerçait alors un tel prestige que les fidèles, proportionnant les vertus des saints à la hauteur de leur naissance,

augmentèrent ainsi le mérite des saints de noble origine et leur rendirent un culte en rapport avec leur descendance illustre.

Notre auteur, après avoir cité Walbert I, fils d'Auberon, et omis Walbert II et Walbert III, mentionne Walbert IV, père de sainte Waudru.

Les hagiographes et les chroniqueurs rapportent que Walbert III et son épouse Amelberge (sœur de Pepin de Landen et tante de sainte Gertrude) eurent un fils et une fille : Walbert IV, marié à Bertille, fut le père de sainte Waudru et de sainte Aldegonde ; tandis que Amelberge, devenue la femme d'un comte nommé Witger, fut mère de trois enfants : Emebert (qui devint évêque de Cambrai), sainte Gudule (à Bruxelles) et sainte Reinelde à Saintes, canton de Hal).

Nous avons fait certains rapprochements au sujet de plusieurs de ces saintes femmes.

Les châsses de sainte Waudru, de sainte Aldegonde, de sainte Reinelde et de sainte Gertrude sont transportées sur des chars spéciaux dans les processions annuelles qui ont lieu aux jours des fêtes communales de Mons, de Maubeuge, de Saintes et de Nivelles. Ces processions parcourent un vaste circuit en dehors de leurs paroisses. On sait du reste que les processions anniversaires, faites en l'honneur de nos saints nationaux, sont souvent des cortèges de pèlerinage, et quelles suivent un itinéraire fort long et déterminé d'après des traditions parfois singulières. Telles sont notamment celles de saint Vincent à Soignies, de saint Véron à Lembecq, de sainte Rolende à Gerpinnes, de saint Feuillen à Fosses et beaucoup d'autres du pays wallon.

Une autre particularité résulte des tableaux généalogiques de deux de ces saintes patronnes : sainte Reinelde et sainte Waudru.

Dans l'église de Saintes, on voit une grande peinture sur bois, restaurée par Baptiste Pannels en 1569, représentant tous les membres de la famille de sainte Reinelde ; et dans l'église de sainte Waudru à Mons, est exposée une autre peinture, datée du 9 avril 1577 et rappelant le « Parentaige de sainte Waudru *(a)* ». Il serait intéressant de déterminer les sources où ces peintres ont puisé les éléments de leur travail.

---

a) Éloge racourci des grandeurs de la princesse royale S. Reinelde, vierge et martyre, honorée à Saintes.... Bruxelles, 1681, et autre édition, 1774. — Vie de sainte Reinelde. Rebecq-Rognon. F. Remy, 1885. Brochure in-18, pp. 14 à 20. — Léopold Devillers, Mémoire sur l'église de Sainte-Waudru à Mons, p. 68. — On trouve une autre généalogie de cette dernière sainte depuis Pharamond, parmi les « Documents pour faire suite à l'histoire de

A titre de renseignement, nous dirons que l'auteur de la « Chronica nobilissimorum ducum Brabantiæ ac regum Francorum » (Publication in 4° de la commission royale d'histoire), EDMOND DE DYNTER (v. Aug. *Potthast*, Bibl. t. I, p. 542), qui vécut de 1382 à 1448, et qui écrivit jusqu'en 1142 l'histoire du Brabant en suivant pour les trois premiers livres Frère *André de Marchiennes,* dit *Andreas Silvius,* fait descendre Walbert IV de Karlomannus par Amelberge, épouse de Walbert III et mère de sainte Waudru et de sainte Aldegonde. (Livre I, chap. XXV. Texte latin, p. 58 et texte français, p. 122.)

Nous mentionnerons aussi un incunable de la bibliothèque royale, Fonds Van Hulthem, n° 27,258, intitulé « Die alder excellenste cronyke van Brabant. » Anvers, Roland van den Dorp, 1497, in folio avec gravures sur bois. Aug. Potthast, t. I, p. 245, fait connaître que cette chronique date de 1486. Il cite une autre édition aussi d'Anvers, 1512 ; et la bibliothèque royale, Fonds de la ville, n° 10,439, conserve un exemplaire d'une troisième édition également d'Anvers, 1518. — Le chapitre VII du livre I traite des saintes sœurs Aldegonde et Waudru (« Van den heylighen ghesusteren sinte Aldegondis ende Woutruydt »), et il se termine en disant que Waudru est morte saintement et est glorieusement montée au ciel le 10 avril et qu'elle est honorée à Mons en Hainaut par tous les habitants des environs. « Item sinte Woutruyt is ooc ten lesten salichliken gestorven, ende glorisselick ten hemel gheclommen op den X dach van April, ende wert gheeert ten Bergen in Henegouwen van alle menschen daer omtrend wonende. » — Le chapitre IX du livre II mentionne comme quatrième prince de Brabant en Hesbaye Kaerlemanne (de 560 à 615), père de Pepin de Landen et d'Amelberge. Celle-ci fut la mère de Walbert IV, époux de Bertille dont il eut deux filles : Aldegonde et Waudru.

Nous ne multiplierons pas nos citations : nous nous bornerons aux livres les plus anciens : « Les illustrations de la Gaule belgique par JACQUES DE GUYSE, Paris, 1531 ; Rerum gestarum à Brabantiæ ducibus historia, auctore BERLANDO. Antverpiæ, 1526, et RICHARD DE WASSEBOURG. Antiquitez de la Gaule Belgique, Paris, 1549. »

---

sainte Waudru » publiés par Emm. Hoyois, 1846-1849, pp. 15 à 20, et dans les Annales d'Haynau par Antoine Ruteau, pp. 77 et 105. — V. aussi J. Vos. Lobbes, son abbaye et son chapitre, t. I, p. 138. — GELDOLPHUS A RYCKEL, Historia s. Gertrudis. Louvain 1637, *Prœludia ad vitam S. Gertrudis,* donne plusieurs généalogies relatives à cette sainte, et notamment celle qui la fait descendre de Pharamond.

On est en désaccord sur les dates de la naissance et de la mort de sainte Waudru, ainsi que sur l'époque de sa retraite à Castri-locus.

Notre auteur avance qu'elle s'y retira en 603 et qu'elle fonda son monastère en 609.

Aucun écrivain du Hainaut n'admet ces dates. Jacques Simon (Le portrait de l'état de mariage et de continence fait sur la vie de la très illustre sainte Waudru, etc. Édition de Mons, 1846, p. 77) établit que Waudru naquit vers 612, mais les *Acta sanctorum Belgii selecta* fixent cette naissance vers 622, et Michel Delewarde (t. I, p. 127) la reporte à l'an 626.

Fr. Vinchant (t. II, p. 121), Ruteau (p. 115) et Simon (p. 55) disent qu'elle mourut en 670 ; les *Acta sanctorum Belgii* disent que ce fut en 686, et Delewarde (p. 194) indique le 9 avril 686 ou 688.

Enfin quant à la retraite de Waudru, Vinchant (t. II, p. 66) et Ruteau (p. 98) la placent à l'an 648 ; au contraire les *Acta sanctorum Belgii*, Delewarde et De Boussu (p. 18) la fixent à l'an 656.

Indépendamment des historiens du Hainaut, plusieurs écrivains ont publié des biographies de sainte Waudru et des divers membres de sa famille. Nous indiquerons d'abord les Bollandistes et les *Acta sanctorum Belgii selecta*, publiés par J. Ghesquières et C. Smet (t. IV, pp. 413-450, pp. 1-34, pp. 291-336, pp. 625-641 et pp. 337-390).

Nous mentionnerons ensuite, par ordre chronologique, les ouvrages suivants :

Jacques Simon, Le portrait de l'état de mariage. Arras. De la Rivière, 1629.

Tableau racourcy des vertus héroïques de la très noble et très illustre dame sainte Aye ou Agie, duchesse de Lorraine, comtesse de Hainaut, mère des pauvres, patronne contre les persécutions injustes, etc., par un R. P. Recollet de la province S. André [Romain Chocquet, vicaire, prédicateur et confesseur du couvent d'Arras]. Mons. Jean Havart. 1640.

Sommaire de la vie de très illustre princesse S. Waltrude, première abbesse, patronne et fondatrice des nobles demoiselles chanoinesses de la ville de Mons, par André Triquet. Tournay. Quinqué, 1642.

La noblesse sainte et royale de saint Walbert et de sainte Bertille, comtes de Hainaut, ducs de Lorraine, père et mère de sainte Waudru et de sainte Aldegonde, par Nicolas Pottier, prêtre. Mons. Waudret fils, 1644.

Le triomphe des vertus évangéliques représenté dans les actions héroïques de sainte Aye, par Jacques Coret. Mons. Veuve Siméon de la Roche, 1674.

Éloge de sainte Waudru... dédié à S. A. S. la gouvernante des Pays-Bas, par le Père Antoine de Charleroy, prédicateur de la cour à Bruxelles. [1736.]

[On trouve, au sujet de cette pièce, dans une « Chronique de ce qui s'est

» passé de plus considérable dans la ville de Mons, de 1734 à 1747 » (*Mélanges sur le Hainaut.* Manuscrit de la bibliothèque royale, série II, nº 21,038), la mention suivante : « 1736. Le 9 avril, jour de la Ste-Waudru, le Père » Antoine de Charleroi, capucin, fit le panégyrique de cette patrone en vers » français : ce qui ne s'est peut-être jamais vu. Les auditeurs de cette pièce » furent partagés à ce sujet : les uns l'applaudissant beaucoup, et d'autres » disant que c'était manquer de respect à la majesté de la parole de Dieu. » Elle a depuis été imprimée et dédiée à S. A. S. l'archiduchesse gouver- » nante. Il avait pris pour texte ces paroles que l'Église attribue à la Vierge : » *Electa ut sol, pulchra ut luna.* Je ne crois pas qu'il sera suivi dans de pareilles » occasions. »

Ce sermon poétique a été réimprimé dans les « Documents pour faire suite à l'histoire de sainte Waudru », par Emm. Hoyois, p. 18. Il se compose d'un exorde, d'une division, de deux parties, chacune séparée en trois membres et d'une péroraison : ensemble 666 vers hexamètres.]

Recueil de la vie, mort et miracles de sainte Aye ou Agie... abbesse du très noble collége de Ste-Waudru, à Mons,... tiré de divers auteurs et anciens manuscrits des archives dudit collége. Bruxelles, 1745, 16 pages in-8º.

Cet opuscule a pour auteur Charles Marsille, chapelain de la cour et de l'église paroissiale de Notre-Dame de la Chapelle, qui l'a dédié au prince Charles Alexandre de Lorraine.

Vie admirable de la très illustre princesse sainte Aldegonde, vierge angélique, miroir de vertus, patronne de Maubeuge, etc., réimprimée sur la dernière édition du R. P. André Triquet. (Documents pour faire suite à l'histoire de sainte Waudru, édités par Emm. Hoyois, pp. 97-154.)

Vie de saint Vincent Madelgaire et de sainte Waudru, son épouse, princes et patrons du Hainaut, par l'abbé L.-J. Lalieu. Tournay et Braine-le-Comte, 1886, in-8º, p. 293.

Nous croyons inutile de citer les divers recueils de *vies des saints,* dans lesquels on trouve des notices plus ou moins étendues sur sainte Waudru et sur les membres de sa famille.

Nous terminerons en indiquant les manuscrits hagiographiques déposés à la bibliothèque royale, contenant la vie de sainte Waudru.

Le plus ancien est un *Passionale,* du XIe siècle (volume 14,924 à 14,934) provenant de l'abbaye de Saint-Pierre de Lobbes. Ce codex en parchemin n'est point paginé. La vie de sainte Waudru est marquée en marge : XVII, et commence ainsi (encre rouge) : Incipit prologus super vita sanctæ Vualdetrudis, et (encre noire) : De vitâ et conversatione sanctæ Vualdetrudis aliqua scripturi..... Le chapitre I commence par ces mots : Gloriosa igitur Vualde-

trudis, temporibus Dagoberti..... C'est au chapitre VIII qu'on lit les détails de la retraite de sainte Waudru à Castri-locus. Cette vie a été publiée dans les « Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. » Louvain Bruxelles, 1867, t. IV, p. 218-231. Le manuscrit est indiqué, par une faute typographique des Analectes, comme portant le n° 14,982 ; il est en réalité coté n° 14,932. Le Père Corneille Smet (Acta sanctorum Belgii selecta, t. IV, 1787, pp. 420-439), a donné une dissertation sur l'auteur de cette vie et sur l'époque à laquelle celui-ci l'a composée.

Un autre manuscrit, coté n° 7,808, (intitulé à l'inventaire, p. 157, *Recueil hagiographique)*, de 619 pages, sur parchemin, transcrit dans le second tiers du XIVe siècle, contient la vie de sainte Waudru aux pages 479 à 482. Il porte la marque *Musei Bollandiani :* ✠ Ms / 209 des Jésuites d'Anvers. Une note, page 2, fait connaître qu'il a été donné aux Pères de la compagnie de Jésus, qui publiaient les Acta sanctorum à Anvers, par Henri Denis, doyen de l'église métropolitaine de Cambrai. On lit aussi sur la même page : « Liber ecclesiæ S. Waldetrudis oppidi Montensis. » Cette vie commence ainsi : « De Beatâ Waldetrude. — Beata Waldetrudis adhuc adolescentula, cum in domo paternâ nutriretur..... » Elle est divisée en dix leçons. On lisait probablement celles-ci à l'office des Matines. Ce n'est pas une biographie complète de la sainte, car on n'y trouve rien sur la retraite de cette dernière à Castri-locus. Ce manuscrit est décrit dans l' « Archiv der Geselchaft fur altere deutsche geschichstunde » de G.-H. Pertz, t. VIII, p. 505, ainsi que dans le « Catalogus codicum hagiographicorum bibliothecæ regiæ Bruxellensis » t. II, p. 129.

Le manuscrit n° 8,751 à 8,760, intitulé *Vitæ sanctorum,* fut copié en l'an 1442, date qui est indiquée à la page 179vo du volume. La 16e et dernière vie de ce codex, p. 181 et s., est celle de sainte Waudru. Elle commence ainsi : « Incipit prologus in legendam stæ Waldetrudis electæ » et le texte continue : « Ad illuminandam viam vite eterne omnibus fidelibus christianis, Redemptor... » Le même volume contient aussi les vies de sainte Aldegonde et de sainte Gertrude.

Ce manuscrit provient du Prieuré de Rouge-cloître, comme le porte l'inscription : Liber monasterii sti Pauli in Zoniâ. En outre la marque ✠ Ms / 50 prouve qu'il a appartenu à la bibliothèque de la maison des Jésuites d'Anvers, où les Bollandistes travaillaient lors de la suppression de la compagnie. Leurs livres ont alors passé à la bibliothèque de Bourgogne.

Le manuscrit n° 3391 à 3399, *Vitæ sanctorum,* est une copie sur parche-

min, à deux colonnes, faite en 1483. Le 24e cahier du volume, coté no 3,396. p. 155ro à 160vo, est intitulé : « Legenda sanctæ Waldetrudis electæ ». Après le Prologus, le légendaire commence par ces mots : « Ad illuminandam viam vite eterne omnibus fidelibus christianis, Redemptor. Ce manuscrit est décrit dans le Catalogus codicum hagiographicorum etc. t. I, p. 381 à 395. Une note de la page 16 : Beth. Lov. signifie qu'il a appartenu au monastère des chanoines réguliers de Bethléem, près de Louvain. Cette vie est l'œuvre de Philippe de Harveng, abbé de Bonne Espérance. Elle a été imprimée 1o en 1620, par les soins de Nicolas Chamart, dans le volume intitulé : « D. Philippi de Harveng ab Eleemosynâ, secundi abbatis monasterii Bonæ Spei... opera omnia. « Duaci, Typis viduæ Laurentii Kelleni ; et en 1621 avec le titre : Apud Balthazarum Bellerum, — et 2o par l'abbé Migne dans la Patrologie latine, t. CCIII, p. 1375-1386. On peut voir sur Philippe de Harveng, les ouvrages suivants : Histoire littéraire de la France, t. IV, p. 45 et t. XIV, p. 291. Paquot, Matériaux pour l'histoire littéraire des Pays-Bas, t. II, p. 1261. Ms no 17631 de la bibliothèque royale.

Enfin, un dernier manuscrit, no 7,917, *Passionale,* du second tiers du XVe siècle, de 207 pages, à deux colonnes, sur parchemin, contient quarante-neuf vies de saints. La 15e du volume est intitulée : « Vita sanctæ Walde- « trudis, sororis sanctæ Aldegundis virginis. » Fol. 26ro à 63vo. Ce texte, abrégé de la vie qui est publiée dans les Acta sanctorum, ad. d. 9 Aprilis, t. I, p. 837 sqq, occupe seulement trois colonnes. Il commence ainsi : « Sancta « Waldetrudis, tempore Dagoberti regis, clarissimis orta parentibus et « regali prosapiâ... » — Ce codex est décrit dans le Catalogus codicum précité, t. II, p. 155. On lit à la dernière page : « Pertinet ad librariam sancti « Jeronimi in Trajecto. » Il passa plus tard aux Jésuites d'Anvers, et il porte le « Signum musei Bollandiani $\frac{\text{PMs}}{17}$ » sur le verso de la feuille de garde.

LA RÉSIDENCE SEIGNEURIALE DE CASTRI LOCUS.

6. [Chapitre IV.] A côté des traditions douteuses des trouvères et des chroniqueurs, on trouve les pieux récits des hagiographes. Nos chroniqueurs ont composé des généalogies qui rattachent les familles souveraines de leur époque soit à Chlodion le Chevelu, soit à Charlemagne ; et pour appuyer ces filiations fabuleuses, ils ont joint des saints reconnus à des comtes imaginaires. Au contraire les biographes de nos saints gallo-francs n'ont fourni

aucune généalogie : c'est à peine s'ils s'occupent des parents et des enfants de leurs saints ; mais ce qui est plus précieux, ce sont les renseignements qu'ils donnent sur les propriétaires du sol, leurs demeures, leurs richesses, leurs habitudes et leurs relations de supériorité ou de dépendance.

Pour le Hainaut notamment, au VIIe et au VIIIe siècle, la famille des Walbert est certaine, quoique la filiation en soit obscurcie par des variantes dans l'orthographe des noms propres et par la confusion des faits. C'est ainsi qu'il est impossible de mettre d'accord les chroniqueurs et les hagiographes sur l'époque à laquelle vécurent d'une part sainte Waudru et sainte Aye, et d'autre part Brunulphe et son fils, Albéric l'Orphelin.

Notre auteur, reproduisant les assertions suspectes de Jacques de Guyse (livre IX, chapitre XII, t. VI, p. 371), de Lessabé (p. lxxi), de Nicolas de Guyse (chapitre X) et de Ruteau (p. 106 et 108), donne à Albéric l'Orphelin le titre de comte de Hainaut, sans indiquer comment ce prince parvint à la succession de sainte Aye. On peut suppléer à son silence en rappelant que la branche aînée de la génération de Walbert III s'éteignit dans les quatre enfants de sainte Waudru ; que les biens de cette famille passèrent à leur cousine sainte Aye, épouse de saint Hydulphe ; et que ceux-ci n'ayant pas eu d'enfants, sainte Aye laissa son patrimoine à Albéric l'Orphelin, petit-fils de sa sœur Clotilde, épouse de Brunulphe. (Ruteau, p. 114. François Vinchant, Année 665, t. II, pp. 115 et 117.)

Albéric vint ainsi en possession des propriétés de cette famille. En outre, comme nous l'avons vu, page 14, il avait obtenu, en 651, de Sigebert, roi d'Austrasie, la restitution de divers biens confisqués sur son père Brunulphe, mis à mort à Ablaton par ordre de Dagobert *(a)*, roi de Neustrie. (Jacques de Guyse, l. XI. ch. I, t. VII, p. 421.)

(a) Le roi Dagobert a laissé dans le peuple un souvenir de bonté et de niaiserie. Aussi longtemps qu'il resta en Austrasie, il fut à juste titre entouré de respect et de considération ; mais quand il eût passé en Neustrie, il changea de conduite et de caractère ; il augmenta les impôts et enleva des biens à certaines églises ; enfin il se laissa dominer par les seigneurs gallo-romains de sa cour. Les Austrasiens ne manquèrent pas dès lors de critiquer ses actes et de ridiculiser sa vie. Frédégaire remplaça les éloges qu'il lui avait prodigués jusqu'alors par d'amères censures. Le roi Dagobert est toujours resté l'objet de railleries de tous genres. La complainte populaire présente le grand roi comme le jouet du bon saint Éloi. (Le Huerou, Histoire des institutions carolingiennes, pp. 262 et 265. — Chants et chansons populaires de la France.

Notre auteur attribue ensuite au même Albéric tant la construction du château de Mons *(b)*, que des travaux qui donnèrent à la localité l'aspect d'une ville.

Tout ce qu'on pourrait admettre pour ce temps, c'est que *Castrilocus* aurait alors été une agglomération rurale qui se serait formée au pied du *Castrum* romain et le long d'un *diverticulum* de la voie militaire de Bavay vers la Batavie. (F.-J. Van der Rit, Les grandes chaussées de l'empire romain créées en Belgique. Sect. 1e, chap. II, § II, p. 8. Tiré à part du Journal de l'architecture belge, 1852. — Rapport de M. Roulez sur ce mémoire, Bulletins de l'académie royale de Belgique, t. XVI, nº 11.)

Du reste ce qui prouverait que ce lieu *(locus)* avait des habitants, c'est qu'à cette époque saint Ghislain, venu en Hainaut pour prêcher l'Évangile, s'établit à Castrilocus, d'après les conseils de saint Amand et avec l'appui de Walbert IV ; il y appropria un oratoire et y fit le service du culte pour la population du voisinage. (Acta sanctorum, t. IV d'octobre. Édition de Paris, pp. 1010 à 1037. Commentarius prævius par Joseph Ghesquière, § IV, p. 1019. — Acta sanctorum Belgii selecta, t. IV, p. 376, § 3. — Analecta bollandiana, tomus V. Fasc. III, pp. 209 à 288 et Fasc. IV, pp. 289 à 294. Vita et miracula sancti Gisleni... Auctore Rainero monaco. — Ibidem, t. VI, Fasc. III, pp. 289 et s. Notice sur le moine Rainerus, par le P. Albert Poncelet. — Manuscrits de la bibliothèque royale de Bruxelles : Codex nº 9636-37, fin du XIe siècle, 26e vie ; Codex nº 14924-34, Passionale du XIe siècle, provenant de l'abbaye de Lobbes. — D. Philippi de Harveng, De vitâ S. Gisleni, p. 767. Opera omnia, Duaci, MDCXX.)

Paris, 1843, deuxième série. Notice par Le Roux de Lincy sur la chanson du roi Dagobert et de saint Éloi, en 22 couplets. — Pierre Larousse, Dict. du XIXe siècle, t. VI, p. 11, article : Dagobert (Chanson du Roi).

(b) C'est d'après Jacques Lessabé (Anacephalæosis, p. lxxi, et Édition de 1885, p. 29) que notre auteur attribue la construction du château à Albéric, qui aurait occupé ses loisirs « par la construction d'une forteresse » *(arcis instauratione)*. Mais les autres historiens du Hainaut n'indiquent ce prince que comme le reconstructeur du château. Jacques de Guyse, livre XI, chap. II, t. VII, p. 424, dit « ... antiquam turrim reparari jussit et castrum competens ad resistendum adversariis illic restauravit. » Wassebourg, De Rosières, Vinchant, Ruteau et Nicolas de Guyse rapportent aussi qu'Albéric ne fit que réparer la Tour Auberon et restaurer le château.

Nous aurons plusieurs fois l'occasion de rectifier des assertions erronées de notre auteur.

Un autre indice à l'appui de cette opinion résulte du fait que saint Aubert, évêque de Cambrai et d'Arras, visitant son diocèse en 642, vint à Castrilocus pour y remplir les devoirs de son ministère, et que pendant ses visites pastorales dans le pays, il revenait y loger avec sa suite. C'est là qu'il donna l'acte confirmatif de la donation faite par Dagobert, roi des Francs, en faveur de saint Lendelin pour la fondation du monastère de Wallers. (Miræus, Opera diplomatica, t. I, p. 490,) Vinchant (t. II, pp. 18 et 41) rapporte que ce prélat savait que Castrilocus et ses environs étaient habités par des ouvriers agricoles et des bucherons, qu'il importait d'instruire dans la foi chrétienne.

On peut donc déduire de ces deux particularités que Castrilocus fut au VIIe siècle un endroit habité; mais on ne peut y trouver une ville.

LA DESCRIPTION DU CHATEAU FAITE PAR L'AUTEUR EST ERRONÉE.

7. [Chapitre IV] Notre auteur fait une description, qui doit nous étonner, du mur d'enceinte, du château de Mons et de ses deux tours. On se demande quel serait ce château qui daterait du VIIe siècle, et quelle serait cette enceinte qui aurait embrassé un grand terrain au pied de la colline, et surtout si, en 1709, on voyait encore le château et les bâtiments qu'Albéric l'Orphelin aurait fait bâtir en 687.

Nous croyons que notre écrivain a donné la description de l'enceinte et du château d'après les peintures qu'il a vues, c'est-à-dire, le tableau qui existait chez Marguerite de Croy, et une miniature du manuscrit de Jacques de Guyse, qui était conservé à la bibliothèque du chapitre de Sainte-Waudru. On sait que les peintres du XVe et du XVIe siècle représentent les châteaux féodaux par des bâtiments de forme quadrangulaire, munis de quatre tours et dominés par un donjon. Peut-être notre auteur s'est-il aussi inspiré des armoiries de la ville : le château à quatre tours. Il aura ainsi cru à l'existence d'une construction carrée, garnie de pavillons à ses angles, et il aura commis une erreur.

On peut se convaincre de cette méprise en recourant aux plans terriers du château de Mons qui nous sont connus. C'est d'abord le plan dressé en 1640 et publié par notre regretté collègue Adolphe Jacques (Annales de notre Cercle, t. VII, p. 366), et ensuite celui qui fut levé, le 16 mars 1857, par M. l'architecte Charles Vincent et joint à sa notice sur l' « Ancien château de Mons » (Bulletin des commissions d'art et d'archéologie, 7e année, 1868, pp. 18 à 33). Ce travail fait suite à une proposition qui avait été présentée

par M. Renier Chalon à la commission royale des monuments (Même bulletin, 5e année, 1866, p. 380).

Pour permettre à nos lecteurs de se figurer l'état des lieux, nous reproduisons ci-contre un plan de la châtellenie de Mons, dressé le 5 novembre 1824 par l'opzigter du waterstaat Haberlé.

Aucun de ces plans n'autorise de supposer l'existence du bâtiment quadrangulaire et de ses quatre pavillons.

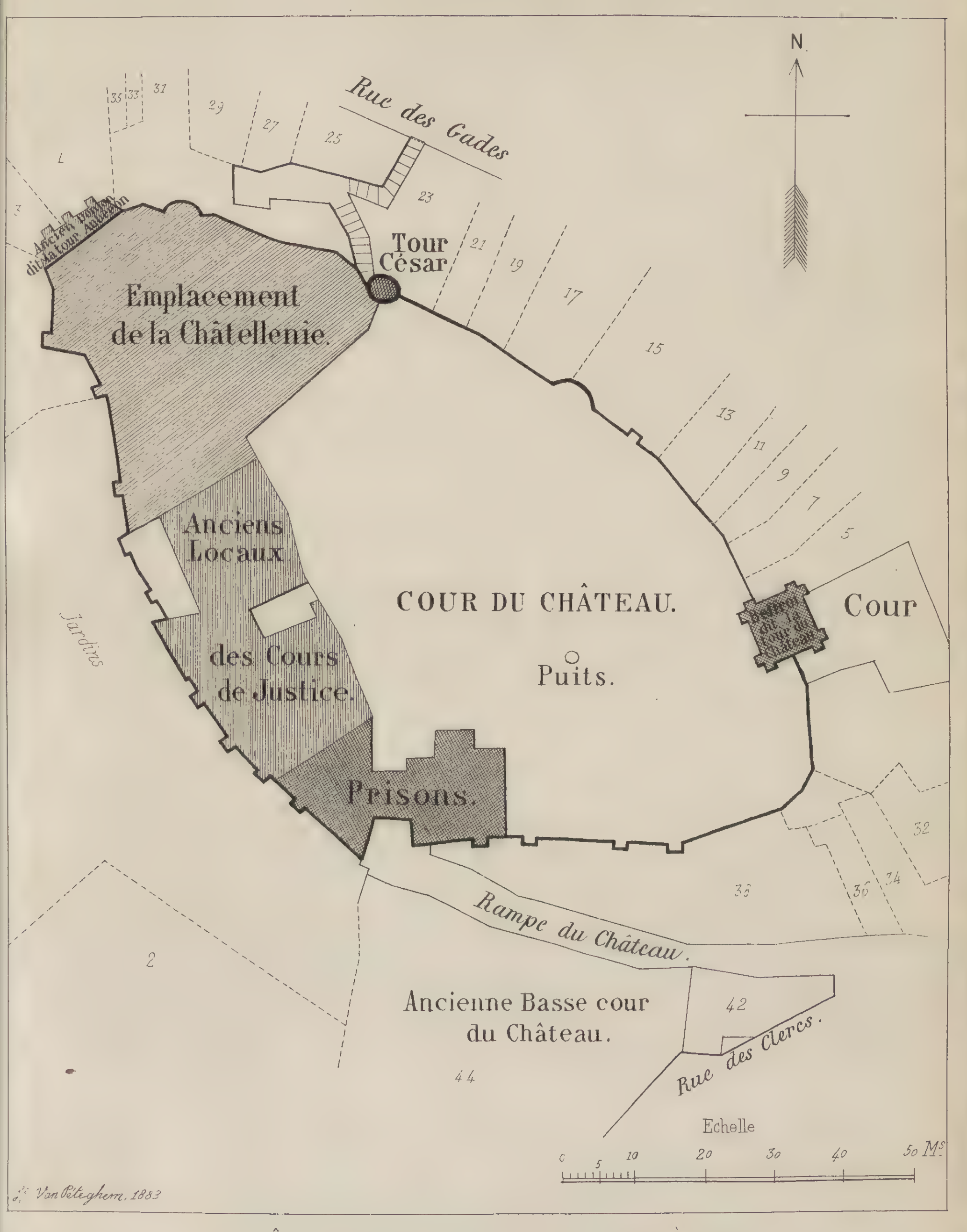
Quant aux deux tours mentionnées par notre auteur : l'une (la tour Auberon) qui serait ronde, et l'autre (la tour à l'horloge) qui serait carrée, elles n'ont pas coexisté ; et nous supposons que notre écrivain aura commis une seconde méprise en combinant des peintures ou des gravures anciennes avec la tour du beffroi qu'il avait sous les yeux. En effet, des vues gravées de Mons, du XVIIe siècle, représentent sur le plateau de la châtellenie une tour ronde dominant la ville ; et d'autre part, notre tour du château répond bien à la tour carrée qu'il décrit, à six étages, avec un attique, une flèche en charpente et une bannière.

Nos données historiques contredisent d'ailleurs la coexistence de deux tours. La tour Auberon disparut lorsque la tour à l'horloge s'éleva. D'après Guicciardin, dont l'assertion est répétée par Vinchant (t. II, p. 7), Ruteau (p. 69) et De Boussu (p. 15), la tour Auberon aurait déjà été réduite de hauteur sous le règne de Philippe le Bon, et elle le fut aussi en 1494, lorsqu'on construisit la tour à l'horloge où l'on plaça la cloche Auberon (Vinchant, t. V, p. 151). En 1562, elle fut encore diminuée. Le 11 septembre de la dite année, lorsqu'on restaurait la châtellenie, le grand bailli exposa à l'assemblée du clergé que les travaux d'appropriation des locaux du conseil de Hainaut étaient commencés « en abolissant la haulte tour du chasteau caducque et menachant ruine. » (A. Lacroix, Inventaire des archives des États de Hainaut. 1852, in-4°, p. 104.) Enfin on acheva de la démolir en 1618 pour en employer les matériaux à la construction du chœur de l'église de Sainte-Élisabeth.

Concluons qu'en 1709 on ne pouvait plus voir au château de Mons ni la tour Auberon, ni la tour ronde à l'horloge qui s'était écroulée en 1661. On n'y trouvait, dans le mur d'enceinte, que la Tour César, qui s'élève à peine au-dessus du niveau du sol de la châtellenie, et les fondations de deux tours saillantes, au pied desquelles furent construites les maisons nos 15 et 31 de la rue des Gades.

La seule tour, dominant alors la ville, était, comme aujourd'hui, notre tour du château.

Du reste chacun pourra former sa conviction à ce sujet en relisant les



CHÂTEAU DES COMTES DE HAINAUT, À MONS.

notices spéciales publiées sur le château de Mons : « La tour Auberon, par le Père L. Schmitt. (Annales de notre Cercle, t. XIII, p. 109) ; « Fresques romanes découvertes au château des comtes de Hainaut à Mons, par Louis Dosveld. (Mêmes annales, t. XI, p. 327); « Restes du château de Mons » par Léopold Devillers. (Ibidem, t. II, p. 419); enfin « L'ancien château de Mons » par Charles Vincent, rappelé ci-dessus.

En rejetant la description fantaisiste du château d'Albéric l'Orphelin, nous n'entendons pas soutenir qu'il n'exista aucune résidence seigneuriale sur la colline de Castrilocus. Certainement des châteaux-forts existèrent avant la féodalité, car les riches propriétaires, craignant les ennemis étrangers et manquant de confiance dans le pouvoir royal, se protégèrent en élevant des donjons et des enceintes fortifiées autour de leurs demeures. Mais les forteresses proprement dites *(firmitates)* ne datent que des invasions des Normans. Charles-le-Chauve permit d'en élever pour garantir le territoire. Dès lors chacun se prévalut de cette autorisation ; l'impulsion fut générale : le château du seigneur devint une nécessité pour assurer aux vassaux et aux colons une protection efficace. (J.-M. Lehuerou, Histoire des institutions carolingiennes, livre II, chapitre XII, p. 612. — Jeantin. Les chroniques de l'Ardenne, t. II, p. 560.)

Nous terminerons en disant que comme les Walbert eurent leur résidence à Cousolre, leur héritier, Albéric l'Orphelin, s'établit à Castrilocus, près du monastère de Sainte-Waudru ; et que les descendants de celui-ci, trois seigneurs du nom de Wautier, qui vécurent pendant le VIIIe siècle, habitèrent le château d'Albéric. Nous ne pouvons voir dans Albéric et ses descendants que des propriétaires fonciers, et nullement des comtes de Hainaut. Jacques de Guyse (Livre XIII, chapitre I, t. IX, p. 5) et les chroniqueurs qui l'ont suivi, donnent le titre de comtes à ces seigneurs pour former la série des princes héréditaires et indépendants de notre pays depuis Auberon jusqu'à Régnier-au-long-col. (Nicolas de Guyse, p. 44; Ruteau, p. 125 ; Vinchant, années 748, 779 et 797, t. II, p. 131, 132 et 140 ; De Boussu, p. 19 et 22.)

TRADITION DE L'ÉRECTION D'UN COMTÉ DE MONS.

8. (Chapitre IV.) Notre écrivain passe les siècles vides de l'histoire de Mons, et arrive à l'époque de la fille de Wautier III, Rénée. Il rapporte d'abord que Charlemagne maria cette jeune orpheline à un prince nommé Albon, ensuite que cet empereur érigea le comté de Mons.

Ce mariage est une application anticipée du droit féodal, d'après lequel le suzerain était le tuteur politique des enfants mineurs de son vassal défunt, et avait ainsi le pouvoir de choisir le mari de la fille de celui-ci. Si l'on peut admettre ce mariage, on ne peut pas facilement admettre l'érection du comté de Mons. Ni les chroniqueurs carlovingiens, ni Jacques de Guyse (livre XI, chap. II, t. IX, p. 11), ni Richard de Wassebourg (livre III, p. cxliij), ni François de Rosières (anno 819, p. 255, verso) n'ont rapporté cette particularité. C'est Jacques Lessabé (p. lxxiij, et édition de 1885, p. 33 et 86) qui, le premier, a recueilli cette tradition en ces termes : « Tradunt Carolum Magnum donasse Montes metropolitano munere, cœsareisque privilegiis firmasse. » Cette assertion a été répétée par la plupart de nos historiens (Nicolas de Guyse, chap. XIII ; François Vinchant, Année 804, t. II, p. 141 ; Ruteau, p. 127 ; De Boussu, p. 25 ; Hossart. t. I, p. 80 ; Dewez, Hist. partic. des provinces belgiques, t. I. p. 16 ; Paridaens, p. 4). Mais Michel Delewarde, t. I. p. 382, a rejeté avec raison cette allégation, et son avis est partagé par plusieurs auteurs modernes (baron de Reiffenberg, Hist. du Hainaut, t. I, p. 55 ; Charles Duvivier, Hainaut ancien, p. 81 ; Charles Rousselle, Agrandissements de Mons. Annales du Cercle archéologique, t. XI, p. 10 ; Léopold Devillers, Inventaire des archives de la ville de Mons. Introduction, p. xi).

On n'appuie cette attribution à Charlemagne que sur deux raisons peu solides : l'une que Albon, surnommé Manassier, aurait renfermé « de remparts le circuit du chasteau et montagne de la ville de Mons » (Vinchant, t. II, p. 141) et l'autre que les successeurs d'Albon auraient porté le titre de comtes de Mons. Ces raisons n'ont guère de valeur, car un propriétaire peut fortifier son château sans être souverain de son pays, et chez les seigneurs l'usage s'introduisit de prendre le nom de leur terre comme signe de noblesse.

On n'explique donc la tradition consignée par Lessabé, que par le souvenir du grand empereur. Le Charlemagne légendaire et épique excita, pendant le moyen âge, l'admiration du peuple. Les anciennes institutions, dont la date était inconnue, lui furent attribuées. (Léon de Monge, Épopées et romans chevaleresques, t. I, pp. 187-192.)

On sait que l'empereur franc tenta de reconstituer l'Europe occidentale sur de nouvelles bases et qu'il organisa une administration entière. C'est ainsi qu'il régularisa les circonscriptions administratives de la Gaule romaine et qu'il fit régir ces *pagi* par des comtes, qui étaient des officiers militaires, judiciaires et financiers. Mais son œuvre s'écroula bientôt : la confusion devint plus funeste ; l'anarchie s'étendit ; la misère s'accrut ; quelques seigneurs puissants réunirent des gens armés, bâtirent soit des donjons,

soit des forteresses primitives, et défendirent ainsi leur vie et leurs biens. Après de longues luttes, la féodalité sortit du chaos et les institutions s'affermirent. Le nom de l'empereur revint alors dans la mémoire du monde. La poésie l'entoura d'une glorieuse auréole et le présenta comme un prodige. Il n'est donc pas surprenant que les chroniqueurs aient attribué à Charlemagne l'érection de tout *pagus* en comté, et l'élévation de tout chef-lieu au rang de ville capitale.

Le pagus de Hainaut fut vraisemblablement régi, au IXe siècle, par un comte; mais on sait que ces gouverneurs n'avaient que des résidences temporaires et transitoires, et que, selon les besoins ou les circonstances, ils habitaient tantôt une villa seigneuriale, tantôt un château fortifié. Castrilocus fut probablement alors la demeure d'un de ces comtes, car sous le règne du roi Charles-le-Chauve (840-877), un atelier monétaire y fut établi. On conserve des deniers d'argent au monogramme crucifère de Karolus, et à la croix pattée, avec la légende CASTRALOC MO. (Ghesquière, Mémoire sur l'histoire monétaire des Pays Bas, pp. 74, 85 et 89. — Leblanc, Traité historique des monnaies de France, p. 126. — C.-P. Serrure, Notice sur le cabinet monétaire de S. A. le prince de Ligne. 1re édition. 1847, p. 287, et 2e édition, pp. 72 et 102.)

Malgré la résidence d'un comte carlovingien et malgré l'existence du monastère de Sainte-Waudru, notre localité resta longtemps dans un état stationnaire; l'habitation seigneuriale du comte ne paraît même avoir été fortifiée que dans le dernier quart du IXe siècle; et quant au monastère, il demeura sans défense comme les maisons élevées dans le voisinage.

François Vinchant, t. II, p. 186, racontant les invasions des Normans au IXe siècle, rapporte qu'en 876, le comte Régnier I au Long Col, ayant appris l'arrivée de Rollon en Frise, commença « à munir et fortifier sa ville et chasteau de Mons, comme encore autres places, notamment les lisières de la rivière de l'Escault du costé de Condet ». (Le Père L. Schmitt, *La tour Auberon*. Annales du Cercle archéologique, t. XIII, p. 109.)

Quoi qu'il en soit de cette date de 876, il est néanmoins probable que le château-fort de Mons exista dès le Xe siècle, car en 956, le comte Régnier III le fit partiellement reconstruire et y fit élever des travaux de maçonnerie. (Richer, Histoire de son temps, avec traduction, notice et commentaire, par J. Guadet. Paris, 1845. 2 vol. in-8°. Société de l'histoire de France, t. II, p. 9 à 13. Livre III, §§ VI à X.)

Au Xe et au XIe siècle, le château de Mons reste à l'état de place-forte et fut attaqué à diverses reprises.

---

9. (Chapitre IV.) Les armoiries de la ville de Mons auraient été, d'après notre auteur, d'argent au *château* à trois tours de gueules. Au contraire, nos armoiries communales portent de gueules au *château* d'argent. (De Boussu, p. 71.)

Sauf cette différence des émaux et sous nos réserves quant à l'époque de Charlemagne, notre écrivain nous renseigne exactement sur la composition du blason. En effet, l'emblême du château à trois tours existe sur les mailles muettes de Mons, battues au XIIIe siècle sous les règnes des comtesses Jeanne et Marguerite, filles de Bauduin VI. (Renier Chalon, Monnaies des comtes de Hainaut, p. 26 et planche I, n°s 6 et 7.) On retrouve ce même château avec la légende S. Montensis Hanoniæ, sur le sceau de la marque de fabrique des draps de Mons, sceau qui date du règne de Guillaume 1er d'Avesnes, comme le prouvent les fleurs de lis du revers de ce sceau, adoptées par ce comte, en 1305, après son mariage avec Jeanne de Valois. (Léopold Devillers, *Marques de marchandises à Mons*. Annales du Cercle archéologique, t. V, p. 429. — Renier Chalon, ouvrage cité, p. 52 et planche VI, n° 51.)

L'ancien sceau échevinal de Mons, employé en 1240, porte le type du château à trois tours : le donjon carré au centre et deux tours circulaires aux côtés. Les sceaux *ad causas*, l'un employé en 1419 et l'autre portant le millésime de 1572, conservent le même type, mais avec addition de constructions importantes. Toutefois sur le sceau perpétuel de la ville, daté aussi de 1572, on constate un changement notable : c'est la disparition du donjon central et l'adjonction latérale de deux nouvelles tours. Ce sceau présente l'écu au château qui n'a plus varié. On voit plusieurs gravures des armes de Mons dans des livres imprimés en cette ville au XVIIIe siècle. Ce sont ces mêmes armoiries qui ont été concédées à notre ville par lettres-patentes du conseil suprême de noblesse, du 15 avril 1818, et plus tard, par l'arrêté royal du 25 janvier 1842. (Léopold Devillers, Inventaire des archives de la ville de Mons, t. I, Introduction, pp. xxiv, xxvi, xxviii et xxix; t. II, p. 267. — Charles Piot, Imitation des sceaux des communes sur les monnaies des Pays-Bas. Revue de la numismatique belge, t. IV, p. 30, planche VII, n° 46.)

Notre auteur dit aussi que les comtes de Hainaut du IXe siècle portèrent l'écu d'or au lion de sable. C'est une hérésie héraldique d'admettre des armoiries à cette époque. C'est seulement dans le dernier tiers du XIIe siècle que les chevaliers firent peindre des armoiries sur leurs boucliers et sur leurs bannières, et qu'on trouve des blasons sur les sceaux, les monnaies et les tombeaux.

On ne voit pas d'armoiries sur la tombe d'Alix de Namur, femme du comte de Hainaut Bauduin IV, morte en 1169, et inhumée dans l'église de Sainte-Waudru. Il n'en existait pas davantage sur la tombe de son mari mort en 1171. (L. DEVILLERS, *Mémoire sur l'église de Sainte-Waudru,* pp. 77 à 79.)

C'est sur les sceaux qu'on rencontre les plus anciennes, car les seigneurs s'y faisaient représenter à cheval et armés. Or, l'écu était un élément obligé de l'armure et les armoiries du guerrier y étaient figurées.

On possède des sceaux de nos comtes de Hainaut depuis la fin du XIe siècle; tout nouveau comte prenait un nouveau sceau; on sait ainsi à quelle époque remonte l'emploi de leurs armoiries et de quelles pièces celles-ci furent successivement composées.

Les sceaux équestres de Bauduin II (acte de 1089) et de Bauduin III (acte de 1107) ne portent aucun signe héraldique. Celui de Bauduin IV au contraire présente l'écu du comte à trois losanges (acte de 1164); et ce même sceau a encore été employé par Bauduin V pour une charte de 1171. (LÉOPOLD DEVILLERS, Quelques chartes de Bauduin IV, Bauduin V et Bauduin VI. Bulletin de la commission royale d'histoire, 4e série, t. VIII, pp. 422 et 426 note 1. Tiré à part, pp. 6 et 10.)

Toutefois le premier sceau équestre de Bauduin V, appendu à des chartes de 1171, 1180 et 1182, ne porte pas d'armoiries; mais un autre sceau du même comte, attaché à une charte de 1195, présente le bouclier blasonné de Hainaut ancien : l'écu à trois chevrons; et le contre-sceau est également chevronné de six pièces. (G. DEMAY, Inventaire des sceaux de Flandre. Paris. 1873, in-4o, p. 32, nos 194, 195, 196, 197 et 198. — Le même, Le costume au moyen âge d'après les sceaux. Paris, 1880, p. 191. — LÉOPOLD DEVILLERS, *Quelques chartes de Bauduin IV, Bauduin V et Bauduin VI.* Bulletin de la comm. royale d'histoire, 4e série, t. VIII, p. 427 note 1. — Le même, *Sceaux des comtes de Hainaut.* Bulletins des séances du Cercle archéologique de Mons, 3e série, 1877, p. 401.)

Bauduin VI (de Constantinople) employa, pour une charte datée de février 1195-1196, un sceau portant le lion de Flandre. (L. DEVILLERS, Ibidem, p. 403.) Le lion de Flandre avait antérieurement paru sur le sceau de Philippe d'Alsace (acte de 1170), de même que le lion de Brabant avait figuré sur des deniers d'argent frappés à la fin du règne du duc Godefroid III, mort en 1190. (VREDIUS, Sigilla comitum Flandriæ, p. 19. — G. DEMAY, Inventaire des sceaux de l'Artois. Paris, 1877, p. 9, no 52, et Inventaire des sceaux de Flandre, t. I, p. 24, nos 138 et 139. — DOUET D'ARCQ, Collection de sceaux, dans l'Inventaire et documents des archives de l'empire français. Première

partie, t. I. Paris, 1863, § XVI, p. 361, nº 619. — De Reiffenberg, Histoire du comté de Hainaut, t. II, pp. 112 et 130. — Ch. Piot, Origine et hérédité des armoiries. Annales de la Société d'émulation de Bruges, t. XX, 1868, p. 221.)

La fille de Bauduin VI, Jeanne de Flandre et de Hainaut (acte de 1221), fit usage d'un contre-sceau au lion, et son mari, Fernand de Portugal (traité de décembre 1226) se servit d'un sceau équestre au lion, avec contre-sceau chevronné de Hainaut. (G. Demay, Sceaux de Flandre, t. I, p. 25, nº 145. — Douet d'Arcq, Collection de sceaux, t. I, p. 362, nº 621.)

La seconde fille de Bauduin VI, Marguerite, se fit représenter sur son sceau, lequel porta sur le champ deux lions (acte de 1274).

Elle fit porter le lion sur sa monnaie. (Renier Chalon, Monnaies des comtes de Hainaut, p. 32, et planche II, nº 12.) Des pièces en grand nombre furent frappées, sous son règne, au type équestre, mais elle ne fit point figurer d'armoiries sur le bouclier du cavalier. (Même planche II, nºs 13 à 19.)

Jacques de Guyse (livre XX, chap. 120, t. XV, p. 57) rapporte qu'après la sentence datée de juillet 1246, attribuant le Hainaut aux d'Avesnes et la Flandre aux Dampierre, Marguerite joignit aux armes de Flandre celles de Guillaume de Dampierre, son second mari ; et qu'ainsi furent entièrement abandonnées les anciennes armes de Hainaut *(les trois chevrons de sable),* qui avaient été honorablement portées pendant plusieurs siècles. « Et sic arma « Hannoniæ antiqua totaliter derelicta extiterunt, quæ per multa centenaria « annorum deportata extiterunt cum honore. » Edward Le Glay, *Hist. des comtes de Flandre,* t. II, p. 92, attribue la résolution de cette princesse à l'irritation que lui causa ce jugement de 1246 et à l'aversion qu'elle portait aux enfants de son premier mariage.

Son fils, Jean I d'Avesnes (acte de janvier 1245) prit le lion tant sur son sceau que sur le contre-sceau. (G. Demay, Sceaux de l'Artois, p. 9, nº 54. — Douet d'Arcq, Ibidem, p. 362, nºs 625 et 626.)

On ne connaît pas de monnaie de ce prince.

Le comte Jean II d'Avesnes, aussi bien pendant la vie de son aïeule Marguerite, que depuis qu'il fut comte de Hainaut (actes du 5 avril 1275 et du 22 juillet 1301), eut un sceau portant un seul lion. (G. Demay, Sceaux de Flandre, t. I, p. 33, nºs 199 et 201.) Le sceau équestre de ce comte est reproduit 1º sur le fac-simile d'un octroi accordant divers produits à la ville de Mons, en date d'avril 1290 (Mémoires de la Société des Sciences du Hainaut, t. I, 1839, p. 195) et 2º en photographie, accompagnant un mémoire de M. Jean Rousseau, sur la sculpture flamande (Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie, t. XV, 1876, p. 194). La collection sigillo-

graphique de l'État, à Bruxelles, renferme trois sceaux équestres de ce souverain : nº 7090, employé en 1288, nº 18843, en 1289, et nº 7696, en 1297; ainsi que deux contre-sceaux, nºs 306 et 7590, employés en 1281. Sa femme, Philippine de Luxembourg (acte du 25 juin 1302), ne prit non plus qu'un seul lion (G. DEMAY, Ibidem, nº 200).

Parmi les monnaies de Jean II d'Avesnes, qui portent des armoiries, on trouve notamment deux types : l'écu triangulaire et le cavalier. L'un et l'autre portent un seul lion. (R. CHALON, Ibidem, pp. 38, 40et 41, planche III, nºs 20 et 29, nºs 26 à 28 ; planche IV, nºs 30 à 33.)

Le fils de Jean II, Guillaume 1er, pendant les années 1304 à 1314, porta, sur son sceau et sur le contre-sceau, le blason chargé d'un seul lion. (Collection sigillographique de l'État : grands sceaux employés en 1305, 1307, 1310, nºs 19023, 1569, 7784 ; petit sceau employé en 1315, nº 21683 ; et contre-sceaux employés en 1305 et en 1315, nºs 19024 et 7781.

Nous trouvons enfin en 1314 un nouveau sceau du comte Guillaume Ier, qui présente pour la première fois l'écu aux quatre lions. C'est un sceau rond de 37 millimètres, qui présente une aigle portant cet écu en cœur, entourée de la légende : S' GUILLI : COĪS : HAYN̄N : HOLL : ZELANDIE : AC : DNI : FRIZIE. (nº 358 de la coll. sigill. de l'État.) Sa femme, Jeanne de Valois (acte du 31 mars 1320) porte le même blason. (G. DEMAY, Ibidem, t. I, p. 33, nºs 202 à 205). Collection sigillographique de l'État : petits sceaux employés en 1315 et 1316, nºs 358 et 3450, et sceau équestre rond de 88 millimètres employé en 1316, nº 7157. Le petit sceau fut renouvelé en 1335, collection, nº 7897.

Un frère de Guillaume Ier, Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, scella, en 1315, ses actes d'un sceau rond de 38 millimètres, équestre, le bouclier, l'épaulière, le troussequin, la housse et l'écusson du poitrail portant les quatre lions, brisé d'un lambel (coll. précitée, nº 7808); et en 1321, d'un autre sceau rond de 82 millimètres (nº 7829).

Quant aux monnaies de Guillaume Ier, elles confirment les modifications que subirent les armoiries du Hainaut tracées sur les sceaux. On trouve d'abord une pièce au cavalier, tenant un bouclier à un seul lion, puis deux autres monnaies portant un lion dans un épicycloïde de six lobes, enfin trois autres présentant un écu aux quatre lions. (RENIER CHALON, Monnaies des comtes de Hainaut, pp. 50 à 53, planches VI, nº 45, et VII, nºs 53, 54, 55 à 57.)

Pour compléter notre étude, nous mentionnerons les sépultures de nos comtes depuis Bauduin V. Jean Doudelet (cité par M. LÉOPOLD DEVILLERS, Mémoire sur l'église de Sainte-Waudru, p. 79) rapporte que, sur la tombe de marbre de ce prince, « y at ung homme armé, le heaume en teste, tenant

« l'espée à dextre, et à la gauche son escu en forme d'ung cœur armoyé des « chevirons de Haynau. »

Simon Le Boucq, *Histoire ecclésiastique de la ville de Valentienne,* éditée en 1844, par Arthur Dinaux, indique plusieurs tombeaux des princes de la maison d'Avesnes enterrés dans les églises de ladite ville. Il cite, p. 83, dans l'église des Dominicains, la tombe de Jean d'Avesnes, fils de Bouchart et de la comtesse Marguerite de Hainaut, tombe sur laquelle on voit deux personnages, « l'homme tenant ung grand escu aux armes de Flandre. » Jean I d'Avesnes mourut en 1257, mais son corps ne fut transféré aux Dominicains qu'en 1280. (Vinchant, t. III, p. 7.) Simon Le Boucq, p. 113, fait ensuite mention, dans l'église des Frères Mineurs, de la sépulture de Jean II d'Avesnes, mort en 1304. Ce monument présentait « deux personnages en « pierre blanche, l'homme estant armé avecq ung sayon des armes de « Haynau à quatre lions sur sa poitrine, et en desoubz de la ceinture estoient « par lozengues Haynau et Empire ; sur son escu estoient seulement les « armes de Haynau.... ». On remarquera le défaut de concordance entre le sceau de Jean II et le blason placé sur son tombeau. Sur le sceau, se trouve un seul lion, et sur le tombeau, il en existe quatre. Ce monument fut certainement élevé par Guillaume Ier, et peut-être lorsque celui-ci avait déjà adopté les quatre lions comme armoiries des comtés de Hainaut et de Hollande. Simon Le Boucq ajoute, p. 113, 2e col., que le fils de Jean II, Guillaume I, est inhumé dans le chœur de la même église sous un tombeau de marbre noir. « Par dessus ce marbre, dit-il, y avoit ung seul personnage « armé sayonné, portant Haynau à quatre lions entiers. En la teste d'icelle « (tombe) y avoit cincq armoiries.... »

Il résulte de l'examen de ces trois monuments funèbres que le comte Bauduin V eut pour armoiries les trois chevrons de sable ; que Jean I d'Avesnes prit le lion de sable sur le champ d'or ; et qu'après 1304 on attribua à Jean II d'Avesnes l'écu au champ d'or chargé de quatre lions. Deux de ces lions étaient de sable (Flandre), et les deux autres, de gueules (Hollande).

Il reste un détail douteux au sujet de ce blason : l'écu était-il écartelé, ou avait-il un champ unique ? On trouve le champ d'or unique dans l'armorial dit Wapenboek, de Gelre, page 9, ms. de la bibliothèque royale exécuté vers 1350, n°s 15652 à 15656, ainsi que sur les sceaux de la collection sigillographique de l'État à Bruxelles, mais d'autres armoriaux présentent l'écartelure, et les héraldistes admettent celle-ci, en se basant sur le fait que les armoiries du Hainaut se composent des armes de deux souverainetés : la Flandre et la Hollande, et qu'ainsi le champ d'or doit être divisé.

Les armoiries anciennes du Hainaut, d'or à trois chevrons de sable, furent

dès lors abandonnées par les comtes souverains; mais elles furent conservées par la branche cadette d'Avesnes, les sires de Beaumont. Bauduin d'Avesnes, sire de Beaumont, fils de Marguerite (acte de janvier 1287) plaça sur son sceau le bandé de six pièces; et sa veuve, Félicité (acte du 10 janvier 1289), adopta le même blason sur son contre-sceau. (G. Demay, Sceaux de Flandre, t. I, p. 26, nos 151 et 152.)

L'écu d'or aux trois chevrons de sable fut le blason du chapitre de Sainte-Waudru à Mons. On sait que l'usage s'introduisit à compter du XIVe siècle, pour les établissements religieux, d'adopter les armoiries des seigneurs qui avaient sur eux une autorité. On peut donc présumer que le chapitre de Mons, qui était sous l'avouerie et l'abbatialité des comtes de Hainaut longtemps avant les princes de la maison d'Avesnes, aura choisi les armoiries primitives du Hainaut.

Au surplus, d'après nos connaissances actuelles, nous pensons que ce fut Bauduin V, qui se donna pour armoiries les trois chevrons, et que ce fut Guillaume I, qui écartela son blason, au 1er et au 4e au lion de sable, qui est Hainaut, et aux 2e et 3e, au lion de gueules qui est Hollande.

De Boussu, *Histoire de Mons,* p. 13, reporte, vers l'an 1247, à Jean Ier d'Avesnes, l'abandon des trois chevrons et l'adoption du lion de sable, et à son fils Jean II, la combinaison des armoiries de Hainaut et de Hollande; mais l'étude des sceaux prémentionnés ne justifie pas cette dernière allégation.

LES COMTES DE HAINAUT DU Xe SIÈCLE.

10. [Chapitre IV.] Notre auteur laisse des lacunes dans son aperçu historique ; il passe notamment sous silence le successeur d'Albon Ier, Albon II (834 à 860), Albrade, la fille de celui-ci, et son époux, Régnier au long Col ; et il arrive au gouvernement de Régnier II. Il donne un résumé de la lutte de ce comte Régnier contre l'empereur Othon le Grand et Brunon, duc de Lotharingie et archevêque de Cologne. Tous nos historiens ont rapporté les détails de cette lutte, ainsi que les tentatives réitérées des fils de Régnier pour récupérer le Hainaut et se mettre en possession de la succession de leur père. On peut voir à ce sujet Jacques de Guyse, *Histoire de Hainaut,* édition de Fortia, livre XIV, chapitres XXX à XXXIV et XXXVII, t. IX, pp. 359 et 391. — Nicolas de Guyse, *Mons Hannoniæ metropolis,* édition de 1871, chap. XVII à XXIII et la note p. 68. — François Vinchant, éd. des Bibl., t. II, pp. 192 à 198. — Ruteau, *Annales d'Haynau,* p. 154. — Delewarde,

Hist. gén. du Hainau, livre V, t. II, pp. 175, 193 et s. — HOSSART, *Hist. eccl. et profane du Hainaut,* t. I. pp. 120, 136, 144 et s. — HENRI D'OUTREMAN, *Hist. de Valentiennes,* livre I, chap. XII, p. 72. — CHARLES DUVIVIER, *Le Hainaut ancien* (Mémoires de la Société des Sciences du Hainaut, 2e série, t. X, chapitre VII, § III.) — ÉMILE PRUD'HOMME, *Chronologie des comtes de Hainaut.* Mons, 1882. (Mémoires de la même Société, 4e série, t. VII, p. 44.) — S.-P. ERNST, *Dissertation historique et critique sur la maison royale des comtes d'Ardennes.* Bulletins de la comm. roy. d'histoire, 2e série, t. X. 1858, pp. 230, 258. — FIRMIN BRABANT, *Étude sur Régnier I au Long Col et la Lotharingie à son époque* (850 environ à 915). Mémoires in-8o de l'académie royale de Belgique, t. XXXI, 1881.

L'expulsion de Régnier est un argument sérieux contre l'assertion que, depuis Auberon, le comté de Hainaut aurait été un État indépendant possédé par des souverains héréditaires. Ce pays, au contraire, ne fut qu'une province de l'empire, soumise à l'autorité du duc de Lotharingie. C'est à ce titre que Brunon a enlevé à Régnier le gouvernement du Hainaut, et l'a remplacé successivement par les comtes Richer, Garnier et Renaud, Arnould de Valenciennes et Godefroid de Verdun, d'Eenham et d'Ardenne.

Notre auteur rappelle que le fils de Régnier fut enfin réintégré dans l'héritage paternel. Il aurait pu, puisqu'il s'occupe spécialement de la ville de Mons, faire connaître que les fils du comte Régnier (Régnier et Lambert) cherchèrent, dès 965, à recouvrer le comté de leur père ; qu'en 976, ils attaquèrent en vain le château de Mons, mais que l'année suivante, ils purent y entrer.

L'histoire du Hainaut, pendant le Xe siècle, est fort obscure. Un point encore douteux est celui de savoir si le nombre des Régnier fut de quatre ou de cinq. Notre écrivain n'en admettrait que quatre, et encore il donne le nom de Régnier Ier au comte que les historiens appellent soit Régnier II, soit Régnier III.

Pour nommer Régnier Ier l'adversaire de Brunon, on doit ne pas considérer comme comte particulier de Hainaut, Régnier au Long Col, duc de Lotharingie et gouverneur de la Hesbaye, du Hainaut et de plusieurs autres comtés. Il faut de plus confondre Régnier II, fils de Régnier au Long Col (914 à 932), avec Régnier III, qui fut dépossédé par Brunon.

Notre auteur ne traite que superficiellement sa partie historique : il réserve sa science pour la technique des fortifications de Mons.

Il a négligé totalement la question de savoir si son Régnier 1er était comte bénéficiaire, ou s'il était déjà comte héréditaire. Au Xe siècle, l'hérédité des fiefs était généralement admise, de sorte que l'on peut croire que ce comte

aura déjà obtenu le Hainaut par succession. Quant au Régnier II de notre auteur, rétabli par l'intermédiaire de Hugues Capet, il fut comte de Hainaut jusqu'à sa mort arrivée après l'an 1012, et il transmit ce comté à son fils Régnier IV ou V, père de Richilde, dernière souveraine de la première race des comtes de Mons et de Hainaut.

LES MURS DU CHATEAU ET L'ENCEINTE DE LA FORTERESSE DE MONS.

11. [Chapitre V.] Notre auteur franchit un terme de cent trente-cinq années, sans mentionner aucun fait historique (978 à 1113). Arrivant aux règnes du comte Bauduin IV (1120 à 1171) et de son fils Bauduin V (1171 à 1195), il signale la reconstruction des murs du château de Mons par le père, et l'établissement d'une enceinte fortifiée autour de ce château par le fils. Il s'accorde avec les indications données par Gislebert, édition Du Chasteler, pp. 53 et 149, et édition Godefroy Menilglaise, chapitre V, pp. 108 et 309 ; par Jacques de Guyse, t. XII, pp. 10 et 322 ; par Nicolas de Guyse, chapitres XXXIII et XXXVII ; par Ruteau, pp. 234 et 253 ; et par François Vinchant, t. II, pp. 250 et 272.

Toutefois il ne précise rien au sujet de la topographie. Il se borne à dire que Bauduin IV bâtit de nouveaux murs sur les fondations des murs antérieurs ; or, ceux-ci seraient ceux du château d'Albéric de l'an 687. Mais, ainsi que nous le remarquons dans notre note 7, on ne peut guère se rendre compte de cette enceinte, et on en est réduit à y voir la clôture de la châtellenie, qui existe encore actuellement.

François Vinchant (p. 250) est plus explicite, en disant qu'en 1140 Bauduin IV fit reconstruire « les murailles et tourions qui environnent de présent le chasteau de la ville de Mons, à cause que les anciens avoient esté jà par deux fois gastés et ruinés par le feu » (en 1112 et en 1136). Cette assertion de Vinchant peut faire croire que ces premières fortifications avaient été construites en bois et en terre, comme ce fut l'usage avant le XIIIe siècle. On objectera peut-être le passage de l'histoire de Richer (Richeri *historiarum libri quatuor*, traduction de J. Guadet ; édition de la société de l'histoire de France, Paris, 1845, t. II, p. 9), où il est dit qu'en 956, le comte Régnier III faisait élever des murs d'une construction meilleure, et qu'on y employait des moellons et des pierres : « Extruebantur tunc muri per loca potioribus

ædificiis. » Mais nous répondons que les mots *per loca* (en certains endroits) prouvent suffisamment que le reste de la forteresse n'était pas bâtie en moellons et en pierres : on améliorait la qualité des matériaux.

Notre auteur reste aussi dans le vague au sujet de l'agrandissement de l'enceinte de la forteresse de Castrilocus, en 1186, par Bauduin V. On constate du reste que les historiens qu'il a consultés, ne sont pas plus précis. GISLEBERT (éd. du Chasteler), p. 149, JACQUES DE GUYSE, t. XII, p. 322, et NICOLAS DE GUYSE, chap. XXXVII, disent simplement que ce comte fit rehausser le mur du château et qu'il fit creuser le grand fossé, après avoir abattu de nombreuses maisons. C'est FRANÇOIS VINCHANT (édition des Bibliophiles, t. II, pp. 250, 253 et 272) et RUTEAU (pp. 234 et 253) qui font connaître que le « circuit de la ville de Mons » fut environné en 1152 par Bauduin IV, « de bonnes murailles et boulevers. » Vinchant, p. 253, dit que « ce circuit estoit bien de petite estendue, car pour lors il alloit en com- « mençant au puys de derrière le chasteau et descendoit vers le marché, au « commencement de la rue d'Engien ; de là se tiroit tout le long de la rue « appellée Chaussée, la rue de Naast, le jardin de l'hostel de Chimay (de pré- « sent Espinlieu), de là remontoit au wez ou estang d'eau dessous l'église « Sainte-Waltrude jusques à la pointe dudit chasteau. »

Nous ignorons où Vinchant a appris que c'était plutôt Bauduin IV que Bauduin V, qui aurait agrandi la forteresse comtale, de tout le terrain situé entre la muraille de la châtellenie et le « circuit » qu'il indique.

Quoi qu'il en soit, cet agrandissement fut effectué au XIIe siècle, car nos historiens n'attribuent aucune extension de notre localité ni à Bauduin de Constantinople, ni à ses deux filles, Jeanne et Marguerite (1195 à 1280).

Comme nous sommes à une époque d'incertitude, nous nous permettrons une hypothèse, qui justifierait le « circuit » de notre forteresse au XIIe siècle. Les hagiographes des époques mérovingienne et carlovingienne ont conservé la tradition d'un camp romain, qui ne porta peut-être que le nom générique de *Castrum*. Ce nom expliquerait la dénomination de *Castri locus*, que les chroniqueurs des temps postérieurs ont donnée à la localité qui se développa au pied de ce camp. Or, ce *castrum* était une station militaire et un lieu d'étape sur la voie stratégique, qui conduisait de Bavai en Batavie ; il devait occuper une superficie assez étendue. Le terrain de la châtellenie (environ 70 ares) était trop exigu pour suffire aux exigences de cette station, et nous pensons que celle-ci aura occupé tout le plateau de la forteresse féodale, mesurant près de 8 hectares et demi, que Vinchant décrit. Les escarpements qui entourent ce plateau, formaient la défense naturelle du camp ; et peut-être la clôture romaine subsistait-elle encore lorsque Bauduin IV ou

Bauduin V la relevèrent pour défendre le monastère de Sainte-Waudru, ainsi que les personnes et les biens de cette institution. Les comtes de Hainaut étaient avoués et abbés séculiers du chapitre de Mons, et à ce titre, ils devaient le protéger.

Jusqu'alors le château comtal seul avait été fortifié ; et les églises de Sainte-Waudru, de Saint-Pierre et de Saint-Germain avaient été exposées aux dangers de la guerre.

Sans rappeler la surprise du château en 956 par Rodulphe, agissant pour la reine Gerberge, ni les deux sièges de 976 et 977 par les fils de Régnier III, nous citerons l'attaque de la place, en 1051, par l'armée de Bauduin V, comte de Flandre, lorsque ce prince voulut forcer Richilde à épouser Bauduin, son fils ; nous mentionnerons aussi l'agression violente de Thierry d'Avesnes, en 1078, durant laquelle furent incendiés le monastère et l'église de Sainte-Waudru et leurs dépendances.

Ces désastres auront vraisemblablement déterminé la construction de l'enceinte qui nous occupe.

D'ailleurs, au milieu du XIIe siècle, les princes souverains des provinces de la Lotharingie étaient suffisamment consolidés chacun dans leurs états ; ils pouvaient réciproquement se faire la guerre ; ils se mirent par suite sur la défensive, en fortifiant leurs villes, et en se mettant en mesure de résister à leurs agresseurs.

Les *Annales du Hainaut* par VINCHANT (t. II, p. 252) contiennent les seuls renseignements qu'on possède sur notre forteresse. L'historien mentionne trois portes de ville : celle du Marché, celle de Saint-Germain et celle des Palus. Les deux premières sont indiquées par Gislebert (édition Du Chasteler, p. 78), mais la troisième n'est citée dans aucun document ancien. Revenant ensuite aux « murailles et boulevers, » Vinchant ajoute qu'on en voyait des restes, « notamment au derrière les maisons de la rue de la Chaussée ; » et quant aux boulevers, il s'en voit encore un en son entier servant aujour- » d'huy de cimetière à l'église parochiale de Saint-Germain. » Notre annaliste entendait par *boulevers* des bastions faisant saillie hors du mur d'enceinte ; il en place un rue de la Terre du Prince. Les murailles en moellons qui subsistent encore, sont tout au plus des murs de remparts, et ils n'ont aucun caractère d'architecture militaire.

Nous ignorons totalement si l'enceinte du XIIe siècle fut soutenue par des tours ; celles-ci du reste auraient été peu utiles, car la forteresse était défendue par le donjon (la tour Auberon) et par les deux portes du Marché et de Saint-Germain (l'une au bas de notre rue des Clercs, et l'autre à l'entrée de notre rue Samson). Ces trois points partageaient l'enceinte en trois portions à peu près égales.

D'après les données de Vinchant, nous indiquons le périmètre de cette place forte, par des hachures noires sur le plan en rouge de la ville agrandie à la fin du XIII[e] siècle.

On reconnaît que le mur, partant de la porte de Saint-Germain et aboutissant à la Rampe de Sainte-Waudru actuelle, servait de clôture (au sud et à l'ouest) au territoire du chapitre. La voie publique qui fut dans la suite établie en contre-bas de cette muraille, fut appelée la rue *En-dessous l'Encloistre.* Elle fut plus tard fractionnée en trois sections : les rues de la Terre du Prince, des Cinq-Visages et de la Grosse-Pomme.

LUTTE DE JEAN D'AVESNES CONTRE MARGUERITE, SA MÈRE.

12. [Chapitre V.] Notre auteur ne rapporte guère que les particularités des événements militaires; ainsi il ne s'est occupé ni du comte Bauduin VI (1195 à 1202), ni de sa fille aînée, la comtesse Jeanne (1202 à 1244), ni du premier mariage de sa seconde fille, Marguerite, avec Bouchard d'Avesnes.

Il donne un résumé très succinct de la guerre que leur fils Jean d'Avesnes fit à Marguerite, et mentionne notamment l'appui que Jean trouva parmi les nobles du Hainaut.

Il néglige un élément puissant de succès que Jean d'Avesnes tira d'un corps de villageois, qui se forma à Chièvres, et que Jacques de Guyse (livre XX, chapitre 123, t. XV, p. 110) appelle la société des Ronds du Hainaut *(societas Hannoniensium Rotundorum).* « On m'a présenté, dit notre annaliste, un petit livre, rimé en langue vulgaire, comprenant environ deux mille vers, dont je n'avais vu le sujet traité ailleurs, et que je n'ai été capable de retrouver depuis lors : il était intitulé : le livre de la société des Ronds du Hainaut. Il ne portait pas de nom d'auteur, et après quelques préambules, il contenait des événements particuliers *(casus singulares),* enfin des discours vigoureux. »

Arthur Dinaux *(Les Trouvères brabançons, haynuyers, liégeois et namurois* p. 654), fait connaître que ce poème est perdu, et que lui et d'autres, comme le marquis de Fortia et M. Raynouard, l'ont vainement cherché. Ce fut apparemment l'œuvre d'un trouvère du commencement du XIV[e] siècle, qui écrivit son livre après la mort de Marguerite et lorsque la famille d'Avesnes avait triomphé en Hainaut.

Les luttes de famille des Dampierre et des d'Avesnes ont trouvé de nombreux retentissements dans notre littérature. Le Livre de Bauduin, le Cou-

ronnement du renard et la Guerre des Ronds furent écrits en faveur des d'Avesnes.

Les événements racontés dans le poème des Ronds, se sont passés au milieu du XIII[e] siècle, lorsque le comte d'Anjou combattait pour Marguerite. Ils forment un des épisodes les plus émouvants de cette guerre. JACQUES DE GUYSE (livre XX, chapitres 123 à 145) a traduit en latin le poème français; mais malheureusement le manuscrit, qui a été publié par le marquis de Fortia, n'en contient pas la dernière partie. On n'est pas plus heureux en recourant à la traduction française des annales de Jacques de Guyse (Bibliothèque royale, Ms. nº 9,244), car le traducteur s'est arrêté à la mort de Jeanne de Constantinople, en 1244. Il en est de même de l'édition de ces annales, publiée à Paris, en 1531, par GALLIOT DU PRÉ, sous le titre de *Illustrations de la Gaulle belgique, antiquitez du pays de Haynnau et de la grande cité de Belges.* Bibliothèque royale, Accroissements, nº 28,694. Ce manuscrit et cet imprimé sont la traduction du latin de Jacques de Guyse, faite sous la surveillance de Simon Nockart, selon l'ordre de Marguerite de Bavière. On conserve à la bibliothèque royale, section des manuscrits, codex nº 3698, in-folio, écriture du second tiers du XV[e] siècle, provenant de « Societas Jesu Montibus Hannoniœ », un abrégé des annales de Jacques de Guyse finissant peu après l'an 1253, mais on n'y trouve, sur les Ronds du Hainaut, pas plus de renseignements que dans l'édition du marquis de Fortia.

Nous ne donnerons pas l'analyse de ce poème. Les faits qui y sont rapportés, sont répétés, avec plus ou moins de détails, par RUTEAU, p. 290, FRANÇOIS VINCHANT, année 1252, t. II, p. 352, DELEWARDE, livre X, t. IV, p. 10, HOSSART, livre IV, t. II, p. 15, EDWARD LE GLAY, *Histoire des comtes de Flandre,* chapitre IV, t. II, pp. 101 à 115, et ALPHONSE WAUTERS, *Henri III, duc de Brabant.* Bulletins de l'Académie royale de Belgique, 2[e] série, t. XXXVIII, nº 12 ; tiré à part, pp. 22 à 35.

M. Wauters signale dans ce récit de nombreuses invraisemblances et d'évidentes exagérations ; mais, quoique ce soit un poème et que l'enthousiasme se manifeste partout, nous ne croyons pas que cette œuvre soit un roman de pure imagination, destiné à flétrir Marguerite et à exalter Jean d'Avesnes. En effet, bien que, à l'époque de la composition de cet opuscule, tous les sujets, faux et réels, servissent d'aliments aux trouvères, néanmoins ces poètes ne se permettaient d'inventer des histoires fabuleuses que pour chanter des héros du cycle de Charlemagne ou d'Artus de Bretagne ; ils ne poussaient pas la hardiesse jusqu'à imaginer des faits controuvés et dont leurs contemporains auraient constaté la fausseté. La guerre des Ronds ne datait que d'un siècle environ avant le temps de Jacques de Guyse, et le poème lui-

même ne semble remonter qu'à une cinquantaine d'années avant l'époque où notre annaliste réunissait les matériaux de son histoire. En somme, la traduction latine faite par Jacques de Guyse, est tout à la fois une œuvre poétique et un souvenir historique, dont l'original était précieux.

Notre auteur termine son bref aperçu sur cette guerre, en reprochant à Jean d'Avesnes sa conduite envers sa mère. Il n'a peut-être pas connu les précédents de cette lutte, ni la haine injuste que Marguerite voua aux deux fils nés de son premier mariage. Il adopte l'appréciation qu'en donne Nicolas de Guyse (chapitres XLV et XLVIII, pp. 117 et 122). Celui-ci accuse Jean d'Avesnes d'impiété à l'égard de Marguerite, et dit qu'il était indigne de vivre plus longtemps, lui qui avait si indignement traité sa mère (indignus longiore vitâ, qui tam indignè matri molestus fuerat). Ce même historien (chapitre LV, p. 142) condamne aussi la conduite du comte Guillaume III, qui, en 1351, expulsa du comté de Hollande sa mère, Marguerite d'Avesnes.

Nous relevons ces appréciations sévères de Nicolas de Guyse, car il est presque le seul de son avis ; Ruteau (pp. 290 à 292) n'a pas un mot de blâme pour Jean d'Avesnes; et si nos historiens n'attaquent pas aussi durement Marguerite, que le fait Jacques de Guyse, ils sont loin de l'approuver et surtout de flétrir ses fils.

Notre auteur termine le chapitre V, en mentionnant le passage à Mons, d'Édouard III, roi d'Angleterre, en 1339. Ce fait secondaire, qu'il emprunte à Nicolas de Guyse (chapitre LI, p. 130), pouvait intéresser les Anglais. L'arrivée de ce prince eut lieu à la Toussaint. (A. Lacroix, Comptes de la ville de Mons, 2e série, p. 44. Ann. du Cercle arch., t. XI, p. 360.)

Il ne rapporte aucun autre fait du XIVe siècle : il franchit ainsi ce siècle et le premier quart du XVe, pour s'arrêter au règne de Jacqueline de Bavière.

Nicolas de Guyse (chapitre XLIX, p. 124) se borne à rappeler que Jean II d'Avesnes a libéré les Montois des droits d'aubaine et de morte-main, et il passe sous silence la construction de l'enceinte de la ville, qui eut lieu sous le règne de ce comte. Notre auteur ne s'est inspiré que de ce chroniqueur ; il avait cependant aussi à sa disposition l'ouvrage de Ruteau, p. 301, qui assigne cette construction à l'époque de ce prince. Nous nous étonnons qu'il n'ait pas consulté cet historien. Il a laissé une lacune regrettable; de plus il a commis l'erreur d'attribuer au règne de Philippe le Bon, des fortifications du temps de Jean II d'Avesnes.

SIÈGE DE MONS DE 1425.

13. [CHAPITRE VI.] Nous arrivons au terme de l'existence du Hainaut comme état indépendant, et notre auteur esquisse rapidement le règne de Jacqueline de Bavière, ainsi que le siége de Mons de 1425.

C'est alors que notre forteresse eut à subir, pour la première fois, les attaques d'un assiégeant.

Notre auteur a résumé ce qu'il a trouvé dans les Annales de RUTEAU p. 380, et dans son guide ordinaire, NICOLAS DE GUYSE, chapitres LIX à LXIII, pp. 150 à 158.

On lit dans le septième livre des *Gestes des ducs de Brabant (Brabantsche yeesten)*, chapitre CXXVI. Comment le duc de Brabant avec de grandes forces assiégea la ville de Mons en Hainaut, et de la paix que conclut le duc de Bourgogne à Douai. Vers 15443 et suivants.

DE DYNTER, *Chronique des ducs de Brabant*, publiée par P.-F.-X. DE RAM, pour la commission royale d'histoire, 3 vol. in-4°, a donné une relation détaillée de ce siége.

Voyez aussi le *Cartulaire des comtes de Hainaut*, publié par M. LÉOPOLD DEVILLERS, pour la commission royale d'histoire, t. IV.

Toutefois l'investissement de la place eut pour résultat de convertir en blocus un siége qui aurait exigé plusieurs assauts, car on sait qu'à cette époque la position des assiégés était toujours plus favorable que celle des assiégeants, vu que la défense des places était plus facile que leur attaque.

Il en fut autrement lorsque les progrès de l'artillerie permirent de faire des brèches aux murs, à l'aide de batteries élevées dans la campagne et auxquelles les agresseurs avaient accès par les tranchées.

PÉRIMÈTRE ET SUPERFICIE DE MONS.

14. [CHAPITRE VI.] Ce que notre auteur dit de l'état de la ville au temps de Philippe le Bon, doit être reporté à la fin du XIIIe siècle. Nous ne savons où il a puisé l'allégation selon laquelle ce prince aurait remplacé la muraille et le fossé de Bauduin V par l'enceinte qui subsista jusqu'en 1816. Il n'a rien appris à cet égard dans les *Annales du Hainaut* de JACQUES DE GUYSE, qui s'arrêtent au milieu du règne de Marguerite d'Avesnes, ni dans l'*Anacepha*-

lœosis de Lessabé, qui n'assigne aucune date aux fortifications (édition de 1885, p. 34), ni dans le *Mons* de Nicolas de Guyse, où l'on ne trouve la mention d'une population établie alors hors des murs, qu'à propos de l'érection de la paroisse de Saint-Nicolas (chap. XLI, page 106). Cependant il aurait pu voir dans le livre de Ruteau, p. 301, que les travaux de la dernière enceinte furent commencés en 1290.

La construction de la forteresse, durant la fin du XIII[e] siècle et le commencement du XIV[e], est constatée tant par les chartes locales que par les comptes de la ville.

Tous les historiens montois, depuis François Vinchant, t. III, p. 25, s'accordent sur ce point.

Avant d'entrer dans quelques détails sur les remparts, les fossés, les portes et les tours de notre ville, nous intercalerons ici, comme compléments aux mesurages de notre auteur, divers mesurages antérieurs.

En 1424, à l'assemblée du conseil de ville tenue le 23 décembre, on indiqua la mesure du circuit de la ville. Les six portes occupaient un espace de 474 pieds, et les six courtines, une étendue de 460 verges, ou 9,200 pieds ; ce qui portait le périmètre intérieur à 9,674 pieds (soit 3 kilomètres 192 mètres). Le circuit extérieur mesurait 758 verges 14 pieds, ou 15,174 pieds (soit 5 kilomètres 7 mètres.) *Particularités curieuses sur Jacqueline de Bavière,* t. I, p. 81. Publication n° 7 des Bibliophiles.

On lit dans le *Supplément à l'histoire de Mons,* par De Boussu, publié en 1868 par Emm. Hoyois, p. 46 : « Soit mémoire que, le 7 d'aoust 1596, on mesura la ville de Mons, et fut trouvée avoir de circuit de ses murailles 14,801 pieds » (soit 4 kilomètres 884 mètres).

Nicolas de Guyse, chap. I, p. 14, rapporte que le maître mesureur Pierre Le Poyvre a déterminé que l'étendue du pourtour de la ville est de 15,878 pieds géométriques : le pied étant de dix pouces et demi (soit 5 kilomètres 239 mètres).

François Vinchant (t. I, p. 22) donne également cette mesure de 15,878 pieds, fixée par Le Poyvre ; mais le typographe a malheureusement transposé le premier chiffre de ce nombre, et en a fait 51,878.

Feu Adolphe Jacques avait trouvé un pourtour de 4 kilomètres 570 mètres, et une superficie de 132 hectares, 97 ares, 08 centiares.

Il est au surplus de tradition que la partie urbaine de Mons a environ une lieue ou cinq kilomètres de pourtour. (De Boussu, p. 15.)

Le territoire communal de notre ville comprend une superficie de 1755 hectares.

Les limites en ont été indiquées dans un procès-verbal, dressé le 26 juillet


Enceinte
de
MONS
au XIIe. siècle.
Porte du Château
Porte du Parc
Porte de Nimy
Tour à Gueux
Tour Valenciennoise
Tour S. Nicolas
Porte d'Havré
Tour S. Michel
Porte de la Guerite ou d'Hyon
Porte de Bertaimont
Tour S. André
Rue des Dominicains
Rue du Lombard
Grand Place
Rue des Juifferies
Rue de la Chaussée
Rue du Haut Bois
Béguinage
Enceinte
de
MONS
du XIVe. au XVIIe. siècle.

1485, par les délégués du chapitre de Saint-Germain et par les échevins, au sujet du rachat des dîmes, convenu déjà le 24 février 1411-1412. (Léopold Devillers, *Inventaire des archives de la ville de Mons*, t. I, pp. 133 et 242.)

De Boussu, pp. 128 et 129, qui relate ce rachat de 1411, décrit la circonscription de la partie rurale de la ville, en 1725, à l'époque où il publia son histoire. — Ruteau, p. 372. François Vinchant, t. IV, p. 43.

On sait que l'agglomération urbaine n'occupe pas le centre de ce territoire. La banlieue est très resserrée vers Cuesmes, tandis qu'elle s'étend à une distance considérable vers Obourg, Havré, Saint-Symphorien et Spiennes. Les terrains situés au nord et à l'est, ont longtemps été couverts de bois : la colline située à l'est du Mont-Panisel, s'appelle encore le Bois de Mons. En outre, les bruyères d'Havré, qui s'étendent au nord du cimetière actuel, ne sont cultivées que depuis peu de temps.

Plusieurs collines s'élèvent sur notre territoire : c'est peut-être la raison pour laquelle notre localité fut appelée, au pluriel, *Montes* en latin, *Bergen*, en flamand, et *Monts* en français, et non pas *Mons, Berg* ou *Mont*. Gislebert, pp. 2 et 16, n'emploie le mot *Mons* que pour indiquer le château ; il se sert du mot *Montes* (pp. 10 et 19) pour désigner la ville.

LA VILLE DE MONS AU XIVe SIÈCLE.

15. [Chapitre VI.] A mesure qu'on s'approche des temps modernes, nos faits locaux sont mieux connus ; les documents historiques sont plus nombreux, et nos annalistes sont plus précis et plus exacts. Cependant notre auteur ne connaît guère l'état du pays au XIIIe et au XIVe siècle, car il place seulement au siècle suivant l'époque du développement de notre ville.

Or, nous pouvons, sans rien hasarder, faire remonter au XIVe siècle la prospérité matérielle et politique de Mons.

Jusqu'alors notre localité fut dans une période de formation. Dans l'ensemble de notre histoire montoise, on distingue des causes anciennes et des causes récentes, qui ont amené l'agglomération d'habitants sur notre territoire. Les causes anciennes sont l'existence du monastère de Sainte-Waudru, le château de nos comtes et la forteresse de Bauduin V. Elles n'ont agi qu'avec beaucoup de lenteur, car depuis le VIIe jusqu'au XIIIe siècle, Mons ne fut qu'un village. Le Hainaut, pays féodal, ne se composait que de seigneuries, dont les châteaux et les manoirs n'étaient guère favorables à l'accroissement des populations urbaines. Il comprenait aussi un certain

nombre d'abbayes, qui ne donnèrent naissance qu'à de modestes villages, et plus tard seulement à de petites villes. Les châteaux de Boussoit, d'Havré, d'Écaussines ; les abbayes de Lobbes, d'Alne, de Cambron, de Bonne-Espérance, d'une part, et d'autre part, les châteaux du Rœulx, de Boussu, de Chimai, et les abbayes de Saint-Ghislain, de Soignies, de Maubeuge, de Leuze, sont des exemples de la faible influence que les châteaux et les monastères ont exercé sur l'augmentation de la population de leur sol.

C'est donc à des causes récentes qu'il convient d'attribuer les progrès rapides de la population de Mons. Elles furent multiples : les unes furent communes à tout notre pays ; les autres furent spéciales à notre ville.

Durant le XIIIe siècle, nos contrées acquirent un remarquable accroissement de force et de prospérité, qu'elles tirèrent tant de la fertilité de leurs terres, que de l'esprit industrieux de leurs habitants. Les défrichements multiplièrent les produits agricoles ; et le travail de la laine (la filature, le tissage, le foulage et la teinture) créa des produits manufacturés presque inconnus jusqu'alors. Les bourgeoisies s'organisèrent rapidement ; les villes formèrent des corps politiques, et leurs échevins s'élevèrent bientôt au rang des barons les plus puissants. Le principe municipal s'unit au régime féodal. Tandis que nos comtes eurent leurs baillis ou leurs maires, qui les représentaient devant les cours féodales et devant les échevinages, ils augmentèrent le pouvoir communal afin de contrebalancer l'influence des possesseurs de seigneuries. Ils ajoutèrent aux attributions judiciaires des échevins, toutes les attributions administratives que les localités comportaient. Sous le rapport de la liberté civile, ils accordèrent aux habitants tous les affranchissements et les libertés que ceux-ci pouvaient désirer, car, comme on le répète toujours, ils ne se défiaient pas des bourgeois, mais ils craignaient les nobles, et ils voyaient avec satisfaction les beffrois des communes s'élever plus haut que les donjons féodaux.

A l'époque féodale, les châteaux et les donjons étaient bien plus des forteresses que des résidences seigneuriales, et leurs puissants possesseurs avaient défendu les populations voisines et avaient ensuite protégé les villes naissantes; mais sous la période communale, les bourgeois se défendirent eux-mêmes et, pour assurer leur sécurité, ils obtinrent d'entourer d'ouvrages défensifs leur bourg, qui jusque-là n'avait été garanti que par le château seigneurial. Ils le clôturèrent de remparts, de tours et de portes fortifiées, en même temps qu'ils construisirent leur beffroi, leur hôtel de ville, des halles et des maisons de corps de métiers. Des fortifications solides devinrent de plus en plus nécessaires, à mesure que les adversaires devenaient plus redoutables. On éleva les murs des remparts ; on élargit les fossés ; on pro-

tégea les entrées de villes par des portes fortifiées, et on munit les courtines de tours rapprochées.

Telles furent les causes générales qui occasionnèrent le développement de notre ville. Les causes spéciales sont également bien connues.

La ville de Valenciennes réclamait, à la fin du XIIIe siècle, le premier rang des villes du Hainaut : sa supériorité dérivait de son importance, de ses prérogatives et de son commerce. Mais cette puissance déplut au comte de Hainaut, Jean II d'Avesnes. Celui-ci d'ailleurs se souvenait que les habitants de Valenciennes s'étaient montrés hostiles à son père, Jean d'Avesnes, dans la lutte de ce dernier contre la comtesse Marguerite. Un conflit ayant éclaté entre Jean II et ces bourgeois, une guerre s'ensuivit et dura sept années (1290 à 1296).

C'est durant ces sanglantes campagnes que Jean II voulut humilier Valenciennes en exaltant Mons. Il s'établit à Mons, pour mieux connaître ce qui se passerait à Valenciennes ; il combla les Montois de privilèges de droit civil ; il seconda l'entreprise de leurs échevins d'élever une nouvelle enceinte de leur ville ; voulant faciliter l'exécution de ces travaux, il leur céda les aises et profits des fortifications ; il leur abandonna les droits de tonlieu et de commun étalage, sauf pendant les foires de la Pentecôte et de la Toussaint.

Nous nous dispenserons d'énumérer ici les autres privilèges que ce souverain accorda généreusement à sa bonne ville de Mons. On peut en voir le texte dans nos historiens, sous les dates de septembre 1237, avril 1290, 15 mars 1295, 25 août suivant, 26 août même année, 16 mai 1297 et 1303 (?). A. LACROIX, *Législation du Hainaut en matière d'impôts*, pp. 453, 473, 516. — L. DEVILLERS, *Cartulaire des rentes et cens dus au comte de Hainaut ;* publication n° 23 des Bibliophiles, t. I, p. 193, et t. II, pp. 270, 272, 273, 274, 276, 278, 285. *Inventaire des archives de la ville de Mons*, t. I. — FR. VINCHANT, t. VI, pp. 61, 65, 77. — DE BOUSSU, *Hist. de Mons*, pp. 76 et 78. Supplément de 1868, pp. 25 et s. — ALPHONSE WAUTERS, *Le Hainaut pendant la guerre du comte Jean d'Avesnes contre la ville de Valenciennes*, dans les Bulletins de la commission royale d'histoire, 4e série, t. II, n° 6. Tiré à part, p. 47. — A. LACROIX, *La guerre de Jean d'Avesnes contre la ville de Valenciennes*, par SIMON LE BOUCQ. Public. n° 15 des Bibliophiles.

Notre auteur attribue à Philippe-le-Bon les travaux de défense qu'il décrit. Il n'a pu se renseigner à ce sujet chez son guide ordinaire, Nicolas De Guyse, car celui-ci ne parle pas de la construction de ces fortifications nouvelles. Il aura sans doute puisé ses données dans des documents manuscrits. Au surplus ses assertions sont erronées.

VINCHANT nous apprend que, sous le comte Jean II d'Avesnes, en 1290,

« L'on commença à besoigner la seconde cloisture et frumeté de la ville de Mons. » (T. III, p. 25. — Ruteau, p. 301. — Delewarde, livre X, t. IV, p. 54. — Hossart, livre IV, t. II, p. 47. — De Boussu, p. 73.)

Cette date du commencement des travaux ne concorde guère avec la charte, datée d'avril 1290, qui mentionne, comme existant, les herbages et les profits « des portes, des forterèches, des fossés, des ewes [*eaux*], des escluses d'entour no ville de Mons. » (L. Devillers, *Cartulaire des rentes et cens dus au comte de Hainaut*, 1265-1286, t. II, p. 273. — A. Lacroix, *Législation du Hainaut et de Mons en matière d'impôts*, p. 52. — *Mémoires de la Société des Sciences du Hainaut*, t. I, p. 195. — *Supplément à l'histoire de Mons*, par De Boussu, t. I, p. 26.)

Cependant Mons était encore, en 1287, une ville ouverte. En effet, une charte du même Jean d'Avesnes, datée de septembre 1287, mentionne que les habitants vendaient des marchandises dans la ville et en dehors : « devens le ville de Mons et fors de le ville de Mons. » Or, le marché primitif resta jusqu'au XIVe siècle près des églises de Sainte-Waudru et de Saint-Germain, soit dans l'intérieur de la forteresse de Bauduin V ; et le marché, qui fut depuis déplacé, fut tenu sur la Grand'Place actuelle ; et comme il était probablement déjà tenu en 1287 sur cet emplacement, la charte pouvait dire que les marchands vendaient hors de la ville. (L. Devillers, ibid., p. 270. A. Lacroix, ibid. p. 38.)

Ainsi, en 1287, Mons était en partie hors d'une enceinte fortifiée, et en 1290, elle était entièrement enfermée par des portes, des fortifications et des fossés ; on peut donc croire que cette clôture fut établie entre ces deux années.

De Boussu, p. 74, dit en outre que « en moins de trois ans, on éleva les murs presque partout à hauteur suffisante pour en faire une ville de défense. » Nous ne pouvons croire que, dans un temps aussi court, on ait pu construire des murailles aussi étendues que celles du périmètre de notre ville. Les ressources communales d'alors ne pouvaient d'ailleurs suffire pour l'achat des matériaux et le paiement de la main-d'œuvre. Et s'il est possible d'admettre que la ville avait été fermée après un travail de trois années, cette clôture aura pu consister dans le creusement de fossés, plutôt que dans la construction de murailles d'enceinte.

Au surplus les travaux furent conduits rapidement, car en 1295 la ville était fermée. Par lettres du 15 mars 1294-1295, le comte Jean II d'Avesnes permit « de donner à cens u à rente les werissais ki sont et seront devens le fermetei de no dite ville de Mons ». (L. Devillers, *Cartulaire des rentes et cens*, t. II, p. 274. — Vinchant, t. III, p. 34.)

Mais du fait de la clôture de la ville, on ne conclura pas à l'achèvement des ouvrages défensifs, attendu que, durant le XIVe siècle, des dépenses ininterrompues furent faites pour les fortifications, comme les comptes communaux l'indiquent. Nous renonçons à rassembler ici les détails de ces comptes : nous renvoyons à ces documents eux-mêmes qui ont été publiés.

Nous citerons notamment les *Extraits des comptes et autres documents des recettes et des dépenses de la ville de Mons,* édités par A.-F. LACROIX, *Annales du Cercle archéologique,* t. X, p. 527, et t. XI. p. 357 ; ainsi qu'un supplément ajouté par M. LÉOPOLD DEVILLERS, t. XIII, p. 366.

On peut voir en outre dans le mémoire sur *Les agrandissements successifs de la ville de Mons,* par CHARLES ROUSSELLE, t. XI des mêmes Annales, p. 51, l'indication des chartes relatives aux fortifications. Le texte de la plupart de ces chartes se trouve aux annexes du *Cartulaire des rentes et cens dus au comte de Hainaut,* 1265-1286, édité par L. DEVILLERS, nº 23 des publications des Bibliophiles. On en voit aussi dans le *Cartulaire des comtes de Hainaut de* 1337 à 1436, par le même, et dans d'autres volumes de la commission royale d'histoire in-4º et in-8º, qu'il serait trop long d'énumérer.

Les portes de la ville. — L'étroite enceinte du XIIe siècle n'avait eu accès que par deux portes. Dans une place de guerre aussi restreinte, il eût été dangereux d'ouvrir d'autres entrées, qu'il eût fallu défendre. Ces autres entrées eussent été inutiles, car alors vraisemblablement deux chemins seulement conduisaient à la ville : l'un venant du sud, qui arrivait à la porte de Saint-Germain, et l'autre venant de l'est, qui aboutissait à la porte du Marché. Du côté du nord et de l'ouest, on ne trouvait, d'après VINCHANT, (t. II, p. 254, et t. III, p. 32), que des terrains boisés dépendant du château comtal.

Mais le vaste périmètre de la nouvelle enceinte obligea de pratiquer six portes dans les murailles.

VINCHANT (t. III, pp. 29 et 30) écrit : « 1293. L'on commença à jetter les « fondements des portes de la nouvelle ville de Mons. — Parlant de toutes « ces portes, l'on peut dire, non pas par assurance mais bien par opinion, « qu'elles auroient esté toutes encommencées en ceste année et temps. » Notre annaliste n'affirme rien ; il se borne à présumer que les bâtiments fortifiés qui défendaient les entrées de la ville, furent commencés à cette époque. Aussi il ajoute promptement : « quant aux forteresses aboutant desdites pre- « mières portes, elles ont esté faites en divers temps. » Ces mots : *forteresses aboutant des portes* indiquent des ouvrages extérieurs élevés pour garantir les entrées de la ville : ce sont les barbacanes, marquées sur le plan de Mons par Jacques Van Deventer, accompagnant le mémoire cité de M. Charles Rous-

selle (*Annales du Cercle archéologique,* t. XI). On les retrouve en partie sur le plan de Mons au XVI[e] siècle, d'après le cartographe de Louis Guicciardin, plan que nous avons reproduit dans notre travail sur les Descriptions de Mons. (Mêmes *Annales*, t. XVIII, p. 390.)

Si, après les traditions de Vinchant, nous consultons les comptes communaux, nous voyons que, vers 1290, la ville acheta trente terrains situés vers l'abbaye du Val-des-Écoliers, et que, de 1292 à 1297, elle fit creuser les fossés autour de la forteresse. (A. Lacroix, *Extraits des comptes de la ville de Mons,* Annales citées, t. X, p. 530.)

Les conjectures éclaircissent parfois l'histoire. Nous voyons dans le « Cartulaire des rentes et cens dus au comte de Hainaut, » qu'en 1265, le comte possédait de nombreuses rentes à la charge de bourgeois habitant les rues de Bertaimont, des Nués-Pons, du Parc, d'Havré et de Nimy. On peut présumer que les maisons de ces bourgeois durent être défendues par les murs de la nouvelle enceinte; et qu'ainsi les fossés et les murs furent alors établis aux extrémités de ces rues. Au-delà de ces habitations, ces rues devenaient des chemins de communication générale.

En creusant le fossé autour de la ville, il fallut, à l'intersection du fossé avec le chemin, jeter un pont pour conserver le passage; et en élevant la muraille du circuit, on dut, à la rencontre de la rue, ménager une porte dans le même but. Telle a été l'origine des portes de notre ville : elles ont reçu le nom de la rue au bout de laquelle on les construisit.

La porte du Parc. — Les plus anciens comptes de la ville ne renseignent, pour l'année 1290, que des dépenses d'achats de terrains et de creusement de fossés ; mais le compte de 1293 mentionne les travaux de fossoyage et de maçonnerie, ainsi que la fourniture des pierres, « pour ouvrage fait as fossés et à le porte ki est konmenchie à faire desous le Parc ». *Annales,* t. XIII, p. 366.

Cette mention est conforme à l'inscription gravée sur une pierre de ce bâtiment, qui y fut placée le 13 avril 1293 par Jehans de Biertaimont. On conserve cette pierre au Musée archéologique de la ville. (Louis Descamps, *Inscription de l'ancienne porte du Parc à Mons.* Annales de notre cercle, t. IV, p. 281. — Vinchant, t. III, p. 30. — Ruteau, p. 301. — De Boussu, p. 74. — Delewarde, t. IV, p. 55. — *Collection de vues prises dans l'ancienne enceinte et dans les environs de la ville de Mons,* dessinées et lithographiées par G. L'heureux. Imprimerie H.-J. Hoyois, 1826, in-4° oblong. Porte du Parc. (Les estampes et le texte ne sont ni numérotés, ni cotés.) — Ch. De Bettignies, *A travers les rues de Mons,* p. 4.)

Nous reproduisons ci-contre une vue de la porte du Parc, prise à l'extérieur de la ville.



P.H. Neute, del^t 1831 — L. Van Peteghem Sculp^t 1886

Ancienne Porte du Parc à Mons.

C'est la réduction d'une aquarelle peinte à l'encre de Chine par un amateur de notre ville, Philippe Neute[1], qui eut pour modèle la lithographie de Germain L'Heureux, ou celle d'Étienne Wauquière et Liez.

Ainsi qu'on le voit, cette construction se composait d'une entrée voûtée et fortifiée de deux tours semi-cylindriques, qui en défendaient l'accès. Une toiture conique surmontait chaque tour, et un grenier en charpente joignait les deux défenses.

Ce bâtiment était protégé par un « boullevercq » et par un pont-levis au dessus duquel on lisait : « 1485. Maximilien roy des Romains. » VINCHANT, t. III, p. 30. — La notice accompagnant la lithographie de L'Heureux, ajoute, d'après RUTEAU, p. 301, qu'on y voyait une aigle impériale, mais que probablement cette aigle et cette inscription furent enlevées après la prise de Mons par les Français en 1746.

Les comptes de la ville ne renseignent pas des dépenses pour ces ouvrages. Celui de 1325-1326 ne porte que des réparations d'entretien. (Annales citées, t. X, p. 545.) Mais celui de 1346-1347 présente une dépense de 289 *l.* 3 *d.* « pour pluseurs estoffes et ouvrages à le porte dou Parch. » (Ibid., t. XI, p. 371.) L'année suivante, on travailla au mur du Mont-du-Parc et à la clôture voisine de cette porte ; et en 1353, le massard paya 8 livres « à « Jakème le Poindeur, pour une ymagène faire, tailler et poindre, mise à le « porte dou Parch ». En 1373, on plaça sur cette porte une grande bannière. (Ibid., pp. 372, 379 et 417.)

---

1. Philippe-Ferdinand-Charles Neute, né à Mons le 6 juin 1803, de Jean-Joseph et de Pélagie-Pétronille-Sabine Brasselet, publia, en 1828, un *Traité élémentaire de dessin linéaire et de géométrie pratique*, Mons, H.-J. Hoyois, 78 pp., 7 planches lithographiées et un tableau des mesures des Pays-Bas ; — et en 1829, *Le guide du jeune négociant, ou tenue des livres simplifiée*, etc. Mons, veuve Lelong, 75 pp. et deux tableaux.

Nous ajouterons que Philippe Neute commença sa carrière dans l'instruction publique à titre de sous-maître de l'école primaire tenue par M. Rossignol. Il obtint bientôt, à la suite d'un concours très difficile, l'emploi d'instituteur en chef de l'école gratuite de la ville de Mons, fondation de la dame Anne-Marie Burneau, veuve Rogier. Son école fut ouverte en 1825. Il dirigea cette institution jusqu'en 1838, époque à laquelle le bureau de bienfaisance la remit aux Frères des Écoles chrétiennes.

Philippe Neute appliqua ensuite ses capacités à la comptabilité commerciale et occupa des emplois de confiance dans le Hainaut et à Bruxelles.

C'est la réduction d'une aquarelle peinte à l'encre de Chine par un amateur de notre ville, Philippe Neute[1], qui eut pour modèle la lithographie de Germain L'Heureux, ou celle d'Étienne Wauquière et Liez.

Ainsi qu'on le voit, cette construction se composait d'une entrée voûtée et fortifiée de deux tours semi-cylindriques, qui en défendaient l'accès. Une toiture conique surmontait chaque tour, et un grenier en charpente joignait les deux défenses.

Ce bâtiment était protégé par un « boullevercq » et par un pont-levis au dessus duquel on lisait : « 1485. Maximilien roy des Romains. » VINCHANT, t. III, p. 30. — La notice accompagnant la lithographie de L'Heureux, ajoute, d'après RUTEAU, p. 301, qu'on y voyait une aigle impériale, mais que probablement cette aigle et cette inscription furent enlevées après la prise de Mons par les Français en 1746.

Les comptes de la ville ne renseignent pas des dépenses pour ces ouvrages. Celui de 1325-1326 ne porte que des réparations d'entretien. (Annales citées, t. X, p. 545.) Mais celui de 1346-1347 présente une dépense de 289 *l.* 3 *d.* « pour pluseurs estoffes et ouvrages à le porte dou Parch. » (Ibid., t. XI, p. 371.) L'année suivante, on travailla au mur du Mont-du-Parc et à la clôture voisine de cette porte ; et en 1353, le massard paya 8 livres « à « Jakème le Poindeur, pour une ymagène faire, tailler et poindre, mise à le « porte dou Parch ». En 1373, on plaça sur cette porte une grande bannière. (Ibid., pp. 372, 379 et 417.)

---

1. Philippe-Ferdinand-Charles Neute, né à Mons le 6 juin 1803, de Jean-Joseph et de Pélagie-Pétronille-Sabine Brasselet, publia, en 1828, un *Traité élémentaire de dessin linéaire et de géométrie pratique*, Mons, H.-J. Hoyois, 78 pp., 7 planches lithographiées et un tableau des mesures des Pays-Bas ; — et en 1829, *Le guide du jeune négociant, ou tenue des livres simplifiée*, etc. Mons, veuve Lelong, 75 pp. et deux tableaux.

Nous ajouterons que Philippe Neute commença sa carrière dans l'instruction publique à titre de sous-maître de l'école primaire tenue par M. Rossignol. Il obtint bientôt, à la suite d'un concours très difficile, l'emploi d'instituteur en chef de l'école gratuite de la ville de Mons, fondation de la dame Anne-Marie Burneau, veuve Rogier. Son école fut ouverte en 1825. Il dirigea cette institution jusqu'en 1838, époque à laquelle le bureau de bienfaisance la remit aux Frères des Écoles chrétiennes.

Philippe Neute appliqua ensuite ses capacités à la comptabilité commerciale et occupa des emplois de confiance dans le Hainaut et à Bruxelles.

VINCHANT, t. III, p. 122, remarque que, avant l'an 1326, cette entrée s'appelait la porte de Tournay. Quant à la rue « dou Parch », elle est connue en 1265 : trente-huit habitants de cette rue devaient alors des rentes au comte de Hainaut. (Cartulaire cité, t. I, p. 5.) Au XIVe siècle, on nomma rue du Parc le chemin qui, traversant l'ancien parc du château, joignait la porte de ce nom à notre Grand'Place; elle a depuis formé nos rues du Parc, du Mont-de-Piété et d'Enghien.

La rue du Parc fut autrefois très fréquentée : les maisons de commerce et les hôtelleries y étaient nombreuses. Les auberges de l'*Ours* et de l'*Homme sauvage* subsistèrent jusqu'au XIXe siècle.

Elle perdit son importance depuis 1818, époque à laquelle la porte du Parc fut supprimée par la construction des fortifications néerlandaises. Le passage des voitures devint impossible par cette porte : on s'était borné à établir dans la poterne no 8 un pont de bois pour les piétons.

La porte de Nimy. — La porte primitive construite dans la clôture septentrionale de la ville, fut élevée dans l'axe de la rue de Nimy. (VINCHANT, t. III, p. 31. — DE BOUSSU, p. 74. — CH. DE BETTIGNIES, *La porte de Nimy.* Annales du Cercle arch., t. III, p. 315.)

Le devis de la construction de cette porte existe aux archives communales. (Pièce sur parchemin du commencement du XIVe siècle, non scellée et sans date.) L'entreprise est évaluée à 45 livres tournois. L'ouvrage en pierre et moellons devait avoir une épaisseur de deux pieds.

Le 2e et le 3e compte de la ville de 1318 (Annales citées, t. X, p. 539) mentionnent des dépenses « pour ouvrage de machenerie » ainsi que « pour le porte de Nimy couvrir d'escailles ». On trouve encore le paiement de main-d'œuvre et de matériaux pour le fossé, pour le pont et pour la porte de Nimy, effectué en 1341-1342. (Annales citées, t. XI, p. 364.) De plus, en 1368 (Ibid. t. XI, p. 406), on plaça « une ymagène de Notre-Dame à l'avant-porte de Nimy. »

Cette porte, d'après VINCHANT, t. III, p. 279, s'écroula en 1386, à la suite d'une inondation causée par la fonte des neiges; mais comme cet endroit était trop exposé aux attaques des assiégeants postés sur la hauteur de Saint-Lazare, ce fut à la gauche de la rue de Nimy qu'on la reconstruisit et qu'on y ajouta le boulevard contigu. C'est aussi de cette époque que date le pont établi sur des piles de pierres d'Écaussines.

Ces assertions de Vinchant ne sont pas appuyées par les comptes de la ville des années suivantes; c'est seulement dans ceux de 1397-1398 et de 1398-1399 (Mêmes Annales, t. XI, p. 449) que l'on trouve un paiement de 4 *l.* 16 *s.* pour « poindre une ymagène de Notre-Dame, d'or, d'asur et d'aultre couleur »,



P.H.Neute. delt 1831 — L.Van Peteghem Sculp. 1886.

Ancienne Porte de Nimy à Mons.

ainsi qu'une dépense de 1748 *l.* 11 *s.* 8 *d.*, « pour tous ouvrages et estoffes pour le porte de Nimy. » (Ibid., t. XI, p. 449.)

Notre annaliste (t. III, p. 31), perdant de vue ce qu'il écrit sous l'année 1386, rapporte que ces constructions furent exécutées sous Guillaume IV de Bavière, environ l'an 1420, et semble se fonder sur ce que la clef de voûte de cette porte présente les armes de Bavière et celles de Hainaut.

Ces allégations sont erronées : d'abord, Guillaume IV est mort en 1417 ; en outre, les armes de Bavière appartenaient aussi bien aux comtes de Hainaut qui vivaient alors (Guillaume III et le régent Albert de Bavière), qu'à Guillaume IV ; d'ailleurs, un octroi du mois de février 1395-1396, accordé par Albert à la ville de Mons pour la constitution de rentes viagères, mentionne que la ville est trop grevée d'autres dettes du chef de grands ouvrages commencés à la porte de Nimy, à la fontaine et autrement. (Léopold Devillers, *Inventaire des archives de la ville de Mons,* t. I, p. 118, nº 206.)

Cette porte subsista pendant deux siècles et demi. On trouve alors un octroi de Charles de Lalaing, grand bailli de Hainaut, daté du 12 mars 1555, n. st., et relatif à l'achèvement du boulevard de Nimy et à la bâtisse de la porte de ce nom ; et un autre octroi du roi Philippe II, du 11 décembre 1556, pour subvenir aux frais de construction de la porte de Nimy. (*Rapport sur les antiquités de Mons,* publication nº 2 des Bibliophiles, p. 2. — Charles Rousselle, *Agrandissements de Mons.* Annales citées, t. XI, p. 55. — Devillers, *Inventaire des archives de la ville de Mons,* t. II, p. 161, nº 688, et p. 165, nº 695.)

Elle servit de prison criminelle. (Conseil de ville du 16 décembre 1432 et lettres du roi Philippe-le-Beau, du mois d'août 1505. — Cartulaire des rentes et cens précité, t. II, p. 373.)

Comme pour la porte du Parc, nous avons fait copier une aquarelle de Philippe Neute, représentant la porte de Nimy, au commencement du XIXᵉ siècle. Ce n'est pas la porte construite en 1398, ni celle qui fut rebâtie en 1556, car ces portes étaient défendues par des tours, ainsi que le montre le plan terrestre de cet édifice, conservé aux archives générales du royaume, Inventaire des plans nº 593. Ce plan est publié au t. III, p. 322, des Annales de notre Cercle.

Le dessin de Philippe Neute représente l'entrée en ville. On y voit un pont jeté sur le fossé ; d'un côté et de l'autre, des pans de murs ; et au centre, une porte ogivale, percée dans le rempart, et surmontée d'un bâtiment quadrangulaire, orné de pilastres et d'un fronton, et offrant l'aspect d'un temple grec. Ce dernier bâtiment paraît tout moderne. La notice, qui accompagne le dessin de la porte de Nimy par L'Heureux, dans la *Collection des vues ... de la*

ville de Mons, se borne à cette assertion : « Cette porte (celle de 1398 et de 1556), après avoir été bouchée en 1787, ouverte en 1790 et fermée de nouveau sous le régime français, fut démolie en 1818. C'était la porte la plus remarquable tant par son bâtiment que par le pont qui y était joint. Sous ce pont se trouvait une galerie de 9 pieds de haut sur 6 de large, menant à des souterrains qui se prolongeaient dans les fortifications à cinq minutes de distance. » Charles De Bettignies, dans son travail précité, mêmes Annales, t. III, p. 318, cite un plan de Mons, dressé le 8 septembre 1786 par l'architecte Desaubleaux, où la rue de Nimy est prolongée en ligne droite à travers le bastion de ce nom. Il ajoute que, pendant la guerre des Patriotes, on rétablit le bastion de Nimy, et on rouvrit l'ancienne porte ; mais qu'en 1802, le conseil municipal décida de rétablir une troisième fois l'entrée de la ville devant la rue de Nimy.

Ces renseignements ne nous expliquent pas la construction du pavillon, qui domine la porte dans le dessin de Philippe Neute. On ne peut du reste deviner l'usage auquel ce petit bâtiment fut destiné. S'il ne devait servir qu'à loger le portier, on en conçoit les petites dimensions ; mais on ne saisit guère la raison de le décorer de pilastres et d'un fronton, à moins que cette loge n'ait été élevée qu'avec des matériaux de remploi, provenant de la démolition d'un grand édifice.

Peut-être pourrait-on résoudre ce problème à l'aide de deux pièces, conservées aux archives générales du royaume, Conseil des finances, carton nº 1508, Fortifications de Mons, 1779 à 1787, Farde de 1782. L'une est un rapport adressé, le 23 octobre 1782, au prince de Stahrenberg, ministre plénipotentiaire, par lequel le baron de Charvet, auditeur à la chambre des comptes, nommé commissaire du démembrement de la fortification de la ville, communique un plan et un devis de l'architecte Merlin, contrôleur des domaines de Sa Majesté, relatifs à la direction à donner à la porte de Nimy. L'autre pièce est un état d'honoraires de cet architecte, liquidé par le conseil des finances, le 6 décembre 1786.

On apprend par ces deux écrits que, le 30 septembre 1782, de Charvet vint à Mons et y chargea Merlin de dresser un plan de la direction à donner à la porte de Nimy, en traversant le bastion et rejoignant la chaussée de Nimy et le chemin de Saint-Ladre. Ils parcoururent alors les lieux. Dans les premiers jours d'octobre, Merlin leva ce plan depuis la maison du marchand de bois Criez, au bas de la rue de Nimy, jusqu'à la rencontre de la chaussée préexistante, et il en évalua la dépense à 34,588 florins. C'est ce plan et ce devis que de Charvet communiqua au ministre, en faisant valoir que ce travail produirait l'une des plus belles entrées de la ville. Un avant-projet avait



G L'heureux ad n° 1825 — L Vandeghem Sculp 1856

Ancienne Porte d'Havré à Mons.

porté la dépense à 6,103 florins 4 s., et ainsi le plan de Merlin devait amener un surcroit de 28,184 florins 16 s. Cette dépense parut excessive et, au commencement de novembre, de Charvet et Merlin réduisirent l'ouvrage au nivellement depuis le pied de ce bastion jusqu'à la contrescarpe du fossé capital; la dépense fut réduite à 7,570 florins. Enfin, un troisième devis fixa le chiffre de 12,860 florins. Merlin traça sur le terrain, à la fin d'avril 1783, la nouvelle direction.

Le 17 mai 1783, de Charvet et Merlin allèrent au Fort de la Haine « pour examiner et mesurer les deux portiques, et voir si on pouvoit les adosser l'un derrière l'autre pour les adapter au bastion de Nimy ». Ils vinrent ensuite « au bastion, pour mesurer les épaisseurs de la muraille et sa hauteur, pour former un projet de contract pour les y placer ». Le lendemain, Merlin fit le plan du portique du Fort de la Haine avec la voûte ; et il en évalua l'entreprise à 1800 florins.

Les deux pièces prérappelées ne disent rien de plus. Les archives du conseil des finances s'arrêtent à l'année 1787, lors de la révolution brabançonne. On ne sait donc pas si le transfert des portiques fut effectué.

Nous croyons que Merlin appelle *portiques* les façades en pierre des entrées du Fort de la Haine. Or, ces entrées avaient habituellement l'aspect d'une porte de ville ; et comme au milieu du XVIIIe siècle, lors de la construction de ce Fort, l'architecture antique était seule en usage, les ingénieurs militaires auront adopté pour leurs entrées le style toscan ou dorique, qu'on reconnaît au pavillon de la porte de Nimy. Si le plan de Merlin fut réalisé, les deux portiques furent adossés : le dessin de Philippe Neute en représente un qui est vers l'extérieur de la ville ; il en existait un second vers l'intérieur.

Voilà notre supposition. Nous ne lui donnons pas la valeur d'un fait prouvé ; nous la présentons comme probable.

Ce pavillon énigmatique n'eut pas une longue existence. Il disparut avec le rempart qui lui servait de base, en 1818, lorsqu'on éleva les fortifications nouvelles. Le bastion no 10, qui fut surmonté d'un cavalier très élevé, fit face à la rue de Nimy, et la nouvelle porte fut ouverte dans la courtine voisine.

Cette dernière porte fut à son tour démolie depuis le mois d'août 1861 jusqu'au mois de janvier 1862. On en conserve le dessin fait par Édouard Parez au t. III, p. 315, des Annales de notre Cercle. La porte de Nimy et les ouvrages voisins figurent parmi les gravures à l'eau-forte de nos fortifications, exécutées avec talent par M. Léon Dolez. (Bibliothèque royale. Cabinet des estampes, II, no 26,187.)

La porte d'Havré. — La seigneurie d'Havré était éloignée du château de

Mons de plus de six kilomètres ; et néanmoins la voie publique qui aboutissait à la porte du Marché, reçut le nom de rue de Haverech, et, en 1265, trente-trois bourgeois de cette rue payaient des rentes au comte de Hainaut. (Cartulaire des rentes et cens précité, t. I, p. 6.) La dénomination de cette rue provint des relations qui s'établirent entre les villageois d'Havré et les habitants de Mons, à la suite du lien féodal qui, au XIIe siècle, exista entre le comte de Hainaut et le seigneur d'Havré. Bauduin IV donna en fief sa terre d'Havré, en 1140, à Isaac, châtelain de Mons, l'un de ses conseillers, " commilitones et consiliarii ", ainsi que le dit Gislebert, Éd. Du Chasteler, p. 58. Les seigneurs d'Havré restèrent châtelains héréditaires de Mons et marchèrent parmi les chevaliers Bannerets de Hainaut. Ruteau, pp. 13 et 259. Vinchant, t. III, p. 325.

La plus ancienne mention de la porte d'Havré, à notre connaissance, date de 1260. Une charte de la comtesse Marguerite du 2 août 1260, mentionne une masure située près de Saint-Nicolas " à le porte. " C'est de la porte au bas de la rue d'Havré qu'il s'agit vraisemblablement. — *Bulletins des séances du Cercle archéologique de Mons,* 3me série, p. 100. Le jour de saint André 1292, Jehans Villains (dou Markiet) renseigne, dans son compte de la ville, le paiement " de le tière Amant mouvant jusques à le porte en le rue de Haverech. " (A. Lacroix, *Hôtel de la paix à Mons.* Annales du Cercle, t. VII, p. 386.)

On lit dans le compte de la ville de 1296-1297 (Annales citées, t. X, p. 531) que " Jakemars, dis de Baudour, a-il paiet pour ouvraige fait à le porte de le rue de Havrech, en tous cous et frais, 738 *l.* 16 *s.* 5 *d.* tournois ". Cette dépense considérable s'appliqua probablement à la maçonnerie de la porte.

C'est seulement au milieu du XIVe siècle qu'on trouve l'indication de travaux complémentaires exécutés à cette porte. Le compte de la ville de 1358 (Annales citées, t. XI, p. 390) présente une dépense " pour ouvrages et estoffes à la porte de la rue de Havrech, payet à Jaquemart, pour machener à celi porte, à faire crétiauls de briques sur le devanture de le porte et 1 pan de mur à crétiauls au suiwant del fiumeté, et à Pierre Huvant pour le taillage de une huysserie à le porte de le rue de Havrech. "

Trente ans plus tard, on dépensa 914 *l.* 14 *s.* 8 d. pour " toutte somme des ouvrages fais à le porte de Havrech ". Compte de 1388. (Annales du Cercle, t. XI, p. 441.)

Au XVe siècle, notre porte est gardée par les compagnies militaires bourgeoises, comme on le voit dans les résolutions du conseil de ville de 1414 et années suivantes. (*Particularités curieuses sur Jacqueline de Bavière,* t. I, pp. 6 et 53, n° 7 des publications des Bibliophiles.)



A Jamot Fecit 1825

I. Van Peteghem Sculp^t 1886

Ancienne Porte de la Guérite à Mons.

Après la mort de Charles-le-Téméraire, nos provinces s'attendaient à être envahies. Le conseil de ville de Mons s'empressa de renforcer les fortifications. Dans son assemblée du 12 février 1476-1477, il fut « lors parlet et conclut de faire ung bon et puissant boulluwercques de pierres et de bricques à le porte de Havrech, à prestement commenchier les fondemens. »

Mais quelques jours plus tard, le 20 février, on objecta que ce boulevard serait trop éloigné des murs et qu'il serait plus nuisible qu'avantageux. Le conseil de ville institua une nombreuse commission pour examiner les lieux. Le 1er mars, sur l'avis de celle-ci, le conseil décida de construire cet ouvrage le plus près possible de l'étang. (A. Lacroix, *Faits et particularités concernant Marie de Bourgogne et Maximilien d'Autriche,* dans les Mémoires de la Société des Sciences du Hainaut, t. I (1840), pp. 27, 32, 37 et 40.)

C'est cet ouvrage que Vinchant (t. III, p. 30) appelle « le boullevercq du pont-levis à la porte de Havrecq », lequel fut élevé sous l'administration du grand bailli Antoine de Rolin, seigneur d'Aymeries, en 1477, et qui fut nommé « Bolluercq saint Anthoine. »

Nous savons que cette porte fut protégée par les deux étangs des Apôtres et des Prêtres, et ainsi elle ne dut subir aucune transformation.

Germain L'Heureux a dessiné au commencement de ce siècle les ruines de la porte d'Havré, et a publié son dessin en 1826 dans la Collection de vues que nous avons déjà citée. Dans le texte de cet ouvrage, nous lisons : « On la laissa tomber en ruines sous le régime français. Ses débris furent abattus totalement en 1818 lors de la construction de la nouvelle porte. »

Le fossé qui défendait cette porte fut comblé ; ceux des portes du Parc et de Nimy avaient été conservés.

Nous reproduisons la lithographie de L'Heureux.

M. Léon Dolez a consacré cinq de ses gravures à la partie des fortifications de cette section de la place.

La porte de la Guérite. — La rivière de Trouille venant d'Hyon dut être séparée des fossés qui entouraient la ville. A cet effet, on éleva des bâtardeaux à l'époque même où l'on creusa ces fossés et où l'on entoura la ville d'un rempart. Le compte rendu par Jakemars dit de Baudour, pour 1296-1297 (*Annales* citées, t. X, p. 531), renseigne des paiements faits pour ces bâtardeaux *(dos d'asne),* ainsi que pour les murs d'enceinte depuis la Trouille jusque près du Val-des-Écoliers : « *Item,* paia-il pour les petis fossés parfaire en l'awerie *(pièce d'eau)* viers Hiong jusques Truille, wit libvres quinze sous dis deniers tournois. *Item,* paia-il pour le dos d'asne ki est fais entre le Trulle et les petis fossés ki sunt delés les Escoliers, cinquante-quattre libvres sis sols wit deniers tournois. »

Ces bâtardeaux sont mentionnés dans un acte de mai 1326. (L. Devillers, *Inventaire des archives de la ville de Mons*, t. I, p. 50.)

On joignit les deux rives de la Trouille à l'aide d'un bâtiment qui réunissait aussi les deux murs du rempart. Cette construction reposait sur trois voûtes en berceau, sous lesquelles coulait la rivière. Nous plaçons ici une reproduction de la vue de la porte de la Guérite, prise du côté du Jonquois. Notre modèle est une aquarelle, peinte en 1825 par Adolphe Jamot, un de nos concitoyens, d'après un dessin de Germain L'Heureux. Cette aquarelle fait partie du musée de notre Cercle. Pour se rendre un compte exact de cette porte, il faut recourir tant au plan de Mons de Jacques Van Deventer (*Annales* citées, t. XI, p. 144), qu'à la carte nº 15 de Pierre Le Poivre, représentant Mons et ses environs pendant le siège de 1572, carte qui accompagne notre note nº 17 ci-après.

Le plan de Van Deventer indique deux tours défendant cette entrée de ville, et la carte de Le Poivre n'en donne qu'une. Cette carte, présentant le terrain dans de grandes dimensions et avec détail, mérite la préférence.

Vinchant, t. III, p. 29, écrit que cette porte s'appelait Porte de Hyon (parce qu'elle menait à ce village), ou Porte Saint-Pierre (parce qu'elle conduisait à une chapelle de Saint-Pierre, appartenant à l'abbaye de Lobbes) ; et que plus tard on la nomma Porte de la Guerre, « que l'on dit vulgairement Guérite, à cause qu'en temps de guerre l'on s'en peut plus facilement servir que des autres pour faire quelque secrète sortie sur l'ennemy ».

Cette dernière assertion est en opposition avec le nom primitif de cette porte : « la garite Thupin ». (Compte de 1318 : « Pour ouvrages des fossés fais à le garite Thupin et viers les Appostèles ». *Annales* citées, t. X, p. 539.) Un autre compte de 1325-1326 (Ibidem, p. 545) renseigne « parties d'ouvraiges fais as Garites ». Du reste, il existait alors plusieurs « garrites », comme on le voit par l'article suivant d'un compte de 1338-1339 (Mêmes *Annales*, t. XI, p. 358) : « ... pour les nués pauffis *(les nouvelles palissades)*, les garrites, les castelles *(tours)* as portes, retenir et ouvrer *(entretenir* et *travailler)* à pluiseurs viés garrites ». En 1341-1342, des ouvrages sont faits à la Guérite ; en 1344-1345, il s'agit de « le grande tour c'on entent à faire viers la grande garitte » ; en 1358, on mentionne « les tierrées *(terrassements)* au lés le Garitte Tuppinel » ; et en 1360-1361 : « le fremeté entre le porte de le rue de Havrech et le Garitte Tupiniaul ». (Ibidem, t. XI, pp. 364, 367, 390 et suiv.) Jusqu'en 1368-1369 (Ibidem, p. 407), on retrouve « le Garitte Tuppiniaul » sans connaître l'origine de ce surnom ; mais les comptes rendus par les échevins de Mons au receveur de Hainaut, années 1365 et 1371, parlent d'un « journel de pret qui fut Tuppinaul ou Tuppinel. » Le propriétaire de

cette prairie fut sans doute Thupin, dont le nom fut donné à la garite Thupin en 1318. (Charles Rousselle, *Agrandissements de Mons,* dans les *Annales* citées, t. XI, pp. 26 et 64.) Le nom de ce vieux Montois s'altéra dans la suite, et devint Tubinelle au XVIIIe siècle. (De Boussu, p. 74.)

Vinchant (t. III, p. 30) emploie l'expression « la porte de la Guérite » ; tandis que De Boussu (p. 74) se sert du terme « la porte des guérites. » Nous préférons l'opinion de Vinchant comme étant conforme à la « Garite Thupin » de 1318. En outre, le conseil de ville, dans son assemblée du 10 juin 1477, « conclud, comme autreffoix, de faire ung bon boulluwerck à le porte de le Gharitte ». (A. Lacroix, *Faits et particularités concernant Marie de Bourgogne.* Mém. de la soc. des sciences du Hainaut, 1839, t. I, p. 115.) On sait qu'en termes de fortifications anciennes, la guérite était une tourelle construite en encorbeillement au sommet d'une tour, ou à l'angle d'un bastion ; mais il est possible qu'à Mons, pour la garite Thupin, on ait pris la partie pour le tout, et qu'on ait nommé *guérite* la tour elle-même, qui défendait l'entrée de la ville en cet endroit. Il n'est pas impossible non plus que les nombreuses tours demi-circulaires qui s'élevaient dans la courtine entre la porte d'Havré et l'entrée en ville de la Trouille, aient été désignées sous le nom de guérites, et que de là sera venu le nom qui resta à la porte.

De Boussu a imaginé une autre origine : c'est, dit-il, p. 74, « à cause des guérites et petites demeures que les Magistrats et les Bourgeois, au tems de la contagion, firent construire le long de la rivière, et sur les digues, pour y avoir les commoditez des eaux et meilleur air. »

Mais notre historien ne précise pas la « contagion » dont il parle. Ferdinand Paridaens, *Mons,* p. 27, a cru pouvoir compléter le récit de De Boussu. En rappelant la terrible peste de 1348, « c'est alors, dit-il, que les loges, construites pour le refuge des innombrables pestiférés, dans le voisinage extérieur de la porte *Tubinelle,* lui firent donner le nom de *Porte des Guérites.* » Et comme autorité, il cite De Boussu, p. 106. Mais De Boussu se borne là à faire connaître que « on commença dès lors (dès 1348) à se servir pour les pestiférez de la petite chapelle de St-Pierre, qui étoit à la Porte des Guérites, où depuis l'on a fait un cimetière pour les Bourgeois de Mons ». Il ne dit aucunement que l'on construisit alors les guérites, qui laissèrent leur nom à la porte qui nous occupe.

Louis Fumière, *Résumé de l'histoire de Mons,* p. 67, adoptant l'assertion hasardée de Paridaens, nous dit : « Les habitants de Mons se répandirent le long de la Trouille, vers la porte de Tubinelle, qu'on appela dès lors porte des Guérites, à cause du nombre considérable de petites loges qu'on y avait

élevées, afin de pouvoir séjourner sur les bords de la rivière et y respirer l'air pur qui avoisine les eaux courantes. »

PARIDAENS, dominé sans doute par l'idée des ravages de la peste de 1348, crut que DE BOUSSU par le mot « contagion », n'entendait parler que de cette cruelle épidémie. Il s'est trompé, et il aurait pu vérifier que nos historiens ne parlent aucunement des guérites des pestiférés sur les bords de la rivière au XIVe siècle. (VINCHANT, année 1348, t. III, p. 235. — RUTEAU, p. 343. — DELEWARDE, t. IV, p. 182. — HOSSART, t. II, p. 148. — NICOLAS DE GUYSE, chapitre LIII, p. 138.)

Nous croyons trouver dans un document officiel, la portée des termes : « au tems de la contagion », employés par DE BOUSSU, p. 74. Cette pièce est un acte du conseil de ville de Mons, pour la construction d'un hôpital de pestiférés, à Hyon, en date du 20 février 1638. (LÉOPOLD DEVILLERS, *Analectes concernant des localités du Hainaut*, dans les *Annales du Cercle archéologique*, t. VIII, p. 169.) On y expose que, depuis 1615, la ville de Mons a toujours été affligée de maladies épidémiques, et que les échevins ont fait « transporter hors d'icelle les personnes affligées de la contagion, s'étant servis des digues de Bertaymont jusques à ce que son Exce le comte de Bucquoy at heu prins maison à Hyon, lequel craindant de pestiférer ses domesticques, avoit fait en sorte vers messieurs qu'on les recevroit en aultres lieux : pourquoy avoient été batties quelques maisonnettes au léger à la porte de Havrez, lesquelles sont présentement toutes rompuës, découvertes et telles que l'on ne s'en peut servir, ne soit que l'on y expose notable somme pour les raccommoder et rendre habitables. » Le comte de Bucquoy ici nommé fut Charles-Bonaventure de Longueval, comte de Bucquoy, grand bailli de Hainaut, nommé par lettres patentes du 10 juin 1613, et tué au siége de Neuhaus, le 10 juillet 1621. Les maisonnettes prémentionnées eurent tout au plus une existence de vingt-cinq ans.

Le conseil de ville résolut alors d'acquérir la maison même du comte de Bucquoy, située à Hyon, pour y placer les malades. Par cet établissement, la ville fut déchargée d'un loyer annuel de 900 livres pour « la prairie hors de la porte de Havrez où sont présentement les baracques des pestifférez. »

L'hôpital des pestiférés lez Hyon n'eut qu'une très courte durée. Il fut démoli, du 3 au 5 octobre 1677, en prévision du siège que la ville craignait alors. DE BOUSSU, pp. 280 et 300.

Nous terminerons en disant que l'entrée en ville par la porte de la Guérite avait lieu par un chemin établi sur la rive droite de la Trouille, mais à dater de 1572, cette entrée fut fermée. Elle ne fut rétablie que sous le gouverne-

ment français jusqu'en 1814. La porte fut démolie en 1818. (Texte de la *Collection des vues de Mons*, par G. L'HEUREUX.)

La porte de Bertaimont. — La partie du territoire de Mons, située sur la rive gauche de la Trouille entre Hyon et Cuesmes, portait, au XII[e] siècle le nom de Bertaimont. Il y existait une chapelle de Saint-Nicolas (*capellam sancti Nicolaï in Bertemonte.* — Bulle de Lucius III, de 1181, en faveur de l'église de Saint-Germain. DE BOUSSU, p. 48). En 1227, cet oratoire fut érigé en église paroissiale.

En 1265, le comte de Hainaut jouissait de rentes dues par quarante-cinq habitants de la rue de Bertaimont et possédait « sa grange *(ferme)* en Biertain_ont, et ses fossés et iii boniers de pret derrière sa grange ». Cartulaire des rentes et cens précité, édité par LÉOPOLD DEVILLERS, t. I, pp. 2 et 23. En 1278, la comtesse Marguerite paie une rente pour cette ferme « pro grangiâ nostrâ que est in loco qui dicitur Bertaimont. » VINCHANT, t. VI, p. 39. — DEVILLERS, *Privilèges de l'église de Sainte-Waudru. Bulletins des séances du Cercle archéol.*, 2[e] série, p. 428, et table de ce volume.

Vers la même époque, la famille de Bertaimont fournit des échevins à la magistrature montoise. Jakemon, Jakème ou Jacobus de Bertaimont exerce ces fonctions en 1261 et 1266, et Jehans de Biartaimont, en la même qualité, pose la pierre monumentale de la porte du Parc en 1293. (LÉOPOLD DEVILLERS, *La famille de Bertaimont*, dans les *Annales* de notre Cercle, t. V, p. 456, et note complémentaire dans les Bulletins, 2[e] série, table des matières, pp. II et III. — *Cartulaire du Béguinage*, chartes XVI et XXI. *Annales* citées, t. VI, p. 237. — *Cartulaire de l'abbaye d'Alne*, charte XXXIII, Mêmes *Annales*, t. V, p. 411. — DEVILLERS, *Description de cartulaires*, etc., t. I, p. 285, et t. VIII, p. 315.)

Le mur d'enceinte de Mons du XIII[e] siècle fut élevé à travers le faubourg de Bertaimont : la partie riveraine de la Trouille fut clôturée, et le reste fut laissé à l'état rural sous le nom de Trils ou Trieux.

Les premiers travaux sont mentionnés dans le compte de la ville de 1296-1297. On y lit : « *Item,* paia-il pour ouvraige fait en Biertaimont, pour les murs ki i sunt d'une part, le cauchie d'autre part, quatre-vins siept libvres, dis-wit *s.,* trois *d.* tournois. » *Annales* citées, t. X, p. 531.

La porte de Bertaimont fut sans doute construite alors, car on trouve dans le troisième compte de 1314 qu'on y fit déjà une réparation de maçonnerie. *Annales*, t. X, p. 538. Le compte de 1340 (Ibidem, t. XI, p. 361) mentionne des ouvrages de fosserie au « fosset de Bertaymont ».

Une charte du 5 octobre 1332 (*Inventaire des archives de la ville de Mons,*

t. I, p. 59) a trait à une rente due au comte Guillaume 1er sur des maisons situées au dehors de la porte de Bertaimont.

La même porte est mentionnée dans une charte, du 19 avril 1340 *(Cartulaire des comtes de Hainaut de 1337 à 1436*, t. I, p. 101), par laquelle le comte Guillaume II fait à la ville remise de rentes qui grevaient des maisons prises « pour le forterèche de noditte ville en le rue de Bertaymont, hors de le porte. »

Quelques années plus tard, on voit le paiement fait « A Jakème le Poindeur... pour l'imagène de le porte de Biertaymont repoindre. » (Compte de 1353-1354. Mêmes *Annales*, t. XI, p. 379.) En 1374 et 1379, les peintres Loëyse et Gérard restaurèrent la statue de Notre-Dame élevée sur cette porte, et y placèrent les armoiries de la ville. *Ibidem*, t. XI, pp. 419 et 424.

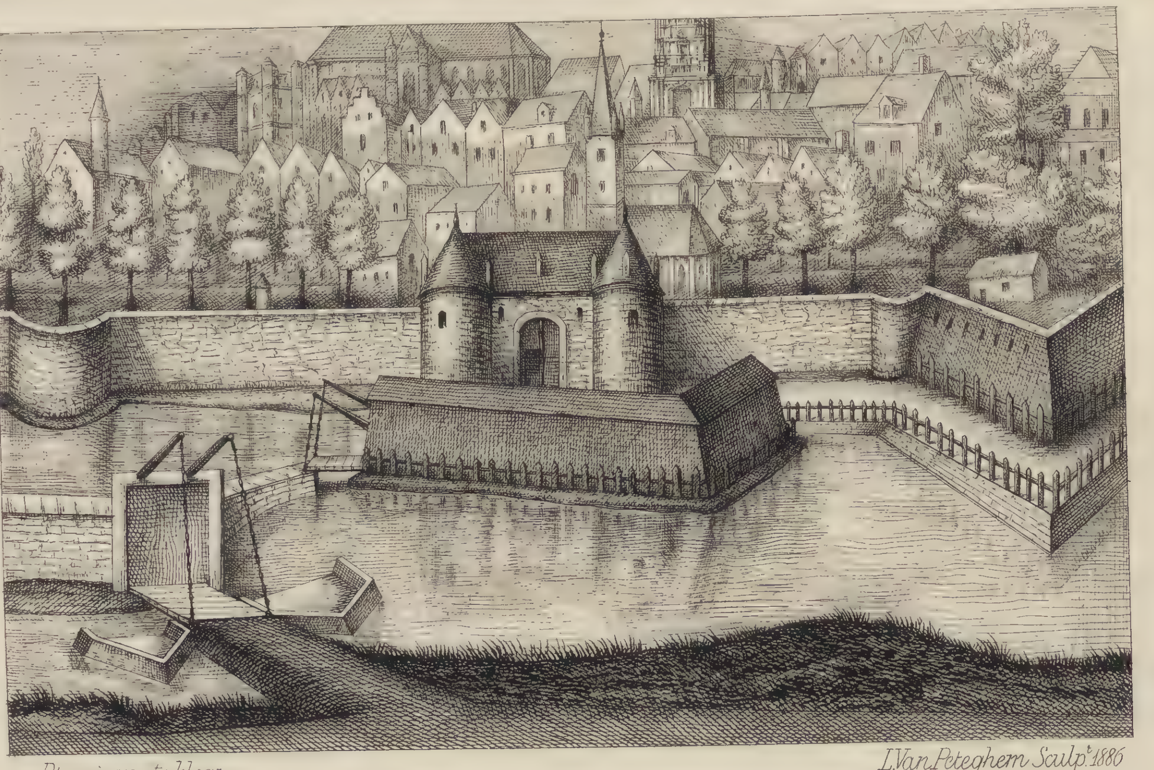
Vinchant (t. III, p. 31) rappelle que l'arrière-porte de Bertaimont, à pont-levis, avec son boulevard, date de l'année 1446, et qu'on y plaça l'image de Saint André à la croix de Bourgogne. Ce boulevard fut réparé en 1595 et on fixa sur le mur les armoiries du grand bailli « Charles de Croy, cinquiesme prince de Chimay, lieutenant gouverneur et capitaine général du pays de Hainaut. »

La porte de Bertaimont fut le côté vulnérable de la place, car nous voyons qu'elle fut toujours attaquée lors des sièges que notre ville eut à soutenir. Le duc d'Albe en 1572 établit ses batteries contre cette entrée. Le siège de 1691 par Louis XIV fut entamé de ce côté.

Notre cercle est l'heureux possesseur d'un tableau qui représente une sortie des assiégés par la porte de Bertaimont pendant ce siège mémorable. *(Bulletins des séances de notre Cercle* du 6 avril 1858, p. 9, du 15 octobre 1876, p. 308, et du 9 juin 1878, p. 29, et Notice sur ce tableau, par Léopold Devillers, dans les *Bulletins des séances*, 4e série, p. 142.)

Nous avons fait copier sur cette peinture la vue de la porte de Bertaimont et de l'ouvrage à cornes qui la défend, et nous la joignons à notre texte. C'est, à notre connaissance, la seule représentation qui ait été conservée de cette construction militaire. Germain L'Heureux ne l'a pas reproduite dans sa collection des vues de Mons ; il est probable qu'elle avait été démolie avant le commencement de ce siècle, lorsque cet artiste dessina les autres édifices remarquables de notre localité.

La porte du Rivage. — Au XIIIe siècle, la population marchande était déjà considérable, et le commerce par eau devait être important ; en effet, par des motifs de sécurité et d'économie, les marchands lui donnaient la préférence sur le commerce par terre. La Haine était navigable, et son affluent, la Trouille, offrait aux bateaux un port facile et commode. (Jules De Soignie



D'après un tableau — I. Van Peteghem Sculp.t 1886

Ancienne Porte de Bertaimont à Mons.

Histoire des voies de communication par terre et par eau principalement au point de vue du Hainaut, p. 177.)

Dès que notre ville fut clôturée, on dut établir, sur les bords de cette rivière, un quai ou rivage pour donner accès aux barques, qui venaient soit décharger les marchandises, soit prendre leur chargement. Ce quai ne pouvait être construit que vers cette extrémité de la ville, à la sortie de la rivière, car en amont, la navigation y aurait rencontré divers obstacles, tels que les ponts, la pêcherie et les deux moulins domaniaux.

Parmi les revenus du comte de Hainaut, se trouve le péage de quatre deniers par bateau qui, étant chargé, descend ou remonte sur la Trouille, lorsque ce bateau n'appartient pas à un bourgeois de Mons. « Et si a li cuens « à Mons, par winage de cascune nef ki aval vient u amont, kierkié, par le Truille, iiij *d.* s'èle n'est à borjois de Mons. » (L. Devillers, *Cartulaire des rentes et cens dus au comte de Hainaut,* 1265-1236 ; t. I, p. 19. Nº 23 des publications des Bibliophiles.)

Cet impôt était l'application d'un droit régalien, d'après lequel les cours d'eau appartenaient au souverain. C'est aussi en vertu du même droit que le comte de Hainaut régla la navigation des rivières de Trouille et de Haine, par ordonnance datée du 24 juin 1379. (Charles Faider, *Coutumes du Hainaut,* t. I, p. 431. — Léopold Devillers, *Cartulaire des comtes de Hainaut, de 1337 à 1436,* t. II, pp. 272 à 276.)

L'article 6 de cette ordonnance prescrit « que on fasse ventailles ou tel ouvrage entre Mons et Jemappes.... pour l'eaue tenir de tel hauteur que besoin sera pour ledit navire avoir son cours ». Les articles 8, 9 et 10, dans le but de réunir les ressources « à convertir èsdis ouvraiges, qui sont apparant de moult grant somme couster », affectent à ces travaux d'abord les deux tiers des amendes comminées pour contravention à cette ordonnance. Ils y appliquent ensuite tant le produit d'une taxe de X sols tournois sur chaque bateau, que la recette de l'assise sur les boissons de bière et d'hydromel, « sur les buvraiges des cervoises et des mieulx en ladite ville de Mons ». Ces sommes devaient être employées à ces ouvrages « entre le porte que on dit de Guarittes à Mons, allant parmi le ville et jusques au ventaille qui jadis fut à Jemappes. »

Mentionnons ici l'ordonnance du grand bailli sur la conduite de la navigation, en date du 17 mai 1596, articles 9 et 10, d'après lesquels « la tenue « du Rivage se devra ouvrir et lever à six heures »... « et estre ravallée et « reboutée à onze heures ensuivant du matin ». (*Coutumes du Hainaut* citées, t. I, p. 438.)

Nous croyons que la clôture de la ville, du côté du Rivage, fut établie lors

des premiers travaux de l'enceinte, car le compte communal de 1296-1297, qui renseigne le creusement de nombreux fossés, spécifie « les petis fossés ki sunt delés les Escoliers. » (*Annales* de notre cercle, t. X, p. 531.)

En la même année 1297, nous voyons une mention précise de la porte du Rivage et de la vanne placée près du Val-des-Écoliers. La charte du village de Cuesmes dispose : « *Item,* doit le ville de Cuesmes retenir et refaire « *(entretenir et reconstruire)* le plancque des Escholliers de Mons à tousiours, « qui est dalez le porte du Rivaige, parmi tant que le ville en rechoipt « chacun an de rente à tousiours, au jour de Saint Remy, sur le maison et « yestre.... » La date de cette charte est énoncée en ces termes : « Ce record fu faict bien et à loy, à Cuesmes, en le maison de le mairie, le jour des Innocens, l'an de grâce mil deux cens quatre-vingt dix-sept. » (Léopold Devillers, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, t. III, pp. 105 et 109. — Charles Rousselle, *Les agrandissements de Mons*, dans les *Annales* précitées, t. XI, p. 24, note 81bis, et p. 110, nº 295bis.)

On conserve aux archives communales de Mons un document sur parchemin, d'une écriture du commencement du XIVe siècle, présentant le devis des travaux à exécuter à la porte du Rivage « dont maistres Jehans li Rois « a markandet pour le ville à Sandrart de Pesskencourt, à Nikaise Cour- « mente, à Robin le Fendeur et à Gillotin frère Sandrart. »

Ces travaux consistent en exhaussements de la porte, des tours, de l'arche qui est élevée sur la Trouille, et d'un pan de mur vers la ville.

On a inscrit au dos de ce devis la quantité de pierres taillées qui avaient été mises en œuvre ; et ce relevé se termine par ces lignes : « Li pière ki « estoit au Rivage, quant on markanda de parfaire le porte en colisse, fu « prisie xx libvres tornois, sauf cou ke Jehans Loys i mist xx *d.*, c'il doit « ravoir. »

Ces derniers mots nous fixent sur l'époque de ces travaux. Nous lisons dans le deuxième compte de Jehan Loys, rendu aux échevins en 1318 : « Payet « pour ouvrage de machenerie fait à le porte dou Rivage et à le porte de « Nimy.... cxlviij *l.* iij *s.* ; et dans le troisième compte dudit Jehan Loys, rendu pour le reste de la même année : « Pour l'ouvrage fait à le porte « dou Rivaige.... ijc lxxvij *l.*, v *s.*, ix *d.* » (*Annales du Cercle archéologique*, t. X, pp. 539 et 540.)

On connaît assez les lettres, en date de Mons, le dimanche après la Saint-Denis (12 octobre) 1326, par lesquelles Guillaume 1er autorisa le maire et les échevins à fossoyer « pour faire cours de le rivière de Haynne et l'yauwe « venir et courir en no justiche dusques dedens les fossés de no ditte ville. »

(*Cartulaire des rentes et cens, 1265-1286*, prérappelé, t. II, p. 297. — VINCHANT, t. III, p. 116. — DE BOUSSU, p. 102.)

Le compte rendu aux échevins, de Noël 1326 à la St-Pierre 1327, *Annales*, t. X, p. 548, accuse une dépense faite en suite de cet octroi : « Payet pour ouvrage fait à l'escluse dou fosset derrière les Escoliers pour machennerie fait as espondes dou pont à le porte dou Rivage, ouvrage fait à faire revenir l'euwe ès fossés » ... « Pour ouvrage de cauchaige fait au Rivaige... ». Le compte de 1360-1361 renseigne une somme de 60 *l.* 19 *s.* payée pour « ouvrages, frais et estoffes as ventailles et as lices dou Rivage. » (*Ibid.*, t. XI, p. 391.)

VINCHANT, t. I, p. 24, et III, p. 117, ajoute qu'en vertu de la même autorisation de 1326, un canal d'eau fut tiré de la Haine, en 1393 ; il commençait au moulin près de l'abbaye d'Épinlieu, passait près de la porte du Parc et aboutissait à la Trouille, à la porte du Rivage.

On trouve ailleurs que le Rivage de Mons était alimenté d'un autre côté. LESSABÉ, *Anacephalæosis*, édition de Reiffenberg, p. LXXIIJ, et édition de 1885, pp. 33 et 88, rapporte que, chaque semaine, les eaux d'un étang, situé en amont dans la campagne, coulaient dans la Trouille dans le but de faciliter le transport des marchandises.

VINCHANT, t. I, p. 24, complète cette indication en disant que « c'est à mesme effect que le vivier du villaige de Mesvin, contenant 300 bonniers, fut fait et entretenu par les comtes de Haynau. » Toutefois il ne donne pas la date de la création de cet étang, et nous ne savons quand celui-ci fut comblé. Du reste, l'étendue de ce vivier de Mesvin paraît être inexacte : la superficie de la commune n'est que de 224 hectares 83 ares ; il est possible que le réservoir dont il s'agit occupa une surface de 300 verges, ou bien une autre de 3 bonniers. On rapporte aussi que les viviers de Mesvin furent, en 1539, donnés en gage à la ville de Mons pour un prêt d'argent qu'elle avait fait au comte de Hainaut. Octroi du 29 février 1540, n. st. (CH. ROUSSELLE, *Le village de Mesvin*, dans les *Annales* de notre Cercle, t. II, p. 74.) L'examen de cet acte de gage pourra faire décider la question de la grandeur de cette pièce d'eau. NICOLAS DE GUYSE, *Mons*, chapitre I, ni son traducteur, J.-E. DEMARTEAU, p. 11, n'élucident aucunement ce point. Nous présumons que cet étang était alimenté par le ruisseau du By, qui se réunit à la Trouille près de l'église d'Hyon, et qu'il devait être situé à proximité de ce dernier village : on trouve, en effet, dans le compte de la ville de Mons de 1362 (*Annales* citées, t. XI, p. 394) la mention d'arbalétriers qui veillèrent « sous l'écluse dou vivier de Hion ; » et dans un autre compte de 1374-1375, nº 228 (*Ibidem*, t. XI, p. 419), on voit une dépense pour travail à une berge « qui estoit sur le riu qui vient dou vivier de Hion à celui devant les Apostèles, contre le mont de le Perizielle. »

Nous réunirons ici quelques données que les comptes de la ville fournissent au sujet de la porte du Rivage.

En 1336, on dépensa 290 *l.* 11 *s.* 10 *d.* pour « ouvrages au Rivage, pour les murs et le seuwière *(canal de décharge)* c'on a fait contre l'euwe, lequel ouvrage on a tout pilotet. » (*Annales* citées, t. X, p. 554.) En 1340, il fut « payet pour ouvrages fais à le tour du Rivage, LXXVIJ *l.* XJ *s.* » *(Ibidem,* t. XI, p. 360) ; et en 1341 et 1342, on continua les travaux à la tour et à la porte prénommées. Enfin le compte de 1373 *(Ibidem,* t. XI, p. 417) renseigne l'importante dépense de 757 *l.*, 15 *s.*, 6 *d.*, « pour ouvrages et estofes pour le fruméte entre le porte de Biertaymont et le Rivage. »

Une quarantaine d'années plus tard, la ville fit la formidable dépense de 2,873 livres, qui est consignée dans le compte de son massard, de la Toussaint 1416 à la Toussaint 1417, en ces termes : « Pour estoffes et ouvrages « fais ceste année à le porte dou Rivage, comme il appert par les parties « contenues ou livre desdis Piérart Aubri et Willame Canebustin, maistres « desdis ouvraiges, dont li somme monte... IJm VIIJc LXXIIJ *l.* XIX *s.* IIJ *d.* » (DEVILLERS, *Particularités sur Jacqueline de Bavière*, t. II, p. 215.)

La porte du Rivage formait une construction massive, composée de deux tours semi-circulaires et d'un large bâtiment, qui couvrait la route et la rivière et qui réunissait les deux parties du rempart. La rivière passait sous deux arches, et la route pratiquée sous une voûte, présentait un double passage : une porte pour les voitures et un guichet pour les piétons. (V. *Particularités* citées, t. I, p. 53.) Au dessus de la porte, existait une niche dans laquelle figurait la statue de Notre-Dame, comme il en existait aux portes du Parc, de Nimy et de Bertaimont. (Comptes de la ville de 1353 1354, de 1368-1369, de 1374-1375, de 1379 (23e compte), et de 1397-1398. *Annales du Cercle archéol.* t. XI, pp. 379, 406, 419, 424 et 449.)

Non-seulement nos ancêtres mirent leurs édifices militaires sous la protection d'un patron, ils eurent encore soin d'y placer des inscriptions commémoratives de leurs constructions, telles que celles qu'on lisait à la porte du Parc et aux boulevards d'Havré et de Bertaimont. (VINCHANT, t. III, pp. 30 et 31. RUTEAU, p. 301. DE BOUSSU, p. 74.) Il est probable que l'inscription de la porte du Rivage aura disparu, car Vinchant ne la mentionne pas, et DE BOUSSU, p. 75, après avoir parlé des autres portes, se borne à dire que « on ne remarque pas quand celle du Rivage a été bâtie, ni par quel ordre. »

Le texte qui accompagne la *Collection des vues de Mons*, par G. L'HEUREUX, dit aussi qu' « on ignore l'époque de la construction de cette porte. » Ainsi, nous en sommes réduits à supposer, d'après le compte de la ville de 1417, que l'énorme somme de 2,873 livres y mentionnée servit à bâtir la porte du Rivage.



F.H. Neute, delᵗ 1831. L. Van Peteghem Sculpᵗ 1886

Ancienne Porte du Rivage à Mons.

Le texte de la collection précitée des vues de Mons ajoute que cette porte fut en partie détruite sous le gouvernement français, et qu'on ne réserva que la partie servant à tenir l'eau de la rivière. Germain L'Heureux en prit un dessin lorsque le bâtiment était encore entier, et c'est d'après ce dessin que Philippe Neute en a peint une aquarelle. C'est celle-ci qui a servi de modèle à notre gravure ci-contre. Un autre dessin a été fait en 1812 par Théaulon. *(Collections du Cercle archéologique).*

Non plus qu'à la porte de la Guérite, on n'avait élevé ni barbacane, ni boullevercq devant la porte du Rivage. Des ouvrages de ce genre auraient entravé la navigation. Au surplus ces deux portes furent toujours des entrées secondaires, et on voit souvent que, durant la guerre, on en ordonnait la fermeture. *(Particularités de Jacqueline de Bavière*, t. I, pp. 6, 14, 50, 55.)

Du reste, les communications de Mons avec Tournai, d'une part, et avec Valenciennes et Maubeuge, d'autre part, avaient lieu par des routes qui sortaient des portes du Parc et de Bertaimont.

La route de Mons vers Valenciennes, pour la partie depuis la porte du Rivage à Mons jusqu'au corps de garde situé à l'extrémité de Jemappes, fut construite seulement en 1723 et 1724. (Décret du gouverneur général des Pays-Bas, du 3 juillet 1723 et octroi de l'empereur Charles VI, du 14 octobre 1724, cités par Jules De Soignie, *Voies de communication par terre et par eau principalement au point de vue du Hainaut*, p. 114. *Mémoires de la société des sciences du Hainaut*, 1874. — De Boussu, p. 332. — Devillers, *Inventaire des cartes et plans conservés au dépôt provincial des archives de l'État, à Mons*, p. 26.

La construction du canal de Mons à Condé donna de l'importance à cette entrée de notre ville. Ce canal, dont la première pelletée de terre fut levée, le 18 octobre 1807 par le préfet de Coninck, ne fut livré à la navigation que le 7 novembre 1814. Mais bientôt la Belgique fut séparée de la France, et des droits de douane frappèrent les houilles qui passaient par Condé même pour rentrer en Belgique par l'Escaut. Afin de s'affranchir de ces droits, on construisit l'embranchement de Pommerœul à Antoing. Cette section fut ouverte le 26 juin 1826. (Jules De Soignie, *Mémoire* précité, pp. 181 et 190.)

La porte du Château ou du dos-d'âne. — Une septième entrée que notre auteur nomme la porte du Château, et que les Montois appelaient le dos-d'âne, fut pratiquée dans le rempart au Maille, là où la rue des Quiévroix rencontrait celle des Compagnons.

Comme le terrain à la porte du Parc est d'un niveau plus élevé qu'à la porte du Rivage, et qu'ainsi le sol est en pente, il a fallu, pour conserver l'eau dans le fossé d'enceinte, construire un bâtardeau ou dos-d'âne, qui

partagea ce fossé en deux biefs. C'est sur la crête du bâtardeau qu'un passage fut établi.

Vinchant ni De Boussu ne mentionnent pas cette entrée en ville, mais elle est tracée sur les plans de Mons de Jacques Van Deventer, de François Hohenberg et des diverses éditions de Louis Guicciardin. Au surplus, comme aucun chemin de l'extérieur n'y aboutissait, elle ne servit qu'aux piétons et ne fut même que de peu d'usage.

Il est possible qu'une digue en terre, munie d'une vanne, aura d'abord retenu l'eau dans la partie supérieure ; mais on ne tarda pas à la remplacer par un bâtardeau en maçonnerie, qui pouvait soutenir une écluse et dont la destruction par les assiégeants était plus difficile. En effet, le compte en rouleau du 2e semestre de 1334 (*Annales* citéee, t. X, p. 553) concerne « la « partie d'ouvraiges fais par la ville de Mons au parfaire le dos-d'ausne, à « fossés dessous le Parch. » Les pierres employées à ces travaux provenaient des carrières de Gottignies, du bois de Ghlin, de Bray et de Grandreng ; et les tailleurs de pierres étaient de Douai.

Cinq ans plus tard, on avait décidé d'élever une tour sur ce bâtardeau. Le compte de 1339 (*Ibidem,* t. XI, p. 359) renseigne les honoraires de deux architectes, qui vinrent « donner conseil comment on ouveroit à le tour c'on doit commencher au dos-d'asne ». En avril 1340, la construction fut entreprise et les travaux continuèrent l'année suivante. (*Ibid.,* t. XI, pp. 360 et 362.)

La tour au dos-d'asne est connue au XVe siècle. En 1423, la procession de la Trinité « ala par le rue de Kiévrois devant la maison que on dist le Borgne-Aghache seloncq les terrées de le tour au dosdanne, desous le mont dou Parcq. » (*Particularités sur Jacqueline de Bavière,* t. I, p. 66. Publications des Bibliophiles, no 7.)

Le dos-d'ausne est figuré sur le plan de Mons par Jacques Van Deventer, sous la lettre K. (Charles Rousselle, *Agrandissements de Mons.* — Explication du plan, p. 143 du t. XI des *Annales* de notre Cercle.) On le retrouve sur tous les autres plans de la ville depuis celui de Hohenberg (1572-1618) jusqu'à celui de F.-J. Desaubleaux (1786).

Le passage du dos-d'ausne fut pratiqué jusqu'à la démolition de ce bâtardeau en 1818.

Murs et tours. — Les renseignements qui précèdent prouvent combien notre auteur a été trompé en admettant que la dernière enceinte de Mons fut construite dans la courte période de 1460 à 1467.

Les détails que nous rapportons sur la porte de la Guérite et sur celle du Rivage, permettent de rectifier ce qu'il raconte des travaux effectués par les

Bourguignons et les Espagnols au sujet de l'entrée et de la sortie de la Trouille.

Les données qui suivent rétabliront l'exactitude historique relativement aux murs et aux tours.

Nous avons dit que les travaux défensifs s'exécutèrent lentement, par le motif que la commune, qui seule en couvrait la dépense, ne décidait la construction de nouveaux ouvrages que lorsqu'elle en reconnaissait la nécessité, et qu'elle ne les entreprenait qu'après avoir réuni les ressources suffisantes.

Tandis que le fossé de clôture avait été achevé en quelques années, on travailla pendant tout le XIVe siècle aux murs et aux remparts : « à la frumeté de la ville. »

L'enceinte est régulière, parcequ'elle n'a subi ni agrandissement, ni adjonction.

Le comte ne contribua pas directement à la dépense, mais il renonça par fois, au profit de la ville, à des droits productifs ; il lui procura des revenus, en l'autorisant à percevoir des impôts, qui atteignaient les étrangers autant que les bourgeois, et qui, à cette époque de prospérité, rapportaient de fortes sommes ; enfin, il se chargea de constructions dans l'intérêt de la ville. C'est probablement en ce temps qu'il fit bâtir sur la Trouille le moulin jumeau et le moulin au pont, qui devaient, en cas de siége, assurer du pain aux bourgeois, lorsqu'ils n'auraient plus pu faire moudre leur grain au moulin d'Épinlieu ou au moulin au bois.

Lorsqu'on décréta la nouvelle enceinte en y enfermant la Trouille, on n'y incorpora que la partie de Bertaimont où se trouvait le monastère des Frères Mineurs, ainsi que le Cantimpret et le Val-des-Écoliers, qu'il était utile de protéger par le mur de défense. Les parties rurales de Bertaimont avec l'église furent laissées à l'extérieur : la porte fut élevée dans la rue même, car on la nomma la porte de la rue de Bertaimont, comme on appelait les autres : la porte de la rue d'Havré et la porte de la rue de Nimy. Ce ne fut que par abréviation qu'on les désigna sous le nom de porte de Nimy, d'Havré et de Bertaimont ; de même l'église de Saint-Nicolas en la rue d'Havré fut nommée Saint-Nicolas en Havré.

Comme on l'a vu, les entrées de notre ville furent défendues par des portes construites sur un plan analogue. Vers l'intérieur, elles formaient un bâtiment rectangulaire faisant saillie sur le rempart ; vers la campagne, elles présentaient deux tours semi-cylindriques entre lesquelles s'ouvrait un passage voûté, aboutissant à un pont jeté sur le fossé. Ces constructions servaient d'arsenal des engins d'artillerie : en cas de siége, on transportait ceux-ci sur le rempart. On y déposait, en outre, les approvisionnements de

munitions et de vivres. Lorsque la ville était menacée, on y envoyait une garde, comme dans les tours de l'enceinte. *(Particularités sur Jacqueline de Bavière,* t. I, p. 53.)

Ces portes se fermaient par des ventaux en charpente, par une herse de fer qui descendait jusqu'au sol, et par un pont-levis ou un tablier mobile.

Les murs formant courtines étaient consolidés vers la ville par d'épais talus en terre. Ils étaient surmontés d'un chemin de ronde ménagé entre un bas mur crénelé et une balustrade de bois, ou entre deux murs peu élevés. Les assiégés s'abritaient dans cette galerie pour y lancer des flèches avec l'arc ou l'arbalète. On y parvenait soit par un escalier partant du pied du rempart, soit par des ouvertures percées dans le premier étage des portes ou des tours.

Les courtines étaient renforcées par des tours qui, en général, étaient semi circulaires. Cependant on construisit aussi de grosses tours rondes isolées, qui fortifiaient l'enceinte dans des endroits mal garantis. Les unes et les autres étaient élevées sans symétrie et selon l'état des lieux. Cette irrégularité se justifiait par le besoin de combiner les moyens d'assurer la défense et de repousser les attaques.

Certaines tours se terminaient par une plate-forme crénelée ; d'autres, percées de meurtrières, étaient couvertes par une toiture conique, garnie d'une girouette. A l'exemple du seigneur qui hissait son étendard au sommet de son donjon, les bourgeois plaçaient leur bannière communale au-dessus de leurs tours.

La maçonnerie de ces défenses était souvent d'un appareil assez négligé, car on n'avait guère comme matériaux que des moellons. On obtenait toutefois une grande solidité en augmentant l'épaisseur des murs et en employant une grande quantité de mortier.

Les places-fortes furent perfectionnées selon les progrès de l'art militaire. La défense suivit la loi de l'attaque. Les fortifications ainsi que les machines de guerre furent transformées par suite de l'usage des armes à feu. C'est ainsi que l'on élargit le rempart pour y placer des canons, et qu'on garantit ceux-ci par un parapet.

A l'effet de développer l'étendue de la défense, on construisit des bastions ou boulevards *(bolwercqs)*, enceintes saillantes polygonales, qui flanquaient les fossés des courtines. Jusque-là on n'avait placé devant les portes des villes que des barbacanes munies de palissades ; mais dans la suite, on les défendit par des travaux extérieurs, tels que des ravelins, des demi-lunes, des ouvrages à cornes et des contre-gardes.

Nous ne pouvons exposer ici en détail les perfectionnements de l'attaque

et de la défense des places de guerre. Cet intéressant sujet d'étude est traité complètement dans les livres spéciaux, et notamment : l'*Histoire d'une forteresse,* par VIOLLET-LE-DUC. Paris, in-8°, 368 pp. — *Essai sur l'architecture militaire au moyen âge,* par le même. Paris, 1854. — *Histoire du corps impérial du génie, des siéges qu'il a dirigés,* etc., par A. ALLENT. Paris, an XIII-1805, in-8°, 724 pp. — *Aperçu historique sur les fortifications, les ingénieurs, et sur le corps du génie en France,* par le colonel AUGOYAT. Paris, 1858, 1862 et 1864, 3 vol. in-8°.

On consultera aussi avec fruit pour la Belgique les ouvrages suivants : JULES BORGNET, *Promenades dans la ville de Namur.* Annales de la société archéologique de Namur, t. II à VI. — J.-J.-J. VEREECKE, *Histoire militaire de la ville d'Ypres.* Gand. 1858, vol. in-8° de texte et atlas in-4°. — B. RENARD, *De l'artillerie en Belgique depuis l'introduction des armes à feu jusqu'à Philippe II. Trésor national,* 2e série, t. II, p. 35. Bruxelles, Wouters, Raspoet et Ce, 1843. — PAUL HENRARD, *Histoire de l'artillerie en Belgique.* Annales de l'académie d'archéologie de Belgique, t. XXI, 2e série, t. 1er. Anvers, 1865.

Pour nous concentrer dans l'objet de nos recherches, nous reprendrons l'analyse des comptes de la ville pour le XIVe siècle. Les dépenses qu'on y renseigne pour la « frumeté » de l'enceinte sont parfois très élevées. Dans le compte de 1296-1297, il ne s'agissait que de fossés (Annales du Cercle, t. X, p. 530) ; d'où l'on pouvait conclure que l'enceinte ne consistait qu'en un rempart de terre garni de palissades.

Mais dès 1299-1300 (Ibidem, t. X. p. 532), les échevins font effectuer divers paiements, « por ouvrage fais à la frumeteit de le ville.... et pour ouvrages fais as portes, as fosseus, as sois et as pons de le frumetet. » Dès 1308, les portes sont couvertes de tuiles. (*Compte de la ville.* Annales du Cercle, t. X, p. 534.)

VINCHANT, t. III, p. 99, et DE BOUSSU, p. 92, rappellent que le comte Guillaume 1er autorisa l'expropriation des terrains nécessaires à cette enceinte. Les lettres de ce prince, datées de « Mons en Haynnau, le mardi prochain apriès le jour saint Remi (*7 octobre*), en l'an mil trois cens et quinze », portent : si les échevins et le conseil de ville « ont besoing des hiretages gisans en no ville de Mons et dehors, pour kéir en leditte fermetei, qu'il les puissent prendre et prengent, pour leditte fermeté, par loial prisie de preud'ommes et bonnes gens.... » (*Cartulaire des rentes et cens dus au comte de Hainaut,* t. II, p. 292.) En 1325-1326, le compte de la ville mentionne des travaux faits « as Garit, as portes », à l'écluse en la rue de Nimy, à la tour hors la porte d'Havré, aux palissades de la rue d'Havré et de la porte du Parc et au « weis dehuers le porte de Havrech. » (Annales citées, t. X, p. 545.)

Au 1er semestre de l'année 1333, on mentionne des dépenses faites aux portes, à l'enceinte, aux écluses, aux vannes des fossés, aux tours et aux murs (Annales du Cercle, t. X, p. 552). Le compte de 1338-1339 (Ibidem, t. XI, p. 358) porte une somme de 761 *l.* 7 *s.* payée « pour ouvrages et estoffes fais à le fremetet de le ville, si comme pour les nués pauffis (*neuves palissades*), les garrites, les castelles as portes (*tours des portes*); retenir et ouvrer (*entretenir* et *travailler*) à pluiseurs viés garrites et pour partie des fossés fourbouriens et les écluses retenir (*entretenir*) autour le ville. » Le compte de 1339 (Ibidem, t. XI, p. 359) porte une autre somme de 450 *l.* 10 *s.* 3 *d.*, payée pour de semblables ouvrages.

Vinchant, t. III, p. 185, rapporte qu'en 1340, « l'on travailla grandement aux fortifications de la ville de Mons, notamment aux bastimens de rampars. » Ce fait est confirmé par le compte de la ville de 1341-1342, nº 160 (Annales précitées, t. XI, p. 364), qui porte au chapitre des recettes 88 livres, que le massard a reçues « des canonnes de S. Germain pour le don qu'il fisent à le ville en l'occoison de l'aywe de le forteresse », et une autre somme de 64 livres 2 *s.* 6 *d.*, reçue « de pluiseurs prestres, dou don qu'il ont fait à le ville pour leditte fortereche. » Le même compte relate des dépenses pour ouvrages et matériaux employés en divers endroits de l'enceinte.

Les matériaux mis en œuvre étaient fournis par les carrières du voisinage. En 1294, dit Vinchant, t. III, p. 34, on commença à « tirer pierres blanches ès quartiers de l'abbaye de Bélian, Siply, Noirchin et autres lieux circonvoisins de la ville de Mons, pour le remparement d'icelle ville »; et en 1340, le comte Guillaume II disposa « ke toutes les fois ke mestier *(besoin)* sera de machonner pour le fortrèche de no ville de Mons, ke tou chou ke mestiers y sera de pière *(toute la pierre dont on aura besoin)*, on le prende ès communautés de Frameries et de Quaregnon. » *(Cartulaire des rentes et cens* précité, t. II, p. 315.)

Une simple muraille d'un tracé en ligne droite ou courbe, a pour défaut capital d'être sans flanquement; pour remédier à ce défaut, on ajouta au rempart des tours semi-cylindriques qui flanquaient le fossé. Elles furent très rapprochées entre la porte de la Guérite et celle de Bertaimont, parce que le terrain y était favorable à l'attaque. Elles furent plus distantes dans le reste du pourtour, attendu que les murs y étaient défendus par des étangs ou par un sol marécageux.

Entre la porte du Parc et la porte de Nimy, se trouvait la tour de Melun (Vinchant, t. V, p. 414). Entre les portes de Nimy et d'Havré, existaient la tour à gueux, la tour Valenciennoise et la tour Saint-Nicolas. Entre les portes d'Havré et de la Guérite, le plan de Jacques Van Deventer indique

cinq tours; ceux de Hogenberg, de la Description des Pays-Bas de Louis Guicciardin, et de Joannes Blaeu, Novum ac magnum theatrum urbium Belgicæ regiæ, 1649, n'en marquent que quatre; les vues de Mons de Hogenberg et de Mathieu Merian, en tracent également quatre; le plan de F.-J. Desaubleaux en donne seulement deux; et la vue de Mons accompagnant l'Histoire de cette ville par De Boussu, p. 73, n'en présente qu'une seule. La principale tour de ce front fut la tour de Saint-Michel, qui prit ce nom d'une statue de ce patron placée dans une niche de cette construction. (CH. DE BETTIGNIES, *De quelques vieilles tours de Mons.* Annales de notre Cercle, t. IV, p. 123.) On troure aussi la mention d'une tour de Saint-Antoine, située près de la redoute du duc d'Aerschot et de l'abreuvoir des chevaux.

Entre la porte de la Guérite et celle de Bertaimont, le plan de Van Deventer place onze tours; celui de Hogenberg en donne dix; celui de Joannes Blaeu n'en trace que neuf, et celui de F.-J. Desaubleaux n'en indique que six.

Entre les portes de Bertaimont et du Rivage, le plan de Van Deventer présente six tours; celui de Hogenberg: sept; celui de Joannes Blaeu: six, et celui de F. J. Desaubleaux: trois. La principale de ce groupe était celle de Saint-André, devant le Mont-Héribus; une autre s'appelait tour des Écoliers.

Entre la porte du Rivage et celle du Parc, le plan de Van Deventer place deux tours; tous les autres plans y sont conformes. L'une de ces tours se nommait la tour Saint-Georges; et l'autre, celle du Dos-d'ausne.

Une seule de ces tours rappelle une particularité historique dont on a conservé le souvenir: c'est la tour Valenciennoise. Du reste, c'était la plus forte et elle était défendue par l'étang des Apôtres et par les deux boulevards de Nimy et de Saint-Nicolas.

Nos historiens rapportent que le comte Guillaume II, en 1338, prononça de fortes amendes contre des magistrats de Valenciennes, accusés de malversations et d'abus d'autorité; et qu'il employa, en 1340, le produit de ces amendes à la construction d'une tour, qui défendait la ville exposée aux attaques des assaillants du côté du Mont-Panisel. (VINCHANT, t. III, pp. 169 et 185. — RUTEAU, pp. 334 et 336. — DELEWARDE, t. IV, p. 132. — DE BOUSSU, p. 104. — HOSSART, t. II, p. 140.)

Mais les assertions de nos annalistes sont contredites par un mémoire des états de Hainaut, daté du 14 avril 1628 et citant une sentence du 18 août 1460, par laquelle le duc Philippe-le-Bon condamna les habitants de Valenciennes à une amende de 2,000 lions d'or, qui furent « convertis au bastiment de la Tour Vallencenoise. » (SIMON LE BOUCQ, *Guerre de Valenciennes*, pp. 142 et 183, éditée par A. Lacroix pour la Société des Bibliophiles, n° 15. — *Bulletin des séances du Cercle archéologique*, 19 juin 1864, p. 4.)

On ne peut guère trancher la difficulté à l'aide de l'étude du monument lui-même, car celui-ci a subi diverses modifications. (Ch. De Bettignies. *De quelques vieilles tours de Mons.* Annales citées, t. IV, p. 127. — Le même, *Des fortifications de Mons.* Mêmes annales, t. II, p. 410.)

Il est en effet difficile de décider si un soubassement en moellons appartient au XIVe ou au XVe siècle.

La tour Valenciennoise, qui fut aussi nommée tour au blé et tour à ladres, servit de magasin à poudre. Un dessin en accompagne la notice précitée de Ch. De Bettignies.

Nous réunirons ici quelques données sur l'époque à laquelle certaines de nos tours ont été construites ou restaurées.

C'est probablement pour la tour de Melun, que le compte de 1360 1361, n° 195, Annales, t. XI, p. 391, renseigne le paiement du « carpentage dou comble de la tour le plus prochaine de le porte de Nimy au lés vers le Parch », et que le compte suivant, n° 196, mentionne un autre paiement « pour le cause du comble » de la même tour.

Des ouvrages furent exécutés en 1325-1326 (Annales, t. X, p. 545) à la tour hors la porte d'Havré : il s'agit sans doute de la tour de Saint-Nicolas.

En 1344-1345, le compte (Annales, t. XI, p. 367) mentionne des matériaux fournis « sour la terée pour la grande tour c'on entend à faire viers la grande garitte. » C'est peut-être une des tours construites entre la porte de la Guérite et celle de Bertaimont. Un autre compte de 1392-1393 (Ibid., t. XI, p. 446) renseigne une dépense de 1024 *l.* 13 *s.* 2 *d.*, pour « ouvrages fais à le tourelle dalez le tour Notre-Dame à le Garitte Tuppiniel et alentour. »

Les deux comptes de 1374-1375, n°s 223 et 229 (Annales, t. XI, pp. 419 et 420), portent les dépenses pour une « tour encommenchie contre le Béguinage » et une autre « tour c'on dist les Escolliers ». Ce n'est peut-être que la même construction. Le 16 août 1520, le grand bailli autorisa la constitution de rentes viagères dont les capitaux devaient en partie servir « au parachèvement de la grosse tour située entre les portes de Bertaimont et du Rivage ». L. Devillers, *Inventaire des archives de la ville de Mons,* t. II, p. 29.

On trouve la mention d'une tour de Saint-Georges, « allant vers la porte du Parck », dans le compte de 1376-1377 (Annales du Cercle, t. XI, p. 420) ; et un demi-siècle plus tard, en 1424, cette tour de Saint-Georges est présentée comme « li deffensce doù bachin qui est daleis le porte dou Parcq. » *(Particularités sur Jacqueline de Bavière,* t. I, p. 82.)

Au conseil de ville du 3 août 1452, il est question d'ouvrages ordonnés pour la construction de la tour Saint-Jacques entre la porte du Parc et celle

du Rivage ; et dans le compte de ladite année, rendu à la Toussaint, le massard présente un paiement fait « aux ouvriers ouvrans à le noefve thour entre le porte du Parcq et du Rivaige, au command des eschevins, le 8e de juing. »

Des lettres de Charles-Quint, du 21 mai 1547, autorisant la perception de taxes sur les boissons, rappellent les dépenses extraordinaires auxquelles la ville de Mons a dû faire face et, entre autres, pour la restauration des tours des fortifications.(L. DEVILLERS, *Inventaire des archives de la ville*, t. II, p. 119.)

Nous avons trouvé aussi le nom de « li tour brissie » dans le compte de la ville de 1379. Annales du Cercle, t. XI, p. 423. Nous n'en connaissons pas l'emplacement.

Nous terminerons ce sujet par quelques indications que fournissent les comptes de la ville quant aux murs de l'enceinte.

Entre la porte du Parc et celle de Nimy, des travaux furent exécutés en 1340 aux petits fossés, et de 1356 à 1358 « à le frumeté ». (Annales précitées, t. XI, pp. 360, 384, 386 à 388, 390.)

Entre les portes de Nimy et d'Havré, les comptes mentionnent, pour les années 1340, 1360 à 1362, des dépenses en mains-d'œuvre, matériaux et approvisionnements au petit fossé derrière Saint-Ladre et à la fremeté. (Ibidem, t. XI, pp. 360, 391 à 393.)

On voit des paiements faits « pour ouvrages, frais et estoffes », entre les portes d'Havré et de la Guérite, dans les comptes de 1360 à 1364 et de 1368. (Ibidem, t. XI, pp. 391 à 393, 398 et 407.)

Entre les portes de la Guérite et de Bertaimont, le compte de 1382, 28e du massard Jehan dou Parck (Ibid. t. XI, p. 431), renseigne une dépense de 336 *l.* 9 *s.* 3 *d.*, « pour ouvrages et pourvéanches faites pour le fortereche ».

Entre les portes de Bertaimont et du Rivage, les échevins achetèrent, en 1310, de l'abbaye du Val, pour y établir le rempart du Rivage, un terrain situé entre l'église de cette abbaye et le fossé de l'hôpital de Cantimpret. (DE BOUSSU, p. 88.) En 1372 et 1373, on travailla de ce côté « pour le frumeté ». (Comptes de ces années, Annales, t. XI, pp. 412 et 417.) A la fin du XVIe siècle, de grands travaux de consolidation y furent effectués. Par lettres patentes du 18 août 1595, le grand bailli autorisa la ville à lever dans ce but 40,000 livres tournois. La ville avait « trouvé nécessaire d'ériger et construire une bonne et forte muraille allante de pied en l'eauve, depuis et commenchante à la porte du Rivage jusques certain endroict vers la thour qu'on dict Cornière, et à l'opposite d'icelle thour jecter déans le fosset une aultre puissante muraille en forme de demy-boullevart, pour servir de deffense à la première muraille et correspondre à la thour St-Andrieu ; d'advantage revestit icelle thour St-Andrieu à juste et égalle haulteur de bricques,

ensamble la courtine jusqu'à la porte de Bertaymont.... » (L. Devillers, *Inventaire des archives de la ville*, t. II, p. 295.)

Enfin, entre les portes du Rivage et du Parc, les comptes de 1360-1361, n° 159, de 1361, n° 196, et de 1364 (Annales du Cercle, t. XI, pp. 391, 392 et 399) indiquent des paiements faits pour des travaux de l'enceinte.

Au surplus, à diverses époques, la ville fit des dépenses assez considérables pour de nouvelles défenses ou pour la réparation des défenses existantes. Notamment le 31e compte rendu par le massard Jehan dou Parck en 1383 (Ibidem, t. XI, p. 433), renseigne une dépense de 2,423 *l.* 7 *s.* 11 *d.*, « pour tous ouvrages fais pour cause de reparement et reforcement de le forteresse. »

Au XVe et au XVIe siècle, la commune fut souvent autorisée à lever des fonds pour ce service. Divers octrois sont cités par M. Charles Rousselle, *Agrandissements de Mons*. Annales citées, t. XI, pp. 54 à 56. On peut y ajouter les lettres de Guillaume IV et du duc Jean IV, du 20 avril 1412 et du 16 juillet 1425, ainsi que divers octrois des souverains et des grands baillis, durant le XVIe siècle. (Léopold Devillers, *Inventaire des archives de la ville de Mons*, t. I, pp. 135 et 164, et t. II, pp. 239, 246, 286, 287, 292.)

TRAVAUX DE LA SECONDE MOITIÉ DU XVe SIÈCLE.

16. [Chapitre VI.] Notre auteur rapporte que Charles-le-Téméraire aurait augmenté les ouvrages de défense de notre ville, en faisant creuser un second fossé et élever deux ravelins, l'un devant la porte d'Havré, et l'autre devant la porte de Bertaimont.

Ni Philippe-le-Bon, ni Charles-le-Téméraire ne se substituèrent à la commune pour fortifier la ville : ils restèrent dans leur rôle de souverains en autorisant nos magistrats à emprunter des fonds ou à percevoir des taxes, pour être employés à couvrir les dépenses locales et notamment celles des fortifications. (Lettres de Philippe-le-Bon, du 20 mai 1466, et de Charles-le-Téméraire, du 11 juillet 1468 et du 10 janvier 1472-1473. L. Devillers, *Inventaire des archives de la ville de Mons*, t. I, pp. 207, 210 et 217. Le duc Charles reconnut, le 28 février 1475, que la ville avait fait de grandes dépenses pour la défense de la place. (A. Lacroix, *Législation du Hainaut en matière d'impôts*, pp. 17 et 53.)

Les grands baillis, après eux, agissant au nom du souverain, ont autorisé la commune à lever des fonds destinés aux dépenses des fortifications. On conserve les originaux de trois octrois du grand bailli Antoine Rolin, du 15

mai 1475, du 31 juillet 1477 et du 1er juillet 1479 (L. Devillers, *Inventaire*, t. I, pp. 222, 225 et 229). Le premier autorise les échevins à vendre 1,200 livres de pensions pour réparer et compléter les fortifications de cette ville ; le second permet la constitution de rentes, au capital de 6,000 livres, par la ville de Mons, qui avait " convenu faire et encores fesist de grans ouvraiges de boluwercqs, tranchiz et autres ouvraiges, fors et fortiffications, pour la garde et deffence d'icelle " ; et le troisième autorise la ville à constituer des rentes à concurrence d'une somme de 10,000 livres tournois, laquelle sera affectée aux ouvrages des fortifications et à d'autres dépenses militaires.

Ces ravelins que notre auteur attribue à Charles-le-Téméraire, sont de simples barbacanes, n'ayant que l'importance d'une tête de pont sur le fossé de l'enceinte. On les voit tracés sur les plans de Mons du XVIe siècle, dressés par Jacques Van Deventer, Hogenberg et le cartographe de l'œuvre de Guicciardin. Celui de la porte d'Havré existait dès le milieu du XVIe siècle : une résolution du conseil de ville, du 14 mai 1455, mentionne le " bolluwercq de Havrech " avec la porte et les deux barrières de celle-ci ; et le compte du massard, de 1473-1474, renseigne un paiement de dix-sept sous " à viij compaignons, qui nettyèrent le chemin despuis le porte de Havrech jusqu'au bolwerck pour ledit lait temps qu'il faisoit au conduire ledit corps. " Cette dépense fut faite le 4 janvier, lors du passage à Mons du cortège funèbre, qui accompagnait le corps de la duchesse de Bourgogne qu'on transportait à Dijon. (L. Devillers, Séjours des ducs de Bourgogne en Hainaut, pp. 30 et 137. *Bulletins de la commission royale d'histoire*, 4e série, t. VI, no 3.)

C'est seulement vers la fin du XVe siècle que le souverain contribue aux frais des travaux extérieurs des places ; les villes restent chargées de l'entretien des murs, des portes et des tours. Ainsi, Maximilien et Philippe, son fils, autorisent la ville de Mons, par lettres du 5 février 1483-1484, à percevoir sur le vin et la bière un droit, dont le produit contribuera au paiement annuel de 1,200 livres, pour la part de ces princes, en manière accoutumée, dans les travaux des fortifications et à d'autres besoins. Mais aussi, quant à l'enceinte de la ville, ces souverains approuvent, le 23 août 1493, une taxe sur le vin dont le revenu sera employé " ès réparations, fortiffications et réédiffications de ladite ville ", et le grand bailli autorise celle-ci, le 21 mars 1496, à créer des rentes viagères dont le capital servira à l'entretien des fortifications. (L. Devillers, *Inventaire des archives de la ville de Mons*, t. I, pp. 236, 256 et 259.)

Le boulevard extérieur de Bertaimont fut construit quelques années plus tard. Octrois du grand bailli, du 23 février 1507, du 12 janvier 1509, du 24 juin 1513 et du 16 août 1520, et octroi de Charles-Quint, du 5 août 1520.

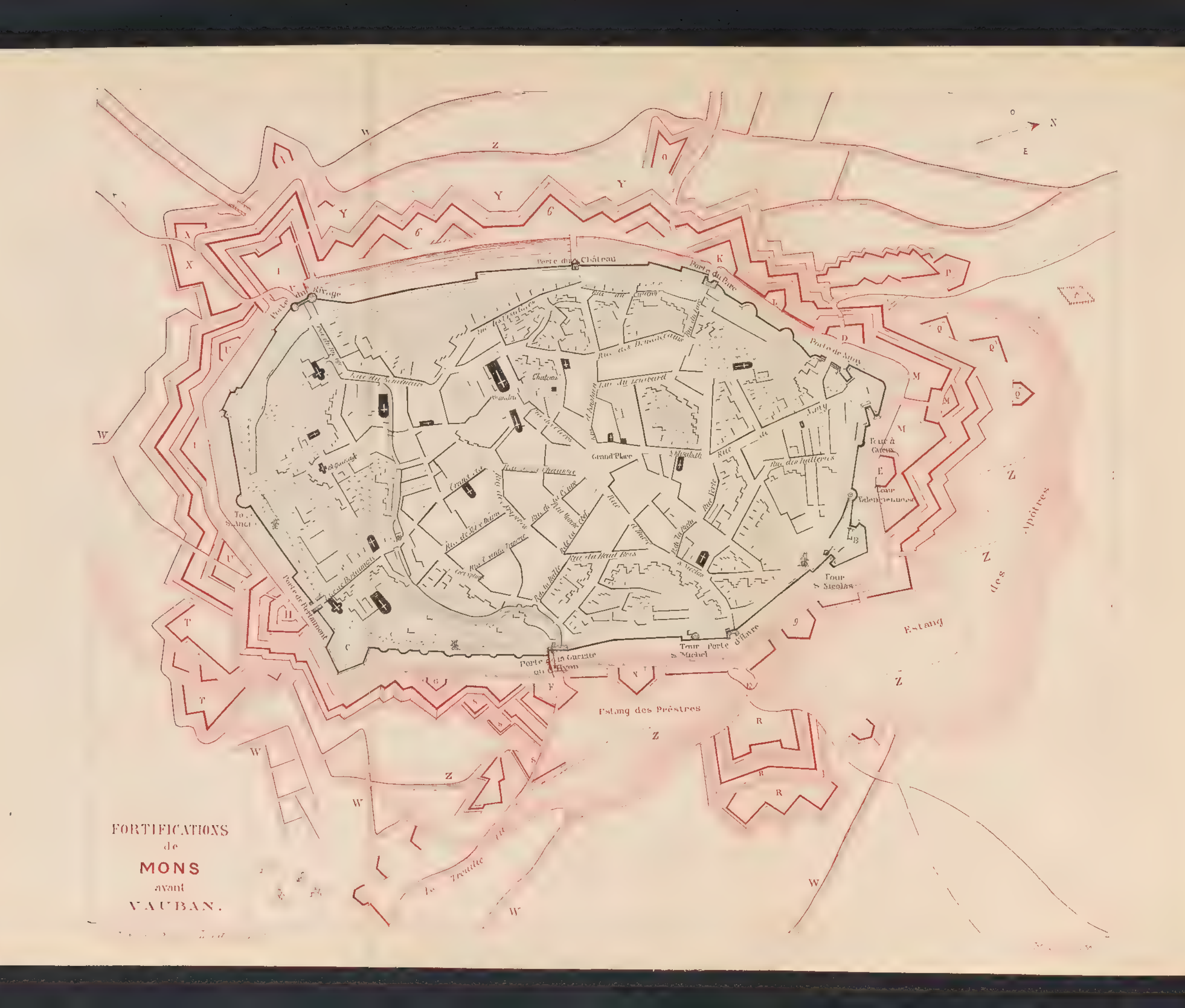
(Ch. Rousselle, *Agrandissements de Mons,* Annales, t. XI, p. 54.—L. Devillers, *Inventaire* précité, t. II, pp. 8, 14, 18 et 29.) Fut il élevé devant la porte même, ou à l'est de celle-ci ? Dans le premier cas, il aura été démoli pour faire place aux fortifications espagnoles; et dans le second, on le retrouve dans le bastion ou ravelin, ajouté à l'enceinte primitive. Nous inclinons pour ce dernier cas, eu égard au long terme (1507 à 1520) que sa construction exigea et aux sommes considérables que durent procurer les octrois précités.

SIÈGE DE MONS DE 1572.

17. [Chapitre VII.] Notre auteur mentionne fort brièvement la surprise de Mons par Louis de Nassau, le 24 mai 1572, et la reprise de cette place par le duc d'Albe, le 21 septembre suivant.

Ces événements de notre histoire locale sont trop connus pour qu'il soit utile d'en rappeler les détails. Des contemporains en ont conservé toutes les particularités, et des auteurs modernes nous les ont présentées sous diverses formes. Nos lecteurs consulteront surtout : Bernardino de Mendoça, Commentaires mémorables des guerres de Flandres et Pays-Bas, depuis l'an 1567 jusques à l'an mil cinq cens soixante dix-sept. Paris, 1581 ; *ou bien :* Commentaire sur les événements de la guerre des Pays-Bas. 1567-1577. Traduction nouvelle par Loumier, avec notice et annotations par le colonel Guillaume, Bruxelles, 1860, 2 vol. in-8°. — *Mémoires anonymes sur les troubles des Pays-Bas,* 1565-1580, avec notices et annotations par J.-B. Blaes. Bruxelles, 1859 à 1866, 5 vol. in-8°. — R. P. Famiani Stradæ, Romani, è Societate Jesu, *De Bello belgico,* Antverpiæ, 1635, 2 vol. in-8° ; *ou bien :* Histoire de la guerre des Pays-Bas du R. P. Famien Strada, Romain, de la compagnie de Jésus, traduite par P. Du Rier, Bruxelles, 1727, 4 vol. in-8°. — Haræus, Annales ducum seu principum Brabantiæ, t. II, pp. 124 à 140, — Fr. Vinchant, t. V, pp. 287 à 302. — Michel Delewarde, t. VI, pp. 529 à 541. — De Boussu, pp. 201 à 208. — Paridaens, pp. 61 à 89 et 278 à 280. — L. Gachard, Notice sur le conseil des troubles institué par le duc d'Albe. Bulletins de l'académie royale de Belgique, t. XVI, pp. 50 à 78. — A. Lacroix, Recherches sur le paupérisme et la bienfaisance publique en Hainaut. Mons, 1850, pp. 27 à 30. — Le même, Correspondance de la commission des troubles, etc. Bulletins de la commission royale d'histoire, 2e série, t. XI, n° 1. — Nestor Considérant, Révolution du XVIe siècle. Mons, 1851, pp. 108 à 110. — J.-J. Altmeyer, Une succursale du tribunal de sang.

Back of
Foldout
Not Imaged



Porte du Château
Porte du Parc
Porte du Rivage
Porte de Nimy
Grand'Place
Rue des Juifferies
Tour Valenciennoise
Tour S. Nicolas
Estang
Tour S. Michel
Porte d'Havré
Porte de Bertaimont
Estang des Prêstres
des Apôtres
FORTIFICATIONS
de
MONS
avant
VAUBAN.

Bruxelles, 1853, in-12. — ALPHONSE ROUSSELLE, Siège de Mons par les Espagnols en 1572. Mons, veuve Piérart, 1858, in-8°, 41 pp. — A. BARON, Mosaïque belge, Troisième chronique. Prise de Mons par le comte Louis de Nassau. Bruxelles, 1837, in-12, pp. 147 à 169. — L. DEVILLERS, *Notes et extraits des papiers de la commission établie à Mons, à l'occasion de la surprise et de l'occupation de cette ville par le comte Louis de Nassau,* dans les Bulletins de la Commission royale d'histoire, 4me série, t. IV ; — Le même, *Inventaire des archives de la ville de Mons,* t. II, Préface, p. LXIX, § VII.

Outre les récits des historiens, on possède des vues de la place assiégée. Ces vues accompagnent les livres de Michel Aitsingerus (Eytsing), De leone belgico, et de Guillaume Baudart, Les guerres de Nassau, ainsi que l'édition in-folio de l'ouvrage précité de Famianus Strada, Rome, 1632-1647. Elles font aussi partie du Recueil d'estampes et portraits historiques de François Hogenberg. Nous ne répéterons pas ici les détails que nous avons donnés sur ces gravures dans notre notice sur « les Descriptions, les plans et les vues de Mons », insérée dans le tome XVIII, pp. 395 à 401, des *Annales du Cercle archéologique.* Dans ce même travail, nous avons de plus mentionné deux dessins, à la plume et coloriés, sur le même sujet : l'un par Guillaume de Gortter et l'autre par Pierre Le Poivre.

Nous avons fait graver le dessin de Le Poivre, qui porte le n° 15 de l'œuvre de cet artiste (Bibliothèque royale, section des manuscrits, n° 19,611). Il est intitulé : « Disposition de l'armée de S. A. Fernande duc d'Albe, capne gnal du Pais base Pour S. Mté, et la représentation de l'armée du Prince d'Orange et autre Protestan de leur lignes, plus amplement mentionné dedens mon somaire, Et avec lettre de cifr. l'on trouvera les particuliarités de cest carte et premièrement,

La ville	1
Ste-Waldru	2
La tour de lad. églize	3
(En-dessous, la tour de Naast, non cotée.)	
S.-Jermain	4
S.-Nicolas	5
Ste-Elizabeth	6
Nostre Dam *(Chapelle des Arbalétriers)*	7
S.-Jacques	8
L'Escoliers *(Val-des-Écoliers)*	9
Le pouvr. sœur *(Pauvres-Sœurs)*	10
S. François *(Frères Mineurs)*	11
La baterie à la porte de Bertaimont	12

Les tranchées de ladite porte 13
La porte de Havré 14
La tour de S.-Nicolas 15
Le boulvars de S.-Nicolas. 16
Le chastiau 17
La tour Aubron 18
L'estan des Apostres et de Prèles. 19
Les estan de Quesme 20
La faus. Trouille 21
Les forteres de S.-Pierre où que le duc d'Albe pensa surprendre à fors d'arme, et là se trecta la capitulation de l'acorde . 22
Les deux pontons que le Sr duc d'Albe faict jecter pour montrer à la brèche, mes furent brullée par les artifices de la ville . 23
Le logement du duc d'Albe 24
Le logement de don Fédricque 25
Le forte pour résister aux anemi du Prince d'Orange, qui estoit guarni de huit cannon et de deux mil mosquetier près du moulin. 26

Cette carte, dont nous copions textuellement les légendes, mesure 48 centimètres de hauteur sur 58 de largeur, avec un volet à gauche et un à droite. Sur le volet gauche, se trouve un plan à vol d'oiseau de la porte de la Guérite, et sur le volet droit, le plan de l'abbaye d'Épinlieu. Au-dessus du dessin de la porte de la Guérite, on voit un fortin à huit pans, avec l'inscription suivante : « C'est forteres fut composée de l'ingenier Pachstre ». Cet ouvrage fut construit près des étangs de Cuesmes, nº 20 de cette carte. Nous ne l'avons pas compris dans la reproduction du plan de Le Poivre, parce que le dessin que celui-ci en donne, n'est pas exact. En effet, ce fortin eut la forme d'une étoile à quatre pans, ainsi qu'on le voit dans les deux traductions du Commentaire de Bernardino de Mendoça : celle de 1581, p. 160, et celle de 1860, p. 356. Cet historien cite le capitaine Bartholomeo Campi, comme l'auteur du plan de ce retranchement ; Le Poivre était mal renseigné en nommant l'ingénieur Pachstre. Sur le volet droit, au-dessus du plan d'Épinlieu, est représentée la vue de la tour Saint-André, prise de l'extérieur, à l'ouest de la porte de Bertaimont. Notre gravure le reproduit dans son angle supérieur de gauche. Le Poivre y a mis la singulière inscription suivante : « Cest Tour fut batu de 14,000 mil cops de cannon. » Il consigna ainsi un souvenir populaire, qui concernait toute la ville, et pas seulement la tour de Saint-André. J.-J. Altmeyer, *Une succursale du tribunal de sang*, p. 108, a conservé la mémoire de ce chiffre de projectiles, lancés contre la place :

« Le 24 (septembre 1572), dit-il, d'Albe fit son entrée dans Mons labouré par quatorze mille cinq cent trente-quatre coups de canon. »

Nous ne publions que les deux-cinquièmes environ en hauteur, et les deux tiers en largeur du dessin de Le Poivre : c'est la partie de ce plan qui seule nous intéresse. Nous omettons la partie inférieure représentant le camp espagnol près de Bélian, œuvre probablement de fantaisie ; nous laissons également en largeur une bande à gauche (le village de Cuesmes) et une autre bande à droite (celui de Saint-Symphorien). Ces fragments sont trop inexacts pour être reproduits. On peut se faire une idée de la manière de dresser des cartes géographiques, suivie par Le Poivre, en voyant comment il a indiqué les villages de « Jemape, Carelgnon, Vanmieul *(Wasmuel)* et S. Gislain » sur le plan que nous reproduisons. Il n'y a aucune utilité à publier, comme véritables, des cartes pleines d'erreurs. Autant Le Poivre pouvait mettre de l'exactitude en reproduisant le panorama de Mons et les plans terriers d'Épinlieu et de la porte de la Guérite, objets qu'il avait sous les yeux, autant il devait s'abandonner à son imagination pour représenter, en 1616, le camp des Espagnols à Bélian et la position de l'armée du prince d'Orange en 1572. Et quant à la topographie des villages voisins, il ne put la respecter, puisque sa carte n'était qu'une vue à vol d'oiseau.

Au surplus, on constate des omissions, et on voit des constructions inexpliquées. C'est ainsi que la chapelle de Notre-Dame de Cambron est omise, et qu'on trouve une chapelle de S. Souphy ou Souply *(S. Sulpice)* près de l'étang des Apôtres.

Peu d'explications sont nécessaires pour l'intelligence de ce plan.

Aussitôt que le duc d'Albe fut informé que Louis de Nassau s'était emparé de Mons, il prit des mesures pour empêcher que les huguenots français ne vinssent renforcer les troupes qui occupaient cette ville. Il envoya divers corps pour surveiller les routes du côté de la France, et chargea son fils, Don Fadrique, de prendre position dans le voisinage de Mons, tandis que lui-même se préparerait à en faire le siége. Le 23 juin 1572, don Fadrique vint camper près de l'abbaye de Bélian, à Mesvin. Il était accompagné de Philippe de Sainte-Aldegonde, baron de Noircarmes, grand bailli de Hainaut, et de Chiappin Vitelli, faisant l'office de mestre de camp général.

Comme don Fadrique s'approchait de Mons, dit Strada, De bello belgico, t. I, p. 437, et traduction de Du Rier, t. I, p. 183, quelques troupes d'élite de la cavalerie française firent une sortie et l'attaquèrent à l'improviste, afin que les Espagnols ne campassent pas sans qu'on leur fît quelque résistance. Ces Français crurent qu'il convenait à leur réputation de prouver ce qu'ils étaient, en tenant l'ennemi loin de leurs murs. Vitelli, dans cette escar-

mouche, fut blessé d'une balle à la jambe gauche, et cet engagement inspira une grande inquiétude à l'armée du roi. Toutefois celle-ci campa à l'endroit que Vitelli avait choisi. C'était à une portée de canon de la place, dans une position forte par elle-même, sur la route de Maubeuge, et où l'on pouvait arrêter les huguenots, à quelque point de la frontière qu'ils eussent choisi pour arriver à Mons.

Le lendemain de son arrivée, don Fadrique fortifia une maison située sur la même route, à un demi-mille de Mons, et y plaça une garnison. De cette position, des escarmouches s'engageaient avec les troupes de la ville, qui restaient toujours sous la protection de l'artillerie des remparts. L'attaque la plus vive eut lieu le 11 juillet, pour protéger des ouvriers qui devaient faucher des froments. Don Fadrique et Mendoça prirent part au combat et mirent en fuite les troupes de Louis de Nassau. Les Espagnols poursuivirent les fuyards jusque sous les remparts, bien que les murailles fussent garnies de mousquetaires et d'arquebusiers, qui lançaient des grêles de balles.

Comme notre étude est limitée aux faits se rattachant à la forteresse de Mons, nous omettons de rappeler ici la tentative de Genlis pour secourir Louis de Nassau. Le 17 juillet, don Fadrique remporta sur les Français une victoire complète à Hautrages, et Genlis fait prisonnier fut conduit à Anvers, où il mourut bientôt.

L'auteur des *Mémoires anonymes* précités, 1565-1580, t. I, p. 117, nous renseigne ainsi sur le blocus de notre ville : « Et estant ainsy ledict camp assiz, bien furny de gens et artilleries avecq estrange sorte et fachon d'appareilz d'engiens servant à faire assaulx, que l'on ne avoit veu de semblable invention en ces pays, treuvez par ledict Chapin Vytelli, ytalien, qui estoit fort estimé estre de grand cervau en faictz de guerre, ceulx de ladicte ville de Mons leur faisoient souvent des allarmes par sayllies de gens bien délibérez, démonstrans grand vaillantize de soldatz, repoulsans parfois nos gens jusques aux trenchyz, menant des nostres prisonniers en ladicte ville. Et après plusieurs rancontres d'escarmousades et courses l'un sur l'autre, ayans aussy ceulx de la ville estez chassez, et aucuns d'eulx blessez, tuez et prins, ne sceurent lesdicts de la ville plus sortir, estans leurs sayllies fermées. Et leur fut donnez aprez grand quantité de canonnades, y ayant bonne bresse. Suyvant quoy, les nostres donnarent plusieurs assaulx avec lesdicts ingénieulx appareils ; mais ceulx d'icelle ville se deffendoient si vaillament et de si grand couraige qu'ilz repoulsoient à chaque fois les nostres sur et embas des rempars, et il n'y avoit espoir de l'avoir par batterie, ny assaulx, pour y perdre beaucoup des nostres èsdicts assaulx. »

Dès son entrée à Mons, le comte Louis de Nassau avait cherché à fortifier

la ville : il avait fait placer des canons sur les remparts ; il avait fait restaurer les fortifications et avait transformé en un poste militaire parfaitement retranché, l'abbaye d'Épinlieu, située hors de la porte du Parc. Des habitants le secondèrent. Des fabricants drapiers se mirent à la tête de compagnies de carabiniers, composées en grande partie d'ouvriers en laine ; et d'autres corps de volontaires furent organisés.

Mendoça (livre VII, chapitre II, t. I, p. 337, de la traduction Loumier) nous apprend que le poste d'Épinlieu était ordinairement occupé par deux cents fantassins, et que, le 20 août, un corps d'Espagnols y fit une recon naissance. Les défenseurs du fort en sortirent pour escarmoucher, et ils furent bientôt appuyés par trois cents arquebusiers de la ville. Le combat se prolongea : les Espagnols avaient enlevé les tranchées et les fossés du fort ; ils firent une charge inconsidérée dans laquelle ils souffrirent beaucoup ; mais enfin ils repoussèrent les ennemis à l'arme blanche jusqu'à la porte de leur refuge. En même temps, une compagnie du camp espagnol vint poursuivre les trois cents arquebusiers de la ville ; ceux-ci rentrèrent dans la place ; néanmoins les Espagnols firent des pertes sensibles : l'artillerie des remparts et les arquebusiers postés sur les murailles leur tuèrent et blessèrent un grand nombre de chevau-légers.

Le 23 août, le duc d'Albe vint prendre part au siége de Mons. Il décida aussitôt de se rendre maître d'Épinlieu : c'était le seul moyen de compléter l'investissement de la ville et d'empêcher la garnison de Mons d'entrer et de sortir par les prairies au milieu desquelles s'élevait cette construction. On la canonna depuis huit heures du matin jusqu'à trois heures après midi, et alors on commanda l'assaut. Mais les défenseurs ne pouvant conserver leur poste, se retirèrent dans la ville. Les Espagnols établirent une garnison dans ce fort.

Dans l'entre temps, le prince d'Orange était entré dans le Hainaut et s'était avancé jusqu'aux environs de Mons. Il s'étonna de voir cette ville si étroitement cernée par des retranchements, qui la tenaient assiégée, et qui la rendaient inaccessible à des secours de l'extérieur. La plus grande partie de l'artillerie du duc d'Albe était sur la colline qui domine la porte de Bertaimont ; et depuis cette colline, vers la gauche, on avait conduit un retranchement avec un fossé, qui environnait presque toute la ville. Par intervalle, plusieurs forts se défendaient mutuellement et se trouvaient fortifiés par des corps de garde. (Strada, *Texte latin,* t. I, p. 441 ; *Traduction* de Du Rier, t. II, p. 188. — Altmeyer, p. 87.)

Vers la fin d'août, le prince d'Orange fit de vains efforts pour amener le duc d'Albe à une bataille générale ; il essaya inutilement de forcer les lignes espagnoles et de faire entrer des renforts dans la ville.

On apprit alors le massacre de la Saint-Barthélemy, 24 août 1572, événement qui compromit les entreprises des huguenots en Belgique.

Le prince d'Orange obtint, le 8 septembre, quelques succès dans une escarmouche ; mais le lendemain, il éprouva un échec à Jemappes. Il se retira ensuite à Harmignies, où il subit, dans une camisade des Espagnols, durant la nuit du 11 au 12 du même mois, des pertes considérables qui le forcèrent de battre en retraite. (Strada, *texte latin*, I, 442 ; *traduction*, II, 190. — Mendoça, I, 358. — *Mémoires anonymes*, I, 129.)

Louis de Nassau restait sans secours ; toute résistance lui fut impossible. Les soldats français voulaient rentrer dans leur pays ; le parti espagnol de la bourgeoisie montoise était puissant ; en vain les volontaires lui montrèrent leur courage, il fut obligé de capituler, le 19 septembre. Le 21, Mons fut évacué. (Lettre du duc d'Albe, publiée par L. Gachard, *Notice sur les archives de M. le duc de Caraman à Beaumont*, dans les *Bulletins de la commission royale d'histoire*, t. XI, p. 234.)

Nous aurions pu rapporter certains détails sur les opérations de ce siége ; mais le lecteur y suppléera par l'examen du dessin de Le Poivre.

BOULEVARDS DE NIMY ET D'HAVRÉ.

18. [Chapitre VII.] Notre auteur attribue au roi Philippe II la construction des deux bastions, qui sont déjà indiqués sur le plan de Mons dressé vers 1550 par Jacques Van Deventer. C'est donc une nouvelle erreur de sa part.

On éleva des bastions ou boulevards dans le mur d'enceinte, dès que l'artillerie à feu prit une certaine importance ; c'était pour y placer des canons en dehors des anciennes défenses.

Nous n'avons pas trouvé une mention précise de la création de nos deux boulevards. On ne peut la déduire des lettres d'Albert de Bavière, de février 1395 (1396, n. st.), qui parlent de grands ouvrages commencés à la porte de Nimy, ni du compte de la ville de 1388, qui renseigne des ouvrages faits à la porte d'Havré ; cependant des documents du XVe siècle constatent que des boulevards existaient aux portes de la ville. (Mémorial de la ville de 1424 à 1442 et Compte du massard Gilles Poullés, de 1424-1425, cités par L. Devillers, *Particularités sur Jacqueline de Bavière*, t. II, pp. 270 et 358.)

Mais, au XVIe siècle, des travaux furent exécutés aux deux boulevards qui nous occupent. Dans un octroi de Charles-Quint, du 5 août 1520, il s'agit de taxes qui doivent servir à la réparation du boulevard d'Havré ; dans un autre

octroi du grand bailli, du 12 mars 1554 (1555, n. st.), on fait valoir la nécessité d'achever le boulevard de Nimy ; dans un troisième du roi Philippe II, du 11 décembre 1556, on veut reconstruire une muraille tombée entre la porte de Nimy et celle d'Havré ; dans un quatrième du grand bailli, daté du 27 septembre 1560, il s'agit de l'achèvement du boulevard de la porte de Nimy ; dans un autre de Philippe II, du 8 novembre 1570, il est dit que la ville de Mons supporta de grandes dépenses pour la construction « de deux grands et puissans bouleveroqz érigez alentour d'icelle ville, et des fossez de grande largeur » ; et dans d'autres octrois des grands baillis, du 22 septembre 1563, du 3 juillet 1566, du 12 janvier 1568 (1569, n. st.), du 27 septembre 1597, du 30 septembre 1606 et du 15 juin 1619, on autorise la construction et l'achèvement des boulevards de Nimy et d'Havré. Un autre octroi, du 19 février 1624, autorise la ville à restaurer ces mêmes boulevards. (Léopold Devillers, *Inventaire des archives de la ville de Mons*, t. II, pp. 29, 161, 165, 181 et 298. — Charles Rousselle, *Agrandissements de Mons*, p. 54.)

Ainsi qu'on le voit sur les plans de la ville que nous joignons à ce travail, le boulevard de Nimy fut établi à l'extrémité de la rue de ce nom, et le bouevard d'Havré, au bas de la rue des Groseillers. Ils sont marqués par les lettres A et B.

BOULEVARD DE BERTAIMONT.

19. [Chapitre VII.] Le bastion de Bertaimont ne figure pas sur les plans de Jacques Van Deventer, de Hohenberg et du cartographe de Guicciardin ; mais on le voit sur le plan publié par Joannes Blaeu, dans le *Novum ac magnum theatrum urbium Belgicæ regiæ*, 1649. Le même plan présente aussi une demi-lune devant la porte de Bertaimont. Ces deux ouvrages forment un ensemble garanti par de larges fossés remplis d'eau.

Nous n'avons pas trouvé la source de l'assertion de notre auteur, d'après laquelle ce bastion aurait été construit sous le règne de l'archiduc Albert. Au contraire, trois octrois du grand bailli, Jacques de Gavre, du 23 févrie 1507, du 12 janvier 1509 et du 24 juin 1513, autorisent la ville à lever des fonds pour la construction du boulevard de Bertaimont, et un dernier octroi de Charles-Quint, du 5 août 1520, affecte le produit d'accises et de maltôtes à l'achèvement de la porte et du boulevard de ce nom. (L. Devillers, *Inventaire des archives de la ville de Mons*, t. II, pp. 8, 14, 18 et 29.)

Ce bastion de l'archiduc Albert est indiqué par la lettre C sur les plans joints à notre notice. Il porte le nom de Bastion vert ou de Ravelin ; et ce

fut très tardivement qu'on le soutint par des maçonneries. De Boussu, p. 332, rapporte qu'au mois d'août 1724, en suite d'une résolution du conseil de ville du 14 juillet précédent, prise à la réquisition du grand bailli, on commença la construction de la muraille, dont les fondations eurent onze pieds de largeur et dont le circuit eut neuf cent quarante-cinq pieds. Les premières pierres furent officiellement posées le 15 août.

Comme on l'a vu, notre ville ne fut, jusqu'au XVIIe siècle, défendue que par ses murs d'enceinte, ses tours et ses boulevards. Dès lors, on y ajouta des ouvrages extérieurs, qui successivement enveloppèrent la clôture primitive et transformèrent l'ancienne forteresse en une moderne place de guerre.

FORTIFICATIONS DE PHILIPPE IV.

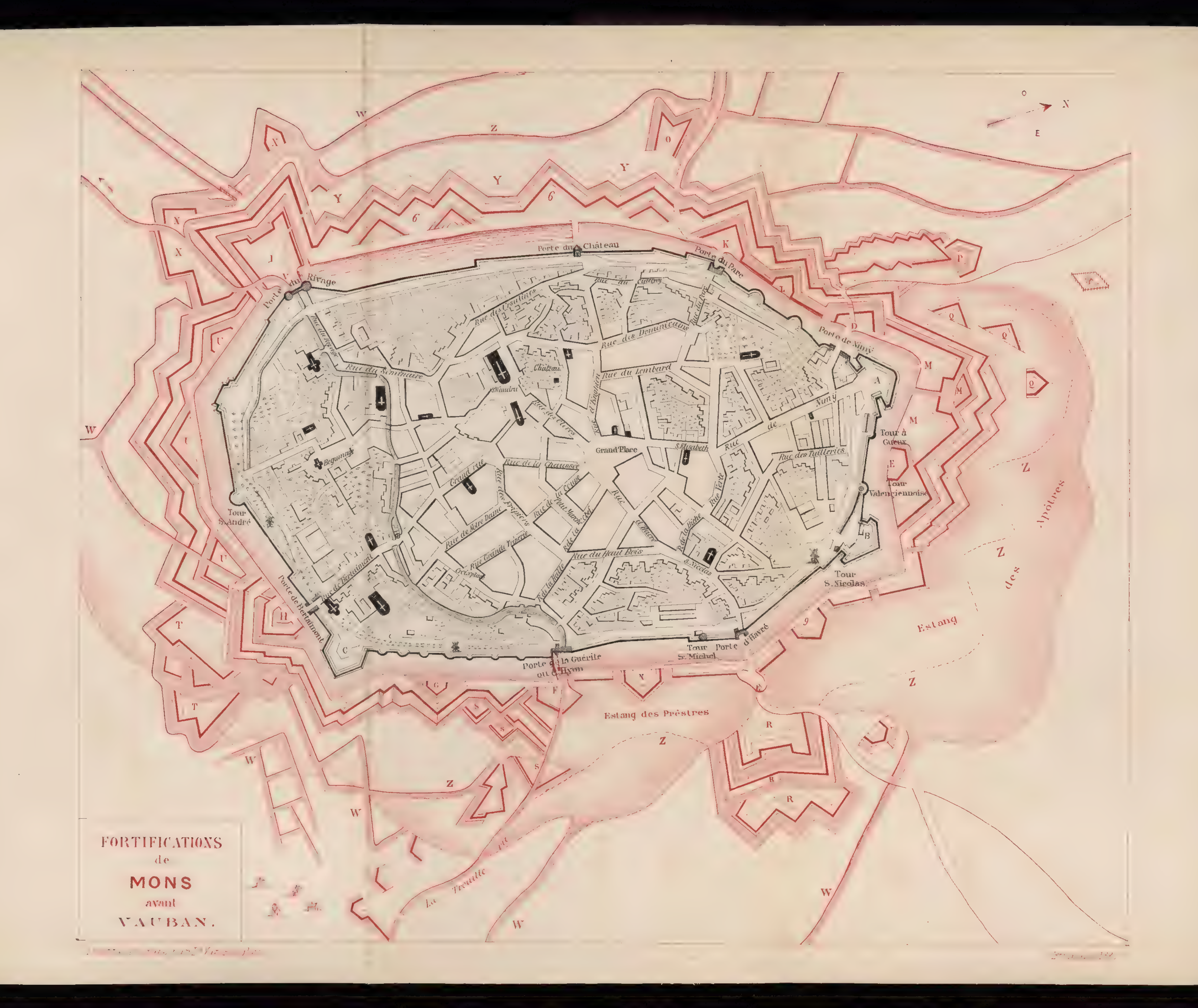
20. [Chapitre VII.] Vers le milieu du XVIIe siècle, le gouvernement espagnol ajouta des ouvrages extérieurs à l'enceinte primitive, afin de prémunir la ville contre l'artillerie des assiégeants.

On voit déjà sur un plan de Mons publié par Joannes Blaeu en 1649 *(Novum ac magnum theatrum urbium Belgicæ regiæ)*, diverses défenses élevées en dehors du fossé capital, savoir : un demi-ravelin devant la porte de Nimy, une demi-lune devant la tour Valenciennoise, un autre demi-ravelin sur la rive gauche de la Trouille, à la porte de Guérite, une seconde demi-lune en face de l'hospice des Chartriers, une troisième devant la porte de Bertaimont, et un ouvrage à cornes devant la porte du Rivage.

Notre auteur indique l'année 1660, comme date de la construction de ces ouvrages. On peut douter que cette date soit exacte, vu que ces travaux figurent sur le plan précité de 1649. D'ailleurs, le roi d'Espagne Philippe IV fut en guerre avec Louis XIII dès 1635, et depuis cette époque, le gouvernement espagnol avait dû reconnaître la nécessité de fortifier les villes frontières de la France ; il n'aura pas attendu la Paix des Pyrennées (7 novembre 1659) qui consacrait la supériorité politique de la France, pour protéger ses places fortes des Pays-Bas. Au surplus, on trouve que la chambre du clergé des états de Hainaut, par résolution du 8 mars 1656, affecta un vingtième extraordinaire aux fortifications et munitions de la ville de Mons. (A. Lacroix, *Inventaire des archives du clergé, de la noblesse et du tiers état de Hainaut,* vol. in-4o, 1852, p. 78.)

Quoi qu'il en soit, le plan de Mons de Blaeu correspond non-seulement à la description, que notre auteur donne, des ouvrages exécutés sous le règne de

Back of
Foldout
Not Imaged


FORTIFICATIONS
de
MONS
avant
VAUBAN.
Porte du Château
Porte du Parc
Porte du Rivage
Porte de Nimy
Porte de Bertaimont
Porte de la Guérite ou d'Hyon
Tour Porte d'Havré
S. Michel
Tour S. Nicolas
Tour Valenciennoise
Tour à Gueux
Tour S. André
Grand Place
Rue du Séminaire
Rue des Ursulines
Rue des Dominicains
Rue du Lombard
Rue de la Chaussée
Rue de Notre Dame
Rue du Haut Bois
Rue des Tuilleries
Rue de Nimy
Rue des Clercs
Grand rue
Rue de Bertaimont
Château
Beguinage
S. Elisabeth
S. Nicolas
Estang des Prêstres
Estang des Apôtres
La Trouille

Philippe IV, mais aussi à un plan de Mons justement estimé et qui accompagne le livre de De Fer, *Les forces de l'Europe ;* Paris, 1683, in-4° oblong. C'est ce plan que nous reproduisons sous le titre de « Fortifications de Mons avant Vauban. » Le corps de place, notre vieille enceinte, est imprimé en noir ; les ouvrages extérieurs, cotés dans le texte de notre auteur par les lettres D, E, F, G, H et I, sont imprimés en rouge.

OUVRAGES EXTÉRIEURS DE CHARLES II.

21. [Chapitre VII.] Tous les travaux de défense que notre auteur attribue au règne du roi Charles II, se retrouvent sur le plan de Mons de De Fer, et nous les indiquons sur notre reproduction par les lettres K à T.

Charles II régna de 1665 à 1700. Dès 1667, Louis XIV réclamait au nom de la reine de France, l'infante Marie-Thérèse, fille de Philippe IV, certaines provinces belges « par droit de dévolution », et il s'emparait de plusieurs villes de la Flandre et du Hainaut. La ville de Mons ne fut pas au nombre de ces conquêtes ; mais le gouvernement des Pays-Bas prit des mesures pour la sûreté de son territoire. Notamment il fit construire des ouvrages en dehors de l'enceinte de notre ville, au-delà de ceux qui avaient été élevés sous le règne précédent.

Notre écrivain rapporte que ces ouvrages ne furent exécutés qu'en 1670. Cette assertion est contredite par les divers comptes des ouvrages et fortifications de la ville de Mons, commençant au mois de mai 1667 et finissant au 31 décembre 1689. (Archives générales du royaume. Chambre des comptes, registres 27,072 à 27,088. *Inventaire de la Chambre des comptes,* t. IV, p. 299.) Nous renonçons à analyser ici ces volumineux registres ; nous nous bornerons à constater que, dès 1667, on fit de nombreuses constructions de défenses extérieures : demi-lunes, ravelins, *horenwerk* (ouvrages à cornes), dos-d'asne, batteries, etc., construits en avant des diverses portes de la ville, de tours et de bastions de l'enceinte. Au surplus, il suffit de voir le plan des ouvrages attribués au règne de Charles II pour acquérir la conviction que toutes ces constructions n'ont pu être élevées en 1670, surtout quand on sait que les finances espagnoles étaient épuisées et que le gouvernement ne disposait que de recettes peu considérables. Ces recettes sont mentionnées au commencement de chacun de ces comptes : et comme l'entretien des travaux préexistants exigeait d'assez fortes sommes, il ne restait que peu de ressources pour les nouveaux ouvrages.

En 1672, on travaillait à ces fortifications. Un placard du grand bailli, en date du 28 mars de ladite année, rappelant une ordonnance du 21 juillet 1671, défend à chacun « de travailler ou faire travailler de maçonneries, cuire briques et tailler pierres, ne soit pour lesdites fortifications, sur l'amende de 50 florins ou autre peine arbitraire, à encourir par chacun des contrevenants, interdisant à tous maîtres maçons, leurs ouvriers, tailleurs de pierres et faiseurs de briques, de travailler ailleurs qu'à l'achèvement desdites fortifications, auxquelles ils seront employés et duement salariés. »

De Boussu, p. 298, rapporte que les états de Hainaut firent, en 1675, une levée de 60,000 livres pour contribuer aux frais d'ouvrages extérieurs de la place, et que nos magistrats communaux construisirent, l'année suivante, des casernes d'infanterie. (A. Lacroix, *Inventaire des archives du clergé*, etc., *de Hainaut*, pp. 79 et 80.)

Notre auteur mentionne ici pour la première fois l'Étang des Apôtres et celui des Prêtres, et il semble dire que ces viviers ne dateraient que de l'époque du roi Charles II. Nous savons, au contraire, que ces vastes pièces d'eau furent creusées au commencement du XIVe siècle, lorsque l'enceinte de Mons fut clôturée vers l'est. Par lettres du 24 août 1314, le comte Guillaume Ier approuve que les échevins aient acquis et acquièrent encore « héritages hors de le fermetet de no ville de Mons, entre le porte de Haverech et le porte de Nimy et le bos, pour iauwe tenir u vivier faire sour chou qu'il ont acquis et acquerront et sour les wareschais de no dite ville de Mons. » (L. Devillers, *Cartulaire des rentes et cens dus au comte de Hainaut*, de 1265-1286, t. II, p. 290 ; et *Inventaire des archives de la ville de Mons*, t. I, p. 33.)

Ce vivier existait en 1322. Une charte du même prince, datée du 25 mai de ladite année, porte que les échevins, le conseil et la commune de Mons doivent des rentes au comte « pour occoison de leur vivier dehors le porte de Haverech et de leurs fossés de no ditte ville de Mons ». Devillers, *Inventaire* précité, t. I, p. 42.)

Le compte de la ville de 1339 renseigne une redevance payée au comte de Hainaut, pour le vivier de la rue de Havrech, et celui de 1341 mentionne le « grand vivier de le rue de Havrech » *(Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XI, pp. 359 et 363). Le 2 juillet 1421, on étudia le point de savoir si l'on pouvait faire couler la source de Vallières dans l'étang des Apôtres. (*Particularités sur Jacqueline de Bavière*, t. II, p. 249.)

Ce qui peut avoir amené notre auteur à l'assertion que ces étangs ne remontaient qu'au XVIIe siècle, c'est la construction du grand dos-d'asne de la porte de Nimy, qui fut exécutée vers 1675 aux frais du gouvernement des Pays-Bas. On éleva ce bâtardeau lorsqu'on établit le fossé du Comman-

dant et afin de maintenir les eaux de l'étang des Apôtres, qui étaient plus hautes que celles de ce fossé. (Archives du royaume. Conseil des finances. Carton nº 1498. Fortifications de Mons et de Saint-Ghislain. Dossier de 1734. Requête des magistrats de Mons, du 27 janvier 1734, concernant les réparations des fortifications.)

Ces étangs furent des défenses plutôt apparentes que sérieuses, car ils n'avaient qu'une faible profondeur, pouvaient être mis à sec en deux jours et recouvraient un sol ferme et solide. (Ms. de la bibliothèque royale, série II, nº 432, sans signature et datant de 1708, intitulé « Mémoire instructif (*Instructions*) pour faire le siége de Mons. »)

Blocus de 1678.

22. [Chapitre VIII.] Notre auteur suppose sans doute que ses lecteur connaissent les particularités de la guerre que Louis XIV soutint d'abord contre les Hollandais à la suite du traité d'Aix-la-Chapelle du 2 mai 1668, guerre dont les faits les plus saillants sont le passage du Rhin du 11 juin 1672 et le siége de Maestricht, qui dura jusqu'au 29 juin 1673.

Ces progrès alarmants de la France engagèrent l'Espagne à s'allier à la Hollande. Louis XIV abandonna ses conquêtes et transporta le théâtre de la guerre dans nos provinces. Les alliés étaient commandés par le prince d'Orange, et les Français par le prince de Condé. Une sanglante bataille fut livrée à Seneffe, le 11 août 1674, et les deux chefs s'attribuèrent la victoire.

Les hostilités continuèrent encore pendant quatre ans; et durant les années 1676 et 1677, les Français s'emparèrent de diverses villes et notamment de Condé, Bouchain, Valenciennes et Tournai. Comme ils ne laissaient pas pénétrer leurs desseins, dit De Boussu, p. 299, la ville de Mons se prépara à résister à leurs attaques. D'une part, on avait appris qu'ils avaient défendu dans le plat-pays de conduire à Mons des grains et des vivres; d'autre part, le 6 février 1677, le duc de Villa-Hermosa, gouverneur des Pays-Bas, avais promis de dédommager les propriétaires des maisons qui seraient brûlées pendant le siége, et le 6 septembre suivant, les députés qui avaient été près du prince d'Orange pour demander que la garnison fût réduite, firent connaître que le prince tenait à la conservation de Mons, dont dépendait le salut du Hainaut et du pays; qu'il y destinait une forte garnison à laquelle il ajouterait encore dix bataillons d'infanterie; enfin, qu'il requérait les habitants de le seconder par leur dévoûment et leur courage.

En effet, le prince renforça la garnison, le 3 et le 5 octobre. Dès lors, on travailla à réparer les fortifications, et on détruisit les maisons qui auraient pu servir d'abri aux assiégeants.

Les projets des Français contre notre ville se manifestèrent deux mois plus tard. La ville de Saint-Ghislain fut investie par les ennemis, et, après un siége de dix jours, elle se rendit le 10 décembre. (*Les Relations véritables*, de Bruxelles, 11 et 15 décembre 1677, pp. 768 et 776.) Cette place était un avant-poste de Mons. Dès lors, on ne douta plus que la ville serait assiégée. Le 22 décembre, le duc de Villa-Hermosa écrivit aux magistrats pour les exhorter ainsi que les bourgeois à une défense vigoureuse ; les magistrats lui répondirent qu'eux et les habitants ne manqueraient pas de prouver leur dévoûment et leur fidélité envers leur prince naturel.

Notre ville ne tarda pas à être bloquée de toutes parts sous le commandement du maréchal de Humières. La bourgeoisie n'en fut pas émue ; elle attendait d'être délivrée par le prince d'Orange. Une correspondance était entretenue avec le duc de Villa-Hermosa. (De Boussu, p. 301.) Au commencement du mois d'août 1678, le prince d'Orange s'avança vers le Hainaut. De son côté, le maréchal de Luxembourg était arrivé entre Soignies et Neufvilles.

Une rencontre était imminente. Le duc de Villa-Hermosa vint attaquer les Français à Casteau, et le prince d'Orange se porta à Saint-Denis contre l'armée du maréchal de Luxembourg. La bataille eut lieu le 14 août. Le combat fut long et opiniâtre et le succès fut balancé. La paix de Nimègue entre les Hollandais et le roi de France avait été signée le 10 du même mois. Les Français devaient se retirer. Le blocus de Mons fut levé le 15 août. (*Les Relations véritables*, de Bruxelles, du 17, du 20, du 31 août et du 7 septembre 1678, pp. 509, 517, 525, 532 et 541.)

L'Espagne, abandonnée de ses alliés, se soumit aux conditions que la France lui imposa par un second traité conclu aussi à Nimègue le 17 septembre suivant. Louis XIV rendit Charleroi, Binche, Ath, la Flandre et le Limbourg, mais il conserva Valenciennes, Bavai, Maubeuge, Cambrai, Bouchain, Condé et plusieurs places de la Flandre méridionale.

PRISE DE MONS EN 1691.

23. [Chapitre VIII.] La partie historique est toujours fort écourtée par notre auteur : nous suppléerons quelque peu à son récit.

Louis XIV ne se contentait pas des conquêtes que la paix de Nimègue lui assurait, et dès 1680, il établit à Metz une « Chambre des Réunions », qui devait déterminer l'étendue des pays conquis. Cette commission prit à cet égard de nombreuses décisions que le roi fit exécuter par la force : l'invasion dans ces territoires commença en 1683.

Quelques années après, le prince d'Orange voulut arrêter les envahissements du roi de France ; et en 1688, étant devenu roi d'Angleterre, il reconstitua l'ancienne confédération qui reçut le nom de Ligue d'Augsbourg. Louis XIV vit dans cette coalition une rupture de la trève de 1684 et reprit les armes. Il fit ravager le Palatinat et porta en même temps la guerre en Belgique.

Les Français furent battus à Walcourt (25 août 1689), mais ils furent vainqueurs à Fleurus (1er juillet 1690). La guerre dura huit ans : les armée dévastèrent le pays pendant cette période désastreuse ; la lutte fut soutenue avec un égal acharnement et sans résultat décisif.

La campagne de 1691 s'ouvrit par le siége de Mons. Le prince d'Orange voulut opposer à l'armée française les forces considérables des alliés ; mais le maréchal de Luxembourg, qui commandait l'armée d'observation, arrêta les ennemis campés à Hal.

Le 15 mars, les Français investirent notre ville. Louis XIV vint, le 21, établir son quartier-général à l'abbaye de Bélian, et Vauban dirigea les attaques contre les ouvrages qui couvraient la porte de Bertaimont.

Nous avions commencé l'historique de ce siége, sa bibliographie, son iconographie et sa numismatique ; mais nous avons abandonné notre travail, en reconnaissant qu'il aurait excédé les limites de la présente note.

Nous nous bornerons à renvoyer nos lecteurs aux histoires de France et de Belgique, ainsi qu'aux divers ouvrages qui traitent des campagnes de Louis XIV.

Nous mentionnerons spécialement : Le chevalier de Beaurain, *Histoire militaire de Flandre depuis l'année 1690 jusqu'en 1694 inclusivement,* Paris, 1755, 5 vol. in-folio, t. II, pp. 1 à 10, et planches I et II. — Le même, *Histoire militaire du duc de Luxembourg.* La Haye, chez Benjamen Gibert, 1756, 5 vol. in-4°. — Le marquis de Quincy, *Histoire militaire du règne de Louis le Grand, roy de France,* 1726, 7 vol. in-4°, t. II, p. 343. — Camille Rousset, *Histoire de Louvois et de son administration politique et militaire,* Paris,

1861-1863, 4 vol. in-8°, t. IV, pp. 459 à 466. — BRUZEN DE LA MARTINIÈRE, *Histoire de la vie et du règne de Louis XIV*. La Haye, 1740-42, 5 vol. in-4°, t. IV, p. 517 à 525.)

Parmi nos historiens belges, on peut consulter : DE BOUSSU, *Histoire de Mons*, pp. 308 à 310. — F. PARIDAENS, *Mons*, pp. 121 à 124 et 281. — CHARLES ROUSSELLE, *Mons pendant l'occupation française de 1691 à 1697*. Mons, veuve Piérart, 1856, in-8°, 30 pp. Introduction. — Brochure de 12 pages éditée par Emm. Hoyois, sans date, ni nom d'auteur, intitulée : *Siége de Mons en 1691*. — *Journal du siége de Mons*, 12 pages in 4°, à Mons de l'imprimerie de G.-V. Havart, au Paradis, 1691.

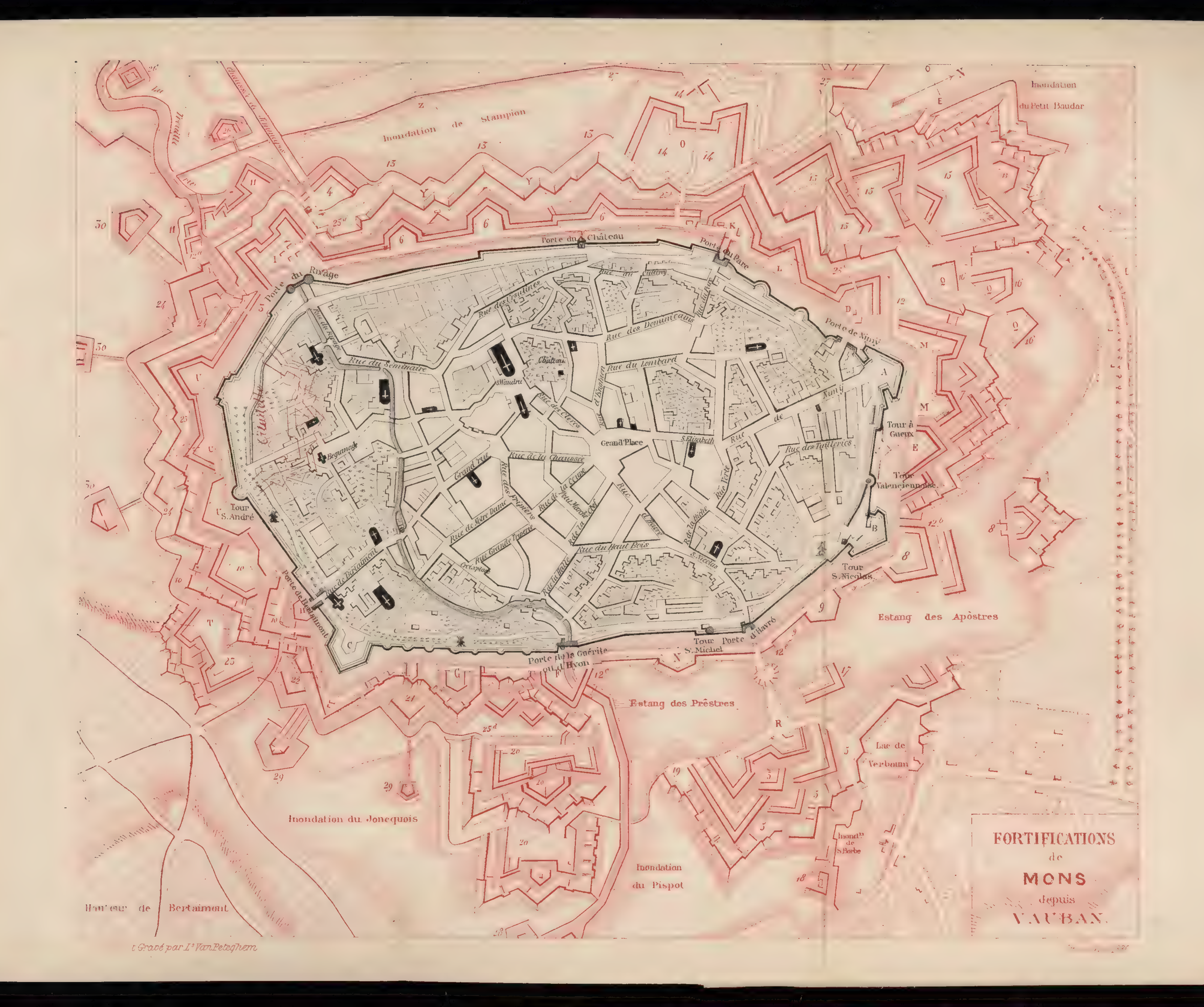
Nous citerons aussi une lettre de Boileau à Racine, datée de Paris, 25 mars 1691, où l'on voit que Louis XIV exposait sa vie au siége de Mons, et de plus une lettre de Racine à Boileau, Au camp devant Mons, 3 avril 1691, contenant des détails sur l'attaque de l'ouvrage à cornes de la porte de Bertaimont. (*Œuvres de Boileau,* avec un nouveau commentaire, par M. Amar. Paris, Lefèvre, 1821, t. IV, pp. 94 à 102.)

On trouve des renseignements sur ce siégé dans les *Relations véritables*, Bruxelles, 28 mars, 31 mars, 4, 7, 14 et 26 avril 1691, pp. 200, 208, 214 et 254.

Ce serait ici le lieu d'indiquer les plans de la forteresse et ceux des attaques de la place pendant le siége qui nous occupe, mais le nombre en est si consi dérable qu'on devrait en faire un relevé dans une notice particulière : nous nous référerons simplement aux données réunies dans notre travail sur *Les Descriptions, les plans et les vues de Mons,* chapitre VII, dans les *Annales* de notre cercle, t. XVIII, pp. 413 à 417.

Quant à l'iconographie du siége dont il s'agit, nous ne citerons qu'un tableau et une gravure. Le tableau est conservé au musée historique de Versailles, n° 2061 du catalogue, avec la mention « École de Vander Meulen ». Cette toile de la *Prise de Mons* est l'œuvre de deux peintres : le père et le fils, nommés Jean-Baptiste Martin ; elle a été achevée par le fils d'après « les dessins pris sur les lieux par le Sr Martin l'aîné en 1691 ». Martin, le père, né à Paris en 1659, fut d'abord élève de la Hire, et Vauban le prit pour dessinateur et le jugea capable de devenir un bon peintre de batailles. Cet artiste passa dans l'atelier de Vander Meulen, dont il devint l'utile collaborateur. Il succéda à son maître comme peintre des conquêtes de Louis XIV. Il mourut le 8 octobre 1735. Son fils, qui lui fut inférieur, a achevé le tableau de la Prise de Mons et celui du siége de Namur de 1692. (A. JAL, *Dictionnaire de biographie et d'histoire,* 2e édition, Paris, 1872, p. 843.)

Back of
Foldout
Not Imaged


FORTIFICATIONS
de
MONS
depuis
VAUBAN.
Inondation de Stampion
Inondation du Petit Baudar
Porte du Château
Porte du Parc
Porte du Rivage
Porte de Nimy
Tour à Gueux
Tour Valenciennoise
Tour S. Nicolas
Tour S. André
Porte de Bertaimont
Porte de la Guérite ou d'Hyon
Tour S. Michel
Porte d'Havré
Estang des Apôstres
Estang des Prêstres
Lac de Verbaum
Inondon de S. Barbe
Inondation du Jonequois
Inondation du Pispot
Hauteur de Bertaimont
Grand'Place
Citadelle
Château
S. Waudru
S. Elisabeth
S. Nicolas
Beguinage
Rue du Séminaire
Rue des Dominicains
Rue du Lombard
Rue des Clercs
Rue de la Chaussée
Grand'rue
Rue de Notre Dame
Rue du Haut Bois
Rue des Tailleries
Rue de Nimy
Rue de Bertaimont
Rue Grande Triperie
Rue des Fripiers
Gravé par L. Van Peteghem

La gravure est intitulée : « Mons, capitale de Hainaut, assiégée par le Roi et emportée le 9 avril 1691, après 16 jours de tranchée. » Hauteur du cuivre avec la lettre : 6 pou. 3 lig. Long. : 9 pou. 3 lig. Elle est l'œuvre de *Sébastien Leclerc,* chevalier romain, dessinateur et graveur du cabinet du Roi, et elle date de 1695. (Charles-Antoine Joubert, *Catalogue raisonné de l'œuvre de Sébastien Leclerc,* nº 246, t. I, p. 101. Paris, 1774.)

Nous pouvons nous dispenser de traiter la numismatique du siége de 1691, car un travail complet a été publié sur cet objet par notre confrère, Charles Rousselle, *Essai sur l'histoire numismatique de la ville de Mons,* dans le tome XVIII des *Annales* de notre Cercle, pp. 32 à 35, nºˢ 83 à 89.

Le siége de Mons fut terrible : un grand nombre de maisons furent détruites par les bombes et incendiées par les boulets rouges que les assiégeants lancèrent dans la ville. (De Boussu, p. 309.)

FORTIFICATIONS DE MONS PAR VAUBAN.

24. [Chapitre IX.] Nous n'avons ici rien ni à compléter, ni à rectifier.

Nous arrivons à l'œuvre technique de notre auteur. Nous la présentons telle qu'il l'a écrite.

Nous accompagnons sa description d'un plan des fortifications de Mons, qui est une réduction de celui qui est conservé aux archives générales du royaume, sous le nº 2144. (*Inventaire des cartes et plans,* p. 294). Il est manuscrit, sans date ni signature, et il est porté à l'inventaire sous le titre de « Plan de la ville de Mons, de ses fortifications et des environs, au milieu du « XVIIIᵉ siècle. » Il donne l'ensemble des ouvrages élevés par Vauban à la fin du XVIIᵉ siècle ; mais on y trouve certaines constructions qui ne correspondent pas à la description de notre auteur. Nous expliquons ces différences par l'une ou l'autre de ces suppositions : ou bien les travaux tracés sur ce plan ont été élevés dans la première moitié du XVIIIᵉ siècle par le gouvernement autrichien, ou bien ce plan serait un projet de modifications à faire subir à l'œuvre de Vauban. Quoiqu'il en soit, nous intitulons ce plan : *Fortifications de Mons depuis Vauban.* Le corps de place est imprimé en noir, et les ouvrages extérieurs sont en rouge.

L'original de ce plan porte des renvois par les lettres A à T et par les chiffres de 1 à 113 ; mais la légende fut sans doute écrite sur une feuille séparée, ou fut contenue dans une description spéciale, et elle est malheureusement égarée. Ce plan a fait partie des archives du conseil des finances ;

et comme les dossiers de cette époque ne sont pas cotés, on n'a aucun point de repère pour rattacher les plans aux pièces qui y sont relatives. Ce plan peut avoir été produit à l'appui de propositions de restaurations, ou de changements, ou simplement peut-être pour indiquer les lots de la location des herbages croissant sur les terrassements.

PAIX DE RYSWYCK DE 1697.

25. [Chapitre X.] Après la prise de Mons, Louis XIV continua la guerre contre les alliés. L'année suivante, les Français s'emparèrent de la ville et du château de Namur (5 et 30 juin 1692); le 3 août 1693, le maréchal de Luxembourg remporta sur les alliés une victoire à Steenkerque, et bientôt après Villeroi bombardait Bruxelles (du 13 au 15 août 1695).

Cependant la France s'épuisait malgré ses succès, et les alliés ne pouvaient plus guère résister. Après la prise d'Ath par le maréchal de Catinat, on désira la paix. Le traité fut conclu à Ryswyck le 20 septembre 1697. On se rendit réciproquement ce qui avait été pris pendant la guerre, et Mons fut restitué à l'Espagne.

Dès le milieu de novembre, les Français s'occupèrent d'évacuer notre ville : ils chargèrent sur des bateaux leur artillerie et leurs munitions pour les transporter à Condé ; ils détruisirent en même temps les lignes qu'ils avaient élevées pendant la guerre.

Ils devaient quitter Mons le 17 décembre et le comte de Mastain y vint de Courtrai pour y installer la garnison espagnole. Ils remirent les postes à cette garnison la veille, et le commandant français, M. de Laubanie, fit partir sa troupe par la porte de Bertaimont en la dirigeant sur Valenciennes. Il se rendit ensuite à la barrière de la porte d'Havré pour y recevoir le comte de Mastain qui avait logé à l'abbaye de Saint-Denis et qui arrivait à huit heures du matin à la tête d'un corps de 400 fantassins des Gardes bavaroises ; il lui remit les clefs de la ville.

Le comte accompagna M. de Laubanie jusques hors la porte de Bertaimont, et là lui fit ses adieux.

Les troupes espagnoles et alliées entrèrent ensuite par les diverses portes de la ville. La population leur fit le meilleur accueil ; les magistrats complimentèrent M. de Mastain et lui offrirent un magnifique repas à l'hôtel de ville. On sonna la grosse cloche ; on fit des illuminations et des feux de joie pendant trois jours. Le 18, à 4 heures, un Te Deum fut chanté dans l'église de Sainte-Waudru. (*Les Relations véritables*, du 17 et du 21 décembre 1697, pp. 808, 816 et 824.)

OCCUPATION DE MONS PAR LES FRANÇAIS, 1701.

26. [Chapitre X.] Après la retraite des Français, l'administration espagnole fut promptement rétablie. Maximilien-Emmanuel, électeur de Bavière, était gouverneur général des Pays-Bas en vertu des dépêches royales de Charles II, datées de Madrid, le 26 décembre 1691 ; et Ferdinand-Gaston-Lamoral de Croy, comte du Rœulx, fut nommé grand bailli de Hainaut, par lettres patentes de Madrid, le 2 janvier 1698. Le comte du Rœulx fit son entrée à Mons le 24 mars, et l'Électeur de Bavière y fut reçu le 8 avril suivant. (*Les Relations véritables*, Bruxelles, 21 janvier, 8, 11 et 15 avril 1698, pp. 48, 224, 232 et 240. — De Boussu, p. 324.) Au mois de septembre de la même année, son Altesse Électorale chargea le quartier-maître général Verboom d'aller faire exécuter, à Mons et à Ath, divers travaux de fortifications.

Les quatre années qui suivirent la paix de Ryswyck, constituèrent une période d'inquiétude pour la France, l'Angleterre, la Hollande et l'empire d'Allemagne. On s'attendait à la mort de Charles II : des compétitions devaient s'élever entre la maison d'Autriche et la famille de France, au sujet de la succession de la monarchie espagnole.

Le 1er novembre 1700, le roi d'Espagne Charles II mourut, en laissant un testament, daté du 2 octobre précédent, qui instituait pour unique héritier le fils du Dauphin de France, Philippe, duc d'Anjou. Louis XIV accepta cette institution ; et le duc d'Anjou fut reconnu roi d'Espagne sous le nom de Philippe V. En même temps, l'empereur Léopold I déclara qu'il soutiendrait les droits de sa famille à la succession de Charles II ; et à cet effet il s'allia à l'Angleterre et à la Hollande.

La guerre commença bientôt. Louis XIV se concerta avec Maximilien-Emmanuel de Bavière, gouverneur général des Pays-Bas, pour faire entrer les troupes françaises dans toutes les places-fortes de ces provinces. A la suite du traité de Ryswyck, des garnisons hollandaises avaient été envoyées à Courtrai, Audenarde, Ath, Mons, Charleroi et Luxembourg. On voit qu'en février 1699, elles sont inspectées par le duc de Wurtemberg, général de l'infanterie des États généraux des Provinces-Unies. (Les *Relations véritables*, 24 février 1699, p. 128.)

Le dimanche, 6 février 1701, de grand matin, des troupes françaises entrèrent dans ces différentes villes. Les *Relations véritables* du 11 février

1701, p. 96, racontent ainsi cette prise de possession : « Nous avons marqué l'entrée des troupes de Sa Majesté Très Chrétienne dans les places du Roi, où il y avoit garnison hollandoise. Cette entrée s'est faite avec beaucoup d'ordre et sans qu'il y ait eu la moindre difficulté, les gouverneurs des places et autres généraux, qui étoient envoyez pour cette disposition, ayant eu ordre de Son Altesse Électorale de traiter toujours les Hollandois en bons amis et alliez, et de les avertir que les troupes de France y entroient comme troupes auxiliaires comme eux le sont, et qu'ils ne devoient craindre en aucune manière qu'il leur seroit fait la moindre insulte. Ceux qui étoient envoiez d'ici *(de Bruxelles)* à cet effet, étaient M. le Prince de T'Serclaes, mestre de camp général des armées du Roi, lequel a reçu les troupes françoises à Mons, et avoit envoié l'adjudant général d'Avalos pour assister le gouverneur d'Ath ; — M. le Prince de Steenhuise à Audenarde, — et M. le quartier-maître général Verboom, qui étoit allé au-devant d'eux sur leur route, les a introduits dans Charleroi. Les autres ont été reçus par les gouverneurs des places. Les commandants desdites troupes françoises sont : celui de Luxembourg, M. d'Albergoti ; celui de Namur, M. de Ximenès ; celui de Mons, M. d'Artagnan, lieutenants généraux ; celui de Charleroi, M. de Courtebonne ; celui d'Ath, M. de Veson. »

Cette occupation commune de nos villes fut très courte. Dès le 15 février, les *Relations véritables,* p. 104, annonçaient que « les ordres sont donnez pour faire retourner les troupes des États généraux des Provinces-Unies en Hollande » ; et le 22 du même mois, elles ajoutaient, p. 120 : « Les bataillons hollandois, qui étoient à Ath, Audenarde, Courtrai et Nieuport, en sortirent vendredi et samedi (18 et 19 février) pour marcher vers les places de la Flandre hollandoise ; et ceux de Luxembourg, Namur, Charleroi et Mons en sortiront incessamment ».

De Boussu, p. 321, en rapportant sommairement ces faits, prévient que « ces commencemens, qui étourdirent les esprits et qu'à peine la postérité voudra croire, furent d'abord suivis d'une guerre générale et très cruelle entre l'Empire et l'Espagne, aidez l'un et l'autre de très puissans alliez. »

Nous ne raconterons pas ici la guerre de la succession d'Espagne. L'empereur Léopold I, le roi d'Angleterre, Guillaume III, et les États généraux des Provinces-Unies conclurent, le 7 septembre 1701, contre la France, une confédération, nommée *la grande alliance,* et s'engagèrent notamment à unir leurs efforts pour conquérir les provinces des Pays-Bas espagnols, dans l'intention de les faire servir de barrière pour séparer la France des Provinces-Unies.

Le prince Eugène de Savoie fut mis à la tête de l'armée impériale et le

duc de Marlborough commanda les troupes anglaises et hollandaises ; Louis XIV confia l'armée française au maréchal de Boufflers et au marquis de Bedmar. Les hostilités commencèrent en 1702, mais la guerre ne fut portée en Brabant et en Hainaut qu'à dater de 1706. Le jour de la Pentecôte (23 mai) 1706, le duc de Marlborough défit complètement l'armée française à Ramillies, et les Alliés s'emparèrent du Brabant et de la Flandre. L'archiduc d'Autriche, Charles, frère de l'empereur Joseph I, avait été reconnu roi d'Espagne par les puissances non engagées avec la France (12 septembre 1703) : il avait pris le nom de Charles III et il résidait à Barcelone.

L'Angleterre et les Provinces-Unies s'attribuèrent sous son nom le gouvernement politique et civil des Pays-Bas. Agissant du chef de ces puissances maritimes, Marlborough requit les états de Brabant et ceux de Flandre de reconnaître Charles III pour leur souverain légitime (5 et 6 juin 1706). Les Alliés occupèrent Bruxelles, et l'Électeur de Bavière transféra sa résidence à Mons. Il y était installé au mois de juillet. Il alla avec ses officiers, pendant quelques jours, au-delà de la Haine entre Saint-Ghislain et Condé, pour visiter le camp que les Français établissaient à Crépin. Le 22 dudit mois, il rentra en notre ville. (*Relations véritables*, du 20 et du 27 juillet 1706, pp. 456 et 472.) Après avoir été à l'armée pendant un certain temps, il revint à Mons le 19 octobre. (Ibidem, du 22 dito, p. 672). Le duc de Vendôme vint aussi y séjourner jusqu'au 20 novembre pendant que ses troupes entraient dans les quartiers d'hiver.

En 1708, les Français reprirent l'offensive et surprirent Gand et Bruges, mais ils furent battus à Audenarde ; et après cette victoire, Eugène de Savoie et Marlborough allèrent assiéger Lille. Cette ville se rendit le 23 octobre, et sa citadelle le 8 décembre. Les Alliés prirent la ville de Tournai le 29 juillet 1709 et la citadelle le 5 septembre suivant. Ils remportèrent ensuite, à Malplaquet, le 11 septembre une victoire signalée sur les maréchaux de Villars et Boufflers. Leur but était de s'emparer des places-fortes que la France occupait dans les Pays-Bas ; ils résolurent donc d'assiéger Mons.

Siège de Mons en 1709. — Dès le 3 septembre, le prince Eugène et le duc de Marlborough avaient envoyé de Tournai le prince de Hesse avec un corps de 4,000 hommes, pour investir notre ville. Après la victoire de Malplaquet, l'armée alliée vint camper sous nos murs. La place était commandée par le lieutenant général comte Grimaldi, et la garnison ne se composait que de 3,500 hommes, Espagnols, Bavarois et Wallons.

Les Alliés prirent toutes les mesures pour entamer le siége. Ils firent venir de plusieurs garnisons, diverses troupes pour remplacer les bataillons

qui avaient éprouvé des pertes à Malplaquet. A Bruxelles, M. de Cadogan pressait les préparatifs, en faisant débarquer du canal la grosse artillerie et les munitions qui venaient de la Hollande, ainsi que les canons qui avaient servi au siége de Tournai et qu'on avait expédiés sur l'Escaut par Gand : il chargeait tout ce matériel sur des chariots pour l'armée devant Mons. Dès le 20 septembre, de nombreux convois se succédèrent. (*Relations véritables*, du 20, du 24 et du 27 dito, pp. 596, 604 et 612.)

La tranchée fut ouverte, à la hauteur de la porte d'Havré, dans la nuit du 25 au 26 septembre, et on commença aussi une attaque devant la porte de Bertaimont. On fit des lignes parallèles et on poussa les travaux jusqu'à 114 pas du chemin couvert.

On trouve dans les *Relations véritables* du 1er au 25 octobre, ainsi que dans divers ouvrages historiques, tous les détails de ce siége. L'attaque et la défense furent également opiniâtres. La ville ne capitula que le 20 octobre, (Histoire du prince [*Jean-Guillaume-Friso*] d'Orange et Nassau. 1715, 2 vol. in-8o, t. II, pp. 195 à 202. — *Histoire militaire* du prince Eugène de Savoie, du prince et duc de Marlborough et du prince de Nassau-Frise, par M. Dumont. 1729 in-fo, t. II, pp. 284 à 287. — *Mémoires militaires* relatifs à la succession d'Espagne sous Louis XIV, publiés par le lieutenant général Pelet, t. IX, 1855, pp. 87 à 110. — Siége de Mons en 1709, sans nom d'auteur ; brochure de 14 pages in-8o, éditée en 1842 par Emm. Hoyois, d'après un manuscrit d'un habitant de cette ville, et dont l'éditeur avait pris une copie. — Nous citons d'autres ouvrages sur cette époque dans notre travail : *Les descriptions, les plans et les vues de Mons*, publié au t. XVIII, p. 420, des Annales de notre Cercle archéologique.)

Notre auteur s'arrête au siége de 1709 : nous croyons devoir continuer sommairement son œuvre, en réunissant, sous forme d'appendice, quelques données sur les fortifications de notre ville pendant le XVIIIe siècle.

APPENDICE.

Mons sous la domination autrichienne.

Les Alliés, maîtres de Mons, y formèrent une garnison composée de troupes de leurs diverses armées. Le lieutenant général comte Dhona fut nommé gouverneur de la ville ; et le duc Léopold d'Aremberg fut créé grand bailli de Hainaut par lettres patentes du 9 novembre 1709, en remplacement du comte du Rœulx, qui était du parti de Louis XIV.

La campagne de 1710 fut encore favorable aux Alliés, mais la guerre s'éloigna de notre ville : nous n'en donnerons pas les détails. Les troupes des Alliés furent successivement retirées de Mons. On n'y laissa que des Hollandais, qui conservèrent le gouvernement militaire de la place jusqu'en 1716. Ils en sortirent le 13 février, et la remirent aux autorités impériales en vertu du traité de la Barrière, du 15 novembre 1715, qui faisait suite à la paix d'Utrecht du 11 avril 1713. (De Neny, *Mémoires sur les Pays-Bas Autrichiens*, Chapitre I, Article XXII, t. I, p. 141. — De Boussu, *Histoire de Mons,* p. 325. — Les *Relations véritables,* 18 février 1716, p. 212.)

Le prince Eugène de Savoie fut nommé gouverneur général des Pays-Bas, le 25 juin 1716 ; mais il n'entra jamais en fonctions. Après avoir eu pour suppléants le comte de Königsegg et le marquis de Prié, il se démit, en 1725, de son gouvernement. L'empereur Charles VI confia l'administration de nos provinces à sa sœur, l'archiduchesse Marie-Élisabeth, qui arriva à Bruxelles le 9 octobre 1725.

Les Pays-Bas jouirent d'une paix entière pendant les seize années du gouvernement de cette princesse. Celle-ci eut une

cour nombreuse et brillante, qui suivit exactement et partout l'étiquette de la cour de Vienne.

L'archiduchesse résidait habituellement à Bruxelles, mais elle choisit le château de Mariemont pour y passer l'été. De là elle faisait des excursions dans les villes voisines, qui désiraient jouir de sa présence. C'est ainsi qu'elle vint à Mons deux fois : le 10 septembre 1734 et le 25 août 1739. (De Boussu, Supplément, pp. 10 et 12. — *Alle de Gouverneurs van het Nederlandt.* Ms. de la bibl. royale, n[os] 16,362 à 16,370. — Les *Relations véritables,* 28 août 1739, p. 543.)

L'empereur Charles VI mourut à Vienne le 20 octobre 1740, et la gouvernante Marie-Élisabeth décéda au château de Mariemont le 26 août 1741. (De Neny, chapitre I, art. XXVIII, p. 190. — Les *Relations véritables*, 25 juillet, 6, 9, 13, 16, 23 et 29 août 1741, pp. 480, 490, 498, 514, 522, 530, 537, 546, 554, 562. — De Boussu, Supplément, pp. 13 et 14.)

L'archiduchesse Marie-Thérèse succéda à son père Charles VI dans ses États d'Autriche, de Hongrie et de Bohême. Elle avait épousé, le 12 février 1736, François-Étienne, duc de Lorraine et de Bar, grand duc de Toscane, qu'elle admit à la co-régence de ces États par lettres patentes datées de Vienne, le 21 et le 22 novembre 1740.

Guerre de la succession d'Autriche. — Aussitôt après la mort de Charles VI, les rois de France, d'Espagne, des Deux-Siciles, de Prusse et de Pologne, ainsi que l'électeur de Bavière voulurent s'agrandir par les dépouilles de la succession d'Autriche. De 1741 à 1743, les Pays-Bas n'eurent pas à souffrir de la guerre ; mais, en avril 1744, le roi de France Louis XV, voyant que l'Angleterre et la Hollande soutenaient Marie-Thérèse, déclara la guerre à celle-ci. L'année suivante, l'électeur de Bavière qui était devenu empereur sous le nom de Charles VII, en 1742, vint à mourir, et l'époux de Marie-Thérèse fut élu empereur le 13 septembre 1745. Cette

élection entraîna la nécessité de conserver en Allemagne une armée considérable et empêcha l'empereur François I d'envoyer des secours aux Pays-Bas. Louis XV profita des circonstances. Le 11 mai 1745, il avait déjà remporté une victoire sur les Alliés à Fontenoi ; il continua ses succès, en 1746, en s'emparant d'abord de Bruxelles et d'Anvers. Dans le Hainaut, le prince de Conti s'avança vers Mons pour en faire le siége.

État des fortifications de Mons, de 1716 à 1745. — Durant ces trente dernières années, le gouvernement autrichien avait renforcé les fortifications de notre ville.

Dès le 28 septembre 1716, on répara les portes du Parc, de Nimy et d'Havré, ainsi que trois dos-d'âne et un ravelin, à la charge de la ville ; en 1719, nos magistrats dépensèrent 35,000 florins à restaurer une étendue de 327 toises de murailles de rempart. *(Archives générales du royaume. Conseil des finances.* Liasse n° 109. *Réclamation au marquis de Prié.)*

Au dossier du conseil des finances de 1724 (Même liasse n° 109), sont mentionnés des paiements effectués pour la construction de ravelins, de contregardes, de ponts et d'autres ouvrages, exécutés hors des portes de Nimy, d'Havré et du Rivage. En 1734, le 11 mai, on adjugea seize lots de travaux de réparations et de constructions ; le 7 août et le 6 octobre, le conseil des finances approuva l'établissement d'une contregarde au Bastion vert, d'un ravelin près de la demi-lune de la Fausse-Trouille et d'un bâtardeau à l'angle flanqué de ce ravelin. En 1735, le gouvernement éleva des forts au bord de l'étang des Apôtres et restaura dix-neuf corps de garde aux avancées des portes, au moulin Saint-Pierre, au moulin au Bois, à la Pipe de tabac, au Poste du Capitaine et aux redoutes des Écoliers, de Manissart et de la Borne. *(Ibidem,* carton n° 1498. Dossiers de 1735.)

Les archives du conseil des finances contiennent de nombreux documents renseignant les ouvrages extérieurs de la forteresse : tels sont les états de réparations urgentes et les actes d'adjudication des herbages croissant sur les terrassements ; l'énumération de tous ces ouvrages des fortifications serait très longue et elle n'offrirait que peu d'intérêt. (*Ibidem*, cartons nos 1499 à 1502. Dossiers de 1736 à 1746.)

Indépendamment des réparations d'entretien et de certaines améliorations, on ajouta, dès 1741, plusieurs ouvrages de défenses pour soutenir la place. (Maximilien Leclercqz, *Mémoires sur l'histoire de Mons*, de 1739 à 1772, pp. 9, 10, 21 et 34. — De Boussu, Supplément, p. 18.) Mais ce fut surtout depuis 1744 qu'on prit des dispositions pour résister à un siége. Par leur décret du 8 juin 1744, les gouverneurs généraux des Pays-Bas affectèrent aux fortifications de Mons le don gratuit de 12,000 florins, accordé par les états du Tournésis, et ils chargèrent, par dépêche du 16 dudit mois, le comte de Nava, général commandant de notre ville, de faire les travaux requis, sauf en cas douteux à en référer au duc d'Aremberg, commandant en chef les troupes de la reine. Dès le 20 juillet, une somme de 14,600 florins était déjà payée ; une autre de 6,000 florins était due ; et les ouvriers, à défaut d'être soldés, refusaient de travailler. (*Ibidem*, carton no 1502. *Rapport du conseil des finances* à LL. AA. SS., du 14 juin 1744, et lettre du contrôleur Edmond Gavaux au conseil des finances, du 20 juillet suivant.)

En 1745, on se prépara de plus en plus à la résistance. En février, on ordonna la consolidation du bâtardeau construit entre le fossé de la ville et l'étang des Apôtres, et l'achèvement de la digue des Grands-Prés, à droite de la redoute Manissart, afin de séparer les étages d'eau. Le 20 mai, le ministre résident des Provinces Unies à la cour de Bruxelles, Joh.-Ant. Van Kinschot, exigea l'exécution de

réparations réclamées par les ingénieurs hollandais qui étaient à Mons ; et le conseil des finances, attendu que les circonstances demandaient des attentions particulières pour la conservation d'une ville aussi importante, opina pour faire exécuter ces travaux. (*Ibidem*, carton n° 1502.)

Les dossiers de 1746 ne contiennent que des correspondances sur le personnel et les munitions.

Siége de Mons de 1746. — C'est dans cette situation que les Français investirent notre ville. Dans les premiers jours de juin 1746, une armée française s'avança vers Braine et Soignies ; et le 5 du même mois, des détachements arrivèrent sur le Mont Panisel et les environs. C'était le dimanche, fête de la Sainte-Trinité, Kermesse de Mons : la procession ne sortit pas des murs. (Leclercqz, *Mémoires*, etc., p. 35. — De Boussu, Supplément, p. 19.) Le 7, le prince de Conti établit son quartier général à l'abbaye de Bélian ; et les jours suivants, il fit attaquer les forts du moulin au Bois, du moulin Saint-Pierre, de Baccara, de la Haine et de la Tenure de Jemappes. Le 24 juin, la tranchée fut ouverte ; une première attaque eut lieu, le 27, à la porte de Nimy, et une seconde, le 28, à la porte de Bertaimont ; le feu continua les jours suivants jusqu'au 10 juillet ; enfin la ville dut capituler ; les Français occupèrent la porte d'Havré, le 11, et la garnison faite prisonnière sortit le 13.

On peut voir les détails de ce siége de 1746, notamment dans les ouvrages suivants : *Plans et journaux des siéges de la dernière guerre de Flandre*, par deux capitaines étrangers au service de France, pp. 49 à 55. — Ch. De Bettignies, *Siége et bombardement de Mons*, du 5 juin au 10 juillet 1746, publié en feuilletons dans la *Gazette de Mons*, des 29, 30, 31 juillet, 1er 2 et 3 août 1858. — *Siége de Mons en 1746*, brochure éditée par Emm. Hoyois en 1842. — Manuscrit n° 165 de la Bibliothèque publique de Mons, œuvre de

Max. Leclercqz. — Manuscrit n° 21,038 de la bibliothèque royale de Bruxelles, intitulé : *Chronique commençante en 1734.*

Les Français eurent de nouveaux succès sur les Alliés à Raucour, près de Liége (11 octobre 1746) et à Lawfelt, près de Tongres (2 juillet 1747) ; et à la suite du siége de Bergen-op-Zoom et de Maestricht, cette guerre se termina par le traité d'Aix-la-Chapelle du 18 octobre 1748.

Occupation française, de 1746 à 1749.—Aussitôt après la prise de Mons, le conseil d'État du roi de France rendit un décret ordonnant de démolir nos fortifications. On enleva de suite les batteries et on combla les tranchées ; ce ne fut toutefois que le 21 septembre 1746 que l'on commença cette démolition. Les pionniers aplanirent les terres et remplirent les fossés des ouvrages avancés de la porte de Bertaimont, et en même temps, des compagnies de mineurs et de sapeurs firent sauter les maçonneries. On mina, le 5 octobre, les défenses extérieures de Bertaimont, et l'on continua ainsi d'ouvrages en ouvrages. Ceux de la porte de Nimy furent détruits le 9 novembre, et le bâtardeau situé derrière le corps de garde du Borgne-Agace disparut le 12. Au mois de décembre, le fossé seul du corps de place subsistait. En février 1747, on fit niveler les terrains occupés par des parapets ou d'autres ouvrages qui s'élevaient au-dessus du sol ; pour terminer le travail vers la fin de mars, on requit des ouvriers des villages voisins auxquels on imposa le déblai d'un certain nombre de toises de terre. (Maximilien Leclercqz, *Mémoires*, etc., pp. 36, 39 et 46.)

Notre province fut réunie à la France et fut administrée par M. de Lucé, intendant du Hainaut, pendant la conquête française. Vers la fin de cette occupation, le roi Louis XV, par lettres patentes du 12 janvier 1748, donna le gouvernement général des Pays-Bas au maréchal de Saxe, qui com-

mandait ses armées. Le maréchal arriva à Mons le 19 mars, et en partit le lendemain pour faire son entrée à Bruxelles. Il ne fit qu'un court séjour en cette résidence, et quelques mois plus tard, sa haute dignité s'éteignait. On lui appliqua le proverbe : Devenir poissonnier la veille de Pâques. (LUC-JOSEPH VAN DER VYNCKT, *Recherches chronologiques et historiques* sur le gouvernement général et les gouverneurs des Pays-Bas. Ms. de la bibliothèque royale, nº 16,310, p. 330.)

La paix d'Aix-la-Chapelle stipula que les parties se rendraient mutuellement les conquêtes faites pendant la guerre; en conséquence les Pays-Bas furent remis à l'impératrice-reine ; les Français quittèrent Mons, le 24 février 1749, et les troupes impériales y entrèrent. (LECLERCQZ, *Mémoires*, etc., pp. 46 à 68 *passim*. — DE BOUSSU, Supplément, pp. 20 à 23.)

Reconstruction des fortifications, de 1750 à 1755. — Le prince Charles de Lorraine revint aux Pays-Bas et fut reçu à Bruxelles, le 23 avril 1749, avec les plus grands honneurs. Sa mission était réparatrice, et les trente années qui s'écoulèrent depuis le retour des Autrichiens jusqu'à la mort de Marie-Thérèse, furent une période de tranquillité et d'administration paternelle. Les abus furent corrigés, et le gouvernement introduisit de notables améliorations dans les divers services de l'État.

Le pays fut mis en état de défense, et les fortifications des villes furent relevées. On commença par celles de Mons.

Le prince Charles prit, le 7 mars 1750, une décision portant « qu'il a destiné 150,000 florins pour la présente année, et que, pour chaque mois à compter de mars à septembre compris, la remise sera de 20,000 florins, et pour le mois d'octobre, elle sera de 10,000 ; » les ouvrages devaient être continués sans interruption. Il adressa, de Bruxelles, le 16 mars 1750, au magistrat de la ville de Mons, la dépêche suivante : « Aiant résolu de faire rétablir les fortifications de la

« ville de Mons, suivant le plan que nous en avons fait « dresser et que nous avons approuvé, Nous vous faisons « cette pour vous en informer, vous ordonnant de vous « mettre de votre côté en état de faire réparer aussi les par- « ties des fortifications et des magasins, tours et autres « bâtimens qui sont à la charge de la ville ; et ce, de concert « avec les ingénieurs de S. M. pour concourir de part et « d'autre au but du service de S. M. si important. A quel « effet vous nous enverrez un état et désignation des « ouvrages les plus pressans auxquels vous comptez de « faire travailler pendant le cours de cette année. — A « tant, etc. — (Signé :) Charles de Lorraine. — Par ordre de « S. A. R., (signé :) Le baron de Lados. »

Le 23 et le 24 mars, on fit l'adjudication des travaux des fortifications comprenant « des terrasses, maçonneries, pierres de taille, pilots, charpente et ferronnerie », laquelle fut approuvée par le gouverneur général et le conseil des finances, le 28 du même mois. Les travaux de terrassement furent divisés en dix lots, et ceux de maçonnerie en quatre. La fourniture des pierres devait se faire par navée formant une toise cube. Les bois et les fers devaient être livrés à la mesure et au poids. (*Archives générales du royaume. Conseil des finances.* Carton n° 1502. Dossiers de 1750. — LECLERCQZ, *Mémoires*, etc., p. 68.)

Le plan de ces fortifications n'a pas été conservé dans les archives ni du conseil des finances, ni de la chambre des comptes. Ce n'est donc qu'à l'aide du cahier des charges et de la désignation des lots d'entreprise, qu'on peut se faire une idée de ces nouveaux ouvrages.

Fronts de la place. — Le front de Bertaimont commençait à la capitale du Bastion vert, et comprenait une courtine, le bastion de Beaujevois, et successivement une autre courtine, un bastion devant la tour Saint-André, une troisième courtine

et un dernier bastion devant la batterie des Écoliers. Ces ouvrages étaient protégés par des chemins couverts s'étendant depuis le Bastion vert jusqu'à la batterie des Écoliers, ainsi que par des flèches saillantes devant les deux premiers bastions. Ils remplaçaient l'ancien ouvrage à cornes de Bertaimont, son ravelin et une partie de son chemin couvert.

Le front de la porte du Rivage consistait en une courtine contiguë au bastion devant la batterie des Écoliers, en un bastion, en une seconde courtine et en un second bastion à la droite de ladite porte. Le tout était garanti par un chemin couvert, une place d'armes et une flèche.

Le front du Rempart au Mail était formé d'une courtine joignant au second bastion du front du Rivage, d'un bastion, d'une seconde courtine, d'un second bastion qui couvrait la porte du Parc, et d'une dernière courtine ; le tout avec le chemin couvert et les places d'armes.

Le front de la porte du Parc se composait d'un bastion, d'une courtine, d'un second bastion et d'une seconde courtine ; celle-ci comprenant l'ouvrage devant la porte de Nimy ; également avec un chemin couvert et une place d'armes.

Le front de Nimy n'avait qu'un chemin couvert s'étendant contre la capitale du bastion de Nimy et celle du bastion de Saint-Nicolas. On y avait élevé une contre-garde sans fossé à l'endroit où avait existé l'ouvrage à cornes de Saint-Lazare. Les terres furent prises dans le ravelin de cet ouvrage à cornes et dans les ouvrages de l'étang des Apôtres.

Au front d'Havré, se trouvait une flèche destinée à couvrir la tour de Saint-Antoine, et construite en partie dans l'étang des Apôtres et en partie dans l'étang des Prêtres. On dressa des parapets aux côtés de cette tour, ainsi qu'une nouvelle digue servant d'avenue à la porte d'Havré. Les terres qui

y furent employées, provenaient de l'ouvrage à cornes, du ravelin et de la contre-garde, qui avaient existé en cet endroit. On creusa aussi un chemin couvert depuis la capitale du bastion de Saint-Nicolas jusqu'à la flèche devant la tour de Saint-Antoine.

Enfin le front de la Guérite consistait en un chemin couvert et en places d'armes, depuis cette dernière flèche jusqu'à la demi-lune qui couvre la porte de la Guérite, et depuis cette demi-lune jusqu'à la capitale du Bastion vert.

On construisit en outre des revêtements de bastions, des casemates et des écluses.

On compléta les défenses de la place par un nouveau Fort de la Haine ayant une digue de communication avec la ville Ce fort était de figure pentagonale de 140 toises de polygone : il avait trois flèches sur les glacis des trois angles saillants du chemin couvert. Antérieurement il n'avait été qu'un ouvrage à cornes construit sur la Haine près d'Épinlieu.

Les soumissions des entrepreneurs de tous les terrassements furent approuvées par le ministre plénipotentiaire et par le conseil des finances, le 20, le 22 avril et le 29 mai 1750. Les soumissions pour les maçonneries furent agréées, le 6 juillet suivant. D'autres soumissions complémentaires furent admises le 31 du même mois.

Travaux de 1750 à 1754. — Les travaux furent commencés avec activité. Un rapport du receveur général du Hainaut adressé de Mons, le 24 août 1750, au conseil des finances, présente le relevé des sommes payées depuis le 1er avril : en avril, 4,422 florins, 17 sous ; en mai : 12,943 *fl.* 13 *s.* 6 *d.* ; en juin : 18,034 *fl.* 12 *s.* 6 *d.* ; en juillet : 33,464 *fl.* 0 *s.* 6 *d.* ; et en août inclus le 24 : 27,659 *fl.* 9 *s.* 9 *d.* ; soit un total de 96,524 florins, 13 sous, 3 deniers.

Un compte de clôture pour l'année 1750 indique une dépense globale de 175,113 florins et 4 sous. (*Ibidem.* Même carton, n° 1502.)

Les archives du conseil des finances contiennent les pièces relatives aux divers travaux exécutés en 1751, notamment à la flèche couvrant la tour Saint-Antoine à la porte d'Havré ; à la coupure de la nouvelle chaussée de Nimy près du ravelin couvrant la courtine entre les bastions nos 7 et 8 ; aux cavaliers des bastions nos 3 et 8 ; à l'écluse et au réduit de la porte de Bertaimont et au chemin couvert du bastion Saint-Nicolas. (Carton no 1503. Approbations du 17 juin et du 9 octobre 1751.) Le gouvernement, par décision du 4 juin 1751, affecta pour ladite année une somme de 120,000 florins, payable à raison de 20,000 florins par mois à partir de mai.

Le marquis de Botta Adorno, ministre plénipotentiaire au gouvernement général des Pays-Bas, adressa, de Bruxelles, le 24 juillet 1751, à l'impératrice-reine Marie-Thérèse, un rapport en ces termes : « Madame, — Les nouveaux ouvrages « de fortifications, auxquels le Gouvernement fait travailler « depuis deux ans à Mons, m'aiant paru exiger des atten- « tions particulières, je m'y rendis, le 20 de ce mois, pour « les examiner et m'assurer des progrès que l'on y fait. — Je « me suis rendu aux nouveaux ouvrages de fortifications en « compagnie du commandant et des deux ingénieurs direc- « teurs. — Je ne puis que rendre à ceux-ci la justice qui « est due à l'habileté et à l'intelligence avec lesquelles ils « conduisent ces travaux, qui répondent parfaitement à « l'excellent plan qu'en a dressé le colonel et directeur des « ingénieurs Spalart sous la direction et l'approbation de « son Altesse royale ; le sistème dans lequel on opère, est « tout ce qu'on pouvoit imaginer de bon ; on a saisi tous les « avantages du terrain ; et on a tâché de corriger, autant « qu'il est possible, toutes ses irrégularités et incommodités. « — Les travaux sont poussés avec toute la vigueur que « nos fonds et la disette d'ouvriers en ce temps de moisson,

« nous permettent d'y apporter ; et si nous avons le « bonheur de trouver de quoi fournir à cette dépense, « l'année prochaine, avec la même exactitude qu'on l'a fait « cette année-ci, nous pouvons espérer de mettre Mons en « meilleur état de défense qu'il n'a jamais été, avec ce « remarquable et important avantage que la place exigera « beaucoup moins de garnison que du passé. — J'ai cru de « mon devoir de porter tout ceci à la royale connaissance « de votre sacrée Majesté impériale et royale, et j'ai « l'honneur d'être, etc. » (Archives du royaume. Chancellerie des Pays-Bas à Vienne, Littera D 35.)

Le 11 et le 12 février 1752, une nouvelle adjudication de travaux de terrassement, de maçonnerie et de charpente, fut faite par le colonel commandant à Mons, A.-J.-L. De Kessel, le colonel et ingénieur R. Spalart, le colonel et ingénieur L. Jamez et le major contrôleur E.-D. Gavaux. Les terrassements devaient être faits au Fort de la Haine, au nouveau lit de cette rivière depuis la redoute Baccara, à la contrescarpe de l'étang des Apôtres, au glacis depuis la flèche jusqu'à la bonnette Saint-Nicolas et au cavalier du bastion n° 2 de la porte de Bertaimont. On devait construire deux écluses en maçonnerie au Fort de la Haine, revêtir le décagone formant le corps de place et recouvrir la digue de terre en pierres brutes et en moellons. Enfin il y avait à fournir le bois et la main-d'œuvre pour les écluses et le pilotage des fondements des cinq bastions de ce fort.

Cette adjudication fut approuvée par le prince Charles de Lorraine et le conseil des finances, le 4 mars 1752 ; et le prince décida, le 13 juillet suivant, d'employer à nos fortifications une autre somme de 120,000 florins ou 20,000 florins par mois à compter du mois de mai.

On s'y appliquait activement ; De Boussu, p. 28, rapporte qu'on y employait souvent plus de 2,000 travailleurs.

En 1753, on adjugea les travaux de terrassement et de maçonnerie pour une galerie souterraine et une redoute enterrée hors la porte de Bertaimont. Cette adjudication du 28 juin fut approuvée le 5 juillet.

Les travaux du Fort de la Haine étaient continués. Le conseil des finances alloua pour cette entreprise, le 23 avril, 70,000 florins; et le prince y ajouta, le 8 octobre, un crédit de 20,000.

Pendant l'année 1754, on travailla à l'excavation de l'étang des Apôtres. Selon l'adjudication du 22 février, approuvée le 6 mars, on creusa le fond de l'étang devant l'ancien fort Saint-Christophe, et on établit deux glacis entre la flèche de cet étang, l'angle saillant de la place d'armes nº 9 et l'angle saillant dudit fort.

On plaça alors des bailles (gardes-corps) en fer battu aux nouveaux ponts des fortifications, aux portes de la ville. (Adjudication du 17 avril 1754, approuvée le 22. Carton nº 1503.)

Le 2 mai, le prince Charles de Lorraine vint visiter nos fortifications, et le 21 du même mois, le comte de Cobentzl, vint aussi les voir. (De Boussu, p. 31. — Leclercqz, *Mémoires*, p. 74. — *Gazette de Bruxelles*, du 24 mai 1754.)

Une adjudication du 16 mai 1754, agréée le 22, eut pour objet divers ouvrages, tels qu'un fossé autour des deux fossés de la flèche de Bertaimont; un bastion et une triple écluse à la porte de la Guérite; un ravelin devant la porte d'Havré; et un autre ravelin à la grande place d'armes de la porte de Nimy avec une digue et diverses coupures sur les rives de la Haine près de l'ouvrage à cornes du Parc. Des maçonneries furent élevées contre ces terrassements et des ponts de charpentes furent construits sur ces coupures.

Par dépêche du 25 mai suivant, le prince Charles transmit au conseil des finances un état s'élevant à la somme de

166,500 florins pour des travaux à effectuer à nos fortifications.

Le receveur général fit connaître au conseil des finances, le 5 décembre 1754, que les dépenses soldées de 1750 à 1754 s'élevaient à un total de 558,853 florins 18 sous 3 deniers.

Nouveaux ouvrages projetés. — En 1755, le gouvernement eut le projet d'apporter aux fortifications de Mons des changements considérables, jugés indispensables pour mettre cette place en état de défense. Le lieutenant colonel et ingénieur P. Delaing dressa des plans avec devis, le 15 janvier, et l'adjudication des travaux eut lieu à l'hôtel de ville de Mons, le 17 et le 18 février ; et l'agréation ordinaire de l'entreprise fut donnée à Bruxelles le 1er mars.

Toutefois ces travaux ne furent pas exécutés. L'entrepreneur avait commencé en juin les fondements de la gorge de la contre-garde de Nimy; mais, par acte du 26 juillet, le prince Charles, ayant résolu pour des considérations particulières de ne pas laisser continuer les ouvrages commencés, ordonna de faire cesser lesdits ouvrages, déchargea les entrepreneurs de leurs obligations et les autorisa à disposer de leurs matériaux, outils et ustensiles. (*Ibidem,* carton n° 1505.) De plus les entreprises antérieures furent arrêtées dès le mois d'août 1755. De Neny, p. 219, nous en donne la raison : « la sécurité, dit-il, que donne l'alliance de Sa Majesté avec la France, et la dépense énorme qu'exige la guerre d'Allemagne, ont fait suspendre la continuation des travaux ». On se borna, selon la proposition du lieutenant colonel Delaing, du 17 août, à achever certains ouvrages et à paver quelques parties de chaussées pour rendre praticables les entrées aux portes de Nimy et d'Havré. Au surplus, on autorisa en 1756 les entrepreneurs à vendre les matériaux qu'ils avaient à pied d'œuvre et qui consistaient en briqueteries destinées

au bastion de la Guérite, à la coupure de Nimy, aux bâtardeaux de l'ouvrage à cornes du Parc et à des travaux aux portes d'Havré et de Bertaimont.

Par ordonnance du 10 août 1757, le ministre plénipotentiaire De Cobentzl et le conseil des finances approuvèrent le compte pour trois ans et six mois, finissant au dernier de juin 1757, compte présenté par le receveur général du Hainaut et comprenant seize paiements. La dépense totale pour ce terme s'élevait à 175,731 florins, 18 sous 8 deniers. Une autre ordonnance du 7 septembre suivant termina cette liquidation. (*Ibidem,* carton nº 1504.)

Depuis 1749 jusqu'en 1757, on employa une somme de 668,445 florins au rétablissement et à l'augmentation des ouvrages détruits par les Français, outre l'entretien annuel. (Archives du royaume. Conseil royal du gouvernement. Carton nº 457. *Rapport de la Chambre des comptes au conseil royal,* du 12 février 1789, examiné dans la séance du conseil, du 18 mai suivant. Farde nº 196 A, dossier nº 28.)

Dès lors, les archives du conseil des finances ne mentionnent plus que de faibles dépenses d'entretien des bâtiments militaires.

Dernières réparations. — Ce n'est qu'après vingt ans environ d'existence, que ces constructions exigèrent des restaurations.

Le 7 mars 1772, on adjugea, sur bordereaux de prix, des travaux de maçonnerie, de charpente, de toiture et de ferronnerie. Cette entreprise, faite pour six ans, fut approuvée le 18 mars. Mais le corps de place, c'est-à-dire l'enceinte primitive du XIVᵉ siècle, réclamait des réparations plus importantes. Le 20 mai suivant, le major et ingénieur De Théraillon dressa un état des travaux à exécuter à ces murs et aux tours d'enceinte, et notamment au couronnement de la tour Saint-André, aux tours Saint-Nicolas, Valentien-

noise et à Gueux. Il évalua le volume de la maçonnerie à 65,230 pieds cubes, et la dépense à 5,000 florins. Le colonel Devos, en transmettant, le 30 septembre suivant, au conseil des finances, ses propositions sur ces travaux, fit observer que la ville, propriétaire de son enceinte, devait faire les frais de ces réparations.

La ville ne s'empressa pas de s'exécuter. Le 25 mai 1773, le colonel Devos signala de nouveau le délabrement du corps de place et fit connaître que, le 18 février, le mur de gorge de la demi-lune qui couvre la porte du Parc s'était écroulé ; et le 11 octobre suivant, il insista encore pour que la ville de Mons fût forcée à ces réparations, vu le danger de la chute du mur d'escarpe près de l'aqueduc de l'avenue d'Havré.

Le prince Charles, par sa lettre du 30 avril 1774, ordonna au magistrat de Mons de faire effectuer ces travaux. Toutefois d'autres réparations, fort nombreuses, étaient aussi urgentes que celles qui étaient demandées par les officiers du génie. Le magistrat fit visiter, le 14 mai suivant, par la commission des ouvrages, les murs, les tours, les portes et les ponts qui étaient à la charge de la ville ; et le coût des restaurations fut évalué à 106,196 livres 18 sous. Il adressa, le 13 juin, le rapport de cette commission au conseil des finances, en promettant de commencer en 1774 à restaurer le bastion de Saint-Nicolas, et continuer les réparations selon les besoins. Les pièces furent soumises à l'ingénieur Devos, devenu général, et celui-ci fut d'avis, le 20 juin, de faire ces restaurations, en dix ans, en suivant les instructions de l'ingénieur dirigeant. A son tour, le conseil des finances, par sa consulte du 6 août, partagea cet avis, sous la réserve que, pour prévenir les conflits, l'officier ingénieur devrait annuellement présenter ses propositions au gouverneur général, qui les ferait siennes, et donnerait ses ordres au

magistrat. Le gouvernement prit, le même jour, une décision conforme à cette consulte. (*Ibidem*, carton n° 1507. Dossiers de 1774.)

A la suite de cette décision, les majors et ingénieurs De Théraillon et H.-J. Jamez rédigèrent, le 15 décembre 1774, un mémoire précisant les parties des fortifications et des bâtiments dont l'entretien incombait soit au gouvernement, soit à la ville. Les remparts de l'enceinte, leurs fossés et les écluses devaient être à la charge de la commune ; et la nouvelle enceinte à huit bastions construite depuis la paix d'Aix-la-Chapelle, ainsi que les ouvrages extérieurs, les écluses, les digues, les ponts et les corps de garde avancés devaient rester à la charge du gouvernement. Ce mémoire donna lieu à une polémique entre la ville et les ingénieurs ; enfin le conseil des finances proposa, le 19 avril 1777, d'envoyer à Mons des commissaires pour régler ce conflit. Le gouvernement adopta cette proposition et en informa, par lettre du 1er mai, le magistrat de Mons.

Les commissaires chargés de cette mission, furent le général Devos, le conseiller des finances G. Cornet de Grez, et les échevins de Mons : Robert, Plunkett de Choisis de Rathmore, Le Brun, P.-J. de la Roche et De Royer. Après une inspection des fortifications, ils dressèrent un besogné, le 30, le 31 mai et le 4 juin 1777, pour être présenté à l'agréation du gouverneur général. Ce travail fut approuvé par le conseil des finances, le 23 février 1778. Il portait en substance que les fortifications internes étaient à la charge de la ville, et que les ouvrages externes étaient aux frais du gouvernement. Il faisait l'énumération détaillée des constructions de l'une et de l'autre catégorie. (*Ibidem*, carton n° 1507. Dossiers de 1778.)

Ce laborieux arrangement resta bientôt sans effet.

Démolition des fortifications, en 1782. — L'impératrice-

reine Marie-Thérèse mourut le 29 novembre 1780, et eut pour successeur son fils Joseph II. Celui-ci projeta d'importantes réformes, mais préalablement il visita nos provinces. Il séjourna à Mons du 7 au 9 juin 1781.

Ses premiers actes eurent pour but d'affranchir les Pays-Bas d'une domination étrangère. Il chercha d'abord à faire évacuer les places-fortes où les troupes des Provinces-Unies tenaient garnison en vertu du traité de la Barrière du 15 novembre 1715. Il ne voulut pourtant pas, pour atteindre son but, recourir ni à la force, ni à la diplomatie. Il y parvint directement en faisant démanteler les forteresses belges. Il n'avoua pas le motif qui le fit agir. Il se borna à faire, dans son décret du 16 avril 1782, la déclaration suivante : « Aiant jugé qu'il étoit de la convenance de notre service autant que de l'intérêt de nos provinces belgiques en général et des administrations en particulier, de faire démolir dans presque toutes les places et forts des Pays-Bas, les fortifications, ou le reste des fortifications qui y subsistent encore, d'en faire vendre les matériaux et les terrains avoisinans aiant fait, ou aiant été réputés faire, partie des fortifications,..... Nous nous sommes déterminé avec d'autant plus d'empressement à donner les mains à un parti qui réunit tous les intérêts et toutes les convenances, que ce sera un moien de mettre en plus grande valeur les terres qui entourent nos places, et qu'il offre d'ailleurs à nos fidèles sujets une nouvelle occasion d'exercer leurs spéculations. »

Nous ne pouvons relater ici les travaux préparatoires de ce décret. On peut voir certains documents concernant la démolition des places de la Barrière, aux archives du royaume, Chancellerie des Pays-Bas à Vienne, registre n° 49, répertoire de 1782, *verbo* FORTERESSES. BARRIÈRE, folio 181, verso. Nous y copions le passage suivant de la décision de Joseph II, en date du 26 janvier de la même année : « Quant

« à Mons, un objet essentiel est de donner une plus grande « salubrité d'air à la ville et d'obvier aux eaux stagnantes « qui l'entourent; il faut donc faire pour cela des relevés « exacts pour leur donner les écoulements nécessaires; en « même temps, dans toutes les démolitions et ventes, avoir « pour premier but de remplir les fossés pleins d'eau; pour « cet effet, il paraît justement avantageux de conserver « l'enveloppe de 1751, qui, sans cela, est sujette à des récla- « mations, et de détruire le rempart et le corps de place qui « pourroient servir au dessèchement des fossés intermé- « diaires. — Des bâtiments militaires, on ne doit conserver « que ce qu'il faut pour loger les deux bataillons de cam- « pagne du régiment de Ligne; et comme une de ces « cazernes est mauvaise et malsaine, on en choisira dans « celles qu'occupe actuellement la cavalerie, la meilleure « pour y loger l'infanterie, et on vendra par conséquent « celle que l'infanterie aura abandonnée, de même que « toutes celles qui resteront de la cavalerie, qui par la nou- « velle dislocation ne doit plus rester en garnison à Mons. « L'hôpital de l'infanterie doit être conservé; et comme il « n'y aura plus de cavalerie, l'infanterie, au lieu de placer « ses malades aux greniers, pourra les mettre dans l'hôpital « de la cavalerie. »

Comme l'empereur avait recommandé à son gouvernement de rechercher les moyens propres à « donner à la ville de « Mons une plus grande salubrité d'air », le département militaire présenta un rapport à ce sujet, qui fit l'objet de l'envoi, du 27 avril 1782, du ministre de Starhenberg, et du rapport, du 19 mai, du prince chancelier. Joseph II accueillit ce projet en ces termes : « J'approuve le projet tendant à « rendre l'air plus salubre à Mons; les fortifications néan- « moins seront vendues et détruites à ne pouvoir servir à « l'ennemi ». (*Ibidem,* même registre, n° 49, folio 194.)

Le gouvernement des Pays-Bas avait reçu, le 27 juin 1781, des plaintes du régiment de Ligne contre le mauvais état des cinq casernes de la rue des Trois Boudins (nommées le Pavillon, S. Jacques, S. Joseph, S. Philippe et S. Charles.)

Le magistrat fit valoir que ces casernes avaient été bâties depuis près d'un siècle, pendant l'occupation de la ville par l'armée française, de 1691 à 1697; toutefois il promit, le 27 juillet, d'y faire des réparations. (*Ibidem,* conseil des finances, dossiers de 1781.)

Les archives du conseil des finances ne fournissent aucun renseignement sur la démolition des ouvrages extérieurs de la place; cependant on doit croire que l'on avait commencé à détruire ces ouvrages dans la seconde moitié de l'année 1781, car au commencement de 1782, on avait déjà tracé dans le contour du fossé capital, sur la contrescarpe, un chemin depuis la porte de Nimy jusqu'à celle de Bertaimont. L'architecte F.-J. Merlin écrivit, de Mons, le 9 février 1782, à l'auditeur De Charvet, que, le 7, deux députés du magistrat avaient constaté que le tracé de ce chemin excédait de 4 à 10 pieds la largeur prévue, qui était de 72 pieds, et qu'ainsi cette voie aurait fait une emprise sur les terrains contigus; qu'en conséquence, ils avaient enlevé les piquets plantés dans l'alignement. Merlin annonçait en même temps que le général d'Arberg lui avait notifié un décret de S. M. qui porte de faire crouler le rempart dans le fossé capital et de faire surseoir à toute démarcation pour la vente des terrains des fortifications. Il ajoutait qu'il y avait à Mons une consternation inconcevable; le public se croyait perdu; on proposait de faire, le lundi suivant, 11 février, une assemblée des états, et de demander à Leurs Altesses royales de pouvoir faire une représentation à S. M.; enfin de nommer le comte d'Arberg pour aller en députation à Vienne. (*Ibidem,* dossiers de 1782.)

Cette lettre de Merlin est intéressante. Elle fait connaître l'origine de la promenade plantée d'arbres, qui régna autour de la ville pendant environ trente-cinq ans, et qui portait le nom de Boulevard. En outre, elle est une preuve du prix que nos pères attachaient à leurs vieux murs. Ils ne se seraient peut-être pas tant émus s'il ne s'était agi que des ouvrages extérieurs construits par le gouvernement; mais l'anéantissement de leurs remparts communaux les troubla profondément. Leurs démarches eurent du succès : l'enceinte primitive fut maintenue; et les défenses du dehors disparurent. On reprocha justement à Joseph II le démantèlement des forteresses des Pays-Bas : il commit une grave imprudence en se confiant à ses bonnes relations avec le royaume de France; une dizaine d'années plus tard, les armées de la République française envahissaient nos provinces sans défense. Quant aux habitants, la démolition ne changeait guère leur sort : si nos bourgeois n'étaient plus exposés à un bombardement, ils pouvaient souffrir, comme les villageois, des excès des troupes en marche.

Il résulte de quelques documents du conseil des finances que, pour les années 1782 et 1783, la chambre des comptes surveilla l'entremise des fortifications de Mons et la recette du produit de la vente des matériaux; et qu'à Mons un garde spécial dirigea le service des tombereaux chargés de décombres qui ont servi à remplir les fossés. Le receveur général des domaines du Hainaut présenta à la chambre des comptes un état de cette entremise jusqu'au dernier février 1784, époque à laquelle les charges inhérentes à ce service passèrent au département militaire. Le conseil des finances reçut cet état le 11 juillet 1785 et en passa ordonnance le 20 du même mois.

Les dépenses faites pour l'entretien des casernes font seules l'objet de quelques correspondances en 1786; et en 1787, le conseil des finances fut supprimé.

Vente des terrains de la place. — Nous trouvons nos derniers renseignements sur cette matière dans les archives de la chambre des comptes : Registre n° 1043 des lettres patentes des ventes des fortifications, pages 43 à 116.

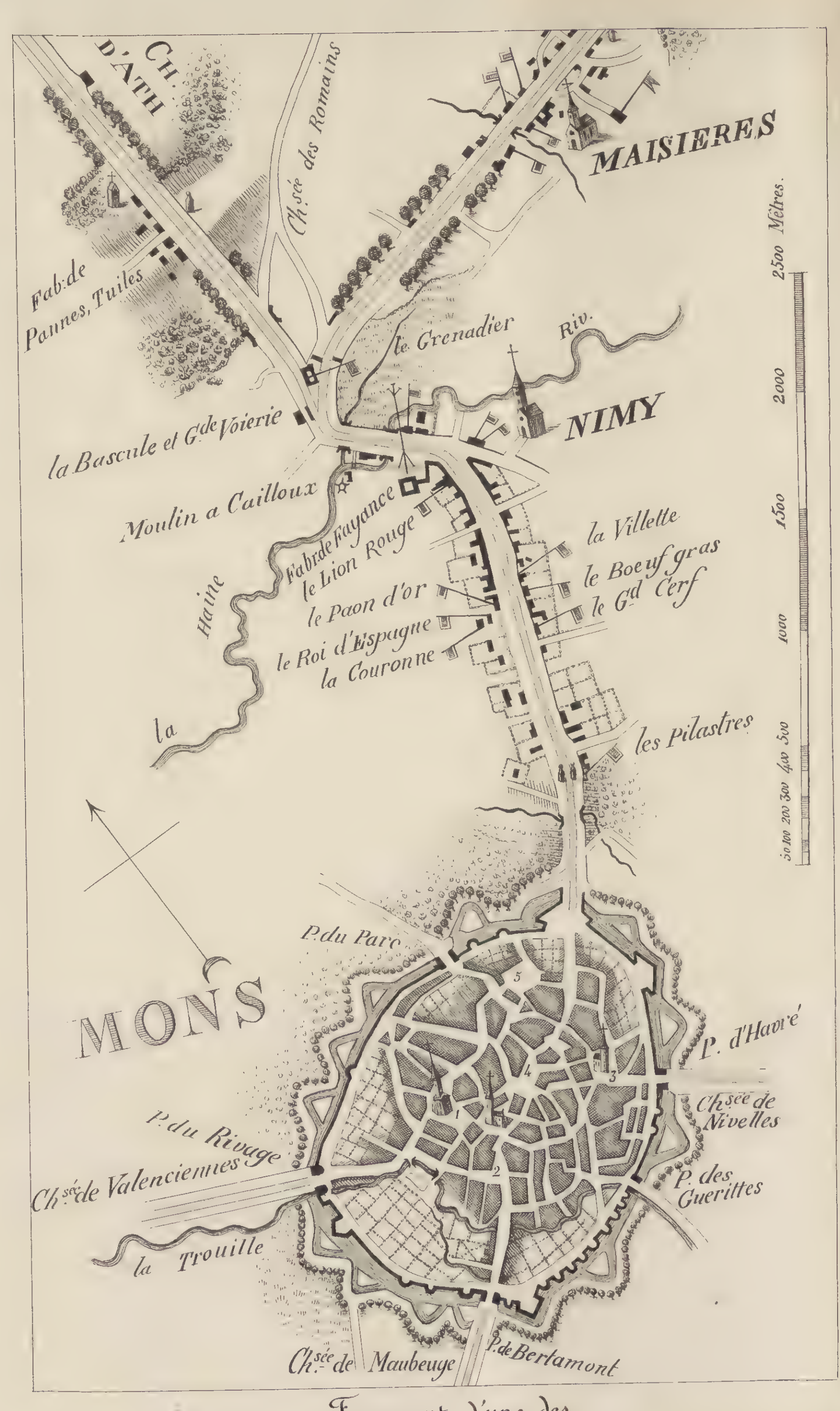
Les lettres patentes de la vente absolue des terrains des fortifications et des bâtiments militaires de la ville de Mons, sont datées de Bruxelles, le 30 septembre 1786.

Les acquéreurs avaient préalablement adressé leurs offres; et des recours publics avaient eu lieu, le 22 janvier et le 5 février 1782, pour la vente de l'arsenal, situé à front des rues des Capucins et de Naast; le 9 septembre suivant, pour trente-huit lots de terrains divers; et le 14 du même mois, pour le fort Corbeau situé à Jemappes. Ces ventes furent faites en présence de deux féodaux et à l'intervention de Dominique-Xavier-Joseph De Patoul, écuyer, préposé à la recette des deniers à provenir de la vente des matériaux et des terrains, ainsi que de M. de Charvet, auditeur à la chambre des comptes, et de l'architecte Merlin.

Nous ne connaissons pas les motifs qui ont retardé pendant quatre ans l'approbation de ces ventes. Dans l'entre-temps, la ville fut grevée de dépenses considérables pour rétablir la voirie aux entrées de la localité. La nouvelle chaussée du Rivage a été achevée le dimanche 19 octobre 1783; celle de la porte de Nimy fut praticable le 25 septembre 1784, et celle de la porte d'Havré, le 25 octobre suivant. (*Registre* n° 1043 précité, p. 72.)

Ni l'abbé Fonson (*Le petit tableau de Mons*, 1784), ni Ferdinand Paridaens (*Mons sous les rapports historique*, etc., 1819), auteurs contemporains, ne nous laissent aucun souvenir sur cette transformation de l'enceinte de notre ville.

Charles de Bettignies, *A travers les rues de Mons*, 1864, Introduction, p. 5, compense quelque peu leur silence, en disant : « En 1783, les fortifications de Mons, sauf le



Fragment d'une des
Grandes routes adjacentes à la Carte de Bruxelles et des environs par G. de Wautier. (vers 810).
Fac-simile par Ls Van Peteghem. 1866

premier mur d'enceinte, furent démolies par ordre du gouvernement autrichien. On ne conserva qu'un fossé et un rempart soutenu d'un côté par un muraille en assez mauvais état. On créa à cette époque une promenade extérieure, connue sous le nom de boulevard et qui entourait la ville à la distance de 95 pieds de ses murailles, et en-deça des cordons. Cette promenade avait sur tout son parcours une largeur de 72 pieds, et, dès son établissement, elle fut plantée d'arbres et garnie de quantités de maisons et cabarets particuliers ».

Dernier plan des fortifications. — Comme nous le disions dans notre exposé : *Les descriptions, les plans et les vues de Mons,* au tome XVIII, p. 427, des *Annales* de notre Cercle, les deux plans des fortifications à démolir et de la promenade dite le Boulevard, qui sont conservés aux archives communales, sont restés inédits.

Mais nous avons rencontré un plan de Mons, dressé vers 1810, qui peut donner une idée tant des fortifications démolies, que du boulevard qui entourait alors notre ville. Nous en plaçons ici une reproduction.

Ce plan est un fragment d'un des itinéraires, formant le complément de la « *Carte topographique de Bruxelles et de* « *ses environs*, dressée et dessinée par M. G. De Wautier « dudit Bruxelles, ci-devant du corps d'Artillerie Autrichien, « et gravée par J.-B. Jouvenel en l'an 1810. »

Ces itinéraires semblent avoir été dressés pour l'usage des armées qui traversaient les départements réunis à la république française. Ils datent du premier empire, attendu qu'ils portent la mention des départements de Jemappes et de la Dyle, et que, sur le fragment contenant le plan de Mons, on trouve, à la porte d'Havré, l'indication : « Chaussée de Nivelles ». Avant 1807, la chaussée de Binche à Charleroi n'existait pas encore ; elle ne fut terminée

qu'en 1814. Tout porte à croire que ce fragment est antérieur à ladite année.

Ce curieux travail est l'œuvre de Guillaume de Wautier, l'un des collaborateurs de la carte de Ferraris. Il comprend toutes les routes qui rayonnent de Bruxelles par les diverses portes de cette ville. La carte de Bruxelles et de ses environs s'étend vers le sud jusqu'au hameau du Brucum près de Loth, et jusqu'au Strop sous Hal. L'itinéraire qui complète la route vers Mons, se compose de quatre sections : la première, de Bruxelles à Brucum ; la seconde, de Brucum au hameau de la Bruyère à Tubise ; la troisième, de la Genette à « La Truye qui file », par Braine-le-Comte, Soignies, Neuville et le bois La Haye du comte ; et la quatrième, depuis Casteau jusqu'à Mons, par Maisières et Nimy. (Bibliothèque royale. Cabinet des estampes. Fragments de la mortuaire du général de Wautier.)

Le plan de Mons et de ses fortifications occupe sur la gravure un espace de $0^m,05$ de largeur, sur $0^m,07$ de hauteur, et le tracé de la chaussée depuis Mons jusqu'à Maisières mesure $0^m,20$.

On voit dans l'intérieur de la ville cinq chiffres de renvois, mais la légende fait défaut. Le n° 1 est placé près de la tour du Château ; le n° 2, à l'angle de la rue des Capucins et de la Grand'rue (pour indiquer que la première de ces rues conduit à la chaussée de Valenciennes, et que la seconde mène à la chaussée de Maubeuge) ; le n° 3 se trouve à l'église de Saint-Nicolas ; le n° 4, à la Grand'Place, et le n° 5, à la Place Saint-Jean (qui souvent servit de parc d'artillerie).

Quant aux fortifications, l'enceinte du XIVe siècle est exactement indiquée ; et les ouvrages extérieurs, bastions ou ravelins de 1750, entourés d'eau, y sont aussi marqués. Le boulevard planté d'arbres dessine des festons autour de la ville.

Voici l'énumération de ces ouvrages : Entre la porte du Parc et celle de Nimy, un bastion ; entre la porte de Nimy et celle d'Havré, deux bastions ; entre les portes d'Havré et des Guérites, un seul ; entre celles des Guérites et de Bertaimont, un seul ; entre celles de Bertaimont et du Rivage, un demi-bastion et trois entiers ; enfin, entre les portes du Rivage et du Parc, trois bastions. La porte de Nimy est pratiquée dans l'angle saillant de l'ancien boulevard de ce nom.

La route de Mons à Nimy, depuis les Pilastres jusqu'au Grenadier, est bordée de maisons ; les auberges ou les cabarets sont désignés par un drapeau.

Mons, ville ouverte, de 1874 à 1816. — Telles sont les données fort incomplètes que nous avons trouvées sur le démantèlement de notre ville.

Chacun sait avec quelle rapidité se succédèrent les divers régimes politiques à la fin du siècle dernier : en 1787, la révolution des patriotes commença ; en 1790, eut lieu la restauration autrichienne ; en 1792, nous subissons la première occupation de la république française ; en 1793, les Autrichiens récupèrent notre pays, et en 1794, les Français le reprennent et le conservent pendant vingt ans.

Les places fortes de nos provinces, durant cette période, furent négligées, et un arrêté du gouvernement de la république, du 1er vendémiaire an XII (24 septembre 1803), décréta la suppression, comme places de guerre, de trente villes des ci-devant Pays-Bas. Mons fut de ce nombre.

Pendant notre incorporation à l'empire français, notre ville ne fut plus une place frontière, et il ne pouvait s'agir d'en faire une forteresse. Comme les armées étaient toujours en campagne, elle avait à peine une garnison ; elle ne posséda à poste fixe que le dépôt du 23e chasseurs à cheval.

Mais après les désastres de Russie et d'Allemagne, en 1812 et 1813, les Français, durent abandonner notre sol, et les

Alliés occupèrent nos provinces. Ils entrèrent à Bruxelles, le 1er février 1814, à Namur, le 3, à Mons, le 5, à Enghien, le 6, à Ath, le 10, et à Tournai, le 19.

La réunion de la Belgique à la Hollande fut arrêtée par la convention de Londres, du 20 juin suivant, pour former le royaume des Pays-Bas. Guillaume Ier, prince souverain des Provinces-Unies, prit possession de nos provinces et envoya des gouverneurs militaires dans les places du pays, occupées par les Alliés.

Nous arrivons ainsi au régime néerlandais et à une nouvelle époque de l'histoire de notre forteresse. Les nouvelles fortifications furent commencées en 1816 et achevées en 1822. Leur démolition fut commencée en 1861. Nous laissons à d'autres la tâche de traiter cette intéressante partie de notre histoire militaire.

TABLE ANALYTIQUE.

PAGES.

Introduction 1

CHAPITRE Ier. — *Topographie et hydrographie de Mons.* État du sol. La Trouille. La Haine. Les marais 5

CHAPITRE II. — *Tour Auberon.* Le prince Auberon. Sa forteresse. Sa tour. Le comte Walbert . . . 8

CHAPITRE III. — *Monastère de Sainte-Waudru.* Retraite de sainte Waudru. Bourgade de Bergen ou du Mont 12

CHAPITRE IV. — *Château-fort de Mons.* Construction du château par Albéric. Mur d'enceinte de la ville. Description du château. Les comtes de Mons . . 14

CHAPITRE V. — *Mons sous les comtes de Hainaut.* Enceinte de Mons au XIIe siècle. Le Hainaut sous les comtes de la maison d'Avesnes. Nouvelles armoiries du Hainaut 19

CHAPITRE VI. — *Fortifications de l'époque bourguignonne.* Annexion du Hainaut aux États de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Enceinte de Philippe le Bon. La forteresse de Mons au XVe siècle. Portes, écluses, rempart, tours et boulevards. Fossé et ponts. Ouvrages extérieurs de Charles le Téméraire. 24

CHAPITRE VII. — *Ouvrages du régime espagnol.* Travaux du roi Philippe II. Bastion de l'archiduc Albert. Fortifications de Philippe IV. Ouvrages extérieurs de Charles II 32

PAGES.

CHAPITRE VIII. — *Blocus de Mons de 1678 et siège de 1691.* Bataille de Saint-Denis. Prise de la ville de Mons, par Louis XIV 38

CHAPITRE IX. — *Ouvrages de Vauban.* Constructions élevées : 1° dans le rempart, 2° dans le fossé de Philippe le Bon, 3° dans le chemin couvert et le glacis du roi Charles II, 4° dans le fossé de Charles le Téméraire, 5° dans l'étang des Apôtres, 6° dans l'étang des Prêtres, 7° à la droite de la porte d'Hyon. 8° Chemin couvert et glacis. 9° Ouvrages avancés. 10° Citadelle. 11° Valeur de la place 40

CHAPITRE X. — *Occupation de Mons par les Français. 1701-1709.* Guerre de la succession d'Espagne. — Résumé 48

Notes complémentaires et rectificatives.

1. Hydrographie de la Haine et de la Trouille . . . 51
2. Recherches sur Auberon 52
3. La tour du château 64
4. Le comte Walbert et les armoiries du Hainaut . . 65
5. Généalogie de sainte Waudru et note bibliographique. 68
6. La résidence seigneuriale de *Castri locus* . . . 74
7. La description du château faite par l'auteur est erronée. 77
8. Tradition de l'érection d'un comté de Mons . . . 79
9. Armoiries de Mons et du Hainaut 82
10. Les comtes de Hainaut du Xe siècle 87
11. Les murs du château et l'enceinte de la forteresse de Mons 89
12. Lutte de Jean d'Avesnes contre Marguerite, sa mère. 92
13. Siège de Mons de 1425 95
14. Périmètre et superficie de Mons 97
15. La ville de Mons au XIVe siècle. 97
Les portes de la ville 101

PAGES.
La porte du Parc. 102
La porte de Nimy. 103
La porte d'Havré. 107
La porte de la Guérite 108
La porte de Bertaimont 114
La porte du Rivage 118
La porte du château ou du dos-d'âne 119
Murs et tours 120
16. Travaux de la seconde moitié du XVe siècle . . . 128
17. Siège de Mons de 1572 130
18. Boulevards de Nimy et d'Havré 136
19. Boulevard de Bertaimont. 137
20. Fortifications de Philippe IV. 138
21. Ouvrages extérieurs de Charles II. 139
22. Blocus de 1678. 141
23. Prise de Mons en 1691 143
24. Fortifications de Mons par Vauban. 145
25. Paix de Ryswyck de 1697. 146
26. Occupation de Mons par les Français, 1701. . . 147
27. Siège de Mons en 1709. 149

APPENDICE.

Mons sous la domination autrichienne. 151
Guerre de la succession d'Autriche. 152
État des fortifications de Mons, de 1716 à 1745. . . 153
Siège de Mons de 1746 155
Occupation française, de 1746 à 1749. 156
Reconstruction des fortifications, de 1750 à 1755. . 157
Fronts de la place 158
Travaux de 1750 à 1754 160
Nouveaux ouvrages projetés. 164
Dernières réparations. 165
Démolition des fortifications, en 1782. . . . 167
Ventes des terrains de la place. 172
Dernier plan des fortifications. 173
Mons, ville ouverte, de 1784 à 1816. 175
Nouvelles fortifications, de 1816-1822. Leur démantèlement (1861). 176

GRAVURES.

	En regard de la page
Restes de la Tour Auberon, à Mons[1]	1
Château des comtes de Hainaut, à Mons.	78
Enceinte de Mons au XIIe siècle, et du XIVe au XVIIe siècle.	96
Ancienne porte du Parc, à Mons.	102
Ancienne porte de Nimy.	105
Ancienne porte de la Guérite.	108
Ancienne porte de Bertaimont.	114
Ancienne porte du Rivage.	118
Mons en 1572, par Pierre le Poivre.	131
Fortifications de Mons avant Vauban. . . .	139
» » depuis Vauban.	145
Carte de Mons, Nimy et Maisières, vers 1810. . .	173

1. Nous ajouterons ici quelques mots à ce que nous avons dit, p. 78, de la *Tour Auberon,* qui occupait le point culminant du château de Mons. Il reste encore de cette tour la partie inférieure dont nous donnons le dessin en regard de la page 1. Un compte de l'église de Sainte-Élisabeth rapporte que maître Adrien Denis, mesureur sermenté du Hainaut, avait été chargé par les archiducs Albert et Isabelle des travaux de démolition de la Tour Auberon, et que, par ses démarches, les fabriciens obtinrent, en mai-juillet 1617, l'autorisation de prendre les grès (*cailloux sauvages*) qui provenaient de cette démolition. Voy. *Mémoire sur l'église et la paroisse de Saint-Élisabeth, à Mons,* par Léopold Devillers, pp. 9-10 (note).

COLONISATION DU PAYS DE WAAS

PAR LES PEUPLADES

DES ENVIRONS DE MONS,

DANS LES TEMPS PRÉHISTORIQUES.

M. le docteur J. Van Raemdonck, membre correspondant du Cercle archéologique de Mons, nous a fait parvenir différents travaux dans lesquels il traite certaines questions intéressantes et qui concernent tout particulièrement le pays de Hainaut.

Dans la notice intitulée : *L'âge de la pierre à Rupelmonde*, publiée d'abord dans les *Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique*, puis complétée et insérée dans l'ouvrage : *Le pays de Waas préhistorique*, et enfin reproduite dans les *Annales du Cercle archéologique du pays de Waas*, M. le Dr Van Raemdonck s'occupe de la reconnaissance faite par lui d'une déviation ancienne de l'Escaut. Il y rend compte de ses trouvailles, en 1876, dans cette crique ensablée et comblée par des alluvions depuis un temps immémorial, sans remaniements, de dépouilles de chasses, restes de repas, grattoir, ébauche de pointe de flèche en silex, os portant trace du travail de l'homme, etc...

S'appuyant sur les études de MM. Briart, Cornet, A. Houzeau de Lehaie et procédant par comparaison, il avance que le grattoir trouvé à Rupelmonde semble formé d'un éclat de silex du Flénu. Quant à la pointe de flèche, elle semblerait appartenir à la variété de silex de Spiennes. En même temps

que les ossements et les silex, un autre spécimen de l'industrie humaine a été recueilli par l'auteur ; il consiste en un tesson de poterie commune, fragment reconnu pour avoir été modelé à la main et non au tour.

Ces découvertes ont été suivies d'autres, non moins importantes, en 1877, et consistant en os et silex portant les traces du travail et de l'usage de l'homme.

Ayant étudié les divers rapports présentés au Congrès d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques (Bruxelles, 1872), la classification de l'âge de la pierre par M. de Mortillet, les travaux de M. Dupont, l'éminent géologue et explorateur des cavernes du haut pays belge, etc., l'auteur est amené à admettre que les découvertes qui nous occupent appartiennent à l'âge de la pierre polie.

Il ajoute que l'ouvrier de ces os et silex ne devait pas être un solitaire, vagabond et perdu dans les épaisses forêts waasiennes, mais qu'il était membre d'une famille ou d'un groupe de familles vivant ensemble.

Ces restes de l'âge de la pierre polie ne pouvaient-ils provenir d'une population étrangère d'où ils auraient été amenés par un cours d'eau ? Ou bien, sont-ce des débris d'une colonie établie à Rupelmonde même ?

Deux sortes de peuplades se partageaient la haute et moyenne Belgique, aux époques de la pierre : l'une comprenait les troglodytes ou les habitants des cavernes des provinces de Liège et de Namur ; l'autre se composait des autochtones du Hainaut et plus particulièrement des environs de Mons, où ils vivaient sans abris naturels, sur les rives de la Haine, du By, de la Trouille et de la rivière de Nouvelles.

Il a été établi que les troglodytes n'employaient que le silex de la Champagne, tandis que le silex mis en œuvre par les populations de l'âge du Mammouth en Hainaut était exclusivement celui de la région qu'ils habitaient. Mais à

une provenance différente de la matière première ne se bornent pas les contrastes entre les silex taillés quaternaires du Hainaut et ceux de nos cavernes. Leurs formes sont absolument différentes.

L'auteur n'admet pas que les cours d'eau aient pu amener les os et silex des peuplades des provinces de Namur et de Liège, ni de celles du Hainaut.

L'examen ayant fait reconnaître que les matières premières des outils et instruments trouvés proviennent des environs de Mons, il faut supposer qu'une ou plusieurs familles des peuplades du Hainaut se sont détachées de leurs compatriotes; et, apportant avec elles leurs silex ouvrés et leurs blocs matrices, auront fait route du sud au nord, entre la Senne et la Dendre, et auront élu domicile sur les bords de l'Escaut, à Rupelmonde.

Notons que l'éminent géologue M. Dupont admet l'existence de l'homme de l'âge de la pierre polie dans la Basse-Belgique.

Deux faits importants pour l'ethnographie du Pays de Waas semblent résulter de ces découvertes : 1° que les ancêtres des aborigènes de Rupelmonde doivent se chercher parmi les populations de l'époque de la pierre polie des environs de Mons; 2° que les premiers habitants du pays de Waas y sont arrivés par Rupelmonde.

Dans une notice intitulée : *Le pays de Waas peuplé à l'époque néolithique*, lue au Congrès de Namur, en 1866, et complétée depuis, M. le Dr Van Raemdonck examine une objection qui a été faite, et reposant sur l'impossibilité d'habitation sur un sol dépourvu de digues et mouillé par les marées, se couvrant d'alluvions, marécageux, insalubre. Il oppose à cette impossibilité les preuves fournies non-seulement par les découvertes de 1876 et 1877, mais par celles faites en collaboration avec M. De Geest, Vice-Président du

Cercle archéologique du Pays de Waas, en 1884, 1885, 1886, dans dix-sept communes.

Ces découvertes comprennent non-seulement des instruments en silex, haches, pointes de flèches, projectiles, etc., mais une quantité considérable d'éclats.

Dans une notice intitulée : *Colonisation du pays de Waas par les peuplades des environs de Mons à l'époque néolithique,* l'auteur reprend sa démonstration pour établir que ce sont les préhistoriques du Hainaut qui sont venus fonder la station de Rupelmonde, y ont résidé, se sont répandus de là le long de l'Escaut et de la Durme, et ont été les premiers colons du pays de Waas.

Résumons la thèse de M. le Dr Van Raemdonck.

Après avoir formulé le principe qui a servi à établir la descendance de la peuplade quaternaire de la vallée de la Haine et de celle de la Somme qui colonisa la vallée de la Haine, il montre le développement de l'industrie du silex par les premiers occupants des environs de Mons et l'accroissement de leur population à l'époque néolithique.

Alors, une tribu émigre, prenant la route entre la Senne et la Dendre, passant l'Escaut, se fixant à Rupelmonde et peuplant tout le pays de Waas.

Preuves : l'inventaire des silex ouvrés recueillis dans dix-sept communes waasiennes, les nombreux rapports qui lient les populations préhistoriques du pays de Waas à leurs congénères du Hainaut, l'égalité dans le travail du silex, dans les formes des instruments, dans la matière première, dans le travail des os et des poteries, dans la faune contemporaine, dans le choix du domicile, dans le régime, dans les mœurs et le genre de vie.

D'autres éléments de preuve sont les jalons de la route suivie par les colons du Hainaut. Or, ces jalons se sont présentés sous forme d'armes, outils, instruments de silex dans

les excursions et recherches de MM. le Dr Cloquet, de Munck, Hygen, Crick, Le Hon, et de M. Van Raemdonck lui-même.

L'auteur, rencontrant l'objection qui consiste à supposer que les colons du pays de Waas pourraient n'être pas venus du Hainaut, estime que la voie entre la Senne et la Dendre était la seule acceptable et en même temps la plus favorable, cette voie restant large ouverte du côté du Hainaut ainsi que le démontre la carte hydrographique du pays belge.

Nous pensons que cette question de colonisation du pays de Waas dans les temps préhistoriques offre un intérêt tout particulier; et n'eût-il que cette considération de l'avoir présentée, des félicitations chaleureuses sont dues à l'auteur, M. le Dr Van Raemdonck. En publiant les travaux dont nous avons présenté le résumé succinct, le cercle archéologique du pays de Waas a rendu un véritable service à la science.

La question, bien que préhistorique, est toute d'actualité, puisque, si l'on suppose que les peuplades du pays de Waas issues de celles du Hainaut n'ont pas complètement disparu, on arrive logiquement à conclure que wallons et flamands sont de même souche. Toutefois, cette continuité n'a pas été jusqu'ici suffisamment démontrée.

Le terrain du pays de Waas ne présentant qu'un petit dépôt de silex noir, dénudé de nos jours au Kauter de Kieldrecht, mais très probablement encore abîmé au fond de l'Escaut aux époques de la pierre, on ne peut nier l'arrivée de la colonie du Hainaut. Et c'est ici surtout que nous tenons à féliciter M. le Dr Van Raemdonck pour le talent avec lequel il a défendu sa thèse.

On sait que, dans ses travaux, M. le Dr Hamy n'a pas hésité à rattacher la peuplade quaternaire de la vallée de la Haine et plus particulièrement la tribu de Mesvin à celle de la vallée de la Somme. De savants géologues, notamment MM. Dupont, Briart et Cornet, ont été du même avis, quant

à l'origine, mais ils ont pensé qu'à Spiennes et à Mesvin la *pierre polie* n'a été qu'une évolution régulière, ou un perfectionnement dans le travail de la pierre, opérée par la même population. Ils ont admis de plus que les hommes de l'époque néolithique de Spiennes et de Mesvin n'étaient que des descendants naturels et directs de ceux dont on retrouve les outils, avec des ossements du Mammouth et du Rhinocéros, dans les graviers quaternaires des mêmes localités. Le silex faisait défaut au pays de Waas, mais on avait des moyens de communication pour se le procurer des environs de Mons. — Indépendamment de la voie par terre qui restait toute large ouverte, les radeaux chargés de rognons siliceux, conduits par des convoyeurs et remorqués par le courant, pouvaient sans peine arriver aux différents relais, soit de la Senne, soit de la Dendre.

Procédant de même façon que MM. Briart, Cornet et A. Houzeau de Lehaie pour la vallée de la Haine et les géologues français et anglais pour la sablière de Moulin Quignon à Abbeville, l'auteur a reconnu les rapports de race et de filiation, dans une période contemporaine, entre deux peuplades qui ont laissé des os travaillés, des silex ouvrés de même mode de fabrication, de même forme, dans la même position géologique et accompagnés de la même faune.

Quand à la route suivie, elle nous semble parfaitement logique; et déjà les explorateurs ont retrouvé les jalons qui font reconnaître le passage des hommes préhistoriques.

Espérons que les recherches seront continuées avec succès, que de nouvelles trouvailles confirmeront encore cette marche, par étapes, des peuplades du Hainaut vers le nord, et la colonisation du pays de Waas que les études de M. le Dr Van Raemdonck ont révélée au monde savant.

JULES DECLÈVE.

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE A HAL.

Le 30 septembre 1887, MM. Léop. Devillers, Jos. Hubert et Ém. Prud'homme, délégués du Cercle archéologique de Mons, se joignent à M. Tahon, membre de la société archéologique de Charleroi, pour faire avec le Cercle d'Enghien une excursion à Hal.

A 10 heures du matin, les excursionistes sont solennellement reçus à l'hôtel de ville de Hal, par MM. Ém. Nerinckx, bourgmestre, F. Van den Schrieck et Éd. Pètre, échevins, L. Nerincx et L. Van Lier, conseillers communaux.

M. le bourgmestre adresse aux excursionistes quelques bonnes paroles de bienvenue, disant que la ville de Hal est flattée de recevoir la visite d'un si grand nombre de savants, mais qu'elle regrette de n'avoir à offrir à leur étude qu'un seul monument digne de leur admiration.

M. Mathieu, secrétaire du Cercle organisateur, remercie l'administration communale de Hal de la réception cordiale quoique officielle, qu'elle daigne faire aux délégués des trois Cercles archéologiques.

M. le Dr Van den Schrieck, conseiller provincial du Brabant et échevin de l'instruction publique de Hal, annonce aux excursionistes qu'ils trouveront l'église dans un triste état de délabrement et de ruine tant à l'intérieur qu'à l'extérieur ; mais, ajoute l'orateur, la faute n'en incombe ni à la fabrique d'église, ni à l'administration communale qui ont

toujours été prêtes à faire tous les sacrifices nécessaires ; mais, à la pénurie des subsides accordés par l'État [1] et au peu d'empressement de l'administration provinciale et de la commission royale des monuments.

Enfin, les excursionistes, guidés par le soussigné, à ce délégué par l'administration communale, et accompagnés de MM. Nerinckx, Pètre, Van Lier et De Kersemacker, greffier de la justice de paix, se dirigent vers l'église. En l'absence de M. le curé-doyen, ils sont reçus par MM. les abbés Van Aelst, Maldrie et Chaudron, auxquels daigne se joindre Mgr De Pauw, missionnaire à Château-Gay (E.-U. d'Amérique), natif de Hal.

Nous devons à ces Messieurs toute notre gratitude tant pour l'affabilité de leur réception que pour leur obligeance à montrer aux visiteurs tout ce que le trésor de l'église contient de curieux, sous le rapport de l'art.

Cuique suum. N'oublions pas de remercier M. L. de Coster, l'excellent organiste qui a bien voulu, pendant le cours de la visite, faire entendre les nouvelles orgues, œuvres de M. Stahlhut de Burscheid.

VISITE DE L'ÉGLISE SAINT-MARTIN.

Avant de commencer l'examen archéologique de l'église, l'auteur de ce compte-rendu donne sur le monument les renseignements historiques suivants.

Selon François Harée, la première église de Hal fut bénite par saint Hubert en l'an 727 ; elle fut placée sous le patronage de sainte Catherine. Selon toutes les probabilités, ce temple primitif se trouvait à côté de l'emplacement actuel

1. Depuis la date de la visite, l'État a accordé un subside qui permettra de continuer quelque peu la restauration extérieure du monument interrompue depuis deux ans.

PL. I.



Eglise Saint Martin.

Fragments de peintures murales.

du marché aux bestiaux, qui, jusqu'en 1784, servit de cimetière paroisssial[1].

Au milieu du XIII[e] siècle, un événement d'apparence minime vint donner à la commune une importance et un développement inattendus. Mathilde, épouse de Florent IV, comte de Hollande et de Zélande, seigneur de Hal, offrit à l'église, en 1267, la statue de la S[te] Vierge, devenue si célèbre par la suite. Bientôt la renommée de la sainte image se répandit au loin et les pèlerins arrivèrent si nombreux dans les murs de la petite cité hennuyère que l'on dut songer à bâtir un nouveau temple bien plus grand que l'ancien. Les fondements en furent jetés en 1341. Un document conservé en original aux archives générales du Royaume, prouve qu'en septembre 1342 les travaux étaient déjà en voie d'exécution[2]. En 1377, les travaux étaient continués et pour les activer, Jeanne, duchesse de Brabant, accorda un pourboire aux ouvriers[3].

Malgré ces divers encouragements, la construction de l'église n'avança que bien lentement ; il a fallu 68 ans pour en achever le gros ouvrage qui est formé de moëllons des carrières locales et de pierre blanche. Il fallut la puissante impulsion et les libéralités données par Guillaume III comte de Hainaut, Jean III duc de Brabant, le sire de Trazegnies et d'autres seigneurs, pour que le monument que nous admirons fût mis en état d'être bénit le 24 février 1409 par Pierre d'Ailly, archevêque de Cambrai. Les lettres du légat

1. La rue qui longe cette place s'appelle encore rue S[te]-Catherine.

2. Lettre du 2 des nones de septembre 1342, d'Annibal, évêque de Frascati, cardinal et nonce apostolique, accordant des indulgeuces aux fidèles qui contribueront à l'achèvement de l'église de Hal dont la construction était commencée.

3. Recette générale du Brabant (1276 à 1378).

du pape en date du 26 octobre 1467 prouvent que l'église n'était pas encore entièrement achevée à cette époque.

L'église est conçue en style ogival partie secondaire partie tertiaire ; elle est dédiée à S[t] Martin, évêque de Tours, à S[te] Catherine, martyre, et à S[te] Gertrude, abbesse de Nivelles.

Le monument possède deux chœurs plus élevés que les nefs ; le plus petit était autrefois spécialement consacré au culte de la S[te] Vierge.

Le vaisseau principal est divisé en trois nefs, séparées de chaque côté par trois colonnes en faisceaux, découpées de nombreuses moulures qui, en continuant, forment les nervures de la voûte. De chaque côté de la nef principale, il y a trois travées ornées au-dessus de chacune des ogives de deux baies ogivales géminées, à balustrades et à meneaux, qui soutiennent dans le tympan de l'ogive une broderie composée de rosaces variées. Ces baies avec leurs ornements forment les triforiums; elles sont reproduites dans le fond de l'église et contre la tour où elles sont surmontées d'une balustrade.

La nef principale est éclairée dans chaque travée au moyen d'une fenêtre à ogive obtuse sans meneaux ni broderies.

Les voûtes des deux bas-côtés, moins élevées que celles de la nef principale, ont des retombées qui s'arrêtent à hauteur de la moitié des fenêtres, où elles s'appuient sur des culs-de-lampe à fleurons, tandis qu'une autre partie descend jusqu'au dessous des mêmes fenêtres où elle vient se poser sur un cul-de-lampe historié. Plusieurs de ces derniers ont malheureusement été coupés au XVII[e] siècle.

Après avoir jeté un coup-d'œil général sur l'église, procédons à la visite détaillée du monument. En passant par le *narthex* ou avant-nef, nous remarquons d'abord l'appareil irrégulier de la maçonnerie en moëllon, puis une cage grillée, surmontée d'une pierre commémorative portant

l'inscription : 9. EN 10 JULET 1580. Cette cage renferme 33 boulets en pierre gardés en mémoire d'un assaut infructueux livré à la ville, à la date rappelée ci-dessus[1].

Dans le même vestibule se trouve un tambour de porte en chêne sculpté du style renaissance le plus pur. Il fut construit en 1616 et contient les anciennes armoiries de la ville[2] et celles de l'église[3].

Dans le bas-côté de droite s'ouvre le baptistère, ce bijou de l'art ogival tertiaire, si justement admiré par tous ceux qui le visitent. C'est la partie la mieux conservée de l'église et on pourrait dire que les fabriciens vandales du XVIII[e] siècle n'ont pas osé y toucher.

Le baptistère est de forme octogonale, très élevé et éclairé par quatre fenêtres lancéolées à meneaux et superbes broderies. En dessous de chaque fenêtre se trouvent de belles arcatures à ornements délicatement sculptés.

Dans une des travées on voit une niche renfermant le pupitre destiné à porter le registre baptismal. L'ornementation gothique de cette niche est des plus riches et fait le plus grand effet.

Au milieu du baptistère se trouve un des plus beaux spécimens de l'art du fondeur de cuivre au XV[e] siècle : nous voulons parler des fonts baptismaux. Ceux-ci reposent sur deux marches en marbre noir et simulent une coupe hémisphérique posée sur un pied octogone. Ce pied est supporté par huit lions couchés et il porte cette inscription :

Ces fons fist Willaume le Feure fondeur a
Tournay l'an mil CCCC. XL. VI.

1. Ces boulets sont arrangés de telle façon que l'on ne peut parvenir à les compter exactement.

2. Écartelées au premier d'azur et à une demi-image de N.-D. d'argent, tenant son fils couronné et chevelé d'or, le 2[e] et le 3[e] de Hainaut et le dernier de Bavière.

3. De gueules au St Martin équestre d'or.

En-dessous de la coupe se trouvent trois niches contenant les statuettes des pères de l'Église : SS. Augustin, Grégoire, Jérôme et Ambroise.

Le couvercle des fonts est de forme cylindrique dans le bas, tandis que l'ensemble de la partie supérieure affecte celle d'un cône. La première partie est formée de douze niches à baldaquins, dans lesquelles se trouvent les statuettes des apôtres. Cette partie est surmontée d'une élégante balustrade travaillée à jour et qui abrite les statuettes équestres de St Martin, St Hubert et St Georges, ainsi que les images d'un homme et d'une femme agenouillés et portant le costume du XVe siècle. Les vides sont occupés par une meute de chiens suivant St Hubert à la chasse.

Le baptême du Christ est représenté au sommet du cône sur lequel un ange occupe l'arrière-plan.

Tout est sublime dans cette œuvre d'art : la conception, l'exécution et l'admirable harmonie qui règne entre ses parties.

Un lutrin en cuivre jaune est placé dans le baptistère en attendant l'achèvement de la restauration du chœur. Ce lutrin doit être attribué à l'artiste tournaisien qui a fait les fonts baptismaux. En effet, non-seulement il est de la même époque que les fonts, mais les ornements architecturaux et les lions couchés qui le portent sont identiquement les mêmes. Le lutrin représente un aigle aux ailes déployées terrassant une hydre et reposant sur une hémisphère posée sur le chapiteau crénelé d'une colonne hexagonale. Malheureusement le pied est privé des trois contre-forts, qui, autrefois, devaient compléter l'ensemble.

La fabrique d'église a eu la bonne idée de faire enchâsser dans l'une des fenêtres du baptistère, des panneaux bien conservés des anciennes verrières et elle y a joint de jolies grisailles découvertes par M. Verhaeghen, loin de Hal, mais

qui proviennent vraisemblablement de notre église. En comparant la facture et les bordures de ces vitraux à celles des panneaux restés à l'église, on acquiert la conviction qu'ils sont originaires de celle-ci. Les bordures consistent en petits carreaux renfermant alternativement une couronne d'or sur fond rouge et des losanges blancs sur fond bleu.

Dans le tympan de la fenêtre sont représentés le soleil et la lune. Entre les meneaux on trouve d'abord huit panneaux dont les personnages sont presque entièrement exécutés en grisaille sur fond de couleur. Ils représentent la création de l'homme ; le premier péché et ses suites ; les sacrifices d'Abel et de Caïn et la fuite en Égypte. Puis deux panneaux plus grands représentent des parties de dais semblables à ceux que nous trouverons au chœur. Sous l'un de ces dais on voit le Christ au nimbe crucifère, et tenant un livre ouvert ; sous l'autre, un roi couronné appuyant la tête sur la main droite et tenant de la main gauche un rameau fleuri. Cette figure en grisaille est dorée en certains endroits au sulfate d'antimoine.

En dessous de ces panneaux, sont deux blasons, l'un d'azur à 3 fleurs de lis d'or qui est *Bourbon ;* l'autre écartelé au 1 et 4 semé de fleurs de lis d'or sur un champ en grisaille ; au 2 et 3 parti, au 1, bandé d'or et de sable et bordé de grisaille ; au 2, de grisaille au lion d'or ; sur le tout un écusson d'or au lion de sable.

Enfin, les deux panneaux inférieurs représentent des tisserands fabriquant du drap bleu. Dans l'angle d'un de ces panneaux, on remarque un écu chargé d'un fuseau. Dans le panneau de gauche, on voit sur le premier plan une femme assise devant un rouet ou un dévidoir. Le Père Claude Maillard, qui publia en 1651 une Histoire de Notre-Dame de Hal, dit que ces panneaux proviennent d'un vitrail offert à

l'église par la corporation des drapiers, qui florissait à Bruxelles depuis deux cents ans.

En dessous de ces divers vitraux on lit les deux inscriptions suivantes :

Int jaer ons here als men schreef MCCCC ende VIII in meerte dede maken jan Rumys Motys sone was ende..... Staes sone ende Benedictus syn brueder tot dankinge ende eere onser liever vrouwen bidt voer hen[1].

La seconde inscription est conçue comme suit :

Anno Domini MDCCCLXXXVI antiqua fragmenta diligentium fenestris ecclesiæ collecta restaurare et in unam fenestram congregare suffit fabrica ecclesiæ divæ virgini hallensi et sancto Martino dicatæ.

Le bas-côté de droite ne renferme rien de remarquable. Le grand chœur est un des plus beaux qui furent bâtis en Belgique à la fin du XIV[e] et au commencement du XV[e] siècle. Des juges compétents n'ont pas hésité à le mettre en parallèle avec la *Sainte-Chapelle*, le joyau gothique de Paris.

Malheureusement, depuis 1754, on ne pouvait admirer que les grandes lignes du chœur et son triforium d'une rare richesse. Les beautés retrouvées aujourd'hui, furent à cette époque impitoyablement cachées à tous les regards par l'immense portique du maître-autel, les boiseries sans valeur artistique des stalles et par d'énormes armoires. Ces dernières parurent si utiles pour y renfermer des ustensiles du culte, que les fabriciens d'alors voulurent les multiplier, et qu'ils n'hésitèrent pas, pour parvenir à leur but, à mutiler et même à détruire des sculptures admirables, à couper des faisceaux de colonnettes et à entamer profondément des piliers !

Vainement les amis des arts avaient insisté près des fabri-

1. Cette inscription a été trouvée incomplète dans la fenêtre d'une des chapelles absidales.

ciens pour obtenir la restauration totale ou partielle du chœur. Ceux-ci n'étaient pas assez éclairés pour réparer les erreurs de leurs devanciers, et se seraient cru coupables de vandalisme s'ils avaient porté la main sur ces boiseries.

Aussi fallut-il un renouvellement complet du conseil de fabrique et l'énergique intervention de M. De Coster, curé-doyen, pour arriver à ce but si désiré.

La restauration étant décidée, M. l'architecte Van Assche, de Gand, fut chargé de la direction des travaux et nous pouvons voir peu à peu renaître le sanctuaire tel que les constructeurs du XVe siècle l'avaient exécuté.

Le chœur est bordé de neuf chapelles latérales dont sept sont très étroites. Il est éclairé par treize fenêtres dont celles de l'abside, au nombre de sept sont lancéolées; les autres à ogives obtuses ont la baie ornée d'une galerie travaillée à jour, figurant une espèce de claire-voie élégante et légère, véritable dentelle, dont les exemples sont rares. A la naissance des fenêtres, où une partie des faisceaux s'arrêtent, on voit douze niches renfermant les statues des apôtres et surmontées de dais sur lesquels viennent reposer les prolongements des nervures de la voûte. Notons que neuf de ces statues sont admirablement proportionnées, tandis que celles des apôtres St Pierre, St Paul et St Jean ont la tête disproportionnée avec le corps. Ne serait-ce pas là un symbole de la suprématie de ces princes de l'Église sur les autres apôtres[1]?

Les chapiteaux des faisceaux de colonnettes forment la base des niches et ils sont reliés entre eux par un cordon de feuilles de chou qui règne autour du chœur. Les statues, les dais et les cordons jadis polichromés, viennent d'être remis dans leur état primitif par M. Bressens, de Gand.

1. Pareille singularité se voit à l'église Ste-Élisabeth à Gand.

En dessous du cordon qui entoure le chœur, se développent neuf arcades posées sur des faisceaux de colonnes et servant d'entrée aux chapelles latérales. Chacune de celles-ci est éclairée par une fenêtre lancéolée à tympans variés, et les côtés sont décorés de fenêtres ogivales simulées. Autour de ces chapelles, en dessous des fenêtres, court un cordon de feuilles diverses, sous lequel est taillé une élégante arcature dont l'intrados est finement découpé. Ces arcatures reposent sur de légères colonnettes qui ont leur base sur un banc en pierre faisant le tour du chœur[1].

Dans les triangles curvilignes laissés entre les ogives des arcatures, sont sculptés des sujets allégoriques d'une finesse et d'une beauté extrêmes. Tout est admirable dans ces reliefs : l'idée, le dessin et la délicatesse de l'exécution. Un des artistes les plus éminents du pays exprima le désir de les voir reproduits par le burin, pour servir de sujets d'étude et de modèles à ceux qui s'occupent de l'art chrétien.

La première chapelle du côté de l'évangile est, ainsi que celle qui lui fait face, plus large que les chapelles absidales. Ces deux chapelles étaient réservées à la *Personne* de Hal et au Souverain ou à son bailli[2]. C'est Guillaume III de Bavière, comte de Hainaut, seigneur de Hal, qui fit cette réserve.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, c'est grâce aux libéralités de ce prince que l'église fut bâtie, comme c'est aux largesses de Guillaume IV que l'on doit son achèvement. Guillaume III institua le *Personnat* en 1356 en stipulant une redevance annuelle d'un muid de blé et le droit d'occuper

1. Ce banc s'appelait le *banc des pauvres* parce qu'on pouvait l'occuper gratuitement.

2. Aujourd'hui encore les magistrats communaux de Hal prennent place dans la chapelle du côté de l'épitre, pendant les offices des grandes fêtes de l'année.

par lui-même ou par ses officiers une chapelle dans le chœur. Les murs de ces deux premières chapelles sont, comme le furent ceux des autres, décorés d'arcatures simulées; mais ces arcatures du fond furent enlevées jadis lorsqu'on plaça dans le chœur des lambris en bois. Aujourd'hui elles sont restaurées et nous en parlerons plus loin. Les parois latérales ont gardé leurs sculptures.

Les sujets de décoration de la première chapelle du côté de l'évangile sont : Guillaume de Bavière, portant la couronne comtale et tenant une sphère dans la main gauche ; l'offrandier de l'église ayant sur la toge une robe ouverte à l'un des côtés et boutonnée sur l'épaule ; sa tête coiffée d'un bonnet rond, est en partie couverte d'un capuchon. L'offrandier est assis devant une table où se trouvent un paquet de chandelles, une sébile, des tablettes, etc. De chaque côté, on voit un ange tenant un écusson couvert d'ex-voto.

Ces deux sujets représentent la libéralité du prince et celle du peuple, grâce auxquelles le temple fut bâti et orné.

Le fond de la deuxième chapelle (côté de l'évangile) est orné de quatre arcatures ogivales. Entre la 2e et la 3e, on voit Notre-Seigneur assis sur un trône, dont les draperies sont tenues par deux anges couchés sur les extrados. Le Sauveur porte la couronne royale et a les épaules couvertes d'un manteau fermé par un cabochon. Il bénit de la main droite et, de la main gauche, il tient le globe.

Entre les autres arcatures de cette paroi se trouvent les symboles des quatre évangélistes. Dans le côté gauche de cette chapelle, on voit la statuette de St-Étienne, diacre, tenant une pierre en main. Deux anges soutiennent d'une main le martyr, et s'appuient de l'autre sur l'extrados de l'arcature; leur corps se perd entre l'arcature et la frise.

Le côté droit est décoré de l'image d'un autre martyr de l'Église primitive, St Laurent. Celui-ci porte le gril de son

supplice et le livre qui symbolise la doctrine pour laquelle il donna sa vie. Comme S[t] Étienne, il est soutenu par deux anges.

La troisième chapelle est consacrée au St-Sacrement et renferme dans le côté de droite un tabernacle orné d'un magnifique rétable. Ce rétable est un très beau spécimen de la sculpture du XV[e] siècle (1409). Il a deux faces qui ont chacune environ deux mètres de hauteur sur un mètre de largeur. L'une de ces faces se trouve dans la chapelle susdite et l'autre dans la chapelle suivante. Chaque côté est divisé. dans le sens de la hauteur, en deux parties à peu près égales, La partie inférieure ne présente que les portes du tabernacle, mais la partie supérieure est couverte des hauts-reliefs et des ornements architecturaux dont nous nous occupons plus loin. Dans le sens de la largeur, chaque face est partagée en deux compartiments par un pilier en prisme triangulaire dans lequel se trouvent deux niches. Les dais de ces niches sont tronqués et supportent, dans la partie supérieure du rétable, le soubassement d'une niche unique dont le dais très élevé rejoint la frise. Les mêmes niches sont reproduites sur les côtés.

Deux arcatures ogivales reposent sur les niches de la partie supérieure ; leurs intrados et leurs extrados sont ornés à profusion de crochets en feuilles de chou et de persil frisé.

Enfin le tout est surmonté d'une double frise fleuronnée.

Dans le compartiment de gauche, on voit le Lavement des pieds ; dans celui de droite, la Cène. Tous les personnages, en haut-relief, ont vingt centimètres de hauteur. Le rétable, les groupes que nous venons de décrire et les murs des 3[e] et 4[e] chapelles viennent d'être polychromés comme ils l'étaient anciennement.

Les portes de ce côté du tabernacle sont à claire-voie et en cuivre poli. Sur ces portes sont gravées des inscriptions.

Les murs de la chapelle du St-Sacrement sont polychromés en rouge très simplement. Le motif du décor est l'agneau et le calice symboliques. La paroi principale est divisée en cinq arcatures. Le cordon qui les surmonte est composé de feuillages divers et alternés, d'une grande finesse d'exécution et profondément fouillés. Entre les ogives des arcatures, on trouve quatre sujets d'un style et d'une exécution différents de ceux des autres chapelles : ils sont plus lourds, plus massifs et manquent de proportions et d'expression. Une des figures représente Marie tenant sur ses genoux l'enfant Jésus.

Les autres sujets sont deux anges jouant de la cithare et un personnage tenant un livre en mains.

Les quatre figures précitées se trouvent au milieu de feuilles de chardon, formant de chaque côté des flammes qui lèchent les extrados et remplissent les vides.

Un dragon d'un côté et un oiseau fantastique de l'autre complètent la décoration de cette paroi.

Les figurines qui se trouvent dans le côté de la chapelle sont loin d'avoir les défectuosités de leurs voisines. C'est ainsi que la statuette de St Sébastien, dans la paroi de gauche, est admirable dans tous ses détails. Le saint est couvert d'un manteau drapé avec art ; de la main droite il tient la flèche, instrument de son martyre. Deux anges l'accompagnent.

Dans les coins de ce côté, se trouvent deux anges sur les extrados.

Comme nous l'avons dit, le rétable du St-Sacrement a une de ses faces dans la quatrième chapelle. Les détails architecturaux sont ici les mêmes que ceux du côté antérieur.

Dans la partie supérieure on voit en haut-relief : 1° l'entrée triomphante de Jésus à Jérusalem, 2° le Christ au jardin des Oliviers.

La partie inférieure est seulement occupée par les portes du tabernacle en cuivre émaillé avec les inscriptions suivantes :

Henderec van Lattem † ende Meyre † en Claes de Clerc ghedaen yn yar ons heren M. CCCC en IX.

Gaspar fert myran, Melchior thus, Balthazar aurum.

Le fond de cette chapelle est composé de cinq arcatures surmontées d'un cordon de feuillages, qui, malheureusement, manque d'homogénéité. Le milieu en est primitif et porte au centre un écusson, qui est tenu à dextre par une femme et à sénestre par un homme.

Voici les sujets représentés entre les arcatures :

1° Un empereur vêtu d'une robe longue et portant un manteau fermé au cou par une agrafe. La couronne fleurdelisée est surmontée d'un bonnet conique. De la main droite il porte le sceptre et de la main gauche le globe.

De chaque côté de l'empereur, un ange tient un écu à la double aigle de sable.

2° Un monarque à robe longue ouverte au large col montant. Il porte la couronne sur la tête et le glaive nu à la main.

A côté de cette figure, comme à côté de la suivante, on voit deux anges tenant des écus dont les armoiries sont effacées.

3° Un roi portant un sceptre dans la main droite.

4° Un pape coiffé de la tiare, ouvrant les trésors de l'Église (représentés par un coffret que tient un cardinal) pour les donner à un pèlerin agenouillé à sa gauche. Ce pèlerin porte le chapeau et le bourdon traditionnels.

Nous supposons que ce groupe représente le pape Jean XXIII qui a accordé de nombreuses indulgences tant aux pèlerins qui visitent l'église de Hal qu'aux fidèles qui, par leurs dons, aident à son achèvement.

Dans le côté de droite, on remarque la statuette de S[t] Georges terrassant le démon. Dans un coin, se trouve l'image d'un sauvage, dans l'autre, celle d'un démon.

Nous avons vu que, dans la chapelle précédente, on trouve la statuette de S[t] Sébastien ; il est à supposer que les images de ces deux saints y ont été placées comme étant celles des patrons des deux gildes instituées en 1412.

Le mur de fond de la 5[e] chapelle est divisé en cinq arcatures ogivales simulées. On y remarque :

1[er] groupe. Un prêtre baptisant un adulte qui tient la tête inclinée au-dessus des fonts baptismaux, tandis qu'un troisième personnage, lui servant de parrain, met la main sur l'épaule du néophite.

2[e] groupe. Au centre, un homme habillé d'un justaucorps à larges manches, de chausses et haut de chausses ; il porte des souliers à la poulaine, et est coiffé d'un large capuchon qui encadre la figure et couvre le cou et les épaules. Ce capuchon sort d'une couronne ou d'un large bourrelet. Ce personnage semble bénir un homme qui se trouve à sa gauche. Ce dernier est habillé d'une robe mi-partie rouge et jaune, à larges manches et ouverte à mi-jambes. Il est coiffé d'un capuchon qui lui retombe en pointe sur le dos. Un troisième personnage met la main sur le dos de celui qui se trouve au centre, et semble l'arrêter.

3[e] groupe. Le personnage principal du groupe précédent, conduit, les mains liées sur le dos.

4[e] groupe. Le même prisonnier est assis devant celui qui l'avait conduit et qui se trouve debout. Le premier tend vers le second un objet qui semble être une bourse contenant sa rançon.

Dans le côté de droite, on voit le même personnage coiffé d'une couronne et chassant le démon. D'autres-démons à figure humaine occupent les coins.

Le côté de gauche est décoré au centre de l'image de St Martin à cheval, coupant son manteau pour en donner la moitié à un mendiant. Dans l'un des coins, on voit un second mendiant et dans l'autre, un bouc.

Des peintures murales ont été trouvées dans cette chapelle. Plusieurs panneaux sont bien conservés et produisent un grand et bel effet. Les sujets sont peints sur un fond d'or gaufré ; ils représentent des scènes du martyre de Ste Catherine, patronne secondaire de l'église.

Dans l'arcature du centre, on voit la sainte exposée au supplice de la roue garnie de couteaux ; mais, à la différence de la pieuse légende, les lames ne se cassent pas. Le roi, père de la martyre, assiste aux tortures et semble ébahi de l'impuissance des armes sur le corps de sa fille.

La couronne portée par le roi est très haute et richement ciselée. Le peintre a usé d'un procédé très simple pour ombrer les barbes et les chevelures ; il a tracé quelques traits fins d'ocre jaune sur le ton brun général. Les mains sont hors de proportion avec les corps, et les membres fort grêles.

Dans le panneau suivant, les idoles se brisent au moment où le roi ordonne à sa fille de les adorer.

Suit l'immersion dans l'huile bouillante.

Dans une autre arcature, on voit la martyre traînée par un cheval sauvage. Le père assiste à ce supplice comme aux autres et est accompagné d'un bourreau vêtu de rouge. Plus loin, se remarquent la flagellation et la décapitation. Cette dernière se fait par le bourreau et non par le père, comme le raconte la légende.

Enfin la dernière scène représente un juge debout devant le roi et qui lui reproche ses crimes. Le bourreau est à genoux et le feu du ciel tombe sur les coupables.

PL. II



Hal.
Église Saint Martin
Fragments de peintures murales

Back of
Foldout
Not Imaged

Dans certains tableaux, la jeune vierge est presque entièrement nue, mais l'artiste chrétien a eu le tact d'enlever à cette nudité tout caractère choquant. Il n'y aurait tout au plus qu'une exception à faire quant à la scène de la flagellation.

Les colonnettes et les ogives des arcatures sont gracieusement et simplement polychromées. Sur celles qui forment l'entrée de la travée, court une jolie guirlande avec une banderole roulée en partie autour d'une hampe, et d'un écusson portant *d'argent à la croix de gueules.*

Nous pourrions donner à la 6e chapelle le nom de *Sic transit gloria mundi.* En effet, voici les sujets sculptés en haut-relief entre les ogives :

Sur la paroi latérale de droite, un prince couronné sur un cheval fringant et richement caparaçonné.

Dans la première arcature du fond, on voit le même personnage s'élançant à toute bride.

Dans la deuxième, le cheval se renverse; le prince, à moitié tourné sur la selle, se retient des deux mains à la croupe de son coursier.

A côté on voit un cadavre dans un linceul, assis sur le bord d'un sarcophage placé obliquement contre l'ogive.

Le dernier relief du fond représente le cadavre à moitié décharné. Enfin, dans le mur latéral gauche, il y a un squelette debout, la main sur les côtes, le pied de la jambe droite appuyé sur le genou de la jambe gauche.

Dans un coin on voit l'arbre de vie.

Septième chapelle. — Au fond, Ste-Barbe couronnée[1],

1. Le culte de Ste Barbe date des premiers temps de l'église de Hal. Dès le XVe siècle, il y existait un bénéfice de Ste Barbe ; celui-ci rapportait 50 fl. par an à la charge de célébration de deux messes par semaine.

Outre le haut-relief dont nous parlons plus haut, il y a encore dans

s'appuyant sur le pommeau d'un glaive nu. Deux anges planent autour d'elle; l'un joue de la cithare, l'autre du chalumeau. A côté de ce sujet, la Vierge, portant l'enfant Jésus, se tient debout au milieu de feuilles qui ressemblent à des flammes.

Dans la troisième arcature se trouve un ange agenouillé portant la croix pressée contre la poitrine et symbolisant la foi et la piété de Ste Barbe. A côté, un personnage portant un agneau sur la main gauche. Cet agneau ne symbolise-t-il pas la douceur et l'innocence de la Sainte ?

Dans l'angle de la chapelle, on voit la tête mitrée d'un évêque.

Dans la paroi latérale de droite, une femme nue liée sur une licorne. Dans la frise feuillagée on voit une mère assise tenant un enfant emmailloté.

Dans la 8e chapelle se trouvent des symboles de la calomnie, de la gourmandise et de la luxure, représentées : la première par un animal dont la langue, monstrueusement longue et large, sort d'une gueule hideuse (l'expression de la tête tournée en arrière est méchante) ; la seconde, par un homme à figure pantagruélique retenant par la crinière un animal à groin et à oreilles de porc ; la troisième par une femme nue à la gorge allongée, ayant la tête d'un porc et la queue d'un cheval. Dans les coins, des monstres figurent la laideur du vice.

Dans cette même chapelle se trouve une piscine en pierre blanche, en forme de coupe ronde à rebord feuillagé, et montée sur un pied octogone.

Les sculptures du fond de la 9me chapelle avaient été com-

l'église une jolie statue polychromée (XVe siècle) de Ste Barbe. Mais contrairement à ce qui se pratique dans la plupart des églises belges, on ne fait plus à Hal d'offices religieux en l'honneur de la patronne de la bonne mort.

plètement enlevées pour le placement de boiseries. Sous peine de continuer à voir le chœur dégradé, il fallait les rétablir. Cependant les ressources de l'église ne lui permettaient pas de confier le travail à un sculpteur capable de donner à son œuvre le cachet et le fini des anciens reliefs. Il fallut se résoudre à un expédient et laisser à un mouleur consciencieux le soin de reproduire et d'appliquer dans cette chapelle, de même que dans la première, des sujets pris dans les autres travées. On confia cette tâche à M. Aug. Renard, de Hal, qui, nous nous plaisons à le constater, a achevé son ouvrage à la satisfaction générale.

Est-ce à dire que nous approuvons sans restriction ce genre de restauration? Nullement, car si, à la première vue et pour les visiteurs ordinaires, elle rend à l'abside son ensemble primitif de décoration, pour l'artiste et pour l'homme qui analyse ce qu'il voit, les deux chapelles restaurées manquent d'originalité et l'art y est remplacé par le postiche.

Ce que nous venons de dire ne s'applique qu'au mur de fond, les sculptures des côtés ayant été respectées jadis.

C'est ainsi que, dans la 9e chapelle, on voit du côté gauche un vagabond portant un paquet au bout d'un bâton et une cassette dans la main. Dans l'angle, on remarque un aveugle conduit par son chien. Dans la paroi de droite se trouve un guerrier revêtu d'une cotte de mailles et portant le casque et le bouclier. A ses côtés deux lions.

Une dernière chapelle se trouve du côté de l'épître et est latérale au chœur. A la différence des chapelles absidales, elle est murée et semble avoir toujours servi de refuge. On lui donne le nom flamand de *vuurpan*, dont la traduction littérale est *bassinoire*. Les murs de cette chapelle servent de support à l'ancien *ambon* que l'on se propose de restaurer et qui dorénavant servira de jubé. La chapelle n'est éclairée par aucune fenêtre et elle est cependant décorée aussi riche-

ment que ses voisines. Les sujets des sculptures ont trait à l'histoire d'Adam et d'Ève.

Après avoir enlevé deux petits autels en bois, qui déparaient l'entrée du chœur, on a découvert des niches ogivales taillées à angle droit dans les piliers de l'arc triomphal.

La baie trilobée de ces niches semble dater de la dernière moitié du XVe siècle. (Nous parlerons plus loin des peintures qui couvrent les parois des niches). Toujours est-il que ce travail, qui est loin d'être beau dans son ensemble, n'a pas été fait lors de la construction de l'église, car l'architecte se serait bien gardé d'entamer aussi profondément des piliers qui supportent un poids énorme, et qui pèchent contre les règles les plus élémentaires de l'esthétique.

Les niches dont nous nous occupons ont dû contenir les statues de St Jean-Baptiste et de St Martin et auront été pratiquées lorsque l'affluence de pèlerins nécessita un plus grand nombre d'autels et que les chapellenies des susdits saints furent fondées.

Nous arrivons à nous occuper de la description des verrières du chœur.

Dans la fenêtre de la première chapelle du côté de l'évangile se trouvait jadis un vitrail donné par Guillaume IV de Bavière, comte de Hainaut, seigneur de Hal. On a trouvé vingt-six restes de ses panneaux dont la peinture remonte au commencement du XVe siècle (1406-1408).

L'état de ces anciens panneaux était certes déplorable. Mais nous aimons à constater à l'honneur de l'artiste inconnu qui exécuta ce beau travail, que ce ne sont ni la mauvaise qualité de ses verres, ni la faiblesse de ses plombs, ni la disparition de la couleur et des ombres qui ont réduit sa belle verrière à cet état de ruine ; c'est au vandalisme des derniers siècles qu'il faut attribuer ces destructions violentes, ces panneaux arrachés et remplacés par des pans de bois

ou par des panneaux de verre incolore, ces vitraux anciens réparés au moyen de fragments cherchés ailleurs, ces ouvertures parfois fermées simplement par du mortier! Quant à la verrière de 1406-1408, après une si longue durée, ses plombs n'étaient guère rongés, la couleur était restée inattaquée sur tous les anciens fragments[1].

La restauration de ce vitrail, ainsi que de celui dont nous parlerons plus loin, fut confiée à un artiste doublé d'un savant, à M. Verhaegen, de Gand. Celui-ci a démontré que l'art de la peinture sur verre n'a plus de secret pour lui. La perfection qu'il a donnée à son œuvre est si grande que les fragments anciens qu'il a réemployés, ne sauraient guère être distingués des pièces nouvelles.

La verrière est à quatre lumières et, dans le tympan, de riches décorations architecturales forment deux séries de dais au dessus des figures. L'un de ces dais est extrêmement gracieux et sur des consoles couronnées de pinacles figurent des guerriers portant d'une main le glaive et de l'autre des blasons. L'autre dais est plus lourd et représente des motifs d'architecture militaire, des tourelles, des créneaux, des machicoulis, des lucarnes. Au haut des tourelles flottent des bannières ornées d'écussons. Parmi les écussons portés par les guerriers et au nombre des bannières arborées aux tourelles, on voit les armoiries de Bavière, de Hainaut, de Hollande, de Valenciennes, d'Enghien, de Beaumont, de Braine, d'Ath, de Hal, etc., qui sont une partie de celles de Guillaume de Bavière.

Sous le premier dais est représenté le Christ qui bénit de la main droite et tient de la main gauche le livre de vie,

1. *Vitraux anciens à l'église de Hal,* dans le Bulletin de la quatorzième réunion de la gilde de S[t] Thomas et S[t] Luc. Dans cette partie de notre travail nous avons souvent recours à cette belle étude.

tandis que ses pieds reposent sur le globe terrestre. Il est, de même que le personnage suivant, assis sur un banc qui traverse les meneaux.

Sous le second dais figure la Ste Vierge, un chef-d'œuvre d'expression et de finesse; tous les détails dénotent un artiste distingué. La même verrière renferme de plus les représentations de Ste Catherine et de Ste Gertrude, patronnes secondaires de l'église. En dessous de cette rangée, on remarque la figure équestre de St Georges, puis St Martin (comme évêque), patron de l'église, St Guillaume, patron du donateur, et un ange portant l'écusson du prince.

La verrière qui fait face à celle que nous venons de décrire, fut offerte à l'église par le même comte de Hainaut Guillaume IV, en mémoire de son père Albert de Bavière et de sa mère Marguerite de Brieg en Silésie. Elle a également quatre lumières et est décorée des mêmes motifs architecturaux. Dans la première rangée de figures, on reconnaît celles de St Mathieu dont la fête coïncidait avec le jour de la consécration de l'église ; de Ste Élisabeth de Hongrie et de Ste Edgewise, auxquelles on doit la statue miraculeuse de Notre-Dame et de St Martin en costume guerrier.

La rangée inférieure de cette verrière donne à gauche les armoiries d'Albert de Bavière, parties de celles de sa femme. A côté, les figures de Ste Marguerite et de St Albert. A droite les armes pleines, les mêmes que dans le vitrail opposé.

Sa Majesté Marie-Henriette, notre reine bien-aimée, voulant contribuer à la restauration du temple qu'elle visite si souvent, lui a fait don d'une verrière posée dans la cinquième chapelle absidale derrière le maître-autel. Le travail fut confié à M. Verhaegen, qui, en restaurant et complétant les deux vitraux décrits plus haut, avait donné des preuves d'un talent hors ligne.

L'artiste gantois s'acquitta de sa tâche de manière à mériter tous les éloges. Il adopta complètement les motifs de décoration architecturale des verrières primitives.

La fenêtre est à trois lumières. Les dais en grisaille que nous avons déjà décrits, y sont répétés avec leurs tourelles, les guerriers, les écussons, etc.

Sous les dais on voit : l'adoration des bergers, celle des mages et la fuite en Égypte. En-dessous les saints patrons de nos souverains et les armes de Belgique, parties des armoiries personnelles de S. M. la Reine.

La bande inférieure porte l'inscription suivante :

Hic : fenestr : posuit Maria Henrica illustriss : Domina
Regina Belgarum.

Ce beau vitrail est malheureusement caché presque en entier par l'autel et le dais de velours sous lequel est exposée l'image de la Ste-Vierge.

Le maître-autel est décoré d'un rétable remarquable.

Ce rétable en albâtre, de style renaissance, fut fait en 1533 par *Jean Mone*, sculpteur de l'empereur Charles-Quint, comme le constate cette inscription :

L'AN DE GRACE 1533 POSÉ FUS, OFFICIANT DE BAILLY EN CESTE VILLE DE HAULX, MESSIRE BALTHAZAR DE TOBERG. JEAN MONE, MAISTRE ARTISTE DE L'EMPEREUR A FAICT CEST DICT RETABLE.

Le rétable a la forme d'une face de pyramide ; son sommet est composé d'un tabernacle avec portes en bronze travaillées à jour et surmonté jadis par une colonnette supportant le pélican symbolique.

Malheureusement M. le doyen De Coster a fait enlever le couronnement du rétable pour y placer l'image de la Ste Vierge, qui actuellement y reste à demeure, tandis

qu'autrefois elle n'était exposée sur l'autel du chœur qu'en temps de fête.

Les deux sections inférieures contiennent sept médaillons sculptés en haut-relief et représentant l'administration des Sacrements. En dessous du tabernacle, dans une niche, se trouve la statuette équestre de St Martin. Sur les angles formés par les diverses sections, on voit les images des saints docteurs Augustin, Grégoire, Jérôme et Ambroise.

Les diverses parties du rétable sont séparées par des bandes renfermant un merveilleux fouillis de rinceaux, d'anges, de fleurs et de fruits.

L'œuvre de Jean Mone est admirable, mais le fond de l'abside ne la fait pas valoir ; aussi a-t-on le projet de la poser dans la belle chapelle de Trazegnies, et de la remplacer au chœur par un rétable ogival.

Nous venons de dire que le rétable supporte la statue de la Ste-Vierge. Comme il nous est impossible de nous approcher de celle-ci, nous en lirons la description dans les *Études sur les types de la Ste-Vierge à l'époque Romano-byzantine*[1], par M. l'abbé H. De Bruyn.

« Nous avons eu l'occasion », dit le savant curé de Vlesenbeke, « de voir et même, puisqu'il le fallait, d'étudier avec toute la froideur de l'archéologue et du critique, cette artistique et vénérable image. Lorsqu'elle n'est point cachée par son burlesque travertissement espagnol[2] et qu'elle ne disparaît pas sous la masse des pierreries et des dentelles qui la déparent, la sainte image qui peut avoir trois pieds de haut, est complètement noircie par le temps et nous

1. Bruxelles, 1870.

2. Un riche vertugadin à la mode au temps de l'archiduchesse Isabelle. Cet étrange vêtement cache entièrement et irrévérencieusement l'image de l'Enfant-Jésus.

semble indubitablement avoir été taillée par un pieux ciseau d'artiste pendant la période de transition qui sépare le XIIe et le XIIIe siècle.

« La Vierge se rapporte au type connu sous le nom de *Sedes sapientiœ* que nous avons également retrouvé dans l'image de l'église de St-Pierre à Louvain. Nous avons dit que la statue présente une teinte noirâtre et oxydée. Quelles que soient les mauvaises conditions dans lesquelles cette statue s'est trouvée dans les nombreuses vicissitudes causées par le malheur du temps, nous ne pouvons attribuer qu'à une ancienne argenture totale de l'image, la noirceur nitratée qui la couvre d'une respectable patine.

« La physionomie de la Ste-Vierge, dans laquelle on remarque, à la première vue, la direction verticale imprimée à l'os frontal, présente une pureté de galbe, une onction et une beauté matérielle que seules peut donner à une figure l'inspiration et la foi d'un artiste chrétien.

« Le voile tuyauté au petit fer, comme dans la statue de la Vierge de Louvain, est renfermé dans un bandeau ou couronne royale. Les fleurons de ce bandeau ont été malheureusement supprimés pour faciliter la pose d'une de ces riches couronnes que lui décernent si souvent les têtes couronnées.

« Nous avons déjà dit que la vierge est assise ; le siége n'a pas de dossier, c'est plutôt un *scamnum* ou tabouret ; l'ornementation en est indécise, et c'est la particularité de ce siége qui rapporte l'origine de la statue aux premières années du XIIIe siècle, au plus tard, alors que la circonstance de l'allaitement maternel semblerait en rapporter le type à l'année 1250.

« Les draperies qui couvrent la sainte image sont de la même école et à peu près du même style que celles de la Vierge de Fontfroide et de celle que l'on admire au musée

de Toulouse ; c'est ce type de draperies se rapportant plutôt aux traditions gallo-romaines qu'au précepte du livre de la peinture du mont Athos. Une remarque que l'on peut faire, et qui, à première vue, donne un caractère archaïque à la statue, c'est que, de même que dans toutes les Vierges byzantines, la tête est un peu forte pour le corps. L'ensemble de la pose est assez bien réussi, quoique nous nous expliquions difficilement le geste tourmenté du bras gauche qui semble relever les plis de l'ample *stola* des matrones. La robe de la Vierge est assujétie au bas de la gorge par une fibule d'assez grande dimension, en forme de cabochon. C'est, à partir de cette fibule, que, du côté droit, la robe s'écarte pour permettre l'allaitement de l'Enfant. Cet enfant, contrairement aux traditions byzantines, a les mains croisées sur le bas de la poitrine, sans avoir l'attitude consacrée de bénédiction. Ses vêtements consistent en un simple *indusium* à manches fort amples, fermant au cou par une petite fibule. La figure de l'enfant a tout-à-fait le caractère byzantin ; la disposition des cheveux contribue beaucoup à la réalisation de l'apparence de ce type. La robe de la Vierge est fixée aux reins par la *zona* des matrones ; les mains et les pieds sont de facture médiocre et il semble que l'artiste ait voulu concentrer tout le savoir de son ciseau sur la tête de la Vierge, dont le profil est réellement admirable. »

Nous quittons le chœur pour visiter la magnifique crypte qui se trouve en dessous de l'abside. La plus belle partie, qui communique par un escalier avec la première chapelle du côté de l'évangile, servait jadis de sacristie. Les voûtes sont à arcs surbaissés ; leurs nervures s'arrêtent toutes sur un maître-pilier, qui est richement ornementé ainsi que les clefs de voûte. Malheureusement on a été forcé de fermer les travées par des maçonneries afin d'avoir des réduits pour le combustible, etc.

Toute cette partie de la crypte est éclairée par des lucarnes carrées, ornées de trèfles et de quatrefeuilles. Comme ce lieu était jadis à l'abri de la bombe et du feu, elle servait de *ferme* pour la conservation du double des actes civils.

Les eaux du rempart[1] baignant autrefois le chevet de l'église, il aurait été impossible aux pèlerins de faire extérieurement le tour du temple si l'on n'avait pas sacrifié une partie de la crypte pour en faire un passage couvert qui s'ouvre d'un côté rue Clinkaert et de l'autre, rue du Château.

Ce passage portait le nom populaire de *Jardin des Oliviers* et contenait, entre autres, une statue du Christ. Une confrérie, qui existe encore sous le nom de *Notre-Seigneur au jardinet*, se chargeait de l'entretien, de l'ornementation et de l'éclairage de cet oratoire.

A côté du chœur se trouve la chapelle de la Ste-Vierge. Voici comment elle était en 1651, selon la description du P. Claude Maillard, qui vivait à cet époque.

« En tête de la nef de gauche se trouve la chapelle de l'image miraculeuse ; elle embrasse trois arcades du vaisseau entier ou cinquante-cinq pieds.

« La première entrée de la chapelle est élevée de trois marches au-dessus du niveau de l'église.

« Par-delà des marches est un jubé soutenu par huit piliers ; il est voûté. Cette voûte compte environ treize pieds de largeur sur huit de profondeur.

« Le jubé est construit en trois compartiments, qui s'avancent en dehors. Celui du milieu a dix pieds environ ; les deux autres en ont cinq. La balustrade s'élève à cinq pieds

1. Le vivier du château.

en-dessous de la voûte. Elle est de style gothique, très artistement taillée en pierre et enrichie de niches et de statues.

« Le dessous du jubé est ouvert ou à claire-voie : le peuple peut voir l'autel et l'image miraculeuse par trois arcades, qui correspondent au compartiment du jubé.

« La largeur de la chapelle est de 22 pieds ; la hauteur est de 40 ; au fond se trouve l'autel ; il remplit un panneau de mur de haut en bas. Au milieu de l'autel, dans une grande arcade qui a environ 4 pieds de profondeur, se trouve l'image miraculeuse de Notre-Dame. »

Juste-Lipse, qui mourut en 1606, donne, dans sa *Diva Virgo Hallensis,* la vue de la chapelle de la Ste-Vierge. On y remarque un rétable gothique. Il est donc certain que l'autel dont parle le P. Maillard et qui existe encore, a été fait vers le milieu du XVIIe siècle.

Le jubé et les trois arcades élevés à l'entrée de la chapelle n'existent plus; on n'en trouve plus d'autre trace qu'un petit escalier qui s'ouvre dans le réduit où l'on brûle les chandelles en l'honneur de la sainte Vierge et qui aboutit dans l'église à une petite porte transformée en niche.

Les trois marches dont parle le P. Maillard, ont été reculées jusqu'à l'arc triomphal qui forme aujourd'hui l'entrée de la chapelle. Celle-ci renferme deux monuments dont l'un est consacré à la mémoire de Juste-Lipse, le célèbre historien de Notre-Dame de Hal et professeur de l'université de Louvain.

Au-dessus du buste en albâtre de l'illustre écrivain, on lit cette inscription sur une plaque de marbre noir :

IN
PENNAM ARGENTEAM
D. VIRGINI HALLENSI
CONSECRATUM.

Hanc, Diva, pennam interpretem mentis meæ,
Per alta spatia quæ volavit ætheris,
Per ima quæ volavit et terræ et maris :
Scientiæ, prudentiæ, sapientiæ
Operata semper ; ausa quæ Constantiam
Describere et vulgare ; quæ civilia,
Quæ militaria, atque poliorcetica ;
Quæ, Roma, magnitudinem adstruxit tuam ;
Variaque luce scripta prisci sæculi
Affecit, et perfudit : hanc pennam tibi
Nunc, Diva, merito consecravi Lipsius.
Nam numine isthæc inchoata sunt tuo,
Et numine isthæc absoluta sunt tuo.
Porro o benignitatis aura perpetim
Hæc spiret ! et famæ fugacis in vicem,
Quam penna peperit, tu perenne gaudium
Vitamque, Diva, Lipsio pares tuo !
Vovit, panxit, posuit
Justus-Lipsius
Anno M. DC. II.

En dessous du buste on lit :

Justi-Lipsii
Pietatis perennis pennæ dedicatione cœlo inscriptæ
Sapientiæ, ab eruditionis gloriam sæculis testatissimæ
Joannes van den Wouwer, Eques, Dominus
Quenastæ, regi catholico belli,
Et supremi ærarii Belgici a consiliis P. C.

Le second monument se trouve à droite de la chapelle. Il fut érigé à la mémoire de Joachim, fils du Dauphin qui monta sur le trône de France sous le nom de Louis XI. Il est fait en marbre noir et consiste en une niche contenant

l'image d'un petit enfant nu. L'inscription mise au-dessus de la niche est conçue comme suit :

HIC JACET JOACHIMUS GALLIÆ DELPHINUS
LUDOVICI XI FILIUS, QUI OBIIT CIRCA
ANNUM M. CCCC. LX.

Des inscriptions en lettres gothiques émaillées sur plaques de cuivre rappellent, la première, que Gilbert de Lannoy, seigneur de Willerval fonda en 1423 une messe qui, à perpétuité, doit se dire journellement à l'aube ; et la seconde, que Giles de Scornay, prévôt de Nivelles, « légiste et docteur ès décrets », fonda une messe journalière en 1448. Il donna de plus les fonds nécessaires pour brûler jour et nuit un cierge d'une livre,

« Priā Dieu q̄ p̄ la mercy
Il le laisse vidier sās blame
Et sās pechie ce monde icy
Q̄nt ce vēdra a rēdre l ame. »

Comme nous l'avons dit plus haut, un autel avec portique en style renaissance occupe le fond de la chapelle. L'image de la Ste Vierge y reposait toute l'année, sauf à l'époque des processions. Suivant un règlement du XVIIe siècle, le bailli, le maire et les échevins se rendaient à l'église, deux jours avant la sortie du pieux cortége, afin d'assister et d'aider au transport de l'image de son reposoir ordinaire jusqu'au grand-chœur. Le clerc ecclésiastique, debout sur la table de l'autel, enlevait la statue de la niche et la remettait au trésorier qui se trouvait au pied de l'autel. A son tour le trésorier la passait au curé et au bailli qui la portaient hors de la chapelle ; alors on revêtait l'image de ses plus riches ornements et on la portait solennellement au chœur.

Les murs et les voûtes de la chapelle de la Vierge étaient peints. Ces peintures retrouvées aujourd'hui sous sept

Back of
Foldout
Not Imaged



Eglise Saint Martin à Hal.
Fragments de peintures des voûtes.

couches de badigeon sont faites à l'huile. L'action corrosive de la chaux a fait disparaître l'or qui les rehaussait et a terni les couleurs.

On remarque d'abord vingt anges peints dans les divers compartiments de la voûte. Ils sont traités vaguement, comme pour leur ôter toute matérialité et ils sont jetés sur le fond bleu-gris sans plan bien arrêté. La disproportion qui existe entre les diverses figures (disproportion qui ne nuit pas à l'effet de l'ensemble) le prouve clairement. Les contours, les plis des draperies, etc., ont été tracés en noir au pinceau avant que l'artiste posât ses couleurs plates; dans celles-ci, ce sont le rouge-brun, le bleu d'outremer et le cobalt qui dominent. Les bois sont peints en ocres jaune et brun et les lumières sont obtenues par l'application du blanc.

Ces anges forment une symphonie céleste ; on voit entre leurs mains les instruments de musique de l'époque : des trompettes, des chalumeaux, une musette, des tambourins, une cithare, des violes de différentes grandeurs, un orgue portatif, un triangle, etc.

Derrière le portique de l'autel et sur le mur du côté de l'épitre il y a quatre fausses fenêtres ogivales à deux lumières et à meneaux. La seule qui soit entièrement visible est ornée d'une imitation de peinture sur verre. Chaque lumière contient un dais à trois niches admirablement dessiné et traité en grisaille. Sous celui de gauche, on voit dans la niche supérieure, la figure de la Vierge; sous celui de droite, celle de l'ange Gabriel. La figure de Marie est suave et le peintre a bien exprimé les sentiments qui agitaient la future mère de Jésus pendant l'Annonciation. L'ange au contraire, n'est pas ici le messager céleste, le pur esprit. Il nous semble traité trop matériellement.

Dans la seconde rangée se trouve : à gauche un personnage

agenouillé et dans l'attitude de la prière. Il porte des bottes en entonnoir qui lui couvrent entièrement les jambes. Son vêtement, de même que les armoiries qu'un ange présente dans le compartiment inférieur, est quadrillé de sable et d'or. A côté de cette figure on voit celle d'un ecclésiastique ou d'un magistrat en robe rouge et mantelet noir. Il se trouve dans la même attitude que le précédent.

Du même côté de la chapelle, le mur est percé d'une baie ogivale de la grandeur de la fenêtre qui lui fait face. De chaque côté de cette baie, se trouvent des sujets peints d'environ 2m,50 de hauteur. Celui de gauche représente St Georges revêtu d'une armure, jadis dorée et qui est en partie recouverte par un vêtement blanc à la croix rouge. Le saint terrasse le dragon. La peinture est faite sur un fond bistre.

A droite de la baie, on voit la figure de St Christophe passant l'eau avec l'Enfant Jésus sur l'épaule.

Du côté de l'évangile se trouve dans les mêmes dimensions St Jean l'Évangéliste ; la quatrième figure qui complétait la décoration de la chapelle est entièrement disparue. Cette dernière figure n'était-elle pas celle de St Sébastien ?

Nous venons de voir que les deux personnages peints sur le mur de droite représentent St Georges et St Christophe qui n'ont aucun rapport avec le culte de la Ste Vierge auquel la chapelle était destinée. Or, les gildes ou compagnies armées de St-Sébastien, St-Christophe et St-Georges étaient arrivées à l'apogée de leur importance à l'époque de l'achèvement de l'église. Le 7 avril 1412, ils avaient obtenu du comte de Hainaut leurs franchises et leurs privilèges. On peut donc supposer que ces confréries reconnaissantes ayent voulu contribuer à orner le temple achevé par leur bienfaiteur.

Les figures dont nous venons de parler sont peintes vigoureusement et hardiment dessinées. Les couleurs sont

simples, sans mélange ; les draperies étaient richement damassées d'or. Chaque personnage se trouve sous un dais de style gothique. Ces dais, de deux différents dessins, étaient entièrement dorés ; les détails architecturaux sont indiqués par des lignes noires tracées sur l'or. Il est à remarquer que, chose rare pour l'époque, le peintre a observé les règles de la perspective linéaire.

Les dais ont la forme de tours gothiques. Celles-ci sont percées de lucarnes coloriées dont les tons s'harmonisent bien avec les couleurs dominantes. Elles sont de plus décorées de deux figures de guerriers et de quatre anges.

Sous ces grands sujets il y avait autour de la chapelle douze arcatures (aujourd'hui enlevées) qui encadraient les figures des apôtres.

Sous la baie percée dans le mur de droite et qui est en partie clôturée par une maçonnerie en briques, existe un enfoncement formant un oratoire particulier qui communique avec le chœur par une lucarne carrée. Devant le prie-Dieu qui meuble cette tribune il y a une petite peinture murale représentant le calvaire avec les figures de la S[te] Vierge et de S[t] Jean. Cette peinture n'est pas décorative comme celles que nous venons de décrire ; elle forme un tableau soigneusement achevé.

L'ornementation de ce petit oratoire est complétée par de gracieuses guirlandes et par des anges portant des instruments de la passion.

Enfin l'arc triomphal qui sépare la chapelle de la nef est orné, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, de figures d'anges sortant à mi-corps de nuages non modelés. Cette peinture est d'un travail très médiocre et ne mérite pas d'être conservée.

Rentrons dans la nef principale et examinons de plus près les deux niches pratiquées dans les piliers de l'entrée du

chœur. La peinture des parois tient le milieu entre la peinture de tableau et la peinture murale. Nous devons répéter ici que l'action corrosive de la chaux n'a laissé entièrement intacte que la couleur rouge.

Dans la niche du côté gauche, l'artiste a peint les principales scènes de la vie de S[t] Jean-Baptiste. Les divers sujets sont encadrés dans des ornements architecturaux dont la partie supérieure est garnie de creneaux.

Les tableautins représentent successivement : l'annonce de la naissance du Saint, le baptême de Jésus-Christ, le banquet d'Hérode, la danse de la fille d'Hérodiade, la décollation de Jean et la présentation de la tête à Hérodiade.

Tous ces sujets sont traités avec une grande richesse de détails et d'ornements. Les têtes des personnages sont soigneusement achevées et pleines d'expression.

Dans la niche qui se trouve à la droite de l'entrée du chœur, on voit des épisodes de la vie de S[t] Martin.

Dans le premier tableau se trouve S[t] Martin sous un dais. Au-dessus de celui-ci on voit Notre-Seigneur entre deux anges; deux autres anges soulèvent les draperies du trône et un cinquième plane à droite.

Le second tableau représente l'administration du sacrement du baptême. Dans le groupe on remarque un personnage habillé à peu près comme un grand-prêtre des juifs.

Enfin, dans le troisième tableau on voit S[t] Martin offrant le saint sacrifice de la messe. La boule de feu légendaire y est représentée ainsi qu'un ange qui déroule une banderole.

D'autres peintures murales furent découvertes pendant la restauration intérieure de l'église, on les a enlevées après les avoir calquées. Les deux principales furent trouvées dans le bas côté de droite près de l'autel de la Sainte-Trinité. Elles avaient chacune environ 4 mètres carrés de superficie. L'une représentait Jésus crucifié, la S[te] Vierge et l'apôtre

S[t] Jean. L'autre, la Mère de Dieu assise et soutenant sur ses genoux le corps de son Fils détaché de la croix. Un chevalier portant sur son vêtement un *lion contourné d'argent sur le fond de sable* était agenouillé devant ce groupe. Au dernier plan, un saint, probablement le patron du donateur.

Le pilier à côté du premier groupe était décoré d'une peinture d'arcs et de flèches entre lesquels était le nom de Hal.

Il nous reste à visiter la chapelle de *Trazegnies* qui forme transept dans le bas côté gauche. Comme son nom l'indique, elle fut bâtie et dotée par le sire de Trazegnies en l'honneur de S[t] Joseph[1].

La chapelle est éclairée par des fenêtres à ogives obtuses ornées à l'intérieur de feuilles de choux qui accusent une construction du milieu du XV[e] siècle.

Les murs, en dessous de ces fenètres, sont décorés d'arcatures ogivales simulées, interrompues au milieu de la paroi du fond. Cette circonstance, ainsi que l'existence d'une crédence taillée dans le même mur du côté de l'épitre, désignent suffisamment la place occupée jadis par l'autel. Cet autel a été démoli pour le percement d'une porte qui n'existe plus aujourd'hui mais dont on voit encore la baie dans le mur extérieur de l'église.

C'est en remplacement de cet autel démoli que l'on se propose de placer dans la chapelle de Trazegnies le rétable qui se trouve actuellement au chœur.

Le centre de la voûte est orné d'une magnifique rosace quadrangulaire d'où partent les arrêtes qui s'appuient sur des culs de lampe représentant les quatre Saints docteurs de l'Église latine.

1. La charge consistait en deux messes par semaine. Ce bénéfice appelé chapellenie de S[t]-Joseph avait pour collateur le marquis de Trazegnies.

Notre visite de l'intérieur du monument est terminée, mais ne quittons pas l'église sans voir le trésor.

En entrant dans la première salle de la sacristie, nous remarquons à notre droite un petit monument en marbre noir, formant une fontaine surmontée d'une niche en style Renaissance. C'est un *lavacrum* offert par les Dinantais en 1671, comme le prouve l'inscription suivante :

DIonantenses offerUnt
Voto LaVaCrUM.

Une statuette de la Ste Vierge se trouve dans la niche; elle est en cuivre et porte sur le pied le mot Dinant.

Dans la salle principale nous admirons de nombreuses et splendides broderies de toute époque ainsi que des dentelles, chefs-d'œuvre de l'art national. Nous remarquons surtout la robe en point de Bruxelles, offerte il y a un siècle par le *petit serment* de cette ville et le Prince de *Tour-et-Taxis* son chef-homme. Les dessins de cette robe représentent les confrères de la gilde en costume militaire.

On conserve aussi un voile de Notre-Dame de Hal, avec l'inscription : *La confrérie | de la Haute Rue | de Brussel | anno 1751;* un manteau, de la même, avec le chronogramme : *p*La*V*D*ant o*M*nes q*V*os t*V*ere* CoLL*egæ;* une robe de Vierge, avec ces mots : *Ave Maria tot Halle Brussel* MDCCLVI ; enfin, une robe de l'Enfant Jésus. Comme on le voit, ces dentelles furent offertes par la confrérie de la rue haute de 1751 à 1765. Elles sont fabriquées aux fuseaux : ce qui prouve que la dentelle dont les fleurs faites à l'aiguille et appliquées sur un fond uni réticulaire, était encore alors inconnue.

Mentionnons une tapisserie d'Audenarde en laine, datée de 1665, qui est une offrande faite par les habitants de ladite ville et représentant Notre-Dame de Hal.

Deux des nombreux objets d'orfèvrerie qui nous sont montrés attirent immédiatement nos regards. Ce sont : 1° un reliquaire donné à l'église par Louis XI, du temps que, étant Dauphin, il était exilé de France au château de Genappe (1461 à 1483) ; 2° une remontrance offerte par le roi Henri VIII d'Angleterre, avant son apostasie.

Le reliquaire du Dauphin est en vermeil et contient une épine de la couronne de Notre-Seigneur ainsi que d'autres reliques. Son socle, qui repose sur six serres d'aigle, est de forme hexagonale curviligne allongée. Ce socle porte au centre les armoiries du royal donateur : écartelées aux 3 fleurs de lis d'or et au dauphin. Le reste de la bande est ornée de quatrefeuilles ciselées à jour.

Sur le dessus on lit : *Claro paschali gaudio sol mundo nitet radio cum Xpistum jam apostoli visu cernunt corporeo. Orietur sicut sol salvator mundi.*

Le socle supporte : deux boites rondes en forme de cabochons et une boîte rectangulaire contenant des reliques ; deux statuettes représentant probablement le Dauphin et sa femme, enfin le globe terrestre figuré par une couronne circulaire à bords ciselés et découpés en épines régulières. Ce limbe ou couronne porte sur le côté antérieur l'inscription suivante : *Nos autem gloriam oportet in cruce Domini Jhesu Christi in quo est salus, vita et resurrexio nostra per quem salvati et liberati sumus.*

Sur le côté postérieur : *Adoramus te, Christe, et benedicimus tibi quia per crucem sanctam tuam redemisti mundum.*

La représentation de l'hémisphère est complétée par deux bandes figurant l'une l'équateur et l'autre un demi-méridien. On y lit d'un côté : *Dulce lignum : dulces clavos : dulcia ferens pondera* ; de l'autre : *O Deitas clemens servorum suscipe laudes.*

L'hémisphère est donc divisée en trois parties inégales dans lesquelles pendent à des chainettes des cartouches, portant d'un côté, les inscriptions suivantes : *Europa, Asia, ja....* ; de l'autre côté : *Gaspar, Melchior, Balthazar.*

Les personnages agenouillés de chaque côté de l'hémisphère tiennent en mains le bout d'une banderole dont l'autre extrémité s'enroule autour du pied de la croix dont nous parlerons plus loin. Ces banderoles portent sur l'une de leurs faces les inscriptions suivantes : *Tibi laus, tibi gloria, tibi gratiarum actio, — miserere, miserere, miserere nobis,* et sur l'autre : *filius Dei, redemit nos.... crucem libero.*

La représentation du globe sert de soutien à une croix, dont le centre forme un soleil à 12 rayons qui portent chacun le nom d'un apôtre. A l'extrémité de chacun des bras se trouvent un médaillon avec les symboles des évangélistes et un lis d'or enrichi de pierres précieuses.

Le soleil renferme la relique insigne à laquelle le reliquaire est destiné et porte cette inscription : *Panis quem ego dabo caro mea est pro mundi vita ...Ego sum lux mundi via veritas et vita.*

Au pied de la croix se trouvent les statuettes de la Mère du Christ et de l'apôtre bien aimé.

La remontrance, don de Henri VIII, a la forme d'une tour gothique et est un des plus beaux spécimens de l'orfévrerie de son époque. Autrefois elle se portait sur une civière d'argent qui fut offerte en 1651 par le magistrat de Hal.

On peut citer, parmi les argenteries les plus précieuses, la couronne de Notre-Dame et la masse du bedeau, datant du XVe siècle, une baguette de cérémonie et un encensoir en argent, du XVIe, enfin la couverture avec plaques, fermoirs et coins d'un missel du XVIIIe siècle.

Avant de quitter l'église nous exprimons le regret de la voir dans l'état de délabrement où elle se trouve et nous

formons le vœu de voir bientôt disparaître les briques qui forment le dallage provisoire du chœur, les marches en bois qui donnent accès à l'absyde et les murs nus et à moitié démolis qui soutiennent le nouveau jubé. Nous exprimons l'espoir que d'un côté, l'État et la Province accorderont les subsides nécessaires pour la restauration d'un des plus beaux édifices religieux du pays et que d'un autre côté les grandes familles du pays, suivant l'exemple donné par S. M. la Reine, se feront un honneur de compléter les vitraux des chapelles absydales.

Enfin, nous formons le vœu de voir enlever des piliers de la nef centrale, les statues et les girandoles qui y sont attachées. A notre avis, ces images seraient mieux à leur place contre les murs des bas-côtés.

Nous sortons de l'église par le portail qui se trouve à côté de la trésorerie. Nous remarquons au-dessus du tambour de cette porte le simulacre d'un cierge d'une grandeur extraordinaire. Il est en bois, creux, et fut, dit-on, rempli de matières explosives, offert par des juifs, dans le but de détruire l'image vénérée par les chrétiens. Le bout de cire se consuma, mais la mèche s'éteignit avant d'avoir pu mettre le feu à la poudre.

Nous voici devant la tour, qui, en comparaison du reste de l'édifice, est d'une imposante simplicité. Elle est carrée et massive, et flanquée de quatre tourelles hexagonales terminées par des flèches à crochets. Comme nous le démontre une gravure contenue dans l'ouvrage de Juste-Lipse, cette partie de la tour servait de base à un étage hexagonal, surmonté lui-même par une flèche en pierre blanche.

L'extrémité de cette flèche a été conservée et se trouve à gauche du portail par lequel nous venons de sortir[1].

1. Ce restant de la flèche est visible du coin de la ruelle du Cygne et se trouve dans la cour du petit magasin qui est accolé à l'église.

La partie supérieure du 2e étage servait de logement au guêteur qui, en temps de guerre, devait avertir de l'approche de l'ennemi, et, en tout temps, annoncer les incendies qui éclataient.

La tour avait tellement souffert à la fin du XVIe siècle qu'en 1616 on dut la rebâtir en partie. La flèche et l'étage hexagonal furent démolis en 1772. Trois ans plus tard on les remplaça par une campanille en pierre bleue, qu'on ne saurait enlever trop tôt par respect pour le superbe édifice qu'il dépare. Le portail percé sous la tour est, comme celle-ci, d'une grande simplicité et dépourvu de tout ornement.

A la droite de cette entrée on remarque le baptistère dont le toit, en forme de pyramide octogonale tronquée, est surmonté d'une sphère couverte en zinc et en ardoises et qui a six mètres de diamètre. Ce globe est une singularité qui est loin d'embellir l'élégant petit édifice qu'il semble écraser sous sa masse.

Le baptistère forme un tel contraste avec la tour que l'on serait tenté de supposer que celle-ci a été bâtie pour lui servir de repoussoir. En effet, autant la tour est massive et simple, autant le baptistère est léger et ornementé.

A quelques pas du baptistère se trouve le *porche des mariages*[1]. Ce porche est très profond et ses murs sont garnis de bancs en pierre, qui permettaient aux pèlerins matinaux de se reposer, en attendant l'ouverture des portes de l'église. Dans le tympan qui domine la porte de ce porche, se trouve une charmante niche, du style flamboyant, contenant une statue de la Vierge entre deux anges, dont l'un joue du violon et l'autre de la cithare. Les parois latérales sont décorées chacune de trois niches à dais : celles de gauche renferment les statues polichromées des rois mages ; celles de droite sont vides.

1. Ainsi désigné dans les archives de l'église.

Les vantaux de la porte sont ornés de ferrures à arabesques représentant des feuilles de chêne et des glands. La tête des clous qui attachent chaque feuille au bois ont la forme de figures humaines. Ces ferrures sont d'un goût exquis qui dénotent la première moitié du XVe siècle.

Un peu plus loin on voit une petite porte ogivale d'un dessin très riche, qui donne accès à l'église du côté du presbytère. Sur les socles qui se trouvent au-dessus de la porte on a placé un groupe représentant le couronnement de la Vierge et deux anges. Ces sculptures sont du commencement du XVe siècle et portent encore des traces de couleurs [1].

L'HÔTEL DE VILLE.

En quittant l'église, nous jetons un coup-d'œil sur l'hôtel de ville, qui mérite bien notre attention : c'est une construction élégante en style renaissance flamande qui fut faite en 1616 sur l'emplacement de la maison communale incendiée en 1595.

Le bâtiment en briques rouges et pierre bleue, a trois étages. Il possède au milieu un avant-corps qui forme bretèque. Cet avant-corps est surmonté d'un gracieux campanille et est décoré de deux niches contenant les statues de la Vérité et de la Justice. Ces statues en marbre blanc sont dues au ciseau de M. Cyprien Godebsky, gendre du célèbre Servais, et remplacèrent les statues primitives faites par Duquesnoy, le Flamand.

1. Nous tenons à mentionner ici que l'église de Notre-Dame de Hal avait été décrite avant nous, par Schayes *(Histoire de l'architecture en Belgique,* t. III, p. 183, et par M. Piot, dans le *Bulletin des commissions d'art et d'archéologie,* t. I (1862), pp. 175-190.

Le toit très élevé de l'hôtel de ville est percé de soixante-quatre lucarnes qui font le plus joli effet. Le bâtiment, qui menaçait ruine à la fin du siècle dernier, fut restauré en 1811 d'après les plans de l'architecte Werry de Bruxelles. Ce travail se fit avec si peu d'intelligence qu'en 1848 on dut recourir à une nouvelle restauration. Celle-ci se fit successivement sous la direction des architectes Spaeck et De Curt et réussit d'une façon parfaite.

STATUE DE FRANZ SERVAIS.

Devant l'hôtel de ville se trouve la statue de Franz Servais, le célèbre violoncelliste, né à Hal le 7 juin 1807 et y décédé le 26 novembre 1866.

La statue en marbre de Carrare a été faite par M. Godebsky. Non-seulement l'artiste a su donner à la figure une ressemblance frappante avec celle du grand virtuose, mais il a heureusement évité la difficulté qu'éprouvent tous les statuaires quand ils doivent représenter un homme de notre siècle. Il a caché sous une large pelisse, le costume peu gracieux de notre temps. Cette pelisse, admirablement drapée, laisse à découvert les mains dont l'une tient le violoncelle et l'autre l'archet.

La *Gilde* de S[t]-Sébastien, société d'archers, formait autrefois l'un des corps armés de la milice halloise.

La confrérie qui existait probablement déjà au XIV[e] siècle, reçut ses franchises et ses privilèges du duc Guillaume IV de Bavière, comte de Hainaut, le 7 avril 1412[1].

1. Voir pour les détails *Histoire de la ville de Hal* par Léop. Everaert et Jean Bouchery. Louvain, Alex. Tillot, 1879.

La gilde conserve : un registre du XVI[e] siècle où les susdits privilèges sont inscrits ainsi que les noms des archers, etc. ; un étendard en soie de diverses couleurs et aux armes de la maison d'Arenberg[1] (cet étendard qui est du XVII[e] siècle est un chef-d'œuvre de travail à l'aiguille) ; un collier peu remarquable et une statue en bois de S[t] Sébastien datant de la fin du XV[e] siècle.

Elle a son siège au restaurant le *Petit Bruxelles.*

C'est dans cet établissement que le banquet des excursionistes a été servi.

L'honorable M. Nerinckx, bourgmestre de Hal, M. l'échevin Pètre[2], M. le conseiller Van Lier, M. l'abbé Maldrie et M. le greffier de Keersemaecker, qui ont bien voulu accepter notre invitation, assistent au banquet. Celui-ci est très-bien servi par M[me] S. Pierret. Plusieurs toast ont été prononcés. M. le président du Cercle archéologique de Mons, après avoir rappelé que Hal était l'une des villes du Hainaut qui envoyaient leurs députés aux états de ce pays, boit à la prospérité de cette ville. En un mot, nous pouvons en toute sincérité employer, pour cette charmante réunion, la phrase stéréotypée : « la plus franche cordialité n'a cessé d'y régner. »

LÉOPOLD ÉVERAERT.

1. Le duc d'Aremberg acheta la Seigneurie de Hal, le 13 novembre 1652.
2. M. l'échevin Vanden Schrieck a exprimé par écrit le regret qu'il éprouvait d'être empêché d'assister au banquet.

LA DANSE.

ESQUISSE HISTORIQUE.

Dès les temps les plus reculés, on a regardé la danse comme un exercice utile, propre à développer la souplesse des membres, à former le corps.

Considérée comme un art, de même que la musique à laquelle elle est intimement liée, la danse a été non-seulement un divertissement, mais parfois un accessoire des cultes ; et, à toutes les époques de l'histoire, le complément des fêtes publiques, des réjouissances nationales.

La danse s'est montrée tour à tour profane, religieuse, grave et solennelle, légère et folle ; elle est naturelle à l'homme, puisqu'on la trouve mentionnée à chaque page des annales du monde.

Un auteur du XVIII[e] siècle, Bonnet, écrivant l'*Histoire générale de la danse* (Paris, 1724), rappelait que les héros de l'antiquité, même les plus célèbres, tels que Thésée, Achille, Alexandre, Castor, Pollux, Énée, se livrèrent au plaisir de la danse.

Apollon, au dire de Pindare, fut surnommé le danseur par excellence, gloire qui échut également à Bubo, Cratine et Callian.

Dans l'antiquité, ce qualificatif de danseur ou sauteur s'appliquait souvent à des guerriers, à cause des exercices

militaires auxquels se mêlaient des pas et des danses. C'est dans ce sens que Priape était appelé fameux danseur et que Mérion reçut ce titre dans les récits d'Homère, pour marquer ses grands exploits dans les combats. Nous aurons occasion de revenir sur cette façon de désigner les hommes d'armes des temps anciens.

Prothée-Roi était un excellent danseur, au corps souple, à l'esprit ingénieux, qui savait imiter et contrefaire avec un talent remarquable.

Cérès se plut à l'exercice de la danse et elle l'enseigna pour son culte à ses prêtres qu'on nommait Curetes et Corybantes. C'est en dansant et en sautant, au son des guitares et des clairons, que ces prêtres sauvèrent, dit-on, la vie à Jupiter, parce que Saturne, qui dévorait ses enfants, n'entendit pas ses cris lors de sa naissance.

Si nous quittons le domaine mythologique, nous constatons que les personnages les plus graves aimèrent la danse et la pratiquèrent.

Socrate en fit l'éloge et voulut l'apprendre dans sa vieillesse, de la fameuse Aspasie ; on dit que Pythagore se fit une gloire de danser en public, et que Caton, le censeur, prit un maître à danser à l'âge de cinquante-neuf ans.

Platon lui-même voulut qu'on apprît la musique pour régler la voix et la danse, pour donner aux actions un air noble, dégagé et une grâce qu'on ne pouvait acquérir sans cet exercice. Il allait même jusqu'à prétendre que c'est un remède aux passions, une distraction propre à délasser les princes et les magistrats après leurs occupations sérieuses ; et, chose à méditer par nos hommes politiques modernes, un moyen d'entretenir les peuples dans la soumission.

Passant à l'énumération des danses principales de l'antiquité, nous trouvons la *danse Memphitique*, attribuée à Minerve ou Pallas, et destinée à célébrer la défaite des Titans.

C'était une danse guerrière ; et Athénée rapporte qu'elle se faisait au son d'instruments militaires en frappant des épées et des javelots contre des boucliers.

Pyrrhus inventa la *danse pyrrhique* qui se faisait également au son des trompettes, des tambours, des cymbales, ou au choc des boucliers et des javelots. Cette danse guerrière était aussi pratiquée comme exercice d'instruction aux jeunes guerriers, pendant le siège de Troie.

Les Éthiopiens allaient au combat en dansant au son des trompettes et des cymbales.

Dans la danse des *Matassins* ou *bouffons*, les danseurs, vêtus de corselets, portant épée et bouclier, étaient chargés de sonnettes.

On suppose que Pirithoüs inventa les danses des Lapithes ou Phrygiens, *danses de débauche*, au son de la flûte, pour célébrer quelque victoire.

Après avoir tué le minotaure, Thésée inventa *la danse de la Grue*, ainsi appelée parce que les danseurs se suivaient à la file, en faisant des évolutions, comme les grues, quand elles volent par bandes.

Les Lacédémoniens, les plus belliqueux de la Grèce, après avoir appris la danse militaire de Castor et Pollux, la cultivèrent avec tant de soin qu'ils n'allaient plus à la guerre qu'en dansant au son de la flûte.

La danse finissait tous les exercices militaires : un joueur de flûte se mettant au milieu des guerriers commençait le branle en jouant et en dansant. Les guerriers suivaient en bon ordre, avec cent poses guerrières et amoureuses.

La chanson qu'ils chantaient empruntait son nom de Mars et de Vénus.

Il y avait aussi une danse attribuée à Vénus et dans laquelle elle disait, paraît-il : « Avancez le pied, mes enfants, et « trépignez à qui mieux mieux. »

Mentionnons une sorte de branle composé de filles et de garçons, ceux-ci menant la danse avec une contenance fière et les filles suivant avec des pas plus doux et plus modestes.

Une autre danse de filles se faisait nus-pieds, ou même toutes nues; c'était *la danse de l'innocence (?!)* et elle fut cause de l'enlèvement d'Hélène.

Une danse, plus libre encore, était *celle de l'hymen.*

Voilà certes du naturalisme !

Les Thessaliens, les Phéaques, les Crétois et d'autres peuples anciens se livraient à la danse ; les Arcadiens s'exerçaient même dans cet art dès l'âge de cinq ans et jusqu'à trente ans.

Les Égyptiens avaient, notamment, une danse qui représentait les mouvements célestes et l'harmonie de l'univers.

D'après Lucien, cette *danse astronomique* s'exécutait en rond, en considérant les autels comme le soleil placé au milieu du ciel, et en tournant autour pour représenter le zodiaque, ou le cercle des signes.

Dans les tragédies des Grecs, les chœurs dansaient en rond, de droite à gauche, au son des instruments, pour exprimer les mouvements des cieux qui se font du levant au couchant. Telles étaient les *strophes.* Ils se tournaient ensuite de gauche à droite, pour représenter les mouvements des planètes. Ces retours étaient les *antistrophes.*

Après les deux danses, ils s'arrêtaient pour chanter ; et ces chants *fixes* se nommaient *épodes*, parce qu'ils représentaient la fermeté et l'immobilité de la terre, suivant l'opinion des anciens astronomes.

Si, d'après Lucien, la danse ne fut pas admise dans les jeux olympiques, c'est parce que les Grecs ne crurent pas avoir des prix dignes d'elle. Dans la suite, les habitants de la Colchide l'ayant ajoutée à leurs jeux publics, cet usage passa en Grèce, chez les Romains et chez d'autres peuples.

On dansait aux fêtes de Bacchus. Les danses les plus nobles des Bacchantes et des Satyres, rappelant du reste les noms de satyres fameux, étaient le *Cordace*, le *Cycinnis*, l'*Emmélie,* ayant quelque ressemblance avec la Gaillarde, les Branles et la Pavane.

Chez les Romains, il y avait des danses particulières à chaque fête.

A l'exemple des anciens, les Romains allaient souhaiter la bonne année aux grands personnages avec accompagnement de musique, de danseurs et de danseuses. D'après Virgile, il y avait une danse spéciale pour ce jour-là. Ces visites provoquaient des festins, des illuminations ; et, souvent aussi, étaient suivies de libertés dont les saturnales, les baccanales et autres orgies sont des exemples connus.

Au renouveau, la jeunesse allait, en dansant, chercher les rameaux verts.

Tibère abolit ces fêtes, souvent licencieuses. La danse sacrée des saliens, prêtres de Mars, subsista.

Pour combattre les excès, Tibère prit même le parti de chasser les maîtres de danse et provoqua un arrêt du Sénat contre les danses lascives, notamment la danse nuptiale, trop réaliste.

Lorsque Cicéron reprocha à un homme consulaire d'avoir dansé en public, il s'agissait sans doute de danses trop libres.

Les *pantomimes*, intimement liées à la danse, eurent grand succès en Grèce et en Italie.

Quant aux *ballets,* ils furent perfectionnés, si pas inventés, par Pylade et Batylle, deux pantomimes fameux de Rome. Ceux de Pylade étaient graves, touchants, pathétiques ; ceux de Batylle, plus gais et plus divertissants.

Les ballets furent d'abord des prières aux dieux pour leur demander du secours, des fables, des chants de triomphe, des lamentations, des plaintes que les chanteurs et chan-

teuses accompagnaient de gestes, de mouvements conformes à ce que l'on chantait. Ils constituaient de véritables pantomimes et servaient d'accessoires aux tragédies et comédies.

Les anciens pensaient que les compositeurs de ballets devaient avoir une profonde imagination, être versés dans l'histoire comme dans la fable, et grands naturalistes ou bons physiciens.

Nous ne pensons pas que l'on soit aussi exigeant pour les compositeurs modernes. Nos ballets, appliqués aux opéras et aux féeries, ont aujourd'hui un grand luxe de mise en scène.

La *danse sacrée* fut en vénération chez les Hébreux. Les Perses et les Indiens l'ont connue et pratiquée. Plus tard, on la rencontre chez un grand nombre de peuples, aux processions, funérailles, cérémonies du culte, etc.

Le premier acte de religion où les Hébreux employèrent la danse sacrée fut, suivant la tradition, après le passage de la mer Rouge. Moïse et sa sœur Marie formèrent des chœurs de musique, avec danseurs et danseuses, pour remercier Dieu.

Les danses furent admises dans quantité de fêtes de piété. On sait que David dansa devant l'arche d'alliance.

Quand, dans le désert, les Israélites adorèrent le veau d'or, ils dansèrent à l'exemple des Égyptiens qui adoraient le Bœuf Apis.

Les Juifs célébraient, par des danses, la fête *des prémices*, celle *des moissons*, ainsi qu'une fête rappelant la sortie d'Égypte et le passage de la mer Rouge.

Après la captivité, ils instituèrent une fête avec festins, danses, etc.

Nous avons vu que les Romains avaient adopté plusieurs de ces réjouissances.

En souvenir des fêtes payennes, les chanoines dansaient autrefois en rond avec les enfants de chœur dans certaines cathédrales, surtout le jour de Pâques.

Saint Jean Chrysostome et d'autres pères de l'Église se sont élevés surtout contre les danses scandaleuses, appelées *baladoires*, dont nous allons parler.

Après la construction des premières églises, les chrétiens avaient coutume de s'assembler la nuit, la veille des grandes fêtes, devant les églises, pour danser en rond au chant des hymnes et des cantiques du saint dont on solennisait la fête, et particulièrement aux quatre grandes fêtes de l'année. Des désordres s'étant produits dans ces réunions, comme dans celles où l'on dansait dans les cimetières, sur les tombes, le pape Zacharie, par un décret de 744, condamna les danses baladoires de janvier, mai, les brandons du premier jour de carême, etc.

Un arrêt du Parlement, de 1665, confirma la suppression des danses baladoires qui, comme on le voit, avaient traversé les siècles. Certaines fêtes, accompagnées de danses, ont persisté, et il était autrefois d'usage d'allumer des feux les jours de la saint Jean et de la saint Pierre. Les enfants parcouraient les rues en demandant du bois. Ce bois recueilli, ils le déposaient dans les rues, y mettaient le feu, dansaient alentour en se tenant par la main et sautaient à la fin à travers les charbons.

Des concours furent même établis entre les danseurs de rondes, et le prix consistait le plus souvent en un coq suspendu au-dessus de la ronde, dans une cage d'osier.

Dans les Gaules, après la conquête de César, une multitude de baladins de profession avaient fait décrier la danse à cause de leurs mœurs dissolues et des danses qu'ils exécutaient à prix d'argent durant les repas.

Un proverbe gaulois disait du reste : « Après la panse vient la danse. »

Mais la bonne humeur, la gaîté naturelle des Gaulois, leur passion pour les exercices du corps devaient les faire revenir à la danse que condamnaient les Conciles, les Synodes, etc. Interdite par l'Église catholique, à cause des dangers qu'elle pouvait avoir pour les mœurs, elle était tolérée par le pouvoir civil. Toutefois, le roi Childebert l'interdit, en 554, les dimanches et jours de fêtes.

Les danses guerrières reparurent à l'origine de la chevalerie. Il en est parlé dans le roman de Lancelot du Lac. Les évolutions cadencées des chevaliers armés de toutes pièces, aux sons d'une musique militaire, avec danses des assistants, rappellent les danses guerrières des Lacédémoniens et autres peuples anciens.

Le moyen âge est une belle époque pour la danse. On en connaissait de deux sortes : les danses *hautes* destinées au théâtre ; les danses *basses* comprenant celles des salons.

Le bibliophile Jacob (Paul Lacroix), dans son ouvrage intitulé : *Mœurs, usages et costumes au moyen âge*, cite cette définition curieuse : « Les danses sont pratiquées pour « cognoistre si les amoureux sont sains et dispos ; à la fin « desquelles il leur est permis d'embrasser leur maîtresse, « affin que respectivement ilz puissent sentir et odorer l'un « et l'autre s'ilz ont l'haleine souefve, de façon que de cet « endroit, oultre plusieurs commoditez qui réussissent de « la danse, elle se trouve nécessaire pour bien ordonner « une société. »

Telle était la théorie de Jean Tabourot dans son orchestographie publiée à Langres, en 1588, sous le pseudonyme de Thoinot Arbeau.

Les cours d'amour protégeaient naturellement la danse.

Les troubadours parlent de *la danse au Virlet*, espèce de ronde aux chansons.

Il y avait aussi le *pas de Brabant* dans lequel on faisait aux dames le petit genoil (en pliant le genou), *la danse au chapelet*, à la fin de laquelle chaque danseur embrassait sa dame, *la danse à la torche*, dans laquelle chaque danseur tenait en main une torche allumée, et essayait d'éteindre, en soufflant, celle du voisin.

Les *mascarades* et les *charivaris* provoquaient les danses les plus variées et souvent licencieuses.

En 1393, eut lieu à Paris le ballet des Ardents en l'honneur de la reine Isabeau de Bavière avec un gentilhomme de Vermandois. La mariée était veuve et *les secondes noces autorisaient alors les charivaris.* C'est dans cet « esbattement » que faillit périr le Roi et que plusieurs de ses compagnons, déguisés en sauvages comme lui, furent brûlés par l'imprudence du duc d'Orléans qui, s'étant approché avec un flambeau pour le reconnaître, mit le feu à leurs costumes couverts d'étoupes et de résine.

Aujourd'hui encore, on organise des charivaris pour ridiculiser les mariages disproportionnés ou scandaleux. Parmi les danses populaires, citons : *le branle* ou ronde par plusieurs personnes se tenant par la main et chantant.

La *bourée* originaire d'Auvergne et d'un mouvement fort gai, en deux temps. Cette danse alla à la cour sous Marguerite de Valois, fille de Catherine de Médicis, et jusqu'à Louis XIII. Elle reparut sous la Régence. Bannie des salons, elle finit dans les cabarets d'auvergnats.

La farandole, originaire de la Provence et du midi de la France, était une ronde avec chaîne à l'aide de mouchoirs.

Le passepied et le *branlegai* venaient de Bretagne, *la volte* de Provence.

Le menuet était, dit-on, une danse poitevine que la science chorégraphique transforma.

On doit à l'Italie *la chaconne* et *la gaillarde.*

L'Espagne nous a donné *la pavane* et peut-être le menuet que d'autres, comme on l'a vu, font venir du Poitou.

Le menuet eut de la vogue surtout aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles.

La gavotte, variation du menuet, s'est soutenue plus longtemps.

La pavane tirait son nom de ce que les figurants faisaient en se regardant une espèce de roue à la manière des paons.

Le cavalier se servait pour cette roue de sa cape et de son épée qu'il gardait en exécutant *la pavane.*

De là vient aussi l'expression « se pavaner. »

Les danses modernes sont, pour la plupart, empruntées à l'étranger : la *valse* vient d'Allemagne, la *polka,* la *mazurka,* la *redowa,* le *galop,* variations de la valse, viennent de la Pologne et de la Hongrie, la *scottish* a une origine écossaise et la *contredanse* (mot corrompu qui signifie danse campagnarde) a été importée d'Angleterre au XVIIIe siècle.

La contredanse *ancienne* d'où vient notre quadrille, remonte à la plus haute antiquité puisque, d'après Homère, Dedale l'enseignait à la belle Ariane.

La danse des *Lanciers* est venue également d'Angleterre, en 1854. Elle comporte cinq figures appelées les *tiroirs,* les *lignes,* les *moulinets,* les *visites* et les *lanciers.*

Le *cotillon,* sorte de branle fréquemment interrompu par de petites actions, scènes comiques, plaisanteries, se danse surtout à la fin des bals par autant de personnes que l'on veut.

Le cotillon n'est pas moderne ; il était autrefois exécuté

par quatre ou huit personnes faisant chacune un personnage à son tour.

Regnard disait déjà : Je veux que nous dansions ensemble le *rigaudon, la chasse, les cotillons, la jalousie* et toutes autres danses nouvelles.

En terminant cette esquisse de l'histoire de la danse, rendons hommage à l'érudition de l'auteur cité plus haut, Bonnet, qui fit paraître son histoire au siècle dernier, et qui nous a fourni les renseignements les plus complets sur les danses antiques.

Les danses se modifient en traversant les siècles, mais les réminiscences du passé, notamment dans le cotillon, prouvent qu'il n'y a rien de nouveau, même au bal !

JULES DECLÈVE.

UNE ANCIENNE RELATION

DE

LA BATAILLE DE SENEFFE

— 11 AOUT 1674 —

François de Mézeray, mort en 1683, écrivit un *Abrégé de l'histoire de France* qui jouit longtemps de la plus grande vogue et s'arrête à la fin du règne de Henri IV. Un auteur anonyme du dix-huitième siècle a continué l'œuvre de Mézeray pour les règnes de Louis XIII et de Louis XIV. Son ouvrage[1] est devenu d'une extrême rareté et l'exemplaire de ma bibliothèque est le seul que je connaisse. On y trouve de nombreux et fort curieux détails sur les évènements dont la Belgique a été le malheureux théâtre durant la seconde moitié du dix-septième siècle. Par exemple, la bataille de Seneffe, livrée par le prince d'Orange au prince de Condé, le 11 août 1674, remplit plus de quatre pages du livre.

Les Annales des sociétés historiques n'ont pas uniquement pour but la publication de travaux ou de documents inédits ; on peut — et on doit au besoin — y donner place à la reproduction de documents imprimés devenus rares, pourvu qu'ils

1. Abrégé chronologique *de l'histoire de France sous Louis XIII et Louis XIV, pour servir de suite à celui de François de Mézeray.* 2 volumes in-12. A Amsterdam, chez David Mortier, M DCC XXXV.

présentent un intérêt de conservation suffisant pour justifier semblable mesure.

Cette considération m'a porté à offrir à notre Cercle archéologique la relation de la bataille prédésignée telle qu'elle est donnée par le continuateur de Mézeray.

L'auteur estropie quelques noms de lieux ; il écrit Seneff, Fay, Binch, Morimont pour Seneffe, Fayt, Binche, Mariemont. Je ne me suis permis d'apporter aucune modification au texte que voici :

« Le prince de Condé commandoit l'armée (française) aux Païs-Bas où le prince d'Orange avoit été joint par les troupes espagnoles et impériales, les premiers sous la conduite du comte de Monterei, les autres sous celle du comte de Souches. Le général françois étoit retranché près de la Sambre aïant à ses côtés les villes de Charleroi et de Fontaine-l'Évêque et par-devant deux bois qui le couvroient. Les Alliés, dont l'armée étoit de cinquante-cinq à soixante mille hommes, cherchant l'occasion de combattre, s'avancèrent le 9 août à une lieue et demie de ses retranchements et y restèrent le lendemain matin campés près du village de Seneffe ; mais n'aïant osé y attaquer le prince, dont l'armée étoit pourtant inférieure à la leur de plus d'un tiers, ils se mirent en marche dans le dessein d'entreprendre quelque siège. Le comte de Souches conduisoit l'avant-garde, le prince d'Orange le corps de bataille et le comte de Monterei l'arrière-garde soutenue de quatre mille chevaux de trois nations, commandés par le prince de Vaudemont. Ils prirent la route de Binche et de Mariemont par le village de Seneffe, où le prince d'Orange fit passer une colonne d'infanterie pendant que la cavalerie passoit par la droite par des ponts qu'il avoit fait jetter sur un ruisseau.

« Le prince de Condé, en aïant eu avis, détacha Saint-Clair, colonel de cavalerie, avec quatre cens chevaux et les

officiers doublés pour aller s'embusquer et donner l'allarme à l'avant-garde des Alliés, pendant qu'il tomberoit sur l'arrière-garde. Saint-Clair marche une lieue entre deux colonnes et s'étant fait voir dans la plaine de Binche en chargeant un de leurs escadrons, il s'attira sur les bras toute la colonne, dont il soutint la charge de défilé en défilé. Les Alliés en avoient un à passer au village du Fay[1] à une lieue de Seneff. Le prince de Condé voïant que leur avant-garde et leur corps de bataille y étoient déjà engagés bien avant, sortit de son camp dans le dessein de les charger en queue. Le comte de Montal tomba d'abord sur les troupes les plus proches, ce qui épouvanta tellement les plus avancées que, sans penser à se joindre à celles qui les devançoient, elles se jettèrent dans l'église et dans les maisons de Seneffe, abandonnant leurs équipages, qui furent pillés par les François.

« Le prince de Vaudemont se voyant en même tems attaqué dans un lieu où la cavalerie ne pouvoit combattre commodément à cause des fossés et des hayes dont il étoit coupé, envoya demander deux bataillons au prince d'Orange qui lui en envoya trois sous la conduite du jeune prince Maurice de Nassau. Ils furent postés devant la cavalerie au-delà de Seneffe. La vue de ce renfort fit avancer les François avec quelques pièces de campagne. Cependant le prince de Condé aïant donné ordre au comte de Montal d'aller attaquer l'église et le village de Seneff, au travers des buissons, se mit lui-même à la tête des gardes du corps avec les ducs de Luxembourg et de Navailles, le marquis de Rochefort et le chevalier de Fourilles et marcha droit à l'arrière-garde des ennemis. Ceux qui s'étoient retranchés dans l'église et dans les maisons de Seneff furent forcés. Le prince d'Orange ayant reconnu le mouvement du prince de Condé, fit revenir

1. Fayt-lez-Manage.

une partie des troupes qui avoient déjà passé le ruisseau de Seneff. Le prince de Vaudemont mit dans ce tems là sa cavalerie derrière l'infanterie pour la soutenir, mais s'apercevant que les chevaux étoient trop pressés faute de terrain, il les renvoya vers les autres corps. Alors le prince de Condé se jetta sur son détachement avec tant de violence que le prince de Vaudemont eut à peine le tems de faire tourner visage à trois escadrons. Les autres prirent la fuite et se retirèrent près de la cavalerie espagnole postée au pied d'une colline ; mais les François les ayant poursuivis jusques-là, mirent cette cavalerie dans un si grand désordre que se jettant sur l'infanterie qui occupoit la colline, elle la rompit. Le prince de Waldeck qui la commandoit fit en vain tous ses efforts pour la rallier : il reçut trois blessures et n'évita d'être fait prisonnier qu'en tuant de sa main trois François qui le poursuivoient. Il regagna alors le gros de l'armée.

« Tout l'avantage avoit été jusques-là du côté du prince de Condé ; mais, voulant poursuivre les Alliés, il trouva que le reste de leur armée étoit revenu sur ses pas au bruit du combat pour soutenir l'arrière-garde et que le prince d'Orange avoit déjà posté plusieurs bataillons derrière les haïes du village de Saint-Nicolas-au-Bois[1], ce qui l'obligea d'attendre son infanterie qu'il avoit laissée fort loin. Cependant sa cavalerie demeura exposée au feu des ennemis qui, aïant eu le loisir de s'élargir et d'entasser escadrons sur escadrons pour soutenir leur infanterie, firent un feu continuel de derrière les haïes. Leur artillerie chargée à cartouches emportoit à chaque coup des files entières dans les escadrons françois

1. Ce n'est pas un village, mais un ancien hameau de Seneffe actuellement incorporé à la nouvelle commune de Manage. Il y avait à Saint-Nicolas un prieuré de l'ordre des Prémontrés, dont le local sert aujourd'hui de caserne à la gendarmerie.

qui demeurèrent dans cette situation pendant plus d'une heure sans s'ébranler. Le prince de Condé voïant l'affaire engagée si malheureusement chercha les moïens de s'en tirer le moins mal qu'il lui fut possible ; il fit venir des troupes fraîches et le prince d'Orange en fit autant. Le général françois s'étant mis à la tête d'un bataillon en fit marcher deux autres sous les ordres du chevalier de Fourilles pour pousser l'infanterie hollandoise. Le chevalier fut blessé à mort dans cette occasion dont il avoit prévu le danger. Il dit en mourant qu'il n'auroit souhaité que de vivre encore trois heures pour voir comment le prince de Condé s'en tireroit. Il étoit en effet fort embarrassé. Il fit des efforts incroïables, sacrifiant les troupes de la maison du Roi, qui taillèrent en pièces une partie de la cavalerie ennemie commandée par le duc de Villa-Hermosa et par le marquis d'Assentar, qui fut tué. Ce succès encouragea le prince de Condé qui, aïant fait avancer ce qui lui restoit de troupes, attaqua le reste du corps de bataille des Alliés posté sur une hauteur au-delà du village du Fay. Le comte de Souches y fit aussitôt marcher les Impériaux, que le prince d'Orange mit à la gauche avec les Espagnols, plaçant les Hollandois à la droite. Le combat devint alors très furieux et ne finit que bien avant dans la nuit, aïant duré en tout dix-sept heures. Chaque parti demeura sur son champ de bataille et s'attribua la victoire par cette raison ; mais les Alliés ne firent aucun prisonnier de marque et ne gagnèrent que sept ou huit étendarts, au lieu que le prince de Condé fit plus de trois mille prisonniers dont les principaux furent les princes de Salms, Maurice de Nassau, de Solms et de Holstein, les comtes de Starenberg et de Mérode, le colonel des gardes du prince d'Orange et deux cents autres officiers. Il n'y eut pas moins de dix mille morts des deux côtés et quelques-uns même les font monter à quatorze mille. Cette sanglante bataille se donna le 10 août 1674. » — Pp. 288-292.

Tel est le récit que fait de la journée dite de Seneffe le continuateur anonyme de Mézeray.

M. Jules Desoignie a consacré à cette bataille un chapitre de son Histoire de Fayt-lez-Seneffe[1] ; il y fait remarquer avec raison qu'elle se compose d'une série de combats partiels, le premier livré à Seneffe même, les autres à Manage, Fayt, Jolimont, etc. ; qu'elle devrait rigoureusement s'appeler « bataille du Fayt », l'action la plus chaude et la plus décisive ayant eu pour théâtre le territoire de cette dernière commune.

Voltaire[2], avec la justesse habituelle de son esprit sagace et précis, caractérise comme suit la bataille du 10 août 1674 : « On se battit à trois reprises. De tous les combats que donna le grand Condé, ce fut celui où il prodigua le plus sa vie et celle de ses soldats. Il eut trois chevaux tués sous lui... Ce que cette action a de plus singulier, c'est que les troupes de part et d'autre, après les mêlées les plus sanglantes et les plus acharnées, prirent la fuite le soir par une terreur panique. Le lendemain, les deux armées se retirèrent chacune de son côté, aucune n'ayant ni le champ de bataille ni la victoire, toutes deux plutôt également affaiblies et vaincues... Le prince d'Orange, pour faire croire qu'il avait eu la victoire, assiégea Audenaerde ; mais le prince de Condé prouva qu'il n'avait pas perdu la bataille en faisant aussitôt lever le siège et en poursuivant le prince d'Orange. »

Au début de la campagne de 1675 et avant de commencer les hostilités, Louis XIV visita le champ de bataille de Seneffe et se fit expliquer toutes les péripéties de la lutte. Si les conquérants pensent comme les autres mortels, le monarque a dû faire là d'amères réflexions sur la perte de

1. ANNALES *du Cercle archéologique de Mons,* t. XI, pp. 193 et suivantes.
2. *Siècle de Louis XIV,* chapitre XII, p. 121. Paris, Garnier, 1869.

tant d'hommes moissonnés sans résultat utile pour la paix des nations ou la gloire de la patrie.

BIBLIOGRAPHIE. — Outre le précieux document ci-dessus reproduit et la *Notice historique sur Fayt-lez-Seneffe,* par M. Jules Desoignie, on peut consulter sur cette mémorable journée :

Relation de la bataille de Seneffe, envoyée par M. le prince (de Condé) le 12 août 1674, manuscrit in-folio de douze pages, bibliothèque de M. Dusevel, à Amiens. — *Plan de la bataille de Seneffe,* aux archives de l'État à Mons. Inventaire des cartes et plans, numéro 100 b. — BEAURAIN (LE CHEVALIER DE), *Histoire des campagnes de Flandre.* Paris et La Haye, 1776. — D'AGUESSEAU, *Les campagnes de M. le prince de Condé en Flandre.* — *Relation de la bataille de Seneffe.* Leyde, 1747. — FÉLIX ISAAC, *Une page de l'Histoire de Charleroi.* — CORNEILLE STROOBANT, *Histoire de Féluy,* p. 181.

JULES MONOYER.

LA BATAILLE

DE

SAINT-DENIS-EN-BROCQUEROIE

— 14 JUILLET 1678. —

Le fait d'armes que nous allons essayer de raconter brièvement se rattache à la coalition de l'Empire, de la Hollande et de l'Angleterre contre Louis XIV, laquelle se termina par la paix de Nimègue, le onze juillet 1678.

Les conférences préparatoires à cette paix étaient déjà entamées et les Alliés réclamaient de la France la restitution à l'Espagne d'un cordon de six places fortes : Audenarde, Gand, Courtrai, Ath, Charleroi et Limbourg. Pour modérer les prétentions des puissances, le roi de France jugea prudent de s'emparer de Mons, la clef du Hainaut. Le maréchal d'Humières bloqua donc la ville, tandis que le maréchal-duc de Luxembourg, commandant en chef des forces françaises, établissait son quartier-général sur les hauteurs de Casteau, afin de couvrir l'armée d'investissement. Il avait à sa droite Saint-Denis, à sa gauche Masnuy-Saint-Jean, en face le village et le bois de Casteau, derrière lui les bois de Mons et de Ghlin.

Guillaume III d'Orange-Nassau, stadhouder de Hollande, était pour lors à la tête des armées alliées. Apprenant que la ville commençait à souffrir de la disette, il vint à son secours

pour la débloquer avec un renfort de dix mille Anglais, ce qui portait ses forces à trente mille hommes. Il marcha jour et nuit par Bruxelles et Enghien et parvint en vue de Mons, entre Soignies et Neufvilles, le quatorze juillet à onze heures du matin.

Or, le onze juillet, vers minuit, les plénipotentiaires de France et de Hollande avaient signé la paix à Nimègue. Le duc de Luxembourg en avait reçu la nouvelle officielle et se reposait sur la foi de ce traité. Le 14 juillet, il dînait tranquillement chez l'intendant de l'armée, installé à l'abbaye de Saint-Denis-en-Brocqueroie, à une lieue de Mons et à une demi-lieue de son quartier-général. A deux heures de relevée, l'alarme sonne tout-à-coup : c'est le prince d'Orange qui survient à l'improviste et prend l'offensive. Le maréchal de Luxembourg saute à cheval, se met à la tête de ses troupes et les conduit au feu.

Voici ce qui s'était passé : arrivé à proximité de Mons, le Stadhouder avait tourné à gauche du côté de Soignies, puis s'était établi entre les villages de Thieusies, Casteau et Saint-Denis, sur la haute plaine dominant la rive gauche du ruisseau l'Abrechœuil. Faisant face à la ville bloquée, il avait devant lui : à droite, sur la crête du plateau, l'ancien château féodal de Casteau converti en métairie-hospice sous le nom de ferme de l'Hostel ; à gauche, la plaine et la cense de Rauwegnies ; entre les deux, le chemin de Thieusies à Casteau s'enfonçant brusquement pour descendre par une pente très rapide, entre des berges fort élevées, dans la vallée profonde et resserrée de l'Abrechœuil.

Les armées ennemies étaient donc assises sur les deux plateaux opposés, laissant entre elles un ravin aux pentes raides et boisées.

Ainsi posté, le prince d'Orange commença l'attaque. Des troupes de son aile gauche descendirent dans la vallée, entre

Casteau et Saint-Denis, du côté des étangs de l'abbaye et voulurent remonter par les bois jusqu'au plateau de la rive droite occupé par les Français ; mais ces derniers soutinrent vigoureusement l'agression et l'ennemi ne put passer. Il y eut toutefois de grandes pertes des deux côtés.

Pendant ce temps, un mouvement sérieux était dirigé sur Casteau par l'aile droite des Alliés, lesquels occupèrent l'église et le château, postes inaccessibles par leur situation à la crête du ravin ; néanmoins les Français voulurent enlever ces deux positions et y réussirent après un combat sanglant et opiniâtre.

Quoique la nuit fût venue, la bataille continua sur ce point et eut un terrible épisode. Les Alliés occupaient la ferme de Rauwegnies et y avaient placé un corps de huit cents hommes. Reconnaissant l'importance de cette position, Luxembourg l'investit ; puis comme la nuit tombait, il projeta sur la métairie des torches de résine enflammées. Les bâtiments, couverts en chaume selon l'usage du temps, flambèrent jusqu'aux fondations, ensevelissant sous leurs brûlants débris les huit cents malheureux qui s'y trouvaient cernés[1].

L'action se prolongea fort avant dans la nuit et à deux heures du matin le feu de l'infanterie durait encore. Enfin, l'obscurité devint telle que combattre fut chose impossible.

Voilà, en traits généraux, les principales phases de la bataille de Saint-Denis[2]. Les deux armées, séparées par une vallée abrupte, ne donnèrent pas ; il n'y eut que deux engagements d'ailes, l'un à Saint-Denis et l'autre à Casteau.

1. La ferme de Rauwegnies n'a jamais été reconstruite et les derniers vestiges en ont complètement disparu.

2. Le lecteur curieux de plus de détails en trouvera de fort circonstanciés dans un article que l'un des membres les plus laborieux de notre Cercle M. le colonel Monnier, vient de publier sur le même sujet (août 1886).

Le prince d'Orange occupa le champ de bataille et pendant la nuit les Français replièrent leurs forces sur Mons. Les deux partis néanmoins s'attribuèrent la victoire, mais elle appartient évidemment aux Alliés, demeurés maîtres du terrain, après avoir toutefois sacrifié plus de deux mille de leurs meilleurs soldats. Les Français, de leur côté, perdirent tout le régiment des Gardes et celui du marquis de Feuquières ; d'autres régiments eurent un grand nombre d'officiers tués ou blessés.

Pendant cette nuit du 14 au 15 juillet, le prince d'Orange reçut la nouvelle officielle de la conclusion de la paix et la fit immédiatement notifier au maréchal de Luxembourg. Les deux chefs convinrent de cesser les hostilités et le matin du 15 juillet les Français levèrent le blocus de Mons.

La conduite du prince d'Orange dans cette affaire a été l'objet de blâme ou de louanges. Les uns ont prétendu qu'au moment de son agression, Guillaume avait connaissance du traité de paix, mais qu'il ne voulut pas l'exécuter et voulut continuer la guerre de sa propre autorité, malgré les États-généraux de la République des Provinces-Unies. Les autres soutiennent que le Stadhouder ignorait la signature de la paix et ne l'apprit réellement que par un courrier arrivé pendant les dernières heures de la nuit qui suivit la bataille.

Pour les écrivains français, désireux par vanité nationale d'expliquer une défaite, Guillaume a failli à la bonne foi et à l'honneur. Gourville[1] raconte, dans ses Mémoires, que le prince, interrogé dans quel dessein il avait hasardé une bataille aussi inutile, répondit sans hésitation « que, connoissant la paix et sachant bien que Luxembourg en étoit informé, il

1. Valet de chambre du duc de Larochefoucault, puis son ami et celui du prince de Condé. Louis XIV le chargea de plusieurs missions diplomatiques auprès des souverains allemands. Il a laissé des *Mémoires* assez curieux.

avoit voulu le surprendre et terminer par une victoire une campagne jusqu'alors peu favorable aux Alliés. » Il est difficile de croire à la véracité de cette anecdote. Peut-on admettre qu'un homme de la valeur de Guillaume III d'Orange se soit ainsi, de gaieté de cœur, décerné à soi-même un brevet de félonie ? — Le continuateur de Mézeray expose les deux systèmes, sans trop se prononcer. — Voltaire admet la culpabilité du prince : « Si les hommes ambitieux, écrit-il à ce sujet, comptaient pour quelque chose le sang des autres hommes, le prince d'Orange n'eut pas donné ce combat. Il savait certainement que la paix était signée ; il savait que cette paix était avantageuse à son pays ; cependant il prodiguait sa vie et celle de plusieurs miliers d'hommes pour prémices d'une paix générale qu'il n'aurait pu empêcher, même en battant les Français. Cette action pleine d'inhumanité non moins que de véritable grandeur, fut alors plus admirée que blamée. »

Louis XIV était au faîte de sa puissance et de sa gloire. S'il eût eu la certitude de la trahison, la guerre se serait rallumée, ou bien le monarque eût exigé de son félon ennemi des conditions de paix beaucoup plus dures que celles déjà dictées ; mais sur de vagues soupçons, il ne fit rien de ce genre.

Le traité de Nimègue fut soumis à toutes les puissances y intéressées et l'Espagne l'approuva le 17 de septembre. Les dernières ratifications furent échangées le 15 décembre suivant et aussitôt les six places-fortes réclamées pour l'Espagne furent évacuées par les Français. « On voit dans cette paix, dit Voltaire, combien les événements contredisent les projets. La Hollande, contre qui seule la guerre avait été entreprise et qui aurait dû être détruite, y gagna une barrière et toutes les autres puissances qui l'avaient garantie de la destruction, y perdirent. »

BIBLIOGRAPHIE. Gilles de Boussu, *Histoire de Mons,* pp. 300-302. — Anonyme, *Histoire de France sous Louis XIV,* tome II, 327-329. Amsterdam, David Mortier, 1735. — Voltaire, *Siècle de Louis XIV,* 136. Paris, Garnier, 1869. — Vandermaelen, *Dictionnaire géographique du Hainaut,* article Saint-Denis. Bruxelles, 1831. — *Plan de la bataille de Saint-Denis,* aux archives de l'État à Mons, numéro 1007 de l'inventaire imprimé des cartes et plans. — Renseignements locaux.

Jules Monoyer.

LES FRANÇAIS DANS LE HAINAUT

SOUS LOUIS XIV.

De toutes les provinces que l'ambition de Louis XIV mit à feu et à sang, il n'en est peut-être pas, à l'exception du Palatinat du Rhin, qui ait été plus cruellement éprouvée que le Hainaut. La seconde moitié du dix-septième siècle n'y vit que deuil et que ruines, tant fréquentes se répétèrent les invasions que subit le malheureux comté, inévitable champ de bataille de la France contre l'Europe coalisée. Les désastres de l'une ne sont pas encore réparés que voici de nouveau les armées du potentat français, ramassis de mercenaires vivant de pillage, moitié brigands, moitié soldats. Les chefs eux-mêmes, quel que soit l'éclat des noms qu'ils portent, ne reculent devant aucune violence pour lever les plus exorbitantes contributions de guerre et pour exécuter les ordres les plus cruels émanés de la cour de Versailles.

Les documents du temps sont unanimes à faire une peinture navrante des souffrances de nos populations rurales durant ces jours calamiteux ; il suffit, au reste, de lire les relations françaises elles-mêmes.

Dès qu'un village était militairement occupé, les bandes ennemies vivaient absolument à charge des habitants ; elles faisaient main-basse sur tout ce qui était vivres, bestiaux, grains et fourrages, brûlaient meubles et instruments aratoires, abattaient les arbres fruitiers et ceux de haute futaie, enlevaient les cloches des églises, le plomb et les ferrailles

des maisons pour les convertir en projectiles, etc.; en outre, la communauté se voyait frappée d'une énorme contribution en argent. A défaut de paiement immédiat, on brûlait le village et les notables étaient emmenés prisonniers de guerre.

On pourrait citer une foule d'exemples de faits analogues; bornons nous à quelques-uns.

En septembre 1665, le marquis de Ranes dévasta les environs d'Ath. Il enleva les fourrages à plusieurs lieues à la ronde et brûla sur place tous ceux qu'il ne put emporter. La *Gazette de France* de l'époque félicite même le prince de Condé d'avoir fait brûler les villes de Chièvres, de Lessines et les autres quartiers les plus commodes[1].

Il en fut ainsi de Neufvilles-lez-Soignies en janvier 1675. Le village de Ville-sur-Haine, menacé du même sort, dut emprunter[2] au plus vite la somme nécessaire au paiement des réquisitions (15 janvier 1675).

1. Clément Monnier. *Histoire de l'abbaye de Cambron,* dans les Annales du Cercle archéologique de Mons, t. XIV, pp. 147-148.

2. *Arrêté du Grand Bailli du Hainaut.* Original sur parchemin, aux archives communales de Ville-sur-Haine, avec sceau en cire rouge (l'écusson du Hainaut et ces mots: Sigillvm Bailliv. comitatvs Hanoniæ). Cette pièce est des plus intéressantes au point de vue de la matière que nous traitons. En voici un extrait littéral:

« Les gens du Conseil ordinaire du Roy représentants l'Estat de Grand-Bailly du Haynnau vacant..... Receu avons les humbles supplications et requestes des mayeur, eschevins et mannans de Ville-sur-Haisne contenant qu'il est congneu et notoire qu'au mois doctobre seize cents septante-trois ils ont esté pillé et fouraigés par l'armée ennemie comandée par le mareschal d'Humieres qui avoit esté campée audit lieu ; et en lan passé seize cent septante-quatre la mesme armée conduitte par le prince de Condé auoit séjourné vingt jours audit Ville et environs ; laquelle ne leur avoit laissé aucuns grains ny fourraiges, bruslé entièrement les perches des houblonnières, au moyen de quoy les houblons avoient estez perdus, coupé les grands arbres fruictiers et autres, ne leur restant pour tout que leurs demeures et encore l'ennemi menassoit il de les brusler et de faire leurs personnes prison-

Cela se passait en 1673-1675. Plus tard, les rigueurs redoublèrent encore. Pendant l'hiver de 1683-1684, les Français, campés à Lessines, brûlèrent plusieurs villages ; et les fermiers qui n'avaient pu se libérer de la contribution de guerre virent leurs censes démolies ou détruites par le feu. Au printemps, les troupes ravagèrent les céréales dites marsages.

En mars 1693, Louis XIV, occupé au siège de Mons, ordonna de brûler tous les fourrages à cinq lieues à la ronde[1].

Un écrivain français dont le témoignage ne peut être suspect, le continuateur anonyme de Mézeray[2], écrit à propos de l'invasion du Hainaut en 1683 : « L'armée qui venoit de prendre Luxembourg retourna aux Païs-Bas, sous les ordres du marquis de Bissi. Elle se joignit à celle du Roi, qui étoit du côté de Condé et porta la désolation dans une infinité de bourgs et de villages. On ne voïoit qu'incendies de toutes parts ; les peuples consternés fuïoient aux aproches du soldat et, quoiqu'ils ne refusassent rien de tout ce qu'on exigeoit d'eux avec tant de violence, on brûloit impitoïablement leurs maisons pour le seul plaisir de ravager. Telle étoit la vengeance que Louis XIV prenoit de ceux qui osoient l'irriter ».

Le roi tout puissant qui, du fond des délices de Versailles, ordonnait froidement de pareilles horreurs, venait de recevoir le titre pompeux de Louis le Grand ! Les magistrats de Paris, éblouis de sa gloire, lui en avaient présenté à genoux le bre-

nières faulte du paiement de leurs contributions exhorbitantes..... cependant sils ne trouvoient moyen de satisfaire leurs contributions ils seront infailliblement pillez et bruslés voir mesme faitz prisonniers come lesdits ennemis avoient fait à Noeufvilles les jours derniers et avant-hier. Le seul moyen qui leur restoit et qui se pouvoit imaginer estoit de lever mil six cens livres à frais..... "

1. Clément Monnier, *volume cité,* pp. 154 et 159.

2. *Abrégé de l'histoire de France,* t. II, p. 354.

vet ; mais la postérité sévère n'a pas ratifié ce nom emphatique. Triste grandeur, en effet, que celle basée sur des cruautés inutiles, les massacres de la guerre, les pleurs des peuples et la ruine de vingt provinces !

La dévastation du Hainaut et du Palatinat marque le front altier de Louis XIV d'une tache honteuse que les adulations des écrivains de cour et les génuflexions des magistrats de Paris ne laveront jamais.

JULES MONOYER.

LE

MAUSOLÉE D'EUSTACHE DE CROY

ET L'EX-VOTO DE LA FAMILLE DE LALAING

A SAINT-OMER.

Lors d'une excursion que je fis en 1883 dans le nord de la France, je m'arrêtai une journée à Saint-Omer (Pas-de-Calais), dont j'avais entendu vanter les monuments religieux.

Ma première visite fut pour les imposantes ruines de l'abbaye de St-Bertin où Childéric III — le dernier des Mérovingiens[1] — détrôné, rasé et cloîtré par Pépin le Bref, mourut en 755 ; puis je me dirigeai vers l'église de Notre-Dame.

Splendide monument de style ogival de toutes les époques — commencé au milieu du onzième siècle, achevé en 1499 — l'ancienne cathédrale audomaroise[2] est digne de l'attention du touriste ami des choses du passé ; car si elle se distingue par son mérite architectural au point d'être classée parmi les plus belles églises gothiques de France, elle n'est pas moins remarquable sous le rapport des merveilles d'art et d'archéologie qu'elle contient.

1. V. Duruy, *Histoire de France,* t. I, p. 153. Paris, Hachette, 1874.

2. *Audomarois,* qui est de St-Omer (en latin *Sanctus Audomarus,* du nom propre frank Audomar). — L'évêché de Saint-Omer fut créé en 1559, avec treize autres aux Pays-Bas, sous Philippe II.

Notre intention n'est certes pas d'en inventorier ici les richesses ; nous nous bornerons à signaler deux de ses joyaux artistiques, d'autant plus précieux pour nous qu'ils se rattachent à l'histoire du Hainaut : le mausolée élevé dans la nef droite à un membre de la famille de Croy, et l'ex-voto de la maison de Lalaing.

Ferry de Croy, seigneur du Rœulx, chevalier de la Toison d'or, conseiller, chambellan et grand maréchal des empereurs Maximilien Ier et Charles-Quint, gouverneur de l'Artois, etc., eut pour femme Lamberte de Brimeux. Il mourut le 18 juin 1524, et fut inhumé au Rœulx, dans le chœur de l'église abbatiale de Saint-Feuillien, laissant de son union trois fils : *Adrien*, créé comte du Rœulx par Charles-Quint en 1530 ; *Ferry* et *Eustache*.

Ce dernier, né en 1505, prit les ordres. L'illustre rang de sa famille et les heureux dons de son intelligence lui promettaient dans l'Église une rapide et brillante carrière. « Il avoit esté bien nourry en sa jeunesse soubs la conduite et gouvernement d'un très honneste et très docte pédagogue qui le rendit personnage accort et excellent, voire digne de plus grande charge dès l'aage de vingt ans, tant il avoit un gentil esprit et autres bonnes parties ; car dès lors il discouroit et raisonnoit de quelque suject que ce fut, avec un bon jugement et gravité non pareille[1]. »

Eustache de Croy fut d'abord prévôt des églises d'Aire et de Saint-Omer ; en 1526, il parvint à l'évêché d'Arras, qu'il occupa pendant douze années. Il mourut prématurément en son château épiscopal de Marœuil, près de cette dernière ville, le 9 octobre 1538, âgé de trente-trois ans. Comme il avait choisi pour sépulture l'église de N.-D. de Saint-Omer,

1. Guillaume Gazet, *Histoire ecclésiastique des Pays-Bas*, p. 140. Arras, 1614.

son corps y fut transporté et inhumé dans le chœur, à droite de l'autel. A cet effet, il avait fondé à perpétuité une messe à dire journellement au chœur par un chanoine, après matines: c'est ce que l'on appela depuis « la messe d'Arras ».

La dame douairière du Rœulx eut la piété d'élever à la mémoire de son fils un superbe monument funèbre et elle en confia l'exécution au sculpteur le plus en renom de l'époque : nous le ferons connaître plus bas.

Ce tombeau n'est plus intégralement celui que nous admirons aujourd'hui. L'œuvre primitive était « un cénotaphe de marbre noir et blanc, orné de riches figures d'albâtre posées à chaque extrémité d'un large soubassement et représentant, sous une élégante sculpture, d'un côté un évêque à genoux sur un prie-Dieu ; de l'autre une femme en longs vêtements tenant sous le pied un enfant avec un serpent et figurant dès lors, selon tradition généralement reçue, la Religion écrasant l'Hérésie. Au centre est la tombe, simple, légère de dessin, élevée au-dessus du soubassement par quatre supports et surmontée de la statue d'Eustache de Croy, que l'on voit étendue sur un lit de parade. Au milieu de l'urne est une inscription qui se répète de l'autre côté et plus bas encore dans le compartiment central du soubassement. Elle est conçue en ces termes[1] :

D. O. M. — INC. AC ILL. DNO EVSTACHIO DE CROY, ATTREB. EPO, HVIVS ET ARIE. SS. ÆD. PPOSITO, PIÆ MATRIS IN FILIO OFFICIOSVS DOLOR MONV. POS. OBIIT NNO OCTOB. AN. MDXXXVIII, ÆTA. SVÆ XXXIII[2].

1. La voici en rétablissant les abréviations : *D. O. M. — Inclito ac illustri domino Eustachio de Croy, Attrebatensium episcopo, hujus et Ariensis sanctissimis ædibus preposito, piæ matris in filio officiosus dolor monumentum posuit. Obiit nono octobris anno 1538, ætatis suæ 33.*

2. QUENSON. *Notre-Dame de Saint-Omer,* dans les Mémoires de la Société des sciences et arts de Douai, première série, tome IV. Douai, 1831-1832.

Le monument d'Eustache de Croy demeura dans le chœur jusqu'en 1753. Le changement du maître-autel en nécessita la translation dans la première chapelle de la croisée gauche; néanmoins un losange en marbre blanc, encastré dans la cloison du chœur, indique la place qu'occupait jadis la sépulture de l'évêque d'Arras.

Sous la Révolution, qui saccagea l'église, on mutila les figures du monument funèbre ; plus tard le Conseil des marguilliers le fit démolir et reléguer, comme objet sans valeur, dans une chapelle du pourtour. En 1832, il y gisait encore « séparé de son soubassement, remisé en morceaux sous l'horloge et dépouillé surtout de ses deux statues d'accompagnement. L'une s'était, disait-on, perdue dans quelque scène patriotique où elle représentait la statue de la liberté ; l'autre, poussée avec son prie-Dieu contre un mur de la chapelle des trépassés[1] ».

Depuis cette époque, l'église de Notre-Dame a été parfaitement restaurée à l'intérieur et le cénotaphe d'Eustache de Croy rétabli autant que possible dans son état primitif. Le groupe en albâtre, mal expliqué dans l'extrait qui précède, représente le Christ mort et couché sur le dos ; l'évêque à genoux qui l'adore les mains jointes, c'est l'évêque d'Arras lui-même.

L'une des faces du soubassement porte en creux une inscription qui se détache vivement en lettres d'or sur le fond noir de la tranche de marbre. Elle rappelle que cette sépulture fut érigée au défunt par sa mère inconsolable « HAVLTE ET PVISSATE-DAME MADAME LAMBERDE DE BRYMEV, COTESSE DOVAGIERE DV RŒVLX[2] », — et que le fils tant pleuré

1. QUENSON, *Notice citée.*

2. Le document offre ceci de remarquable qu'il qualifie Lamberte de Brimeux *comtesse* du Rœulx, bien que le titre de comte ait été accordé à son fils

mourut le 9 octobre 1538, à l'âge de 33 ans « OBIIT NO OCTOB. AN. DMI MDXXXVIII, *œtatis suœ xxxiij* ».

Dame Lamberte se fit inhumer également dans l'église de Notre-Dame, après en avoir été la généreuse bienfaitrice.

Le mausolée d'Eustache de Croy — par la composition, le dessin et la finesse du travail dans toutes les parties — constitue un morceau d'un très grand mérite ; aussi est-il dû au ciseau magistral de Jacques Du Brœucq, père, architecte et sculpteur, l'une des gloires artistiques du Hainaut[1]. Mons le vit naître au commencement du seizième siècle et mourir en 1582. Son fils, Jacques Du Brœucq, le jeune, fut comme lui un artiste de talent.

Nous ne quitterons pas Notre-Dame de Saint-Omer sans dire un mot d'une autre œuvre d'art ; c'est un tableau bas-relief en pierre d'Avesnes et en albâtre figurant l'épisode biblique[2] des trois jeunes gens dans la fournaise, — chef-d'œuvre de grâce et de délicatesse sculpté par Georges Monnoyer, « tailleur d'images ». Il l'exécuta en 1530 pour la famille de Lalaing, qui l'offrit en ex-voto à Notre-Dame. — Cette noble maison est bien connue dans le Hainaut, car plusieurs de ses membres y occupèrent la haute charge de Grand-bailli, et elle y posséda de nombreuses seigneuries ; elle a même légué son nom à l'une d'elles : l'ancien village

Adrien (1530). Le titre était sans doute également applicable à la mère du nouveau comte, dame douairière du Rœulx.

1. Comme architecte, il construisit pour la reine Marie de Hongrie les châteaux de Binche et de Mariemont, l'hôtel de ville de Beaumont (voir *Histoire de Beaumont,* par Bernier, page 108), brûlés par les français en 1554 ; comme sculpteur, il faut citer au nombre de ses productions les plus remarquables le splendide jubé de l'église de Ste-Waudru, à Mons. — Voir Léopold Devillers, *Le passé artistique de Mons,* édition illustrée, p. 37-41. Mons, Manceaux, 1886.

2. Bible romaine, *Le livre de Daniel,* chapitre III.

d'Écaussines-Ste-Aldegonde, aujourd'hui Écaussines-Lalaing. Jeanne du Rœulx, la dernière du nom, fit entrer cette terre dans la maison de Lalaing en épousant, vers 1350, Simon de Lalaing, seigneur de Quiévrain, Grand-bailli du Hainaut de 1358 à 1360[1].

JULES MONOYER.

1. RUTEAU, *Annales du Haymau,* pp. 206 et 307. — ARTHUR DINAUX, *Le château des Écaussinnes,* dans les Archives historiques du nord de la France, 3me série, tome 1.

PILLARDS ET RÉFRACTAIRES

AUX ENVIRONS DU RŒULX,

ÉPISODES DES ANS IV & VII DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

I.

Les pillards de l'an IV.

1. — La bataille de Jemmapes livra nos provinces à la France (6 novembre 1792) ; celle de Neerwinden les rendit à l'Autriche (18 mars 1793) jusqu'au moment où la fameuse journée de Fleurus annexa définitivement la Belgique à la République française, 26 juin 1794. Le Hainaut devint le département de Jemmapes.

Ce passage successif à des régimes politiques différents et surtout le vent des idées nouvelles qui soufflait de France, avaient jeté un grand trouble dans l'ordre intérieur du pays. Tout d'abord il s'y forma deux partis : celui de la domination autrichienne, composé de divers fonctionnaires et de l'armée ; puis celui des patriotes.

Ce dernier, le plus considérable, voulait avant tout l'indépendance de la Belgique, mais avait deux courants opposés quant au régime gouvernemental à établir. La noblesse, le clergé et le peuple des campagnes, très attaché à l'église,

demandaient le maintien des anciens États et de tous les privilèges; les démocrates ou républicains, fournis spécialement par la classe moyenne des villes, réclamaient la révolution complète, l'abolition des castes, en un mot, l'égalité civile la plus absolue ; mais ces deux factions avaient un point commun de ralliement : la haine de la domination française[1].

Après Fleurus, on dut pourtant la subir ; mais une sourde fermentation remua bientôt les couches populaires en province. La noblesse et le clergé, qui auraient voulu faire de la Belgique une autre Vendée (et qui y réussirent à peu près en Campine[2]), excitaient sous main cette agitation des esprits. On insulta[3], on assassina même[4] des soldats et des fonctionnaires de la République ; il y eut des émeutes et des manifestations antirévolutionnaires, mais surtout antifrançaises. Elles furent le début d'une anarchie intérieure qui dura longtemps et eut de bien tristes conséquences.

Une calamité ne vient jamais seule. Trois années de guerre avaient porté un coup funeste à l'agriculture. Les produits de la terre, déjà insuffisants, étaient absorbés par les réquisitions des armées. La disette grandissant chaque jour faisait craindre la famine. L'hiver de l'an III, le plus rigoureux du siècle, exaspéra la situation. La récolte s'était d'abord fort

1. Thiers, *Révolution française,* t. I, p. 230. Bruxelles, Walhen, 1840.

2. Voir ci-après, chapitre II, *Réfractaires,* etc.

3. Emm. Fourdin, *Inventaire des archives d'Ath,* numéro 1060. Bruxelles, Lefèvre, 1873.

4. Des 17 et 18 thermidor an II, 4 et 5 août 1794. Jugements du tribunal de Mons condamnant à mort sept individus d'Anderlues, auteurs ou complices de l'assassinat de deux volontaires français. Placard officiel imprimé chez Lelong à Mons. Hippolyte Rousselle, *Bibliographie montoise,* page 603. Ensuite de l'assassinat de français à Anderlues et en plusieurs autres endroits, le commissaire civil Jasmin Lamotze ordonna le désarmement général de tous les habitants du département de Jemmapes, par son décret du 19 thermidor an II, soit 6 août 1794.

bien annoncée; mais survinrent la sécheresse, puis des brouillards, qui ruinèrent les premières espérances. Les subsistances manquèrent dès lors et les classes inférieures eurent beaucoup à souffrir. La réaction aristocratique répandit le bruit que les Français, non moins éprouvés que nous, allaient venir piller les propriétés[1]. D'autre part, des nuées d'agents du pouvoir, lâchés sur la Belgique par les Jacobins de Paris, ameutaient le peuple contre la classe moyenne[2].

Les incitations des partis politiques unies à celles de la misère, occasionnèrent de graves désordres. Des attroupements se livrèrent à la mendicité en masse[3] ; on vit des bandes de malveillants se présenter avec violences chez les particuliers réputés aisés pour exiger de l'argent ou des vivres ; on pilla nuitamment des habitations isolées ; on s'introduisit aussi la nuit dans les fermes pour dévaliser la basse-cour, enlever du bétail, ou battre le grain dans les granges — et souvent le censier, tremblant et menacé, peu sûr de ses domestiques mêmes, devait laisser faire. Nul secours à espérer de la population terrifiée. Chacun veillait à sa propre sûreté. La force publique était aux abois.

2. — Il s'était formé des bandes de maraudeurs qui ravageaient les environs du Rœulx. Plusieurs censes furent attaquées, d'autres menacées. Le fermier d'Hayette (sous le Rœulx) dut repousser une agression à l'aide d'armes à feu et soutenir contre les assaillants un véritable siège. Les bandes — d'abord clandestines et composées d'individus masqués, noircis et déguisés, — finirent par commettre leurs attentats au grand jour et les armes à la main. Un des plus hardis

1. Fourdin, *ouvrage cité,* n° 1071.
2. Thiers, *Révolution française.*
3. Fourdin, *ouvrage cité,* n° 1118.

exploits de ce genre est celui que nous allons raconter, d'après un document officiel du temps[1].

Le 9 frimaire an IV, ou 30 novembre 1795, de huit à neuf heures du matin, le tocsin mit en émoi la commune de Houdeng-Gœgnies. C'était un nommé Philippe Brutoux, qui, à la tête d'une troupe dont il était chef, venait assaillir le village, recruter des adeptes parmi le peuple et opérer des réquisitions forcées. Il avait pour acolyte un sieur Antoine Sémaille. De neuf heures à dix heures, il se fit un attroupement de deux à trois cents personnes. Le maire intervint, son autorité fut méconnue ; Brutoux le força même à prendre la tête de la bande séditieuse, menaçant ledit maire, en cas de refus, d'investir sa demeure avec sa force armée.

La population ne se laissa néanmoins ni séduire ni intimider. L'autorité militaire put être avertie. Brutoux et Sémaille furent arrêtés et conduits à la prison de Mons.

Leur cas était des plus graves. La loi du trente prairial an III venait d'assimiler les rassemblements tumultueux armés aux Chouans et aux Vendéens. Les chefs en étaient punis de mort[2] et leurs complices de peines variées, mais toujours fort sévères.

Le 14 frimaire an IV ou 5 décembre 1795, Brutoux et Sémaille comparurent à Mons devant un conseil de guerre présidé par Jean-Noël Courtin, général de brigade. Les faits reprochés au premier, et plus haut relatés d'après la teneur du jugement, furent confirmés par témoins et lui-même les avoua sans hésiter. Comme le président lui demandait s'il

1. *Placard du 14 frimaire an IV*, annonçant le jugement et l'exécution de Brutoux. Imprimé chez Monjot, à Mons.

2. *Loi du 30 prairial an III*. — Art. III : « Les chefs, commandans et capitaines, les ambocheurs et instigateurs de rassemblements armés, sans l'autorisation des autorités constituées, soit sous le nom de Chouans ou sous telle autre dénomination, seront punis de la peine de mort. »

persistait à se déclarer capitaine de bande armée, il répondit avec forfanterie : « Je m'en fais honneur ! » Sur quoi il encourut la peine capitale. L'exécution se fit au sortir de la séance.

Sémaille reconnu simple complice et non chef, fut mis hors de cause, mais renvoyé devant l'accusateur public comme « prévenu de faits antérieurs à la présente affaire, s'étant évadé pendant son arrestation primitive, sans être jugé ». — Nous ne savons pas ce qu'il advint de lui.

Le jour même de l'exécution de Brutoux, le commandant militaire du département fit placarder la sentence dans toutes les communes de ce ressort. En tête de l'avis officiel, il mit la proclamation ci-après, écrite avec toute l'emphase de l'éloquence républicaine à cette époque si enfiévrée :

« Du quartier général à Mons, le 14 frimaire l'an 4me de la République françoise une et indivisible.

« Alexis Dubois, général de division commandant le département de Jemmapes, aux citoyens administrateurs dudit département.

« Je vous envoie ci-joint, citoyens administrateurs, extrait du jugement rendu aujourd'hui par le conseil militaire contre le nommé Brutoux, convaincu d'être chef d'un attroupement séditieux. Je vous annonce que ce jugement a été exécuté d'après les formes ordinaires. Si cette exécution pouvoit servir d'exemple aux mal intentionnés et au peuple égaré par les ennemis de la République, le paisible cultivateur jouiroit au moins en paix du fruit de ses travaux et nous n'aurions qu'à nous applaudir d'avoir tenu la main à l'exécution de la Loi.

« Comptez sur ma fermeté, citoyens administrateurs, à vous seconder de tout mon pouvoir ; j'ai comme vous l'ambition de voir régner le calme, de faire justice à ceux qui la réclament et de ne garder aucun ménagement contre les perturbateurs du repos public. »

Les sinistres exploits des pillards de l'an IV et ceux des chauffeurs, qui visitèrent aussi le pays à plusieurs reprises[1], demeurèrent longtemps vivaces dans les souvenirs du peuple. On les redisait avec terreur, autour du foyer, pendant les veillées d'hiver, et c'est ainsi que, dès son enfance, l'auteur de ce récit les entendit souvent conter.

II.

Les réfractaires de l'an VII.

L'état transitoire que dut subir la Belgique pour passer sans secousse du régime autrichien au nouveau régime français, prit fin le 9 vendémiaire an IV, ou premier octobre 1795. Notre pays partagea dès lors les destinées de la France. Les lois de la République furent en vigueur chez nous à partir du 7 pluviôse an V ou 26 janvier 1797.

De toutes les lois promulguées depuis ce jour, la plus impopulaire, celle qui blessa le plus cruellement le peuple belge, fut la loi sur la conscription (1798).

Antérieurement à l'an VII, la République n'avait pas eu de mode permanent pour le recrutement de ses armées. Deux fois en 1793 elle avait fait des levées en masse, et les hommes enrôlés étaient demeurés indéfiniment sous les drapeaux. Il fallait un système plus régulier et plus équitable : on imagina la conscription. « Chaque français fut déclaré soldat de droit de vingt à vingt-cinq ans. Les jeunes gens arrivés à cet âge étaient partagés en cinq classes, année par année.

1. Ils attaquèrent notamment à Houdeng-Gœgnies les bureaux du charbonnage de la Barette. Le directeur-gérant, un français nommé Turmegnies, courut les plus grands dangers.

Suivant la nécessité, le gouvernement appelait les hommes en commençant par la première classe, celle de vingt ans ; il pouvait successivement appeler les cinq classes au fur et à mesure des besoins. En temps de paix, les conscrits étaient obligés de servir jusqu'à vingt-cinq ans. Ainsi la durée du service des soldats variait d'une année à cinq, suivant qu'ils avaient été pris de vingt-cinq à vingt ans. En temps de guerre, cette durée était illimitée[1]. »

La loi portant ces dispositions fut votée le 19 fructidor an VII ou 5 septembre 1798, et mise en vigueur sur le champ par l'appel de la première classe.

Comme nous l'avons dit plus haut, cette loi vexa profondément la population belge ; car le pays, foncièrement religieux, vit ses enfants exposés et verser leur sang pour la propagation d'idées souvent contraires aux croyances générales de la nation. La Flandre et la Campine se soulevèrent et cette insurrection, dite « la guerre des paysans », il fallut l'étouffer dans le sang[2].

Il y eut dans le département de Jemmapes de très nombreux réfractaires et les cantons inféodés à la réaction aristocratique se firent le plus remarquer par leur résistance à la loi nouvelle. Ainsi, au 28 novembre 1798, malgré les ordres et rappels de l'autorité, sept conscrits du canton de Péruwelz sur cent quarante-quatre avaient seuls rejoint le drapeau ; tous ceux du canton du Rœulx, sans exception, avaient refusé de partir.

Des mesures énergiques étaient urgentes pour forcer les réfractaires à obtempérer aux ordres du pouvoir ; aussi

1. Thiers, *Révolution française*, t. II, p. 515.

2. Auguste Orts, *La guerre des paysans*, 1798-1799. In-8°. Bruxelles, 1863. — Auguste Thys, *Les conscrits belges en 1798 et 1799*. In-8°. Anvers, 1885. — Henri Conscience, *La guerre des paysans*, roman.

l'administration centrale du département de Jemmapes prit, dans sa séance du 2 décembre 1798, un arrêté draconien, dont voici les dispositions essentielles[1] :

« L'Administration centrale... considérant combien il importe de faire cesser la lutte de la malveillance contre l'autorité et d'apprendre aux lâches qu'il existe aussi des lois pour les forcer à l'obéissance... décrète :

« ARTICLE I. — Il sera envoyé aujourd'hui au chef-lieu des cantons de Péruwelz et du Rœulx trente hommes de cavalerie, savoir : à Péruwelz douze et au Rœulx dit-huit.

« ART. II. — Ces hommes seront placés par les municipalités ci-dessus dénommées, quatre par quatre, chez les parens les plus riches des conscrits devant partir.

« ART. III. — Ils y seront nourris et logés pendant tout le tems qu'ils resteront dans lesdits cantons, à la charge des dénommés en l'article précédent.

« ART. IV. — Si, dans le délai de trois fois vingt-quatre heures après la réception du présent, les conscrits des cantons y dénommés ne se sont point rendus à Mons, les administrateurs des cantons de Péruwelz et du Rœulx formeront, sur le tableau des conscrits de la première classe, une liste d'émigrés qu'elles feront parvenir sur le champ à l'Administration centrale, pour, par elle, être livrée à l'impression et publiée selon les lois relatives à l'émigration.

« ART. V. — Les scellés seront apposés sur les meubles et le séquestre sur les immeubles des parens ascendans des conscrits réfractaires à la Loi....

« ART. VII. — Le présent arrêté sera livré à l'imprimé et affiché dans toutes les communes du département. »

Des ordres furent immédiatement envoyés au commandant

1. *Placard officiel.* A Mons, chez Monjot, imprimeur-libraire, rue de la Clef, numéro 9.

de la place de Mons et aux autorités cantonales du Rœulx et de Péruwelz pour l'exécution de ce décret. En présence de mesures aussi radicales, les conscrits se rendirent au corps, sauf peut-être quelques-uns qui avaient déjà passé à l'étranger. On n'eut pas à déplorer, aux environs du Rœulx, les maux inséparables d'une rébellion générale contre un acte de l'autorité.

Dans certaines parties de la Belgique et de la France, les réfractaires des ans VII et VIII, traqués de toutes parts et mis aux abois, finirent par se joindre aux bandes de pillards et de chauffeurs qui désolèrent plusieurs années les campagnes et furent exterminées par le premier consul en 1802 et 1803.

Il faut bien vouloir ce qu'on ne peut empêcher. La conscription, si défavorablement reçue dans le principe, finit néanmoins par entrer peu à peu dans les mœurs. A chaque levée il y eut bien encore çà et là[1] des réfractaires et des déserteurs, que l'on punissait sévèrement ; mais, à part ces exceptions, nos jeunes gens courbèrent la tête sous le joug de la nécessité ; beaucoup sont partis qui, hélas ! ne sont plus revenus.

La gloire militaire est une belle chose... vue de loin. Si la paix universelle, rêve philanthropique de l'abbé de Saint-Pierre, était réalisable, les nations vivraient fraternellement et seraient heureuses ; mais la concorde n'est pas de ce monde : c'est pourquoi il y aura toujours des guerres, — partant des armées et de malheureux conscrits.

JULES MONOYER.

1. Le tribunal de Charleroi en jugea dix-huit les 6 et 13 fructidor an XIII et les condamna, solidairement avec leurs pères et mères, à quinze cents francs d'amende, plus cinq ans d'incorporation dans un dépôt militaire de discipline. — Les recéleurs de fugitifs ou latitants subissaient une amende (300 à 3,000 francs) et un emprisonnement de un an ou deux ans, selon que le fugitif emportait ou non armes et bagages. — *Placards officiels.*

LE LATIN DU GÉNÉRAL CHARBONNIER.

ANECDOTE RELATIVE AU DERNIER JOUR DE L'ABBAYE DE LOBBES.

(11 MAI 1794.)

La République française avait perdu la Belgique par sa défaite à Neerwinden, 18 mars 1793. Au printemps de 1794, elle rouvrit les hostilités contre l'Autriche pour lui reprendre sa conquête, et cinquante mille français, composant l'armée des Ardennes, occupèrent le pays d'Entre-Sambre-et-Meuse.

Le 11 mai, une colonne sous les ordres du général Charbonnier marcha sur l'abbaye de Lobbes ; en quelques heures, l'antique maison[1], brûlée et saccagée, avait vécu. Douze siècles d'une glorieuse existence n'avaient pas trouvé grâce pour elle devant le général borain, ponctuel exécuteur des ordres du trop fameux Saint-Just.

Nous disons *borain,* car Charbonnier était né à Eugies le 25 avril 1746. Il s'appelait en réalité François-Joseph Deverchin. Houilleur dans sa jeunesse, puis soldat de fortune arrivé par les champs de bataille[2], il avait quitté son nom

1. Elle eut pour fondateur saint Landelin, au VIIe siècle, vers l'an 654 ; on y suivait la règle de saint Benoit.

2. Volontaire dans la neuvième compagnie franche, général de brigade le

de famille, pour celui de Charbonnier, par enthousiasme républicain et en souvenir de son premier métier.

Dans ses recherches sur l'abbaye de Lobbes, Théophile Lejeune dit qu'avant d'attaquer le monastère, Charbonnier somma l'abbé de lui verser une rançon considérable, moyennant quoi il épargnerait la maison ; mais que dom Vulgise Vigneron, se trouvant dans l'impossibilité de satisfaire sur le champ à cette demande, avait envoyé deux de ses bénédictins, dont l'un fort éloquent, pour exposer sa pénurie et tâcher de fléchir le général. L'orateur, croyant ce dernier bon humaniste, lui débita donc un brillant discours dans la langue de Cicéron. Or, Charbonnier ne savait pas un traître mot de latin (on ne l'apprend généralement pas au fond des houillères). Il écouta néanmoins attentivement le moine, puis lui dit avec une gravité goguenarde : « *Si vo non payatis, brûlatis vestras abbatias !* » Les deux religieux comprirent ce jargon barbare et se retirèrent désespérés[1].

Cette anecdote ne nous paraît ni vraie ni vraisemblable. D'abord les armées républicaines de l'an II ne transigeaient point pour de l'argent avec les communautés qu'elles avaient ordre de détruire. Ensuite, M. J. Vos, auteur aussi d'une Histoire de Lobbes[2], ne parle pas de ce fait ; et pourtant, en sa qualité de vicaire de la paroisse, il se trouvait dans des conditions exceptionnellement favorables pour recueillir pareil trait, s'il était de tradition locale et avait quelque apparence de vérité. Enfin, le mot attribué à Charbonnier

25 novembre 1793, adjudant-général le 7 décembre 1798. Il mourut à Frameries le 24 juin 1807. Comme il se faisait appeler Charbonnier, ses compatriotes l'avaient surnommé « le général Gaillette ». — TH. BERNIER, *Dictionnaire biographique du Hainaut*, p. 65. Mons, Manceaux, 1871.

1. ANNALES *du Cercle archéologique de Mons*, t. III, p. 343.

2. J. VOS, *Histoire de l'abbaye de Lobbes*, 2 volumes in-8°. Louvain, Peeters, 1865.

existe ailleurs ; on le lit notamment dans *Quentin Durward,* un des plus beaux récits de Walter Scot. L'illustre romancier l'y met dans la bouche du « Sanglier des Ardennes », vers 1468.

Quentin Durward, jeune archer de la garde écossaise du roi Louis onzième de France, est chargé par son maître de conduire à Liège deux personnes de haut lignage, les dames Hameline et Isabelle de Croye. Aux environs de Namur, il s'héberge dans un couvent de franciscains et demande à un bon père, quelque peu causeur, des renseignements sur la route à prendre. — Suivez la rive gauche de la Meuse, lui dit le religieux, car la droite est au pouvoir du Sanglier des Ardennes. Et alors il lui explique quel est ce personnage.

Faire un simple résumé de ce gracieux épisode serait gâter un morceau de belle littérature. Mieux vaut le reproduire dans sa forme originale.

« Guillaume de la Marck, le barbu, est surnommé le Sanglier des Ardennes et c'est avec raison qu'on lui a donné ce nom, mon fils, car il est comme le sanglier de la forêt. Il a réuni une bande de plus de mille hommes, tous semblables à lui, c'est-à-dire méprisant toute autorité civile ou religieuse; il vit, avec ses partisans, de rapines et de violences qu'il exerce indistinctement sur les ecclésiastiques et sur les laïcs. *Imposuit manus in christos Domini,* il a porté les mains sur les oints du Seigneur, au mépris de ce qui est écrit : « Ne touchez pas à mes oints, ne faites pas d'injures à mes prophètes ». Jusqu'à notre pauvre maison, à laquelle il a demandé des sommes d'or et d'argent, pour rançon de notre vie et de celles de nos frères; demande à laquelle nous avons répondu par une supplique en latin dans laquelle nous exposions l'impossibilité où nous sommes de satisfaire à sa réquisition ; et nous l'exhortions par ces paroles du Livre Saint : « *Ne moliaris amico tuo malum, cum habet in te fiduciam* », ne

fais pas de mal à ton ami quand sa confiance est en toi. Néanmoins ce *Gulielmus barbatus,* ce Guillaume de la Marck, aussi étranger aux humanités qu'à l'humanité même, nous répondit dans un jargon ridicule : « SI NON PAGATIS, BRULABO MONASTERIUM VESTRUM ! » — latin barbare que cependant il nous fut trop facile de comprendre[1].... »

Dans l'extrait qui précède, la situation est identique à celle de Lobbes : même réquisition d'argent à des moines, même refus habillé d'un discours latin adressé à un illettré, même réponse ironique en patois roman latinisé. Il y a évidemment plagiat. Où est la vérité ?

On a dit avec raison de Walter Scott qu'il a écrit des histoires fausses comme des romans et des romans vrais comme des histoires. Cet épisode de roman repose, selon nous, sur un fait historique. Le mot a été dit, mais non point par Charbonnier ; il n'appartient pas non plus au Sanglier, bien que le romancier le lui prête. Walter Scott, érudit et antiquaire des plus distingués, l'aura sans doute cueilli dans quelque tradition locale du pays roman. C'est donc apparemment une de ces anecdotes que l'on raconte partout sans que l'on n'en sache précisément ni l'âge ni l'origine. — Celle-ci a le grand mérite d'être amusante et spirituelle. Cela suffit, ne lui demandons pas son état civil.

JULES MONOYER.

Houdeng-Aimeries, 5 novembre 1886.

---

1. WALTER SCOTT, *Quentin Durward,* chapitre XVI, traduction de Louis Barré.



Jules Monoyer

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

JULES MONOYER.

Parmi les pertes les plus sensibles que notre Cercle ait subies depuis sa fondation, on peut certainement faire figurer celle de Jules-Alfred Monoyer-Denuit. Nous avons assisté à ses funérailles, le 23 juillet 1887 et accompagné son corps jusque Bracquegnies, où se trouve le caveau de sa famille. Il ne nous reste plus qu'à lui consacrer ici le souvenir qu'il mérite.

Monoyer naquit à Houdeng-Gœgnies le 20 mai 1841, d'une famille extrêmement honorable qui s'est fait un nom dans l'industrie ; il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir l'ouvrage qu'il a publié sous le titre : *Mémoire sur l'origine et le développement de l'industrie houillère dans le bassin du Centre.*

Il fit ses premières études au pensionnat de M. Lebacq, à Houdeng, ensuite au collège de Liessies, à Ath, et se distingua partout par son zèle et par un jugement sûr. D'une intelligence rare, il obtenait toujours la palme et ses professeurs le chérissaient.

Même succès dans ses cours universitaires, qu'il termina à Bruxelles, le 2 septembre 1864, en prenant le diplôme de candidat-notaire. Mais, après avoir fait un stage chez

Me Degand, à Mons, et Me Descamps, à Houdeng, il quitta bientôt le notariat pour s'adonner à ses études de prédilection, à ses goûts littéraires.

Doué d'un tempérament d'artiste, possédant à la perfection le talent de conteur et la vigueur du polémiste, il collabora au journal du Centre et au journal satyrique l'*Espiègle,* sous le pseudonyme *Raoul de Houdeng.*

Alors déjà, il avait esquissé le plan de ses futurs travaux historiques et recueillait avec soin les matériaux qu'il devait classer et mettre en œuvre plus tard.

Ses concitoyens ayant eu besoin de ses lumières et de ses conseils, il ne put se dispenser de quitter la tranquillité de la vie privée pour entrer dans la vie publique. Élu conseiller et nommé échevin de Strépy-Bracquegnies en 1869, il prit une part active à tous les travaux du conseil et fut chargé particulièrement de l'état civil. Ses anciens collègues ont conservé le souvenir de son exquise urbanité, de sa facilité à traiter les affaires et de son exactitude au travail. Il quitta les fonctions communales en 1875, par suite de changement de domicile.

La franchise de son caractère, la loyauté avec laquelle il manifestait ses opinions le firent choisir pour entamer l'année suivante une lutte sérieuse dont trois sièges au conseil provincial étaient l'enjeu. Trois libéraux se mesuraient contre un nombre égal d'adversaires. Plus heureux que ses deux amis politiques, Monoyer fut seul élu en même temps que MM. Delaroche et Hulin, champions du parti conservateur. Il représenta le canton du Rœulx au conseil provincial du Hainaut jusqu'en 1884.

Homme politique, il sut toujours montrer que la tolérance vaut mieux que la tyrannie de l'esprit de parti; selon lui, les lois de la justice et de l'humanité doivent seules dominer. Aussi, l'ouvrier comme l'industriel, l'illettré comme le savant,

le pauvre comme le riche entraient-ils de plein pied dans ses relations, encouragés par son accueil toujours empreint de sympathique bonhomie.

Il savait d'ailleurs se montrer résigné et philosophe dans les infirmités. C'est ainsi qu'il soutint, durant trois années, cette maladie trop douloureuse (rhumatisme universel) qui l'enleva à l'âge de 46 ans, le 20 juillet 1887. Il avait lui-même pris certaines dispositions pour ses funérailles.

Mais c'est dans ses œuvres historiques que nous avons surtout la tâche de l'apprécier. En voici le relevé :

I. — *Mémoire sur l'origine et le développement de l'Industrie houillère dans le bassin du Centre.* Volume in-8° de 130 pages avec carte coloriée. Mons, H. Manceaux, 1874. — Épuisé.

II. — *Étude historique sur les anciens villages de Houdeng, Gœgnies et Strépy, depuis leur origine jusqu'à nos jours.* In-8°. 192 pages. 1875.

III. — *Les noms de lieux du canton du Rœulx expliqués d'après les plus sérieux travaux onomastiques modernes sur les pays de langue romane.* — APPENDICE : *Étude sur les noms de famille.* In-8°. 180 pages. 1879.

IV. — *Archéologie populaire du canton du Rœulx ou inventaire raisonné des antiquités préhistoriques, germaines, romaines et frankes découvertes jusqu'aujourd'hui dans les limites de ce ressort.* In-8°. 124 pages. 1885.

V. — *Histoire populaire de Ville-sur-Haine, Gottignies, Mignault et Thieu.* In-8°.

VI. — Sous le titre modeste : *Essais d'histoire et d'archéologie,* il a publié une série d'autres notices extrêmement intéressantes que nous allons résumer succinctement :

Premier fascicule, de 52 pages. — Une réminiscence d'Alne au pays de Trèves. — Notre-Dame du Puits à Trivières. — Monnaies du XIVe siècle découvertes à Ladeuze, en 1882. —

Notes sur les mesures, monnaies, etc., autrefois en usage dans le Hainaut. — Ancien droit coutumier du Hainaut. De la propriété foncière. — Des redevances pour fiefs et mainfermes et de quelques facéties féodales. — Une charte du comte de Hainaut Guillaume I[er] (1322), document pour l'histoire du Rœulx.

Deuxième fascicule, de 39 pages. — Armorial officiel du Hainaut : la Province, les Villes, les Communes.

Troisième fascicule, de 48 pages. — La sorcellerie en Hainaut et plus spécialement aux environs du Rœulx, étude historique avec analyse de procès pour sortilèges, de 1568 à 1683.

Tout cela renferme de savantes dissertations, des aperçus ingénieux, des études humouristiques. Dans ses facéties féodales, notre auteur démontre à satiété que beaucoup d'usages et coutumes du moyen âge n'avaient qu'un but : ravaler le vassal pour mieux lui faire sentir l'autorité du souverain, dompter chez les masses populaires les susceptibilités de l'amour-propre par l'habitude de l'humiliation.

Le Cercle archéologique de Mons a entrepris un ouvrage d'épigraphie sous le titre : *Inscriptions funéraires et monumentales du Hainaut.* Le premier fascicule (in-4° de 120 pages), concernant le canton du Rœulx, a été publié par Jules Monoyer avec la collaboration de M. Théodore Bernier. L'introduction historique, écrite par Monoyer, témoigne des connaissances variées de son auteur.

Quelques jours avant sa mort, il transmit au Cercle le manuscrit du dernier fascicule du tome VI de ses mémoires. Inutile d'ajouter que le Cercle a été heureux de l'imprimer dans le volume en cours de publication.

Lors des funérailles de Jules Monoyer, M. Tecqmenne a dit avec beaucoup de compétence :

« Dans la masse de ses productions si variées, on peut se

rappeler une série d'articles sur l'éducation de la femme, articles que ne désavouerait pas le pédagogue le mieux doué. Les histoires locales auxquelles il a travaillé jusqu'au dernier moment, pour lesquelles il n'a déposé la plume que quand le bras dut céder aux étreintes de la mort, ne constituent-elles pas un enseignement vulgarisateur par excellence ? Écrites dans un style vif, imagé, s'éloignant des formes techniques, remplies d'heureuses digressions, d'explications continuelles, elles s'adressent non seulement aux initiés, mais à la totalité des lecteurs. Nous y trouvons toutes les qualités de l'auteur : impartialité, sûreté du jugement, soin jaloux de dégager la vérité de l'erreur, pitié native pour les malheureux. »

« Il publiait sans vanité, dit à son tour M. Clément Lyon, dans *L'Éducation populaire* du 28 juillet 1887 : l'appât des vains honneurs ou de l'intérêt personnel ne hantait pas son esprit. Il était loin d'imiter le détestable exemple de ces gens qui se servent, comme cela se voit souvent, des sociétés historiques d'amateurs pour en faire un piédestal à leur orgueilleuse médiocrité. Aussi ses publications sont-elles estimées, parce qu'on sait qu'elles sont sincères, loyales, qu'elles sont le fruit d'un travail obstiné, que ce ne sont pas de vaines et indigentes compilations, mais des récits attachants, où le bon style est observé avec le même souci que la vérité. »

J'ajouterai que Monoyer collaborait, à ma connaissance, très amplement à divers écrits dont il laissait aux autres tout l'honneur.

On n'apprécie pas assez l'utilité des monographies historiques des communes ; elles excitent l'intérêt et le patriotisme de leurs habitants plus qu'on ne pourrait le croire ; comme elles montrent les choses de plus près, elles peuvent servir à rectifier des appréciations accréditées, empreintes

d'exagération ou de partialité. L'histoire générale forme le tronc, les histoires locales forment les branches qui étendent de plus en plus le développement de l'arbre, tout en contribuant à sa splendeur; et, comme le disait notre estimable collègue dans une de ses préfaces, elles font aimer davantage le pays où l'on vit, à mesure qu'on le connaît mieux; puis, en mettant en lumière le régime féodal avec son cortège de criants abus, elles inspirent un profond attachement pour les institutions modernes, dont les assises désormais inébranlables sont la dignité humaine, la raison, l'égalité, le droit. Monoyer s'est livré avec ardeur à un travail de vulgarisation de l'espèce, en remontant jusqu'aux temps préhistoriques, pour ce qui concerne le territoire du canton du Rœulx. Ses nombreux opuscules méritent d'être proposés comme des modèles du genre.

Pour répondre au désir exprimé par mes collègues du Cercle archéologique de Mons, je reproduirai, en terminant, les paroles d'adieu que j'ai prononcées, de leur part, aux funérailles.

« Messieurs, je serai court. Le discours que vous venez d'entendre ne me laisse plus grand'chose à dire sur les mérites de notre regretté défunt, comme littérateur-archéologue. Je ne puis cependant pas me dispenser de déposer sur sa tombe un juste hommage, tant au nom de l'amitié qu'au nom du cercle archéologique montois que je représente ici.

« Monoyer aimait l'étude; il y cherchait des consolations dignes d'une intelligence comme la sienne; huit jours avant son décès, il adressait encore des renseignements à notre président, et ses communications étaient toujours frappées au bon coin. A ses travaux, fruits de recherches ardues des plus consciencieuses, il joignait généralement la synthèse historique ou philosophique; il révélait ainsi un talent

généralisateur qui est le propre des esprits d'élite, tout en attachant à ses modestes opuscules un intérêt supérieur qui fait souvent défaut aux ouvrages de cette nature.

« J'ai eu plus d'une fois l'occasion de constater personnellement que les qualités de son cœur étaient à la hauteur de celles de son esprit : accablé de longues et cruelles infirmités, il paraissait attristé moins encore par sa propre souffrance que par le contre-coup qu'en ressentait son entourage et surtout sa chère, courageuse et digne épouse, dont il avait rêvé de faire le bonheur. Ces sentiments étaient vivement appréciés de celle qui eut le mérite, je dirai presque la gloire, de lui prodiguer sans réserve les trésors de la plus tendre sollicitude, du plus complet dévouement, qui ne le laissèrent jamais ingrat.

« Cher Monoyer, tu as succombé à la souffrance corporelle, mais avec quelle fermeté tu soutins la lutte ! Maintenant, tu vas jouir du repos des justes. Repose en paix. Adieu. »

Jules DESOIGNIE.

DESCRIPTION SOMMAIRE

DU

CARTULAIRE DE L'ABBAYE DE SAINT-FEUILLIEN,

AU ROEULX.

Une abbaye de l'ordre des Prémontrés s'élevait autrefois sur le territoire de la ville du Rœulx, à l'endroit où saint Feuillien et ses trois compagnons avaient subi le martyre. Fondée en 1125 et supprimée en septembre 1796, il ne reste de cette abbaye qu'une partie des murs d'enceinte et quelques débris. L'enclos, dans lequel étaient construits l'église et les bâtiments claustraux, de même que la Basse-Cour, ont été incorporés de nos jours dans le parc du château des ducs de Croy.

Brasseur et d'autres écrivains ont consacré plusieurs pages à l'abbaye du Rœulx et Théophile Lejeune en a consigné les annales dans les publications du Cercle archéologique de Mons[1].

Le dépôt des archives de l'État, à Mons, possède un certain nombre de chartes, de registres et de papiers divers qui proviennent de ce monastère[2]. Ce fonds est loin d'être complet, surtout pour les chartes dont le nombre est minime.

1. *Annales,* t. V, pp. 129 et suiv.
2. Voy. ma *Notice sur le dépôt des Archives de l'État, à Mons,* pp. 386-389.

Mais fort heureusement le cartulaire de Saint-Feuillien se trouvait entre les mains d'une personne qui, après me l'avoir obligeamment communiqué, l'a récemment cédé à l'État. Ce recueil est allé enrichir, aux Archives générales du Royaume, à Bruxelles, la précieuse collection de cartulaires et de manuscrits historiques. En attendant la publication de l'inventaire analytique de cette collection, je crois rendre service en mettant au jour la description qui va suivre.

Le cartulaire a été formé vers la fin du XIII[e] siècle; il contient en un volume relié, ayant 31 centimètres de hauteur sur 20 de largeur, 143 feuillets en parchemin dont 138 sont cotés au verso de I à XIJ, de XIIIJ à LVIJ, de LIX à LXXXXJ, de LXXXXVIJ à CXXIIIJ et de CXXVJ à CXXXIIJ. Les feuillets non cotés sont: 3 feuillets de garde en tête contenant l'*Incipiunt capitula huius libri* en 2 colonnes ; 5 feuillets ajoutés à la fin, dont le dernier est collé sur la couverture. La reliure est en veau rouge appliqué sur bois, avec dos à nerfs, encadrements et cinq boutons de cuivre sur chaque plat, et fermoirs. Tout porte à croire qu'en le reliant, on a retranché certains feuillets qui étaient restés en blanc : ce qui explique les lacunes que j'ai signalées dans la pagination. En réalité, le manuscrit est complet ; il comprend 216 actes, des années 1125 à 1290, et 33 actes transcrits ultérieurement, des années 1153 à 1622. Total : 249 actes.

Voici, sous forme de tableau, la reproduction des rubriques avec les dates des actes, dans l'ordre où ceux-ci se présentent[1].

1. Les n[os] suivis d'un astérisque, ont été transcrits après la formation du cartulaire.

Nos d'ordre.	FOLIOS.	RUBRIQUES.	DATES.
		Incipiunt carte de abbatia.	
1	i et ij.	De donatione altarium nostrorum[1]. Buchardus, Cameracensium episcopus.)	1125, *presulatus domini Burchardi* viiij°.
2	ij v°.	Confirmatio altarium predictorum. (Nicholaus, Cameracensium episcopus.)	1137.
3	iij v°.	De decima reddituum de Rodio et de sex boneriis jacentibus in territorio de Mignau[2].	1174.
4	iiij.	De societate inter ecclesiam nostram et ecclesiam Fossenssem. (Ecclesia Fossensis adtendens illud Apostoli invicem, etc.)	Sans date.
5	»	De quindecim boneriis nemoris jacentibus in allodio de Gognies. (Eustacius, dominus de Rodio.)	1214.
6	iiij v°.	De quinquaginta boneriis terrarum et pratorum sitis ad profundum Rivum. (Willelmus, domini Flandrensis et Hainoensis patruus, terre Hainonie baiulus.)	1205.
7	v.	De Geroncourt. (Domnus abbas Walbertus Altimontensis ecclesie.)	1136.
8	»	De terra de Parfont riu. (Eustacius del Ruez.)	Sans date.
9	»	De concessione ecclesie baptismalis de Rodio et cimiterii. (N. sancti Foillani abbas.)	Sans date.
10	v v°.	Dou moulin à vent. (Eustaisses sires del Ruez.)	1250, *el mois de septembre.*
11	vj.	De capella leprosorum. (Nicholaus sancti Foyllani abbas.)	1205.
12	vj v°.	De elemosina domini Eustacii de decima de Mignau et de terra de Brai. (Eustacius, dominus de Rodio.)	1218.

1. « Altare de Estrepi cum omnibus appendiciis suis. Altare de Arkenna prope Nivellam. Altare de Wasleirs, capellam de Burlafontana eidem ecclesie ad usus siquidem fratrum qui in capella sancti Foillani in silva de Carboneriis ubi martirizatus est, sub regulari habitu Deo deservient, libera et absque omni persona concessimus, ita tamen ut altare de Estrepi episcopo Cameracensi, sive ipsius ministris, quotannis in festivitate Luce Ewangeliste iij solidos persolvat, tantundem altare de Wasleirs, altare vero de Arkenna x et viij nummos Nivellensis monete, Burlafuntana vj nummos. Hoc autem fiat salvo jure archidiaconorum, » etc.

2. J'en publie le texte. Annexe II.

Nos d'ordre.	FOLIOS.	RUBRIQUES.	DATES.
13	vij.	De terra de Brai. (Robertus dictus abbas et capitulum ecclesie Lobiensis[1].	1214.
14	vij v°.	De elemosina porte. (N. abbas ecclesie beati Foillani.)	Sans date.
15	viij.	De pitanciis conventus. (N. abbas sancti Foyllani.)	1290.
16	viij v°.	Item, de pitanciis. (Nicholaus, dictus abbas sancti Foyllani.)	Sans date.
17	ix.	De pitanciis conventus. (Nicholaus ecclesie beati Foyllani dictus abbas.)	Sans date.
18	ix v°.	*(Sans rubrique.)* (Gilles dis Rigaus, sires dou Rues.)	1288, *le iour saint Thumas le apostele, el mois de décembre* (21 décembre).
19*	x.	*(Sans rubrique.)* (Giles dis Rigaus, chevaliers, sires dou Rues et de Morlainwés[2]).	Non daté et incomplet.

1. Au verso du 4e feuillet on a ajouté le dénombrement du dîmage que les abbayes de Saint-Feuillien et de Lobbes avaient au territoire de Bray et des Estinnes. Voici ce dénombrement :

Chi s'ensieut le dismage que on dist le Vaul Braquinois qui est enfikiet ou terroy de Bray et des Estines appertenant al église Saint-Fuellien et al église de Lobbez.

« Primes, commenche celuy dismage au leis vier Bray au fief Colart del Salle, bourgoix de Mons, et passant parmi le cemin qui va de Bray à Mons au pont à le Crayer et passant oultre le cemin de Melion et alant tout droit jusques à cemin de Granmont qui va de Lestine ou Vaul à Mons jusques à le tière lez hoirs Jehan de Chievi qui est dudit dismage.

« *Item*, et de celi terre alant jusques à demi-bonier de tière lez hoirs Jehan de Binch qui est ossi dudit dismage, et alant à le tière Thieri de le Court, qui fu Marie Descrolier, à le tière lez hoirs Hernut de Mons, à le tière Jehan Chokiaul, à le tière Gille le Marchant et à le tière Jehan le Cat, qui sont touttes dudit dismage, et de là passant parmi le chemin qui va de Bray à Mons au pont à le Crayère jusques à debout du fief lez hoirs maistre Obiert de Heppegniées, et plus avant n'est dudit dismage. »

2. « Nous faisons savoir à tous chiaus ki présent sont et ki à venir sont, ke nous avons donnet al abbé et au couvent del église de saint Foyllien delés le Rues et donons et otrions, sans nul rapiaul de nous et de nos hoirs, por Dieu et en amosne, à tenir tos iours perpétuelment et permenalement, tous nos fossés ki sont entre le tour c'on dist Chaviaul et le mur ki va parmi les fossés deviers les mouliniaus. » Plus loin : « Et se li fosset devant nommet estoient raempli tout u en partie.....nous les devons widier et nostre hoir apriès nous et rapparillier bien et souffissanment à no coust. Et est à savoir que ès fossés devant dis tote justice et toutes autres coses demeurent entièrement al abbé et à covent devant dis, se loist à savoir : warainne, kacerie et prise de toutes autres biestes, et tout autre proffit ki seront ès fossés leur demeurent ausi à tousiors frankement et paisilement. »

Nos d'ordre.	FOLIOS.	RUBRIQUES.	DATES.
20*	xj-xij.	*(Sans rubrique.)* (Wistasses, chevaliers, sires dou Rues[1]).	1316, *le merkedi en le penneuse semaine de Paskes* (1317, 30 mars).
		De Crois en Vermendois.	
21	xiiij.	Vetus scriptum de Sancto Quintino. (Gerardus decanus et capitulum Sancti Quintini.)	1137, *regnante rege Ludovico, pontificante domino Simone feliciter.*
22	xv.	De confirmatione privilegii Sancti Quintini. (Symon Noviomensis ac Tornacensis ecclesie minister humilis.)	1137.
23	xv v°.	Nova carta de Sancto Quintino. (Daniel decanus et capitulum Sancti Quintini.)	1209, novembre.
24	xvj v°.	De allodiis Johannis de Meurincourt. (Simon Noviomorum episcopus.)	1147.
25	xvij.	De elemosina Heruinardi et Balduini fratrum.	1158.
26	xvij v°.	Pax inter nos et Rogerum de Driencourt de terris prope Fontanas. (Johannes dominus de Seguncourt.)	1211, juin.
27	xviij.	Li conventions entre nous et monsigneur Henri de Huffalise. (Lorens, abbés de Saint Foullien.)	1252, septembre.
28	xix.	De Remacourt et de maiore de Crois. (Rainoldus Noviomensis episcopus.)	Sans date.
29	xix v°.	De Radulpho Coutial. (Stephanus Noviomensis episcopus.)	1200, janvier.
30	xx.	Item, de Radulpho Coutial. (Stephanus Noviomensis episcopus.)	1212, décembre.
31	»	De sclusa vivarii de Crois. (E. abbas et conventus Sancti Foyllani et Eustachia humilis abbatissa et conventus de Favarchiis.)	1222, avril.
32	xx v°.	Confirmatio metropolitani de villa de Cruce en Vermendois cum appendiciis. (Hainaldus Remorum archiepiscopus.)	1137.
33	xxj.	De elemosina Mathei de Fontanis. (Stephanus Noviomensis episcopus.)	1193.

1. Ce long acte est relatif à une arrestation, opérée dans l'enclos de l'abbaye de Saint-Feuillien par Obiers de Hauchin, bailli de la terre du Rœulx, et ses sergents, de trois individus qui s'y étaient réfugiés et qu'ils avaient ensuite mis en prison au Rœulx,

Nos d'ordre.	FOLIOS.	RUBRIQUES.	DATES.
34	xxj v°.	De sarto de Crois en Vermendois quod vocatur Lut. (Stephanus Noviomensis episcopus.)	1213, mai.
35	"	De piscibus vivarii ante portam et de molendino de Cruce. (Amolricus de Alta villa, miles et advocatus hominum ville Crucis.)	1210, *in sollempnitate beati Benedicti abbatis* (21 mars 1211, n. st.).
36	xxij.	De quadam terra quam tenemus a senescalco de Fonsonmes. (Jehans, chevaliers, sires de Fonsonmes et sénescaus de Vermendois.)	1275, juin.
37	xxij v°.	De conventione ecclesie Clarifontium et nostre de terra Sancti Martini. (Anfridus, Sancti Nicholai de Clarofonte abbas vocatus et omnes capituli fratres.)	1178.
38	xxiij.	De molendino ante portam de Crois. (Egidius dominus de Fonsonmes et senescalcus Viromandensis.)	1224, mars.
39	xxiij v°.	De uno modio frumenti. (Thomas dominus de Fontaines.)	1219.
40	xxiij v°.	De quinque sextariatis terre. (Thomas, miles, dominus de Fontanis.)	1239, juillet.
41	xxiiij.	De terra de Molehaing. (Gerardus de Fontaines miles.)	1226, mai.
42	xxiiij v°.	De conventione Hersendis vidue. (F. cancellarius et R. de Kameli canonicus Peronie.)	1230, *feria quarta ante festum sancti Andree apostoli* (27 novembre).
43	xxv.	De capellania de Meurincourt. (Jehans Beduins, chevaliers, sires de Fontainnes en Tertre.)	1269, janvier.
44	xxvj.	Item, de capellania de Meuricourt. (Jehans, sires de Fonssommes et sénescaus de Vermendois, chevaliers.)	1269, janvier.
45	xxvj v°.	De uno modio bladi pro capellania de Meurincourt. (Jehans, sires de Fonssommes, séneskaus de Vermendois, chevaliers, et Kateline, se femme.)	1270, avril.
46	xxvij v°.	Item, de capellania de Meurincourt. (Gérars Judas, escuiers.)	1269, janvier.
47	xxviij.	Item, de capellania de Meurincourt. (Séneskaus de Vermendois, chevaliers.)	Même date.
48	xxix.	Item, de capellania de Meurincourt. (Magister Robertus de Monte Acuto, canonicus et officialis Noviomensis.)	1271, *feria sexta post diem Cinerum.* (11 mars 1272, n. st.)

Nos d'ordre.	FOLIOS.	RUBRIQUES.	DATES.
49*	xxx v°-xxxj.	*(Sans rubrique).* (Hues de Chastillon, cuens de Blois et sires d'Avesnes[1].)	1299, *le venredi prochain après le Nativité Nostre-Dame* (11 septembre).
		De le Horbe.	
50	xxxij.	De minuta decima de le Horbe. (Symon Noviomensium ac Tornacensium episcopus.)	1142, *apud Sanctum Quintinum, in curia domini Symonis episcopi.*
51	»	De conventione ecclesie nostre et sancti Nicholai de Pratis Ribodimontis.	1158.
52	xxxij v°.	De venditione unius modii et dimidii bladi. (Richiers li Fievés, borgois de Fillainnes.)	1275, *el mois de jenvier.* (1276, n. st.)
53	xxxiij.	De xij stiers de bleit vendus. (Jehans de Pontruel, chevaliers, sires de Fillainnes.)	Même date.
54	xxxiij v°.	De emptione modii et dimidii bladi. (Le même.)	Même date.
55	xxxiiij.	Item, de eodem. (Officialis Laudunensis.)	Même date.
56	xxxiiij v°.	De terragiis de Seguncourt. (Baduins de Fillainnes, escuiers, fius monsigneur Werri, chevalier, signeur de Fillainnes.)	1269, *ou mois de march.*
57	xxxv.	Pro decima de Courcelles. (R. abbas beate Marie de Homblières, Noviomensis dyocesis.)	1158.
58	xxxvj.	De decima de Fillainnes[2].	1158.
59	»	De terra de Filainnes. (Ego Symon Noviomensium ac Tornacensium episcopus et fratres ecclesie sancti Quintini.)	1142.
60	xxxvj v°.	De Richero de le Horbe. (Richerus villicus territorii Sancti Quintini quod territorium attinet ad curiam que dicitur Horbia.)	Sans date.
61	xxxvij.	De quinque modiis et sex sestariis bladi acquisitis in curte de le Horbe. (Magister Aubertus de Marla, canonicus et officialis laudunensis.)	1268, décembre.
62	xxxviij.	De sex sestariis frumenti acquisitis in curte de le Horbe. (Officialis Sancti Quintini in Viromandia.)	1270, mars.

1. On lit au bas : « Auteile lettre et par ces meismes mos a li cuens de Blois, saielées de nous, sauf chou ke nous parlons en le lettre et là ù il dist : *toutes voies, nous i retenons nostre justice,* nos disons en nostre lettre ke nous n'i avons point de justice. »

2. Cet acte contient l'arrangement conclu avec l'abbaye de Saint-Nicolas des Prés.

Nos d'ordre	FOLIOS.	RUBRIQUES.	DATES.
		De Crois en Vermendois.	
63	xxxix.	De conventione inter nos et abbatem de Homblieres. (Hubertus Humolariensis abbas et totus conventus noster.)	1187.
64	»	De winagio de Fraisnoit. (Amalricus miles de Alta villa.)	1218.
65	xxxix v°.	De pace inter nos et Hersendim de Villa episcopi, de modio bladi. (Robertus decanus Christianitatis Sancti Quintini.)	1229, *mense octobri, feria quarta post festum sancti Remigii* (3 octobre).
66	xl v°.	Commissio inter nos et abbatem de Homblieres. (Li abbés et li convens de Homblieres.)	1258, décembre.
67	xlj v°.	De pace inter nos et abbatem de Homblieres, de decima de Fraisnoit. (Li abbés et li convens de Homblieres.)	1259, mai.
68	xlij v°.	De nemore de Bechelanleu. (Matheus de Driencurt et filius eius Petrus.)	1159.
69	xliij.	De elemosina de Sauci. (Alardus Cameracensis episcopus.)	1177.
70	»	De Sauci. (Jacobus de Bethunia, canonicus et officialis Cameracensis.)	1225, *mense martio, in crastino illius dominice qua cantatur* OCULI. (23 mars 1226, n. st.)
71	xliij v°.	Testes villicationis de Staules. (Richardus, cantor, magister Guerricus, Bernierus presbyter, canonici Sancti Quintini, judices delegati.)	1207, 14 des calendes de juillet (18 juin).
72	xliiij.	*(Sans rubrique.) (Les mêmes.)*	Même date.
73	xliiij.	De avoeria de Staules. (Symon de Spineto.)	1225, janvier. (1226, n. st.)
		De Hubamont.	
74	xlv.	Conventio inter nos et ecclesiam Villariensem. (Abbates Premonstratensis et Cisterciensis ordinis.)	1153.
75	xlv v°.	Arnulphi de Fellui. (Nicholaus, Cameracensis episcopus.)	1153.

Nos d'ordre.	FOLIOS.	RUBRIQUES.	DATES.
76	xlvj.	De feodo Henrici dou Rues[1]. (N. Cameracensis episcopus.)	1153.
77	xlvj v°.	Item, Hugonis Pauperis. (N. Cameracensis episcopus.)	1153.
78	xlvij v°.	De terris Hugonis Pauperis et Gillardi. (N. Cameracensis episcopus.)	1153.
79	xlviij.	De manso Sancti Michaelis. (B. Nivellensis abbatissa.)	1185.
80	xlviij v°.	Item, de manso Sancti Michaelis. (A. ecclesie Nivellensis abbatissa.)	1178.
81	xlix.	De elemosina castellani de Bruxella. (Franko Bruxellensis castellanus.)	1165.
82	xlix v°.	De pace pasturagii de Hubamont. (Robertus decanus, Franco cantor et Johannes canonicus Fossensis, judices a domino papa delegati.)	1216, *iiij kal. aprilis* (29 mars).
83	l.	De pascuis de Hubamont. (H. dux Lotharingie.)	1216, juin, *apud Lovanium.*
84	l v°.	Venditio bladi de Sepulcro de Nivella. (Magister et fratres hospitalis sancti Sepulcri in Nivella.)	1222, mars.
85	lj.	De decima de Arkenna. (G. Cameracensis episcopus.)	1229, *feria quinta ante Divisionem Apostolorum, apud Marchiam* (12 juillet).
86	»	De decima de Reniersart. (W. Premonstratensis dictus abbas[2].)	1234.
87	lj v°.	De Gilloboe. (Osto dominus de Trasignies.)	1229, janvier. (1230, n. st.)
88	lij.	De custodia curtis de Hubamont. (Godefridus dux Lovaniensis.)	1185.
89	liij.	De terra de le Merliere. (Hues de le Merliere, priestres[3].)	1270, *el mois d'avril.*
90	»	De terra del Essart. (Hues de le Merliere, priestres.)	1270, *el mois d'avril.*
91	liij v°.	De decimis de Fellui. (A. Bone Spei et J. Sancti Foyllani abbates.)	1278, *in die beati Martini hyemalis* (11 novembre).

1. « Omne feodum quod a ponte Synaphie in via Nivelliensi usque Gilloboe. »

2. Arrangement avec l'abbaye de Ninove, touchant des dîmes à *Renirsart*, dans la paroisse d'*Erkene*.

3. Donation par lui faite à l'abbaye de Saint-Feuillien, de vingt-quatre bonniers de terre qu'il tenait « al essart del église de Mons et dou signeur de Trasignies. »

Nos d'ordre.	FOLIOS.	RUBRIQUES.	DATES.
92	liiij.	Item, de eodem. (Frères Hues de Borgnevaus, chanones de Saint-Foullien, frères Adans, chanones de Bone-Espérance et frères Giles de Honstat, maistres de Reniersart.)	1279, *le mardi devant le Nativitet Nostre-Dame.* (5 septembre.)
93	»	Che sont les pièces de tière dont débas a estet entre l'église de Bone-Espérance et le cureit de Fellui, d'une part, et l'église de Saint-Foullien, d'autre, dont on se mist en arbitres et pais en est faite si com il contient en le lettre à cui ceste est ajointe.	(Sans date. C'est une suite de l'acte qui précède.)
94*	lv v°.	*(Sans rubrique).* (Nous Sohiers de Braine, sires de Seneffe, chevaliers, faisons savoir à tous cias ki cest escrit veront et oront, etc[1].)	1297, *le deluns après le Assention* (27 mai).
95*	»	*(Sans rubrique.)* (A tous chias ki ces lettres veront et oront, nous Sohiers de Brainne, chevaliers, sires de Seneffe.)	1303, mai.
96*	lvj.	*(Sans rubrique).* (A tous chiaus ki ces lettres veront et oront, Gilles, escuiers, sires de Trasignies, salut et connissance de vériteit.)	1303, mai.
97*	lvj v°.	*(Sans rubrique).* (Universis presentes litteras inspecturis, Johannes, divinâ permissione abbas, totusque conventus ecclesie beate Marie de Bona Spe.)	1313, *feria sexta post Ascentionem Domini* (25 mai).
98*	»	*(Sans rubrique).* (Universis presentes litteras inspecturis, Johannes, Dei patientia Premonstratensis abbas, salutem in Domino sempiternam.)	1330, *feria quarta post Ascentionem Domini.* (23 mai).
99*	lvij et lix[2].	Copia fundationis et dotationis capelle nove beate Marie fontis de Rodio. (Vicarii generales in spiritualibus et temporalibus reverendi in Christo patris et domini nostri domini Johannis de Burgundia, Dei gratia episcopi Cameracensis.)	1441, 26 juin.
		De Peronne[3].	
100	lx.	De altari de Perona. (Lietardus, Cameracensis episcopus.)	1133.

1. Il reconnaît qu'il ne peut exiger de l'abbé et des religieux de Saint-Feuillien que 28 deniers de monnaie courante, du chef de « castèlerie sour leur terres à Gillobot ou terroit de Seneffe. »

2. Le feuillet LVIIJ qui manque a été enlevé avant la transcription de cet acte qui est complète.

3. Péronne lez-Binche.

Nos d'ordre.	FOLIOS.	RUBRIQUES.	DATES.
101	lx.	De familia sancte Marie de Perona. (Nicholaus ecclesie sancti Foillani abbas.)	1143.
102	lx v°.	De decima curtis de Perona. (Gualterus, ecclesie sancti Foillani in Carboneriis minister.)	1163.
103	lxj.	De Lobiis[1].	1166.
104	lxj v°.	De compositione inter nos et abbatem lobiensem. (G. domini Cameracensis clericus et officialis.)	1237, *ferià quartà post Trinitatem* (17 juin).
105	lxij v°.	De abbate lobiensi. (Th., lobiensis abbas.)	1237, *dominicà infra octavas Apostolorum Petri et Pauli* (28 juin).
106	»	De Spinleu. (Raimburgis, abbatissa, et conventus de Spinleu[2].)	1234, juillet.
107	lxiij v°.	Dou débat entre nous et Bertain. (Baduins de Perone, chevaliers.)	1260, *le lundi après les octaves de le Tiéphaine, el mois de jenvier* (19 janvier 1261, n. st.).
108	lxiiij.	De libertate curtis de Perona. (M. Haynonie et Flandrie comitissa.)	Sans date.
109	lxiiij v°.	(Nostre-Dame de Perone et mesires S. Foylliens doient avoir pour leur droit et de par chiaus de Harveng à tous les hotons de ix rasières, vj rasières et demie, et S. Pières ij r. et S. Denis demie r., etc.)	»
110*	lxv.	(Johannes, Dei patientia Prœmonstratensis abbas[3].)	Sans date.
111*	»	Che sont les terres de Sain Fuillien qui sont frankes sans payer disme ou doaire Nostre-Dame de Perone.	*Renouvelet par frère Jehan de Nivelle, maistre de Pérone, et frère Pière de Sain Gillain, curet de Pérone, l'an mil* CCC IIIJ^XX et XIJ.

1. Accord avec l'abbaye de Lobbes, au sujet d'une terre.

2. J'ai analysé cet acte, d'après le cartulaire de l'abbaye d'Épinlieu. Voy. ma *Description de cartulaires et de chartriers*, t. III, p. 32, n° LXIV. — *Bulletins des séances du Cercle archéologique de Mons*, première série.

3. Arbitrage au sujet du différend entre l'abbaye de Bonne-Espérance et celle de St-Feuillien près du Rœulx, touchant les dîmes de Péronne.

Nos d'ordre.	FOLIOS.	RUBRIQUES.	DATES.
		De Triviere[1].	
112	lxv v°.	De altari de Triviere. (Rogerus, Cameracensis episcopus.)	1187.
113	»	Item, de altari de Triviere. (Alardus, Cameracensis episcopus.)	1177, *presulatûs nostri* (anno *primo*.
114	lxvj.	De terragiis de Triviere. (Willelmus, patruus.)	1212. *Actum Bincii, feriâ ij*a *post festum Apostolorum Petri et Pauli* (2 juillet).
115	»	Item, de terragiis de Triviere. (Gillardus Montensis decanus et presbiter de Braina.)	1212.
116	lxvj v°.	De decima de Triviere. (J. abbas, totusque conventus ecclesie bone Spei.)	1260, septembre.
117	lxvij v°.	Compositio decime de Triviere. (N. Cameracensis episcopus.)	1260, septembre.
118	lxviij.	De relaxatione terrarum exactionum de Trivieres. (Eustacius vir illustris de Rodio[2]).	1217, novembre.
119*	lxviij v°.	Ch'est de Scassines. (Wystasses, sires dou Rues, et Fastres dou Rues, ses frères, sires de Trith.)	1324, *nuit saint Jehan-Baptiste* (23 juin).
		De Scassines[3].	
120	lxix.	De concessione LX boneriorum terre de Scassines. (Balduinus Montensium comes[4].)	1138.
121	lxix v°.	De xxxj boneriis terre. (Balduinus, comes Flandrie et Hanonie[5].)	1196.
122	lxx.	De recognitione domini Johannis de Heriepont. (Engelbertus, dominus de Angien.)	1239, *feriâ secundâ post octavas Trinitatis* (30 mai).
123	lxx v°.	De recognitione domini de Heriepont. (Englebertus, dominus de Angien.)	1229.
124	lxxi.	De Radulpho Coullart. (Johannes dominus de Heriepont.)	1234, décembre.

1. Trivières, commune de la province de Hainaut, du canton et à 7 kil. s. du Rœulx.

2. Voyez l'annexe V.

3. Écaussines-d'Enghien et Écaussines-Lalaing sont deux communes de la province de Hainaut et du canton de Soignies.

4. Voyez Annexe I.

5. Voyez Annexe IV.

Nos d'ordre.	FOLIOS.	RUBRIQUES.	DATES.
125	lxxj.	De XL solidis alborum. (Eustacius dominus de Rodio.)	Même date.
126	lxxj v°.	De sex boneriis terre de Scassines. (Johannes dominus de Heriepont.)	1239, *feriâ secundâ post octavas Trinitatis* (30 mai).
127	»	Item, de sex boneriis terre apud Scassines. (Johannes dominus de Heriepont.)	1234, mars.
128	lxxij.	De terra Walteri Chemus. (Johannes dominus de Heriepont.)	1234, décembre.
129	»	Transcriptum archidiaconi Cameracensis de terris de Scassines. (Magister Gabriel de Sonegiis, canonicus et officialis Cameracensis.)	Sans date.
130	lxxij v°.	De conventione decime de Scassines inter nos et ecclesiam Sonegiensem. (Nicholaus, Cameracensis episcopus.)	1155, *presulatûs domini Nicholai* (anno) XVIIJ°.
131	lxxiij.	De decima de Scassines nobis concessa a capitulo sonegiensi. (Gossuinus, sonegiensis prepositus, Johannes decanus, Balduinus custos, et capitulum.)	1199.
132	lxxiij v°.	Testes decime de Scassines. (S. Cameracensis archidiaconus in Brabancia et M. Bruxcellentium humilis minister.)	1199.
133	lxxiiij.	Testes minute decime de Scassines. (Sygerus, Cameracensis ecclesie archidiaconus in Brabantia, et magister Michael, Bruxellentium humilis minister.)	Sans date.
134	»	De decima de le Loirete. (Gossuinus, episcopus, et Matheus, cantor Tornacensis.)	1205. *Datum Tornaci, anno gracie* M°. CC°. V°, *kalend. martii, consecrationis nostre episcopi anno secundo* (1er mars 1206, n. st.).
135	lxxiiij v°.	Compositio decime de Marke. (Balduinus, Camberonensis ecclesie abbas, et conventus.)	Sans date.
136	lxxv.	De decima Mandruart. (Ostes d'Escaussines, chevaliers.)	1264, avril.
137	»	Item, de eodem. (Nicholaus, Cameracensis episcopus.)	1264, juillet.
138	lxxv v°.	De quitatione Gossuini de Marke. (Gossuins de Marke, escuiers.)	1272, mai.

Nos d'ordre.	FOLIOS.	RUBRIQUES.	DATES.
139	lxxvj.	Pax inter nos et dominum de Daules. (Warniers de Daules, chevaliers, sires de Heriepont, et Héluis se femme.)	1277, mai.
140	lxxvj v°.	Licentia vendendi decimam de Marke. (Hugo Baras et Theodericus, frater ejus, cruce signati.)	1222.
141	»	Item, de decima de Marke. (Godefridus, Cameracensis ecclesie minister humilis.)	1224, juillet.
142	lxxvij.	De pacificatione novalium de Marke. (Nicholaus prepositus, totumque beate Waldedrudis Montensis capitulum.)	1230, novembre.
143	lxxvij v°.	Pacificatio de decima de Marke. (Nicholaus prepositus, Juliana decana, totumque beate Waldedrudis Montensis capitulum, frater Gamaliel abbas, totusque sancti Foillani in Rodio conventus.)	Même date.
144*	»	De le dìme dou fief[1].	Sans date.
145	lxxviij v°.	De pace inter nos et capitulum de Montibus. (Godefridus, Cameracensis episcopus.)	1233, mai.
146	»	De altare de Mignau. (Nicholaus, Cameracensis episcopus.)	1158, *presulatus nostri* XXIJ°.
147	lxxix.	De sex quartariis terre acquirendis.(Emma Melbodiensis ecclesie abbatissa, totumque ejusdem ecclesie capitulum.)	1200.
148	lxxix v°.	De elemosina domini Gerardi. (Eustacius dominus de Rues.)	1216, avril.
149	lxxx.	De elemosina Ode. (Giles, sires dou Sart.)	1240, août.
150	»	Conventio inter nos et ecclesiam Melbodiensem. (L. abbas Sancti Foyllani de Rodio, E. abbatissa Melbodiensis ecclesie, et ipsarum ecclesiarum conventus.)	1237, *iij° nonas januarii* (3 janvier 1238, n. st.).
151	lxxxj.	De decimis curtis de Chanterainne. (A. abbas Bone Spei et ejusdem loci conventus.)	1274, octobre.
152	»	*(Sans rubrique)*. (Nicholaus, Cameracensium episcopus.)[2]	Sans date.
153*	lxxxj v°.	Acordt de par révérendz pères en Dieu messgrs Jehan Ansiel, abbé de Lobbes, et Henri Valine, abbé de Saint-Fueillien, sour certain différent.[3]	1471, 8 juillet.

1. Note ajoutée au bas du feuillet.
2. En marge : *vacat.*
3. Il s'y agit des dîmes de Péronne et de Trivières.

Nos d'ordre.	FOLIOS.	RUBRIQUES.	DATES.
		De Strepi[1].	
154	lxxxij v°.	De parochia de Strepi : quomodo canonici regulares possunt possidere parochias secundum decreta. (Nicholaus, Cameracensium episcopus.)	Sans date.
155	lxxxiij.	De conventione inter nos et Balduinum de Strepi. (Rogerus, Cameracensis episcopus.)	1181.
156	lxxxiij v°.	De hoc quod dominus Balduinus de Strepi concedit nobis. (Balduinus Hainoensis comes.)[2]	1182.
157	lxxxiiij v°.	*(Sans rubrique)*. (Godefridus, Cameracensis episcopus.)	1282, février.
158	»	De Ostone de Housdeng et domina Johanna uxore domini Walteri. (J. prepositus Senogiensis, canonicus et officialis Cameracensis.)	1252, septembre.
159	lxxxv v°.	De terra inter nemus de Naste et Haiam[3]. (Alardus, dominus de Strepi.)	1218.
160	lxxxv v°.	De decima de Strepi quam contulit nobis Walterus. (Egidius dominus de Barbencon.)	1219.
161	lxxxvj.	De decima de Strepi. (Walterus, dominus de Fontanis.)	1232, février (1233, n. st.).
162	»	Item, de decima de Strepi. (Nicholaus, Cameracensis episcopus.)	1252, *feria va ante Ramos palmarum*. (10 avril 1253, n. st.)
163	»	Item, de decima quam contulit nobis Stephanus[4]. (Jehans de Strepi, chevaliers.)	1256, août.
164	lxxxvj v°.	De decima de Strepi quam contulit nobis Stephanus. (Nicholaus, Cameracensis episcopus.)	1256, août.
165	lxxxvij.	Elemosina Stephani de Brania. (Frater Laurentius abbas Sancti Foillani juxta Rodium, totusque ejusdem loci conventus.)	1258, mars.
166	lxxxvij v°.	(Goscelinus decanus de Montibus)[5].	1208.
		De abbatia.	
166 bis	lxxxviij v°.	De decima de Thier, de Boussoit, de Marke. (Goscelinus, decanus de Montibus.)	1208.

1. Strépy, village qui, avec Bracquegnies, forme une commune du canton et à 5 kil. S. du Rœulx.
2. Voyez Annexe III.
3. Dans l'acte : *et haiam de Rodio.*
4. Dans l'acte : « Estievènes de Brainne, canoines de Saint-Germain de Mons. »
5. Acte dont il n'y a que les premiers mots, mais qui se trouve sous le n° 166 bis.

Nos d'ordre.	FOLIOS.	RUBRIQUES.	DATES.
167	lxxxix.	Item, de eodem. (M. dictus Magister, canonicus et officialis Cameracensis.)	1208.
168	lxxxix v°.	Item, de decima predicta. (Nicholaus de Condato, nobilis vir.)	1208.
169*	lxxxx.	*(Sans rubrique).* (Nicholes, abbés del église Saint Foyllian dalés le Rues, et tous li convens de chel meisme lieu.)	1356, 13 octobre.
170*	lxxxx v°.	*(Sans rubrique).* (Vicarii generales in spiritualibus et temporalibus reverendi in Christo patris et domini nostri domini Johannis de Burgundia, episcopi Cameracensis.)	1441, 18 août.
171*	lxxxxj.	*(Sans rubrique).* (Bauduin Ghossuin, Godefrin de Courieres et Henri Siredieu, hommes de fief de Haynnau.)	1469, 30 juillet.
172*	lxxxxj v°.	W. abbas premonstr. : de Reyniersart.	1234. *Actum Premonstraten., in capitulo generali.*
173*	lxxxxviij v°.	Chi-apriès s'enssieult li drois et parchon des poursoins que li église de Sain Fœllien a et doit avoir cescun an ès villes et lieus chi-apriès dénommés. (En le ville dou Bos de Haine. — A Haine-Sain-Pière. — A Haine-Sain-Pol. — A Andrelues. — A Hanechuelles. — Ou Mont en le Vaul et à Trahignies.)	Sans date.
		De Naste[1].	
174	lxxxxix.	*(Sans rubrique).* (Nicholaus, Cameracensis episcopus.)[3]	1138.
175	»	De feodo Amandi de Naste. (Osto, dominus de Silli et de Trasignies.)	1189.
		De Stainkierke[2].	
176	c.	De Henri Fortin. (Henricus dictus Fortius, filius Boidardi de Ronkieres.)	1259, mai.
177	ci.	*(Sans rubrique).* (Piérars de Tournay, par le grasce de Dieu, humble prieus de l'église dou Vaul des Escolliers de Mons en Haynnau).	1389, 24 février (1390, n. st.).

1. Naast, commune de la province de Hainaut et du canton de Soignies.
2. Steenkerque, commune de la province de Hainaut et du canton d'Enghien.
3. Confirmation d'un accord avec l'abbaye de Saint-Denis près Mons.

Nos d'ordre.	FOLIOS.	RUBRIQUES.	DATES.
		De Wasleirs[1].	
178	cij v°.	De altaribus nostris de Waslers, de Strepi, de Arkenne. (Salomon, clericus, presbiter.)	Sans date.
179	»	De Monmignies. (N. Cameracensis episcopus.)	1164.
180	ciij.	De Gonthero de Waslers. (Nicholaus, Cameracensis episcopus.)	1156.
181	ciij v°.	De elemosina decime Guidonis de Waslers et uxoris ejus. (Robertus, Cameracensis archidiaconus in Valencenis et officialis domini Cameracensis.)	1218, *feria secunda ante festum beati Johannis de Nativitate* (18 juin).
182	ciiij v°.	Confirmatio decime Guidonis. (Galterus, dominus de Avennis et comes Blesentium.)	1219, novembre.
183	»	De elemosina decime de Waslers. (Walterus, dominus de Avesnis.)	1211.
184	»	De edificatione domorum de Waslers. (Wido de Wallers, miles.)	1235, février. (1236, n. st.)
185	cv.	De confirmatione inter nos et ecclesiam Alnensem. (Frater J. dictus abbas de Alna et frater L. dictus abbas sancti Foillani de Rodio domini Eustachii, et eorum conventus.)	1251, *dominica ante festum beate Marie Magdalene* (16 juillet).
186	cv v°.	De decima de Vorch. (Henris, sires de Houffalise, et Ysabias me feme, et Thieris mes fius.)	1252, septembre.
187	cvj.	De dote ecclesie beati Hylarii. (Jacobus dominus de Avennis et Adeluya uxor mea et liberi mei Gualterus et Jacobus et alii.)	1189.
188	»	Laudamentum domini de Cymaco de elemosina de Monmignies. (Jehans ainsneis fius à conte de Soissons, sires de Cymai, et Margerite se femme.)	1259, *le jour saint Jakême et saint Chrispofe el mois de jugneth* (25 juillet).
189	cvij-cviij.	De pace inter nos et capitulum cymacense. (Decanus et capitulum ecclesie cymacensis, leodiensis dyocesis.)	1266, *in die beati Petri ad vincula, mense augusto* (1er août).

1. Wallers, village de l'ancien Hainaut, à présent commune du département du Nord et du canton de Trélon.

Nos d'ordre.	FOLIOS.	RUBRIQUES.	DATES.
		De abbatia.	
190	cix v°.	Conventio vivarii domini dou Sart. (Eustacius, dominus de Rues.)	1216.
191	"	De decima de Sarto collata nobis ab Ysaac. (Nicholaus, Cameracensium episcopus.)	1167.
192	cx.	De excambio molendini dou Sart. (Eustasses, sires dou Rues.)	1277, mai.
193	cxj.	De xxxa boneriis emptis a domino Egidio de Sarto. (Gilles, sires dou Sart, chevaliers.)	1279, *ou mois de jul* (juillet).
194	cxiij.	Potestas Johannis de Querceto. (Officialis Cameracensis.)	1279, *feria quarta ante Divisionem Apostolorum* (12 juillet).
195	cxiiij.	Pro bosco de Sarto. (Officialis Cameracensis.)	1279, *feria tercia post Divisionem Apostolorum* (18 juillet).
196	cxvj.	De decima de Hainnia sancti Pauli. (Johannes Bone Spei dictus abbas et quod mecum est capitulum.)	1215.
197	cxvj v°.	De decima de Hannia sancti Pauli. (Johannes Bone Spei dictus abbas et quod mecum est capitulum.)	1225, mars.
198	"	Item, de decima de Hania. (Egidius de Sarto.)	1226.
199	cxvij.	Item, de decima de Hannia. (Conradus, abbas Premonstratensis.)	1227, juin.
200	cxvij v°.	De allodio de Housdeng. (Terricus, dominus de Walecuria et Gertrudis uxor mea.)	1234, juillet, *apud Mierbes in capella beati Martini.*
		De Housdeng[1].	
201	cxviij.	De werpitione allodii de Housdeng. (Egidius dominus de Barbencon.)	1232.
202	cxviij v°.	De renuntiatione Almarrici. (Johannes, leodiensis episcopus.)	1237, *actum et datum Leodii, mense junio.*

1. Houdeng-Aimeries et Houdeng-Gœgnies sont deux communes de la province de Hainaut et du canton de Rœulx.

Nos d'ordre.	FOLIOS.	RUBRIQUES.	DATES.
203	cxix.	Item, de eodem. (Jacobus, prepositus, Johannes, decanus, archidiaconi, totumque majoris ecclesie leodiensis capitulum.)	1237, juin.
204	»	De allodio de Hosdeng. (Alardus, dominus de Strepi.)	1232.
205	cxix v°.	Item, de eodem. (Gerardus, dominus de Jacea.) In eadem forma ut supra.	*Datum ut supra.*
206	»	De allodio de Housdeng. (Amorricus, custos Walecuriensis.)	1233, juillet.
207	»	Item, de eodem. (Walterus, dominus de Avenes et comes Blesensis.)	1233, août.
208	cxx.	Item, de allodio. (J. Flandrie et Hanonie comitissa[1]).	1233, septembre.
209	»	Quomodo Th. de Walecort acquisivit allodium. (Gerardus, dominus de Jacia, Osto, dominus de Trasignies, Rascho, dominus de Gavres, et Eustacius, dominus de Ruez.)	1233, septembre.
210	cxx v°.	De venditione allodii de Housdeng. (Th. dominus de Walecourt et G. uxor mea.)	1234, mai.
211	cxxj.	De quitatione domini Terrici. (Johanna, Flandrie et Hanonie comitissa).	1234, septembre.
212	cxxj v°.	Item, de eodem. (Theodericus, dominus de Beverna, castellanus de Dixmuda.)	Même date.
213	cxxij.	De allodio de Housdeng et de Gognies. (Theodericus, dominus de Walencuria.)	1234, *apud Alnam, in die beate Marie Magdalene* (22 juillet).
214	cxxij v°.	De venditione apud Hosdeng. (Amorricus filius nobilis viri Terrici domini de Walecuria, canonicus beati Lamberti in Leodio et custos beate Marie in Walecuria.)	1237, *apud Bincium, feria secunda ante Nativitatem beati Johannis Baptiste* (22 juin).
215	cxxiij.	De decima allodii de Housdeng. (Eustacius del Rues.)	Sans date.
216	»	De bosco et terra de Gognies. (Thieris de Walecourt, chevaliers, marescaus de Hainau.)	1265, *le deluns après le fieste Saint Pière, aoust entrant* (3 août).

1. Voyez l'annexe VI.
2. Voyez l'annexe VII.

Nos d'ordre.	FOLIOS.	RUBRIQUES.	DATES.
217	cxxiiij.	De LX libris. (Thieris de Walecort, chevaliers, marescaus de Hainnau.)	Même date.
218*	cxxiiij v°.	Housdaing. De Carboneriis contra ecclesiam Bone Spei et Hostonis Faniaul[1]. (Nicholes, abbés del église Saint-Fuellien dalés le Ruelz.)	1358, mars.
		De le Crois en Hainau[2].	
219	cxxvj.	Quod prius inivimus pactum de Cruce. (Nicholaus, dominus de Fontanis.)	1245, *tercia feria post octavas Purificationis beate Virginis* (13 février 1246, n. st.).
220	»	Consensus acquirendi feodum de le Crois. (N. dominus de Fontanis.)	1245.
221	»	De C libris alborum. (Renars, sires d'Argential.)	1266, *le demars après le fieste Saint Denis* (12 octobre).
222	cxxvj v°.	De feodo de le Crois en Haynau. (Nicholes, sires de Fontainnes.)	1247, *le jour Sainte Katerine, vierge* (25 novembre).
223	cxxvij.	De dotalicio domine Juliane. (Giles, sires de Rochefort, et dame Juliane, me femme.)	1248, *le jour Saint Pière aoust entrant* (1er août).
224	cxxvij v°.	Item, dou doaire medame Julianne. (Je Bliars, abbés de Bucillies, et je Flores, abbés de Vermans, et je Giles, sires de Rochefort.)	1248, *le premier jour d'aoust.*

1. Cette rubrique ne se trouve qu'au répertoire. C'est un accommodement au sujet du charbon trouvé en un lieu appartenant, savoir : une moitié à l'abbaye de Bonne-Espérance et l'autre moitié à l'abbaye de Saint-Feuillien pour deux tiers et à Hostes Faniauls, escuyers, pour l'autre tiers, et « sur chou carbons de tière ait estet trou- « vés. » — « Et là ù li vaine dou carbon estoit à jour dou datte de ces lettres se tient à le tière Colart Hermant, d'un costet, et de l'autre au bos le signeur de Housdeng ou camp appellet delà Houdeng, entre le bos dou Luck et le moulin de le Louvière. » Chacune des parties conservera sur le charbon extrait ou à extraire les droits ci-dessus spécifiés.

2. Croix lez-Rouveroy, commune de la province de Hainaut et du canton de Merbes-le-Château.

Nos d'ordre.	FOLIOS.	RUBRIQUES.	DATES.
225	cxxviij.	Avoeria curtis de le Crois. (Margarite, contesse de Flandres et de Haynau[1]).	1248, *el mois d'octobre, le jour saint Francois à Valenchiennes* (4 octobre).
226	cxxviij v°.	Item, de le Crois en Hainnau. (Nicholes, sires de Barbechon.)	1248, *lendemain de le Nativité Nostre-Dame* (9 septembre).
227	cxxix.	De pace inter nos et ecclesiam Bone Spei. (J. Premonstratensis abbas.)	1250, juillet.
228	cxxx v°.	De VIJC libris. (Renars, chevaliers, sires d'Argential.)	1267, *el mois de fenal, le samedi après le saint Pière et saint Pol* (2 juillet).
229	»	De recognitione cujusdam terre. (Renars, chevaliers, sires d'Argential[2].)	1267, *el mois de mai.*
230	cxxxj v°.	Consensus filiorum domini Renaldi de Argential. (Thieris, chevaliers, Henris et Watiers d'Argential, clerc et frère, fils de Renaus, chevaliers, sires d'Argential.)	1267, *el mois de mai.*
231	cxxxij.	De Cruce in Hanonia. (Henricus, leodiensis episcopus.)	1267, mai.
232	cxxxij v°.	De quittatione xxti librarum alborum. (Walterus, canonicus sancti Georgii Coloniensis, natus nobilis viri Renaldi domini de Argential.)	1268, *feria vja post dominicam qua cantatur* JUBILATE (27 avril).
233	cxxxiij.	De centum et xxti libris solutis. W. de Argential. (Walterus, canonicus sancti Georgii Coloniensis, natus nobilis viri Renaldi domini de Argential[3].)	1268, *feria quarta post Penthecosten* (30 mai).

1. Voyez l'annexe VIII.

2. Il reconnait n'avoir droit en la *terre* et *warisons* qui « gisent en le vile et en le postet de le Crois en Hainau, » sauf aux hommages des fiefs tenus de lui, et renonce à l'hommage Jehan Walet de le Crois, qui est homme de fief de l'abbaye de Saint-Feuillien.

3. Il reconnait avoir reçu de l'abbaye de Saint-Feuillien 120 livres de blancs pour le rachat d'une pension annuelle qu'elle lui devait.

Nos d'ordre	FOLIOS.	RUBRIQUES.	DATES.
234	cxxxiij v°.	De quittatione W. de Argential. (Renaldus, dominus de Argential.)	1268, *feria sexta post dominicam qua cantatur* JUBILATE (27 avril).
235	»	Item, de eodem. (Theodericus, miles, natus nobilis viri Renaldi domini de Argential.) Ut supra.	Idem.
236	»	Item, de eodem. (Henricus natus nobilis viri Renaldi domini de Argential.) Ut supra.	Idem.
237 *	Cet acte et les suivants sont transcrits sur les 4 feuillets intercalés.	Ch'est li chartre dou restaulissement del mortemain, qui fut à Saint Fuellyen, de Thyri de Fleruis. (Ernouls dis Briffauls de le Pière et Ernoulz dis Rifflars de Nivelle, homme de fief le conte de Haynnau et de Hollande.)	1362, 3 septembre.
238 *		Ch'est li chartre dou restaulissement des ij mortemains des ij bastardes del Crois en Haynau que les gens monsgr de Brebant avoient levées. (Willames de le Crois, escuiers, et Jehan d'Escaussines de Mignaul, homme de fief le conte de Hainnau et de Hollande[1].)	1369, *le dimenche après le Conversion saint Pol,* XXVIJ *jours ou mois de jenvier, à le Crois* (27 janvier 1370, n. st.).
239 *		Ch'est li jugemens ki fu rendus en le court à Mons al encontre des gens de Mignau, pour chou ke touttes fois ke li dessusdit aloent en l'os pour le pays i voloient avoer un demi-kar et ij chevaus à no court de Mignau: se furent jugiet par le dessusditte court ke droit n'i avoient. (Jehans dis Almans, bastars et baillius de Hainnau.)	1368, lundi 17 juillet.
240 *		Acte rappelant qu'à l'occasion de la mort de demiselle Margheritte de le Rouillye, mère de sire Nicolle Gillon, auparavant abbé de Saint-Feuillien, icelle demeurant en la maison et cense étant au clos de l'abbaye, avec Jehan Ghiselin, son beau-fils, censier d'icelle cense, le mayeur de l'abbaye a levé	19 juin 1500.

1. « Ernouls dis Hues li Tavreniers de Lestines ou Mont, procureur souffissanment estaulis pour celi cause de par et ou non de très haut et poissant princhе « monsigneur Vincellas de Boême, duc de Luxembourk et de Braibant, ... à cause « de medame Jehanne, ducesse de Luxembourk et de Braibant, » rétablit l'abbaye de Saint-Feuillien dans ses droits de mortemain.

Nos d'ordre.	FOLIOS.	RUBRIQUES.	DATES.
		en présence de témoins, pour droit de meilleur catel et de mortemain, « une noire robbe foulrée de gris de penne rougastre. » (Collart de le Cambre, comme mayeur d'icelle église.)	
241 *		Che sont les parties des hiretaiges c'on tient de l'église Saint-Fueillien à Sievri et ou tieroit, à signourie fonsière, obtel que les demiselles de Nivelle.	*Tout furent restaublit le mierquedi de Penthecouste l'an xxxiij, par Jehan Breghier, bailliu de Saint-Fueillien, devant le puche de Sievri c'on fourbissoit* (3 juin 1433).
242 *		Chi apriès s'ensieuwent les terres appertenans à no maison de Péronne.	Sans date.
243 *		(N. Cameracensis episcopus[1]).	1153.
244 à 249 *		(Suivent quelques souvenirs sur la levée du droit de mortemain.)	1473, 1500, 1506, 1572, 1622.

1. Confirmation de la cession d'un fief, faite à l'abbaye de Saint-Feuillien par Henri *de Rues*. Voyez n° 76.

ANNEXES.

I.

Bauduin IV concède à l'abbaye de Saint-Feuillien, sous les conditions exprimées, soixante bonniers de terre situés à Écaussines, que Wicard d'Écaussines et Élisabeth de Steenkerque tenaient en fief de Hugues d'Enghien et que ce dernier relevait du comte de Hainaut.

1138.

In nomine sancte et individue Trinitatis. Balduinus, Montensium comes, tam presentibus quam futuris in perpetuum. Noverit omnium tam illustrium quam ceterorum virorum nostrorum industria nos de beneficiis a Deo nobis collatis Domini honorare volentes condigne venerabilis Nicholai Sancti Foillani de Carboneriis abbatis et ecclesie sibi subdite petitioni condescendisse et ad augmentum ecclesie sue de nostro contulisse, in allodio nostro quod Wichardus de Scalcinis et Elizabet de Steincirca a Hugone de Aingin in feodum tenent et Hugo de nobis, lx^a terre bonerios tam in terra quam in aquis. ipsis et eorum heredibus laudantibus et concedentibus, sub censu duorum denariorum Valentianensis monete vel unius Nivialensis Wichardo et Elizabet et eorum heredibus pro uno quoque boneriis quotannis solvendorum prefate ecclesie, concessimus et libere astipulavimus, decernentes ut quicquid eadem ecclesia tam in vivario quam in molendinis construere voluerit, pasnagia etiam consuetudines omnes et exactiones qui a terra illa exigi possunt sub eodem censu absque controversia optineat. Quod autem prefatus Wichardus et homines sui qui de manu ejusdem duas totius decime partes tenebant sub censu sex denariorum Nivialensis monete eidem ecclesie contulerunt, concedimus et confirmamus. Hujus rei testes sunt Eustacius de Ruez, Rasso de Gavera, Hugo de Aingin et Gossuinus filius ejus, Galterus

de Tornaco et Everardus filius ejus, Godefridus de Arescoth, Baldricus de Roesin, Nicholaus de Blatun, Theodericus de Linea. Terram etiam in Theodardi monte jacentem cum duabus partibus decime ipsius quam de manu prefati Wichardi tenuit Hubaldus de Runcheriis prescripte ecclesie in perpetuo tenendam concessimus, Hugone de Aingin et Wichardo in nostra presentia annuentibus, ita tamen ut annis singulis in festo sancti Johannis Baptiste census prescripto similis Wichardo et ejus heredibus persolvatur. Hujus etiam concessionis testes sunt : Eustacius de Ruez, Rasso de Gavera, Theodericus de Linea, Mascelinus de Gagia et Nicholaus filius ejus. Quod vero Nicholaus de Auscechirca stallum molendini cum vivario in loco qui vulgo dicitur ad Crucem in parochia de Housdeng et homines sui Rainerus de Herna et fratres sui sub censu iiij^or solidorum Valentianensis monete in festo sancti Johannis Baptiste eisdem singulis annis solvendorum sub presentia et testimonio nostro contulerunt, eidem ecclesie assignamus et confirmamus. Hujus rei testes sunt Eustacius de Ruez et Galterus frater ejus, Iwanus de Wadripont, Arnulfus de Blattun, Theodericus de Linea, Heinricus castellanus de Binc.

II.

Bauduin V, comte de Hainaut, confirme la donation faite à l'abbaye de Saint-Feuillien par Eustache du Rœulx, de la dîme de ses revenus du Rœulx et de six bonniers de terre à Mignault, pour la fondation de l'anniversaire de Marie, sa femme.

1174.

In nomine Domini. Ego Balduinus, comes Hainoensium, presentibus et futuris omne bonum. Noverit moderna etas et futura posteritas quod dominus Eustacius de Ruez, annuente me et coram hominibus meis in scriptis concedentibus etiam filiis suis Eustacio et Nicholao et aliis omnibus heredibus ejus, dederit ecclesie beati Foillani martiris, pro anima uxoris sue

domine Marie, totam decimam reddituum suorum qui colliguntur in festivitate sancti Martini, ac etiam in Natale Domini, quos possidet nunc in villa de Ruez vel quocumque modo in futurum melioraverint. Dedit etiam sex boneria terre in territorio de Minau sub censu trium nummorum Valencinensis monete in die sancti Stephani persolvendorum, ipsi ac heredi predicte ville. Singulis autem diebus in prefata ecclesia pro anima prenominate Marie debent perpetuo fratres missam celebrare, et diem anniversarii ejus quotannis sollempniter agere, in qua die fratribus in communi de redditibus predictis debet sollempnis refectio administrari. Residuum vero quod supercreverit solito amplius in refectione fratrum erit. In die autem Nativitatis Domini, Resurrectionis et Pentechostes, de fructibus sex boneriorum vel quod sufficientia amplius promiserit, fiet memorialis refectio fratrum. Quod ut ratum et inconvulsum permaneat, sigilli nostri auctoritate et testium idoneorum corroboramus annotatione sequentibus signis. S. Balduini comitis. S. Gisleberti abbatis de Sancto Gilleno. S. Gerardi abbatis de Alna. S. Gervasii abbatis de Sancto Dionisio. S. Antonii decani. S. Theoderici decani de Brugeletes. S. Raineri decani de Bavai. S. Gossuini de Aingien. S. Engelberti fratris ejus. S. Walteri de Lens. S. Eustacii filii ejus. S. Engelberti de Stainkierke. S. Karoli de Fraisne. S. Hawial de Kevraing. S. Ludovici de Fraisne. S. Godescalci de Morialmes. S. Balduini de Strepi. S. Balduini castellani de Montibus. S. Gualteri et Theoderici fratris ejus. Actum anno ab Incarnatione Domini m° c° lxx° quarto.

III.

Bauduin V, comte de Hainaut, confirme la cession faite à l'abbaye de Saint-Feuillien par Bauduin de Strépy, moyennant un cens annuel, de ce qu'il tenait de Béatrix de Boussoit à Strépy et à Bracquegnies.

1182.

In nomine Domini. Ego Balduinus, Hainoensis comes, quintus ab illo Balduino qui Flandriam et Hainoiam possedit atque Franciam procuravit et Hanoniense cenobium in quo sepultus est reedificavit, notum facio tam pre-

sentibus quam futuris quod Balduinus de Strepi quicquid possidebat in territorio de Strepi et de Brakignies sicut illud dividit allodium de Ruez et allodium de Parfontriu et nemus de Nasta illud dividit in terris, silvis, pratis et aquis, quod a nobili muliere Beatrice de Boussoit in feodo tenebat, liberorum suorum Alardi et Nicholai concessu atque ipsius Beatricis assensu, atque meo consensu ecclesie beati Foyllani in elemosinam et in censum v denariorum et xvj solidorum annuatim in festo Nativitatis beati Johannis Baptiste Balduino et heredibus ejus solvendorum prout melius et discretius potuit, conferens ut sane et legittime hujus elemosine fieret donatio, ipse Balduinus in presentiam meam veniens sub testimonio hominum meorum et scabinorum potestatis in qua possessio hec jacebat, possessionem hanc in manum Beatricis de Boussoit a qua illam in feodo tenebat sub testimonio hominum ipsius Beatricis resignavit. Ipsa vero Beatrix et Balduinus sub testimonio hominum meorum et hominum ipsius Beatricis et scabinorum jamdictorum ecclesie beati Foyllani in elemosinam sub annuo censu v denariorum atque xvj solidorum in festo Nativitatis beati Johannis Baptiste Balduino et heredibus ejus solvendorum communi manu me benigne concedente tradiderunt, Balduino itaque nichil sibi juris in hac sepedicta posses sione excepto censu retinente. Actum est et tam a me quam a Beatrice et Balduino concessum quod ecclesia beati Foyllani hac possessione sibi in elemosinam collata, pro libito suo, tanquam sua propria ad faciendum omnia que voluerit libere utatur. Actum est etiam et utrobique tam ab ecclesia beati Foyllani quam a Balduino concessum, quod si sepedictus census in constituto termino Balduino vel heredibus ejus solutus non fuerit, census ille Balduino vel heredibus ejus juste sed non lege solvetur. Ad majorem igitur veritatis evidentiam ut hujus elemosinaris donationis forma rata habeatur, atque inconvulsa permaneat, scripto annotatam sigilli mei appositione firmavi, atque subscriptis hominum meorum et hominum Beatricis de Boussoit et scabinorum sepedictorum nominibus confirmavi. S. Beatricis de Boussoit. S. Egidii de Cimaco. S. Walteri de Lens. S. Eustacii filii ejus. S. Ostonis de Trasignies. S. Walteri de Fontanis. S. Willelmi fratris mei. S. Hugonis de Crois. S. Balduini castellani Montensis. S. Henrici castellani Binciensis. S. Baldrici de Roisin. S. Gossuini de Thulin. Subscriptiones hominum Beatricis de Boussoit : S. Balduini jamdicti Montensis castellani. S. Henrici jamdicti Binciensis castellani. S. jamdicti Hugonis de Crois. S. Balduini de Villa. S. Iwani de Harveng. S. Ulbaudi de Louvignies. Subscriptiones scabinorum de Strepi : S. Lamberti. S. Mainerii. S. Lamberti. S. Gerardi. S. Lamberti. Actum Montibus, per manum Gilleberti secundi notarii mei, dominice Incarnationis anno m° c° lxxx° ij°, domina tionis vero mee anno xj°.

IV.

Bauduin, comte de Flandre et de Hainaut, concède à l'abbaye de Saint-Feuillien, la donation faite à celle-ci par Gossuin de Henripont, de vingt-six bonniers de terre qu'il tenait en fief à Écaussines.

1196.

In nomine sancte et individue Trinitatis. Balduinus, comes Flandrie et Hanonie, tam presentibus quam futuris in perpetuum. Quia pro curarum densitate ac temporum prolixitate quamplura oblivioni traduntur, utile decrevimus scripto mandari, quod mundus cogit oblivisci. Noverit igitur omnium tam illustrium quam ceterorum virorum nostrorum industria, nos de beneficiis a Deo nobis collatis Deum honorare volentes, condigne venerabilis Nicholai Sancti Foillani de Carboneriis abbatis et ecclesie sibi subdite petitioni condescendisse, et ad augmentum ecclesie sue de nostro contulisse. Gosuinus enim de Herierpont xx^{ti} vj boneria terre qui in territorio de Scalsines ab Engelberto de Angien in feodum tenebat, in presentia nostra werpivit et in manibus Engelberti sub testimonio hominum suorum Galteri de Villa et Petri de Saintes resignavit, et idem Engelbertus asensu Gosuini eadem xxvj boneria mihi reddidit, et in manu mea reportavit, et ego ea voluntarie pari eorum consensu ecclesie beati Foillani in elemosinam jure perpetuo possidendam tradidi, sub censu sex nummorum Valencenensium in festo sancti Johannis, Gosuino et heredibus ejus, singulis annis solvendorum. Quod ut ratum et inmutilatum sine fine permaneat, presentem paginam sigillo nostro muniri et idoneis testibus qui huic facto interfuerunt feci roborari. S. Hugonis de Crois. S. Rogeri de Condeit. S. Nicholai de Barbencon. S. Balduini de Sterpi. S. Rainaldi de Sterpi. S. Johannis de Lonbizueles. S. Galteri de Blanden. S. abbatis de Haflengien. S. abbatis sancti Gilleni. Actum anno Verbi Incarnati m^{o} c^{o} xc^{o} vj^{o}.

V.

Eustache du Rœulx affranchit du droit d'assises les terres et les habitants de Trivières et de la Chapelle.

Novembre 1217.

In nomine sancte et individue Trinitatis, omnibus quibus presens scriptum videre contigerit in perpetuum. Noverit tam presens etas quam futura posteritas quod Eustacius vir illustris de Rodio, pro redemptione et salute anime sue et antecessorum suorum, exactiones quas possidet in potestate de Triviere, que vulgariter appellantur assises, tam in terris quam in habitantibus predicte potestatis, in perpetuum relaxat libere et absolute, exceptis censibus et terragiis et justis redditibus. Idem concedit illis de appenditio quod dicitur Capella et illis qui terras possident in predicta potestate licet in ea non habitent. Ne autem hec relaxatio senio oblivionis tenebris involvatur ignorantie, scripto suo dignumduxit approbare et sigillo suo et sigillo conventus sancti Foillani diligenter confirmare. Actum anno dominice Incarnationis m° cc° xvij°, mense novembri.

VI.

Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut, déclare qu'en sa présence Thierri de Walcourt, fils de Thierri sire de Walcourt, a consenti à la vente faite par son frère Amauri à leur père précité et à Gertrude, sa femme, de son alleu de Houdeng et Gœgnies.

Septembre 1233.

I., Flandrie et Hanonie comitissa, universis ad quos presentes littere pervenerint agnoscere veritatem. Constitutus in nostra presentia Therricus

16

de Walecuria dictus juvenis, filius Therrici domini de Walecuria, venditionem quam fecit Amorricus frater suus dicto Th. patri suo et Gertrudi uxori sue de allodio quod habebat apud Hosdeng et apud Gognies cum de ipso esset verus possessor tenens et prendens laudavit et omni juri quod in ipso habebat vel habere poterat libere renuntiavit et prenominato Th. patri suo et G. uxori sue quittum clamavit. In cujus rei testimonium, presentem paginam sigilli nostri munimine fecimus roborari. Actum anno Dominice Incarnationis m° cc° xxx° iij°, mense septembri.

VII.

La même comtesse approuve l'abandon fait à l'abbaye de Saint-Feuillien par Thierri, seigneur de Walcourt, de son alleu de Houdeng, de Gœgnies et de Haine.

Septembre 1234, au Rœulx.

Ego Johanna, Flandrie et Hanonie comitissa, notum facio universis quibus presentes litteras videre contigerit, quod Terricus dominus de Walecuria in presentia mea constitutus quittum clamavit abbati et conventui sancti Foyllani de Rodio totum francum allodium quod idem Terricus habebat situm partim apud Housdeng, partim apud Gognies et partim apud Hainne, sicut integraliter consistit, in nemore, tam in superficie quam in fundo, in terra arabili, in redditibus, in dominio et justicia et rebus aliis quibuscumque, et hoc propter mutuum contractum inter eos legittime celebratum ; renunciansque dictus Terricus sua spontanea voluntate omni juri quod in eodem allodio habebat vel habere poterat, guerpivit illud abbati et conventui supradictis, perpetuo ac pacifice ab ipsis possidendum, et hanc gwerpitionem et renunciationem dicti allodii factam ab eodem Terrico abbati et conventui memoratis approbavi et laudavi. Et ut rata sit et firma, presentes litteras sigilli mei appensione roboravi. Interfuerunt autem huic gwerpitioni et renunciationi viri nobiles homines mei : Theodericus dominus de Beverna, castellanus de Dixmuda, Hellinus dominus de Alneto, Balduinus de Lobiis. Actum apud Rodium, anno gracie m° cc° xxx° iiij°, mense septembri.

VIII.

Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, déclare que, par suite de la cession faite à l'abbaye de Saint-Feuillien par Nicolas de la Croix, du fief qu'il avait hérité de son frère Gossuin et qui relevait du seigneur de Fontaine, elle a accepté, sous les conditions indiquées, l'avouerie de Croix en Hainaut et de ses dépendances.

4 octobre 1248, à Valenciennes.

Margarite, contesse de Flandres et de Haynau, à tous chiaus ki ces lettres veront et oront, salus. Nous vous faisons savoir ke, comme il fust ensi ke li abbés et li couvens de Saint Foullien delés le Rues, del ordène de Prémonstré, achatassent à Nicholon de le Crois tout entièrement le fief ki esckéus li estoit de monsigneur Gossuin de le Crois en Hainau, son frère, comme à plus prochain oir de celui fief, et en fust li abbés et li couvens de ce meismes fief aïreté par le signeur de Fontainnes de cui on le tenoit et par ses hommes bien et loiament ensi com il convenoit, et euist li sires de Fontainnes devant dis pour lui et pour son oir quitté al église deseure nommée le homage et toute le signorie et le service ke on li devoit pour ce fief devantdit, si com il est contenu plainement ès lettres ke li église devantdite a del signor de Fontainnes ki mention font de ceste chose, il pleut al abbé et à couvent deseure nommés ke il de la vile de le Crois en Haynau et des appendisses tout ensi com il l'avoient achetée à Nicholon devantdit en tel manière com dit est par-deseure, laquèle il tenoient com lor aluet frankement et en bone pais, presissent de nous et de nos oirs à .j. denier de cens par an à rendre à iour de le Nativité saint Jehan-Baptiste, pour chou ke nous et nostre hoir cèle devant dite tière lor garantissiennes de ci à loi. Et nous otriièrent ausi li abbés et li couvens devantdit, sour cèle meismes tière la justice, si comme de mordre, de robe et de rath, de mort de home et de larrechin, et toutes autres justices demeurent entièrement al église devantdite, et lor devons et nous et no oir aidier à maintenir et à garantir lor iustice, s'il nos i apèlent en bone foit dusques à loi. Et tout sans ce que dit est nos ont otriiet li abbés et li couvens devantdit ke, quant nous u nostre oir pour le commune

besongne de le tière de Hainau soumonrons nos os[1], à nostre requeste li abbés devantdis i doit faire venir toutes les gens ki en cèle vile et sour cèle tière demorront, et doivent en l'ost ausi longement demorer comme li communs de e tière de Haynau i demorra. Et por chou ke ce soit counute chose à tous ke nous ce don ke li abbés et li couvens devantdit ont fait, avons en tel manière rechiut comme deviset est par-deseure, nous avons fait ces lettres saieler de nostre saial, et si lor avons livrées. Che fu fait l'an del Incarnation Nostre Signeur mil cc xlviij, el mois d'octobre, le jour saint Francois, à Valenchiennes.

1. *Ost.*

NOTICE

SUR

UN CARTULAIRE DE L'ABBAYE DE SAINTE-ÉLISABETH

DU QUESNOY.

Le document qui fait l'objet de cette notice, provient d'un ancien monastère du Hainaut; il appartient aujourd'hui à la municipalité du Quesnoy[1], et nous a été obligeamment communiqué. C'est un manuscrit, petit in-folio, recouvert en parchemin, et composé de 222 feuillets en papier ; il a été formé au commencement du XVIe siècle. Le plus ancien des titres qu'il renferme, est de l'année 1261, et le plus récent, du 31 octobre 1518.

Il m'a paru utile de dresser un relevé de tous ces actes, au nombre de 230, en suivant l'ordre qu'ils occupent dans le recueil. Ce relevé présente dans la troisième colonne les rubriques, auxquelles j'ai souvent ajouté des extraits des

1. Les archives de l'abbaye de Sainte-Élisabeth avaient été recueillies à la mairie du Quesnoy. En 1840, elles furent — à l'exception du cartulaire — envoyées par l'Administration municipale de cette ville au dépôt des Archives départementales, à Lille, après avoir été soigneusement inventoriées par M. Van Damme, secrétaire de la municipalité.

actes pour relever des noms propres ou certaines particularités de nature à intéresser les personnes qui s'occupent de recherches historiques.

Brasseur et Vinchant[1] attribuent la fondation du monastère ou hôpital de Sainte-Élisabeth à un nommé Pierre, chapelain de Bauduin le Courageux, comte de Hainaut. Ils disent que Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut, fit reconstruire ce monastère en 1233 et y mit des religieuses de l'ordre de Saint-Augustin, qu'elle avait fait venir de Prémy. D'après cela, le cartulaire ne contient évidemment pas les chartes d'institution. La première que l'on y trouve, est une confirmation des dons de la comtesse Jeanne ; elle émane de sa sœur, la comtesse Marguerite, et est datée du mois d'octobre 1261.

Sans avoir une bien grande importance pour l'histoire, ce manuscrit présente de l'intérêt pour les annales du Quesnoy. Il contient beaucoup de noms d'hommes et de lieux de la contrée. L'abbaye de Sainte-Élisabeth avait des biens à Angreau *(Angriel)*[2], Auvillers[3], Bachant *(Baissehan)*[4], Baudegnies[5], Chantraine *(Canteraine)*[6], Bousies[7], Fontaine-

1. BRASSEUR, *Origines omnium Hannoniæ cœnobiorum*, p. 253. — VINCHANT, *Annales de la province et comté du Hainaut*, édition des Biblioph., t. II, p. 325.

2. Angreau, commune de la province de Hainaut, du canton et au S. O. de Dour.

3. Auvillers ou Euvillers, hameau de Troisvilles.

4. Bachant, ancien village du Hainaut, à présent commune du département du Nord, du canton et au N.-E. de Berlaimont, sur la Sambre.

5. Baudegnies, ancien village du Hainaut, à présent commune du département du Nord, à l'O. du Quesnoy.

6. Chantraine, ancien fief situé près du Quesnoy.

7. Bousies, ancien village du Hainaut, à présent commune du département du Nord et du canton de Landrecies.

au-Bois[1], Haussy[2], Hecq *(Hecques)*[3], Inchy *(Inchies)*[4], Jolimetz[5], Landas[6], Louvignies[7], Montay[8], Neuville *(Nœfville)*[9], Potelle[10], Sanlesches[11], Solesmes[12], Trois-Villes[13], Vertaing[14], Villereau *(Villeriel)*[15], etc.

Voici notre relevé.

---

1. Fontaine-au-Bois, ancien village du Hainaut, à présent commune du département du Nord, du canton et au N.-O. de Landrecies.

2. Haussy, ancien village du Hainaut, aujourd'hui commune du département du Nord et du canton de Solesmes.

3. Hecq, ancien village du Hainaut, à présent commune du département du Nord, au S. du Quesnoy.

4. Inchy, village de l'ancien Cambrésis, actuellement commune du département du Nord, du canton et à l'O. du Câteau.

5. Jolimetz, autrefois village du Hainaut, à présent commune du département du Nord, au S.-E. du Quesnoy.

6. Landas, commune du département du Nord, du canton et à l'E. d'Orchies.

7. Louvignies-Quesnoy, autrefois du Hainaut, à présent commune du département du Nord, au S. du Quesnoy.

8. Montay, hameau du Câteau-Cambrésis.

9. Neuville, ancien village du Hainaut, à présent commune du département du Nord, au S.-O. du Quesnoy.

10. Potelle, ancien village du Hainaut, à présent commune du département du Nord, à l'E. du Quesnoy.

11. Salesches, ancien village du Hainaut, à présent commune du département du Nord, au S.-O. du Quesnoy.

12. Solesmes, ancien village du Hainaut, à présent chef-lieu d'un canton du département du Nord, à l'E. de Cambrai.

13. Troisvilles, commune du département du Nord, du canton et à l'O. du Câteau.

14. Vertaing, ancien village du Hainaut, à présent commune du département du Nord, du canton et au N.-E. de Solesmes.

15. Villereau, ancien village du Hainaut, à présent commune du département du Nord, à l'E. du Quesnoy.

Nos d'ordre.	FOLIOS.	RUBRIQUES.	DATES.
		Previlèges des contes et contesses, etc.	
1	I.	Lettre de grément et confermement de Margherite, contesse de Flandre, de tous dons et aumosnes fais et donés à ladite église par Jehanne, contesse de Flandre [1].	Octobre 1261.
2	I v°.	Lettre de effranchissement de touttes exactions, tailles et coruées, et aussy d'amortissement de gardins jà acquis ou à aquerre entour le vivier saint Martin et le béghinage [2].	Octobre 1267.
3	iij.	Lettre de effranchissement des motures et de dons et amortissement de iiij libvres de rente et cappons sur les gardins et hiretages jà aquis ou à aquerre entour le vivier st Martin et le béghinage [3].	...juillet 1315.
4	iij v°.	Lettre touchant le franchissement des moultures. (Frère Gilles Mondet, procureur et recepveur de l'église et abbeie de Ste-Ysabel du Quesnoy [4].)	15 juin 1482, au Quesnoy.
5	v.	Lettre de chincquante libvres de rente sur les fornages du Quesnoy [5].	20 septemb. 1372, à La Haye.
6	vj.	Lettre à cause des chinquante libvres de rente susdittes. (De par l'archiduc d'Austrice, etc.)	12 novemb. 1500, à Bruxelles.
7	vj v°.	Les coppies des ordonnanches faites tant par monsgr l'archiduc d'Austriche comme par messgrs les auditeurs des comptes à Lille, à cause de L libvres sur les fournages du Quesnoy.	20 février 1503 (1504, n. st.), à Lille).
8	vij.	Aultre copie de messgrs les président et sgrs des comptes de nostre très doubté sgr, à Lille.	24 février, même année.
9	vij v°.	Lettre de rassennement et assignation desdites chincquante libvres de rente sur toutte la recepte du Quesnoy, fait par Charles, roy de Castille.	19 juin 1516, à Bruxelles.

1. Voyez l'annexe I.
2. » III.
3. » VI.
4. Acte passé devant Thomas Duellin et Jehan Prévost, hommes de fief du comté de Hainaut.
5. Annexe VIII.

Nos d'ordre.	FOLIOS.	RUBRIQUES.	DATES.
10	ix.	Lettre de previléges de maletôte et de sauvegarde, donné par Phelippe, duc de Bourgoingne.	29 novemb. 1457, « en nostre hostel du Quesnoy. »
11	x v°.	Lettre à cause de privilèges de maletôte. (Phelippe, duc de Bourgoingne, de Lothier, de Brabant et de Lembourg, conte de Flandres, d'Artois, de Bourgoingne, palatin de Haynau, de Hollande, de Zélande et de Namur.)	5 août 1455, à Lille.
12	xj v°.	*(Sans rubrique).* (Charles, par la grâce de Diu, duc de Bourgoigne, etc.) — *Confirmation des lettres n°* 10.	12 septemb. 1470, « en nostre chastel de Heisdin. »
13	xiiij v°.	*(A la suite d'un alphabet en gothique, est écrit de même caractère) :* Frater Anthonius.	
14	xv.	*(Sans rubrique.)* (Nous Jehans d'Avesnes, cuens de Haynnau [1].)	Mars 1293.
15	»	» (*Idem* [2].)	Mars 1293.
16	»	Lettre de xxiiij sols de rente sur l'éritage Simon du Four gisant au Quesnoy. (Maistre Jehan de le Walle, ou nom et comme recheveur de madame l'abbesse, etc [3].)	27 mars 1500.
17	xvj v°.	Recachement de pluiseurs héritages emprès l'abbeye. (Frère Gilles Mondet, religieux et procureur de l'église et abbaye Sainte-Elizabeth située en la ville du Quesnoy.)	17 avril 1480 après Pâques, au Quesnoy.
18	xvij.	Lettre de xxx sols de rente sur l'éritaige de l'ospital du béghinaige. (Jehan de Goy, ou nom et comme recepveur de l'église et abbaye Sainte-Elisabeth située en ladite ville du Quesnoy.)	18 février 1514 (1515, n. st.), au Quesnoy.
19	xviij.	Lettre de xiiij s. iij d. sur le héritaige Jehan l'Oncle, gisant en le rue du béghinage d'emprès le conroy des sayes. (Jehan de Goy, ou nom et comme procureur et recepveur de l'église et abeye Sainte-Elizabeth, *etc.*)	31 décemb. 1484, au Quesnoy.
20	xviij v°.	Lettre de l'about des xiiij s. iij d. de rente susdite. (Gille Tordreau, lainyer, demourant en icelle ville du Quesnoy.)	1er novemb. 1498, au Quesnoy.

1. Annexe IV.

2. Annexe V.

3. Cet acte et les nos suivants jusques inclus n° 39 sont passés « par-devant les mayeur et eschevins de le francque ville du Quesnoy ».

Nos d'ordre.	FOLIOS.	RUBRIQUES.	DATES.
21	xix v°.	Lettre de recachement de rente sur un héritage où furent jadis les vielles estuves gisant en le rue du Gart assez prez du puisoir des foulons. (Sire Gilles Doyen, prebtre, comme recepveur et cappellain du cantuaire de feu Pierron Pannetier, fondé en l'église parrocheal de la ville du Quesnoy.)	24 janvier 1481 (1482, n. st.), au Quesnoy.
22	xx.	Lettre de xxxvij s. x d. ob. bl. sur un héritage gisant en le rue du Gard. (Gilles Mondet, ou nom et comme procureur et receveur de l'église et abbeye Sainte-Elizabeth, *etc.*)	22 février 1482 (1483, n. st.), au Quesnoy.
23	xx v°.	Lettre de xij s. vj d. ob. de rente sur l'éritaige Jehan Deffossez gisant en le rue du Gart. (Jehan de Goy, ou nom et comme procureur de l'église et abbeye Sainte-Elizabeth d'icelle ville du Quesnoy.)	15 octobre 1487, au Quesnoy.
24	xxj.	Lettre de cent xiiij s. de rente sur la maison et héritaige Henry Lanbert gisant en le rue du Gard. (Comme Grard de Zule dit de le Cuisine, en son vivant demourant en la ville du Quesnoy, euist laissié et ordonné par son testament à Jacquette de Zule, sa fille, une maison, lieu, pourpris et héritaige qu'il avoit en le rue du Gard....)	23 mai 1474, au Quesnoy.
25	xxij.	Lettre de l'arentement du gardin qui fut Jacquemart de Surie où fut jadis le tainture, tenant, d'une part, as murs et closures de l'abeie Ste-Elyzabeth, pour xiij l. par an.	30 août 1513, au Quesnoy.
26	xxiij v°.	Lettre de l'achat du gardin sir Gille de Presiau.	5 mai 1461, au Quesnoy.
27	»	Lettre faisant mention del obit messire Jehan le Peskeur, curé du Quesnoy, (*dans le texte :* sire Jehan Labouriel, dit le Peskeur, prebtre, alors curet du Quesnoy.)	22 juillet 1435, au Quesnoy.
28	xxv.	Lettre de arentement de un héritaige gisant en le rue Valenchinoise.	1er juillet 1444, au Quesnoy.
29	xxv v°.	Lettre de xj lb. de rente sur ung four et héritage gisant en le rue Vallenchinoise. (Jehan Prévost, clerc, comme recepveur de l'église Sainte-Ysabel du Quesnoy.)	1er juillet 1456, au Quesnoy.
30	xxvj.	Lettre de xxj s. de rente sur le maison et héritaige Ernoul de Surcq, gisant en le rue Sallet. (*Dans le texte :* Arnould de Surcques dit Rapparilleur, cordewanier, demorant audit Quesnoy.)	27 mars 1486, au Quesnoy.

Nos d'ordre.	FOLIOS.	RUBRIQUES.	DATES.
31	xxvj v°.	Lettre de XLV s. de rente sur le maison Philippe de Rogeries, séant devant les halles.	27 octobre 1494, au Quesnoy.
32	xxvij v°.	Lettre de XXXIIIIJ s. VJ d. blans sur le héritage Gillotin Cordier, (manouvrier), gisant en le rue Theaux, (tenant aux hoirs Jacquemart de Namur et à Charles del Attre qui fu Philippe de Villers).	10 décemb. 1487, au Quesnoy.
33	xxviij.	Lettre de IX s. VIIJ d. ung parti blans sur le héritage Jacquemart du Parcq, gisant en le rue derière le Couronne.	7 septembre 1482, au Quesnoy.
34	xxviij v°.	Lettre de VIJ s. de rente sur le maison Ursemer du Pont, gisant en le rue du Gart. (Maistre Richart de Goy, prebtre, ou nom et comme procureur souffissanment estably de madame l'abesse, religieuses et couvent de l'église et abbeye Sainte-Elizabeth de laditte ville du Quesnoy. — Jehan le Fèvre, sayeteur, demorant en laditte ville.)	24 mars 1489, au Quesnoy.
35	xxix.	Lettre de XXIIIJ s. IIJ d. de rente sur le maison et héritage Noël Verdavaine, (carpentier,) gisant en le rue du Miroir, (tenant d'une part à l'éritaige de l'issue de la maison quy fu Gille Scirault.)	15 octobre 1487, au Quesnoy.
36	xxix v°.	Lettre de XX s. de rente sur le maison et héritaige Jacquemart de le Cauchie dit de Fontenelle, (sayeteur,) gisant en le rue saint Martin.	6 février 1508 (1509, n. st.), au Quesnoy.
37	xxx v°.	Lettre du don des XLIIIJ s. IIJ d. susdis que a fait Jehan de Goy, à cause de seur Katherine de Goy, sa fille.	4 juillet 1515, au Quesnoy.
38	xxxj.	Lettre de LX s. de rente sur le maison et héritaige Anthonne de Bouchain, gisant en le rue de le Tour Clémence.	31 mars 1514 (1515, n. st.), au Quesnoy.
39	xxxj v°.	Lettre de XL s. de rente sur le maison et héritage Jacquemart du Bos, (brasseur, demourant au Quesnoy,) gisant en le rue de le Tour Clémence.	Même date.
40	xxxij.	Lettre de VIIJ libvres de rente sur le pasture Guillame de le Sauch, gisant emprès le vivier St-Martin. (Par-devant le mayeur et terriers du fief de Moelly, scitué ou terroit du Quesnoy.)	17 juin 1460, au Quesnoy.

Nos d'ordre.	FOLIOS.	RUBRIQUES.	DATES.
41	xxxij v°.	Lettre de viij libvres de rente sur le pasture susditte [1]. (Jehan de Presiau, fil Gille, comme recepveur des abbesse et couvent de l'église Sainte-Ysabel du Quesnoy.)	17 juin 1460, au Quesnoy.
42	xxxiij v°.	Lettre de xl sols sur le gardin et héritaige Jehan du Four, gisant hors le porte Vallenchenoise [2]. (Frère Hoste Boullenguier, procureur de madame l'abbesse, religieuses et couvent de l'église et abbeye Sainte-Elizabeth scituée en la ville du Quesnoy.)	20 décemb. 1483, au Quesnoy.
43	xxxiiij.	Lettre de xvj s. de rente sur une maison gisant en le rue du Moulin à cheval [3]. (Jacquemart Florent, rechepveur de l'abeie de le francque ville du Quesnoy.)	29 juin 1429.
44	xxxv.	Lettre de iiij mencaudées de terre gisant au chemin Croisiet alant à le Justiche, dont le tierch appertient à l'église parociale du Quesnoy.	20 mai 1418.
45	xxxv v°.	Lettre de une mencaudée de terre gisant en l'eschevinaige du Quesnoy.	28 avril 1423.
46	xxxvj.	Lettre de xxv s. de rente sur le rechepte du Quesnoy [4].	24 juin 1332.
47	»	Lettre de vij boisteaux de terre séans en l'eschevinaige du Quesnoy [5]. (Jehan Cauffechire, escuyer, chambrelen héritable du pays de Haynnau, à ce jour résident en le ville de Valenchiennes, remonstra que, par le trespas, succession et hoirie de feu Guillame Cauffechire, son frère, lui estoient escheues sept boistiaux de terre séans en l'eschevinaige de laditte ville du Quesnoy, tenans d'une part au chemin allant du Quesnoy en Mourmail et d'autre part aux terres de Fontenelles, ... requérant en estre mis en vraie saisine et possession selon l'usaige et coustume de laditte ville.)	20 août 1489, au Quesnoy.

1. Cet acte est passé par-devant les mayeur et échevins du Quesnoy.
2. Idem, par-devant les mayeur et terriers du « fief du Mœully situé emprès la ville du Quesnoy ».
3. Cet acte et les deux suivants sont passés par-devant les mayeur et échevins du Quesnoy.
4. Annexe VII.
5. Cet acte et les trois suivants sont passés par-devant les mayeur et échevins du Quesnoy.

Nos d'ordre.	FOLIOS.	RUBRIQUES.	DATES.
48	xxxvij.	Lettre de xxiiij s. de rente sur les vij boistiaux de terre susdittes.	22 octobre 1497, au Quesnoy.
49	xxxviij.	Lettre de xlvj s. de rente sur l'éritage Jehan de Corbegier, (manouvrier, demorant lez-Ruesne), séant sur le chemin allant du Quesnoy à Ruesne.	3 mai 1501, au Quesnoy.
50	xxxviij v°.	Lettre de xxiiij s. de rente sur le héritaige Simon du Four, séant en le rue du Béghinaige. (Maistre Jehan de le Walle, ou nom et comme recepveur souffissanment estably de madame l'abbesse, religieuses et couvent de l'église et abeye Sainte-Elizabeth du Quesnoy.)	27 mars 1500 (1501, n. st.), au Quesnoy.
51	xxxix v°.	Lettre de xvj mencaudées et demie de terre gisans ou fief de Canteraine[1].	20 mars 1488, (1489, n. st.), « en le ville de Valenchiennes, par pièce de terre empruntée au lieutenant de monsgr le prévost le conte deladitte ville. »
52	xl.	Lettre de xx s. de rente sur la maison et héritage Piérart Theaux, gisant à Faureux[2].	24 février 1512 (1513, n. st.), au Quesnoy.
53	xlj.	Lettre de vij s. de rente sur l'éritaige susdit.	7 février 1515 (1516, n. st.), au Quesnoy.
54	xlij.	Lettre de xx s. de rente sur l'éritaige Colart Larbeque, séant à le Flamengrie. (Colart Lerbecque, sayeteur, et Jehenne de Romont, sa femme, demorans ès faubours de le Flamengrye d'icelle ville du Quesnoy.)	26 janvier 1514 (1515, n. st.), au Quesnoy.
55	xliij.	Lettre de xx s. de rente sur l'éritaige susdit.	14 octobre 1515, au Quesnoy.
56	xliij v°.	Lettre de ix libvres de rente sur l'éritage Henry de Boudelle, séant à le Flamengrie.	20 avril 1515, au Quesnoy.

1. Acte passé par-devant les « mayeur et tierriers du fief de Canteraine, scitué emprès la ville du Quesnoy ».
2. Cet acte et les suivants, jusques inclus le n° 56, sont passés par-devant les mayeur et échevins du Quesnoy.

Nos d'ordre.	FOLIOS.	RUBRIQUES.	DATES.
57	xliiij v°.	Lettre de deux mencaldées de terre gisant ou fief de Meully, tenant à le Cavée[1].	14 mai 1460, au Quesnoy.
58	»	Lettre de VIJ mencaldées de terre en pluiseurs pièches entour la Maladrie.	26 janvier 1482 (1483, n. st.), au Quesnoy.
59	xlv v°.	Lettre de viij s. de rente sur deux mencaldées de terre de le cappelle St-Eloy[2] gisant entour le Maladrie.	3 mars 1466, (1467, n. st.), au Quesnoy.
60	xlvj.	Lettre de XL s. de rente sur une mencauldée et demie de terre appertenant à Lottart Ghillet, (manouvrier, demorant à le Maladrie,) séans devant le Maladrie.	14 janvier 1501 (1502, n. st.), au Quesnoy.
61 –	xlvij.	Lettre de deux mencaldées de terre gisans deseure le Bellefontaine. *(Vente faite à l'abbaye de Sainte-Elisabeth du Quesnoy, par* Jean de Bétrissart, dit Bauduin, et Adde de Bétrissart, sa sœur, vesve de Pierre de le Vallée.)	7 mars 1481 (1482, n. st.), au Quesnoy.
62	xlvij v°.	*(Même rubrique).* (Par-devant les jurez de le paix de le francque ville du Quesnoy.)	Même date.
63	xlviij.	Lettre de deux mencaldées et demie de terre séans oudit fief, tenant à le rivière de le Fontaine[3].	8 juin 1501, au Quesnoy.
64	xlviij v°.	Lettre de le terre susditte.	7 octobre 1490, au Quesnoy.
65	xlix.	Lettre de une mencaldée de terre séant emprès le Maladrie.	9 décembre 1488.
66	xlix v°.	*(Même rubrique).*	16 novembre 1484, au Quesnoy.
67	l.	Lettre de deux mencaldées et demie de terre, séans en Regnaultval.	7 mars 1481 (1482, n. st.), au Quesnoy.
68	l v°.	Lettre de iij mencaldées de terre gisant deseure le Bellefontaine.	16 novembre 1484, au Quesnoy.

1. Cet acte et les suivants, jusques inclus le n° 61, sont passés par-devant les mayeur et terriers du fief de Mœully.

2. Rente due à la « cappelle et confrarie de Saint-Éloy. »

3. Cet acte et les suivants, jusques inclus le n° 68, sont passés par-devant les mayeur et terriers du fief de Mœully.

Nos d'ordre.	FOLIOS.	RUBRIQUES.	DATES.
69	lj.	Lettre de garand des iij mencaldées de terre susdittes. (Par-devant les jurez de le paix de le francque ville du Quesnoy.)	16 novembre 1484, ou Quesnoy.
70	lij.	Lettre d'une mencaldée de terre séant envers le Bellefontaine[1].	20 août 1489, au Quesnoy.
71	lij v°.	Lettre de pluiseurs héritaiges acquis à Nicolas le Merchier.	13 février 1478, (1479, n. st.), au Quesnoy.
72	liij v°.	Lettre de deux mencaldées et demie de terre qui furent à Lottart le Cauffourier, séant oudit fief.	1er mai 1492.
73	liiij.	*(Sans rubrique)*. (Par clameur faite par Jacquemart le Peletier, mambour d'autre part escript et porteur de l'ayuwe, et à le semonsse et conjurement de Jehan de le Porte, à ce jour mayeur à madame l'abbesse de Sainte-Yzabiel du Quesnoy, de sen fief de Mully, etc.)	25 janvier 1411 (1412, n. st.).
74	"	Lettre de racachement de pluisseurs héritaiges, fossés et wardes à mettre poissons, séans desous le Bellefontaine.	19 mai 1506, au Quesnoy.
75	lv v°.	Lettre de LXXVIJ s. de rente sur v mencaudées de terre en le voie de le fontaine.	20 octobre 1456, au Quesnoy.
76	lvj.	Lettre de une mencaldée de bois gisant deseure le Bellefontaine.	5 octobre 1481, au Quesnoy.
77	lvij.	Lettre pour l'église et abbeye Sainte-Elizabeth du Quesnoy, à cause de demyemencauldée de bos gisant lé la Bellefontaine. (Hoste Nocquart, demourant à Valenchiennes, dist et congneult que il avoit vendu et vendoit à frère Gille Mondet.)	12 mai 1483, au Quesnoy.
78	lvij v°.	Lettre de deux mencauldées-demie de bos gisant au fief de Meully de le Belle fontaine. (Demiselle Nicaise de Preux, femme de Arnoul Nocquart, et Collin filz dudit Arnoul et de laditte demiselle Nicaise, remonstrèrent, etc.)	22 octobre 1481, audit lieu.
79	lviij.	Lettre pour deux mencauldées-demie de bos gissant desseure le Bellefontaine ou fief de Mœully. (Arnoul Nocquart, résident à Valenchiennes, dist et congneult que il avoit vendu et vendoit à frère Gilles Mondet.)	17 septembre 1481, au Quesnoy.

1. Cet acte et les suivants, jusques et inclus le n° 87, sont passés devant les mayeur et terriers du fief de Mœully.

N^os d'ordre.	FOLIOS.	RUBRIQUES.	DATES.
80	lviij v°.	Lettre de IIIJ l. XVJ s. de rente sur héritage Bernartd Boulongne, séant ou fief de Mœlly, tenant d'une part au bos de le Belle fontaine[1].	1500.
81	lx.	*(Suite d'un acte dont le commencement manque[2]).*	15 mars 1488 (1489, n. st.), au Quesnoy.
82	lx v°.	Lettre d'aboult des chincq boistiaux de terre susdis.	2 mai 1508, au Quesnoy.
83	lxj.	Lettre pour deux mencauldées de une terre gisant oudit fief de Meully.	6 mars 1481 (1482, n. st.), au Quesnoy.
84	lxj v°.	Lettre de deux mencauldées de terre tenant à trois mencauldées des povres du Quesnoy.	5 octobre 1481, au Quesnoy.
85	lxij.	Lettre de don fait par Thomas Duellin à l'église, des deux mencauldées de terre susdittes. (Bauduin Duellin, juré de le paix d'icelle ville, remonstra que, comme feu Thomas Duellin, son père, que Dieu pardoinst, euist cy-devant fait et passé son testament.)	8 juin 1501, au Quesnoy.
86	lxij v°.	Lettre de trois mencauldées de terre séant audit fief emprès le Maladrie du Quesnoy, données à l'église par Jehan de le Sart, (filz Hubert, résident en la maison et censse de Mortry lez-le Quesnoy), à cause de Martinette, sa fille.	3 octobre 1514, au Quesnoy.
87	lxiij v°.	Lettre servant à IX mencaudées de terre gissant audit fief.	12 mai 1419.
88	lxv v°.	Lettre de IX mencauldées de terre séant audit fief et IX mencauldées au terroir de Villeriau, données à l'église par Jehan de Namur, (tordeur, demorant au Quesnoy[3].)	6 avril 1461 (1462, n. st.), au Quesnoy.

1. Cet acte manque, le feuillet LIX ayant été enlevé, et la rubrique se trouvant au bas du feuillet LVIIJ v°, avec ces mots : « Sachent tous ceulx », sans plus.

2. Il s'agit dans cet acte d'une rente de 72 sols tournois due à l'abbaye sur « v boisteaux de prez, tenant d'une part à trois mencauldes que pré que terre des Povres du Quesnoy et d'aultre part ausdis prez de Viscoigne. »

3. Acte passé devant trois hommes de fief de Hainaut : Grart le Maire dit Persant, Jacquemart du Parcq et Henry le Fèvre.

Nos d'ordre.	FOLIOS.	RUBRIQUES.	DATES.
89	lxvj.	Lettre de VIJ mencauldées et demie de terre séant audit fief, données à l'église par Jehan de Namur[1].	16 août 1481, au Quesnoy.
90	lxvij.	Lettre de X s. de rente sur le remolloir du Quesnoy. (Gilles de Preseau, recepveur des abbesse et couvent de l'église Sainte-Ysabel du Quesnoy.)	22 mai 1449, au Quesnoy.
91	lxvij v°.	Lettre d'about de V mencauldées et demie et deux verghes de terre estans entour ledit fief de Mœully emprès le mollin de than[2].	25 octobre 1456, au Quesnoy.
92	lxviij.	Lettre de racachement de pluiseurs hiretages séans audit fief de Mœully[3].	13 février 1480 (1481, n. st.), au Quesnoy.
93	lxix.	Lettre de LX s. blans de loix, à cause de terraige.	5 octobre 1481.
94	lxx.	Lettre de réparation des LX s. blans de loix susdittes. (Nous Jehan de Longchamp, Jacquemart du Parcq et Jacquemart de Surie, faisons savoir à tous que, par-devant nous, qui pour ce espécialment y fûmes appellez comme hommes de fief.)	30 août 1483, au Quesnoy, devant les halles.
95	lxxj.	Accord d'appointement pour une rente de quatre mencaudées deux quartiers-demi d'avaine et troix capons par an sur une terre gisant contre le Maladrie, et fu Gilles de Presiau[4].	9 juillet 1483.
96	lxxj v°.	Appointement pour les tailles des terres qui furent à Jehan de Wargny, escuyer, et depuis à Jehan de Vendegies[5].	1er août 1482.
97	lxxij.	Instrument de le cense des terres du curet du Quesnoy gisant au fief de Moelly, que	9 février 1479 (1480, n. st.),

1. Cet acte et le suivant sont passés devant les mayeur et terriers du fief de Mœully.

2. Acte passé devant les jurés de la paix du Quesnoy.

3. Cet acte et le suivant sont passés devant les mayeur et terriers du fief de Mœully.

4. On lit à la fin de cet acte: « Lequel dit lesdittes parties tinrent à bon et chacun pour son fait le prommist entretenir, en la présence de Johannes Godemart, notaire impérial ad ce évocquiés, et ossi en la présence Jehan de Lonchamp et Thumas Doelin, hommes de fief de la comté de Haynnau, terriers du fief de Moelly, et tesmoings y appellez par ledit notaire. »

5. Cet appointement a été fait par Jacquemart du Parc et Jehan Prévost.

Nos d'ordre	FOLIOS.	RUBRIQUES.	DATES.
		l'abbye doibt tenir xxvij ans, en paiant chacun an audit curet xx s. t. : le premier paiement an iiij^{xx}, finant v^{c} et vj. (Maistre Jehan Luppart, prebtre, curé du Quesnoy le Comte, et frère Oste Boulengier dit de l'Escaille, convers del ordène St-Augustin, de son souverain ad ce faire permis et de par l'abbesse, prieuse et couvent del abbeye Ste. Ysabel dudit lieu, ordonné, constitué et estably procureur, facteur et acteur.)	au Quesnoy, « al ostel duditcuré. »
98	lxxiij.	Lettre pour le terrage de xij mencauldées et demie de terre que Gillart Barba (Barbaut, laboureur, à ce jour demorant à Villereau,) tient à rente de le capelle St-Nicolay du Quesnoy. (Thomas Duellin, Guillame Haussart et Soiquin de le Motte, hommes de fief à la comté de Haynnau et court de Mons.)	15 décemb. 1495.
99	lxxiij v°.	S'enssieuwent les pièches et parties des terres que doivent tailles et terrages à l'abbeye de l'église Sainte-Ysabel dou Quesnoy : lesquelles tailles se paient cascun an au jour st Remy et les terrages à le saint Andrieu enssieuwant. Sy est assavoir que les terres amorties doivent de cescune wittellée xij deniers blans, et celles quy point ne sont amorties doivent de cescune wittelle vj d. blans, et est à cause de fief de Moeully.	. . . . . .
100	lxxvij v°.	S'enssieuwent les mettes et les lieux où li tiéraiges de monsgr le conte de Haynnau s'estent et comporte ou thiéroit et esquievinage de le ville du Quesnoy : ouquel tiéraige monsgr le comte n'a que les vj garbes dou cent alencontre de l'église de Fontenelles qui en a les ij aultres garbes. Estraites et renouvelées d'un cartulaire qui avoit estet fais et renouvelés par Gille Billouart, camgeur au Quesnoy, et Chavetier, varlet Bernart Royet, en l'an mil iij^{c} lxxvj, par Jehan Villain, comme tiergeur sermentet, en l'an mil iiij^{c} xxxix.	1376-1439.

Nos d'ordre.	FOLIOS.	RUBRIQUES.	DATES.
		Jolimez.	
101	lxxviij v°.	Lettre de xxiiij s. de rente sur viij mencauldées de terre qu'on dist le Préau Medame [1].	22 février 1496 (1497, n. st.), au Quesnoy.
102	lxxix v°.	Lettre de xvj s. de rente sur les viij mencauldées de terre susdittes.	4 septembre 1513, au Quesnoy.
103	lxxx.	Lettre de xvj s. ij d. de rente sur le héritaige de Jehan Marcth. (Nous Margueritte, par le permission de Dieu, humble abbesse de l'église de Sainte-Ysabiel au Quesnoit, et tous li couvens de che meisme liu, en le veskiet de Cambray, salut en Nostre-Signeur.)	25 novembre (le jour Ste-Katherine) 1394.
		Beaudegnies.	
104	lxxx v°.	Lettre de deux mencauldées et demie de bled de rente sur six mencaudées de terre gissans au terroi de Biaudegnies. (Par-devant le mayeur [2] et les eschevins [3] de le ville de Beaudegnies.	5 septembre 1513, à Beaudegnyes.
		Vertaing.	
105	lxxxj v°.	Lettre de iiij mencaudées de bled de rente sur ix mencaldées de terre ou environ, séans ou terroit doudit Vertaing [4].	12 mai 1474.
106	lxxxij v°.	Lettre d'about des ix mencauldées de terre susdittes. (Par-devant le mayeur et les esquevins de le ville d'Esquarmaing [5].)	Même date.

1. Cet acte et le suivant sont passés devant les mayeur et échevins du Quesnoy.

2. Hubert de le Sarte.

3. Jan de le Sarte, Martin l'Uissier, Jacquemart Plache et Nicaise du Four.

4. « Estienne Hanekin, lieutenant-mayeur, Jehan Cardon l'aisnet, Jehan du Bois, Jehan Carlier, Collart de Cartegnies, Jehan Wistàsse et Jehan Erlault, échevins de Vertaing, » furent présents à cet acte.

5. « Vu comme maire souverain de leditte ville d'Esquarmaing, Jehan Fourdin, et si y furent comme esquievins d'icelluy ville : Jehan de le Core, Jacquemart de Hove, Jehan Haymoche et Bauduin du Sart, ledit Bauduin souffissamment establi pour chou faire. »

Nos d'ordre.	FOLIOS.	RUBRIQUES.	DATES.
		Noefville.	
107	lxxxiij v°.	Lettre de IIIJ mencauldes de bled de rente sur IX mencaldées et demi-bostiel de terre gisant audit terroir de le Noefville [1].	26 mai 1464.
108	lxxxv v°.	Lettre d'achat des IIIJ mencaulds de blé susdis [2].	29 octobre 1484, à le Neufville.
109	lxxxvj v°.	Lettre à cause de IIIJ mencauds de blé susdis.	21 décemb. 1514.
110	lxxxviij.	Lettre à cause des IIIJ mencauds de bled susdis.	25 février 1514 (1515, n. st.), à Neufville.
111	lxxxviij v°.	Lettre de VIJ s. de rente sur IIJ mencauldées IIJ quartiers de terre séant au terroir de le Noefville, donnée par Henryc de Namur.	Même date.
		Sanleices.	
112	lxxxix v°.	Lettre de IIIJ l. de rente sur le maison et hiretaige Willame Ferin, gisant audit Sanleces [3].	8 mai 1510, à Sanlesches.
113	xc v°.	Lettre des IIIJ l. susdittes données à l'église par Jehan de Goy, à cause de seur Katheline de Goy, sa fille.	12 mars 1515 (1516, n. st.), à Sanlesches.
114	xcj v°.	Lettre de garant des IIIJ l. susdittes. (Nous Jehan de le Sart dit Baudrain le josne, Soiquin et Jennet de le Motte, hommes de fief à la conté de Haynnau et court de Mons.)	15 février 1515 (1516, n. st.), au Quesnoy.
		Quesnoyt.	
115	xciij.	Lettre de cent sols de rente sur le maison	30 octobre 1515,

1. « Jehan le Moisne, mayeur, Antoisne Tallemart, Lottart de Louvegnies dit Manchin, Jehan Pirechon dit Béghin et Jehan de la Derrière, échevins de le Noefville. »

2. Cet acte et les suivants jusques et compris le n° 111 sont passés devant les mayeur et échevins de la Neufville.

3. Cet acte et le suivant sont passés devant les mayeur et échevins de « la ville de Sanleices ».

Nos d'ordre.	FOLIOS.	RUBRIQUES.	DATES.
		et hiretaige Collart Lagniau qu'on dist Noireteste, donnée à l'église par Innochent de Briastre à cause de seur Marie de Briastre, sa fille [1].	au Quesnoy.
116	xciij v°.	Lettre de XL s. de rente sur la maison et héritaige Anthonne Barbyer, séant en le rue de Trois Rois faisant toucquet en icelle rue allant à le porte Vallenchiennoise.	1er décemb. 1515, au Quesnoy.
117	xciij bis v°.	Lettre de XX s. de rente sur le maison et héritaige Anthoine Barbyer, séant en le rue des Trois Rois.	30 juin 1516, au Quesnoy.
118	xciiij v°.	Lettre de don des deux parties de xl s. de rente, fait à l'église par Innochent de Briastre, à cause de seur Marie de Briastre, sa fille.	16 janvier 1516 (1517, n. st.), au Quesnoy.
		Auvilers.	
119	xcv v°.	Lettre de IIIJ l. de rente sur pluiseurs héritaiges, gisant à Auvillers [2].	23 février 1483 (1484, n. st.).
120	xcvj v°.	Lettre des IIIJ l. de rente susditte.	20 octobre 1429.
		Solempmes.	
121	xcvij.	Lettre de XXVJ mencaudées trois boistiaux de terre, gisant ou terroir de Solempmes.	5 avril 1483, à Solempmes.
122	xcviij.	Lettre des XXVJ mencaudées IIJ boistiaux de terre susdittes.	30 octobre 1483.
		Fontaine ou Bois.	
123	xcix.	Lettre de VIIJ muys IIIJ mencals que pret que terre, séans ou terroir de Fontaine ou Bois [3].	9 juin 1496, à Fontaine.
124	c.	Lettre de VJ l. de rente sur les VIIJ muys IIIJ mencaulds, que pret que terre, susdis.	10 mai 1497, à Fontaine-au-Bois.

1. Cet acte et les suivants jusques et inclus le n° 118, sont passés devant les mayeur et échevins du Quesnoy.

2. Cet acte et les trois suivants sont passés devant le lieutenant du doyen Saint-Denis à Solesmes et les échevins de Solesmes.

3. Cet acte et les deux suivants sont passés devant les mayeur et échevins de « le ville de Fontainnes ou Bois ».

Nos d'ordre.	FOLIOS.	RUBRIQUES.	DATES.
		(Jaques Ruteau, demorant à Poix, et Hubert Hermant, marchant, demorant à Valenchiennes.)	
125	cj v°.	*(Sans rubrique).* (Hubert Hermant, marchant, demourant à Valenchiennes.)	22 décemb. 1497, à Fontaine-au-Bois.
		Bousies.	
126	»	Lettre de XVJ s. de rente sur une maison et héritaige gisant à Bousies [1].	17 octobre 1441, au Quesnoy, par pièce de terre empruntée à Guillaume de Quaroule, écuyer, sgr d'Autreppe et d'Escarmaing, prévôt du Quesnoy.
		Robersart.	
127	cij v°.	Lettre de L s. de rente sur une maison, gardin et héritaige gisant à Robersart [2].	7 octobre 1441, à Robersart.
		Faureus.	
128	ciij.	Lettre de L s. de rente sur le maison et héritaige Nicaise Paudou, gisant à Faurœs [3].	30 septembre 1441, au Quesnoy.

1. « A tout ce faire que dit est, fu, comme maires de leditte ville de Bousies, « Gilles Godon, et se y furent comme eschevins d'icelle, saulf tous droix : Jehan « Lokeveu, Bauduin le Fèvre, Jehan Machon et Gobiert Forière, qui par nom « d'eschevins et de tesmoingz en appellèrent li uns l'autre. »

2. A cest vendaige, acat, déshiretance et ahiretance, et à tout chou faire et passer « bien et à loy, fu comme maires de leditte ville de Robersart Mahieu de Walecourt « dit Haubregon, et comme esquievins de leditte ville, saulf tous drois, Jehan de « Hugimont dit Bidau, Mikiel Hazart, Jehan Burillon et Willaume le Clerc. »

3. Acte passé par-devant les mayeur et échevins du Quesnoy.

Nos d'ordre.	FOLIOS.	RUBRIQUES.	DATES.
		Estrœn.	
129	ciiij.	Lettre de xviij s. de rente sur une maison gisant à Estrœn[1].	25 juin 1439.
		Haussy.	
130	»	Lettre de xx mencaldées de terre gisant à Haussy. (Par-devant le prévost et les jurez de la ville de Haussy.)	8 avril 1485, au Quesnoy, « par congiet de Piérart de Marcq, comme bailly dudit Haussy, lequel donna licence aux prévost et jurez de widier leur pooir et jugement pour ce faire, et par grâce prinse de pièce de terre empruntée de noble escuyer Anthonne de Trivières, prévost dudit Quesnoy. »
131	cv v°.	Lettre des xx mencauldées de terre susdittes. (Nous Guillame de le Sauch et Thomas Duellin, savoir faisons à tous que, par-devant nous comme hommes de fief à très hault et très puissant prince, nostre très doubté seigneur, monsgr le duc d'Austrice, de Bourgongne, de Brabant, etc., comte de Flandres, d'Artois, de Haynnau, de Hollande et de Zélande, à cause de saditte conté de Haynnau).	11 avril 1485, au Quesnoy.
132	cvij.	Lettre de xx mencauldées de terre susdittes. (Par-devant les mayeur et eschevins de la ville du Quesnoy.)	Même date.

1. Acte passé par-devant les mayeur et échevins « de le ville d'Estrœn emprès Valenchiennes. »

Nos d'ordre.	FOLIOS.	RUBRIQUES.	DATES.
133	cx v°.	Lettre de xxiiij mencauldées de terre gisant au terroir dudit Haussy.	15 janvier 1515 (1516, n. st.).
		Baisseham.	
134	cxj v°.	Lettre de x libvres de rente sur les assises de Baissehan. (Jou Gilles, sires de Bierlainmont, fach savoir à tous chiaus ki ches lettres verront, ke jou.....)[1]	Septembre 1265.
135	cxij.	Lettre de x libvres de rente susdittes[2].	Novembre 1265.
		Canteraine.	
136	cxij v°.	*(Sans rubrique[3]).*	25 septembre 1467, au Quesnoy.
		Montay.	
137	cxiij v°.	Lettre de xij mencaudées de terre gisant au terroir de Montay. (Par-devant honorable et discret homme Jehan le Clerc, ad ce jour mayeur de Montay, et ès présences des eschevins d'icelle ville cy-dessoubz nommez[4].)	25 juin 1483.

1. Voyez le n° 135.

2. Voyez l'Annexe II.

3. Acte passé par-devant les lieutenant-mayeur et terriers du fief de Canteraine, au sujet de cinq mencaudées et demie, sises en deux pièces au fief de Canteraine et appartenant par indivis à l'église et abbaye de Sainte-Elisabeth et au béguinage du Quesnoy dont était alors souveraine Marguerite de Veue dite du Kar. « Fut présent « comme lieutenant de mayeur du fief de Canteraine, Toussain Thiery, et y furent « comme terriers d'icellui fief Josse le Liech, Jehan Nokart, Piérart Watrigand et « Jaquemin Nokart. »

4. On lit à la fin de cet acte : « Lesquelles deux pièces de terre ahanable, conte-« nant douze mencaudées ou environ, sont amorties et dédiées à ladite église de « Ste-Élizabeth dudit Quesnoy-le-Conte, du gré et consent de monsgr de Haulbourdin, « gouverneur de Bohaing, dont du droit dudit amortissement Guillaume du Fay, « comme lieutenant dudit gouverneur, s'est tenus contens et bien payet. A tout ce « faire et passer que dit est dessus, furent présens : honorables, saiges et discrètes « personnes, Jehan le Clerc, comme mayeur de laditte ville de Montay, et comme « eschevins d'icelle : Liénart le Febvre, Thomas le Clerc, Nicaise le Febvre, Gillart « le Conte, Guillaume Vivier dit le Leu et Pierre de la Croix. »

Nos d'ordre.	FOLIOS.	RUBRIQUES.	DATES.
		Castiel.	
138	cxiiij v°.	Lettre de LXXVIJ mencaldées de terre gisant au terroir du Castiel en Cambrésis[1].	5 mars 1482 (1483, n. st.).
139	cxv v°.	Lettre de VIIJ mencaldées de terre gisant au terroir dudit Castiel.	13 novembre 1481.
140	cxvj.	Lettre de trois mencaux de bled de rente sur les povres du Castiel en Cambrésis.	17 septembre 1483.
141	cxvj v°.	Lettre de IIIJxx XIJ mencauldées une boistelée de terre gisant au terroir du Castel en Cambrésis.	21 mai 1483.
142	cxvij v°.	*(Suit l'acte d'amortissement, émané de* Henry de Berghes, évesque de Cambray et conte de Cambrésis.)	1er mars 1483 (1484, n. st.).
143	cxviij.	Lettre de le moittié d'une masure gisant audit Castiel en Cambrésis. (.... se comparut personnellement sire Pière Sollas, prebtre, lequel là-endroit, de se bonne volenté, pour le bien, proffit et avancement de Jacotin et Séverin, ses enfans, donna, ottroya, et par ces présentes donne et ottroye en pur don irrévocable auxdis Jacotin et Séverin.)	13 juillet 1478.
144	»	*(Sans rubrique).* (Sachent tous présens et advenir que, par-devant eschievins de le ville du Castiel en Cambrésis, comparurent personnellement Willame Boitelle et Agniès sa femme, conjoins, Mariette et Gillette, filles de deffuncts Julyen Boitelle et Sandre, sa femme, toutes eagies, non liies de mary, et, par le gré et consentement de Jehan Mannuer, Jehan de Beaurevoir et Jehan Havart, leurs mambours, là-endroit dirent et congnurent qu'ilz avoient et ont vendu bien et loyalment à tousiours héretablement à sire Pière Sollas, prebtre, le moitié en une masure, héritage, court et entrepresure, tout ainsi qu'il se contient, qui fut Jehan des Sars dit Liégois, gisans en le rue des Melquiniers, tenant à l'eritaige les hoirs Jacquemart Patoul, d'une part, et à l'éritaige les hoirs Jehan Pillon, d'aultre part, et parderrière aux Mottes de le ville.)	Même date.

1. Cet acte et les suivants, jusques et inclus le n° 147, sont passés par-devant les mayeur et échevins de Câteau-Cambrésis.

Nos d'ordre.	FOLIOS.	RUBRIQUES.	DATES.
145	cxviij v°.	Lettre d'achat de le masure susditte. (Jacotin et Séverin Sollas, frères, enffans battars et ylégitismes de feu sire Pière Sollas, en son temps prebtre[1].)	17 juillet 1483.
146	cxix.	*(Acte d'amortissement, passé par l'évêque de Cambray,* en le présence de Nicase des Ruielles, Jehan le Vennier, Jehan Havart, Quentin Loucet, Robert Bleuse, Jehan Cotelle et Guillaume le Roy, eschievins de le ville du Castel en Cambrésis.)	1er mars 1483 (1484, n. st.).
147	»	Lettre de IX s. de rente sur le maison et héritaige Pol l'Aumosnier, gisant au Castel en Cambrésis. (Frère Guillaume de le Haye, religieux et procureur des Dames de Sainte-Elizabeth du Quesnoy.)	18 avril 1466.
		Angriel.	
148	cxix v°.	Lettre de XVJ s. IIJ d. de rente sur X mencauldées ung quartier de terre gisant en terroir d'Angriel. (Grard le Maire dit Persant, comme mambour des communs povres de le ville du Quesnoyt, et Jehan Prévost, receveur et ossi deuement establit des religieuses et discrettes madame l'abbesse et couvent de l'église et abéye de Sainte-Yzabiel en leditte ville du Quesnoit, d'une part, et Jehan le Maire dit Petit-Fourniel, ad ce jour demorant en leditte ville d'Angriel, d'autre part[2].	15 novembre 1456, *en leditte ville d'Angriel, par pièce de terre empruntée à Jehan Huart, mayeur du seigneur d'Angriel.*
149	cxxj.	Lettre des XVJ s. IIJ d. de rente susditte[3].	Lundi 15 novembre 1456, à *Angriel.*

1. Ils vendent au monastère de Sainte-Élisabeth du Quesnoy la masure qu'ils avaient en la rue des Mœlquiniers et qui jadis avait appartenu à « feu sire Pière Sollas, » lequel en son vivant les en avait fait adhériter.

2. Acte passé par-devant « les mayeur et eschievins de le tenure que messgrs abbé et couvent de l'église Saint-Ghillain ont en le ville d'Angriel. » — « Maire de leditte tenure, Jehan Fournier, et comme eschievins d'icelle ville d'Angriel pour celi cause empruntés à Jehan Huart, mayeur dudit seigneur d'Angriel, Jaquemart Massart, Gillart de le Court, Piérart Maillefier et Jehan Mors. »

3. Acte passé par-devant les mayeur et échevins « de le tenure et signourie que le seigneur d'Angriel a en seditte ville d'Angriel. » — « Maire de leditte ville d'Angriel, de le tenure et signorie ledit signeur d'Angriel, Jehan Huart, et comme eschevins : Jacquemart Massart, Gillart de le Court, Piérart Maillefier et Jehan Mors. »

Nos d'ordre.	FOLIOS.	RUBRIQUES.	DATES.
		Vertaing.	
150	cxxij.	Lettre de LVIIJ s. de rente par deux parties sur deux gardins gisant à Vertaing, donnés à l'église par Jehan de le Sart à cause de sœur Martine de le Sart, sa fille. (Pardevant le mayeur et les eschevins de le ville de Vertaing, se comparut personnellement Jehan de le Sart, censier de Mortry, et là endroit dist et congneult que, pour cause que il a mis unes de ses filles en l'abbéye du Quesnoit, il volloit donner et donnoit en pur et léal don à leditte abéye aulcungnes partyes de rente estant et mouvant en la terre et seignourie dudit Vertaing, venant et procédant de feu son père Hubert, que Dieu absolve.)	11 août 1518.
		Beaudegnies.	
151	cxxij v°.	Lettre de XL s. de rente sur la pasture Pierrart Brunnewaert gisant au terroit de Biaudegnies[1], donnet à leditte église par Jehan de le Sart, à cause de sœur Martine de le Sart, sa fille[2].	12 août 1518, à Beaudegnies.
152	cxxiij.	Lettre de XL s. de rente susditte. (Jehan de le Sarte, laboureur, demorant à Mortri.)	4 octobre 1510, à Beaudegnies.
		Quesnoy.	
153	cxxiiij.	Lettre de une maison, gardin et héritage gisant en le rue Vallenchinoise[3].	29 août 1493, au Quesnoy.
154	cxxiiij v°.	Lettre de le maison et hiretaige susdis.	21 février 1502 (1503, n. st.), ibid.
155	cxxv v°.	Lettre de le maison et héritaige susdis.	7 mars 1502 (1503, n. st.), ibid.
156	cxxvj.	Lettre de le maison et héritage susdis.	28 décembre 1502, ibid.

1. « Au lieu c'on dist à Fosse. »

2. Cet acte et le suivant sont passés par-devant « le mayeur et les eschevins de le ville de Beaudegnies. »

3. Cet acte et les suivants jusques et compris le n° 164 sont passés par-devant « les mayeur et eschevins de le francque ville du Quesnoy. »

Nos d'ordre.	FOLIOS.	RUBRIQUES.	DATES.
157	cxxvj v°.	Lettre de x s. de rente sur le maison et héritaige susdis.	13 juillet 1498, au Quesnoy.
158	cxxvij v°.	Lettre de x s. de rente sur le maison et héritage susdis.	20 décembre 1509, ibid.
159	cxxviij.	Lettre de cent v s. vj d. de rente sur le maison et héritage sire Jehan et maistre Gille Petit-Keux, (frères, prebtres, demorans en icelle ville du Quesnoy,) gisant en le rue Vallenchiennoise.	18 mai 1515, ibid.
160	cxxix v°.	Lettre des cent v s. vj d. de rente susdis, donnet à l'église par Jehan de le Sart, à cause de sœur Martine de le Sart, sa fille.	1er août 1518, ibid.
161	cxxx v°.	Lettre d'acat par Simon du Four, sayetteur, demorant au Quesnoy), d'une masure et héritaige gisant en le rue du Béghinage.	28 octobre 1484, ibid.
162	cxxxj.	Lettre d'about[1] dudit hiretage dudit Simon du Four.	30 janvier 1499 (1500, n. st.), ibid.
163	cxxxj v°.	Lettre de xxiiij s. de rente sur le maison et héritage du dessusdit Simon du Four.	27 mars 1500 (1501, n. st.), ibid.
164	cxxxij v°.	Lettre de retrait[2] dudit héritaige dudit Simon du Four, à faulte de rente non paiie.	29 mai 1518, ibid.
165	cxxxiij v°.	Lettre de lxxv s. de rente sur vj mencaldées de terre Alyame de Briastre, (sayetteur, demourant en icelle ville du Quesnoy,) gisant ou fief de Mœlly (en-dessous le prez encloz c'on dist à le Hasette)[3].	1er août 1517, ibid.
166	cxxxiiij v°.	Lettre de ung mencault de bled de rente deubt à l'église parochiale du Quesnoy pour le rente d'une mencauldée de terre gisant au fief de Mœlly.	26 septembre 1518, ibid.
167	cxxxvj.	Lettre de deux mencaults et demi de blet de rente deuwt à l'église parochiale du Quesnoy sur une mencauldée et trois boisteaux de terre gisant en l'échevinaige du Quesnoy[4].	31 octobre 1518, ibid.

1. *About*, assignation hypothécaire *(abbotum)*.

2. *Retrait*, action par laquelle on retire à soi un héritage aliéné.

3. Cet acte et le suivant sont passés par-devant « les mayeur et terriers du fief de Mœlly, situé lez la ville du Quesnoy. »

4. Acte passé par-devant « les mayeur et eschevins de le francque ville du Quesnoy. »

Nos d'ordre.	FOLIOS.	RUBRIQUES.	DATES.
		Hecques.	
168	cxxxvij.	Lettre de LX s. de rente sur VJ muys de terres gisant ou terroir de Hecques, (tenant d'une part as terres le seigneur dudit Hecques, d'autre à la forest de Mormal, et d'aultre sens au vivier c'on dist à Vacques, et passé le chemin qui maine dudit vivier à Forest[1].	23 juillet 1496, « en la ville d'Englefontaines, par pièce de terre empruntée et la grâce donnée par honnorable homme Jehan Cocq, mayeur. »
169	cxxxviij v°.	*(Sans rubrique[2].)*	28 juillet 1499, *ceste visitation et relivrance d'aboult fut faite en la seignourie dudit Hecques.*
		Villeriel.	
170	cxxxix.	Lettre de recort d'aucuns héritages gisant en le justice de Villeriel[3].	24 mai 1383, à Villeriel.
		Gomegnies.	
171	cxl.	Lettre de XXIJ s. VJ d. de rente sur IIJ mencaldées de terre gisant à Gomegnies. (Dame Adde de le Porte, par le grasce de	24 juillet 1438.

1. Cet acte et le suivant sont passés par-devant « les mayeur et hommes de poësté de la ville de Hecques. »

2. Willamme Bougenier, demeurant à Hecques, déclare avoir pris en arrentement de l'abbaye de Sainte-Elisabeth du Quesnoy les six muids de terre précités, sis au terroir et seigneurie dudit Hecques, moyennant 60 sols tournois à payer annuellement par moitié à la Noël et à la Saint Jean-Baptiste et l'obligation de faire certain contrepan et about en garantie de cette rente « en bon et nœf ouvraige de carpentaige d'une édiffice de maison, cambre et aultrement, bonne et souffissante pour « valoir le tiers denier de laditte rente, et ledit haboult avoir fait et parfait et relivré par ledit Willamme, par dit d'ouvriers et gens ad ce congnoissans, en-dedens « les jours et termes contenus au blanc de ces présentes lettres. » Les gens de loi accompagnés des experts, reçoivent « leditte édiffice et maisonnaige de carpentaige » comme bien fait et de la valeur qui avait été spécifiée.

3. Acte passé par-devant les mayeur et échevins de Villeriel.

Nos d'ordre.	FOLIOS.	RUBRIQUES.	DATES.
		Dieu, humble abbesse de l'église et abbéye de Sainte-Ysabiau du Quesnoit, et le couvent de leditte abbéye[1].)	
		Trois Villes.	
172	cxlij.	Lettres des terres gisantes au terroir des Trois Villes. (Jou Robiers, cevaliers, sires d'Audencourt, fac asavoir ke Ysabiaux et Maroye de le Sotière, sereurs, venues en propre personne devant mi et devant mes hommes fiévés, ont donnet et otryet, por Diu, en pure aumosne à le église et le couvent de Sainte-Yzabiel don Kainsnoit, à tenir à tousjours perpétuelment, et ont werpi bien et loiaument, pour le église et le couvent devantdis aïreter, XIIJ mencaudées et demie de tière.)	Octobre 1262.
173	cxlij v°.	Lettre des terres susdittes. (Nicolaus, Dei gracia, Cameracensis episcopus[2].)	Mars 1262 (1263, n. st.).
174	cxliij v°.	Lettre des terres susdittes. (Officialis. Cameracensis.)	Octobre 1264.
175	cxliiij v°.	Lettre des terres susdittes. (Robertus, miles, dominus de Audencourt.)	Février 1262 (1263, n. st.).
176	»	Lettre des terres susdittes. (Officialis Cameracensis.)	25 avril 1289 (*feria secunda post dominicam quâ cantatur* MISERICORDIA DOMINI.)
177	cxlx v°.	Lettre des terres susdittes. (Guillermus, Dei gracia, Cameracensis episcopus.)	
178	cxlvj.	*(Sans rubrique.)* (Ou non dou père et dou fil et dou saint Esperit, nous Guillaumes, par le grasce de Dieu, éveckes de Cambrai, arbitres, disieres et ordeneres des débas ki sont et ont esté entre l'abbesse et le couvent de Sainte-Yzabiel du Kesnoit, d'une part, et Jehan de le Sotière, ses frères, et tous les hoirs Alissandre et Willame de le Sotière,	21 février 1289 (1290, n. st.), *(feria tercia post dominicam quâ cantatur* INVOCAVIT ME.

1. « Et au tout ce que dit est, faire et passer bien et à loy as uz et coustume du « lieu, fu comme maires de Gommenies : Jehan Wibours, et comme eschevins de « la ville de Gommenies, Remis Tonniaus, Jehan Copins et Piérars Odelans, et « comme eschevins de Preus, Jacquemars Bavais. »

2. Approbation donnée par l'évêque aux lettres qui précèdent.

Nos d'ordre.	FOLIOS.	RUBRIQUES.	DATES.
		ki furent, d'aultre part, sour certainnes pièces de terre ki sont contenues en le fourme dou compromis ki sour chou est fais.)	
179	cxlvj v°.	Lettre des terres susdittes.	21 juin 1289 *(le mardi devant le feste de le Nativité saint Jehan-Baptiste).*
180	cxlvij.	Lettre des terres susdittes. (Guillermus, Dei gracia, Cameracensis episcopus.)	23 février 1291 (1292, n. st.), *(sabbato post dominicam quâ cantatur* ESTO MIHI.)
181	cxlix.	Copie desdittes lettres de Trois Villes. *(Guillermus, Dei graciâ, Cameracensis episcopus.)*	Même date.
182	cl v°.	Lettre desdittes terres de Trois Villes[1]. (Jehan Haveron, eagié de IIIJXX ans ou environ[2]).	2 avril 1483, à Inchies.
		Landas.	
183	clj.	Lettre de raport et dénombrement du fief de Landas. (Jehan le Goudallier, bailli à noble et puissant dame, madame Phelippe du Quesnoy, dame d'Avechin, de Templeuve lez-Dossemer, de Torquoing et de Rumes, de sondit fief, terre, justice et seignourie de Templeuve[3].)	22 mars 1431 (1432, n. st.).
184	clij.	Lettre de raport et dénombrement du fief de Landas. (Willame des Remaulx, lieute-	3 février 1447 (1448, n. st.).

1. Acte notarié, passé par-devant « Jehan Velle, prévost, et Jehan Pennier, Jehan Mirou et Jehan le Monnier, eschevins de le ville d'Inchies lez-le Castel en Cambrésis. » — « Ita est, JOHANNES DE PARCO, notarius. »

2. Il déclare que, depuis plus de cent ans, ses parents et lui ont tenu en arrentement les terres, héritages et terrages, situés à le Sotière et aux environs et appartenant à l'église et abbaye de Sainte-Élisabeth du Quesnoy-le-Comte.

3. Il délivre récépissé du rapport et dénombrement fait, le 14 février 1431 (1432, n. st.), par Pierre le Nepveu, fils de Jacques, du fief, justice et seigneurie de Landas qu'il tient de ladite dame en *justice de visconte*, à cause de sa terre et seigneurie de Templeuve : ledit fief de Landas enclavé dans la paroisse et terroir de Gruisons.

Nos d'ordre.	FOLIOS.	RUBRIQUES.	DATES.
		nant de Gilles du Mortier, bailli de noble escuier Oudart Blondiel, signeur de Pameles, ber de Flandre, du signeur d'Audenarde, de Torquoing, de Templeuve en Dossemer et de Rumes[1].	
185	cliij.	Lettre de don fait par Pierre le Nepveu à Margheritte, Jehenne et Katherine de Wally. (Jehan de Roisimbos, chevalier, seigneur de Fourmelles, consiller et chambellan de nostre très redoubté seigneur, monsgr le duc de Bourgoingne, conte de Flandres, et gouverneur du souverain bailliaige de Lille, de Douay, d'Orchies et des appertenances.)	29 juillet 1468.
186	clv.	Instrument du don dudit fief, fait à leditte église par Katherine de Wally[2].	10 octobre 1472.
187	clvj.	Lettre faisant mention comment les hoirs de laditte Katherine de Wally peult rachetter ledit fief cincquante ans après son trespas[3].	29 mai 1479.
188	clviij.	Lettre contenant les tenans dudit fief de Landas. (Jehan Petipas, sergent de mon très redoubté seigneur, monsgr le duc d'Austerice, de Bourgongne, de Brabant, de Lembourg et de Luxembourg, conte de Flandres.)	3 juin 1479.
189	clix.	*(Sans rubrique.)* (Jehan de Rosimbos, seigneur de Formelle, chevalier, consiellier et chambellent de mon très redoubté seigneur, monsgr le duc d'Auterice, de Bourgoingne, de Brabant, de Lembourg et Luxembourg, conte de Flandres, et son gouverneur du souverain bailliage de Lille, de Douay, d'Orchies et des appertenances[4].)	1er juin 1479.
190	clix v°.	Lettre dudit fief de Landas. (Jehan Hovine, conseillier de mon très redoubté seigneur, monsgr le duc d'Austerice, de Bourgoingne,	Samedi 12 juin 1479, *ès plais tenus à Lille.*

1. Récépissé du rapport et dénombrement du fief de Landas, fait par Pierre le Nepveu, fils de Jacques, le 23 janvier précédent.

2. Acte passé en présence de Guis Aubron, prêtre du diocèse de Cambray, maître ès arts, notaire apostolique et impérial et tabellion public.

3. Acte passé par-devant les « mayeur et échevins de le francque ville du Quesnoy. »

4. Mandement pour ajourner les héritiers de Catherine de Wally à comparaître à l'hôtel dudit gouverneur, à Lille, pour faire connaître les motifs de leur opposition au sujet du fief précité.

Nos d'ordre.	FOLIOS.	RUBRIQUES.	DATES.
		conte de Flandres, et lieutenant de hault et noble monsgr le gouverneur du souverain bailliage de Lille, de Douay, d'Orchies et des appertenances[1].)	
191	clxj.	Lettre dudit fief de Landas[2].	20 juillet 1479, au Quesnoy-le-Conte.
192	clxij.	Lettre de don dudit fief, fait à Gille de le Walle, pour leditte église.	11 octobre 1480, ibid.
193	clxiij v°.	Lettre d'ahéritance dudit fief de Landas à Gille de le Walle. (Pierre du Bus, lieutenant de Pierre de la Chappelle, escuier, bailly de noble et puissant seigneur, monsgr Josse Blondel, chevalier, sgr de Paulme, de sa terre et seignourie de Templeuve lez-Dossemer.)	16 octobre 1480.
194	clxvj v°.	Lettre de IIJC et demi de héritaige dépendant dudit fief de Landas. (Robert de le Fortrit, bailly à noble et puissant seigneur, monsgr Charles d'Oignies, seigneur d'Estrées et de Gruisons, chevalier, en sa terre et seignourie dudit lieu de Gruisons.)	17 octobre 1480.
195	clxix.	Lettre de don fait à l'église par Gille de le Walle, du treffons dudit fief de Landas. (Jaques Grebert, fil sire Aymery, Jaques de Lille dit le Bailly, Bastyen de la Derière et Pierre Gazet, hommes de fiefz à très hault, très puissant prince, nostre très redoubté et souverain seigneur, monsgr le duc d'Austerice, de Bourgoingne et de Brabant, comte de Haynnau, Hollande et Zellande[3].)	15décembre1481, à Valenciennes.
196	clxx v°.	Lettre d'ahéritance dudit fief de Landas à leditte églize.	11 avril 1483.
197	clxxij v°.	Lettre d'amortissement dudit fief de Landas. (Josse Blondel, chevalier, seigneur de Pamelle, ber de Flandres, seigneur de Tourcquoing et de Templeuve lez-Dossemer.)	4 avril 1483, *en mon castel dudit Pamelle.*

1. Sentence qui confirme à l'abbaye la possession des usufruits, profits et revenus donnés par Catherine de Wally, fille émancipée de Gérard de Wally et de Marie du Gardin.

2. Cet acte et le suivant sont passés par-devant les « mayeur et eschevins de le francque ville du Quesnoy-le-Conte en Haynnau. »

3. Au bas est l'attestation de Jacques Quenon, prêtre du diocèse de Cambrai, notaire apostolique et impérial.

Nos d'ordre.	FOLIOS.	RUBRIQUES.	DATES.
198	clxxiij.	Lettre d'amortissement de trois cens et demi de terre contenut oudit fief de Landas tenut de la seignourie de Gruisons. (Estienne del Attre, bailly à noble homme et mon très honnouré seigneur, monsgr Jaques d'Oignies, seigneur d'Estrées, de Gruisons, bailly et capitaine de la ville d'Ayre, en sa terre et seignourie dudit Gruisons[1]).	5 septembre 1509.
199	clxxvj v°.	Lettre de cent IIIJ sols de rente sur XIIJc de terre gisant à Gruison, tenus dudit fief de Landas.	30 octobre 1420.
200	clxxvij v°.	Lettre de XVIIJ s. de rente sur deux cens de terre gisant audit Gruison.	23 mars 1449 (1450, n. st.).
201	clxxviij.	Lettre de LXXJ s. de rente sur demi-bonnier de héritage gisant audit Gruison. (Christofle de le Hamedde.)	31 mai 1480.
202	clxxviij v°.	Lettre à cause de seur Margueritte Frisée, de une maison et héritage gisant en le ville de Lille. (Miquiel Ravain, présentement lieutenant de Pierre du Bos, bailly à noble et puissant seigneur, monseigneur Jehan, seigneur de Roubaix et de Herselles, chevallier, conseillier et chambellan de mon très redoubté seigneur, monsgr le duc de Bourgoingne, conte de Flandres, de sa ville, terre et seigneurie de Roubaix, appertenances et dépendances, enclavé et gisans en la ville, baillie et castellenie de Lille, qu'il tient de mondit très redoubté seigneur, de sa Salle de Lille.)	17 avril 1439.
203	clxxx.	Lettre de don et testament de Margueritte Frizée. (Margotine Frisée, fille de deffunctz Jehan Frisée dit Cappitaine et de Marie des Pretz dit d'Ascons, eagie comme elle dit de XVIJ ans ou environ et lesquelz elle aura acomply à le Saint-Michiel prochain venant, acompaignie de seur Jehenne des Pretz dit	9 juin 1483.

1. Ces lettres renferment la teneur de deux actes de procuration et d'accession.

Nos d'ordre.	FOLIOS.	RUBRIQUES.	DATES.
		d'Ascons, demorans en l'abbéye de Sainte-Elyzabeth à Quesnoy-le-Conte[1].	
204	clxxxj.	Lettre à cause de leditte Margotine Frizée. (Alard Bosquillon, viéswarier, demourant à Lille, ou dyocèse de Tournay, tuteur de Margotine Frisée[2].	21 septembre 1484, *au-devant de la maison et habitation de maistre Pierre scituez sur le grant chauchie d'icelle ville.*
205	clxxxij.	Lettre de don fait à leditte église par leditte Margotine Frizée, de ses biens et héritages. (Mayeur et eschevins de le francque ville d'Aymont-Quesnoy.)	20 septembre 1484, à Aymont-Quesnoy.
206	clxxxiij.	Lettre à cause de leditte Margotine Frizée. (Eschevins de la ville de Lille en Flandres.)	Mardi 19 octobre 1484.
207	clxxxiiij.	Procuration à cause des biens et héritaiges de leditte Margotine Frizée. (Mayeur et eschevins de le francque ville de Aymont-Quesnoy.)	20 juillet 1487.
208	clxxxv.	Lettre de XIJ libvres X sols de rente sur le maison et héritage Jehan le Fort, gisant en le ville de Lille, venant de leditte Margotine Frizée. (Par-devant Sohier de Villers, lieutenant de messire Jacques de Luxembourg, chevalier, seigneur de le Bouttellerie, prévost, et eschevins de Lille.)	14 juillet 1496.
209	clxxxvij v°.	Lettre d'about des XIJ libvres X sols de rente sur le maison et héritage susdits. (Jehan Mulier, lieutenant de honnourable et sage Jehan le Preud'omme, escuyer, mayeur del eschevinaige d'Annapes, et les eschevins à mon très redoubté seigneur, monsgr l'archeduc d'Austrice, duc de Bourgoingne, conte	1er septembre 1496.

1. Dans l'espoir de prendre l'habit en cette maison, où elle se trouve depuis quelque temps, d'y faire profession et d'y finir ses jours, elle lui donne deux maisons tenant ensemble, situées en la ville de Lille, sur « la place Darregnaulx ; » une maison, aussi à Lille, en la paroisse Saint-Meurisse, joindant au presbytère de cette paroisse ; une autre maison en la même paroisse, en « le rue de Hapegrain ; » une masure à Menreville ; des rentes héritières et viagères, et tous ses autres biens. Cependant elle conserverait le tout, si elle sortait de l'abbaye et allait terminer son existence ailleurs.

2. Il autorise sa pupille à disposer de ses biens.

Nos d'ordre.	FOLIOS.	RUBRIQUES.	DATES.
		de Flandres, de son eschevinaige d'Annapes, à cause de sa conté de Flandres, telz que George Waucquet, Percheval Payelle, Jehan Agaice et Jacquemart le Vaisseur.)	
210	clxxxix.	Lettre de dix libvres de rente sur le maison et héritage Pierre Wallet, gisant en le ville de Lille, venant de leditte Margotine Frizée. (Par-devant Sohier de Villers, lieutenant de Guy d'Arleux, escuier, prévost et eschevins de Lille.)	22 août 1501.
		Potelles.	
211	cxc.	Lettre de trois mencaldées de terre gisant ou terroir de Potelles. (Par-devant les mayeur et eschevins de la ville de Potelles[1].)	8 octobre 1483, *au Quesnoy, par pièce de terre empruntée à Anthone le prévost.*
212	cxcj.	Lettre de trois mencaldées de terre gisant ou terroir de Potelles[2]. (Jehan Cauffechire, escuyer, demourant en la ville du Quesnoy[3].)	4 décembre 1491, *au Quesnoy, par pièce de terre empruntée à Jacquemart de Surie, lieutenant de Phelippe de Belleforière, escuyer, prévost dudit lieu.*
213	cxcij.	Lettre de deux mencaldées de terre gisant ou terroir de Pottelles, données à l'église par Marie Fourette, (vesve de feu Jehan de Namur dit le Tordeur, et Leurence de Namur,	8 octobre 1483, *au Quesnoy, par pièce de terre empruntée à*

1. « Fut comme mayeur Guérart Bracque et comme eschevins dudit Potelles : Jacquemin Nocquart, Piérart de le Haye, et avec eulx Sandrart Brongnet et Piérart Tacquet, restablis pour ce cas eschevins dudit lieu. »

2. Cet acte et les suivants, jusques et compris le nº 212, sont aussi passés par-devant les « mayeur et eschevins de le ville de Potelles, scituée lez la ville du Quesnoy. »

3. Il vend à l'abbaye de Sainte-Élisabeth trois mencaudées en Regnaultval, à Potelles, tenant d'une part à une mencaudée de terre qui s'appelle le Nonnette et d'autre au fief Bouchain.

Nos d'ordre.	FOLIOS.	RUBRIQUES.	DATES.
		sa fille, toutes deux demourans en l'église et abbéye Sainte-Yzabel dudit Quesnoy, et avec elles Henrie de Namur, aussy fille de laditte Marie et dudit Jehan de Namur, vesve de feu Lyon Bourgois, à présent demourant au tordoir du Maisnil). Et sur ce, ledit mayeur, à la requeste desdittes parties et à l'enseignement des eschevins, reporta lesdites deux mencaudées de terre entièrement ès mains de frère Gilles Mondet, prebtre, ou nom et comme procureur de laditte abbéye Sainte-Yzabel, et pour et ou nom d'icelle l'en adhérita, advestist et mist ens bien et à loy, par rain et par baston, une fois, seconde et tierce, ainsy que on adhérite d'éritaiges audit lieu de Pottelles, pour icelleditte abbéye en joir et possesser héritablement et à tousiours.	*Anthone le Prévost, à ce jour prévost dudit lieu.*
214	cxciij v°.	Lettre des deux mencaldées de terre susdittes, gisant ou terroir dudit Pottelles. (Jehan de Quartes et Jehan Nockart, hommes de fief à très hault et très puissant prince nostre très redoubté seigneur, monseigneur le duc de Bourgongne et de Braibant, conte de Haynnau, de Hollande et de Zellande, à cause de saditte contée de Haynnau[1].	26 novembre 1462, au Quesnoy.
215	cxciiij.	Lettre de XLIX s. de rente sur aucunes terres, pretz et maisons gisant ou terroir dudit Pottelles. (Demisielle Jehane de Potielles, nonne del abbéie de Sainte-Ysabiel dou Quesnoit[2].)	27 janvier 1405 (1406, n. st.), *à ledite abbie, par pièche de terre empruntée à noble homme monsgr de Henin, chevalier, prévost de le francque ville dou Quesnoit.*

1. Ils font connaître qu'en leur présence, « Collars de Maroilles, tainteniers, demorans en la ville du Quesnoy, » a déclaré avoir vendu jadis à Jehan de Namur dit le Tordeur, en la même ville, deux mencaudées de terre labourable à Potelles, au lieu dit le Regnaultval, tenant aux terres du seigneur, à la terre de la veuve Jehan Maistre Renier et à la terre Hanin de Bouchain.

2. Cet acte et les suivants, jusqu'au n° 218, sont passés par-devant « le mayeur et les eskevins de le ville de Potielles. »

Nos d'ordre.	FOLIOS.	RUBRIQUES.	DATES.
216	cxcv.	*(Sans rubrique).* (Sachent tout chil qui cest escrit verront u oront, ke par clameur faite de Bauduin de Potielles, pour et ou nom de l'abbesse et couvent del abbéie de Sainte-Ysabiel dou Quesnoit, et au conjurement de Jehan Lombart, à ce jour mayeur de le ville de Potielles, Nicaises le Tourneres, Jehans de Fin et Jaquemars Meurisse ont recordet qu'ils furent tout troy avœc Jehan de Rogeries, et disent par leurs sairemens qu'il furent tout quattre appiellet par non[1] de eskievin et de tiesmoing, là où tout li convent qui sont contenut al aultre leis ou blank de ce parquemin furent fait et deviseit de point empoint. A che recort faire et oyr fu comme maires de Potielles li dessus nommeis Jehans Lombars, et comme eskievin de ledicte ville : Jacquemars don Frasne et Jehans Coullons.)	14 septembre 1406, à Potielles.
217	»	Lettre de une maison, gardin et vj mencaldées, que pret que terre, gisant au terroir de Pottelles.	3 mai 1436.
218	cxcvj.	Lettre de xxvj s. de rente sur une maison, pret et terre gisant oudit Pottielles.	31 mars 1453.
219	cxcvij.	Lettre de xxv s. de rente sur le maison, pret et terre gisant oudit Pottelles.	26 novembre 1458, *au Quesnoy, par pièce de terre empruntée à Philippe de Saintyon, escuyer, lors prévost dudit Quesnoy.*
220	cxcviij v°.	Lettre de garant de xxv s. de rente sur le maison, pret et terre gisant oudit Pottelles susdits. (Nous Jehan Maistre Renier et Bérart le Maire dit Persant, hommes de fief à très hault, très puissant prince et nostre très reboubté seigneur, monsgr le duc de Bourgoingne et de Brabant, comte de Haynnau et de Hollande.)	26 novembre 1458, au Quesnoy.
221	cc.	Lettre de don fait à l'église par Jacquemart dou Parc, des xxv s. de rente sur	28 octobre 1484, *au Quesnoy, par*

1. *Non,* nom.

Nos d'ordre.	FOLIOS.	RUBRIQUES.	DATES.
		aucuns héritages gisant à Pottelles[1]. (Jacquemart du Parc, juré de le paix de la ville du Quesnoy.)	*pièce de terre empruntée à Jacquemart de Surie, lieutenant de Anthone le Prévost, lors prévost dudit Quesnoy.*
222	cc v°.	Lettre de don fait à l'église par Jacquemart du Parcq, des xxv s. de rente sur aucuns héritages gisant à Pottelles susdis.	Même date.
		Louvegnies.	
223	ccj v°.	Lettre de xxvj s. de rente sur le gardin et héritage Jehan de Thuncq, gisant à Louvegnies[2].	1er mai 1483, à Louvegnies.
224	ccv.	Lettre de xiij s. de rente sur une maison, gardin et héritaige.	9 décembre 1488, *au Quesnoy, par pièce de terre empruntée et par grâce donnée de honnourable homme Jacquemart de Surie, comme lieutenant de prévost.*
225	ccvj.	Lettre des xiij s. de rente sur le maison, gardin et héritage susdis, gisant audit Louvegnies.	15 décembre 1438.
226	ccvj v°.	Lettre de xij s. blans de rente sur une pièche de terre c'on dist le Haisette, gisant à Louvegnies[3].	Mai 1315.

1. Cet acte et le suivant sont passés par-devant les « mayeur et échevins de le ville de Pottelles emprès le Quesnoy. »

2. Cet acte et les deux suivants sont passés par-devant « le mayeur et les eschevins de le ville de Louvegnies empriès le Quesnoy. »

3. Acte passé en présence des « jurés de catel de le franke ville dou Caisnoit : Poliars li Boulengiers et Watiers Torians, » par lequel Jakemars de Louvegnies, dit li Maires, prend en arrentement de l'abbaye de Sainte-Ysabiel dou Caisnoit et des pourveurs del hospital, « une pièce de terre, les quatre cors et le moilon ki siet à l'entrée de Louvegnies ke on dist à le Haisette. »

Nos d'ordre.	FOLIOS.	RUBRIQUES.	DATES.
227	ccvij.	Lettre de IIJ quartiers de pret gisant au terroir de Louvegnie[1].	29 janvier 1434 (1435, n. st.).
228	ccviij.	Lettre de XVJ s. de rente sur IIJ quartiers de pret gisant au terroir de Louvegnies.	Même date.
229	ccix.	Lettre d'about de XVJ s. de rente sur IIJ quartiers de pret susdits.	12 octobre 1445, *en le ville de Ghisignies, par pièche de terre empruntée à ung nommé Jehan l'Escuyer, pour lors mayeur de le justice Saint-Akaire de Haspre.*
230	ccx.	Lettre de XXXIJ s. de rente sur deux muys de terre.	1er août 1412 *(le jour saint Pierre aoust entrant.)*
231	ccx v° à ccxxij.	Rôle du dymaige de Louvegnie. (Par vertu de claing fait par sire Estiévène d'Esque, comme establi souffissamment fondé ou non[2] et pour révérendes dames et religieuses personnes madame l'abbesse et couvent de l'église et abéye Sainte-Ysabel du Quesnoy, à le semonce et conjurement de Jehan Plichon, à ce jour mayeur de Louvegnies emprès la ville du Quesnoy, et par charge, jugement et rapport du quief-lieu et ressort messgrs prévost, jurés et eschevins de la ville de Valenchiennes, Jehan Guyot, Jaquemart Wiart, Sandrart du Bos et Jehan Lesquyer, eschevins dudit Louvegnies, ont dit, recordet et porté tesmoing sur leur sermens, etc.)	23 février 1472 (1473, n. st.). *Mis ou ferme dudit Louvegnies, le second jour du mois d'apvril l'an mil quatre cens soixante-douze, devant Pasques.*

1. Cet acte et les trois suivants sont passés par-devant les mayeur et échevins de Louvegnies.

2. *Ou non*, au nom.

ANNEXES.

I.

Lettres par lesquelles Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, confirme les donations et concessions faites par la comtesse Jeanne, sa sœur, à l'église de Sainte-Élisabeth du Quesnoy, et en particulier la collation d'une rente annuelle de vingt sous blancs.

Octobre 1261.

Nos Margareta, Flandrie et Haynonie comitissa, omnibus presentes litteras inspecturis notum facimus quod nos omnes et singulas concessiones, elemosinas, donationes, collationes et confirmationes quascumque a bone memorie charissima domina et sorore nostra Johanna quondam Flandrie et Haynonie comitissa factas ecclesie beate Elyzabeth de Querceto Cameracensis dyocesis, et specialiter collationem viginti solidorum alborum redditus annui perpetualis, quem redditum dicta Johanna sicut nobis constat evidenter eidem ecclesie contulit in elemosinam et concessit, capiendum annuatim in Nativitate Domini apud Quercetum ad redditus tunc suos de Querceto nunc nostros de morte ipsius Johanne tanquam bene, rite, utiliter et laudabiliter actas, volumus, laudamus, approbamus et confirmamus tanquam heres dicte Johanne propinquior, volentes et statuentes nominatim et expresse ut dicta ecclesia vel ejus mandatum ex dictis redditibus annuatim et in perpetuum termino prelibato percipiat et habeat dictos viginti solidos alborum contradictione qualibet nullatenus valitura. Et ad dictos viginti solidos alborum, ut dictum est, annuatim et in perpetuum percipiendos et solvendos, nos Margareta prelibata dictos redditus omnes et singulos eidem ecclesie sollempniter obligamus nec non et obligamus ac oneri hujusmodi subjugavimus. Et nichilominus ad omnia et singula supradicta firmiter tenenda et inviolabiliter observanda, nos et heredes nostros ac etiam successores in perpetuum obligamus. In horum omnium igitur testimonium ne de cetero super premissis questio possit suboriri, litteras presentes sigillo nostro proprio fecimus roborari. Datum anno Domini millesimo ducentesimo sexagesimo primo, mense octobri.

Fol. I.

II.

Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, garantit la donation faite à l'abbaye de Sainte-Élisabeth du Quesnoy par Gilles, sire de Berlaimont.

Novembre 1265.

Nous Margerite, contesse de Flandres et de Haynnau, faisons savoir à tous que nous avons veues les lettres nostre chier foiable le seigneur de Berlamont, saines et entières et sans visses, en ceste forme : Jou Gilles, sires de Berlamont, faisch savoir à tous chiaus qui ces lettres verront que jou ay donnet, pour Dieu et en aumosne al abbesse et al convent de Sainte Yzabel du Quesnoy dis livres à prendre sur les assises de Baisseham cescun an, à le Saint Andrieu, à tousjours ; et si doins encor sur cel meisme assize, à prendre à le Penthcoste après ensuiant, dix livres par an à tous jours al hospital de Sainte Yzabel du Quesnoy, avœc le pitance des malades, et ce doit mettre ens ki ki tiengne Basseham, et s'il chou ne faisoit, pour le deffaulte de cescune année li sires de Haynnau porroit prendre du seigneur de Basseham vint livres pour lesdittes aumonsnes avœc les deux lius devantdis payer sans faire plus de quarante sols de dammaige à seigneur de Basseham à cascun payement ke il seroit trovés en deffaulte des payemens devantdis, si le sires de Haynnau ne le destorboit, et se li sires de Basseham acquiroit vingt livres de terre en le conté de Haynnau et assenast souffissanment les devantdis, l'abbesse, le convent et l'ospital du Quesnoy, tenir si doivent, et parmi che, li devant ditte assize doit iestre quitte. Et touttes ches choses ay-je faites par le los et par le gré me très cire dame Margerite, contesse de Flandres et de Haynnau, et de chou leur at donné madame ses lettres à men pryère. Et pour che que ces aumosnes soient fermes et estables, ai-je ces présens lettres saielées de mon saiel. Ces lettres furent données l'an del Incarnation Jhésu-Crist mil deux cens-sexante et cinq ans, el mois de septembre. Et nous Margerite, contesse deseureditte, à le requeste le seigneur de Berlainmont devant nommé, loons et gréons cest don et ceste aumosne, et le devons warandir comme damme de la terre, si cum il est deseur dit. En tiesmognage de laquel chose, nous en avons ces présentes lètres données, saielées de nous saiel, que furent faittes l'an del Incarnation Nostre-Seigneur Jhésu-Crist mil deux cens soixante-chincq, el mois de novembre.

Fol. cxij.

III.

Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, affranchit l'abbaye de Sainte-Élisabeth du Quesnoy, de toutes exactions, corvées et tailles, et, moyennant une rente annuelle de 4 livres blancs, de toutes les rentes à elle dues sur les courtils acquis ou à acquérir par ce monastère, depuis l'écluse du vivier de Saint-Martin jusqu'à la porte la plus rapprochée et de cette porte jusqu'au Béguinage.

Octobre 1267.

Nous Margerite, contesse de Flandres et de Haynau, faisons savoir à tous que, comme nous aièmes fondée et faite l'abéie de Sainte Ysabel ou Kaisnoit, del ordène de saint Victor de Paris, por nostre salut et pour diverses œvers de miséricordes que on fait et fera en ladite abéie et en l'ospital aioint à cèle meisme abéie, lequèle nostre chière dame et suer Jehanne, de bonne mémore, contesse de Flandres et de Haynau, et nous avoekes establîmes, nous, vœllans prendre garde à en avant par touttes choses au profit, à la pais et au repos de celli meisme abéie, pour le remède de nostre âme et des âmes de nous ancisseurs et de nous successeurs, effrancissons la devantdite abéye et volons que elle soit effranchie et quite de touttes exactions, de touttes corouées et de touttes tailles, et de touttes les rentes que on nous siut paier, pour le raison de cortis qui jà sunt aquis à la devandite abeyie et qui ce poront iestre aquis d'ore en avant dès l'escluse dou vivier que on dist de Saint Martin dusques à la porte de la ville plus prochaine à ces meesme vivier et dès cèle porte jusques al béghinage qui ore siet sour le fosset de la ville dou Kaisnoit et del lieu de celle béghinage dusques à le sewière de nostre vivier dalés le gart, et de celle sewière par entour dusques al vivier devantdit que on dist de Saint Martin, en tèle manière que, pour la raison des devandits cortius aquis et à aquire dedens les termes devandits, ladite abéye paiera à nous et à nous successeurs contes de Haynau, cascun an, à le Saint Remi, quatre libvres de blans, et pour le maison et pour l'iestre dame Maryen le Romunde, chacun an, à le Saint Remi uns wans de chierf de la valuer et del pris de deux sols de blans. Et pour cheste chose ferme iestre et estable à perpétuité, à warder et à tenir, nous i obligons nous et nous oirs, et volons qu'il i soient obligié en avant, si en avons ces présentes lettres données, séellées de nostre séel, qui furent faites l'an del Incarnation Nostre-Seignuer mil deux cens sexante et sept, el mois de octobre.

Fol. I v°.

IV.

Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, donne son consentement à l'échange que le monastère de Sainte-Élisabeth du Quesnoy propose de faire avec Gilles du Castel, de 14 witerlées de terre au lieu dit le Jonkière contre 7 witerlées que ledit Georges tenait de lui, entre le vivier de l'église et le jardin du comte au Quesnoy.

Mars 1293 (1294, n. st.).

Nous Jehans d'Avesnes, cuens de Haynnau, faisons savoir à tous que nous, comme sires, à la requeste de l'abesse et du couvent de Sainte-Yzabiel du Quesnoy, nous consentons à le permutation et al escange que lyditte église a fait ou entent à faire de quatorze witerles de terre, pau plus pau mains, que ly église tenoit ou[1] terroir du Quesnoy, au lieu c'on dist le Jonkière, que furent Mahieu le Cambrelench, à sept witerles de terre que Gilles dou Castel tenoit de nous en fief, gisans entre le vivier de ledite église et no gart du Quesnoy, et ces sept witerles de terre nous les avons pour nous et pour nos hoirs deskierkies et deskierkons de toute exaction et service de fief, et l'avons amorty et amortissons à ledite église à tenir perpétuelment. En tesmoignage de no présente lettre, donnée l'an de grâce mil. cc. iiij^xx et treize, ou mois de march.

Fol. xv.

1. *Ou*, au.

V.

Lettres du même, amortissant l'échange précité.

Mars 1293 (1294, n. st.).

Nous Jehans d'Avesnes, cuens de Haynnau, faisons savoir à tous que nous metons, pour nous et en no lieu, no prévost dou Quesnoy, quiconques le soit pour le tamps, pour estre à le permutation et à l'eschange que Gilles dou Castel entent à faire al abbesse et au couvent de Sainte-Yzabiel du Quesnoy, d'endroit sept witerles de terre que lydis Gilles tenoit de nous en fief, qu'il a séans entre le vivier de leditte église et no gart du Quesnoy, à quatorze witerles de terre, pau plus pau mains, que leditte église tient à le Jonkière, qui jadis furent Mahieu le Camberlench. Et cel eschange il doibvent faire : par koy, Gilles demora noz hom de fief des quatorze witerle de terre, et leditte église tenra les vij witerles devantdis amortis ensi comme elle tenoit les quatorze. Et tout chou que à werp et al déshiretement et al ahiretement de ces terres et al amortissement et à toutes aultres choses faire qui à ces choses appertiennent et appertenront, et de conjurer noz hommes et noz eskievins, jurés et aultres jugeurs tant comme à cel eschange monte, sera fait par nodit prévost bien et à loy, nous l'avons et arons, sauf no service et no droiture en toutes choses, ferme et estable, aussi comme se nous y fussièmes présent et le fesissièmes. En thesmoignage de no présente lettre, donnée l'an de grâce mil cc iiij^{xx} et treize, ou mois de march.

Fol. xv.

VI.

Lettres par lesquelles Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande, et sire de Frise, acquitte l'abbaye de Sainte-Élisabeth du Quesnoy de la rente de 4 livres blancs qu'elle lui devait [1], et lui permet de faire moudre, sans payer le droit, les grains du monastère dans tous les moulins qu'il a ou pourra avoir dans la prévôté du Quesnoy : moyennant quoi, l'abbaye fera chanter trois messes chaque semaine pour les âmes du comte, de la comtesse et de leurs ancêtres.

30 juillet 1315, au Quesnoy.

Guillames, cuens de Haynnau, de Hollande, de Zélande, et sires de Frise, faisons savoir à tous que, comme l'église, l'abéie et li hospitals Sainte Ysabiel du Kaisnoit, nous deuist cascun an quatre livres de blans pour les raisons de rentes, de capons et de biens de courtis qui jà sont aquis audit hospital et al abéie, dèl eschluse du vivier qu'on dist Saint Martin jusques à le porte Saint Martin, et de celle porte jusques au Béghinaige qui ore siet près du fosset de no ville du Chainoit, et du liu de ce béghinaige jusques alle seuwière de no vivier delés le gardin, et de celle seuwière par entour jusques au vivier devantdit qu'on dit de Saint Martin; avons, pour Dieu et aumoisne, pour les âmes de nos antécesseurs, pour nous et pour no chière compaigne le contesse, avons quitet, quitons et amortissons al abesse et au convent de ledite abie et al hospital devantdit les quatre livres de blans devantdis perpétuèlement. Et encores leur avons-nous donnet et donnons, pour Diu et en aumoisne, qu'elles puissent meurre perpétuement, à tous nous molins que nous avons ou aurons et avoir porons devens le prévostet du Kaysnoit, leur bled pour le vivre l'abbesse et convent et de leur mainsnie del église, del abéie et del hospital devant nommés, sans paiier molture, après le molnée qu'elles trouveront molant, hors mis le molnée de nous et de no ostel. Si mandons et commandons à tous nous recheveurs de Haynnau, qui qu'il sont et seront pour le temps, pour nous et pour nous hoirs contes de Haynnau, que leditte abesse, le convent et leur mainsnie et leur gens de le molture devantdite facent tenir paisiule, sans avoir ou attendre aultre

1. Voyez l'annexe III.

commandement de nous. Et parmi chou, li abbesse et le convent devantdis doivent faire chanter trois messes perpétuement cascune semaine pour les arsmes de nous antécesseurs, pour nous et pour no chière compaigne le contesse. Et pour ce que nous volons que toutes ces choses devant escriptes, pour nous et pour nous hoirs contes de Haynnau, soient bien et fermement tenues al abesse et au convent devant nommés, leur avons-nous donnet ces lettres séelées de nostre séel. Données et faites au Kaisnoyt, l'an de grâce mil trois cens et quinze, le merquedi après le iour Saint Jaques et Saint Christoffe.

Fol. iij.

VII.

Le même comte s'oblige à payer à Jean Somon, bourgeois du Quesnoy, ou à ses héritiers, une rente de 25 sols tournois en dédommagement d'un pré dont il avait été exproprié.

24 juin 1332.

Guillaumes, cuens de Haynnau, de Hollande, de Zellande, et sires de Frize, faisons savoir à tous que nous devons et sommes tenut de rendre et de paier à Jehan Somon, no bourgois dou Kesnoit, ou à ses hoirs apriès lui, vint et ciunch sols de tournois de rente à tousjours, en restor de preit que il avoit séant à le fontainne que nous avons fait faire desous no vivier de Loregnies, qui lui a esteit prisiet par monssr Jakemon de Mauboege, no clerch, et Bauduin de Haussi, no varlet, lesquelz vint et chiunch sols de tournois de rente nous lui prometttons, puis ore en avant, à rendre et à payer au jour dou Noël, cascun an, tant et si longement que nous lui arons rassis ou assinet en ciertain lieu où il le prendera perpétuelment à tousjours; et à cou tenir obligons nous tous nos biens et les biens de nous hoirs. Si mandons et commandons à no castellain dou Quesnoit, quiconcques le soit pour le temps, que ledite somme d'argent il paie et délivre audit Jehan ou à ses hoirs, et de tant nous le quitons à ses premiers comptes, par le tiesmoing de ches lettres saielées de no séel. Données le jour saint Jehan-Baptiste l'an mil ccc trente et deus.

Fol. xxxvj.

VIII.

Lettres par lesquelles le duc Albert de Bavière, bail et gouverneur des comtés de Hainaut, de Hollande, etc., donne à l'abbesse et aux religieuses de l'hôpital de Sainte-Élisabeth du Quesnoy une rente de 50 livres tournois assignée sur la recette des fournages de cette ville.

20 septembre 1372, à La Haye.

Dus Aubers de Baivière, par le grâce de Diu, comtes palatins dou Rin, baulx et gouverneurs des comteis de Haynnau, Hollande, Zélande, et de la signeurie de Frize, à tous cias qui ches lettres verront u orront, présent et à venir, salut et dilection en Nostre-Signeur. Scavoir faisons que, pour avoir participation nous et nostre très chire compaigne et espeuse Margarite le duchesse as biens faiz, dévotion et prières de nous bien amées en Diu l'abbesse et les suers de l'ospital de madamme Ste Ysabiel dou Quesnoy, en considération que leurs revenues ne sont mie de grant valeur pour accroistre à leur nécessitez de vivre, le divin offisce exerchant, et pour retenir leur église et leur édefisces, en nom d'ausmoene et pour Diu, leur avons donné et ottroié, donnons et ottroions cascun an à tous iours perpétuèlement, en la milleur manière que faire le poons, cinquante livres tournois, monnoie coursaule en laditte contée de Haynnau, à recevoir au terme dou Noël par le main de nostre recheveur de Haynnau, sur le pourfi des fournages qui eschéront au Quesnoit; et celuy assenne leur volons estre tenu, dont li paiemens premiers del année première et présente eskerra au jour de Noël prochain venant, jusques adont que nous sur aucun liu espécial leur arons donné le somme de chincquante livres tournois rassize et assignée, et quant fait sera par nous autres lettres d'otel samblable teneur, cestes présentes de nulle valeur seront. Si mandons et commandons au recheveur de Haynnau présent ou celui qui pour le tamps sera, que nos présentes lettres en tout leur temps de duration il accomplisse et entretienne, et leditte somme paiie en ara nous luy rabaterons, desconterons cascune année à ses comptes. Et pour tant que chils assennes demourer puist en vertu et persévérance, nous Aubers, duc de Baivière susdis, gouverneurs devantdis, comme hoyrs et hiretiers des avant dis pays, nous et nos hoirs et successeurs comtes de Haynnau et contesses, obligons à le teneur à tous jours perpétuèlement, sans enfrainte, par le tiesmoing de ces lettres que données et ottroiées en avons à leditte abbesse et

convent, saiellées de no séel. Donné à le Haie en Hollande, le vintisme jour dou moys septembre, l'an Nostre-Signeur mil trois cens sissante et douse.

Par monsgr le duc,
à le relation de monsgr Alemant, bastard de Haynnau, et de monsgr Gille d'Escaussines, signeur de Ruenne, chevaliers ;

J. de Songnye.
Fol. V.

VARIÉTÉS.

Reconstruction partielle de l'église des Frères-Mineurs, a Mons. — L'édifice affecté depuis 1803 au service de la paroisse de Saint-Nicolas-en-Bertaimont est l'un des plus anciens monuments religieux de la ville de Mons. L'annaliste Vinchant rapporte qu'en 1246, « fut « encommencé au Joncoit de la ville de Mons le bastiment « de l'église moderne des Frères-Mineurs, par l'ordonnance « et libéralité de la comtesse Marguerite, laquelle fit pre- « mièrement reslever le chœur et puis parachever le reste « d'icelle église ; à raison de quoy, elle est tenue après sa « sœur seconde bienfaitrice de ce monastère[1]. »

Le chœur, qui est d'architecture romane[2], paraît être le seul reste de la construction primitive qui ait été conservé. Dans les premières années du XVe siècle, les religieux firent abattre une partie de leur église, qui menaçait de s'écrouler. Afin de faire face aux frais de cette reconstruction, ils firent une collecte dans diverses villes du Hainaut.

A Chièvres, où vivaient alors des membres de la famille de Jacques de Guyse[3], le savant religieux de l'ordre de Saint-

1. *Annales du Hainaut,* édition des Bibliophiles, t. II, p. 332.

2. Devillers, *Mémoire sur l'église et la paroisse de Saint-Nicolas-en-Bertaimont, dite de Notre-Dame de Messine,* in-4°.

3. Voir les notices de MM. de Buisseret et Decamps, dans les *Bulletins du Cercle archéologique de Mons,* 4e série, pp. 144 et 382.

François, auteur des *Chroniques du Hainaut*, on fit bon accueil aux quêteurs du couvent de Mons. La ville elle-même dont les magistrats avaient conservé le souvenir des donations faites en 1397, à ce monastère, par Jean et Jacques de Guyse, leur accorda une gratification. Nous lisons, en effet, dans le compte de la maltôte de cette ville rendu par Estiévenart de Guyse, receveur, du 1er mars 1407 (1406, v. st.) au 1er mars 1408 (1407, v. st.) : « As frères « mineurs de Mons a estet donnet, au commandement des « eskievins, en l'ayde de la réparation de leur église qui « leur avoit convenut faire abattre pour les malvais fons sur « coy elle avoit estet assise et fondée, IJ couronnes de « Franche qui vallent par xxx s. le pièche. . . lx s.[1] »

L'extrait que nous venons de transcrire vient donc révéler un détail curieux pour Mons, c'est que l'église des Frères-Mineurs était en reconstruction en 1407. Cette particularité n'est signalée par aucun écrivain qui s'est occupé de l'histoire de la capitale du Hainaut.

ERNEST MATTHIEU.

—

CIMETIÈRE ET RUE DE SAINTE-MARGUERITE, A MONS. — Les deux extraits suivants du registre aux résolutions capitulaires du chapitre de Sainte-Waudru, nº 14, se rapportent au cimetière de Sainte-Marguerite, aussi nommé *âtre as cas (attacat)*. Ce lieu de sépulture ordinaire pour les simples bourgeois de Mons fut agrandi en 1523. Trois ans plus tard on éleva dans la rue voisine, appelée *rue Sainte-Marguerite* (rue actuelle des Sarts), une croix de pierre,

1. Archives du royaume, à Bruxelles, chambre des comptes nº 39467.

là où s'arrêtait la châsse de sainte Waudru, quand la procession de Mons ne sortait pas hors de l'enceinte.

F° 53. Chapitre du 30 janvier 1523 (n. st. 1524) : « Entendu « l'advertissement fait par les fosseurs donnans à congnoistre « que ou chimitière de Sainte Marguerite, l'on ne scavoit « fosser pour les luiseaux[1] y estans. Fu conclud de faire « bénir ung peu de terre y estans et de faire charge à « maistre Noël de soliciter vers le souffragan. »

F° 87. Chapitre du 25 août 1526 :

« Veu la requeste des mannans de la rue Saincte-Marguerite adfin qu'on leur volzist donner quelque chose pour achever et parfaire une croix d'Escauchines en ladite rue, et là où le corpz saincte Waldrud repozoit quant la procession de Mons ne partoit hors de la ville. Leur fu donnet : XIJ l. »

GONZALÈS DECAMPS.

—

ÉDITION EN CARACTÈRES GOTHIQUES DE LA COUTUME DU CHEF-LIEU DE MONS DE 1534. — M. le comte de Looz-Corswarem, archéologue à Harmignies, possède un exemplaire de la coutume du chef-lieu de Mons, format in-12, de xxiiij pages. On y a inscrit plusieurs fois le millésime 1580 ; et à la dernière page, on lit, d'une écriture du XVI[e] siècle, ces mots : *A la cour à Mons*, et d'une écriture du XVII[e], ces autres mots : *Appertenant à la noble et souveraine cour à Mons*.

1. *Luiseau, luseau, luja,* cercueil. Ce mot vient de *lugere,* pleurer.

Le titre et les deux premières pages de cet exemplaire manquent ; néanmoins il n'est pas douteux que c'est l'édition d'Anvers de 1558. Le texte, divisé en liiij chapitres, est conforme à la charte du chef-lieu de Mons, homologuée par l'empereur Charles-Quint, le 15 mars 1533-34, et reproduite dans le recueil des *Coutumes du Pays et comté de Hainaut*, t. III, *Coutumes locales*, publié par M. CH. FAIDER. 1878, pp. 89 à 131.

M. le conseiller JULES DE LE COURT mentionne les nombreuses éditions de cette coutume, laquelle fut en vigueur depuis 1534 jusqu'en 1794. (*Introduction aux coutumes du Hainaut*. Bruxelles. 1883, p. cxlviij.) L'édition in-12, de xciiij pages, est évidemment celle que nous avons sous les yeux, et elle est ainsi intitulée : « Loix, chartres et « coustumes du chief-lieu de la ville de Mons et des villes « resortissantes audict chief-lieu de Mons. Imprimé en « Anvers par Jehan Loc pour Antoine Pissart, librairer de « Mons en Haynault, l'an 1558. »

Comme à cette époque aucune imprimerie n'existait encore en notre ville, les libraires montois firent imprimer dans d'autres localités les livres qu'ils éditaient. HIPPOLYTE ROUSSELLE, *Bibliographie montoise*, Introduction, pp. 37 à 40, donne les titres de diverses éditions tant des chartes générales du Hainaut, que des chartes des chefs-lieux de Mons et de Valenciennes, qui furent imprimées à Anvers.

FÉLIX HACHEZ.

—

Obsèques de l'empereur Charles-Quint, célébrées en l'église Saint-Julien, a Ath, le 11 Décembre 1558 et jours suivants. — « Sur ce que monseigneur de Moulembais, grant bailly de Haynnau, avoït escript à mandement les tristes et doloreuses nouvelles de feu de très noble mémoire l'Empereur nostre sire et prince naturel, advenu en Espaigne, le xxij^{e} jour de septembre xv^{c} lviij, et que, pour office de pitié, l'on heuist à faire célébrer obsèques, vigilles, prières, oraisons et aultres œuvres pieuses et salutaires, pour le salut de son âme, selon que son estat le mérite, affin que Dieu, par sa divine miséricorde et bonté, la veuille recepvoir en la compaignie des bienheureux, en son réaulme de paradis, Messrs de la ville d'Ath, le lieutenant pour l'absence de Mons^{gr} de Pottelles, chastellain et gouverneur d'icelle ville et chastellenie, fist assambler Messrs de la loy, ceulx du conseil et aultres, pour communiquier et sçavoir comment l'on feroit ledict obsèque.

« En ceste assamblée fut adviset et déterminet que l'on ne se pooit déporter et abstenir de faire ledict obsecque aultant et davantaige que ceulx quy furent fais tant pour la deffuncte Dame, Madame l'impératrix, comme aussi pour feue Madame la roynne de Castille.

« Sy fut conclud, en icelle assamblée, que l'on sonneroit à la vollée les cloches de Sainct-Julyen, Sainct-Martin de Brantegnies, des couvens des frères mineurs, Nazareth et Magdalaine, aussi celles des chapelles Sainct-Jacques et du Chasteau trois heulres le jour d'un tenant, assavoir : du matin, à noesne et à complie, commenchant le lundy, onziesme jour du mois de décembre dudict an cincquante-huict, jusques le lundy enssuyvant xixe jour d'icelluy mois et an, quy fut neuf jours, le jour du service acomply.

« L'obsecque et service fu faict en l'église Sainct-Julyen, assavoir : la nuicte dudict service, les vigilles, et le lendemain

les commendises, et la messe fu chantée et célébrée bien et honnorablement par Révérendissime Damp Jehan Beghin, abbé et prélat de l'église et abbaye de Cambron.

« Où il y heubt, de la part de ladicte ville, ausdictes vigilles, vingt torses, avecq aultres dyx nouvelles torses, quy furent trente, à ladicte messe, pesante ensamble cent-dyx-sept livres de chire, que l'on heubt à Jacques Dumont, chirier, à quattre solz tournois la livre, que porte : XXIIJ l. VIIJ s.

« Et pour aultres sept torses à XII d. chascune, IIIJ l. IIIJ s., quy furent mises en ladicte ville d'Ath, pour s'en ayder et servir.

« Et le demorant desdictes trente torches, après ledict service faict et accomply, furent données par Messrs d'icelle à ladicte église Sainct-Julyen, sans que ladicte ville en heuist heu prins de proufict.

« A là-enthour de la couche estant dedens le cœur d'icelle église, qui estoit bien fort haulte eslevée, y heubt mises pluiseurs chandeilles de diverses sortes de fachons et de prix.

« Et desoubz ladicte couche, y avoit une table et sur ycelle une espée et une couronne à l'impératrix dorée d'or.

« Dont l'on heubt LIIIJ chandeilles de quartron et demy chascune, pesante ensamble vingt livres de chire.

« *Item*, aultres syx chandeilles de deux livres chascune, ensamble douze livres.

« *Item*, vingt-deux chandeilles d'une livre chascune, ensamble vingt-deux livres.

« *Item*, encoire deux aultres chandeilles de demy-livre chascune, ensamble une livre.

« Desquelles chandeilles, signament les plus grandes, furent mises tant sur ladicte couche, comme sur la grande autel, pour servir à ladicte messe, et le reste des plus

petittes furent mises et sepmées tant sur ycelle couche, comme aux pilliers du cœur.

« Aussy sur le lissenez et ailleurs, aval ladicte église, principallement en la nef et aultre part, ensambles que porte lesdictes chires : cincquante-cincq livres à x s. vj d. tournois chascune livre.

« De quoy en fu relivret audict chirier, après le service faict, trente-sept livres de chire. Ainsy ne demora à cherge de ladicte ville que dyx-huict livres de chire, portant à l'argent : ix l. ix d. t.

« *Item*, pour la fachon desdictes xxxvij l. de chire, à vj deniers tournois de chascune, xviij s. vj d., revenant le tout ensamble, payet audict Jacques Dumont en argent, trente-sept livres dix-neuf solz vj d. t.

« A trente enffans d'escolle quy portèrent les torses de la dicte ville, auxdictes vigilles et messes, assçavoir auxdictes vigilles, vingt torses, et le lendemain dyx torses, leur fut donnet chascun xij d[rs] de trente solz t,

« A aultres syx enffans d'escolle sepmainiers, quy furent revestus, le jour dudict service, leur fut aussi donnet à chascun xii d., syx solz.

« Le cœur de ladicte égliseSainct-Julyen fu tendu de noir drap partout de la largesse de troix draps.

« Du costé de la chapelle Madame Saincte-Catherine,Simon Sohier, lieutenant de mondict sg[r] Chastellain, avecq le greffier de l'office y estoient en robbe de dueil ; et, de l'aultre costé, contre la chapelle du Sainct-Sacrement, ceulx de la loy y estoient tous en robbes de dueil.

« La nef de ladicte église, à entendre depuis le cœur jusques au grant portal, à deux costez, fut aussi tendue de drap noir de la largesse de deux draps. L'issue et l'entrée de ladicte église fut aussi tendue de drap noir, et par-

dessus lesdicts draps y heubt pluisieurs chandeilles tout sur le lissenez et ailleurs.

« Sy a esté payet pour le louwaige desdicts draps, et aussy pour le louwaige de dyx aulnes de reverset noir mis allentour et dessus le grant chandellier, dedens le cœur, à Jehan Ruzette, mambour de ladicte église, quy en heubt la cherge de les recouvrer à pluisieurs drapiers et grossiers, y comprins aultres menus despens tant pour cloux, esplingles et fillez pour couldre lesdicts draps, ensamble luy a esté payet et rembourset, comme par sa quictance appert, la somme de quatorze livres dix-huict solz.

« A trois hommes, pour avoir esté quérir lesdicts draps et reverset, et les avoir tendus, aussy hostez et reportez, payet leur a esté, parmy avoir faict le ghayt en ladicte église, la nuict dudict service, où ilz ont employet chascun IIIJ jours, de cent solz tournois.

« A Nicolas Lenoir, lui a esté payet pour ung quartron de gluis pour joncquier ladicte église, le jour dudict service, dyx solz tournois.

« A Jehan Bettremieu, escrignier, pour avoir dreschiet la dicte couche et l'avoir reporté en la maison de la ville, douze solz, et pour avoir faict le cassis où les armes dudict feu Empereur sont imprimées, vingt solz ; ensamble XXXIJ solz.

« A Julyen Andrieu, pour vingt nouveau plateau de bois qu'il a livret, tant pour mectre sur ladicte couche, comme deseulre les trains des presbtres sur le lissenez, et aval ladicte nef, payet vingt solz.

« A Me Anthoine d'Anjo, painctre, pour avoir repoinct la dicte couche, les manches desdictes torses, les vielz et nouveau platteau, ensamble : soixante solz.

« A Robert Daulmeries, painctre, pour son sallaire d'avoir faict vingt grans blazons, où les armes dudict feu Empereur sont imprimées, à x s. pièce, dyx livres tournois.

« *Item,* pour aultres quarante moyens blasons à VIJ s. pièce, quatorze livres tournois.

« *Item,* pour deux cens-cincquante blazons petis à XIJ d. pièce, douze livres dyx solz tournois; et, pour avoir dorez lesdictes espées et couronnes, XXIIIJ l. Et pour avoir faict ung grant blazon mis en ladicte église deseulre l'huis de la trésorie, pour mémoire dudict feu Empereur, quattre livres tournois ; ensamble ces parties : XLJ l. XIIIJ s. t.

« Desquelz blazons, si comme les aulcuns des plus grans furent mis sur la table du grant aultel de ladicte église, quy estoit couverte de drap noir, aussy sur ladicte couche et lissenez, à l'entrée du grant portal de ladicte église, à la porte de la maison de la ville, à la porte du chasteau, où l'on fut quérir le dueil ; aultres sepmez sur ledict draps tendus par tout ladicte église ; aussy à chascune desdictes torses et chandeilles, tant à celles de ladicte ville, come aux torses des confrairies, quy estoient en grant nombre audict obsècque.

« A Me Jehan D'Oultreleauwe, curet de ladicte église, pour son sallaire dudict obsecque, comprins la moictié pour sa part du rachat desdictes chires, luy fu payet, par apoinctement faict avecq luy par ceulx de la loy, IIIJ l. t.

« A Jacques Terman, pour la moictié du rachapt d'icelles chires, payet, par tel apoinctement que dessus, XL s.

« A Me Franchois Debaucq, clercq de ladicte église, luy a esté payet, pour ses paines dudict service, XX s.

« A Jehan l'Artillier, pour deniers pour offrir le jour du dict service, XVIIJ s. VJ d.

« A Jehan Lewaitte, clocqueman d'icelle église, luy a esté payet, pour avoir sonnet les grosses cloches d'icelle dicte église, trois heulres le jour, commenchant le lundy XJe jour du mois de décembre dudict an LVIIJ, jusques le lundy

enssuyvant jour du dict service accomply, meismes la nuict et le jour dudict service plus longuement que les aultres fois, tant pour luy que pour ses gens, dyx-huict livres tournois.

« Au clercq de Brantegnies, pour aussi avoir sonnez tel terme que dessus, luy a esté payet six livres t.

« Les frères mineurs furent comparans audict obsecque, vigille et messes ; pour leur récréation, leur fut donnet huict kannes de vin, au pris de XIJ s. le loz, de noef livres, douzes t.

« Aux presbtres, vicaires de ladicte église Sainct-Julyen, leur fut donné pour eulx récréer, pour aultant qu'ilz avoient chanté ledict service en musicq, ung escut d'or, en espèce, de IIIJ livres, et trois kannes de vin, à XIJ s. le lot, prins à Nicolas Rebbe, ensamble VIJ l. XIJ s. t.

« A tous les enffans d'escolle, portant souply, leur a esté donnet chascun un pain blan à IIJ d. t. pièce; dont a esté payet à Michiel Dahier, fournier, y comprins cincquante pains de bourgeois audict pris, VJ l. XIIJ s. IIIJ d. t.

« A sire Marcq Sapin, M^e de chantz, pour ses paines d'avoïr aydiet à chanter ledict service en musicq, luy fut donnet pour luy récréer, XX s.

« A ung prédicateur de Sainct-Pol, de Vallenchiennes, luy fut aussy donnet, de tant qu'il avoit preschiet, le jour du dict service, et pour cause, IIIJ l.

« A Jehan Aubert, aussi painctre, demorant à Mons, pour deux grans blasons, par marchiet faict par Nicolas Lenoire, luy fu payet XL s. t.

« A l'hospital de la Magdalaine, luy fut aussy donnet, tant pour les mallades y couchans que aux sœrs, pour eulx récréer, pour leur paines d'avoïr sonnez le terme que dessus, trois kannes de vin, audict pris de XIJ s. le lot, venant dudict Rebbe, LXXIJ s. t.

« Aux sœres de Nazareth, leur fut aussy donnet pour elles récréer, pour les causes prédictes, otel trois kannes de vin, venant dudict Rebbe, aussy LXXIIJ S.

« A Lambert Réal, carton, pour ung jour employet, pour avoir nettoyet les rues et le marchiet, commenchant à la maison de la ville, allant au chasteau et delà retournant jusques au grant portal de ladicte église, payet luy fut XX s. t.

« A quattre manouvriers, pour avoir aydiet à chergier le dict beneau, de tant qu'il faisoit maulvais pour ce qu'il avoit desjellé, leur fu payet chascun ung jour, ensamble XXIIIIJ s. t.

« Et après ledict service faict, Révérendissime Damp Jehan Beghin, prélat et abbé de l'église et abbaye de Cambron, ayant célébret ycelluy service, sy que dict est, mes dicts s[rs] les lieutenant, mayeur, eschevins et pluiseurs du conseil et aultres gens de biens de ladicte ville, si comme le curet, son chapelain, prédicateur, M[e] d'escolle, greffijer de l'office et aultres s'estoient rethiret en la maison de ladicte ville d'Ath, où ilz disnèrent.

« Se porta la despence d'icelluy disner, et que a esté payet audict Nicolas Rebbe, conchierge d'icelle maison, y comprins avoir tendut pluisieurs draps noir en la salle d'en hault, et par-dehors pour mectre ung blazon, ensamble la somme de VJ[xx] l. XIJ s. t. Ensamble que montent ces parties, et que a esté payet, comme appert par certaine ordonnance signée de Mess[rs] eschevins, la somme de IIJ[c] IIJ l. V s. IIIJ d. t. »

Livre de la Massarderie, n° 18, fol. 54, 55, 56 et 57. — Archives de la ville d'Ath.

(Communication de M. EMM. FOURDIN.)

—

TABLE DES MATIÈRES.

PAGES.

Liste des membres du Cercle, au 15 octobre 1888. . . . V
Sociétés savantes avec lesquelles le Cercle est en relation. XVII
Journaux scientifiques reçus par le Cercle en échange de ses publications. XIX
Nécrologie. Charles Onghena. Notice, par M. *Ernest Matthieu* XXI
Charles Brunin, par M. *Léopold Devillers* XXIII
Discours prononcé aux funérailles de M. Maximilien Deprez, membre effectif, par le président du Cercle. XXV
Jules Sottiau. XXVII
Emmanuël Fourdin XXXI
Louis-Alexandre Caille XXXIII

Description et histoire de Mons. Notice publiée en Anglais, par John Mack-Gregory, traduite en français et accompagnée de notes complémentaires et rectificatives, par M. *Félix Hachez*. 1
Table analytique 177
Colonisation du pays de Waas par les peuplades des environs de Mons, dans les temps préhistoriques, par M. *Jules Declève*. 181
Excursion archéologique à Hal. Compte rendu, par M. *Léopold Éveraert*. 187
Une ancienne relation de la bataille de Seneffe — 11 août 1674, — par M. *Jules Monoyer* 241
La bataille de Saint-Denis-en-Broqueroie — 14 juillet 1678; par le même. 248
Les Français dans le Hainaut sous Louis XIV, par le même. 254
Le mausolée d'Eustache de Croy et l'ex-voto de la famille de Lalaing, à Saint-Omer, par le même. 258

PAGES.

Pillards et réfractaires aux environs du Rœulx. Épisodes des ans IV et VII de la république française, par le même. 264

Le latin du général Charbonnier. Anecdote relative au dernier jour de l'abbaye de Lobbes (11 mai 1794), par le même. 273

Notice biographique sur Jules Monoyer, par M. *Jules Desoignie*. 277

Description sommaire du cartulaire de l'abbaye de Saint-Feuillien, au Rœulx, par M. *Léopold Devillers*. . 285

Annexes. 308

Notice sur un cartulaire de l'abbaye de Sainte-Élisabeth du Quesnoy, par le même. 317

Annexes. 353

VARIÉTÉS. — Reconstruction partielle de l'église des Frères-Mineurs, à Mons, par M. *Ernest Matthieu*. 363

Cimetière et rue de Sainte-Marguerite, à Mons, par M. *Gonzalès Decamps* 364

Édition en caractères gothiques de la coutume du chef-lieu de Mons, de 1534, par M. *Félix Hachez*. 365

Obsèques de Charles-Quint, célébrées à Ath, en décembre 1558. (Communication de M. *Emmanuël Fourdin*.) 367

GRAVURES.

En regard de la page :

Restes de la tour Auberon, à Mons. 1

Château des comtes de Hainaut, à Mons 78

Enceinte de Mons au XIIe siècle, et du XIVe au XVIIe siècle 96

Ancienne porte du Parc, à Mons. 102

» de Nimy, » 105

» d'Havré, » 107

» de la Guérite, » 108

» de Bertaimont, » 114

» du Rivage, » 118

Mons en 1572. 131
Fortifications de Mons avant Vauban. 139
» » depuis Vauban. 145
Carte de Mons, Nimy et Maisières, vers 1810. 173
Peintures murales de l'église de Hal. 200
Jules Monoyer 277

ERRATA.

Page 89, ligne 6, *au lieu de :* seigneur de Hal, *lisez :* sœur de Henri II, duc de Brabant.

» 189, ligne 26, *lisez :* Pierre d'Ailly, évêque de Cambrai.

Page 190, 1re ligne, *au lieu de :* trois niches, *lisez :* quatre niches.

